This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

R. XIII. 54

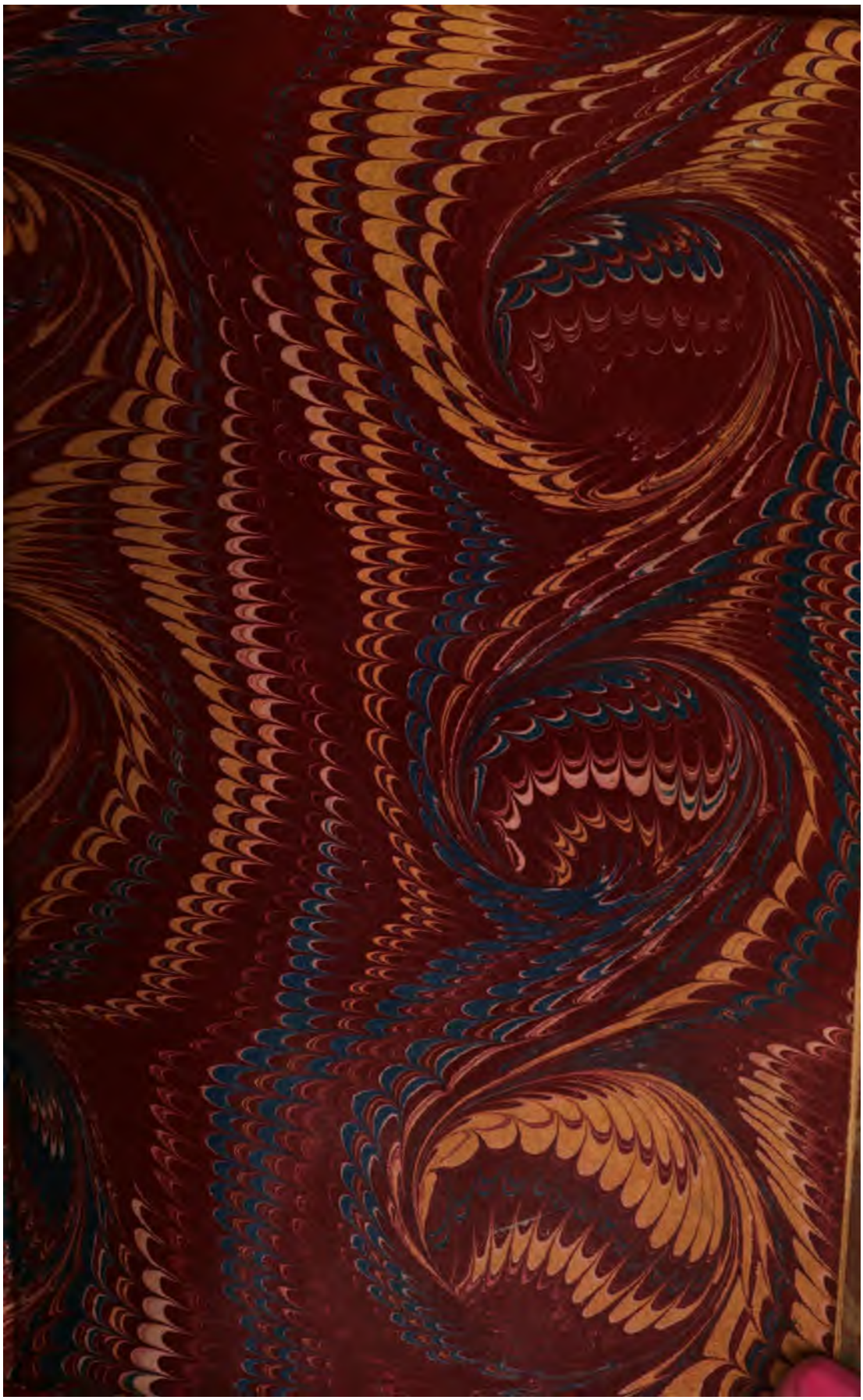

303377904-

MÉLANGES

DE

NUMISMATIQUE

PARIS. — IMPRIMERIE ARNOUS DE RIVIÈRE, RUE RACINE, 26.

MÉLANGES

DE

NUMISMATIQUE

PUBLIÉS PAR

F. DE SAULCY et ANATOLE DE BARTHÉLEMY

TOME DEUXIÈME

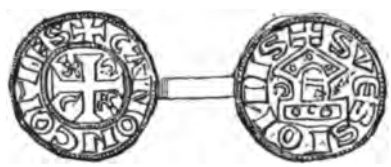

PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, place Louvois

—

1877

ASHMOLEAN MUSEUM
SIR
ARTHUR EVANS
BEQUEST
1941
OXFORD

MÉMOIRES ET NOTICES

MONNAIES DE LYDIE

La lecture des légendes des monnaies impériales grecques est souvent difficile. La difficulté est en raison du degré de conservation de la médaille qu'il s'agit de déchiffrer. Les monnaies de Lydie, à tous les états de conservation, avec leurs légendes en lettres liées, compliquées de noms de magistrats souvent revêtus de plusieurs dignités, à la fois asiarques et archontes, asiarques et stratéges, archontes et stéphanéphores, ont exercé la sagacité des plus grands numismatistes, et quand on voit le premier de tous, Eckhel, pour ne citer qu'un nom et ne proposer qu'un exemple, à la page 195 du tome IV de la *Doctrina*, trompé sans doute par un exemplaire défectueux, lire sur une monnaie de Gallien, frappée à Mostène : ΕΠΙ CTPA M AVP ZEVΞIΔOC K TVΛΛIOV, au lieu de ΕΠΙ CTPA AVP ZEVΞIΔOC ΠΛOVTIΛΔOV, et en tirer la conséquence : « ut eodem tempore in una civitate archontes fuere plures, sic et prætores », on comprend mieux toutes les causes d'erreur qui peuvent porter sur les noms de villes ou de magistrats, plus rarement sur les noms d'empereurs, qu'il est le plus souvent facile de restituer par l'iconographie..

Une révision attentive des monnaies grecques du Cabinet

de France m'a amené à prendre note des noms de magistrats dans chaque province du monde ancien, à comparer les types, et à essayer de classer aux différents règnes, les pièces à noms de magistrats, sans têtes d'empereur ou d'impératrice, laissées jusqu'ici parmi les autonomes. Pour y réussir, j'ai procédé ainsi.

Un même nom de magistrat peut appartenir à différents règnes et à des époques très-éloignées. Dans ce cas, la similitude du nom ne suffit plus, et pour tenter le classement, on s'aide du type, de la légende et de la tête. A Mæonia de Lydie, par exemple, je trouve sous Trajan-Déce AVP ΑΠΦΙΑΝΟC ΑΡΧ Α Τ Β CΤΕΦ, et parmi les autonomes AVP ΑΠΦΙΑΝΟC ΑΡΧ Α ; pourtant je ne classerai pas cette pièce au règne de Trajan-Déce mais à celui de Julia Domna. J'observe en effet que la tête du sénat est celle de Julia Domna ; d'autre part, que le type du revers qui est le simulacre de Proserpine entre un épi et un pavot, se retrouve à Sardes, sous Julia Domna (Mionnet, n° 733) ; et à Gordus Julia, sous Septime-Sévère (Mionnet, n° 217). On voit combien la tâche est délicate.

S'agit-il de noms de villes, on voit Mionnet décrire une seule et même pièce à Bagæ de Lydie et Baris de Pisidie ; une autre à Tabala et Hieropolis Castabala ; prendre le nom de magistrat *Attalianus* pour le nom de ville Attalia, et voir une légende vicieuse dans le nom de Silandus.

Les restitutions que je vais tenter s'appliquent uniquement pour cette fois aux noms des villes de Lydie ou autres qui font retour à ce pays.

Dans un autre article, j'appliquerai aux noms de magistrats sur les autonomes, l'essai de restitution chronologique ci-dessus exposé.

ASIA. — APAMÉE DE PHRYGIE.

Mionnet (t. IV, p. 11, n° 56 de son corps d'ouvrage) décrit une pièce d'Asia :

Tête tourrelée de femme, à droite.

℞. ΑΣΙΕΩΝ... ΑΝΙΚΟΣ. Faune debout, jouant de la double flûte (Haym, t. II, p. 89).

Et au *Supplément* (t. VII, p. 321, n° 41) se trouve une autre médaille d'Asia :

Tête de femme tourrelée.

℞... N... ΕΓΛΟ., meliùs ΑΣΙΕ N... ΑΝΙΚΟΣ, ut videtur. Faune debout, jouant de la double flûte (Arigoni, t. I, pl. X n° 94.—Sestini, *Catalogus numorum musei arigoniani*, p. 82). Haym avait été frappé de la similitude du type de notre médaille, avec celles d'Apamée. Sestini reproduit la pièce du Musée Arigoni :

Caput muliebre turritum.

℞... N ЄΓΛΟ. Faunus stans duplicem tibiam inflat.

Et il ajoute en note :

« Dal Froelich fu creduto che questa medaglia potesse essere d'Eglon, perchè si suppose che dicesse ΕΓΛΟΝ. ma la medaglia è frusta frustissima, o malamente letta, non che incisa. Io la restituisco quì per essere simile ad altra dataci dall' Haym Th. Br. pl. II, p. 89. con ΑΣΙΕΩΝ... ΑΝΙΚΟΣ. »

Évidemment les deux pièces empruntées aux divers auteurs que nous avons cités, sont identiques. Sestini « la restituisce quì per essere simile ad altra dataci dall' Haym ». Mionnet, d'après Sestini, N... ΕΓΛΟ, meliùs ΑΣΙΕΩΝ ΑΝΙΚΟΣ, ut videtur.

Le faune jouant de la double flûte n'est autre que le satyre Marsyas, debout sur les détours du méandre. La

légende doit se lire : ΑΠΑΜΕΩΝ ΑΤΤΑΛΟΥ ΒΙΑΝΟΡΟΣ.

ALABANDA. BLAUNDUS.

La pièce décrite à Alabanda (Mionnet, *Supplément*, t. VI, p. 436, n° 12) doit être rapportée à Blaundus de Lydie; elle a été frappée sous le proconsulat de Fabius, dont le nom C FABI M F PROCOS, suivi de ATTAAOV BIANOPOΣ, se lit sur un cistophore d'Apamée, ou peut-être sous Lentulus dout le nom LENTVLVS IMPERATOR est associé à celui du même magistrat sur un autre cistophore.

Tête barbue, à droite, dans une couronne de lierre.

℞. ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ. Cérès debout, portant de la main droite une corne d'abondance.

Lire ΜΛΑVΝΔΕΩΝ, qui est la forme constante sur les plus anciennes monnaies de Blaundus (Waddington, *Mélanges de numismatiques*, p. 33).

CARALLIA-ISAURIE. ATTALIA DE LYDIE.

Au n° 2. t. III, p. 530 de la *Description des médailles antiques* de Mionnet, se trouve la médaille suivante :

AV KAI Λ CEΠT CЄOYΗPOC Π C. Tête laurée de Septime-Sévère, à droite, avec le paludamentum; derrière, une contremarque.

℞... AN... OV. K... ΑΛΛЄΑΤΩΝ? Septime-Sévère et Caracalla debout, en habit militaire et armés de la haste, se donnant la main; au milieu, une victoire sur une colonne pose à chacun une couronne sur la tête.

Le bronze décrit par Mionnet est assez mal conservé, et partant d'une lecture difficile. La leçon ΚΑΡΑΛΛΕΑΤΩΝ n'existe pas et d'ailleurs est impossible, l'ethnique de Carallia étant ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Il y a en réalité ΑΤΤΑΛΕΑΤΩΝ sur le médaillon de Pellerin.

ATTALIA DE PAMPHILIE. SILANDUS.

A Attalia de Pamphylie se trouve inscrit sous le n° 27 du *Supplément*, t. VII de Mionnet, d'après Pellerin (*Recueil*, t. II, p. 99, pl. LX, 9), un bronze dont la restitution est facile.

Au droit : CIAANΔEΩN. Tête de faune à droite, couronné de lierre.

℞. EDI CTA ATTAΛIANOϒ. Grappe de raisin.

Le nom de magistrat *Attalianus* figure sur les impériales grecques de Caracalla, frappées à Saittæ et à Silandus.

Pellerin avait fait l'attribution à Attalia de Lydie, parce que le type désigne un culte rendu à Bacchus, qui était révéré dans plusieurs villes de Lydie.

Mionnet a fait l'attribution à Attalia de Pamphylie à qui appartient la légende ATTAΛEΩN, et celle ATTAΛEATΩN à la ville lydienne.

BAGÆ DE LYDIE. BARIS DE PISIDIE.

L'impériale grecque de Sévère-Alexandre n° 62, t. VII du *Supplément* de Mionnet, p. 326, avec légende BAPHNΩN (*sic*), est de Baris de Pisidie et non de Bagæ; elle est décrite à sa vraie place, à Baris de Pisidie, par Mionnet, *Supplément*, t. VII, page 112, n° 132 :

AVT K M AV C AAϵZANΔPOC. Tête laurée de Sévère-Alexandre, à droite; paludamentum.

℞. BAPHNΩN. Jupiter assis sur un siége, à gauche tenant de la main droite un foudre, et de la gauche une haste.

CAYSTRIANI DE LYDIE. CAVARUS.

Mionnet (*Supplément*, t. VII, page 332, n° 80) a em-

prunté à Sestini (*Mus. Hed.*, t. XI, p. 304, n° 1) la description suivante :

Tête de Bacchus, couronnée de lierre.

℞. ΚΑΥΣ(ΤΡΙΑ)ΝΩΝ. Victoire debout, à gauche, tenant de la main droite levée une couronne, et de la gauche une palme; devant, le monogramme (666).

Cette médaille est celle de Cavarus, *Trésor de numismatique; rois grecs*, p. 9, 4 :

Tête imberbe d'Apollon couronnée de laurier, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΥΑΡΟΥ. Victoire debout, à gauche, la main droite levée (tenant probablement une couronne). Dans le champ, à gauche, ΚΙ.

Les premières médailles de Cavarus, roi gaulois de Thrace mentionné par Polybe et Athénée, ont été découvertes en 1823, à Islymié, près de Choumla, par M. Carabed, drogman de France à Héraclée.

CILBIANI. MAGNÉSIE DE LYDIE.

Les légendes de la pièce d'Auguste et de Livie que Mionnet (t. IV, n° 137; *Supplément*, t. VII, n° 82) lit : ΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΝ, ΑΙΝΗΤΕΣ ΑΙΤΟΝ ΠΥΑΟΥ ΣΕΒΑ, portent : ΣΕΒΑΣΤΟΝ ΜΑΓΝΗΤΕΣ ΑΙΙΟ ΣΙΠΥΛΟΥ.

ACMONIA DE PHRYGIE.

(Marc-Aurèle. Mionnet, t. IV, p. 200, n° 29.)

ΑΝΤΩΝЄΙ... Tête radiée de Marc-Aurèle, sous les traits du soleil, à droite, avec le paludamentum.

℞. ΑΚΜΟΝΩΝ (*sic*). Bacchus nu, debout, inclinant le cantharum de la main droite, la gauche sur son thyrse; à ses pieds, une panthère.

La forme constante est ΑΚΜΟΝΕΩΝ; si bien que Mionnet a dû faire suivre ΑΚΜΟΝΩΝ de *sic*. La médaille porte

MAIONΩN. Cette rectification s'applique encore à la pièce d'Antonin le Pieux, n° 28 de Mionnet, qui faisait autrefois partie du cabinet de Cousinery :

AV AIA ANTΩNINOC. Tête laurée d'Antonin le Pieux.

℞. EΠI. . . . AKMONΩN sic. Diane chasseresse et son chien, dans un temple tétrastyle.

MÆNIA DE LYDIE. AENUS DE THRACE.

Tête laurée de Jupiter, à droite.

℞. MAIONION sic. Figure virile nue, debout, la main droite levée (Mionnet, t. IV, p. 65, n° 343).

Légende et type du revers inexactement reproduits.

On lit AINION au lieu de MAIONION, et la figure virile nue, debout, la main droite levée, est Mercure, tenant une bourse de la droite, et de la gauche la *penula* et le caducée, ayant à ses pieds un autel allumé.

MOCA.

Septime-Sévère (Mionnet, t. V, p. 586, n° 41). AVT KAI CЄBHPOC sic. Tête laurée de Septime-Sévère, à droite.

℞. MOKA IEP A AVTO. Femme debout, vêtue de la *stola*, tenant des épis et un pavot de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

J'ai proposé de lire EPMOKAΠHAEITΩN. M. Waddington a approuvé cette rectification, et M. de Saulcy lui a donné place dans sa *Numismatique de la Terre-Sainte*, p. 402. Ce dernier auteur dit que, tout bien considéré, il est prudent de retrancher le nom de Moca de la liste des villes d'Arabie qui ont frappé des monnaies impériales. Cela est vrai. La monnaie autonome publiée par M. Parent dans le *Bulletin archéologique* est une pièce de Mopsus, ainsi que l'a reconnu M. de Saulcy. M. Parent avait ainsi décrit sa pièce :

Tête laurée de Jupiter à droite.

℞. MOVKAEΩN THΣ IEPAΣ KAI AVTONOMOV, ciste mystique de laquelle s'élance un serpent.

L'auteur ajoute que la lecture ne saurait donner lieu à aucune ambiguïté. Cependant tout ici est à rectifier : type, légende et tête sont incorrectement traduits.

Eckhel avait dit : caput Mopsi barbatum laureatum.

℞. MOΦEATΩN THΣ IEPAΣ KAI AVTONOMOϒ, ara luculenta Mopsi.

Enfin l'attribution à Moca de la pièce d'Antonin le Pieux du cabinet de M. Beaucousin, proposée par Vaillant, et acceptée par Eckhel et par Mionnet, n'est pas mieux fondée.

Cette médaille est de Diocœsarée de Galilée, et MOKA IEP ACV AVTO doit se traduire ΔIOKAI IEPA ACV AVTO. Moca? verosimilius Diocaesarea Galilaeae. Arneth, *Synopsis*.

FLAVIOPOLIS DE BITHYNIE.

(Mionnet, *Supplément*, t. V, n° 175, p. 32.)

ΦΛΑΒΙΟΠΟΛΙC. Tête tourrelée de femme.

℞. NEIKOMAXOC APXIEPEϒC ANEΘHKE. Mercure debout, tenant une bourse de la main droite et de la gauche le caducée et la *penula*.

M. Streber, *Numismata regis Bavariæ*, p. 246, rectifie l'erreur de Mionnet qui, sur l'autorité de Sestini (*Mus. Hed.*, t. II, p. 44), avait donné la légende NEIKOMAXOC APXIEPEϒC ANEΘHKE pour NEIKOMAXOC APXIEPEϒC THMENOΘϒPEϒCI. NEIKOMAXOC est un nom de magistrat très-fréquent sur les impériales de Philippe et Otacilie frappées à Téménothyre, ainsi que M. Streber en fait la remarque.

Le savant numismatiste voit une monnaie d'alliance entre Téménothyre et Flaviopolis de Bithynie, Cilicie? dans la pièce du Musée Hedervar.

SARDES DE LYDIE. SARATOCOS.

(Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 411, n° 421.)

Tête nue de femme, à droite.

℞. ΣAP, grappe de raisin ; le tout dans un carré creux.

Cette médaille a été successivement publiée par Cadalvène, Prokesch, Postolaka, et en dernier lieu par M. de Sallet, dans le *Zeitschrift für Numismatik*, t. I, p. 164.

Cadalvène fait l'attribution à Maronée ; Prokesch, à Sala de Thrace ; M. Postolaka, à Serdica.

M. de Sallet fait l'attribution à Saratocos, dynaste de Thrace, inconnu dans l'histoire, qui aurait régné quatre cents ans environ avant notre ère, et cite à l'appui la pièce figurée pl. I. n° 14, du Recueil de médailles de Cadalvène, et les deux de la pl. E, n°s 1036 et 1097, du Catalogue des monnaies du Musée d'Athènes de M. Postolaka. La pièce de Cadalvène au type d'un satyre agenouillé tenant le canthare au droit, et au revers d'une amphore avec légende ΣAPATO pour ΘAΣIΩN, indique clairement la patrie de nos médailles qui est la Thrace. D'autre part, la pièce du Musée d'Athènes, n° 1097 de Postolaka, à la légende ΣAPATOKO, attribuée à Madytus de la Chersonèse de Thrace en raison du monogramme X, est identique à la pièce prétendue de Sardes, Serdica de Postolaka, pour la fabrique et le carré creux. Les têtes sont exactement semblables.

TABALA. CASTABALLA DE CAPPADOCE.

(Macrin, Mionnet, t. IV, p. 145, n° 825.)

AVT K M OΠ ΣE MAKPINOΣ ΣE. Tête laurée de Macrin.

℞. TABAAEΩN IEPOΠ KAC. Victoire marchant, tenant dans la main droite une couronne et dans la gauche une palme (*Mus. Theupoli*, II, p. 1007).

Mionnet avait décrit cette pièce, t. III, p. 585, n° 226, de la manière suivante :

AVT K M OΠ CЄ MAKPINOC CЄ. Tête laurée de Macrin.

℞. IEPOΠ KACTABAAEΩN. Victoire marchant (Sestini, *Lett.*, t. VII, p. 60).

Eckhel, t. III, p. 192, a discuté l'attribution à Castabala de Cilicie ou de Cappadoce et s'est prononcé en faveur de la dernière. Mionnet a fait l'attribution à Castabala de Cilicie et Tabala de Lydie.

THYATIRE. GORDUS JULIA.

(Caracalla, Mionnet, t. IV, p. 164, n° 944.)

AVT... ANT... Tête radiée, à droite de Caracalla avec cuirasse et contre-marque.

℞. ΘYATЄIPHNΩN. Pallas debout, tenant une lance dans la main droite, le bras gauche armé d'un bouclier.

Il n'y a pas ΘVATEIPHNΩN sur cette médaille, mais IOYΛIEΩN ΓORΔHNΩN. L'erreur de Mionnet s'explique d'autant moins que le premier mot de la légende, IOYΛIEΩN, est d'une conservation parfaite.

TEMNUS.

(Antonin le Pieux, Mionnet, t. III, p. 29, n° 171.)

Vaillant attribue à Elæa d'Éolide le bronze classé à Temnus par Mionnet. Vaillant lit ΕΛΑΙΤΩΝ, et Mionnet ΤΗΜΝΕΙΤΩΝ :

ANTΩNЄINOC CЄBACTOC. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite.

℞. ΤΗΜΝΕΙΤΩΝ. Jupiter debout, tenant dans la main droite un foudre et la haste dans la gauche; à ses pieds, un aigle.

Sur l'exemplaire de Vaillant, que j'ai sous les yeux, on ne

lit que ... PACITΩN. On a voulu restituer cette médaille à Acrasus. La ville d'Acrasus inscrivait sur ses monnaies AKPACIΩTΩN ; Temnus, THMNEITΩN ; Elæa, ΕΛΑΙΤΩΝ. Cette médaille n'est donc pas d'Acrasus, mais elle n'est pas davantage de Temnus ou d'Elæa.

Nacrasa inscrit NAKPACЄITΩN, NAKPACITΩN, NAKPACЄΩN, et c'est à Nacrasa que je propose de classer la médaille de Vaillant.

E. Muret.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR L'ÉTUDE DES MONNAIES DE LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE (1).

Tous ceux qui ont cherché à réunir une collection d'anciennes monnaies françaises, ont sûrement regretté que le seul ouvrage qui pût les aider à les classer (je veux naturellement parler du livre de Leblanc) fût si peu détaillé et si peu précis, et que le secours qu'ils espéraient en tirer leur fît beaucoup trop souvent défaut. Bien des numismatistes qui avaient commencé avec un grand zèle l'étude des ces monnaies, se sont promptement rebutés et n'ont pas tardé à renoncer à des recherches dans lesquelles, à chaque pas, ils se heurtaient à l'impossibilité de déterminer avec certitude les pièces plus ou moins rares que le hasard faisait tomber entre leurs mains.

Il était donc nécessaire, dans l'intérêt de notre histoire nationale, de reprendre *ab ovo* le travail que Leblanc n'a fait qu'ébaucher, et de réunir, autant que faire se pourrait, la série des ordonnances royales et des documents de toute nature, ayant trait aux monnaies émises par les ateliers monétaires de notre pays.

[1] M. de Saulcy a bien voulu détacher de son grand ouvrage sur les monnaies de la III[e] race, le chapitre qui est destiné à servir de préface. Les numismatistes y trouveront des renseignements qu'on ne saurait leur faire connaître trop tôt.

Beaucoup de ces pièces ont été déjà publiées, il est vrai, dans l'immense recueil des ordonnances des rois de France ; mais, il faut bien l'avouer, les textes imprimés sont parfois d'une incorrection déplorable.

Il était donc de toute nécessité de recourir aux sources originales, et de rectifier les mauvaises leçons qui devaient forcément laisser le lecteur curieux dans un grand embarras.

D'un autre côté, il était rare que les ordonnances elles-mêmes fissent connaître les types particuliers, et les différences des monnaies que l'on créait. C'est sous ce nom de *différence* qu'on désignait les signes, généralement peu apparents, qui devaient caractériser chaque espèce, nouvellement mise en circulation.

Évidemment ces différences devaient avoir été fixées par qui de droit, c'est-à-dire dans les exécutoires que les généraux maîtres, formant la chambre des monnaies établie à Paris, devaient rédiger et adresser, à l'apparition de chaque ordonnance royale, aux maîtres particuliers des ateliers auxquels la nouvelle fabrication était prescrite. Il était donc absolument indispensable de rechercher, partout où ils pourraient se trouver, les textes mêmes de ces exécutoires. Leblanc ne s'était nullement préoccupé de ces mandements spéciaux des généraux maîtres, et nous avait laissés dans une ignorance à peu près absolue, des renseignements de détail qu'il eût été plus à même que qui que ce soit aujourd'hui, de recueillir et de classer. Maintenant en effet que les incendies et les révolutions ont accompli leur œuvre de destruction, il n'y a plus lieu d'espérer que l'on arrivera jamais à réunir un recueil complet de ces précieux exécutoires.

D'ailleurs il est nécessaire de constater tout d'abord que

les documents monétaires antérieurs au règne de Philippe-Auguste, nous font absolument défaut.

Sous le règne de ce prince on commence bien à entrevoir quelque faible lueur conductrice. Mais ce n'est en réalité que sous Louis IX, que les archives peuvent nous fournir des renseignements officiels — bien rares encore — et parfois bien altérés.

C'est donc à partir de Louis IX que l'on peut marcher d'un pas quelque peu assuré sur le terrain de notre numismatique nationale. Après ce règne glorieux, la disette de documents diminue de plus en plus, pour arriver enfin à une richesse bien plus grande qu'on n'oserait l'espérer, quand on n'a pas abordé personnellement ces recherches.

Le premier de tous, M. Cartier a, dans la *Revue numismatique*, fait entrevoir tout le profit qu'il serait possible de tirer, pour l'histoire de nos monnaies nationales, de l'étude des documents originaux, si elle était entreprise avec conscience et sans crainte d'une fatigue inévitable.

Après lui, Delombardy, séduit par la riche moisson de faits qu'il était juste d'espérer, comme récompense d'une patiente exploration des archives, se mit courageusement à l'œuvre, et il consigna, dans un simple catalogue d'une collection particulière de monnaies des rois de la 3ᵉ race, une petite partie des notions positives qu'il avait recueillies. Mais comme il se dispensait de donner des preuves à l'appui de ses assertions presque toujours justes, je m'empresse de le dire, le doute, je dirai même le dédain du plus grand nombre des amateurs de monnaies, accueillit l'apparition de ce catalogue qui n'est pas exempt d'erreurs, sans doute, mais qui ne constituait pas moins un pas énorme fait en avant dans la science de nos monnaies nationales.

Delombardy, dans la préface de ce catalogue, annonçait

l'apparition prochaine d'un livre dans lequel il justifierait tout ce qu'il allait avancer. Ce livre a-t-il été rédigé? Ce n'est guère probable : les matériaux seuls qui devaient servir à sa rédaction semblent avoir été réunis.

En 1848, Delombardy mourut, et ses papiers ont péri, dit-on, dans l'incendie de la rue de Lille, pendant le triste règne de la Commune.

Combrouse, émule et ami de Delombardy, a enregistré une masse considérable de faits numismatiques dans ses singuliers ouvrages si luxueusement entrepris, et tirés à si petit nombre; mais là encore les sources où il avait puisé sont laissées dans l'ombre, et je ne crois pas trop hasarder en pensant qu'il avait utilisé, en les partageant peut-être, les recherches de Delombardy.

Quoi qu'il en soit, ces différents écrits nous laissaient toujours dans l'ignorance des sources, et tout restait à refaire. C'est alors que mon ami A. de Barthélemy entreprit le rude travail qui consistait à remonter à ces sources originales, et pendant deux années, il se livra avec patience à ces pénibles recherches. Puis d'autres sujets d'étude vinrent le distraire de la voie dans laquelle il avait si bien cheminé jusqu'alors, et j'ai le droit de le déplorer plus que personne, parce que j'ai été à même d'apprécier le talent avec lequel il avait entrepris l'exploration de nos archives nationales, au point de vue de la numismatique française.

A. de Barthélemy, que j'ai le droit et le devoir de déclarer mon digne collaborateur, m'a remis tout le dossier des notes qu'il avait déjà réunies : toutes sans exception ont été vérifiées et reprises par moi, et j'ai continué l'œuvre qu'il avait commencée. Pendant cinq années j'ai poursuivi ce travail, et j'ai réussi à le mener à bonne fin ; mais, je le répète, c'est grâce à la collaboration d'A. de Barthélemy,

que ces cinq années m'ont suffi. Il m'en eût certainement fallu deux de plus si je n'avais eu, au début, le secours que m'apportait le volumineux dossier de notes accumulées par lui.

Cela dit, je dois faire connaître les dépôts publics dans lesquels j'ai puisé à pleines mains.

Après avoir coordonné et classé les notes qui m'avaient été remises par A. de Barthélemy, j'ai commencé par exploiter les nombreux manuscrits de la bibliothèque nationale,

Chaque document que j'en extrayais étant transcrit sur une fiche portant en tête la date du document lui-même, l'ordre chronologique s'est établi de la manière la plus simple, parmi les pièces relatives à chaque règne.

Ici je dois dire que je me suis tracé pour limites du cadre que je voulais remplir, l'intervalle écoulé depuis l'avénement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de François 1^er^. Après cette dernière époque, en effet, les monnaies sont presque toujours datées, et les archives de la Monnaie de Paris contiennent la plus riche série de pièces manuscrites dont l'étude ne présente aucune difficulté. Je pense donc m'être fait une part de travail assez large, en m'occupant de la période dont l'étude me paraissait devoir être la plus instructive et en même temps la moins aisée.

Dans les manuscrits de la bibliothèque nationale j'ai rencontré, chemin faisant, un certain nombre de pièces parfois volumineuses, qu'il eût été malaisé, et je dirai plus, peu convenable de dépecer en minces citations portant une date fixe. Celles-là, je les ai copiées intégralement, et leur ensemble forme une série particulière de documents dont la forme devra être respectée. Là, par exemple, se trouveront des tableaux des valeurs successives des marcs d'or et d'argent, pendant un grand nombre d'an-

nées, là aussi seront insérés de véritables aide-mémoire de changeurs, du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, contenant des renseignements que l'on ne trouverait pas ailleurs. A propos de ces aide-mémoire de changeurs, je dois faire observer que toutes les fois que les auteurs de ces livres indiquent le titre d'une monnaie d'or ou d'argent, ils ont soin de donner à ce titre une valeur un peu inférieure à la valeur réelle, pour se procurer ainsi, dans leurs opérations de change, un petit bénéfice qui n'était pas précisément de la plus stricte honnêteté. Mais peu nous importe aujourd'hui, puisque les renseignements qui abondent dans ces manuscrits, nous font reconnaître à merveille beaucoup de monnaies que l'on serait exposé à confondre avec des espèces à peu près semblables.

Pour terminer avec la série des documents qui ne pouvaient trouver place dans le répertoire général, classé chronologiquement dans chaque règne, je dois dire que j'ai placé en tête la suite des dates paschales de chaque année de la période dont je m'occupais, parce que la Chambre des monnaies ne cessa qu'après François I^er^, de faire commencer à Pâques la date de l'année nouvelle.

J'y ai joint un curieux calendrier de la Chambre des monnaies, nous faisant connaître tous les jours fériés, pendant lesquels les ateliers et la Chambre des monnaies elle-même chômaient régulièrement.

Je reviens aux sources que j'ai dû consulter. Les manuscrits de la Bibliothèque nationale une fois épuisés, j'ai dépouillé avec le plus grand soin cinq énormes registres de la Cour des monnaies, qui font aujourd'hui partie de la Bibliothèque de la Sorbonne, et que personne, jusqu'à moi, n'avait eu la pensée d'y rechercher; j'y ai rencontré une foule de documents que je n'ai trouvés que là.

Pendant que je dépouillais ces registres intéressants, mon ami M. Sudre, secrétaire-archiviste de la Monnaie de Paris, avait la bonté de prendre pour moi des copies de toutes les ordonnances dont on avait, au siècle dernier, réuni des expéditions, pour constituer un corps d'archives de la monnaie. Je suis heureux de lui exprimer ici ma reconnaissance pour l'obligeance extrême avec laquelle il a bien voulu se charger de cette longue besogne.

C'est après avoir terminé le pénible travail de transcription de ces registres de la Sorbonne, que je suis allé à Grenoble, afin de me rendre compte de la richesse des documents que j'espérais avec raison y rencontrer. Là encore j'ai eu le bonheur de constater l'existence d'une belle collection de gros registres de la Cour des comptes delphinaux, qui, grace à l'intervention de M. le ministre de l'Instruction publique, m'ont été envoyés et confiés tour à tour. Sur place, il m'eût fallu plus d'une année, pour y prendre tous les renseignements qui m'étaient nécessaires.

La moisson était belle déjà, et cependant en réalité j'avais à peine recueilli le quart de ce que j'étais si avide de me procurer.

Restait en effet le splendide dépôt de nos Archives nationales, où mon ami A. de Barthélemy avait pris toutes les notes qu'il m'avait si généreusement remises.

Là je trouvai de nombreux registres de la Cour des monnaies, et des cartons bien plus nombreux encore, contenant tout ce qui avait échappé aux ravages du temps, et à l'incendie de la Cour des comptes, de documents relatifs aux ateliers monétaires provinciaux. Tout cela a été lu, dépouillé et, la plupart du temps, copié intégralement; j'ai donc le droit de dire que je n'ai rien négligé de ce côté.

Mentionnons encore un certain nombre de pièces em-

pruntées aux archives de la Tour de Londres, à celles de Poitiers, de Dijon et de Lille, et l'on comprendra, je l'espère, tout ce qu'il m'a fallu de temps et de patience pour réunir cette vaste collection de documents.

On y trouvera tous les éléments d'un catalogue des généraux maîtres des monnaies, c'est-à-dire des grands officiers qui constituèrent d'abord la Chambre et plus tard la Cour des monnaies.

Chaque atelier monétaire comportait un maître particulier, deux gardes, un contre-garde, un essayeur, et un graveur, appelé tailleur des fers. Toutes les indications de ces officiers, à l'exception de celles concernant les essayeurs, ont été recueillies avec un soin absolu. De telle sorte qu'il sera facile à quiconque voudra s'en donner la peine, de dresser des catalogues de tous ces personnages, dont quelques-uns ont joué un rôle considérable dans notre histoire.

Parmi les registres que j'ai copiés, il en est beaucoup qui m'ont fourni le nombre rigoureusement exact des exemplaires de chaque monnaie frappés dans tel ou tel atelier monétaire.

Un pareil renseignement est précieux, puisqu'il nous signifie en quelque sorte, de la manière la plus positive, le degré de rareté des pièces qui entrent dans nos collections. N'est-il pas véritablement intéressant de pouvoir dire que telle espèce a été frappée de tel jour à tel jour, par tel maître particulier, et à l'aide de fers gravés par tel tailleur et enfin en tel nombre de spécimens? Je n'insiste pas, car l'intérêt de pareilles notions se démontre de lui-même.

Je viens de parler des officiers qui dirigeaient un atelier monétaire. Il est bon de dire brièvement quelles étaient leurs fonctions.

Le maître particulier, nommé le plus souvent aux enchè-

res et *à la chandelle* (c'est ainsi qu'on désignait les adjudications à l'extinction des feux), était chargé de la direction de l'atelier, dont toutes les dépenses matérielles restaient à sa charge. Dans le bail plus ou moins long qui lui était octroyé, il devait fixer son *faifort*, c'est-à-dire le nombre de marcs d'or qu'il devait monnayer dans chaque année de son bail, aussi bien que des marcs d'*œuvre;* ce dernier nom désignait les monnaies blanches et noires, c'est-à-dire d'argent et de billon.

L'argent employé dans la fabrication des monnaies était dit : *argent-le-Roi* et il était à $\frac{23}{24}$ de fin.

Le titre des monnaies d'argent se divisait en 12 deniers de 24 grains, de telle sorte, par exemple, que la pièce à 3 deniers d'argent-le-Roi contenait le quart de son poids d'argent-le-Roi.

Le titre des monnaies d'or se comptait en karats, de telle sorte que l'or fin était dit à 24 karats. Si, par exemple, l'ordre était donné de frapper des espèces d'or à 23 karats seulement, le 24e karat, c'est-à-dire le 24e du poids de la pièce, était formé d'un alliage par moitié d'argent fin et de cuivre fin.

Le maître particulier dans son bail s'engageait à faire frapper les monnaies qu'il était chargé de fabriquer, à des prix fixés pour l'or, pour le blanc et pour le noir.

Les manœuvres sous sa direction étaient les *ouvriers* et les *monnayers*. Les premiers, aidés souvent d'ouvrières nommés *tailleresses*, préparaient les *flans* qui étaient étalonnées avec soin et remis ensuite, en certaine quantité nommée *brève*, aux monnayers, qui leur appliquaient, au marteau, l'empreinte réglementaire, à l'aide de coins de fer nommés *pile* et *trousseau*. Les ouvriers et les monnayers recevaient une solde fixée, pour la fabrication de l'or, du

blanc et du noir, et cette solde était prise sur le bénéfice appartenant au souverain, et qui se nommait *seigneuriage*.

Les alliages étaient préparés par le maître particulier et sous sa responsabilité.

Les gardes étaient détenteurs des fers, dont ils devaient surveiller l'emploi et la remise en caisse, dès qu'ils avaient cessé d'être employés.

Quand une ou plusieurs brèves avaient passé sous le marteau des monnayers, on avait mis en boîte une des pièces frappées et prise au hasard, sur un certain nombre, fixé à l'avance, de pièces semblables, soit d'or, de blanc ou de noir. Ces boîtes étaient une sorte de *tirelire* parfaitement close et scellée du sceau du maître et des gardes, qui, lorsqu'elle était arrêtée, devait être envoyée à la Chambre des monnaies de Paris, pour être jugée par les généraux maîtres. Si, par ce jugement, le titre était reconnu faible, la boîte était dite *escharce* et le maître et les gardes étaient mis à l'amende : de même si elle était faible de poids. Il y avait toutefois une certaine tolérance nommée *remède*, dont on tenait compte au maître particulier. Lorsqu'une brève était terminée, elle était remise aux gardes qui y prenaient encore, au hasard, un certain nombre de pièces qu'ils soumettaient à l'essayeur ; celui-ci les analysait, et dans une petite cédule de parchemin, constatait le titre réel et le poids des pièces fabriquées. Si les remèdes n'étaient pas dépassés, les gardes en faisaient la *délivrance*, c'est le terme employé, au maître particulier, qui les émettait définitivement. Celui-ci, du reste, en employait une partie à acheter le billon d'or et d'argent qui devait alimenter la fabrication, et dont le prix du marc était fixé par des ordonnances royales.

Les gardes devaient tenir un registre, sur parchemin, de

toutes les délivrances faites par eux au maître particulier, et ils devaient y annexer les certificats d'essais de l'essayeur.

Les gardes et l'essayeur devaient être payés de leurs gages par le maître particulier, sur ses bénéfices, ainsi que le contre-garde, dont les fonctions consistaient à surveiller et à contrôler les acquisitions de billon d'or et d'argent effectuées par le maître particulier.

Les fonctions du tailleur des fers se définissent d'elles-mêmes et n'ont pas besoin d'être précisées.

Tous ces officiers, en entrant en service, prêtaient serment de remplir fidèlement et loyalement les fonctions qui leur étaient dévolues, et souvent de garder le secret sur la nature des instructions qu'ils recevaient de la Chambre des monnaies.

Il me reste à parler d'une expression qui fut très-usitée aux XIV^e^ et XV^e^ siécles, et qui a besoin d'explication : c'est celle de *pied de monnaie.*

On donnait ce nom au chiffre multiplié par cinq, qui représentait le nombre de sous tournois de monnaie courante, qu'on devait tirer d'un marc d'argent, abstraction faite du cuivre qui pouvait être combiné par alliage avec ce marc d'argent.

De cette définition, il résulte que pour trouver le pied de monnaie d'une pièce dont la taille est représentée par n, (c'est le nombre de pièces au marc) et la valeur de chaque pièce par d, on devra multiplier n par d, ce qui donne le nombre total de deniers tournois contenus dans un marc d'argent monnayé. Divisant alors ce nombre $n \times d$ par le titre représenté par t, on aura cinq fois la valeur du pied de monnaie. Ce dernier nombre, divisé par 5, donnera en définitive le pied de monnaie que nous appellerons p. Cette opération est représentée par la formule $p = \frac{n \times d}{5.\ t.}$

Parlons maintenant des *différences* prescrites pour caractériser les monnaies.

C'est en 1389 seulement que fut ordonné l'emploi des points secrets d'atelier. A chacun de ceux-ci était attribuée une lettre des légendes, sous laquelle devait être placé un petit point plein ou vide, dont la présence suffisait pour désigner l'atelier qui avait émis une pièce quelconque. Cette notion était indispensable, si une fraude, au point de vue du titre et de la taille, était signalée, pour reconnaître l'atelier coupable. Ce point s'appelait *différence de la ville*. Mais cette première notion ne suffisait pas pour avoir le nom du maître et des gardes à punir ; il fallait donc encore que le maître particulier introduisît, soit dans les légendes, soit dans le type, un petit signe qui devenait son contre-seing, et que l'on nommait *différence du maître*. La différence dite *de la taille* était la modification légère introduite dans le type de la monnaie, pour la signaler et la distinguer d'une émission précédente, faite à un autre titre ou à une autre taille. Nous avons eu la chance de trouver bon nombre d'indications de différences de taille et de différences de maitres ; mais nous sommes loin malheureusement de les avoir retrouvées toutes, et le plus souvent elles sont relatives à des maîtres qui ont exercé sous Charles VIII, Louis XII et François I^er^.

Quant aux différences de la ville, elles ont été parfois modifiées. Ainsi, par exemple, les ateliers de Sainte-Menehould et de Châlons-sur-Marne ont employé tour à tour le même point secret. De même pour Saint-Quentin et Amiens.

A la fin du règne de Charles VI, les points secrets de Cremieu, de Romans, de Mirabel et de Montpellier, villes restées fidèles au dauphin Charles, ont été appliqués, par

ordre des généraux maîtres au service d'Isabeau de Bavière, aux nouveaux ateliers qu'elle avait ouverts à Nevers, à Auxerre, à Arras et à Châlons-sur-Marne.

De son côté, le dauphin Charles, pendant sa lutte à outrance contre les Anglais, maîtres de tout l'ouest et du nord de la France, dut créer une nombreuse série d'ateliers temporaires, et la *différence de la ville* appliquée aux espèces sorties de ces ateliers, fut l'initiale même du nom de la ville.

Nous avons dit que le point secret fut d'abord un point plein ; quelques années plus tard, ce point devint creux, c'est-à-dire un véritable petit annelet. Parfois encore le point fut remplacé, soit par une petite croisette, soit par une étoile.

Pendant la durée du règne de Henri VI d'Angleterre, de 1422 à 1450 environ, les ateliers monétaires, obéissant à ce prince, eurent pour *différence de la ville*, un signe conventionnel placé en tête des deux légendes : ce furent une couronne, un léopard, une fleur de lis, un croissant, etc., etc. dont un exécutoire des généraux maîtres, inséré au fameux *Registre entre deux ais* des Archives nationales, nous a révélé l'application.

Beaucoup plus tard, sous François 1^er^, sans que l'usage du point secret fût aboli, les lettres de l'alphabet furent attribuées aux ateliers en exercice ; ainsi Paris eut la lettre A, Rouen la lettre B, etc., etc.

Reste enfin à mentionner deux ateliers de création relativement récente et auxquels il n'a pas été donné de point secret : ce sont Bayonne et Bordeaux. Le premier dut placer dans ses légendes une ancre, et le second une petite nef à un mât. Toutefois, sous François 1^er^, ces deux villes reçurent l'ordre d'employer des lettres d'atelier : Bayonne eut la lettre L, et Bordeaux la lettre K.

Il me suffit d'avoir donné ces courtes indications, parce que toutes les modifications dont il s'agit, se trouveront signalées en détail dans le Répertoire.

Je ne pense pas qu'il y ait nécessité de présenter de plus amples explications préliminaires, et chacun pourra se servir de ce répertoire, pour en déduire tel travail d'ensemble ou de détail qu'il sera tenté d'entreprendre.

F. DE SAULCY.

Paris, 14 février 1877.

MONNAIES INÉDITES

DES

GRANDS MAITRES DE RHODES DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

(Pl. I à III; V à VIII.)

Le savant directeur du Musée numismatique de Berlin, Dr Julius Friedlaender, ayant relevé dans les divers ouvrages anciens et modernes les descriptions des monnaies frappées à Rhodes par les grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et ayant ajouté à la suite un certain nombre de pièces inédites qui se trouvaient dans différentes collections, a publié en 1843 son intéressant traité intitulé : « *Die Münzen des Johanniter-Ordens auf Rhodus* », qu'il fit suivre en 1845 d'un supplément [1]. Cette même année, M. le baron de Köhne publia un ducat d'or de Pierre d'Aubusson et une monnaie d'argent d'Aimeri d'Amboise [2], et en 1846 une autre monnaie d'argent de Jean de Lastic [3]. Après ces premiers travaux, M. Lindsay

[1] Feu Langlois ayant fondu le traité et le supplément de M. Friedlaender, et ayant ajouté la description du gros de Foulque de Villaret, publia une traduction française, sans aucune autre addition, sous le titre : « Recherches sur les monnaies frappées dans l'île de Rhodes par les grands maîtres de l'Ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem. Paris, 1855. »

[2] *Zeitschrift für Münz-Siegel-und Wappenkunde*, 5ter Jahrg. Berlin, 1845, p. 95. Pl. I, nos 6 et 7.

[3] *Ibidem*, 6ster Jahrg. Berlin, 1846, p. 206. Pl. XI, n° 10.

publia encore un gros d'argent de Foulque de Villaret [1], M. S. Quintino une monnaie d'argent de Fabrice del Carretto [2], et M. Pfister un ducat d'or de Jacques de Milly [3]. Dans un ouvrage imprimé à Venise en 1856 [4], nous trouvons le dessin d'un ducat d'or de Pierre d'Aubusson. Enfin j'ai publié moi-même, en 1859, douze monnaies inédites des grands maîtres [5], et douze encore en 1865 [6].

M. Furse se proposant de publier un traité complet des monnaies et médailles frappées à Rhodes et à Malte par les grands maîtres, a publié en 1864 [7] à Malte son ouvrage, dans lequel sont décrites cinquante-trois monnaies dont quarante-huit imparfaitement dessinées sur quatre planches fort mal gravées. Parmi ces monnaies se trouvent les huit suivantes qui étaient jusqu'alors inédites, à savoir : un gigliato de Déodat de Gozon ; un gigliato de Jean Fernandez de Heredia ; un gigliato de Philibert de Naillac ; un ducat d'or d'Antonio Fluviano ; une grande monnaie en argent d'Aimeri d'Amboise ; une monnaie en cuivre de Guy de Blanchefort, qui est un essai plutôt qu'une monnaie véri-

[1] *Notice of remarkable medieval coins.* Cork 1849, et Friedlænder, *Beitræge zur älteren Münzkunde*, p. 50.

[2] *Discorsi sopra argomenti spettanti a monete coniate in Italia nei secoli XIV et XVII.* Torino, 1847, p. 27. Pl. II, n° 2.

[3] *Numismatic Chronicle*, 1852, p. 1.

[4] *Numismatica Veneta o serie di monete e medaglie dei dogi di Venezia*, Venezia, 1856. Doge XLVIII, n° 1.

[5] Πανδώρα. Vol. IX, n°s 214 et 215. M. Adrien de Longpérier, membre de l'Institut, a donné une analyse de ce travail dans la *Revue numismatique* de 1859; une traduction italienne a été publiée séparément à Venise en 1865.

[6] Πανδώρα. Vol. XVI, n° 377. Une traduction italienne en a aussi été publiée à Venise.

[7] *Il medagliere Gerosolimitano, ossia raccolta delle medaglie e monete coniate dai gran maestri dell'Ordine Gerosolimitano in Rodi ed in Malta.* Malta MDCCCLXIV..

table; une monnaie en argent de Fabrice del Carretto, et une monnaie en argent de Philippe Villiers de l'Isle-Adam. Pour ce qui est du fond de l'ouvrage, le traité de Furse est très-incomplet, car l'auteur ne possédant pas de connaissances exactes sur le système monétaire des grands maîtres, nomme indifféremment tantôt les gigliati des aspres et tantôt les aspres des gigliati, et ne fait aucune remarque sur le poids des monnaies, ce qui est absolument indispensable.

En 1865, M. le comte de Vogüé a publié un gigliato de Robert de Juilly, dont on ne connaissait pas encore de monnaies; un tiers de gigliato de Jean-Fernandez de Heredia; un gigliato de Philibert de Naillac; un aspre mal conservé de Jacques de Milly, dont un exemplaire semblable, mais plus complet, avait été auparavant publié par moi; enfin l'essai en cuivre de Guy de Blanchefort, déjà publié par Furse [1]. L'année suivante, en 1866, M. Egger a donné la description d'un ducat d'or de Fabrice del Carretto [2], et deux années plus tard, le P. Norbert Dechant a décrit seize monnaies d'argent des grands maîtres et sept deniers anonymes [3]; quelques-unes de ces monnaies sont les mêmes que celles déjà mentionnées dans les traités de M. Friedlaender, mais elles sont décrites par le P. Dechant avec une plus grande exactitude; quelques autres diffèrent totalement de celles publiées jusqu'à ce jour. Mais malheureusement les descriptions ne sont pas acompagnées de dessins. Lors des fouilles du temple de Diane d'Éphèse, vers le commencement de 1871, on découvrit un grand trésor composé de 2,427 monnaies d'argent, dont

[1] *Revue numismatique*, 1865, p. 309-313.

[2] *Wiener numism. Monatshefte*. IIer Band. 1866, p. 37. Pl. I, n° 10.

[3] *Ibidem*, IVer. Band. 1868, p. 307-321.

la plupart sont des gigliati du roi Robert de Naples et plusieurs autres des gigliati des grands maîtres. Dans cette trouvaille, les monnaies de Rhodes étaient au nombre de 786, dont seulement deux aspres d'Élion de Villeneuve, et tout le reste des gigliati des quatre grands maîtres suivants : 160 d'Élion de Villeneuve, 101 de Déodat de Gozon, 113 de Pierre de Corneillan et 410 de Roger de Pins. M. Grueber [1] a publié une analyse exacte de cette trouvaille; il y décrit avec de grands détails les différences qu'il a reconnues sur les monnaies de chaque grand maître; nous y voyons qu'il s'y trouvait cinq variétés de gigliati et un aspre d'Élion de Villeneuve, quatre variétés de gigliati de Déodat de Gozon, six de Pierre de Corneillan et dix-huit de Roger de Pins. Il serait à désirer que cette description fût accompagnée des dessins de ces diverses monnaies; mais M. Grueber n'a donné qu'une seule figure des monnaies de chaque grand maître. Enfin j'ai publié moi-même l'an dernier un demi-gros de Foulque de Villaret [2].

Voilà, en quelques mots, la bibliographie de toutes les monnaies des grands maîtres publiées jusqu'à ce jour par différents écrivains. Outre celles-ci, il en existe plusieurs inédites dans ma collection, et je crois, en les publiant ici, faire quelque plaisir aux lecteurs de cette Revue.

Selon Pegolotti, le système monétaire de Rhodes, sous les grands maîtres, était le suivant :

2 deniers valaient		1 carat.
8 carats	—	1 aspre
1 1/2 gigliato	—	1 besant.
6 besants et 2/3	—	1 florin d'or ou ducat

[1] *Numismatic Chronicle*, 1872, p. 120 et s.

[2] *Zeitschrift für Numismatik*. Berlin, 1874, p. 198.

Mais parmi toutes ces monnaies les seules effectives étaient le ducat d'or, le gigliato, l'aspre et le denier. J'ai déjà traité *in extenso*, dans mon premier mémoire, du système monétaire des chevaliers et de ces trois premières monnaies, à savoir des deniers, des carats et des aspres[1]. Mais je crois nécessaire d'insister encore sur celles-ci et de donner en même temps quelques éclaircissements sur toutes les autres.

BESANTS.

Avant la conquête de Rhodes par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il y avait en circulation à Rhodes, comme dans tout l'empire byzantin, la monnaie byzantine, dont la base était la monnaie d'or, que les Grecs appelaient *hyperpyron* et les Francs *besant*, d'après le nom de la ville où elle était frappée. Mais, ainsi que je l'ai démontré dans mon mémoire sur les monnaies inédites de Chypre[2], tant avant la prise de Constantinople par les croisés qu'après cet événement, excepté à Chypre, dans aucune autre principauté fondée par les croisés ou autres Francs conquérants il n'a été frappé ni hyperpyres ni besants selon le système byzantin, mais on y introduisit divers systèmes monétaires de l'Occident. Bien que l'hyperpyre ne fût pas une monnaie effective, il subsista cependant dans les transactions commerciales comme valeur nominale équivalant à une quantité donnée de la monnaie indigène en circulation. C'est pour cela que nous voyons exister simultanément dans divers pays une si grande différence dans la valeur de l'hy-

[1] *Monete inedite dei Gran Maestri dell'Ordine di S. Giovanni di Gerusalemme in Rodi*. Venezia, 1865, p. 21-24.

[2] *Monnaies inédites du royaume franc de Chypre*. Venise, 1873, p. 10 (Ἀνέκδοτα νομίσματα τοῦ μεσαιωνικοῦ βασιλείου τῆς Κύπρου).

perpyre; à Rhodes, sous Élion de Villeneuve, le besant équivalait à 113 $\frac{23}{24}$ grains vénitiens (5gr,885) d'argent; à Chypre, à 180 grains (9gr,315); dans le Péloponèse, à 294 $\frac{7}{12}$ grains (15gr,244), et à Thèbes et en Eubée, à 505 grains (26gr,133).

CARATS.

Le carat, monnaie d'argent, était le vingt-quatrième de l'hyperpyre. Puisque, comme nous l'avons dit, l'hyperpyre a subsisté à Rhodes comme valeur nominale, on peut en conclure que le carat, bien qu'équivalant à deux deniers, est resté aussi comme valeur nominale, puisqu'on n'a retrouvé jusqu'à ce jour aucune monnaie effective équivalant à cette valeur du carat.

DUCATS D'OR.

Le ducat d'or, frappé pour la première fois à Venise sous le doge Jean Dandolo, fut frappé également, sans interruption, par tous les doges, jusqu'au dernier d'entre eux, Ludovico Manin. Cette belle monnaie a eu une si grande vogue dans tout l'Orient que divers princes et divers États en ont imité le type : tels sont les Gattelusii à Mételin, les Justiniani à Chio et les Génois à Péra. Les grands maîtres ont fait de même à Rhodes; Déodat de Gozon a imité le premier le droit de la monnaie; après lui ce fut Antonio Fluviano qui copia complétement le ducat vénitien, y compris le nom de saint Marc et celui de Venise. On ne connaît aucun ducat d'or existant de Déodat de Gozon; cette monnaie ne nous est parvenue que par la figure gravée dans Bosio [1] et Paoli [2]; elle porte sur la face principale le grand maître à

[1] *Bosio*, vol. II, p. 85.

[2] *Paoli, Codice diplomatico*, vol. II. Pl 4.

genoux prenant la bannière de l'Ordre des mains de Saint-Jean, et au revers un ange assis sur le tombeau du Sauveur avec l'inscription hOSPITALIS QVЄDT : RODI. Dans une lettre sur diverses monnaies d'or et d'argent alors en circulation, lettre écrite en 1444, on trouve le passage suivant au sujet des ducats d'or de Rhodes : « *Fiorini di Rodi anno da uno lato uno santo in ginocchione a piedi di Santo Giovanni, dall' altro lato un angelo a sedere sul monimento* [1]. » Ce témoignage confirme l'existence des ducats d'or dont le dessin a été conservé par Bosio et Paoli, et nous sommes assurés ainsi que les ducats qui portent l'ange assis étaient encore en circulation à la moitié du XV^e^ siècle, bien que Déodat de Gozon ait régné de 1346 à 1353. Et comme je trouve invraisemblable que seul ce grand maître ait frappé une quantité de ducats telle que, 90 ans après leur émission, ils aient pu se trouver encore en circulation, je crois que tous les grands maîtres après lui continuèrent à en frapper. Je pense donc que tôt ou tard nous découvrirons des ducats d'or portant l'ange assis sur le tombeau du Sauveur, non-seulement de Déodat de Gozon, mais encore des grands maîtres suivants jusqu'à Philibert de Naillac. Si nous exceptons les ducats de Jean de Lastic et de Raimond Zacosta, qu'on n'a pas encore retrouvés, les ducats d'or imités du ducat vénitien sont connus de tous les autres grands maîtres, depuis Antonio Fluviano jusqu'au dernier d'entre eux, Villiers de l'Isle-Adam. Le ducat d'or, de poids juste, pèse 68 $\frac{24}{32}$ grains vénitiens (3^gr^,557).

GIGLIATI.

Le premier qui exerça à Rhodes le droit de frapper mon-

[1] Lettera di Guido Camaiani ad un amico suo sulle differenze delle monete d'oro e d'argento. *Bullettino di Numismatica italiana* diretto da A. R. Caucich. Serie 1^ma^, anno 1866-67, p. 17.

naie fut Foulque de Villaret qui conquit cette île ; mais il n'a frappé que des gros et des demi-gros selon le système des gros tournois français. Or, dans ce temps-là, les gigliati des rois de Naples, Charles II et Robert, avaient une grande vogue dans tout l'Orient, comme nous le voyons d'après les imitations qui en furent faites à Magnésie et à Éphèse par Sarukhan, émir de Lydie et d'Ionie [1], et un peu plus tard par les Justiniani à Chio [2]. C'est donc pour le même motif que le successeur de Foulque, Élion de Villeneuve, a frappé ses monnaies selon le système des gigliati de Naples, imitant la croix ornée de lis qui figure à leur revers ; le nom de gigliato fut par suite également donné à ces monnaies des chevaliers. Le poids régulier du gigliato doit être de 75 $\frac{26}{32}$ grains vénitiens (3^{gr},923) ; on en connaît de tous les grands maîtres jusqu'à Jean-Baptiste Orsini, excepté de Jean de Lastic et de Jacques de Milly, dont jusqu'à présent on n'a pas retrouvé de gigliati, et de Pierre-Raimond Zacosta, dont aucune monnaie n'a été retrouvée [3].

ASPRES.

Les aspres des empereurs de Trébizonde, nommés *aspres comnénats* d'après la dynastie régnante des Comnène, furent frappés en grand nombre et circulaient dans tout l'Orient. Le nom de ces monnaies fut donc adopté pour le demi-gigliato, qui, pour la première fois, fut frappé par Élion de Villeneuve, et dont l'émission continua sous les grands maîtres suivants. On ne connaît pas encore d'aspres de Pierre de Corneillan, de Jean-Ferdinand de Heredia et

[1] *Revue numismatique*, 1869-70, p. 335-43.

[2] *Promis. La zecca di Scio.* Pl. I, n^{os} 5 et 6.

[3] Depuis la rédaction de ce travail, M. Lambros a publié cette année, dans le *Bulletin de correspondance de l'Institut hellénique*, deux monnaies inédites de Pierre-Raimond Zacosta. (*Note de la Rédaction.*)

de Philibert de Naillac; sous Jean de Lastic, le type du revers de ces aspres fut modifié, et au lieu de la croix on vit paraître le buste de Saint Jean tenant l'*Agnus Dei* et la bannière de l'Ordre. Puisque nous avons dit que l'aspre est la moitié du gigliato, il en résulte que son poids normal doit être de 37 $\frac{29}{32}$ grains vénitiens (1^{gr},961).

DENIERS.

Le denier était de billon et trente-deux deniers valaient un gigliato. Pegolotti ne dit ni combien de deniers allaient à la livre, ni combien cette même livre contenait d'onces d'argent pur. Mais pour ce qui est du titre, je pense que chaque livre contenait deux onces et demie d'argent pur comme les deniers de Chypre et comme les deniers tournois d'Achaïe et des ducs d'Athènes; et quant au poids des deniers connus de Rhodes, on peut en déduire qu'ils sont plus légers que ceux de Chypre. De ces deniers de Rhodes les uns sont de billon, les autres de cuivre pur; quelques-uns seulement portent les noms de deux grands maîtres : ce sont ceux de Pierre d'Aubusson et d'Aimeri d'Amboise; tous les autres sont anonymes. Parmi ces derniers ceux de billon ont été frappés sous les premiers grands maîtres, Foulque de Villaret, Élion de Villeneuve, Déodat de Gozon, Pierre de Corneillan et Roger de Pins; et ceux de cuivre sous les deux derniers, Fabrice del Carretto et Philippe Villiers de l'Isle-Adam. On ne connaît pas de deniers frappés par Raimond Bérenger, ni par ses successeurs, jusqu'à Jean-Baptiste Orsini.

FOULQUE DE VILLARET.

(1310-1319.)

1. +·SCI·IOD..IS B. (*Sancti Johannis Baptista*) entre deux grènetis. Au milieu château avec trois tours.

℟. + ℳĀGR· hOSPITĀL'· (*Magister Hospitalis*) entre deux grènetis. Au milieu croix.

Billon. Denier. Poids : 17 $\frac{5}{8}$ grains vénitiens (0^{gr},912).

Ce denier, très-rare et peut-être unique, est plus pesant que tous les deniers qui seront décrits dans la suite de ce travail; son type est aussi différent, en sorte que je crois être certain qu'il appartient à Foulque. Le châtel qui y figure est semblable à celui de la monnaie d'argent de Martin et Benoît II Zaccharia, princes de Chio et contemporains de Foulque, monnaie qu'il a peut-être copiée[1]

ÉLION DE VILLENEUVE.

(1319-1346.)

2. +·FR·ЄLIOℕ'·D' : VILĀNOVA ⁝ DI' GRA:ℳ:R (*Frater Elionus de Vila Nova Dei Gratia Magister*). Le grand maître agenouillé devant une double croix, posée sur trois degrés.

℟. + : OSPITAL·S·IOhIS·IRLℕI : QT RODI : (*Hospitalis Sancti Johannis Hierosolymitani Conventus Rodi*). Croix ornée de fleurs de lis, et à branches terminées par l'écu de l'Ordre[2].

Argent. Gigliato. Poids : 75 $\frac{3}{8}$ gr. vén. (3^{gr},900).

3. +· FR : ЄLIOℕVS·DЄI : GRA ℳA· Le grand maître agenouillé devant la croix posée sur trois degrés.

℟. +·OSPITALIS·S IOhIS·IRLℕI·QT·RO· Croix ornée de fleurs de lis, et à branches terminées par l'écu de l'Ordre.

Argent. Aspre. Poids : 34 $\frac{1}{2}$ gr. vén. (1^{gr},772).

4. + FR : ЄLIOℕVS·DЄI : GRACIA· Le grand maître agenouillé devant la double croix.

[1] *Promis. La zecca di Sicio.* Pl I, n° 1.

[2] Les armes de l'Ordre étaient de gueules à la croix d'argent.

℟. + · ℳAR OSPITALIS·IRLDI· La croix comme ci-dessus,

Argent. Aspre. Poids : 33 ½ gr. vén. (1ᵉʳ,723).

5. + FR : ℊLION DVILADOVA DI GRA ℳR : Le grand maître portant une longue barbe, agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés, et portant le froc à capuchon.

℟. + : OSPITAL'·S·IOhIS·IRLDI·QT RODI : La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 75 ¼ gr. vén. (3ᵉʳ,894).

6. + : FR : ℊLIOD : D : VILA : DOVA : DI : GRAℳR. Le grand maître agenouillé comme sur la monnaie précédente.

℟. + OSPITAL'S'· IOhIS IRLDI·Q·T·' RODI. Croix comme sur les monnaies précédentes.

Argent. Gigliato. Poids : 69 ¼ gr. vén. (3ᵉʳ,583).

7. + FR ℊLIODVS·DℊI·GRACIA·ℳAGR. Le grand maître agenouillé comme sur les deux monnaies précédentes.

℟. + : OSPITALIS·S·IOhIS·IRLDI QT RO : Croix comme sur les monnaies précédentes.

Argent. Aspre. Poids : 33 ½ gr. vén. (1ᵉʳ,720).

8. + · FR ℊLONVS·DℊI : GRACIA:ℳAR. Le grand maître agenouillé comme sur les monnaies précédentes.

℟ + OSPITALIS S IOhIS IRLDI·QT·R : Croix comme sur les monnaies précédentes.

Argent. Aspre, Poids : 37 ⅛ gr. vén. (1ᵉʳ,921).

On remarquera que sur les monnaies 2, 3 et 4, Élion porte une barbe courte, et le froc sans capuchon, tandis que sur les monnaies suivantes il est représenté avec une longue barbe et le capuchon. Et comme sur les trois premières monnaies la figure d'Élion ressemble à celle de Foulque sur le gros et le demi-gros de ce grand maître, et que sur les

suivantes elle rappelle au contraire la figure de Déodat de Gozon et de Pierre de Corneillan sur leurs monnaies, il est évident que les monnaies 2, 3 et 4 sont antérieures aux autres; et c'est pour cela que je les ai placées en première ligne.

DÉODAT DE GOZON.

(1346-1353.)

9. + F·R·DϾODAT·GOSODO·DI·GRA·ϺGR. Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés.

℟. + OSPITĀL· S· IOhIS·IRLDI·QT·RODI. Croix ornée de fleurs de lis, et à branches terminées par l'écu de l'Ordre.

Argent. Gigliato. Poids : 66 $\frac{1}{4}$ gr. vén. (3^{gr},428).

PIERRE DE CORNEILLAN.

(1354-1355.)

10. + F·PϾTRVS·CORDILLIADO·DI·GRA·Ϻ· Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés.

℟. + OSPITĀL'·S·IOhS·IRLDI·QT'·RODI· Croix ornée de fleurs de lis, et à branches terminées par l'écu de l'Ordre.

Argent. Gigliato. Poids : 7$\frac{1}{4}$ $\frac{3}{4}$ gr. vénit. (3^{gr},862).

11. + F· PϾTRVS·CORDILLIADO·DI·GRA·Ϻ· Le grand maître agenouillé comme sur la monnaie précédente.

℟. + OSPITĀL'·S·IOhIS·IRLDI QT'·RODI· Croix comme sur la monnaie précédente.

Argent. Gigliato. Poids : 72 $\frac{5}{8}$ gr. vénit. (3^{gr},758).

Deniers.

12. + CIVITAS·RODIS· Entre deux grènetis. Châtel.

℟. + ϺAGR·OSPITALIS. Entre deux grènetis. Croix,

cantonnée au premier et au quatrième canton d'un globule.

Billon. Denier. Poids : 12 $\frac{7}{8}$ gr. vénit. (0^{gr},666).

13 + CIVITAS°RODI. Châtel.

℟. + MAGR°OSPITAL ⁘ Croix cantonnée aux premier et quatrième cantons d'un annelet.

Billon. Denier. Poids : 8 $\frac{1}{4}$ gr. vén. (0^{gr},427).

14. + CIVITAS : RODI. Châtel.

℟. + MAGR : OSPITALI. Croix ; aux deuxième et troisième cantons un globule.

Billon. Denier. Poids : 9 $\frac{3}{4}$ gr. vén. (0^{gr},504).

15. + CIVI(TA)S·RODI⁂. Châtel.

℟... MAGR · OSPITAL. Croix ; au quatrième canton un annelet.

Billon. Denier. Poids : 10 $\frac{1}{4}$ gr. vén. (0^{gr},530).

16. + CIVIS · RODI. Châtel ou porte, comme sur les monnaies de Gênes ; dans le champ, à droite du châtel, globule.

℟. + MAGR·OSPITAL'. Croix.

Billon. Denier. Poids : 9 $\frac{3}{4}$ gr. vén. (0^{gr},504).

17. + CIVIS·RODI. Châtel comme sur la monnaie précédente, entre deux globules.

℟. + MAGR·OSPITAL'. Croix.

Billon. Denier. Poids : 11 $\frac{3}{4}$ gr. vén. (0^{gr},608).

Parmi les deniers décrits ci-dessus, les n^{os} 16 et 17 qui portent le châtel comme sur les monnaies de Gênes et l'inscription CIVIS, sont semblables à celui décrit plus bas sous le n° 28, qui a la pomme de pin et qui appartient sans aucun doute à Roger de Pins. Il est donc certain que ces monnaies sont postérieures aux monnaies n^{os} 12-15 qui portent l'inscription CIVITAS. De sorte que nous pouvons affirmer avec certitude que les quatre premières ont été

frappées sous les grands maîtres Élion de Villeneuve et Déodat de Gozon, et les deux derniers sous Pierre de Corneillan ou sous Roger de Pins lui-même, puisque nous voyons que les gigliati frappés pendant les premières années du magistère de ce grand maître n'ont pas la pomme de pin.

ROGER DE PINS.

(1355 1365.)

18. + F·ROGIЄRIVS·D·PIПIBVS·DI·GRA·Ⅿ. Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés.

℟. + OSPITAL·S·IOhIS·IRLI·QT·RODI : · Croix ornée de fleurs de lis, et à branches terminées par l'écu de l'Ordre.

Argent. Gigliato. Poids : 75 ½ gr. vén. (3ᵉʳ,907).

19. + F·ROGIЄRIVS:D:PIПIBV:DI:GRAП. Le grand maître agenouillé comme sur la monnaie précédente.

℟. + OSPITAL':S:IOhIS:IRLПI:QT:ROD'. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 63 gr. vén. (3ᵉʳ,260).

20. + F·ROGIERIVS·D : PIПIBVS : D·GRA : Ⅿ · ⁝ · Le grand maître agenouillé comme sur les monnaies précédentes. Dans le champ, derrière le grand maître, pomme de pin.

℟. + OSPITAL'·S·IhS·IRLПI·ETQ·RODIS ⁝ La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 74 ⅛ gr. vén. (3ᵉʳ,829).

21. + F·ROGIЄRIVS D'·PIПIBVS·DI·GRA·Ⅿ Le grand maître agenouillé et dans le champ pomme de pin comme ci-dessus.

℟. OSPITAL·S·IOhIS·IRLПI·QT·RODI : · La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 73 ¼ gr. vén. (3ᵉʳ,816).

22. + F·ROGIЄRIVS·D·PIПIBVS·D·GRA·Ⅿ. Le grand maître agenouillé et dans le champ pomme de pin.

℟. + OSPITAL·S·IOhIS·IRLDI·QT·RODI: La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 70 $\frac{1}{4}$ gr, vén. (3^{gr},635).

23. + F:ROGIERIVS·D:PIDIBVS·D:GRA Ⅿ°. Le grand maître agenouillé et dans le champ pomme de pin.

℟. + OSPITAL'·S·IOhS·IRLDI·QTS:RODI· La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 72 $\frac{1}{4}$ gr. vén. (3^{gr},738).

24. + F·ROGIЄRIVS:D·PIDIBVS⊙D⊙GRA Ⅿ. Le grand maitre agenouillé et dans le champ pomme de pin.

℟. OSPITAL·S·IhS⊙IRLDI··QT RODI·: La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 69 $\frac{5}{8}$ gr. vén. (3^{gr},603).

25. + F·ROGIЄRIVS·D:PIDIBVS·D·GRA Ⅿ·: Le grand maître agenouillé et dans le champ pomme de pin.

℟. + OSPTAL·S·IhS⊙IRLDI:SQT⊙RODI : La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 68 $\frac{3}{4}$ gr. vén. (3^{gr},558).

26. + F°ROGIЄRIVS⊛D·PIDIBVS·D·GR⊛Ⅿ. Le grand maître agenouillé et dans le champ pomme de pin.

℟. OSPITAL·S IOhIS·IRLDI·QT·ROD· La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids: 73 $\frac{5}{8}$ gr. vén. (3^{gr},810).

27. + F·ROGIERIVS·D·PIDIBVS·D·GRAⅦ. Le grand maître agenouillé et dans le champ pomme de pin.

℟. + OSPITAL··S·IDS·IRLDI·Q·ROD· La croix ordinaire.

Argent. Aspre. Poids : 35 $\frac{3}{4}$ gr. vén. (1^{gr},850).

28. (+ CIVIS) RODI. Châtel comme sur les monnaies de Gênes. Dans le champ à gauche du châtel, pomme de pin.

℟. (+ Ⅿ AG)R OSPIT.... Croix.

Billon. Denier. Poids : 9 $\frac{1}{2}$ gr. vén. (0^{gr},492).

RAIMOND BÉRENGER.

(1365-1374.)

29. + F·RAIOMDDVS·BERENGARII:D:GRAM. Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés. Dans le champ, derrière le grand maître, écu coupé diagonalement par une bande.

℟. + OSPITAL' S·IOHS IRLNI QTS·RODI: Croix ornée de fleurs de lis, et à branches terminées par l'écu de l'Ordre.

Argent. Gigliato. Poids : 71 $\frac{2}{8}$ gr. vénit. (3^{gr},693).

30. + F·RAIOMVNDVS·BERENGARII·D:GRA·M· Le grand maître agenouillé avec l'écu dans le champ, comme sur la monnaie précédente.

℟. + OSPITAL'·S·IOHS·IORLNI QT·RODI: Croix ornée de fleurs de lis, comme sur la monnaie précédente.

Argent. Gigliato. Poids : 74 $\frac{1}{2}$ gr. vénit. (3^{gr},855).

31. + F·RAMVNDUS·BERENGARII·D:GRA·M. Le grand maître agenouillé avec l'écu dans le champ, comme sur les monnaies précédentes.

℟. + OSPITAL'·S·IOHS·IRLNI·QTS:RODI· La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 74 $\frac{1}{2}$ gr. vénit. (3^{gr},855).

32. + F·RAIOMVNDUS·BERENGARII·D:G·M. Le grand maître agenouillé avec l'écu dans le champ.

℟. + OSPITAL:S·IOHS·IOROLNI·QT·RODI. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 71 $\frac{3}{4}$ gr. vén. (3^{gr},713).

33. + F·RAIOMVNDVS·BERENGARIV·DG·M Le grand maître agenouillé avec l'écu dans le champ.

℟. + OSPITAL·S·IOHS·IRLNI·QTS·RODI. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 73 $\frac{5}{8}$ gr. vén. (3^{gr},810).

34. + F··RAIOMNDVS·BENGARII·DG:M. Le grand maître agenouillé avec l'écu dans le champ.

℟. + OSPITAL·S·INS·IRLNI◦Q:ROD. La croix ordinaire.

Argent. Aspre. Poids: 37 $\frac{3}{4}$ gr. vénit. (1gr,953).

JEAN-FERNANDEZ DE HEREDIA.

(1376-1396.)

35. + F·IOhES·FERAD:D GRA M AGR ⁂ Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés. Dans le champ, derrière le grand maître, châtel avec trois tours.

℟. + OSPITALIS (S) IhOIS IERIM Q R: La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 71 $\frac{1}{4}$ grains vén. (3gr,687).

36. + F:IOhA FERANDI·D:G:M OSPITLIS. Le grand maître agenouillé devant la croix posée sur trois degrés. Au-dessous des degrés la lettre P; derrière le grand maître, châtel avec trois tours.

℟. + OSPTAL:S:IOhIS·IRLNI Q RODI. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids: 73 grains vén. (3gr,777).

37. + F·IOh·A FERANDI·G : M OSPITLIS. Le grand maître agenouillé, au-dessous des degrés de la croix, la lettre P, et derrière le grand maître, châtel avec trois tours comme sur la monnaie précédente.

℟. + OSPTAL : S IOhIS : IRLNI QT RODI. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 71 $\frac{1}{2}$ grains vén. (3gr,700),

38. + F :· IOh : FERANDI : D. G M OSPITLI. Le grand maître agenouillé devant la croix posée sur trois degrés. Dans le champ, derrière le grand maître, châtel avec trois tours, et dessous la lettre G.

℟· + OSPTAL : S· IOhIS : IRLNI Q T R. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids. 71 $\frac{5}{6}$ gr. vénit. (3^{gr},706).

39. + F·IOhЄS FЄADDI DЄI GRA ΠAG. Le grand maître agenouillé devant la double croix. Dans le champ, derrière le grand maître, châtel avec trois tours et derrière la lettre G.

℟. + OSPITĀL·S·IOhIS·IЄRLЄΠ Q R. La croix ordinaire.

Argent. Poids : 25 $\frac{5}{6}$ gr. vénit. (1^{gr},342).

Cette monnaie et les suivantes, comme le poids nous l'indique, équivalent au $\frac{1}{6}$ du gigliato ; mais nous ignorons par quel nom elles étaient désignées. On ne connaît ces divisions du gigliato que des deux grand maîtres Jean Fernandez de Heredia et Philibert de Naillac.

40. + F IOhЄS FЄRAΠDI·DЄI·GRA·MA : Le grand maître agenouillé ; dans le champ châtel et au-dessous la lettre G comme sur la monnaie précédente.

℟. + OSPITĀL·S·IOhIS·IЄRLЄΠ R. La croix ordinaire.

Argent. Poids : 27 $\frac{5}{6}$ gr. vén. (1^{gr},416).

41. + F IOhЄS·FЄRAΠDI·DЄI·GRA : Π. Le grand maître agenouillé avec les mêmes symboles que sur les deux monnaies précédentes.

℟. + OSPITĀL S IOhIS IЄRLЄΠ·Q·R. La croix ordinaire.

Argent. Poids : 27 gr. vén. (1^{gr},407).

42. + F IOhЄS·FЄRADI DЄI GRA : ΠAG : Le grand maître agenouillé avec les mêmes symboles que sur les monnaies précédentes.

℟. + OSPITĀL : S IOhS·IЄRLΠ·Q RO. La croix ordinaire.

Argent. Poids : 25 $\frac{1}{2}$ gr. vénit. (1^{gr},319).

43. + F IOhЄS FЄRAD : D : GRA ΠAGR· Le grand maître agenouillé avec les mêmes symboles que sur les monnaies précédentes.

℟. + OSPITALIS : S·IOhIS IЄRL. La croix ordinaire.

Argent. Poids : 25 gr. vén. (1^{gr},293).

44. + F IOhЄS FЄRAD : ЄGRA ΠAG. Le grand maître à

genoux avec les mêmes symboles que sur les monnaies précédentes.

℟. + OSPITĀLIS IhOIS IƎRLꝒ. La croix ordinaire.

Argent. Poids : 24 $\frac{3}{4}$ gr. vén. (1gr,281).

PHILIBERT DE NAILLAC.

(1396-1421.)

45. + F : PhIB' DƎ ꝒƎILhACO·ꝒGRI·OS. Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés. Au-dessous des degrés la lettre A ; derrière le grand maître écu portant deux lions passant à gauche.

℟. + OSPITAL·S·IOAꝒƎS·IƎ... Ꝓ. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 76 $\frac{1}{4}$ gr. vén. (3gr,946).

46. + F : PhIB'·DƎ ꝒƎILLACO : ꝒGRI : OS. Le grand maître agenouillé ; au-dessous des degrés de la croix la lettre A et, derrière le grand maître, écu avec deux lions comme sur la monnaie précédente.

℟. + OSPITĀL S· IO···S IꝒRLꝒ·D·G·Ꝓ. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 70 $\frac{1}{2}$ gr. vén. (3gr,648).

47. + F : PhIB : DƎ ꝒƎILACO : ꝒGRI : O. Le grand maître agenouillé ; au-dessous des degrés de la croix la lettre Ꝓ et derrière le grand maître écu portant deux lions passant à droite.

℟. + OSPITĀL : S : IO : IhRLꝒ : D : G : Ꝓ. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 71 gr. vénit. (3gr,674 gr.).

48. + FRƎ FILIBƎRTUS ꝒRIS. Le grand maître agenouillé devant la double croix posée sur trois degrés ; derrière le grand maître écu portant deux lions passant à gauche.

℟. + S : R : Ꝓ : TR : C : R : OSƎ : R : PT·R· T : La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 72 $\frac{5}{8}$ gr. vénit. (3^{gr},745).

49. + F : PhI···TV : ℳAGISTRI : OS. Le grand maître agenouillé ; au-dessous des degrès de la croix la lettre A et, derrière le grand maître, écu portant deux lions passant àg uche.

℟. + I·R·D·T·R : ℭ : R·O : S·ℭ : FR··· La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 68 $\frac{5}{8}$ gr. vénit. (3^{gr},551).

50. + F· PhIB·D···LhACO ℳGRI· Le grand maître agenouillé; au-dessous des degrés de la croix la lettre ℳ et, derrière le grand maître, écu portant deux lions passant à gauche.

℟. + SRDTRℭ FO··ℭRIVTR·· La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 74 $\frac{1}{8}$ gr. vénit. (3^{gr},836).

Les légendes du revers des trois derniers gigliati de Naillac diffèrent de celles de tous les autres et certainement ces lettres n'ont pas été mises par hasard et sans but; mais je ne puis expliquer leur signification ; il appartient à un autre plus capable que moi d'arriver à ce résultat, Il faut noter aussi que les monnaies de Naillac, comparées à celles des grands maîtres précédents et suivants, sont de la plus mauvaise fabrique.

ANTONIO FLUVIANO.

(1421-1437.)

51. + F· ADTONIVS : FLVVIAN : GRAℳ : ℳASTO. Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés. Au-dessous des degrés la lettre G ; derrière le grand maître écu coupé par une fasce.

℟. +· OSPITALIS : S : IOhIS : IRLIDI : D : RODI. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 72 $\frac{1}{8}$ gr. vén. (3^{gr},732).

Ce gigliato de Fluviano pour la régularité des lettres et la beauté du travail peut passer pour la plus belle monnaie de toute la série des grands maîtres de Rhodes.

Le titre de grand maître, qui pour la première fois apparaît d'une manière bizarre dans une légende latine écrit en italien, *grammastro*, prouve la correction de la lecture d'une autre monnaie de Fluviano mentionnée par Zanetti [1], et à présent il ne reste plus qu'à retrouver la monnaie mentionnée par cet auteur qui porte l'inscription GRANMASTRODIRO. Le titre *grand* qui précède le mot *magister* se trouve aussi sur les monnaies des grands maîtres, Pierre d'Aubusson, Aimeri d'Amboise et Fabrice del Carretto, mais toujours écrit en latin, *magnus*.

JEAN DE LASTIC.

(1437-1454.)

52. + : F IOhS : D LƐTIC GRA MAGST : Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés. Au-dessous des degrés la lettre G ; derrière le grand maître écu coupé par une fasce.

℟. + : OSPITALIS : S : IOhS : IRLIM R : Buste de Saint Jean tenant de la main gauche l'*Agnus Dei* et la bannière de l'Ordre.

Argent. Aspre. Poids : 35 $\frac{1}{2}$ gr. vén. (1^{gr},818).

53. + : F : IOhS : D : LƐSTIC : MAGIST : Le grand maître agenouillé ; au-dessous des degrés de la croix la lettre B et derrière le grand maître écu comme sur la monnaie précédente.

℟. + : OSPITALIS·S·IOhS : IRLIR. Buste de Saint Jean comme sur la monnaie précédente.

[1] Zanetti, *Monete d'Italia*, t. V, p. 61.

Argent. Aspre. Poids : 36 $\frac{1}{8}$ gr. vén. (1^{gr},879).

54. + : F : IhS : D : LЄSTIC : ՊAGISR : Le grand maître agenouillé; au-dessous des degrés de la croix la lettre B, et derrière le grand maître écu comme sur la monnaie précédente.

℞. + : OSPITALIS : S : IhS : IRLIՊ : R : Buste de Saint Jean comme sur les monnaies précédentes.

Argent. Aspre. Poids : 39 $\frac{5}{8}$ gr. vénit. (2^{gr},050).

JACQUES DE MILLY.

(1454-1461.)

55. + · R · IACOBVS · DЄ · ՊILI DG ՊAIST. Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés. Au-dessous des degrés la lettre B; derrière le grand maître écu dentelé à sa partie supérieure.

℞. + OSPITALIS : S : IOhA..... Buste de Saint Jean tenant de la main gauche l'*Agnus Dei* et la bannière de l'Ordre.

Argent. Aspre. Poids : 42 grains vén. (2^{gr},173).

JEAN-BAPTISTE ORSINI.

(1467-1476.)

56. · F · B · D · VRSIՊIS · O · Saint Jean debout tenant de la main gauche un livre et de la main droite une bannière, qu'il donne au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S.IOhĀՊI, et près de la hampe les lettres MB disposées verticalement.

℞. SIT · T · XPЄ · DĀTVR · Q — · RЄGIS ISTЄ · DVC. Le Christ dans une gloire bénissant de la dextre levée et tenant l'Évangile de la main gauche. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or. Poids : 67 $\frac{3}{8}$ gr. vénit. (3^{gr},486).

57. + : F : BAPTISA : DE : VRSINIS : MAGISTER. Le grand maître agenouillé devant une double croix posée sur trois degrés; au bas des degrés la lettre ℳ; derrière le grand maître, écu divisé par une bande transversale; en haut de l'écu, une rosette; en bas, trois bandes diagonales.

℟. + : HOSPITALIS : S : IOHANIS : IEROSOLIM. La croix ordinaire.

Argent. Gigliato. Poids : 69 $\frac{1}{4}$ gr. vénit. (3^{gr},583).

58. + : F : B : DE : VRSINIS : ℳ : OSPITALIS : IERVS : Le grand maître agenouillé; au-dessous des degrés de la croix la lettre ℳ et derrière le grand maître écu comme sur la monnaie précédente.

℟. + OSPITALIS : S : IOANIS : IEROSOLIMITAN : Buste de Saint Jean tenant de la main gauche l'*Agnus Dei* et la bannière de l'Ordre.

Argent. Aspre. Poids : 35 $\frac{3}{8}$ gr. vénit. (1^{gr},830).

59. + : F : B : D : VRSINIS : ℳ : OSPITLIS :·: Le grand maître agenouillé avec la lettre ℳ au-dessous des degrés de la croix et l'écu derrière le grand maître, comme sur les monnaies précédentes.

℟. + : OSPITLIS : S : IOANIS : DRSLI. Buste de saint Jean comme sur les monnaies précédentes.

Argent. Aspre. Poids : 36 gr. vénit. (1^{gr},863).

60. + : F : B : D · RVSINIS : M : OSPITALIS : Le grand maître agenouillé, avec la lettre ℳ au-dessous des degrés de la croix et l'écu derrière lui, comme sur les monnaies précédentes.

℟. + : OSPITALIS · S · IOANIS : IEROSO. Buste de Saint Jean comme sur les monnaies précédentes.

Argent. Aspre. Poids : 34 $\frac{1}{2}$ gr. vénit. (1^{gr},785).

Je possède deux ducats semblables à celui décrit sous le n° 56; toutes les autres monnaies d'Orsini, celles déjà pu-

bliées par moi[1] et celles que je publie aujourd'hui, sont uniques, et ne se trouvent, que je sache, dans aucune autre collection que la mienne.

PIERRE D'AUBUSSON.

(1476-1503.)

61. F PЄTRVS DAVBVSSON. Saint Jean debout, tenant de la main gauche un livre et de la main droite une bannière qu'il donne au grand maître, agenouillé devant lui. Derrière le saint, S IOΠΛNI, et près de la hampe les lettres M P ❀ disposées verticalement.

℟. · SIT · T · XPЄ · DATVSS · — · RЄGIS · ISTЄ · DVCΛT. Le Christ dans une gloire bénissant de la dextre étendue et de la main gauche tenant l'Évangile. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or. Poids : 67 $\frac{3}{8}$ grains vénit. (3^{gr},486).

62. F · PЄTRVS DAVBV — SSON. Saint Jean debout, donnant la bannière de l'Ordre au grand maître agenouillé devant lui, comme sur la monnaie précédente. Derrière le saint, S IOhΛNNI, et près de la hampe les lettres MP disposées verticalement.

℟. ·SIT · T · XPЄ · DATVS. — ·RЄGIS · ISTЄ · DVCIS. Le Christ dans une gloire avec les neuf étoiles, comme sur la monnaie précédente.

Ducat d'or. Poids : 67 $\frac{1}{4}$ gr. vénit. (3^{gr},506).

63. F · PЄ · DΛUBVSSON. Saint Jean donnant la bannière au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S · IOhΛDDI, et près de la hampe les lettres MP.

℟. ·SIT · T · XPЄ · DΛTV. — ·RЄGIS · ISTЄ · D. Le Christ dans une gloire avec les neuf étoiles.

[1] *Monete inedite dei Gran Maestri*, etc. I Suppl., p. 19.

Ducat d'or. Poids : 67 $\frac{3}{4}$ grains vénit. (3^{gr},506).

64. F · PЄ · DΛVBVSSON. Saint Jean donnant la bannière au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S. IOhΛDI, et près de la hampe les lettres MP.

℟. ·SIT · T · XPЄ · DΛTV. — ·RЄGIS · ISTЄ · D. Le Christ dans une gloire avec les neuf étoiles.

Ducat d'or. Poids : 67 $\frac{7}{8}$ grains vénit. (3^{gr},512).

65. · F · PЄ · DΛVBVSSOD. Saint Jean donnant la bannière au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S·IOΛDDI, et près de la hampe, MP.

℟. SIT · T · XPЄ · DΛTV · — · RЄGIS · ISTЄ · D. Le Christ dans une gloire avec les neuf étoiles.

Ducat d'or. Poids : 67 $\frac{1}{4}$ grains vénit. (3^{gr},493).

Le type du grand maître agenouillé, qui se retrouve uniformément sur les gigliati et les aspres de tous les grands maîtres précédents, cesse de figurer sur les monnaies de Jean-Baptiste Orsini. Pierre d'Aubusson a non-seulement modifié les types des monnaies, mais il a aussi réformé le système monétaire et frappé de grandes monnaies en argent émises pour la première fois sous son magistère; mais nous ignorons comment elles s'appelaient et quelle était la base de ce nouveau système.

AIMERI D'AMBOISE.

(1503-1512.)

66. + F EMERICVS ΔAMBOYSE MAGN Q MAG·R. Écu écartelé aux premier et quatrième de l'Ordre, aux deuxième et troisième des armes du grand maître.

℟. + AGN : DE : QVI · TOLIS : PECCA · MVΔ · MISE · NO. *L'Agnus Dei* nimbé. Derrière lui la bannière de l'Ordre.

Or. Double ducat.

De la collection du prince de Montenuovo, à Vienne.

67. F · ЄMЄRICVS · DAMBOYSЄ. Saint Jean debout tenant de la main gauche un livre et de la main droite une bannière qu'il donne au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S. IOhANI, et près de la hampe les lettres MЄ ❀ disposées verticalement.

℟. ·SIT · T · XPЄ · DATVS. — ·RЄGIS · ISTЄ · DVCAT. Le Christ dans une gloire bénissant de la dextre étendue et tenant l'Évangile de la main gauche. Cinq étoiles à droite et quatre à gauche.

Ducat d'or. Poids : 67 $\frac{1}{8}$ grains vénit. (3^{gr},512).

68. F ЄMЄRICVS · DAM — BOIS. Saint Jean debout, donnant la bannière au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S. IOhANI, et près de la hampe les lettres M Є ❀ disposées verticalement.

℟. ·SIT · T · XPЄ · DATTVS. — ·RЄGIS · ISTЄ · DVCAT. Le Christ dans une gloire, bénissant de la dextre étendue et de la main gauche tenant l'Évangile. Cinq étoiles à droite et trois à gauche.

Ducat d'or. Poids : 66 $\frac{7}{8}$ grains vénit. (3^{gr},461).

69. ·F · MЄRICVS · D B. Saint Jean debout donnant la bannière au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, ·S· IOhANI, et près de la hampe les lettres M B ❀ disposées verticalement.

℟. ·SIT · T · XPЄ · — · DA · RЄGIS · ISTЄ. Le Christ dans une gloire bénissant de la dextre étendue et de la main gauche tenant l'Évangile. Cinq étoiles à droite et quatre à gauche.

Ducat d'or. Poids : 67 gr. vén. (3^{gr},467).

70. · F · MERICVS · D B. Saint Jean debout donnant la bannière de l'Ordre au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S. IOhANI, et, près de la hampe, les lettres MB ❀ dispoées verticalement.

℟. ·SIT·T·XPЄ·DAT·TV — ·RЄGIS·ISTЄ·DVCA. Le Christ dans une gloire bénissant de la dextre levée et de la main gauche tenant l'Évangile. Quatre étoiles à droite et cinq à gauche.

Ducat d'or. Poids : 66 $\frac{7}{8}$ gr. vénit. (3^{gr},461).

71. ·F·MЄRICVS·D B. Saint Jean debout donnant la bannière au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S. IOhΛDI, et près de la hampe les lettres MB ⁘ disposées verticalement.

℟. SIT·T·XPЄ·DAT·TV· — ·RЄGIS·ISTЄ·DV. Le Christ dans une gloire, bénissant de la dextre levée et de la main gauche tenant l'Évangile. Cinq étoiles à droite et quatre à gauche.

Ducat d'or. Poids : 67 $\frac{1}{2}$ gr. vénit. (3^{gr},493).

J'ai décrit en premier lieu les ducats n^{os} 67, 68 et 69, parce qu'ils sont, sans aucun doute, antérieurs aux ducats n^{os} 70 et 71, et en voici pour moi le motif. Nous observons que sur les ducats de tous les grands maîtres antérieurs, ainsi que sur les trois décrits sous les n^{os} 67, 68 et 69 d'Amboise, la dextre du Christ bénissant paraît étendue et dépasse le corps, parce que tel était le dessin de tous les ducats de Venise jusqu'au doge Augustin Barbarrigo. Sous Laurence Lorédan, qui fut doge de 1501 à 1521, le dessin fut modifié, et la dextre du Christ paraît dorénavant relevée et ne dépassant plus le corps. Sous Amboise, qui était contemporain de Lorédan, le dessin fut également changé à Rhodes selon le modèle vénitien, et comme ce nouveau dessin continua à figurer sur les ducats des doges successeurs de Lorédan, il se maintint aussi à Rhodes, comme nous le voyons d'après les ducats de Fabrice del Carretto et de Philippe Villiers de l'Isle-Adam.

72. + F ⅯЄRICVS : DAⅯBOISЄ ° ⅯAGDVS : Ⅿ : R· Écu

écartelé aux premier et quatrième de l'Ordre, aux deuxième et troisième des armes du grand maître.

℞. + ∘ ЄCЄ : AGПVS : DЄI QVI TOLIS : PЄCAT M. L'*Agnus Dei* à gauche debout sur une ligne figurant le sol; sa tête est entourée d'une auréole ėt derrière lui la bannière de l'Ordre. Au-dessous de la ligne la lettre P.

Argent. Poids : 94 $\frac{5}{8}$ grains vénit. (4^{gr},897).

De la collection de S. M. le roi d'Italie, à Turin.

73. + F · EMERICVS · DAMBOISE · MAGNVS · MA. Écu comme sur la monnaie précédente.

℞. + ·AGN · DEI · QVI · TOLIS : PECCA · MVD · MISE · NO. L'*Agnus Dei* à gauche, nimbé. Derrière lui, la bannière de l'Ordre.

Argent. Poids : 39 $\frac{7}{8}$ gr. vén. (2^{gr},064).

74. + : F : EMERICVS : ΔAMBOISE · MAGN Q · MAG : Écu comme sur la monnaie précédente.

℞. + AGN : DEI · QVI · TOLIS : PECCA · MVD · MISE · NO : L'*Agnus Dei* comme sur la monnaie précédente.

Argent. Poids : 48 $\frac{1}{8}$ grains vénit. (2^{gr},490).

75. + F · MЄRICVS · DABOIS · M · M · Écu aux armes du grand maître.

℞. ЄCCЄ · AG — ПVS DЄI.. Saint Jean debout tenant de la main droite l'*Agnus Dei* et de la main gauche une croix.

Billon. Denier. Poids : 10 gr. vén. (0^{gr},517).

76. + · F ЄMЄRICVS · DABOISE · M · R · Écu aux armes du grand maître.

℞. ...AGVS — DЄI ЄCCЄ · V · Saint Jean debout tenant de la main droite l'*Agnus Dei* et de la main gauche une croix.

Billon. Denier. Poids : 13 gr. vén. (0^{gr},672).

77. + F ЄMЄRICVS : DABOIS · M · M · Croix cantonnée de croisettes.

℟. ꟾCꟾ·ΛDVS·D·IOI TO. L'*Agnus Dei* nimbé à gauche sur une ligne représentant le sol. Derrière lui une croix.

Cuivre. Denier. Poids : 7 $\frac{3}{4}$ gr. vén. (0^{gr},401).

78. + F MꟾRICVS DΛBOIS. Grande croix cantonnée de quatre croisettes, comme sur la monnaie précédente.

℟. ꟾCꟾ DDIVS DI·QI. L'*Agnus Dei* comme sur la monnaie précédente.

Cuivre. Denier. Poids : 9 $\frac{1}{2}$ gr. vén. (0^{gr},491).

79. + F ꟾMꟾRICVS·DΛBOIS·M M· Grande croix cantonnée de quatre croisettes, comme sur la monnaie précédente.

℟ ꟾCꟾ ΛDIVS DEI QI TO. L'*Agnus Dei* comme sur la monnaie précédente.

Cuivre. Denier. Poids : 8 $\frac{3}{8}$ gr. vénit. (0^{gr},493).

FABRICE DEL CARRETTO.

(1513-1521.)

80. F·FABRICII·D·C. Saint Jean debout tenant de la main gauche un livre et de la main droite une bannière qu'il donne au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S. IOhΛDDI, et près de la hampe les lettres MF ❀ disposées verticalement.

℟. ·SIT·T XPꟾ·DΛT·QTV — ·RꟾGIS·ISTꟾ·DVCΛT. Le Christ, dans une gloire, bénissant de la dextre levée et tenant l'Évangile de la main gauche. Quatre étoiles à droite et cinq à gauche.

Ducat d'or. Poids : 67 $\frac{1}{2}$ gr. vénit. (3^{gr},493).

81. F·FABRICII·D·C· Le même type avec les lettres S. IOADDIS, et près de la hampe les lettres MF ❀ disposées verticalement.

℟. ·SIT·T·XPꟾ·DΛ·— ·T·RꟾGIS·IST·D· Le Christ dans une gloire, avec les quatre étoiles à droite et les cinq à gauche.

Ducat d'or. Poids : 67 ½ gr. vénit. (3gr,493).

82. F · FABRICII · D · C · Saint Jean donnant la bannière au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint S. IOΛNNIS, et près de la hampe les lettres MF ❀ disposées verticalement.

℟. SIT · T · XPϵ · DΛT · T — RϵGIS · ISTϵ · ϵV. Le Christ dans une gloire avec cinq étoiles à droite et cinq à gauche.

Ducat d'or. Poids : 67 ½ gr. vén. (3gr,499).

83. + F· FABRICII · Dϵ · CARRϵTTO · MAGN · Ⅿ · R. Écu écartelé aux premier et quatrième de l'Ordre, aux deuxième et troisième des armes du grand maître.

℟. ϵCCϵ · AGNVS · D — ϵI · QVI TOLIS · P. Saint Jean debout tenant de la main droite la bannière de l'Ordre et l'*Agnus Dei* de la gauche. Dans le champ, à gauche du saint, · F · ; à droite, · C ·

Argent. Poids : 95 ½ gr. vénit. (4gr,942).

PHILIPPE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

(1521-1522.)

84. F · PhILIPPVS. Saint Jean debout tenant de la main gauche un livre et de la main droite une bannière qu'il donne au grand maître agenouillé devant lui. Derrière le saint, S IOΛNNI, et près de la hampe les lettres M.P. ❀ disposées verticalement.

℟. ·SIT · T XPϵ · DAT. — RϵGIS · ISTϵ · DV. Le Christ, dans une gloire, bénissant de la dextre levée et tenant l'Évangile de la main gauche. Quatre étoiles à droite, cinq à gauche.

Ducat d'or. Poids : 68 grains vén. (3gr,519).

DENIERS ANONYMES FRAPPÉS SOUS LES DEUX DERNIERS GRANDS MAITRES.

85. + M OPITLI MI. Châtel.

℟. .. O M S·I·PTS.. Croix; au deuxième canton, annelet.

Cuivre. Poids : 17 $\frac{1}{4}$ grains vénit. (0^{gr},892).

86. + CONUENTVS RhODI. Châtel.

℟. + MAGISTER hPITALI. Croix; au premier et au quatrième canton, annelet.

Cuivre. Poids : 12 grains vénit. (0^{gr},621).

87. + CONVENTVS RhOCI. Châtel.

℟. + MAGISTER OSPITALIS. Croix; au premier et au quatrième canton, annelet.

Cuivre. Poids : 10 $\frac{3}{4}$ gr. vénit. (0^{gr},556).

88. + CONIIENTV RONTI. Châtel.

℟. + MAGISTER OSPITALI. Croix; au premier et au quatrième canton, annelet.

Cuivre. Poids : 10 gr. vénit. (0^{gr},517).

89. + CONVENTO ROCI. Châtel.

℟. + OSPITNLIS IERVSLEM. Croix; au premier et au quatrième canton, annelet.

Cuivre. Poids : 11 $\frac{1}{4}$ gr. vénit. (0^{gr},582).

P. LAMBROS.

MONNAIES DE LOUIS I, DAUPHIN

(Pl. IV.)

Un trésor assez considérable comme nombre et fort intéressant comme composition, découvert en 1873 à la Garde, hameau de la commune de Gap (Hautes-Alpes), est venu augmenter, dans une notable proportion, le nombre des monnaies attribuées par les auteurs au Dauphin Louis I^er^, fils de Charles VI. De plus, cette découverte doit, à notre avis, modifier les idées reçues jusqu'à ce jour sur les monnaies que l'on est convenu d'appeler *deniers dentillés* ou plutôt *dentellés* et doit exiger un classement nouveau de ces pièces intéressantes.

Un mot d'abord sur la manière dont a eu lieu la trouvaille elle-même. Les monnaies, au nombre de 2,000 environ en argent et cinq en or, étaient contenues dans deux de ces grosses clochettes que les bergers suspendent au cou des boucs ou des béliers qui guident leur troupeau ; on avait eu soin de les juxtaposer, de les recouvrir d'une large pierre plate et elles étaient enfouies, à peu de profondeur, dans un de ces tas de pierres que les laboureurs accumulent au bord de leur champ, et qui portent dans notre contrée le nom de *clapiers*.

Les cinq monnaies d'or étaient des sequins de Venise ; le seul que j'aie pu examiner avait une légende barbare, mais où je crois avoir déchiffré le nom de Michel Steno (1400-1413). Les monnaies d'argent se composaient, pour les deux

tiers, de gros et de demi-gros d'Amédée VIII, duc de Savoie (1391-1451), et de Louis de Savoie, prince d'Achaïe (1402-1418; trois demi-gros de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne (1408-1431) complétaient la partie de notre trésor étranger à la France.

Les monnaies baronnales françaises étaient représentées par deux exemplaires seulement : l'un était un carlin de Raymond IV, prince d'Orange (1340-1393), l'autre un denier à la thiare du pape Urbain V (1363-1371) frappé à Avignon, tous deux très-frustes.

La série des monnaies françaises ou delphinales était plus nombreuse ; en voici la sommaire description.

Charles V, dauphin. Denier à la croix bourgeoise (Morin, Pl. XI, n° 5). Un exemplaire, mauvaise conservation.

Charles V, roi-dauphin. Gros au dauphin (Morin, Pl. XIII, n° 6). Deux exemplaires frustes.

Charles VI, roi. Blancs dits guenars. Quatre ou cinq exemplaires, conservation médiocre.

J'ai négligé à dessein un assez grand nombre d'exemplaires de deniers dentellés, en trois variétés, dont deux inédites, portant tous les noms d'un Charles dauphin et attribués jusqu'à présent par les auteurs à Charles VII. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de cette attribution et si elle doit subsister.

J'arrive maintenant aux monnaies de Louis I^er^ dauphin, réunissant les pièces déjà décrites par MM. Morin et Poëy d'Avant aux monnaies inédites que j'ai pu découvrir.

N° 1 + LVDO·PRMOG·FRAN·REGS. Croix carrée et pattée.

℟. + DALPh'S·VIENENSIS. Écu penché, écartelé de deux fleurs de lis et de deux dauphins, timbré d'un haume de face. Annelet sous la troisième lettre.

Denier. Poids : 1^gr^,50.

Trouvé à la Garde un seul exemplaire. Ma collection (Pl. IV, n° 1).

Cette curieuse monnaie d'un type entièrement nouveau en Dauphiné me paraît imitée des pièces des princes d'Orange qui portent également un écu haumé.

N° 2. + LVDO·PRMOG·FRAN·REGS. Croix carrée et pattée.

℟. + DALPh'S·VIENESIS. Écu en losange, écartelé de deux fleurs de lis et de deux dauphins tournés à droite. Annelet sous la troisième lettre.

Liard à la bannière. Poids : 1gr,60 (Pl. IV, n° 2).

Trouvé à la Garde deux exemplaires. Ma collection.

N° 3. Même pièce que la précédente, seulement le graveur a intercalé après coup un D entre l'E et l'S du mot VIENE-SIS du revers.

Trouvé à la Garde trois exemplaires. Cabinet de France. Musée de Lyon. Ma collection (Morin, Pl. XV, n° 2).

N° 4. Même pièce, mais des deux dauphins, l'un est tourné à gauche et l'autre à droite.

Trouvé á la Garde environ quarante exemplaires (Morin, Pl. XV, n° 1).

Ces liards à la bannière sont imitées des monnaies d'Amédée VIII, duc de Savoie, dont l'écu a une forme semblable.

Un certain nombre d'exemplaires de la dernière variété fondus sous mes yeux ont donné comme poids moyen 1gr,60, et comme composition de billon 292 millièmes d'argent fin.

Les quatre monnaies précédentes sont frappées à Embrun.

N° 5. + LVDO· PRMOG· FRAN· REGS. Croix carrée et pattée, cantonnée au deuxième d'un dauphin, au troisième d'une fleur de lis.

℟. + DALPh'S. VIENESIS. Écusson carré contenant

quatre cercles, dans le 1er et le 4e desquels une fleur de lis, dans le 2e et le 3e un dauphin. Annelet sous la troisième lettre.

Liard à la bannière. Poids : 1gr,20.

Cabinet de France (Morin, Pl. XV, n° 7).

Quoique cette rare monnaie soit bien de Louis Ier et frappée à Embrun, il n'en a été trouvé aucune à la Garde. Elle a probablement été émise dans les dernières années du règne de ce prince et postérieurement à l'enfouissement de ce trésor.

N° 6. + LVDO. PMOG. FRAN·REGS. Croix carrée et pattée.

℟. + DALPhS. VIENESIS. Dauphin. Annelet sous la première lettre.

Obole. Poids : 0gr,55.

Musée de Lyon, frappée à Crémieu (Morin, Pl. XV, n° 5).

N° 7. + DALPh'S. VIENESIS. Fleur de lis dans le champ à gauche, dauphin à droite.

℟. + TVRON··· Croix pattée. Annelet sous la deuxième lettre.

Obole (Pl. IV, n° 3).

Musée de Lyon. Frappée à Romans (Poëy d'Avant. Pl. CXI, n° 15).

Cette monnaie ne porte pas le nom du prince qui l'a fait frapper, cependant elle est incontestablement de Louis Ier; le travail est le même et les légendes conçues en caractères identiques. M. Morin, de la collection duquel elle provient, l'a classée avec juste raison à Louis Ier au Musée de Lyon. C'est le plus ancien type connu de l'obole tournois.

N°8. LVD·PMG·FRAN·REGS. Grande croix pattée coupant la légende.

℟. + DALPh'S·VIENESIS. Dauphin dans une bordure

de douze hémicycles. Annelet sous la deuxième lettre.

Denier dentellé. Poids : 1gr,20 (Pl. IV, n° 4).

Trouvé à la Garde deux exemplaires. Ma collection Frappé à Romans.

Je disais plus haut que beaucoup d'autres deniers semblables au nom d'un Charles, dauphin, faisaient partie de la trouvaille de la Garde ; en voici la description :

℟. ◦-KRO-LVS◦-FRAN-REX. Grande croix pattée coupant la légende. Pas de point secret.

+ ◦ DĀLPh'S ◦ VIENESIS. Dauphin dans une bordure de quatorze hémicycles.

Poids : 1gr,40.

Trouvé à la Garde environ 25 exemplaires, tous très-usés.

La composition de la trouvaille de la Garde et surtout l'absence de toute monnaie de Jean II, dauphin, et de toute monnaie certaine de Charles VII, ne permet pas d'en faire remonter l'enfouissement après 1415 ; la pièce précédente ne peut donc être de Charles VII. Nous la croyons même antérieure à Charles VI, et cela à cause de l'absence de tout point secret et de son état de conservation identique à celui des monnaies de Charles V qui faisaient partie du trésor.

La deuxième variété est en tout semblable à la précédente, seulement des points clos remplacent les annelets qui séparent les mots. Trouvé seulement quatre ou cinq exemplaires, conservation un peu meilleure que la monnaie précédente, ce qui indique une émission postérieure. Poids : 1gr,30.

+ KARO-LVS-FRAN-REX. Grande croix pattée coupant la légende.

℟. + DALPh'S·VIENESIS. Dauphin dans une bordure de douze hémicycles. Point sous la 1re ou la 3e lettre.

Poids : 1gr,40.

Trouvé environ vingt exemplaires à la Garde. Frappé à Crémieu et à Mirabel (Morin, Pl. XIX, n° 4).

Ces exemplaires avaient circulé, mais étaient d'une bien meilleure conservation que les précédents. En se servant, comme point de comparaison, des guenars de Charles VI qui se trouvaient dans le trésor, on reconnaît d'une manière à peu près certaine qu'ils en étaient contemporains. Il faut donc retirer à Charles VII cette monnaie qui lui est attribuée jusqu'à présent et la donner à Charles VI.

On ne peut désormais attribuer à Charles VII, en fait de deniers dentellés, que le n° 6 de la Pl. XVI et le n° 5 de la Pl. XIX de M. Morin, et encore, peut-être, des trouvailles à venir viendront-elles modifier cette attribution en ce qui concerne la première de ces deux pièces qui jusqu'à présent est connue à un seul exemplaire et qui pourrait bien appartenir à Charles V dauphin.

Ainsi ce type dentellé que l'on circonscrivait généralement dans un si étroit espace de temps (1417-1440) est au contraire l'un de ceux qui se sont perpétués le plus longtemps en Dauphiné (1364-1440). La dernière influence de ce type se fait sentir dans le n° 5 de la Pl. XVIII de M. Morin dans lequel un écu chargé d'un dauphin est entouré d'une bordure d'hémicycles.

Jusqu'ici nous avons décrit des monnaies dont l'attribution à Louis Ier est certaine ; les suivantes peuvent, d'après M. Morin, appartenir à Louis II, plus tard Louis XI. J'irai plus loin que lui : pour moi l'attribution de la plupart de ces pièces à Louis XI n'est pas douteuse, et l'on reconnaîtra les monnaies de ce prince surtout à l'infériorité du métal, billon de la dernière qualité, à la maigreur des lettres, à la bifurcation des bras de la croix qui commence la légende et

qui affecte la forme d'une croix de Malte et enfin à la bifurcation des extrémités dans la plupart des lettres, surtout les I et les S. Ces caractères manquent aux monnaies de Louis I^er^, dont les légendes sont construites en lettres larges et d'un assez beau style.

N° 9. + LVDOVICVS. VIENENSIS. Croix pattée couronnée, cantonnée de deux dauphins et de deux fleurs de lis.

℟. + DALPh'S:VIENENSIS. Dauphin couronné.

Poids : 1 gr. (Morin, Pl. XV, n° 6).

Cette très-rare monnaie imitée de pièces semblables et assez communes de Charles VII, doit être restituée à Louis XI. Les légendes en seraient tout à fait insolites sous Louis I^er^.

N° 10. + LVDOVICVS. Dauphin.

℟. + IhS'+XPCTVS. Croix pattée. Point secret sur la 3° lettre.

Liard. Poids : 0gr,75 (Pl. IV, n° 5).

Frappé à Montélimar. Ma collection.

Publié par Poey d'Avant (Pl. CX, n° 11), d'après un mauvais exemplaire. Légende du revers toute nouvelle.

N° 11. + LVDOVICVS. Dauphin.

℟. + DALPhINVS. Croix pattée. Annelet sous la 3° lettre.

Liard. Poids : 0gr,70 (Pl. IV, n° 6).

Frappée à Montélimart. Ma collection.

N° 12. + LVDO... VIENENSIS. Fleur de lis.

℟. + OBOLVS. CIVIS. Croix pattée.

Obole. Poids : 0gr,90.

Cabinet de France (Morin, Pl. XV, n° 3).

Même observation pour la légende qu'au n° 9.

N° 13. + LVDOVICVS. Fleur de lis.

℟. + DALPhINVS. Croix pattée.

Obole. Poids : 0gr,57.

Ma collection (Morin, Pl. XXIII, n° 4).

N° 14. (Fleur de lis) LVDOVICVS. Dauphin.

℟. + KAROLVS.RG. Croix pattée. Annelet sous la 3e lettre.

Liard. Poids : 0gr,70.

Cabinet de France (Morin, Pl. XV, n° 4).

Imité des nos 1, 2 et 3 de la Pl. XIX de Morin.

Toutes les monnaies précédentes à partir du n° 9 sont en très-bas billon et, je le répète, toutes sans exception doivent être restituées à Louis II.

J. ROMAN.

MONNAIE INÉDITE DE DAMALA

Jacqueline, dernière baronne de la famille des La Roche, seigneurs de Véligosti et de Damala d'Argolide, en épousant Martin Zaccaria, seigneur de Chio, lui transmit ses droits sur cette baronnie moréote.

Je possède dans ma collection un denier tournois de Damala, qui est une pièce unique. Cette monnaie ne porte pas le nom de celui qui l'a fait frapper. Mais nous avons pour nous guider un indice précieux; en effet, le denier de Damala provient de la même trouvaille que les autres deniers de ce même Martin Zaccaria frappés par lui comme seigneur de Chio au type des deniers tournois des princes d'Achaïe et des ducs d'Athènes; ce qui me fait croire que c'est bien le même personnage, le vaillant et hardi Martin Zaccaria, qui a fait frapper aussi bien le denier de Damala que ceux de Chio, en destinant cette première monnaie à circuler dans ses possessions de Morée.

M. Vincent Promis[1] est d'avis, que cette monnaie doit appartenir à Centurion, fils de Martin, qui l'aurait fait frapper entre 1364 et 1380. Mais cette attribution est inadmissible, puisque dès la seconde moitié du XIV^e^ siècle aucun atelier monétaire de la Grèce ne se trouvait encore en activité, à l'exception du seul atelier de Clarentza. Et même là, ainsi que je l'ai démontré dans mon récent

[1] *Tavole sinottiche delle monete battute in Italia e da Italiani nell'estero.* Torino, 1869, p. 99.

article sur les monnaies de Robert d'Anjou [1], on avait, à cette époque, cessé de frapper des deniers tournois. En outre le style même de notre denier de Damala démontre évidemment qu'il a été frappé avant 1330; les deniers tournois émis après cette époque étant d'un style détestable et absolument barbare. Voici la description de la monnaie en question.

CASTЄ DAMALA. Châtel tournois.
℟ CASTЄ DAMALA. Croix.

P. LAMBROS.

[1] *Bulletin de correspondance hellénique*. Février 1877, p. 99. Traduit du même travail paru en grec en 1876.

GIRAUT GUETTE

TRÉSORIER DU ROI PHILIPPE LE LONG.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR CE FINANCIER, AU SUJET D'UN JETON A SON NOM.

Parmi ceux qui ont eu, en France, l'administration supérieure des finances du roi ou la garde principale de son trésor, depuis le XIV^e^ siècle jusque sous le règne de François I^er^, on n'en compte pas moins de sept dont la carrière eut un dénoûment tragique et de nature infamante. On voit, en effet, dans la liste des malheureux de haut rang sortis ainsi de ce monde : Enguerrand de Marigni (1315) ; Giraut Guette (1322) ; Pierre Remi (1328) ; Jean de Montagu (1409) ; Pierre des Essarts (1413) ; Pierre de Giac (1427) ; Jacques de Beaune, seigneur de Semblançai (1527).

De tous ces personnages, unis par une fin de même sorte, on peut admettre que ce ne fut pas sans fondement qu'il y en eut d'accusés de malversations graves ; mais on sait qu'il y en eut aussi qui furent les victimes de la jalousie et de la haine des grands, aussi bien que de la légèreté et de la faiblesse du pouvoir.

Pour ce qui est de Giraut Guette, plus souvent désigné maintenant sous la dénomination altérée de *Gérard de la Guette*[1], nous devons dire qu'il n'est pas du nombre de

[1] Voici, pour les temps où il a vécu ou qui s'en rapprochent, de quelles

ceux dont la réputation a généralement trouvé les plus zélés défenseurs. Il était, du reste, de naissance obscure, et, à part ses parents, demeurés sans influence notable, personne n'eut grand intérêt à s'occuper de lui après sa mort. On verra, cependant, que plusieurs historiens, relativement modernes, ont laissé planer le doute sur sa culpabilité, sans compter son compatriote Savaron, qui a pensé que sa mémoire pourrait bien avoir été réhabilitée [1].

Giraut Guette était de Clermont en Auvergne. On ne connaît rien de son existence avant 1316 [2]. Nous trouvons dans l'*Armorial de la Chambre des comptes*, de Paris, publié par la demoiselle Denys [3], qu'il fut, en cette année,

manières diverses son nom et son prénom sont écrits dans les sources historiques auxquelles nous avons eu l'occasion de recourir :

Giraldus Gayete (1318), dans les *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. VII, p. 672.

Girault Guete (1319), *Giraut Gueite* (1319), *Ciraut Gueyette* (1320), dans les *Ordonnances*, également, t. I^er^, p. 662, 704 et 744.

Giraut Gueite, dans les *Grandes Chroniques*, dites de Saint-Denis.

Gérault Guette de Clermont, dans l'*Armorial de la Chambre des comptes*, tel que l'a donné la demoiselle Denys.

G. Guette, dans des gloses ajoutées, vers le milieu du XIV^e^ siècle, à la traduction, faite par Jean de Meung, du traité de Boèce « *De consolatione philosophiæ* ». (Paulin Paris, *Manuscrits français*, t. V, p. 42.)

Girat Gaite de Clermont, sur le jeton que nous décrirons plus loin.

Dans les *Ordonnances des rois de France* (voir aux tables du troisième volume), Mathieu Guette, qui était trésorier de France en 1358 et 1359, et qui, suivant Savaron (*Origines de la ville de Clermont en Auvergne*), était de la même famille que notre Girant, a son nom ainsi écrit : *Gaicte, Gait, Gaite, Guecte*, et *Guette*.

[1] *Les origines de la ville de Clermont en Auvergne*, p. 107 de l'édition de 1662. Savaron paraît avoir eu connaissance de titres intéressants concernant la famille de Giraut Guette, famille dont il écrit le nom ainsi « Gayte », et dont il mentionne plusieurs membres assez distingués.

[2] Il avait été autrefois « maître de la monnaie », nous dit Velly dans son *Histoire de France*. Ce renseignement ne pourrait avoir de valeur qu'autant qu'on en connût l'origine.

[3] Paris, 1^re^ édition, 1769 ; 2^e^ édition, 1780.

reçu maître des comptes, dans la catégorie des maîtres lais. Il y est nommé «Gérault Guette de Clermont». La demoiselle Denys ne paraît pas avoir su qu'il ait occupé une autre position que celle de maître des comptes.

Philippe le Long, dans une ordonnance de 1319 «environ la Tiphanie,» rendue au Vivier-en-Brie, et qui concerne spécialement la Chambre des comptes de Paris, confirma Giraut Guette dans les fonctions de maître lai. «Nous avons ordené, y dit le roi, que en notreditte Chambre n'ait que trois maistres lais, c'est assavoir Guillaume Courteheuse, nostre chevalier, Martin des Essards et Giraut Gueite, nos familiaus [1]».

Comme familier de Philippe le Long, Giraut Guette fut appelé, plus ou moins fréquemment, à siéger dans le conseil privé du roi. Son nom, ainsi écrit «Giraut Gueyette», suit ceux des comtes de Boulogne et de Forez, du connétable, du seigneur de Joinville, etc., au bas d'un avis de ce conseil, daté de Pontoise le 13 juin 1320 [2].

Nous ignorons à quelle époque Philippe le Long le nomma son trésorier. Après la mort de ce prince [3], par la faveur duquel il s'était élevé, non-seulement Giraut Guette, qui s'était imprudemment fait des ennemis durant sa prospé-

[1] *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. Ier, p. 704.

Le même passage a été cité incorrectement par Pierre de Miraulmont, dans ses *Mémoires sur l'origine et institution des Cours souveraines*, etc., Paris, 1612. Voici en quels termes il le rapporte, p. 424 : « *Voulons et ordonnons qu'en nostre dicte Chambre n'ait que trois maistres laix, c'est à sçavoir Guillaume Courteheuse, nostre chevalier, Martin des Essars et Guillaume Guette nos familiers.* »

L'erreur de prénom qu'on remarque ici, pour ce qui concerne Giraut Guette, est reproduite dans l'*Histoire de Paris*, de Félibien, t. Ier, p. 485. Mais, en cela, Félibien a copié Miraulmont, ce qu'il a indiqué en note.

[2] *Ordonnances*, t. Ier, p. 744.

[3] 3 janvier 1322.

rité, se trouva privé de tout crédit, mais il ne tarda pas à être accusé d'avoir détourné à son profit la majeure partie des fonds dont il aurait eu le maniement. Il fut l'objet de poursuites rigoureuses, et il y laissa l'honneur et la vie. Soumis, dans les épreuves de la question, à des tortures multipliées qui excédèrent ses forces, ramené ensuite dans les prisons du Louvre, il y expirait le 30 septembre 1322. On l'enterra *pauvrement*, par commandement royal, dans une maison de charité, de fondation alors récente, l'hôpital de la Madeleine. Voici, au surplus, ce qui est rapporté à son sujet dans les Chroniques de Saint-Denis, sous la rubrique du règne de Charles le Bel, frère et successeur de Philippe le Long :

« En ce meisme jour (30 septembre 1322) trespassa Gi-
« raut Guete, né de Clermont en Auvergne, qui, par sa
« soutilleté et malice, estoit venu de petit estat en si grant
« qu'il fut trésorier de Phelippe le Lonc. Mais commune
« renommée estoit que trop présomptueux estoit en ou-
« bliant son premier estat, en en faisant assez de molestes,
« griefs et inconvéniens au peuple et aux nobles hommes.
« Dont le roy Charles, qui vit son trésor comme tout vuit, —
« car meismement comme son frère eust receu les diziesmes
« n'avoit guères, et pou avoit despendu et riens payé des
« grans deniers, — fist arrester ledit Giraut et fist faire en-
« queste sur luy. Laquelle trouvée, il fut condempné à
« paier treize cent mil livres, sans l'amende arbitraire ; et
« avec tout ce, pour mieux savoir la vérité dudit trésor et
« des griefs que fais avoit, il fut mis en gehennes diverses,
« si comme l'en dit, dont il chéi en fièvre continue, et
« morut en prison au Louvre. Et fut enterré en l'Ostel-
« Dieu de la Magdelaine[1], povrement, du commandement

[1] Il ne faudrait pas, comme l'a fait Mézerai, confondre cet *Ostel-Dieu de la*

« du roy, qui dist que ceux qui meurent en prison royale « ne doivent estre enterrés solempnellement, pourquoi il « appert que à tort aient esté pris ou emprisonnés [1] ».

Ce récit de la fin misérable de Giraut Guette est très-probablement le plus authentique qui nous soit parvenu.

Papyre Masson, dans ses Annales, qui ont paru en 1577 [2], s'est exprimé sur ce point, de la même manière, à peu près que les Chroniques de Saint-Denis, en indiquant ainsi l'autorité sur laquelle il s'est appuyé : « *Hæc Nangii socius de quæstoris exitio tradit* [3]. Mais, au lieu de ce qu'on lit dans le texte des Chroniques que nous avons rapporté, que Giraut Guette « *fut condempné à paier treize cent mil livres* », Papyre Masson relate que les sommes que l'on accusait le trésorier

Magdelaine avec l'Hôtel-Dieu proprement dit, qui est resté le principal hôpital de Paris. — L'hôpital de la Madeleine, fondé en 1316, et qui était hors des murs, se trouva, par la suite, et par le fait des agrandissements de Paris, compris dans la rue Saint-Denis. Il fut, plus tard, attribué aux Filles-Dieu, qui y eurent un monastère. (V. l'*Histoire de Paris*, de Félibien, 1725, t. I^er^, p. 288 et 289.)

[1] *Les Grandes Chroniques de France*, dites de Saint-Denis, édition de M. Paulin Paris, in-8, t. V, 1837, p. 259.

Bien que tous les historiens soient d'accord sur ce point que Giraud Guette mourut en 1322, la demoiselle Denys l'a fait figurer dans la liste des maîtres en la Chambre des comptes de Paris, comme ayant été en exercice jusqu'en 1324. Nous ne saurions nous décider, sur un indice aussi faible, et qui, pour nous, est tout à fait isolé, à faire de Giraut Guette deux individus différents, l'un maître des comptes, et l'autre trésorier de Philippe le Long, lesquels auraient été tous les deux de Clermont, et tous les deux aussi dans l'intimité de ce même prince.

[2] *Papirii Massoni annalium libri quatuor*, Lutetiæ, 1577, p. 408.

[3] On ne voit pas bien clairement, par les mots *Nangii Socius*, si Papyre Masson a voulu désigner les continuations de la chronique latine de Guillaume de Nangis faites par les moines de l'abbaye de Saint-Denis, ou les chroniques en français sorties de la même abbaye. Les continuations de Nangis, telles qu'elles ont été publiées en 1843 par la Société de l'Histoire de France, ne font nulle mention de Giraut Guette.

d'avoir détournées furent évaluées à douze cent mille livres : « *duodecim centena librarum millia furatus erat* [1] ».

Sous la plume de Mézerai, dans sa grande *Histoire de France*, les faits se transforment. Giraut Guette, devenu *Gérard de la Guette*, n'est plus présenté simplement comme un trésorier infidèle et qui avait insolemment abusé de sa position ; il est l'ancien conseil intime de Philippe le Long, ayant gouverné l'esprit de celui-ci ; l'instigateur des réformes faites et des mesures proposées sous ce prince à l'effet d'accroître les ressources du roi aux dépens de ses sujets [2]. Mais les assertions de Mézerai ne sont appuyées d'aucune preuve qu'il mentionne, et l'on est conduit à penser qu'il a pu ne faire que paraphraser et amplifier les récits anciens, en mêlant, sans en prévenir le lecteur, des suppositions de son invention aux faits précédemment admis.

Velly et Anquetil ont raconté, chacun de son côté, l'infortune de Giraut Guette dans des termes qui tiennent beaucoup de la fantaisie. Le moyen qu'ils ont adopté d'en finir avec lui, après sa mort, a été de faire pendre son corps au gibet de Paris, à Montfaucon [3]. C'est un peu plus

[1] Rien que matériellement, et sans tenir compte du pouvoir de l'argent, cette somme de douze cent mille livres ferait aujourd'hui bien près de vingt millions.

[2] Tome II de l'édition de 1685, p. 370.

[3] Velly : « *On ne laissa pas de traîner son corps par les rues et de le pendre au gibet de Paris.* »

« Anquetil : « *Son corps, comme celui de Marigni, fut attaché aux fourches patibulaires de Montfaucon, qu'il avait aussi fait réparer.* »

On est assez surpris de cette fin de la phrase d'Anquetil. Le trésorier que l'on sait avoir été pendu à un gibet qu'il aurait fait établir ou réparer est Pierre Remi, qui fut mis à mort en 1328.

Quant à la phrase de Velly, on la trouve encore, plus ou moins retouchée, dans la nouvelle édition augmentée, publiée en 1765, de la *Description de Paris*, de Piganiol de la Force, t. IV, p. 83 ; dans le *Dictionnaire historique de*

dramatique, mais c'est difficile à concilier avec la narration des Chroniques de Saint-Denis. Ce qui peut, d'ailleurs, être plus intéressant, ce sont les réserves que, dans leurs appréciations, ils ont faites tous les deux, relativement à la culpabilité du malheureux financier. Velly a tenu à constater que celui-ci « mourut à la question sans avouer où étoient « les trésors qu'il avoit acquis, *disoit-on*, dans le manie- « ment des deniers du roi ». Et Anquetil estime, dans le peu que l'on sait des poursuites dont Giraut Guette fut l'objet, « *qu'il est seulement clair qu'on en voulait à son argent* ».

Pour ne pas tomber dans des redites, nous laissons de côté bien d'autres historiens qui se sont également occupé du trésorier de Philippe le Long. Il en est un, cependant, pour lequel il convient de faire une exception : c'est Augustin Thierry. L'auteur de l'*Essai sur l'histoire du Tiers État*[1] compte Giraut Guette, en compagnie d'Enguerrand de Marigni, du chancelier de France, Pierre de Latilly, et d'autres encore, au nombre des « *fondateurs et « ministres de l'autocratie royale, qui furent soumis à la « destinée commune des grands révolutionnaires, et dont les « plus audacieux périrent sous la réaction des intérêts qu'ils « avaient blessés, et des mœurs qu'ils avaient refoulées* ». Évidemment, pour attribuer à Giraut Guette une place semblable dans les événements du temps où il a vécu, Augustin Thierry a dû prendre au sérieux les assertions de Mézerai. Tout en désirant, pour notre conviction, qu'elles eussent été mieux justifiées, nous ne prétendons pas, dans notre humble sphère, contester autrement l'opinion du sa-

Paris, de Hurtaut et Magny, t. III, p. 562 ; dans les *Vies des Surintendants des Finances*, par Montyon, 1790, t. 1er, p. 38 ; etc.

[1] Voir dans l'édition de 1867, p. 45, au texte et aux notes.

vant novateur, en fait d'études historiques, dont nous avons reproduit les expressions.

Nous passons à l'examen du rare jeton qui a été l'occasion de cette notice. L'exemplaire d'après lequel nous le publions nous appartient.

+ GITOIRS : GIRAT : GAITE : DE : CLERMŌT. Dans un encadrement formé de trois arcs de cercle, réunis par autant d'angles saillants, un écusson dans le champ duquel sont trois hures de sanglier, posées 2 et 1.

℟. + PARAMOVRS. SVI· DONNES : (*de petites fleurs de lis, dans la légende, séparent les mots*). Croix à triple nervure, dont les extrémités sont fleurdelisées. Cette croix est dans un encadrement formé de quatre arcs de cercle.

(*Cuivre jaune.*)

Ce jeton, remarquable par la beauté de son travail, a, en outre, le mérite de présenter, quant à l'époque de sa fabrication, une précision de temps qui équivaut presque a une date. Il n'a pu, en effet, être mis au jour que dans la courte période de 1316 à 1321, soit qu'on le donne à Giraut Guette en sa qualité de maître des comptes, soit qu'on le lui donne en sa qualité de trésorier. Nous ne faisons pas ici de choix entre ces deux titres, parce qu'il ne nous paraît pas douteux, par le curieux article de M. Anatole de Barthélemy sur la fabrication des jetons, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle [1], que les maîtres des comptes et les tré-

[1] Voir dans les *Mélanges de Numismatique*, 1^er^ volume, 1875, p. 227 et suiv.

soriers royaux ont eu longtemps, les uns comme les autres, privilége pour s'en faire frapper.

L'inscription *par amour suis donné* est fréquente sur les jetons du XIV^e^ siècle. Il est connu que cette inscription faisait allusion à l'usage dans lequel on était de les offrir en cadeau.

Quant aux armoiries de Giraut Guette, il faut bien reconnaître qu'elles n'avaient été décrites, jusqu'ici, que d'après des indications très-hasardées pour le moins.

Chasot de Nantigny, qui l'a appelé, comme bien d'autres auteurs, « Gérard de la Guette » et qualifié surintendant des finances, lui a fait porter : « d'*azur, à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles de même* [1] ». C'est une erreur qui provient de ce que l'auteur a attribué à notre trésorier, sans autre raison, peut-on croire, qu'une simple analogie de noms, les armoiries de la famille de la Guette-Chazay [2], qui fut, aux VIII^e^ siècle, en possession de divers emplois de magistrature, en Bretagne et à Paris.

D'autre part, M. d'Yanville, dans son ouvrage intitulé *la Chambre des Comptes de Paris* [3], donne à Giraut Guette sans indiquer de source, ces autres armoiries : « d'*argent à trois bandes losangées de gueules et d'or* ».

Nous préférons, pour notre compte, nous en tenir aux armoiries qu'on trouve sur le jeton, bien que nous n'en ayons que les meubles, sans en connaître les émaux.

J. ROUYER.

[1] *Tablettes de Thémis*, 1^re^ partie, p. 73.

[2] Voir la *Science des armoiries*, de Palliot, au mot *Mesme*, et l'Armorial de Dubuisson, t. I^er^, p. 176.

[3] Voir à l'armorial de la Chambre, p. 453.

MONNAIES INÉDITES DE TRYPHON

FRAPPÉES DANS LES VILLES MARITIMES DE LA PHÉNICIE.

Parmi les rois qui occupèrent le trône de Syrie, après la mort d'Alexandre le Grand, l'usurpateur Tryphon est certainement un de ceux dont la suite numismatique offre un intérêt indiscutable; les monnaies qui la constituent ont, de plus, le mérite d'être, à fort peu d'exceptions près, de la plus grande rareté. Je me félicite donc de pouvoir présenter à nos lecteurs habituels la figure et la description de trois pièces de Tryphon, dignes au plus haut degré d'attirer un instant leur attention.

Mais avant de passer à la description de ces trois monuments, dont un seulement est absolument inédit, on me saura gré, j'espère, de résumer, le plus brièvement possible, l'histoire dramatique du monstre qui prit le nom de Tryphon[1] et le surnom d'*Autocrator*, lorsqu'un meurtre, d'autant plus abominable qu'un malheureux enfant en fut la victime, lui eut permis de ceindre le diadème royal des Séleucides.

Le véritable nom de Tryphon était Diodote ou Théodote (Appien, Strabon); il était né dans une place forte voisine d'Apamée et nommée Secoana. Le roi Alexandre Bala lui avait confié la préfecture d'Antioche. Il occupait ce poste

[1] De τρυφάω, vivre dans le luxe, dans les délices. Le surnom adopté par Tryphon n'a pas besoin, je pense, d'explication.

illustre, lorsqu'en 148 av. J.-C. Démétrius II, fils de Démétrius Ier, Soter, parut inopinément en Cilicie, revendiquant la couronne que les sujets d'Alexandre Bala étaient tout disposés à lui offrir, en haine d'Alexandre et de son favori Ammonius. A cette nouvelle, Bala quitta en toute hâte la Phénicie, où il ne s'occupait que de ses plaisirs, et courut à Antioche, pour concerter avec Diodote les mesures propres à arrêter la marche du prétendant.

Ptolémée Philométor, beau-père d'Alexandre Bala, dès qu'il apprit le péril dans lequel se trouvait son gendre, partit d'Égypte à la tête d'une puissante armée, sous le prétexte de voler au secours du mari de sa fille Cléopâtre; mais en réalité avec le dessein de profiter de l'occasion, afin de réunir sur sa propre tête la couronne de Syrie et celle d'Égypte.

Alexandre Bala eut très-probablement connaissance des projets de son beau-père, et, d'accord avec Ammonius, il tenta de le faire assassiner à Ptolémaïs. Le roi d'Égypte, échappé au danger, réclama de son gendre la tête d'Ammonius, et Alexandre refusa naturellement de sacrifier son complice. Ptolémée Philométor, exaspéré par ce refus qui lui montrait trop clairement que son gendre avait pénétré sa propre pensée, n'hésita pas à se venger en lui enlevant sa fille Cléopâtre, dont il fit immédiatement proposer la main à Démétrius II, celui-là même qu'il était venu combattre en apparence, et s'engagea à le remettre en possession du trône de son père.

Alexandre Bala, promptement chassé d'Antioche, dut chercher un refuge en Cilicie, et Ptolémée Philométor fit une entrée triomphale à Antioche, dont la population l'acclama comme roi de Syrie; l'armée elle-même lui reconnut ce titre, et Ptolémée, sans hésiter, ceignit son front d'un

double diadème, l'un pour l'Égypte, l'autre pour l'Asie. Mais cette usurpation fut de fort courte durée. Pour ne pas se brouiller avec les Romains, le roi d'Égypte dut bien vite renoncer à ses projets ambitieux, et il se vit contraint de presser la population d'Antioche de reconnaître Démétrius II pour roi légitime. Démétrius fut donc proclamé. Tous ces faits se passèrent en 145 av. J.-C.

Pendant que le mariage de Démétrius II et de Cléopâtre se célébrait à Antioche, Alexandre Bala réussissait à se créer une armée avec laquelle il envahissait le pays d'Antioche, qu'il mettait à feu et à sang. Ptolémée et Demétrius coururent au-devant d'Alexandre, qui fut battu à plate couture et courut se réfugier chez les Arabes. Zabel ou Zabdiel, roi de ces Arabes, fit mettre immédiatement à mort l'infortuné Alexandre et envoya sa tête à Ptolémée. Celui-ci, qui avait été criblé de blessures dans la bataille perdue par Alexandre, mourut cinq jours après de la suite de ces blessures, mais non sans avoir eu le temps de contempler avec bonheur le hideux trophée que lui avait gracieusement envoyé Zabel. C'est certainement en 145 av. J.-C., ainsi que le prouvent les dates connues des monnaies d'Alexandre Bala, que ce prince mourut, et non en 146, comme on le croyait jusqu'ici. Il avait eu de la reine Cléopâtre un fils, nommé Antiochus, qui fut surnommé Dyonisus; c'est l'Antiochus VI de la dynastie des Séleucides. Ce jeune enfant fut confié à Malchus, roi des Arabes nabatéens.

Démétrius II, dès qu'il s'était vu affermi sur le trône, avait pris le surnom de Nicator, et, n'écoutant que ses mauvais instincts, avait tout fait pour s'aliéner ses sujets ainsi que l'armée. Peu de mois lui avaient suffi pour perdre l'affection de tout le monde. L'intrigant Diodote, voyant l'état des esprits, se rendit auprès de Malchus et le pressa

de lui confier le jeune Antiochus, s'engageant à le replacer sur le trône de son père. Malchus, après avoir résisté longtemps, finit par céder, et Diodote ramena le jeune Antiochus en Syrie (145 av. J.-C.).

Il lui fit aussitôt prendre le titre de roi, avec le surnom de Dionysus, et prit pour lui-même le simple titre de tuteur du jeune roi. L'armée presque entière avait passé sous les drapeaux d'Antiochus VI; Démétrius se vit bientôt forcé de fuir d'Antioche à Séleucie, puis à Laodicée, puis enfin en Cilicie. De là il passa en Mésopotamie, y trouva de nombreux adhérents qui l'entraînèrent dans une guerre contre les Parthes, guerre qui lui fut fatale, car il fut fait prisonnier.

Dès que Diodote se vit débarrassé de Démétrius II, il songea à mettre à exécution l'attentat qu'il méditait depuis des années. Antiochus VI une fois mort, il n'y avait plus d'obstacle entre lui et le trône, et Antiochus VI fut sacrifié. Toutefois, avant de commettre cet assassinat, Diodote jugea prudent de se débarrasser du prince des Juifs Jonathan, allié fidèle du jeune Antiochus VI. Il l'attira donc dans un guet-apens et le fit mettre à mort dans le pays de Galâad. Restait Antiochus VI à immoler. Diodote fit alors courir le bruit que le jeune prince souffrait de la pierre. Des médecins furent subornés et l'on fit subir au malheureux enfant une opération que l'on savait inutile, et dans laquelle il devait périr. Comme les dernières monnaies d'Antiochus VI sont datées de l'an 170 de l'ère des Séleucides, c'est bien en 143 av. J.-C. qu'eut lieu le meurtre infâme de ce jeune roi.

Dès qu'Antiochus fut mort, Diodote se fit reconnaître roi sous le nom de Tryphon Autocrator; mais, à son tour, il se fit prendre promptement en exécration. L'armée l'eut bien-

tôt en horreur et embrassa presque en masse le parti de Cléopâtre, femme de Démétrius II. Celle-ci, par crainte de Tryphon, s'était enfermée avec ses enfants dans les murailles de Séleucie. C'est alors que Cléopâtre offrit sa main à Antiochus VII, Évergète, frère de Démétrius II, qui était réduit à se soustraire à la fureur de Tryphon en errant et se cachant de ville en ville. Il était à Rhodes lorsque lui arriva le message de Cléopâtre. Il écrivit aussitôt au prince des Juifs, Siméon, et lui offrit l'autonomie absolue pour la nation juive, en échange de son alliance. Siméon, qui avait à venger la mort de son frère Jonathan, assassiné par Tryphon, n'eut garde de refuser (140 av. J.-C.). Antiochus alors accourut à Séleucie, y recruta promptement une armée et marcha contre Tryphon. Celui-ci, bientôt chassé de la haute Syrie, vint se réfugier en Phénicie. Antiochus le suivit de près, et l'assiégea dans Dora. Tryphon réussit à s'évader et gagna d'abord Orthosia, puis Apamée, où il se vit assiégé pour la deuxième fois. C'est là qu'il fut pris et mis à mort.

Le règne de Tryphon, commencé après l'assassinat d'Antiochus VI, en 143 av. J.-C., a pris fin, à ce que l'on pense, en l'an 138. Malheureusement ses monnaies ne portent pas de dates comptées dans l'ère des Séleucides, mais bien seulement des dates de son règne. Il paraît donc probable que Tryphon, rompant avec les usages des Séleucides, aura songé à inaugurer une ère nouvelle commençant à son avénement au trône. Il est également probable que ce fut en 140 av. J.-C. que Tryphon fut assiégé dans Dora, et qu'en 139 il reçut à Apamée la juste récompense de ses crimes odieux.

C'est en 141 que Démétrius II déclara la guerre aux Parthes; il fut fait prisonnier en 139, et ce fut seulement à

partir de 141 que l'autorité de Tryphon s'étendit sur un grand nombre de villes. Dès 143, ainsi que nous l'avons dit, Antiochus VI, Dionysus, avait été assassiné. L'année suivante, 142, Tryphon envoya des ambassadeurs à Rome, porteurs d'une statue d'or de la Victoire, qu'il offrait en présent au Sénat pour obtenir, sans aucun doute, la reconnaissance du titre qu'il avait usurpé. Le Sénat accepta le présent, mais au nom d'Antiochus VI, mort, et non à celui de Tryphon.

La dernière date des monnaies d'Antiochus VI est l'année OP (143 av. J.-C.), et de là à 139, année de la mort de Tryphon, il s'est écoulé cinq ans. Aussi Froelich admet-il que Tryphon a été mis à mort au commencement de la cinquième année de son règne. Quant à l'historien Josèphe, il n'attribue à Tryphon qu'un règne de trois ans. Il fait donc commencer ce règne en 141, au moment où Démétrius II ne s'occupa plus que de la guerre des Parthes, et ne put songer à disputer la couronne à Tryphon. J'ai démontré, dans un travail spécial sur les monnaies datées des Séleucides, que Tryphon avait en réalité compté ses années de règne à partir du moment même où le meurtre d'Antiochus VI le rendit maître de la couronne. Je n'y reviendrai donc pas et je me contenterai de dresser le tableau suivant du règne de Tryphon.

Années du règne de Tryphon.	Année de l'ère des Séleucides.	Année de l'ère chrétienne.
L.A.	OP	143.
L.B.	AOP	142.
L.Γ.	BOP	141.
L.Δ.	ΓOP	140.
L.E.	ΔOP	139.

Cela posé, occupons-nous maintenant des trois monnaies dont il s'agit. Toutes les trois sont au type égypto-phéni-

cien de l'aigle, et ont été par conséquent frappées dans des villes de la côte de Phénicie.

TÉTRADRACHME DE PTOLÈMAÏS.

Cette magnifique monnaie appartient au cabinet de France.

Tête diadémée de Tryphon tournée à droite.

℞. Aigle debout sur un foudre et tourné à gauche; il a une palme appuyée sur l'aile. Légende commençant à droite : ΒΑΣΙΛΕΩΣ — $\frac{\text{ΤΡΥΦΩΝΟΣ}}{\text{ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ}}$; dans le champ, derrière l'aigle, le monogramme ΠΤΟ de Ptolemaïs, au-dessus de la date L.F (l'an 3, 141 avant Jésus-Christ), entre les pattes de l'aigle le monogramme ΜΕ, représentant sans doute le nom d'un magistrat.

DIDRACHME D'ASCALON.

Tête diadémée de Tryphon, tournée à droite.

℞. Aigle debout sur un foudre, et tourné à gauche ; légende commençant à droite : ΒΑΣΙΛΕΩΣ — $\frac{\text{ΤΡΥΦΩΝΟΣ}}{\text{ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ}}$

dans le champ, derrière l'aigle, la date L,Γ (l'an 3,141 avant Jésus-Christ) au-dessus de AΣ (différent d'Ascalon); devant l'aigle, dans le champ, l'acrostolium au-dessus du monogramme Σo représentant sans doute un nom de magistrat.

J'ai pu étudier à loisir cette belle et rarissime monnaie, chez MM. Rollin et Feuardent.

Dans le travail que j'ai publié, il y a quelques années, sur les monnaies datées des Séleucides, je ne m'étais pas rendu un compte satisfaisant des monogrammes dont la pièce est empreinte; ainsi je croyais cette monnaie frappée à Sozousa, ville dont l'emplacement est tout à fait inconnu, aussi bien que l'histoire, et j'avais méconnu le différent d'Ascalon.

TÉTRADRACHME DE BYBLOS.

Cette fois nous sommes en présence d'une monnaie tout à fait inconnue et qui peut à bon droit être considérée comme le plus beau joyau d'un cabinet numismatique. L'heureux possesseur de ce tétradrachme est mon excellent et bien cher ami, M. Péretié, à qui la découverte d'une pareille perle était bien due :

Tête diadémée de Tryphon, tournée à droite.

℞. Aigle debout tourné à gauche et ayant une palme appuyée contre l'aile droite. Légende commençant à droite : $\left.\begin{matrix}\text{BAΣI. . . .}\\ \text{TPYΦΩNOΣ}\end{matrix}\right\}$ — AYTOKPATOPOΣ. Dans le champ, devant l'aigle, le monogramme BV différent de Byblos.

Derrière l'aigle, le signe ♉ au-dessus de la date L.B (l'an 2, 142 avant J.-C.)

Je suis convaincu que quelque jour plus ou moins prochain cette série s'enrichira encore de monnaies analogues, qui ont dû forcément exister.

Paris, 16 août 1875.

F. DE SAULCY.

DESCRIPTION

DE QUELQUES MONNAIES JUDAÏQUES NOUVELLES OU INSUFFISAMMENT CONNUES.

MM. Rollin et Feuardent étant devenus acquéreurs de la collection numismatique formée il y a quelques années par M. Auguste Parent, m'ont gracieusement autorisé à publier celles des monnaies qui en faisaient partie et qui se rattachaient aux séries que j'ai publiées, c'est-à-dire aux monnaies judaïques et aux monnaies de Palestine. D'un autre côté, ces messieurs ayant acquis un lot assez considérable de monnaies antiques, recueillies à Jérusalem par Iskander Koubrously, j'ai pu encore puiser à pleines mains dans cette autre collection et je me suis ainsi trouvé en mesure d'enrichir notablement les recueils précédemment édités.

Je commencerai par décrire aujourd'hui les monnaies judaïques pures, qui rentrent dans cette importante série de nouveautés, et je me réserve de publier successivement ensuite, dans le présent recueil, toutes les pièces que j'ai déjà retrouvées et que je pourrai retrouver encore, formant un véritable supplément au volume intitulé *Numismatique de la Terre sainte.* Je rappelle que j'ai donné sous ce titre le catalogue, aussi complet que j'ai pu le faire, des monnaies autonomes, impériales et coloniales frappées dans la Phénicie Libanaise, dans la Décapole, dans l'Arabie et en un mot dans la Palestine entière. Comme le supplément ne sera pas publié sous une autre forme, je pourrai

facilement tenir les numismatistes au courant de toutes les petites découvertes qu'il me sera donné de faire.

Ainsi que je l'ai dit, je passe à la description des monnaies judaïques qu'il me semble bon de faire connaître.

1° Monnaie de Jonathan (Alexandre-Jannée). En cinq lignes dans une couronne d'olivier.

יונתן	Jonathan
חכחן..	le grand
אדלוח	prêtre et l'assem-
ביהד	blée (le Sénat) des
ם	Juifs.

L'Elif de la 3e ligne a été gravé fautivement au lieu d'un hé, et le ghimel du mot *gadol* a été omis; il en est de même des lettres Resch du mot *Kheber*, et enfin de l'article hé, du vau et du iod du mot Iehoudim.

℟. Deux cornes d'abondance en sautoir, et ornées de bandelettes. Entre elles est une pomme de grenade, au-dessus de laquelle paraissent les deux lettres bien lisibles AN. Quelle peut-être leur signification? Je l'ignore.

Æ. 16 millimètres.

Cette pièce, qui est d'une excellente conservation, est venue de Jérusalem.

Il en est de même de la suivante qui est déjà bien connue, mais qui est d'une conservation si parfaite, que je n'hésite pas à en donner la figure.

2° — יהונתן — חמלך. Jonathan le Roi. Fleur.

℟... ΣΙΛΕΩΣΑΛΕΞ.... Une ancre. Æ. 13 millimètres.

Le prêtre Éléazar, mis à mort par Barkaoukab,

3° — שנת אחת לגאלת ישר(אל). L'an 1 de la Rédemption d'Israël. Grappe de raisin attachée à sa branche.

℟. Dattier à sept branches. Dans le champ à gauche les lettres ללע ; à droite רלא
הכ כר?
ה

Æ. 19 millimètres.

Dans ces lettres répandues sans ordre, on retrouve les principanx éléments des mots incomplets אלעזר הכהן רל les lettres הג manquent seules pour donner le sens parfait : Éléazar le grand prêtre.

Je ne doute plus aujourd'hui que lors de la fameuse insurrection qui mit Barkaoukab à la tête de la nation juive, et qui fut étouffée dans le sang, à la prise de Bettir, en 135 de J.-C., le prêtre Éléazar, oncle de Barkaoukab, reçut le titre de Souverain Pontife, comme Siméon, fils de Gamaliel, garda celui de Nasi Israël, prince d'Israël, c'est-à-dire : président du Sénat ; en un mot dans cette tentative de reconstitution de la nation juive, tentative qui dura trois ans, il eût été bien singulier que la dignité de Souverain Pontife demeurât inoccupée et oubliée pour ainsi dire. Éléazar en fut revêtu très-certainement et à cela tient l'existence des monnaies frappées à son nom.

Ajoutons que cet Éléazar, oncle de Barkaoukab (Bar Koziba, du Talmud) était de Modeim, patrie des Macchabées. Barkaoukab était lui-même enfant de la ville qui avait donné naissance à la dynastie des héros Asmonéens. Cette communauté d'origine dut forcément donner un grand prestige au chef de la grande insurrection de 132 à 135.

Voici maintenant la description de quelques jolies drachmes hébraïques provenant de la collection Parent, ou du lot de monnaies antiques apportées à Paris par Iskander.

PIÈCES SANS DATE.

« Siméon. »

4° — עון — שמ grappe de raisin.

℞. לחרות ירושלם. « Pour la délivrance de Jérusalem. » Oenochoë et une palme. Æ. 18 millimètres.

Cette drachme offre un assemblage de deux types connus séparément, mais qui n'ont pas encore été trouvés réunis sur la même pièce.

5° — ן.. — שמ grappe de raisin. Restes de la légende latine... PMTRPCOSVPP...

℞. לחרות י.ושל.. (« pour la délivrance de Jérusalem ») deux trompettes. Restes de la légende latine ....IMO· PRINCI....

Æ. 19 millimètres.

C'est un très-bon exemplaire de la drachme que j'ai publiée jadis (pl. XI, n° 7) et dont M. Madden a donné la figure, d'après le spécimen conservé au British Museum (Madden, p. 206 et 207, n°s 5 et 6).

Il est certain que notre drachme n'a pas été surfrappée sur un spécimen du denier romain figuré par M. Madden (p. 207), puisque, sur celui-ci, les lettres COS·V·P·P. sont rejetés à la légende du revers. La pièce primitive était un des nombreux deniers de Trajan frappés de 104 à 110 de J.-C. pendant son cinquième consulat, avec la légende S·P·Q·R·OPTIMO PRINCIPI; c'est tout ce qu'il est permis d'en dire.

PIÈCES DATÉES DE L'AN II.

6° שמע—ון grappe de raisin. « Siméon. »

℞. ש·ב·לחר·ישאל. « L'an II de la délivrance d'Israël. » Une palme.

Æ. 19 millimètres.

Cette drachme a été frappée du printemps de 133 au printemps de 134 de l'ère chrétienne, puisque l'insurrection a commencé au printemps de 132.

M. Madden (p. 168, n° 3) a publié un exemplaire de cette monnaie, conservé au British Museum, et sur lequel le resh du mot Israël a été omis.

7° — שב לחר ישראל. Lyre à 3 cordes et à corps arrondi.

℞. שמ — ען. « Siméon » grappe de raisin.

Æ. 17 millimètres et demi.

L'assemblage de ces deux types est nouveau.

8° — שמ ע. Dans une couronne, « Écoute, »

℞. שב לי-תח ישאל. Deux trompettes, entre lesquelles se trouve inséré le Resch du mot : Israël « l'an II de la délivrance d'Israël.

Æ. 19 millimètres.

J'aime mieux voir dans le mot שמע du revers, le premier mot de la Schemâa, la prière capitale pour tout israëlite, que l'abréviation du nom Schemaoun, qu'il n'y avait pas l'ombre de raison d'abréger, puisque la place ne manquait en aucune façon pour inscrire le vau et le noun qui manquent. Quant à la Schemâa, dont le Talmud prescrit la récitation soir et matin, elle est ainsi conçue :

Écoute, Israël, Jevohah est notre Dieu! Jehovah est unique — et tu aimeras Jehovah ton Dieu, de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta force, et que les paroles que je t'ordonne aujourd'hui soient sur ton cœur — tu les inculqueras à tes enfants et tu t'en préoccuperas étant assis dans ta maison, marchant sur la route, à ton coucher et à ton lever— tu les lieras en signe sur tes mains, et elles seront des Totaphoth entre tes yeux, — tu

les écriras sur les poteaux de ta maison et sur les portes. (Deutéronome, VI, 4 à 9. inclusivement.)

Je me félicite de pouvoir donner ici une description succinte des drachmes judaïques qui faisaient partie de la splendide collection du comte Prokesch-Osten (collection passée aujourd'hui au musée de Berlin); cet excellent et bien cher ami m'a gracieusement autorisé à étudier et à publier, au besoin, celles de ses monnaies judaïques qui me paraîtraient intéressantes; j'use donc de la permission avec autant de plaisir que de reconnaissance.

Dix drachmes judaïques constituaient un collier de femme, acquis par le comte Prokesch en Syrie, à Alep, je crois. En voici la liste.

1° — Lyre allongée à 5 cordes. En légende à droite לחרות, à gauche ושלם.. « Pour la délivrance de Jérusalem. »

℞. Grappe de raisin שמ֯ון, la légende commençant à droite.

Pièce usée et trouée.

2° Grappe; à droite לחרות ; à gauche יר.שלם. — Palme. Traces indéchiffrables d'une légende latine du côté de la grappe.

Pièce trouée; le trou a emporté le vau du nom Jérusalem.

3° Légende commençant à droite et au bas de la pièce לחרות ירושלם. Oenochë et palme.

℞. En deux lignes dans une couronne

שמ
עון

Pièce trouée.

4° Autre exemplaire, sur lequel le nom est écrit שמ qui peut se lire Siméon, aussi bien que Schemâa'nou נעו — exauce-nous.

Pièce trouée.

5° Légende commençant à droite, au bas de la pièce, לחרות ירושלם, deux trompettes.

℞. Légende commençant au haut de la pièce, à gauche ...שמע; traces de légende latine.

Pièce trouée.

6° A gauche שב — à droite la légende n'a pour ainsi dire pas porté; grappe.

Traces de la tête de Trajan et le reste delé gende.... APICTΩ CЄB.....

℞, Deux trompettes et לחרות ירושלם.

Pièce trouée.

7° Un exemplaire troué de la pièce décrite plus haut sous le n° 8, au type des deux trompettes, entre lesquelles se trouve rejeté le Resch du mot Israël.

8° Même drachme avec le mot שמע dans une couronne et les deux trompettes au revers; à gauche ש.ב.ל sous les pavillons des trompettes חר (les lettres ayant la tête en bas); à droite ישראל.

Pièce trouée.

9° Oenochoë et palme. A gauche, רה (trou) אל; à droite כוהן (sic). « (Elé(az)ar le Cohène.

℞ שמ dans une couronne :
ע

Pièce trouée.

10° Exemplaire faux coulé grossièrement sur le précédent.

En outre des dix pièces que je viens d'énumérer, M. le comte Prokesch-Osten possédait les deux drachmes intactes qui suivent.

11. — Grappe à gauche שמ, à droite ע. Il n'y a pas eu une lettre de plus.

℞. Légende commençant à droite, au bas de la pièce,

לחרות ישלם (sic) — palme étroite dont les folioles sont serrées contre la tige : la tête de la palme est inclinée à droite.

12. Grappe; à gauche שם; à droite עון.

℞. Palme à folioles à droite seulement, et avec le sommet incliné à gauche; en légende commençant à droite, au bas de la pièce, ש.ב.לחר.ישאל.

Voici maintenant la description d'une très-curieuse monnaie, tout à fait inédite, d'Hérode Antipas le Tétrarque, monnaie qui fait également partie de l'ancienne collection du comte Prokesh-Osten.

Légende commençant au côté droit de la pièce :

9 — HPΩΔHΣ·T — ETPAPXHC; dans le champ un figuier ou un oranger chargé de fruits, à gauche ETO; à droite MΓ (l'an 43).

℞. En quatre lignes dans une couronne de laurier : ΓAIΩ-KAICA-ΓEPMA-NIKΩ.

Æ. 22 millimètres.

Caïus Caligula est monté sur le trône vers la fin de mars de l'an 37 de J.-C., et l'a occupé jusqu'au 24 janvier 41.

En 39 de J.-C. Hérode Antipas fut dépouillé de sa tétrarchie en faveur du roi Agrippa, et cela par Caligula lui-même, duquel il était venu solliciter le titre de roi. Hérode inscrivait sur ses monnaies l'année de son règne, puisque l'an 43 ne saurait être l'année de la fondation de Tibériade, ville nouvelle créée en l'honneur de Tibère qui régna de l'an 14 à l'an 37 de J.-C. En effet, en admettant même que Tibériade aurait été fondée dans la première année de Tibère (ce qui n'est pas vrai), afin d'obtenir le chiffre le plus élevé possible, on aurait dans une ère de

Tibériade ainsi comptée, l'an 23, pour la première année de Caligula, et l'an 27, pour la dernière. C'est donc avec raison que j'ai déclaré plus haut que l'année 43 était l'année de règne du Tétrarque Hérode Antipas.

Cela posé, il paraît bien probable que l'année 43 d'Antipas correspond à l'année où ce prince partit pour Rome, afin d'obtenir la réalisation de ses rêves ambitieux, et que ce fut alors que, par une suprême flatterie, il fit inscrire sur ses monnaies le nom de l'empereur qu'il allait solliciter : remontant donc de 43 ans, en arrière de l'an 39, nous tombons sur l'année écoulée de la fin de mars de l'an 4 avant J.-C. à la fin de mars de l'an 3. C'est donc dans cette année qu'a eu lieu l'avénement d'Hérode Antipas, et il est mathématiquement prouvé que le roi Hérode son père est mort au printemps de l'an 4 avant J.-C. Dès lors aussi il est également démontré que le Christ n'a pu naître du vivant d'Hérode le Grand. En effet, l'Évangile nous apprend qu'il avait environ 30 ans lorsque ses prédications commencèrent ; celles-ci durèrent 3 ans. De plus les conditions essentielles de la coïncidence de la pâque juive avec le jour du sabbat, lendemain du vendredi saint, jour de la Passion, place cette passion au 3 avril de l'an 33 de l'ère chrétienne. N.-S. est donc bien réellement né le 25 décembre de l'année qui a précédé l'ère chrétienne, et le catéchisme est dans le vrai lorsqu'il affirme que J.-C. a été crucifié à l'âge de 33 ans, 3 mois et quelques jours. Il s'est en effet écoulé du 25 décembre qui a précédé l'an 1 de l'ère chrétienne, jusqu'au 3 avril 33, — 33 ans et 99 jours soit 3 mois de 30 jours et 9 jours ou 3 fois 3 jours. Il est curieux de remarquer l'obstination avec laquelle le chiffre 3 se représente dans ces dates.

Je ne prétends en tirer aucune conséquence et je me

contente de faire remarquer un fait au moins bizarre, voilà tout.

Quoi qu'il en soit il demeure établi que N.-S. n'a pu naître sous le règne d'Hérode le Grand qui était mort depuis 4 ans, lorsque le Christ naquit à Bethléem. Le trône de Judée était alors occupé par Hérode Archelaüs avec le titre d'Ethnarque, qui seul lui avait été reconnu et accordé par l'empereur Auguste.

Paris, 18 août 1875.

F. DE SAULCY.

LETTRE A M. DE SAULCY

SUR LES

MONNAIES MESSINES

DU

TRÉSOR DE SAINT-VITH

Mon cher ami,

Au moment où vous allez faire paraître un nouveau numéro de vos *Mélanges*, je veux vous signaler les conquêtes que vient de faire une des séries monétaires dont nous vous devons la connaissance. Il y a quarante-cinq ans que vous avez publié vos *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz*, suivies bientôt d'un supplément, et jusqu'ici presque aucun atelier nouveau ne s'était révélé. Un trésor de monnaies appartenant au XIII^e^ siècle et aux toutes premières années du XIV^e^, exhumé en 1876 à Saint-Vith, a mis au jour, parmi de nombreuses pièces du Luxembourg, de la Lorraine ducale, de l'archevêché de Trèves, etc., etc., quelques monnaies de Toul et une quantité importante de monnaies au type épiscopal messin. Ces dernières sont pour la plupart de petits deniers muets au droit, mais portant au revers, en langue vulgaire, le nom du lieu de fabrication ou d'émission ; or plusieurs de ces lieux n'avaient jamais paru sur la monnaie [1].

La plus grande partie de ce dépôt a été acquise par l'In-

[1] Il n'est ici question que de la monnaie épiscopale, car l'atelier de Moyenvic avait, comme ceux de Marsal et de Metz, fonctionné sous les Mérovingiens.

stitut royal grand-ducal du Luxembourg, et sera décrite par M. H. Eltz, savant numismatiste. C'est M. H. Eltz qui a repris l'œuvre inachevée de M. de Lafontaine, et qui dotera prochainement son pays d'une curieuse monographie monétaire. Je ne vous entretiendrai donc pas du trésor dans son ensemble, mais seulement des pièces messines qui vous intéressent particulièrement.

Les bois joints à ma description ne rendent ni la correction des caractères dont se composent les noms de lieu, ni la finesse d'exécution des figures qui, dans quelques exemplaires, révèlent des artistes fort habiles.

Pour peu qu'on se rappelle que vous signaliez avec regret l'absence, dans les collections, de toute monnaie attribuable aux premiers successeurs de l'évêque Jacques de Lorraine, et que la découverte assez récente d'une monnaie de Bouchard d'Avesnes laissait encore une lacune de vingt-deux ans, on sera tout naturellement amené, en présence de l'âge général du dépôt, à attribuer les anonymes de type messin aux élus ou évêques qui ont occupé le siége de Metz entre Jacques de Lorraine et Bouchard d'Avesnes, c'est-à-dire :

Philippe de Florenges.	1260-1264.
Guillaume de Traisnel.	1265-1269.
Laurent.	1269-1279.
Jean de Flandre.	1280-1282.

Il n'est pas possible encore de faire la part de chaque évêque. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il paraît certain que ces petits deniers ne sont pas tous du même épiscopat. Ainsi, par exemple, les pièces frappées à Épinal appartiennent évidemment, quoique de même type, à deux époques différentes il en est, comme on le verra plus loin, dont la tête finement rendue et la mitre élégante et

bien posée accusent hautement les plus beaux temps du XIII^e^ siècle au contraire d'autres; lourdes d'exécution, au visage ramassé et surmonté d'une mitre serrée, sont évidemment moins anciennes, car elles rappellent les monnaies touloises sans noms d'évêque, que j'ai rapportées à Conrad Probus [1] et la pièce messine nouvelle, frappée par Bouchard d'Avesnes à Épinal et que M. H. Eltz a bien voulu me communiquer.

Voici rangés, par ateliers, les principaux spécimens que j'ai pu acquérir.

METZ.

Évêque bénissant, tourné à gauche, et vêtu d'une chape avec capuce.

℟. + DЄ ⅯЄS, dans un grènetis; au centre une croix pattée.

Ma collection; inédite; argent, 0^gr^,50.

Jusqu'au temps de Jacques de Lorraine inclusivement, la monnaie des évêques de Metz n'avait porté que des légendes latines. Cet usage, qui devait redevenir à peu près général au XIV^e^ siècle, fut interrompu au XIII^e^. Il y avait longtemps déjà que la langue romane était employée dans cette partie de l'ancien royaume de Lorraine pour les actes écrits et pour certains textes religieux.

[1] *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, 1844, p. 41, et pl. VI, fig. 4 et 5.

Au XIII^e^ siècle et au XIV^e^, le nom de Metz s'écrivait habituellement Mès ou Mes [1].

Je possède, mais d'une autre provenance, une monnaie de la fin du XII^e^ siècle ou du commencement du XIV^e^ sur le flan de laquelle le nom de l'atelier monétaire était écrit en langue vulgaire et de la même façon : de Toul. L'emploi de la préposition indiquant l'origine était également fréquent dans les légendes latines; on écrivait, dans un des ateliers de l'évêque de Metz, *Moneta de Marsallo.*

CHATEL SAINT-GERMAIN.

Évêque bénissant, tourné à gauche; mitre posée en arrière.

℞. + ChAISTE, dans un grènetis; au centre une croix pattée.

Ma collection; inédite; joli style; fruste au droit; argent; 0^gr^,48.

Un des principaux châteaux forts de l'évêque de Metz s'élevait à 8 kilomètres ouest de cette ville sur une éminence, au pied de laquelle coule un ruisseau qui se jette un peu plus loin dans la Moselle. Ce château, dont la position militaire était fort bonne, a joué un rôle considérable; ses ruines et les fondations de ses approches couvraient encore, dans ma jeunesse, trois ou quatre hectares. Il a donné son nom au village de Châtel-Saint-Germain qui s'étend à ses pieds.

Le nom de Châtel-Saint-Germain se rencontre dans les

[1] Cf. A. Gaudron, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1875, page 241.

chartes du XIII^e^ siècle, sous la forme : Chates, 1210; Chaistes, 1284, etc.[1]. On prononce encore aujourd'hui, en patois, Chasté.

En 1231, Jean d'Apremont, à la suite d'une violente émeute, quitta Metz avec ses partisans et se retira dans la forteresse de Châtel-Saint-Germain, où les Messins, assistés du comte de Bar, vinrent l'attaquer. La forteresse se défendit pendant trois ans. En 1234, Roger, évêque de Toul, s'étant porté médiateur, la paix fut faite. Il est probable que l'atelier de Châtel fut mis en activité sous Jean d'Apremont; mais la monnaie que je viens de décrire diffère complétement par son style délicat des monnaies de Jean et paraît même postérieure au temps de son successeur, Jacques de Lorraine (1239-1260).

CONFLANS-EN-JARNISY.

Évêque bénissant, à gauche. Il y a, dans l'ensemble de la figure, un mouvement que le bois n'a pu rendre.

℟. + CONFANT, dans un grènetis; au centre une croix pattée.

Ma collection; inédite; argent; 0^gr^,40.

Conflans-en-Jarnisy, à environ 12 kilomètres de Briey et que l'on a quelquefois confondu avec d'autres localités lorraines du même nom, avait un château fort dès avant le XII^e^ siècle. L'évêque de Metz, Thierri de Bar, acheta, en

[1] Cf. *Dict. topographique de l'ancien département de la Moselle*, par M. E. de Bouteiller.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

1170, des comtes de Briey, ce château dont la position sur la route d'Étain, à l'endroit où l'Yron se jette dans l'Orne, avait pour lui beaucoup d'importance.

Le nom de Conflans s'écrivait dans les chartes : Conflans, Conflan, Conflant [1]. Confant paraît une de ces abréviations propres aux médailles dont les petites dimensions obligeaient à supprimer des lettres. On lit du reste sur un autre exemplaire : CONFL...

VIC-SUR-SEILLE.

N° 1. Évêque bénissant, tourné à gauche; derrière la mitre une molette bouletée.

℟. + DЄ VI, dans un grènetis; au centre une croix à branches égales.

Ma collection; inédite; argent; 0gr,51.

De Vi est une légende de même forme que *de Mes* et *de Toul*. Il faut sous-entendre le mot *monnaie*.

N° 2. Évêque bénissant, tourné à gauche; une molette à six branches de chaque côté de la mitre.

℟. + · CЄST·VI·, dans un grènetis; au centre une croix pattée.

[1] Cf. la *Monographie de Conflans*, par M. Clesse, et l'article du *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle*, par M. E. de Bouteiller.

Ma coll.; inédite; argent; 0gr,48.

N° 3. Même type au droit.

℟. + ·CЄST-VI·, dans un grènetis; au centre une croix pattée.

Ma coll.; inédite; argent; 0gr,40.

Les n°s 2 et 3 donnent un nouvel exemple d'une forme particulière qui s'employait pour indiquer le lieu de fabrication.

On connaît des monnaies de Toul et de Lorraine portant *Ec* ou *hic moneta nostra*. Il faut donc compléter ainsi la légende : *c'est* [*la monnaie*] *de Vi* [*c*]. Il ne serait pas impossible non plus que les mots *c'est vi* rendissent complètement la pensée, et qu'on eût écrit *c'est vic*, comme on écrivait un peu plus tard à Toul, sur une monnaie également anonyme : *Toul no citei*.

Vic-sur-Seille, au XIIIe siècle, se nommait en langue vulgaire, Vy (1265) ou Vi (1273) [1].

En 1296, une charte qualifie Vic de forteresse, dans une énumération des châteaux et maisons dont l'évêque confiait la garde à son féal Goidemans de Torvillers, chevalier, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus. Dans cette énumération figurent Moyen-Vic, Marsal, Épinal, Rambervillers et Sarrebourg [2], dont je décrirai plus loin les monnaies.

Le château qui dominait la ville devint, au XIIIe siècle, lorsque les évêques cessèrent d'habiter Metz, le lieu ordinaire de leur résidence et le centre de leur temporel. Un atelier monétaire y était bien placé.

[1] Cf. H. Lepage, *Diction. top. du dép. de la Meurthe.*

[2] Cf. le n° 58 de l'inventaire publié sous le titre de : *Chartes de la famille de Reinach*, par la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, in-8°, 1877.

MOYENVIC.

Évêque bénissant, tourné à gauche.

℟. + MOIINVI, dans un grènetis; au centre une croix pattée.

Ma coll.; inédite; argent; 0gr,47.

Cet atelier est, comme les précédents, entièrement nouveau; il donne le nom de lieu sous la forme habituelle : Moyenvi (1183, Tr. des ch. l. abb. de l'Isle, n° 44) Moienvi (1252, cart. de l'abbaye de Salival [1]).

Moyenvic, entre Vic et Marsal, sur la rivière de Seille, avait, comme ces localités, des salines en exploitation, mais dont le revenu appartenait alors, si l'on s'en rapporte à dom Calmet, aux chanoines de Saint-Gengoulf de Toul. Moyenvic paraît, vers ce temps, avoir dépendu, au spirituel, de l'évêque de Toul, bien qu'il fît partie du temporel de l'évêque de Metz [2], qui y fit souvent acte de possession [3].

MARSAL.

N° 1. Évêque bénissant, tourné à gauche.

℟. + MARSAVT, dans un grènetis; au centre une croix pattée.

[1] Cf. H. Lepage, *Dict. t. du dép. de la Meurthe*, p. 98.

[2] Cf. l'acte précité du 26 novembre 1296.

[3] Thierri de Boppart (1355-1383) répare les murailles de Moyenvic (Meurisse, p. 527).

Ma coll.; argent; 0gr,52.

N° 2. Pièce semblable; une molette se voit dans le champ à la hauteur du visage.

Ma coll.; argent; 0gr,49.

Marsal, dont le nom *Marsallum* figure sur des tiers de sou d'or mérovingiens, se nommait *Marsaulum*, en 1262 (Ch. de l'abbaye de Beaupré); Marsaul, en 1293 (Tr. des chartes Blamont, fiefs, n° 13), et, en 1363, Marsault (Reg. cap. de la cathédrale de Toul).

Les pièces de Marsal sont le plus finement exécutées de toutes les monnaies épiscopales qui faisaient partie de la trouvaille.

Marsal, ancien atelier des Mérovingiens et des Carlovingiens, fut, comme Épinal, un des points où les premiers évêques de Metz ont exercé leurs droits monétaires. Marsal paraît avoir toujours fait partie de l'évêché de Metz au spirituel et au temporel. Enlevée par le duc de Lorraine Ferri III, en 1274, pendant la guerre que l'évêque Laurent faisait à ce prince, cette place fut, à la paix, rendue à l'évêque. Elle tomba de nouveau aux mains de la Lorraine en 1369, mais l'évêque Thierri de Boppart la reprit bientôt au duc Jean.

ÉPINAL.

N° 1. Évêque bénissant, à gauche; rose devant le visage.

[1] Cf. H. Lepage, *op. Claud.*

℞. + ·ES·PI·NAVS·, dans un grènetis; au centre une croix pattée.

Ma coll. ; pièce de bon style; argent; 0gr,50.

N° 2. Évêque bénissant, tourné à gauche; une rose devant le visage.

℞. + ЄSPINAVS, dans un grènetis; au centre une croix fleuronnée.

Ma coll.; inédite; argent; 0gr,50.

Cette monnaie, quoique du même type, diffère de la précédente; le personnage au droit est beaucoup plus raide; la mitre est fermée et le fanon retombe le long du cou. Tout l'ensemble est lourd d'effet.

N° 3. Même droit qu'au n° 2.

℞. ·ЄSPINAVS, dans un grènetis; au centre une croix pattée.

Ma coll.; argent; 0gr,54.

La monnaie d'Épinal, au type général de la trouvaille de Saint-Vith, n'était pas connue au moment où vous avez publié votre ouvrage. Une pièce analogue, mais sur laquelle la croix était clechée, est rapportée dans votre supplément d'après un dessin de Dupré de Geneste. Je possédais déjà depuis quelques années un exemplaire du n° 1.

Le plus ancien évêque à qui vous ayez rapporté des monnaies, Adalberon Ier, paraît n'avoir eu qu'un atelier, celui de Metz, mais son successeur Thierri Ier (964-984) a en outre monnayé à Épinal dont il passe pour être le fondateur. Vous avez publié les deniers de ce prélat portant : SPINAL. Épinal était assez loin du centre de la puissance temporelle de l'évêque de Metz; aussi ce domaine lui fut-il souvent disputé, même par les voués. C'est peut-être ce qui explique quelques lacunes dans les produits retrouvés de cet atelier. Quoi qu'il en soit, au XIIIe siècle, Épinal

n'avait plus pour voués les princes de la maison de Lorraine et rien n'y contrecarrait le pouvoir de l'évêque.

RAMBERVILLERS.

N° 1. Évêque tenant un livre de la main droite et une crosse de la gauche; la figure est tournée à gauche, mais le buste, présenté de trois quarts, laisse voir la poitrine sur laquelle le vêtement, une chape sans doute, est réuni par un fermail.

℟. + ·RAM·BERVI·L', dans un grènetis; au centre une croix pattée.

Ma coll.; argent; 0^{gr},50.

N° 2. Même type au droit.

℟. + ·RAM·BERVIL·L·; au centre une croix pattée.

Ma coll.; argent; 0^{gr},55.

N° 3. Même type au droit.

℟. + ·RANBER·VI·L; au centre une croix pattée.

Ma coll.; argent; 0^{gr},50.

Il existait dans le trésor d'autres variétés de points et de lettres qui seront relevées par M. H. Eltz.

Ce déplacement des points indique un monnayage assez prolongé. S'il existait pour les monnaies des évêques de Metz des documents analogues à ceux que vous avez su si habilement mettre en œuvre pour les rois de France, on connaîtrait exactement l'époque de chacune de ces émissions; mais les monnaies des barons ne sont pas destinées à se classer année par année, jour par jour.

J'ai placé l'atelier de Rambervillers après ceux de Metz,

Châtel, Conflans, Vic, Moyenvic, Marsal et Épinal, parce que le graveur du coin s'est écarté au droit du type commun à tous les autres ateliers. L'évêque en effet, au lieu de bénir, se montre tenant un livre et une crosse [1].

La nomenclature des châteaux et forteresses de l'évêque de Metz, en 1296, nomme Rambervillers (Rembervil) après Condey [2]. Cette localité aurait été acquise vers 1120 par Étienne de Bar qui y construisit un château. Le duc Ferri III céda à son oncle, l'évêque Jacques de Lorraine, ce qu'il possédait encore à Rambervillers. En 1292, sous l'évêque Bouchard, Rambervillers fit retour au duc de Lorraine qui le garda pendant un certain temps. Cette circonstance milite en faveur de l'âge que j'ai assigné d'une manière générale aux épiscopales messines de la trouvaille de Saint-Vith.

SARREBOURG.

N° 1. Évêque bénissant, tourné à gauche.

℟. ·SA·RЄ·BOR, grènetis circulaire; au centre, dans un écu, une main tenant une crosse tournée à droite.

Cette pièce diffère peu de celle que vous avez publiée sous le n° 148 de votre supplément.

Ma coll.; argent; 0gr,45.

N° 2. Évêque bénissant, tourné à gauche. Il y a peut-être une étoile derrière la mitre.

℟. ·SA R·B><OC><, dans un grènetis; au centre un écusson chargé d'une crosse à gauche, à laquelle est attaché le sudarium.

Cette pièce est de moins bon style que la précédente et

[1] Ce type, si l'on s'en rapporte aux sceaux de Metz, serait plus ancien que celui de l'évêque bénissant.

[2] Voir plus haut, p. 101.

[3] Dom Calmet, notice; *ad verb.*

paraît moins ancienne. Le signe placé entre le B et le O est douteux.

Ma coll.; inédite; argent; exempl. fruste; 0gr,50.

La monnaie épiscopale de Sarrebourg diffère de l'ensemble des monnaies précédentes, non plus par le type du droit, comme la monnaie de Rambervillers, mais par le revers qui, au lieu d'une croix pattée, présente un écusson chargé d'une crosse ou d'une main tenant une crosse. La crosse ou la main tenant une crosse étaient fréquentes à cette époque au revers des monnaies épiscopales. On les rencontre notamment sur les monnaies de Toul faisant partie de la trouvaille de Saint-Vith. Le contour, en forme d'écu, constitue-t-il un emblème héraldique? Je ne le pense pas, d'autant plus qu'il faudrait admettre que deux évêques auraient eu à peu près les mêmes armoiries. L'écu a été sans doute figuré pour donner à la monnaie de Sarrebourg l'aspect d'autres monnaies du temps frappées dans les États voisins. Pour trancher la question, il faudrait consulter les armoiries des évêques de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe; or les seules que je connaisse sont celles de Philippe de Florenges, données par son contre-sceau, et, bien entendu, celles de Bouchard d'Avesnes qui avait l'écu de la famille de Hainaut à laquelle il appartenait.

On rencontre dans les titres du XIIIe siècle et du XIVe : *Saraborc*, *Sarebourg*, *Sarbur*, etc. [1].

Sarrebourg figure, en 1296, dans la liste des domaines des évêques de Metz [2]. C'était antérieurement un fief des Dachbourg qui étaient comtes héréditaires de Metz, et aux-

[1] Cf. H. Lepage : *Dict. topographique du département de la Meurthe.*

[2] Voir plus haut, p. 101.

quels les chartes donnent le titre de *major advocatus metensis*. Le dernier comte de Dachbourg n'ayant pas eu d'enfants mâles, sa fille Gertrude avait obtenu de conserver Sarrebourg, mais à la mort de cette princesse, en 1225, ses villes et ses châteaux furent disputés par de puissants voisins, et l'évêque de Metz, Jean d'Apremont, après une lutte assez longue soutenue par ses troupes, s'empara de Sarrebourg et d'un autre lieu dans la vallée de la Sarre. Sarrebourg fit partie du domaine direct des évêques jusqu'en 1464 où il passa aux ducs de Lorraine[1]. Il est probable que c'est exclusivement pendant cette période que le coin épiscopal a pu être employé à Sarrebourg.

A une époque plus ancienne, Sarrebourg avait eu des monnaies rentrant dans la collection de Metz comme frappées par le chapitre de la cathédrale de cette ville. Vous avez fait connaître quelques-unes de ces monnaies et reproduit la charte accordée à ce sujet par Henri III (1056) à la demande de l'évêque Adalberon III[2]. Aux monnaies du chapitre que vous avez publiées, on peut joindre un petit denier de la collection Monnier, portant l'image du patron du chapitre avec la légende SANCTVS PAVLVS. Cette pièce, par son diamètre, son poids, son style et tout son ensemble, est évidemment du même temps que les petits deniers messins d'Étienne-de-Bar (1122-1163).

Tous les évêques ne furent point favorables au chapitre comme Adalberon III, le célèbre restaurateur des monastères; aussi peut-on supposer que le monnayage du chapitre, s'il n'avait pas déjà cessé en 1225, époque où mou-

[1] Cf. Beaulieu. *Recherches sur le comté de Dachbourg*, ch. VI.

[2] *Percussuram propriae monetae apud Sarreburt habeant libere; sic tamen ut pondere et puritate argenti a Metensi non discrepet.* Arch. du départ. de la Moselle; carton de la cathédrale, n° 1.

rut la fille du comte de Metz, fut effectivement supprimé, lorsque Jean d'Apremont eut établi ou rétabli la puissance épiscopale dans Sarrebourg [1]. Les monnaies épiscopales de Sarrebourg, dont la trouvaille de Saint-Vith nous donne deux variétés, sont évidemment plus modernes que le denier au type de saint Paul dont je viens de parler. Il ne résulte pas de l'existence de monnaies capitulaires que Sarrebourg ait jamais appartenu complétment au chapitre. La bulle du pape Alexandre III de 1179 [2] ne parle pas de cette ville dans l'énumération des possessions du chapitre.

Telles sont les pièces muettes au droit qui forment avec deux pièces ayant un nom d'évêque, le fond de la partie messine du trésor. Une des pièces, à nom, est de Bouchard et sera publiée par M. H. Eltz; l'autre, dont il y a deux variétés, est un petit denier en tout semblable à ceux déjà décrits de Metz, Conflans, Châtel, Vic et Moyenvic, c'est-à-dire ayant d'un côté un évêque bénissant et de l'autre une croix pattée. On lit IERAD au droit sur les deux exemplaires et, au revers, DE MES(de Metz), sur l'un, et CONF... (Conflans), sur l'autre.

M. Eltz, qui en possède un exemplaire bien conservé avec DE MES, l'attribue à Gérard de Relanges (1298-1302).

Ces pièces, d'exécution inférieure aux précédentes, peuvent appartenir à la fin du XIII^e^ siècle ou mieux au commencement du XIV^e^, c'est-à-dire au temps de l'évêque Gérard. On connaît d'ailleurs des titres où le G est remplacé

[1] Un quart de siècle plus tard, en 1256, lors de la fondation, à Sarrebourg, d'une collégiale, l'évêque Jacques de Lorraine se borna à donner au chapitre de Metz le droit de choisir le doyen de cette collégiale.

[2] Arch. de l'ancien département de la Moselle. — Carton de la cathédrale, n° 1.

par un I, au commencement du nom Gérard [1]. Il est vrai, d'un autre côté, que le R ne tombe généralement pas en Lorraine devant une dentale, comme dans d'autres provinces, et qu'un scribe messin n'aurait pas écrit RAD pour RARD; mais les ouvriers qui poinçonnaient les légendes dans les coins monétaires, supprimèrent assez arbitrairement des lettres, lorsqu'ils étaient trop gênés par l'exiguïté de l'espace.

J'ajouterai en terminant que la trouvaille de Saint-Vith m'a fourni une pièce nouvelle de Toul; c'est un petit cavalier copié sur ceux de Ferri III, au revers duquel on lit, autour de la croix, TVLLVS.

Quant aux monnaies de Lorraine, elles rappellent par leur abondance la trouvaille d'Ancerviller que vous avez décrite en 1841 et la trouvaille faite en 1873 à Sionviller et dont Mr Bretagne nous a fait connaître les principaux types.

En résumé, mon cher ami, vous reconnaîtrez que le trésor de Saint-Vith constitue une conquête sérieuse pour la série messine et qu'il confirme par la variété et la provenance des spécimens que j'ai mis sous vos yeux ce que nous savons de l'état politique du pays au XIIIe siècle. Les évêques de Metz au XIe siècle, alors qu'ils étaient encore soutenus par la cité, avaient utilisé la querelle des investitures pour grandir leur pouvoir. Au XIIe siècle, la commune, qui s'organisait, avait commencé à leur montrer de l'hostilité, mais ils n'en avaient pas moins continué à exercer dans la ville une action considérable qui se manifesta au

[1] On rencontre un Ierairt Bontegoux, dans un rôle en langue vulgaire, coté Cordeliers de Metz, dans le 975e volume de la coll. lorraine, à la Bibliothèque nationale.

point de vue des droits régaliens par la fabrication à peu près exclusive, à Metz, de tout le numéraire émis pendant le XII^e^ siècle et une partie du XIII^e^. Mais la lutte devenue plus vive amena vers cette époque un changement complet. En effet, si les évêques demeurent les chefs spirituels de la ville de Metz, ils n'en sont plus complétement les maîtres. Dès lors ils s'habituent à ne plus résider dans leur palais épiscopal, fortifient leurs châteaux, disputent heureusement à d'autres princes la succession des comtes de Metz, et finissent par transporter hors de cette ville l'exercice de leurs droits régaliens, et, par conséquent, la fabrication de la monnaie. La trouvaille de Saint-Vith nous donne les noms des ateliers ruraux qui furent relevés ou créés à cette époque[1].

Tout à vous,

P. CHARLES ROBERT.

[1] Aug. Prost; *Étud. sur l'hist. de Metz*, 1865; introd. p. 68.

CHRONIQUE.

Au mois de décembre 1876, des ouvriers, en démolissant un mur en terre situé au milieu d'une lande, près du hameau de Kerlosquet, à quelques centaines de mètres de la gare de Vannes, trouvèrent, sous un amas de petites pierres, un vase en terre, renfermant environ 500 monnaies du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. M. l'abbé Chauffier, pro-secrétaire de l'évêché, nous a envoyé les détails suivants, sur la partie de ce trésor qu'il a pu examiner :

ROYAUME DE FRANCE. Philippe le Bel : 1 gros ; 8 *Moneta duplex ;* 1 *Burgensis novus*, obole.

BRETAGNE. Pierre Mauclerc : 5 deniers de Guingamp (2 var). Jean I^er^ : 12 deniers à la croix cantonnée d'un R. Jean II : 15 deniers à la croix cantonnée d'une hermine ; 20 deniers et oboles à la croix cantonnée d'un I ; 20 deniers et oboles à la croix cantonnée d'un annelet, au droit un semé d'hermines. Arthur II : 25 deniers avec le titre de comte de Richemond. Jean III : 15 deniers à la croix cantonnée d'un E ; 8 deniers avec le titre de comte de Richemond.

ANJOU. Charles II : 15 deniers et oboles (2 var).

BLOIS. Gui I^er^ : 12 deniers et oboles.

BERRY. André de Chauvigny : un denier imité de ceux de Pierre Mauclerc.

CHARTRES. 7 deniers et oboles anonymes.

GIEN. Geoffroi : 5 deniers.

LIMOGES. Gui VII : 2 deniers (2 var).

MAINE. 8 deniers anonymes.

MARCHE. Charles-le-Bel : un denier et une obole.

Poitou. Philippe : 2 deniers.

Loos. Arnould VIII : un double; Louis VIII, 2 doubles.

Brabant. Jean II : un double de Bruxelles.

A la fin du mois d'août 1875, la démolition d'un vieux mur à Saint-Romain-les-Artheux (Loire) a fait découvrir un vase en terre, de fabrique grossière, caché dans l'épaisseur de la maçonnerie, au niveau du sol.

Ce vase contenait 58 écus d'or français, dont voici la description :

I. Charles VIII. 2 pièces. — N° 1. *Écu au soleil* (couronnelle) : KAROLVS ⁘ DEI ⁘ GRA ⁘ FRANCORVM ⁘ REX. Écusson couronné; au-dessus, soleil. ℞. (Couronnelle) : XPS ⁘ VINCIT ⁘ XPS ⁘ REGNAT ⁘ XPS ⁘ INPERAT. Croix fleurdelisée.

Annelet sous la 8e lettre de chaque légende (Poitiers). 1 ex.

N° 2. Écu semblable au précédent avec une fleur de lis au lieu d'une couronnelle au commencement de chaque légende (Poitiers). 1 ex.

II. Louis XII. 11. pièces. — N° 3. *Écus aux Porcs-épics :* + LVDOVICVS ⁘ DEI ⁘ GRACIA ⁘ FRANCORV ⁘ REX. Écusson couronné accosté de deux porcs-épics. ℞. XPS ⁘ VINCIT ⁘ REGNAT ⁘ XPS ⁘ IMPERAT. Croix cantonnée de deux L et de deux porcs-épics. Il y a une tourelle à la fin de chaque légende. 1 ex.

N° 4. Écu semblable au précédent, avec un trèfle, et une étoile au-dessous, à la fin de la légende du revers; les mots, au droit, sont séparés par deux points au lieu de deux annelets; point sous la 12e lettre (Lyon). 1 ex.

Nos 5 à 8. *Écus au soleil.* LVDOVICVS ⁘ DEI ⁘ GRACIA ⁘ FRANCORV ⁘ REX. Écu couronné; au-dessus, un soleil surmonté d'un lis couronné. ℞. XPS ⁘ VINCIT ⁘ etc. Croix fleurdelisée.

Point sous la 12e lettre (Lyon). 4 ex.

N° 9. Type du numéro précédent. Point sous la 18e lettre (Paris). 1 ex.

N° 10. Type du n° 5. Pas de point secret. A la fin de chaque légende un B avec un annelet au-dessous (Bourges)? 1 ex.

N° 11. Type du n° 5 avec FRANCORVM. Point sous la 18e lettre de chaque légende (Paris). Conservation parfaite. 1 ex.

N° 12. Type du n° 5 avec FRANCORVM. Point sous la 12e lettre (Lyon). A la fin de chaque légende, trèfle entouré de quatre points avec un annelet dessous.

N° 13. Type du n° 5 avec FRANCORVM. Point sous la 4e lettre (Montpellier). Soleil à la fin du premier mot de chaque légende. Très-mauvaise fabrique et mauvaise conservation. 1 ex.

III. François Ier. 35 pièces. — N° 14. *Écu au soleil :* + FRANCISCVS : FRANCORV : REX. Écu couronné; au-dessus, un soleil. ℞. XPS : VINCIT : etc. Croix fleurdelisée. Point sous la 10e lettre (Limoges). 1 ex.

N°s 15 et 16. *Écus au soleil :* K. nef; croissant au-dessous. FRANCISCVS : DEI : G : FRANCORVM : REX. Écu couronné, soleil au-dessus. ℞. K. nef; croissant au-dessous. XPS : VINCIT : etc. Croix fleurdelisée cantonnée de deux F et de deux fleurs de lis (Bordeaux). Mauvaise conservation. 2 ex.

N° 17. Même type. Les légendes commencent par une étoile au lieu d'un K. Mauvaise conservation (Bordeaux). 1 ex.

N° 18. Type du n° 15. Chacune des légendes commence par nne croix suivie d'une nef ayant un croissant au-dessous et à droite un objet indéterminé de forme carrée. Surfrappé. 1 ex.

N° 19. Type du n° 15. Légende : + D (ancre). FRANCISCVS : D : G : FRANCORVM : REX. ℞. + D (ancre). XPS : etc. 1 ex.

N° 21. Type du n° 15. Légende : + M (ancre). FRANCISCVS : D : G : FRANCORVM : REX. ℞. M (ancre). XPS : etc. 1 ex.

(Ces deux dernières pièces sont de fabrique très-différente.)

N° 22. Type du n° 15. Légende : + (ancre). FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORV : REX. ℞. (ancre). XPS : ... etc. Très-mal conservé. 1 ex.

N° 23. Type du n° 15. Légende : + B (ancre). FRANCISCVS : DEI : GRACIA : FRANCOR : R. ℞. B (ancre). XPS : etc... (lettres gothiques). 1 ex.

N° 24. Type du n° 15. Légende : + B (ancre). FRANCISCVS : D : GRACIA : FRANCOR : REX. ℞. B (ancre). XPS : etc. (lettres romaines). 1 ex.

N°s 25 à 28. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX. Rosace et trèfle à la fin de chaque légende. Point sous la 12e lettre (Lyon). 1 ex.

N° 29. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX : I. De même I à la fin de la légende du revers. Point sous la 11e lettre (Saint Pourçain ou Montferrand). 1 ex.

N° 30. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCOR : REX : F : trèfle. De même F et trèfle à la fin de la légende du revers. Point sous la 12e lettre (Lyon). 1 ex.

N° 31. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCOR : REX. Un point dans le C de FRANCOR (21e lettre). Chacune des deux légendes se termine par I.U (Sainte-Menehould). 1 ex.

N° 32. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORV : REX : R. De même R à la fin de la légende du revers. Un point sous la 8e lettre (Poitiers). 1 ex.

N° 33. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX. Chaque légende est terminée par une étoile surmontée d'un trèfle. Point sous la 5e lettre (Toulouse). 1 ex.

N° 34. Semblable au numéro précédent. Les légendes sont terminées simplement par un trèfle sans étoile (Toulouse). 1 ex.

N° 35. Type du n° 15. Légende (trèfle) : FRANCISCVS : DEI : GRACIA : FRANCO : REX. Point sous la 5e lettre (Toulouse). 1 ex.

N° 36. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX. Rosace à la fin de chaque légende. Point sous la 12e lettre (Lyon). 1 ex.

N° 37. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI :

GRACIA : FRANCORV̄ : REX. Point sous la 15e lettre (Rouen). 1 ex.

N° 38. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX. Rosace dans le premier C de FRANCISCVS; point dans le C de FRANCORVM; point sous la 18e lettre. ℞. Rosace dans le C. de VINCIT. Point sous la 18e lettre (Paris). 1 ex.

N° 40. Type du n° 15. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRACIA : FRĀCORV : REX. Point sous la 18e lettre (Paris). Surfrappé. 1 ex.

N° 41. *Écu au soleil.* + FRANCISCVS * DEI ⁘ GRA ⁘ FRANCORVM ⁘ REX (trèfle). Écusson couronné; au-dessus, soleil. ℞. + XPS : etc. (trèfle). Croix fleurdelisée cantonnée de la lettre F couronnée au 2e et 3e.

A la fin du premier mot de chaque légende, il y a une étoile au lieu de deux annelets. Point sous la 12e lettre de chaque légende (Lyon). 1 ex.

N° 42. *Écu à la croisette :* Soleil D (ancre). FRANCISCVS : DEI : G : FRANC : REX. ℞. + D (ancre) : XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : INPE. Croisette dans un cercle de douze arceaux tréflés (Bayonne?). 1 ex.

N° 43. *Écu du Dauphiné à la croisette :* Soleil. FRANCISCVS : DEI : GRACIA : FRANCORV : R.M. Écusson aux armes de France et du Dauphiné. Sous l'écu, Y. ℞. + XPS : etc... R. Croisette dans un cercle de douze arceaux tréflés. Annelet sous la 2e lettre du revers (Romans). 1 ex.

N° 44. *Écu du Dauphiné au soleil :* Couronne. P : FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORVN (sic) REX. Le champ rempli des armes écartelées de France et de Dauphiné; soleil. ℞. Couronne P. XPS : etc... Croix fleurdelisée.

Point sous la 2e lettre de chaque légende (Romans). 1 ex.

N° 45. Type du n° 44. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRACOR : REX : R. ℞. XPS : VINCIT : XPS : ... etc. R. Point sous la 2e lettre de chaque légende et en outre sous l'avant-dernière lettre (28e) de la légende du revers (Romans). 1 ex.

N° 46. Type du n° 44. Légende : + FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCO : REX. Point sous la 2e lettre de chaque légende (Romans). 1 ex.

N° 48. *Écu du Dauphiné au soleil* (couronne) : + FRANCISCVS ⁘ DEI ⁘ GRA ⁘ FRANCORV ⁘ REX. Le champ rempli des armes écartelées de France et de Dauphiné; au-dessus, soleil. ℞. (couronne) + XPS ⁘ ... etc. Croix fleurdelisée accostée de deux couronnes au 2e et 3e.

Point sous la 1re lettre de chaque légende (Crémieu). 1 ex.

N° 48. *Écu de Bretagne.* FRANCISCVS : D : G : FRANCOR : REX : BRITANIE : DVX. Écu de France surmonté d'un soleil et accosté d'une hermeline et d'un F couronné. ℞. Cœur. DEVS : IN : ADIVTORIVM : MEVM : INTENDE : Ṅ. Croix fleurdelisée cantonnée de deux F couronnés et de deux hermelines également couronnées; les mots sont séparés par deux petits croissants alternés (Nantes). 1 ex.

IV. Charles IX. 10 pièces. — N° 49. *Écu au soleil.* Soleil : CAROLVS·VIII D·G·FRANCO·REX (calice). MDLXIII. B. Écusson couronné. ℟. Soleil. CHRISTVS·REGNAT·VINCIT... etc... Croix évidée fleurdelisée; au centre B.

Point sous la 15e lettre (Rouen). 1 ex.

N° 50. Type du n° 49. Point de calice. Date MDLXIII. ℞ dans la croix H. Point sous la 9e lettre (la Rochelle). 1 ex.

N° 51. Type du n° 49. Légende : CAROLVS·VIII·D·G·F·REX (objet indéterminé). MDLXIII R. ℞ dans la croix M. Point sous la 5e lettre (Toulouse). 1 ex.

N° 52. Semblable au précédent avec MDLXVI R (Toulouse). 1 ex.

N° 53. Type du n° 49. Légende. CAROLVS·VIII·D·G·F·REX·MDLXVIII. Point sous la 5e lettre (Toulouse). 1 ex.

N° 54. Type et légende du n° 49. A la fin de la légende, il y a un navire? avec un croissant au-dessous et la date M·LXIII (sic). (Bordeaux.) 1 ex.

N° 55. *Écu au soleil.* CAROLVS·VIII·D·G·FRANCOR·REX.

Écusson couronné. ℞. CHRIST·REGNAT... etc... (rosace) 1566. Dans la croix B. 1 ex.

N° 56. Pièce semblable avec la date 1567. 1 ex.

N° 57. Type du n° 55. Légende : Soleil. CAROLVS·VIII D G FRANCORON (sic). REX. Point sous la 13e lettre (Paris). 1 ex.

N° 58. Semblable au n° 55, avec la date 1568.

La plupart des écus de Louis XII et de François Ier de cette trouvaille, sont écrits en lettres cursives.

Je signalerai l'identité du type des Charles VIII, nos 1 et 2, du Louis XII, nos 5 et suivants, et du François Ier, n° 14. Ce type ne se rencontre pas sur les monnaies de la trouvaille de Montbrison, dont nous parlerons dans un prochain numéro; celle-ci est évidemment antérieure, mais contemporaine de tout le règne de Charles VII. Cette comparaison est une raison de plus pour ne voir dans les écus de cette trouvaille-ci, aux noms de Charles ou de Louis, que des Charles VIII et des Louis XII, et pour ne pas classer ceux de la trouvaille de Montbrison au delà du règne de Charles VII.

La trouvaille de Saint-Romain-les-Atheux est remarquable : 1° par l'absence complète des monnaies de Henri II, bien qu'il s'y trouve de nombreux Charles IX; 2° par l'absence de monnaies seigneuriales ou étrangères si abondantes dans la trouvaille de Montbrison.

Quant à l'époque et à la cause de cet enfouissement, elles sont données par la date 1568 de la plus récente des monnaies le composant. On comprend en effet aisément que 58 écus d'or étaient peu en sûreté dans les Cévennes, au milieu des fureurs des factions, un an avant la bataille de Jarnac, et quatre ans avant la Saint-Barthélemy.

Une trouvaille considérable de deniers du XIIe siècle a été faite à la fin de 1875 à Vallon (Sarthe). M. Ferdinand Hucher en a fait connaître le contenu dans le *Bulletin d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 3e trimestre de 1876.

Cette trouvaille ne contenait pas moins de 5,828 monnaies

du Mans, de Foulques d'Anjou, Saint-Martin-de-Tours, Guingamp, Geoffroy I^er^, duc de Bretagne, anonymes de Vendôme et de Châteaudun, esterlings d'Henri II, roi d'Angleterre. Elle ne nous a rien révélé d'entièrement nouveau. M. Hucher y signale des raretés d'un ordre relatif: trois oboles de Guingamp, une obole de Foulques, comte d'Anjou, au type tournois, type assez rare en effet, mais qui ne mérite pas la qualification de précieuse, parce que le nom de la ville est écrit ANDEGAV'S au lieu de ANDEGAVIS.

Il est regrettable que M. Hucher, en annonçant une variété d'une monnaie de Vendôme, ne la décrive pas d'une manière plus précise. Voici comment il la signale, après le denier si commun à la légende de VDON CAOSTO: « Une variété unique est réservée au musée du Mans. — Cette monnaie, bien différente des autres, comporte 45 jolies oboles. » — Quand une monnaie féodale est représentée par 45 exemplaires, sa rareté est singulièremen diminuée.

L'intérêt de la trouvaille se concentre sur l'étude très-approfondie qu'a pu faire M. Fernand Hucher, des noms des monétaires anglais, en procédant sur 800 esterlings ou coupures d'esterlings. Il fait remarquer que la plupart de ces monétaires étaient Normands d'origine, et que la forme du nom n'est point encore assez altérée pour qu'on ne les identifie pas facilement. Filips, Fulke, Raul, Gefrec pour Philippe, Foulques, Raoul, Geffroy, trois seulement sont Anglo-Saxons, Godwine, Owein, Lepwine, 5 ou 6 sont communs aux deux langues.

M. Hucher a trouvé, dans le dépouillement de cette trouvaille, 390 moitiés d'esterlings, et il a observé que ces moitiés étaient généralement de bonne conservation. Comme chaque moitié d'esterling équivalait à un denier mansois, il n'est pas impossible que ces pièces aient été ainsi coupées au moment même de leur fabrication. Ce fait de couper des pièces pour en faire une monnaie divisionnaire, a déjà été observé plusieurs fois. Mais il reçoit ici une éclatante confirmation par le nombre des monnaies ainsi mutilées et le bon état des exemplaires.

La 5e livraison de 1876 de la *Revue de Champagne et Brie* contient une lettre de M. L. Maxe-Werly sur la *Numismatique rémoise*. Nous nous bornons à signaler ce remarquable travail à l'attention des amateurs de monnaies mérovingienne et carlovingienne, en réservant à notre confrère, chargé de la partie bibliographique, le soin d'en rendre compte.

La vente de la collection de M. le marquis de Lagrange, membre de l'Institut, a eu lieu les 19 et 20 février 1877. Les monnaies anciennes, grecques ou romaines, ne présentaient ni le degré de rareté qui intéresse les grands cabinets, ni la fleur de conservation qui passionne les grands collectionneurs.

Deux pièces de familles romaines méritent cependant d'être signalées.

Famille Atia. Q. LABIENVS PARTHICVS IMP. Tête de Labienus à droite.

℟. Cheval au repos à droite. Adjugée 360 fr.

Famille Mamilia. Buste de Mercure à droite.

℟. C. MANIL LIMETAN. Ulysse debout.

Très-rare et belle pièce restituée par Trajan et adjugée 200 fr.

Ce qui rendait cette vente véritablement intéressante, c'était une série du saigas d'argent des derniers rois mérovingiens et de Charles-Martel, provenant d'une trouvaille que M. le marquis de Lagrange avait acquise en entier. C'était en effet la première fois que ces saigas se produisaient en aussi grand nombre dans une vente publique. En retranchant les saigas de Provence attribués au patrice Nemfidius et qui sont bien connues, la collection Lagrange comprenait 138 pièces, catalogués du 201 au n° 341 ; trois triens d'or s'étaient glissés dans cette suite sous les n°s 291, 292, 293. Le n° 293, attribué à Lezoux (Puy-de-Dôme), et portant pour légende LEDOSO VICO, et au revers ELIDIO MONE, a été poussé à 155 par la Bibliothèque nationale. Mais l'acquéreur des deux autres triens, regrettait plaisamment que la pièce à lui adjugée fût en or plutôt qu'en argent.

Les 138 saigas ont produit 5,241 fr., ce qui, avec les 5 p. 100 de frais de vente, les remet en moyenne à 40 fr., dépassant ainsi

singulièrement le prix qui leur était attribué avant la vente par quelques amateurs qui regrettent peut-être de ne pas avoir saisi cette rare occasion.

Les ateliers catalogués étaient les suivants avec les numéros du catologue.

Poitiers. 201 à 225 avec les légendes PECTAVIS. PECTAVIOS PECTAVS, plus ou moins lisibles, et divers monétaires dont GODELAICO ERMOBERTO ARNOBERTO. Ces pièces, selon leur degré de conservation, ont varié de 7 à 81 fr.

Fabrique poitevine. 226 à 246, de 16 à 41 fr.

248. *Rouen.* ...LLA. Tête barbare de face.

℟. WADINCO MON. Rosace à six feuilles. 100 fr.

Les autres pièces de Rouen portant la légende ROTOMO et catalogués 247 et 249 à 259, de 44 à 71 fr., sauf 3 exemplaires mauvais ou coupés.

260. *Le Mans.* CENOMANIS CI. 2 personnages debout.

℟... N CHAOI. Croix à branches égales chacune ancrée. 165 fr.

261. La même. Légendes confuses. 85 fr.

262. CENO. ℟. DOLAICON. 76 fr.

263. CENOMANIS CIVI. Tête casquée.

℟. A...M... OALDO M. Croix sur pied. 105 fr.

264. *Jublains.* DIABLENTIS. Quadrupède marchant à droite la queue relevée.

℟. DVNBERTO M. Croix sur deux degrés. 165 fr.

265. *Angers.* SISBE...MONE. Buste à droite.

℟. ANDEGAVIS FIT. Croix sur pied. 130 fr.

266. BERTVA...MON. Buste à gauche.

℟. ANDECAVI CI. Croix à branches égales. 90 fr.

267. *Bordeaux.* BVRDEGALA. Quatre points disposés en croix.

℟. CHOSOMAT. Croix. 150 fr.

Paris. 268 à 279. 52...50, 46 fr. Les plus mauvaises 10 fr.

Saint-Martin-de-Tours. 280 à 287. 8 pièces en suivant l'ordre du catalogue 56, 39, 28, 78, 65, 51, 80, 70 fr.

Châlon-sur-Saône. CABLONNO. Dans la branche d'une croix cantonnée de 4 points.

℟. NE...NOMO. Chrisme dans un grènetis. 107 fr.

289. *Rennes.* REDONIS CI. Buste casqué à droite.

℟. B'A'R'O'N'E. Croix sur un pied. 182 fr.

290. *Orléans?* Légende simulée formée d'une série d'N. Tête à droite. ℟. Croix à branches pommetées. 26 fr.

Venaient ensuite les saigas de fabrique poitevine, mais moins bien déterminées, moins lisibles ou moins bien conservées. Deux ont obtenu des prix avantageux.

301. LANVOGENOVIC. Buste à gauche.

℟. LIVA. Même type. 147 fr.

313. Monogramme composé d'un grand A et d'un R.

℟. Personnage avec nimbe perlé passant à droite avec une crosse. 100 fr.

Parmi les légendes des pièces non décrites dans l'analyse qui précède, il faut signaler les suivantes. ECLESI PECT, ROTOMA ECL, et sur les pièces de Saint-Martin-de-Tours, RACIO SCI. MARTINI, RACIO EGLISI. Il n'y a pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'elles présentent.

Cette collection contenait aussi quelques médailles artistiques dont deux en bronze doré représentant Étienne d'Aligre et Guillaume de Lamoignon, ont atteint le prix de 200 fr. Un magnifique exemplaire, doré, mesurant 70 millimètres de la médaille de Dupré aux bustes accolés d'Henri IV et de Marie de Médicis, avec le revers de PROPAGO IMPERII, a été adjugée 152 fr. M. de Lagrange avait réuni une quantité considérable de jetons royaux, des provinces, des villes et des familles. Quelques-uns de ces derniers méritent une mention particulière.

457. D'Aligre, Étienne-Claude, et Marie-Louise-Adèle Durey. 1738. 29 fr.

469. Beaufremont (le prince de). 1772. Ar. 15 fr.

470. Beauvais (R. de). Maître des Comptes (Catherine de Médicis). 23 fr.

474. Berry Antoine de Bourbon (duc de). Grand maître de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. 1787. 45 fr.

379. Biron (Armand de Gontaut, baron de). Grand maître dans l'artillerie. 1574. Arg., et Jean-François de la Guiche. 32 fr.

480. Biron (Charles de Gontaut, duc de). Amiral de France. 1593. Ar. 31 fr.

484. Boulongne (Mad. de). Ar. 13 fr.

496. Champion de Cice (J. M.), évêque de Rodez. Ar. 14 fr.

505. Coligny (Gaspard, comte de). Amiral. 26 fr.

525. Feuvre d'Ormessin (M. F. de Paule de). 1767. Ar. 12 fr.

534. Guiche (Philibert de la). Grand maître de l'artillerie.

552. Lionne (Seb. de). Marquis de Claveson et Catherine-Béatrix Robert. 1660. 11 fr.

563. Joseph (Clément). Monnoyer du Serment de France. 1654. 10 fr.

564. Marchant (le). Trésorier général. 1625. 10 fr.

570. Meaupou (R. N. C. A. de). 1768. Ar. 16 fr.

572. Meilleraye (Charles de la Porte, duc de). Grand maître de l'artillerie. Ar. 22 fr.

573. Meilleraye (Charles de la Porte, duc de). Grand maître des mines de France. 1636. Ar. 21.

576. Montafée (A. de). Comtesse de Soissons. 1615. Ar. 10 fr.

578. Montegnard (Jean, comte de). 1769. Ar. 1 exemp. 25 fr. Un autre. 22 fr.

599. Raigecourt (P. de). Évêque d'Aire. 1770. Ar. 24 fr.

600. Regin Anne. Seigneur de Granat. 25 fr.

617. Servien (Abel, comte de). Surintendant des finances.

627. Tourette (Alexandre de la). Président de la Cour des Monnaies. 1553. 16 fr.

635 *bis*. 8 jetons d'argent, dont deux de M^me^ Dubarry. 94 fr.

Les honneurs de cette séance ont été pour la Bibliothèque nationale qui a acquis les meilleurs exemplaires de Poitiers et du Poitou, deux exemplaires de Rouen avec deux noms de mo-

nétaires différents, la pièce de Jublains, le n° 265 d'Angers, la pièce de Bordeaux, trois exemplaires variés de Saint-Martin de Tours et la pièce de Rennes, la perle de la série par sa conservation et son style qui se rapproche des deniers consulaires. M. le vicomte de Ponton d'Amécourt n'a pas négligé une si rare occasion d'enrichir sa série mérovingienne. MM. Rollin et Feuardent, M. Hoffmann et M. Van Peteghem se sont rendus adjudicataires des autres lots. M. Charvet à principalement acquis les jetons des familles et la totalité des sceaux.

Le 14 mars 1877, les mêmes experts mettaient en vente la collection de feu M. Fouray du Boisselet, de Besançon. C'était surtout sur les monnaies de la Franche-Comté que se portait la prédilection de cet amateur. Il possédait les pièces les plus rares de cette province et des essais qui ont atteint les prix suivants :

VILLE DE BESANÇON.

151. Charles-Quint, CAROLVS V IMPERATOR. Buste couronné et cuirassé à droite.

℟ DEO ET CÆSARI FIDELIS PERPETVO. Écu aux armes de Besançon avec l'aigle de face. Essai ou piéfort d'un grand écu, argent. 230 fr.

154 et 155. Le double pistolet 1638 et le pistolet 1653, ensemble 201 fr.

166. Rodolphe II. RVDOLPHVS D G RO IMP GE ET BO REX. Buste à tête nue et cuirassé à droite.

℟ PLEVT A DIEV 1588. Écu de la ville de Besançon, entouré de sept autres écussons. Essai ou piéfort d'un grand écu. 108 fr.

167. Maximilan II. MAXIMILI II ROM IMP SEMPER AVGVSTVS. Buste lauré et cuirassé à gauche.

℟ DEO ET CÆS FIDEL PERPET 1574. Double aigle soutenant l'écu de la ville. 86 fr.

ABBAYE DE LURE.

174. Jean Rodolphe de Stoeremberg, thaler avec le nom de Ferdinand I.

Poey d'Avant 5464. 71 fr.

184. François Egon, prince de Furstemberg. Petit écu de 1668.

P. D. 5529. 63 fr.

Parmi les pièces anciennes un Pacatien d'argent au revers de PAX ÆTERNA. exemplaire très-retouché d'une pièce rare, n'a atteint que le prix de 162 fr.

M. Fouray de Boisselet avait publié un ouvrage *Recueil des jetons appartenant à la Franche-Comté de Bourgogne*, Besançon, 1873. 1 volume grand in-8. Les planches gravées ainsi que le frontispice de l'ouvrage étaient indiqués sur le catalogue, mais n'ont point été mis en vente.

La séance du 17 février dernier, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a été presque entièrement consacrée à la numismatique. — M. de Saulcy, dans une communication pleine de vivacité et d'entrain, y a fait justice des assertions erronées contenues dans le *Paris-Guide* (1867), et reproduites dans une brochure intéressante par son actualité : *la Butte des Moulins, sa naissance, sa vie et sa mort*. Il y réhabilite la fabrication des espèces émises par nos rois que l'auteur traitait de faux-monnayeurs plus éhontés que ceux qu'on faisait bouillir en leur nom au marché aux Pourceaux.

Le vent est aux réhabilitations, et M. de Sauloy vient de faire paraître une brochure intitulée : *Philippe le Bel mérite-t-il le nom de faux-monnayeur?* et il se propose de lire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un mémoire sur ces deux questions : 1° Y a-t-il eu des rois de France faux-monnayeurs? 2° Quel sont dans notre histoire les personnages qui ont mérité le nom de faux-monnayeurs.

M. Hoffmann a procédé dans ces derniers temps à la vente de trois collections. Nous ferons connaître dans notre prochain numéro les particularités de ces trois ventes. L'une de ces collections, celle de M. H. de L. S., comprenait des monnaies grecques et romaines d'une conservation irréprochable.

En avril 1875, on a trouvé près de Gourin (Morbihan) 161 monnaies françaises du XVI^e^ et du commencement du XVII^e^ siècle. Ce sont des testons, des demi-testons, quarts d'écus et demi-quarts d'écus de Henri III (34 exemplaires), Charles IX de 1590 à 1596 (21 exemplaires), Henri IV (83 exemplaires), Louis XIII (2 exemplaires) et Henri II, roi de Navarre (1 exemplaire). Ce trésor a été renfermé dans une cassette qui a été brisée d'un coup de pioche.

M. A. Revon, dans la *Revue savoisienne* du 30 octobre 1875, signale la découverte d'un second trésor de monnaies romaines faite à la croisée des routes de la Petite-Balme et de Sillingy ; le premier dépôt comprenait 3,600 pièces, le second 4,500 ; ces monnaies sont aux noms des empereurs qui régnèrent depuis Gordien III jusqu'à Tacite. Aurélien était représenté par 1,032 pièces dans le premier trésor ; dans le second c'était Claude II qui dominait et qui, avec Gallien, était représenté par 3,104 pièces.

BIBLIOGRAPHIE

Nous croyons utile de donner aux lecteurs des *Mélanges* une bibliograhie, la moins incomplète possible, des travaux numismatiques publiés en France et à l'étranger. Depuis plusieurs années, les numismatistes français ont été privés d'indications sur ce sujet; aussi nous remonterons jusqu'au 1er janvier 1871. Notre premier travail présentera des lacunes inévitables, mais nous ferons nos efforts pour le rectifier et le compléter peu à peu, et pour nous tenir au courant.

L'index alphabétique des principaux ouvrages de numismatique commencera a partir de notre prochaine livraison; aujourd'hui nous nous bornons à donner un aperçu des périodiques, en négligeant à dessein ceux qui, n'ayant qu'un caractère purement commercial, n'offrent aucun intérêt pour la science.

I

REVUES ET JOURNAUX NUMISMATIQUES.

(Publications périodiques.)

FRANCE.

Revue numismatique française, publiée par MM. DE WITTE et DE LONGPÉRIER. — Les quatre premiers numéros (janvier-août 1874) du tome quinzième (nouvelle série) ont paru.

Publications de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, — *Annuaire*. — Les deux premières livraisons (1873-1874) du tome IV ont seules paru. La dernière partie du tome III n'a pas encore été publiée. — *Comptes rendus*. — Le

dernier volume paru est le tome V de l'année 1874.—*Mémoires.* — La sixième année (1874) a paru.

Mélanges de numismatique, publiés par MM. DE SAULCY et DE BARTHÉLEMY. — Le deuxième volume est en cours de publication.

Le *Numismate* de M. HOFFMANN a cessé de paraître en 1873 avec son trente-sixième numéro.

GRANDE-BRETAGNE.

The Numismatic Chronicle and Journal of the Numismatic Society. — Cette importante Revue vient de publier la première livraison de l'année 1877 (tome LXV de la *Nouvelle série*). Cette livraison contient, entre autres, les articles suivants: *Drachmes d'Aristarchos, dynaste de Colchide*, par M. DE KÖHNE. — *Les emblèmes chrétiens sur les pièces de Constantin le Grand, des princes de sa famille et de ses successeurs, par* M. MADDEN. — *Notes relatives à une histoire métallique d'Écosse*, par R. W. COCHRAN-PATRICK.

La *Société numismatique de Liverpool* publie un *bulletin* sous la direction de M. J. H. Gibson et sous le titre de *Journal of the Liverpool numismatic Society*. La première partie du t. II a paru.

La *Société de numismatique de Manchester*, fondée le 27 mai 1864, publie également des *comptes rendus* sous le titre de *Proceedings of the Manchester numismatic Society.*

ESPAGNE.

Memorial numismatico Español, paraissant à Barcelone, sous la direction de D. ALVARO CAMPANER Y FUERTES. — Le troisième volume est en cours de publication.

Nous ne mentionnons que pour mémoire le *Boletin numismatico*, de D. AL. CERDA, petite feuille (in-8°) mercantile, née à Valence en mars 1873, et qui n'a pas, nous le croyons, dépassé la seconde année de son existence.

ITALIE.

Après la *Rivista della numismatica antica e moderna*, de M. E. Maggiora-Vergano, morte au cours de la seconde année de son existence, la numismatique italienne a eu à enregistrer le décès du *Bulletino di numismatica italiana* de M. R. Caucich, qui a paru à Florence pendant quatre années consécutives, 1867-70. Restait la belle et savante Revue dirigée par le marquis C. Strozzi, le *Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia*, également publiée à Florence. Cette Revue de premier ordre vient également de cesser de paraître après l'achèvement de son sixième volume (année 1874). L'Italie est actuellement privée de toute publication numismatique périodique.

BELGIQUE.

La *Revue de numismatique belge*, qui a échangé son ancien titre contre celui de *Revue belge de numismatique*, poursuit régulièrement le cours de sa publication sous l'intelligente et infatigable direction de M. Chalon. Voici le sommaire des deux premières livraisons de l'année 1877 (trente-troisième année) :

Première livraison (janvier 1877). — A. Van den Peereboom : *Essai de numismatique yproise* (suite). — Helbig : *Une médaille janséniste de* 1669. — Ch. Cocheteux : *Notice sur les monnaies des archiducs Albert et Isabelle.* — Génard : *Le noble frappé à Gand en* 1583. — Id. *Les collections Cloostermans au musée d'antiquités d'Anvers.* — G. A. Hulsebos : *Poids romains trouvés à Vechten près d'Utrecht.* — De Schodt : *Méreaux de bienfaisance, ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges* (troisième partie). — Rouyer : *Devises des jetons français rappelant la prise d'Arras en* 1640.

Seconde livraison (avril 1877). — A. Van den Peereboom : *Essai de numismatique yproise* (suite). — Hooft van Iddekinge : *Des monnaies en guise de jetons. Description de quarante quarts d'écus ayant servi comme jetons au* XVI^e^ *siècle.* — Ch. Cocheteux : *Notice sur un dépôt de monnaies du* XV^e^ *siècle, découvert à Ho-*

rion-Hozémont, près de Liége. — DESCHAMPS DE PAS : *Supplément à l'essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre, des maisons de Bourgogne et d'Autriche.* — DE SCHODT : *Méreaux de bienfaisance de la ville de Bruges* (quatrième article).

EMPIRE D'ALLEMAGNE.

La savante Revue publiée à Berlin, par M. le baron de Köhne, sous le titre de *Berliner Blätter für Münz-Siegel- und Wappen-Kunde*, a cessé de paraître après l'achèvement de son sixième volume en 1873. — La *Numismatische Zeitung*, que publiait avec un zèle infatigable et depuis 1834, dans la petite ville de Weissensee, M. J. Leitzmann, a également cessé de paraître, vers la fin de sa quarantième année (1873), l'âge avancé de son rédacteur ne lui permettant plus de se livrer à un travail soutenu.

La principale Revue du numismatique de l'empire d'Allemagne, est actuellement celle que publie à Berlin, depuis 1873, avec un succès croissant, M. le Dr de Sallet, sous le titre de *Zeitschrift für Numismatik*. Cette Revue, plus spécialement destinée à l'étude de la numismatique antique, mais qui aborde également celle des monnaies du moyen âge, vient de terminer son quatrième volume annuel. Voici le sommaire des articles parus dans cette Revue à partir de la seconde livraison du tome II [1] :

Tome II, 1875 (livraisons 2, 3 et 4). — *Numismatique ancienne.* — J. FRIEDLÆNDER : *Jupiter Troios, Jupiter Aséis et Jupiter Osogo.* — Id. : *Denier d'argent d'Adrien, commémoratif du voyage de cet empereur en Espagne.* — Id. : *Taulara du Pont.* (Il faut, d'après l'auteur, restituer à cette ville une pièce attribuée à tort par Dumersan (catalogue de la collection Allier), à une ville d'Aulari de Cappadoce.) — Id. : *Une monnaie de légion d'Auguste.* — DE SALLET : *De l'imitation des types moné-*

(1) Les sommaires du tome I et de la première livraison du tome II ont été publiés dans le premier volume des *Mélanges* (pages 294 et suivantes).

taires dans l'antiquité. — Id. : *Les monnaies des rois grecs de Salamine de Chypre, et leurs imitations modernes.* — Id. : *Monnaies d'Arcadie.* — P. Lambros : *De quelques monnaies inédites de la ligue achéenne et de quelques indications de valeurs sur des monnaies grecques.* — P. Brock : *Recherches numismatiques sur la dernière période de l'empire romain, spécialement au point de vue des indices ou marques monétaires.* — J. Friedlænder : *Monnaies de la ligue Achéenne prises pour des monnaies d'Arcadie.* — De Sallet : *Monnaies de Pescennius Niger et de Gordien III à légendes énigmatiques frappées à Alexandrie.* — De Sallet : *L'associé d'Aurélien sur des deniers de billon de ce prince.* — F. de Duhn : *Les monnaies à la légende* IDNO. — E. Curtius : *Monnaies d'Olympie.* — J. Friedlænder : *Les acquisitions du cabinet royal des médailles de Berlin en* 1874. — L. Müller : *Les monnaies d'Asie et d'Afrique portant les effigies des proconsuls.* — H. Droysen : *Les monnaies des satrapes perses d'Asie.* — A. Holn : *Remarques sur le livre de M. B. V. Head intitulé : History of the coinage of Syracuse* — Th. Mommsen : *Le trésor de deniers consulaires de Compito.* — De Sallet : *Monnaies des rois Darius, du Pont, et Mithridate (Pergamène), du Bosphore.*

Numismatique du moyen âge et du XVI^e^ *siècle.* — F. Bardt : *Études sur la numismatique de Poméranie.* — Dannenberg : *Notes sur la numismatique des Pays-Bas.* — J. Friedlænder : *Les monnaies de Faldern.* — Dannenberg : *La trouvaille de Kowal en Pologne* (environ quatre cent cinquante pièces enfouies entre 1018 et 1024). — De Sallet : *Les médailles d'Albert Dürer.* — Nombreux articles bibliographiques, entre autres sur les ouvrages : de M. Bompois, *sur les types monétaires de la guerre civile,* et de Saulcy, *sur le système monétaire de la république romaine à l'époque de Jules César,* et sur le premier volume des *Mélanges de numismatique.*

Tome III, 1875-1876. — *Numismatique ancienne.* — W. Corssen : *Les monnaies avec légendes étrusques.* — F. de Duhn : *Numismatique de Tyndaris.* — Id... *Mastanesosus, dynaste de*

Numidie. — J. Friedlænder : *Graffiti sur des monnaies antiques.* — Dr Sallet : *Mélanges de numismatique grecque* (trois articles). *Neapolis Siciliæ, Abdera Thraciæ, Dicæa Thraciæ, Cetriporis rex Thraciæ, Alexander I rex Macedoniæ, Olympias regina Macedoniæ, Tuntenon, Chalcis Eubææ, Samos, Veidius Pollio et Cæsarea-Tralles, monnaies fausses des rois du Pont, noms d'artistes sur des monnaies grecques, monnaies des rois Parthes, des rois de Characène, etc., etc.* — P. Brock : *Recherches numismatiques sur la dernière période de l'empire romain, au point de vue spécial des marques ou indices monétaires* (second article). — H. Heydemann : *Clefs et quenouilles sur les monnaies antiques.* — J. Friedlænder : *Poimès, fondateur de la ville de Poimanenon en Mysie.* — J. Friedlænder : *Monnaie commémorative de la fondation de Constantinople.* — Dr Sallet : *l'Equis Romanus sur des médaillons d'or de Constantin le Grand.* — E. Merzbacher : *Sicles juifs.* — L. Meyer : *Monnaies antiques inédites.* — A. de Gutschmid : *Saulakes, roi de Colchide.* — J. Friedlænder : *Monnaies romano-macédoniennes.* — E. Merzbacher : *Recherches sur la numismatique hébraïque primitive.* — P. Lambros : *Monnaies grecques inédites* (*Chalcis Eubææ*, *Ægiale*, *Arkesine*, *Ziaëlas rex Bithyniæ*). — A. D. Mordtmann : *Sur une variété encore inédite de monnaies arsacides.* — M. Bahrfeldt : *Victoriats avec la légende incuse ROMA.* — J. P. Six : *Les monnaies d'Abydos.* — Imhoof-Blumer : *Monnaies grecques du cabinet royal de La Haye et d'autres collections* (*Catane, Panorme, Maronée, Orthagoria, Kassope, Arcadie, Karystos, Prusias I de Bithynie, Alexandrie de Troade, Antioche-Cebrene, Gentinos de Troade, Ilion, Myrina, Éphèse-Arsinoé, Myndos de Carie, Sidé de Pamphylie, Tarse, Zéphyrion de Cilicie, Phytagoras roi de Salamine, Séleucus II, Antiochus III, Antiochus IV, Tryphon, Séleucus VI, rois de Syrie; Séleucie de Piéride; monnaies de Perse ; Cléopâtre I, Ptolémée Philométor, etc., etc.*) — M. Bahrfeldt : *Contre-marques de Vespasien sur des deniers consulaires.* — J. P. Six : *De quelques monnaies de Chersonèse, Milet et Salybria* (en français). — H. Ferrero : *Le quatrième congiaire des*

Philippes (*sic*) (en français). — FRANKEL : *Une tessère ou marque des Thesmothètes.*

Numismatique du moyen âge et du XVI^e^ *siècle.* — DANNENBERG : *Monnaies de l'évêché de Brandebourg; Stettin, Lebus, Stendal; gros du grand maître teutonique, Frédéric.* — J. FRIEDLÆNDER : *Découvertes de trésors monétaires.* — DE SALLET : *Bractéates de Brandebourg.* — Id. : *Les médailles de l'électeur Joachim I de Brandebourg.* — Nombreux articles bibliographiques, entre autres : sur les *Mélanges de numismatique* (derniers fascicules du tome I), et sur un travail de M. Schlumberger, inséré dans la *Revue archéologique*, sur *des sceaux des grands maîtres de l'Hôpital.*

Tome IV, 1876-1877. — *Numismatique ancienne.* — J. FRIEDLÆNDER : *Les acquisitions du cabinet royal des médailles de Berlin en* 1875. — M. BAHRFELDT : *Des pièces consulaires hybrides.* — DE SALLET : *Les monnaies de César portant son effigie.* — DE SALLET : *Monnaies d'argent d'Issus de Cilicie.* — DE SALLET : *Pièce de Plantilla frappée à Alexandrie.* — J. FRIEDLÆNDER : *L'inscription YSSESSON sur les monnaies d'or de Léon IV Chazare.* — A. D. MORDTMANN : *Monnaies persépolitaines.* — DE SALLET : *Numismatique des rois du Pont et du Bosphore.* — M. BAHRFELDT : *Contre-marques sur des deniers consulaires.* — J. FRIEDLÆNDER : *Monnaies d'or des Satrapes.* — DE SALLET : *Un statère d'or de Chersonèse de Tauride.* — J. FRIEDLÆNDER : *Légendes monétaires en caractères pamphyliens.* — DE SALLET : *Supplément à la numismatique des rois du Pont et du Bosphore.* — Id. : *Les prétendues monnaies de Solium d'Acarnanie.* — Id. : *Demeter Horia, sur les monnaies de Smyrne.* — J. FRIEDLÆNDER : *Monnaies antiques surfrappées.* — E. MERZBACHER : *Second article sur la numismatique juive antique.*

Numismatique du moyen âge et du XVI^e^ *siècle.* — DANNENBERG ET COHN : *La trouvaille de monnaies de Lübeck.* — J. FRIEDLÆNDER : *La trouvaille de monnaies d'Ansfeld.* — DANNENBERG : *Hedel.* — Id. : *Numismatique de Poméranie et du Mecklembourg; trouvaille de monnaies de Hohenwalde.* — DE SALLET :

Second article sur des Bractétates du Brandebourg. — J. FRIEDLÆNDER : *La section brandebourgeoise-prussienne du cabinet royal des médailles de Berlin.* — Nombreux articles bibliographiques, entre autres : sur des travaux de M. Schlumberger, parus dans la *Revue archéologique* et dans les *Mélanges de numismatique*, et sur le mémoire de M. Lenormant sur les *Monnaies royales de Lydie.*

M. le docteur Grote poursuit la publication des *Blätter für Münzfreunde*, Revue périodique, paraissant à Leipsig, inaugurée jadis par feu Gersdorf, spécialement destinée à mettre les amateurs au courant de tout ce qui constitue la chronique numismatique, et à de nombreux comptes rendus critiques des ouvrages nouveaux intéressant l'étude des monnaies. La douzième année (1876) des *Blätter für Münzfreunde* comprend les numéros 49 à 56. La treizième année est en cours de publication. Les quatre premiers numéros ont paru. Il paraît un numéro toutes les six semaines.

Quant aux *Münzstüdien* du même docteur Grote, études numismatiques paraissant à époques indéterminées à Leipsig, il n'en a rien paru depuis la 23e livraison (2e livraison du t. VIII, 1873). Les livraisons 17 et 18 sont en retard.

La Société numismatique de Hanovre publie une petite feuille mensuelle sous le titre de : *Numismatich-Sphragistischer-Anzeiger, Zeitung für Münz- Siegel- u. Wappenkunde.* Le dernier numéro que nous ayons vu est celui du mois d'avril 1876.

AUTRICHE.

Les *Wiener numismatiche Monatshefte*, excellente publication dirigée par MM. Egger, ont cessé de paraître en 1869, après une existence de cinq années. Aujourd'hui les numismatistes autrichiens ont pour organe la *Numismatische Zeitschrift*, fondée, en 1869, par C. W. Huber, continuée après sa mort par un comité d'archéologues viennois, et qui vient de terminer sa huitième

année (1876). Le premier semestre de 1877 n'a pas encore paru.

Voici le sommaire abrégé des principaux travaux publiés dans cette excellente Revue, depuis l'époque de sa fondation :

Tome I, 1869. — C. W. Huber : *Les monnaies des Ptolémée des cabinets de Munich, Gotha et Berlin.* — De Prokesch-Osten : *Liste des Alexandre de ma collection qui ne figurent pas dans le catalogue de M. Müller.* — P. Norbert : *Les deux tétradrachmes d'Alexandre le Grand de la collection Timoni, frappés en commémoration de la fondation d'Alexandrie.* — Dr Kenner : *Monnaie de bronze de Pompéiopolis.* — H. C. Reichardt : *Treize monnaies d'Ælia Capitolina (Jérusalem), qui ne figurent point dans l'ouvrage de M. de Saulcy.* — A. Tauber : *Considérations sur la classification des collections de monnaies romaines impériales.* — P. Norbert : *Un aureus inédit de l'empereur Sévère II.* — Dr A. Missong : *De la réforme monétaire sous les empereurs Aurélien et Dioclétien.* — Dr J. Karabacek : *Imitations hispano-arabo-allemandes, frappées pour la Pologne.* — Dr A. Luschin : *Études sur la numismatique du Tyrol au moyen âge* (trois articles). — Dr J. de Bergmann : *Ducats frappés par Charles-Quint comme comte de Tyrol et duc de Carinthie; groschen de la ville de Vienne frappés de 1519 à 1521.* — Dr A. Missong : *Monnaies d'avénement de la maison d'Habsbourg en Sicile, en 1720.* — Dr J. Karabacek : *Les monnaies du prince Michel Obrenovich III de Serbie.* — C. W. Huber : *Numismatique égyptienne : Ptolémée III Philopator, Arsinoé III Philopator.* — De Prokesch-Osten : *Contributions à la numismatique des Arsacides.* — Dr Julius Friedländer : *Aes grave campanien.* — Dr J. Karabacek : *Monnaies musulmanes de vicariat et drachmes de cuivre des* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles.* — Dr J. de Bergmann : *Médaille de bronze du cardinal Mercurio Arborio de Gattinara, chancelier de l'empereur Charles-Quint, etc., etc.* — Dr F. S. Kupido : *Thalers inédits de la ville de Reval et du roi de Pologne Michel Koribut.* — H. C. Reichardt : *L'ère des monnaies autonomes de Sidon.* — De Prokesch-Osten : *Pharzoios, roi des Scythes.* — Dr J. Friedländer : *Monnaies des nômes frappées sous*

le règne de Domitien.— De Weckbecker : *Monnaies du proconsul Creticus Silanus.* — C. W. Huber : *Monnaies inédites de bronze frappées à Tibériade de Galilée, sous le règne de Commode.* — Alfred Tauber : *Deux médaillons romains à bélière; médaillon d'argent de l'empereur Gallien; monnaie d'argent de Léon III l'Isaurien.*—Dr J. Friedlænder : *Syracuse, atelier monétaire byzantin.* — Fr. Trau : *Monnaies d'or romaines inédites des* IIIe *et* IVe *siècles.* — Dr E. de Bergmann : *Monnaie abbaside à types figurés.* — Dr A. Luschin : *De la monnaie autrichienne aux* XIIIe *et* XIVe *siècles.* — *Bibliographie numismatique.* Entre autres travaux analysés, nous citerons ceux du baron de Witte, *sur les Empereurs qui ont régné dans les Gaules au* IIIe *siècle de l'ère chrétienne,* et de M. Cohen, *sur les Médailles de la collection Gréau.*

Tome II, 1870. — De Prokesch-Osten : *Pièces inédites de sa collection (Gorgippia Bosphori Cimmerii, Phanagoria, Trapezus Ponti, Sinope Paphlagoniæ, Colchis, Hadrianotheræ Bithyniæ, Pitane Mysiæ, Teos Ioniæ, Ceramus Cariæ, Cos, incerta Cariæ vel Lyciæ, Sebaste Ciliciæ, Selge Pisidiæ, Antiochus II, Istrus Mœsiæ, Thracii, Myrhina Lemni, Heraclea Macedoniæ, Pharsalus Thessaliæ, Lilœa Phocidis, Medeon Acarnaniæ, Alexander Magnus.* — De Sallet : *Pièces rares ou inédites de Sicile et de Grande-Grèce (Nola, Nuceria Alafaterna, Phistelia, Terina, didrachme commun à Syracuse et à Corinthe).* — Friedlænder : *Rectifications à la Descriptio nummorum Guilelmi Hunteri de C. Combe.* — Becker : *Étude sur les monnaies d'Amorgos.* — Friedlænder : *Les types figurés sur les monnaies d'Ægiale.*— Brugsch : *Les nômes d'Égypte au point de vue géographico-mythologique d'après les données des monuments.* — Huber : *Numismatique antique de l'Égypte (Ptolémée V Epiphane, Cléopâtre I reine mère et régente).*—Friedlænder : *Une monnaie de Ptolémaïs de Pamphylie.* — Sibilian : *Indications sur les localités de Perse où l'on a fait des découvertes de monnaies antiques.* — Id. : *Excursion numismatique en Bithynie et en Paphlagonie.* — Friedlænder : *Monnaies de la ville de Phanagoria, portant les*

noms d'Agrippias et de Cæsarea avec la tête de Livie. — Reichardt : *Le temple d'Adonis à Byblos sur des monnaies de l'empereur Macrin.* — De Sallet : *Les monnaies de Vaballathus et de Zénobie.* — Reichardt : *Supplément à la numismatique de Phénicie.* — Sibilian : *Trois monnaies rares de dynastes arméniens.* — Neudeck : *Quinaire inédit de la famille Satriena.* — Trau : *Monnaies romaines inédites (médailles de bronze d'Hadrien, Commode et Gallien, aureus de Gallien).* — Missong : *Un essai monétaire romain.* — Friedlænder : *Marques ou tessères byzantines.* — Karabacek : *Les monnaies de frappe arabe à la légende* AEO. — Id. : *Notes critiques sur la numismatique latino-arabe.* — Id. : *Gillat du prince turcoman d'Ionie, Omar-beg.* — Lüschin : *Documents pour servir à l'histoire monétaire des cinq États de la Basse-Autriche.* — Reber : *La découverte de bractéates de Füssen.* — Lüschin : *Le monnayage de Pettau et de Friesach.* — Sattler : *Les monnaies des comtes de Genève.* — Dannenberg : *Inscriptions allemandes sur des monnaies du moyen âge.* — Le P. Norbert : *Les monnaies de la république de Raguse.* — Grote : *Sequins du comte Meinhard VII de Göritz*, 1374-1385.

Friedlænder : *Médaillon italien du grand bâtard Antoine de Bourgogne.* — De Wachter : *Essai d'une description systématique des monnaies vénitiennes d'après leurs types.* — C. Folliot de Crenneville : *Deux jetons d'Henri Pontet, maire-échevin de Metz.* — C. Ernst : *Les monnaies autrichiennes frappées depuis la convention monétaire de Vienne.* — Id. : *Les nouvelles pièces d'or d'Autriche.* — *Bibliographie.* Entre autres articles analyse critique du mémoire de M. de Saulcy *sur les monnaies des Tétrarques héréditaires de la Chalcidène et de l'Abilène.*

Tome III, 1871. — Imhoof-Blumer : *Représentations ailées de Minerve et de la Victoire sur des monnaies antiques.* — Id. : *Numismatique et paléographie de la Béotie.* — Id. : *Anaktorion, Argos, Lepsimondas, clefs de temples sur des monnaies.* — De Prokesch-Osten : *Suite des monnaies inédites d'or et d'argen d'Alexandre le Grand (en français).* — De Sallet : *Monnaies de*

satrapes à légendes grecques. — Id. : *Bérénice II et Cléopâtre Séléné.* — Id. : *Fulvia Plautiana.* — J. Friedlænder : *Le Silphium.* — Id. : *Les premières monnaies royales grecques d'Égypte.* — L. Meyer : *Fausses monnaies antiques fabriquées dans le Levant.* — H. C. Reichardt : *Trois monnaies remarquables des rois Agrippa I et Agrippa II.* — Th. Mommsen : *Note sur les monnaies d'Agrippa I et d'Agrippa II.* — Merzbacher : *Monnaies de satrapes à légendes araméennes.* — A. Lévy : *Légende araméenne sur une drachme de type athénien.* — Id. : *Monnaie inédite du roi nabathéen Obadas.* — Th. Mommsen : *Titus et son titre d'imperator.* — Fr. Trau : *Nouvelle contrefaçons de médailles romaines.* — *Un denier de Vaballathe.* — Friedlænder : *Conob, la question inépuisable.*

Bergmann : *Monnaies des Indschouides.* — De Tiesenhausen : *Deux découvertes de monnaies koufiques, faites en Russie.* — Lambros : *Monnaies et bulles inédites des despotes d'Épire.* — Lüschin : *Les agleier (anciennes monnaies d'Aquilée).* — Id. : *La trouvaille de Lanische (monnaies du Frioul et de l'Istrie).* — De Raimann : *Numismatique autrichienne au* X^e^ *siècle.* — Dannenberg : *Monnaies médiévales de Hoorn.* — Id. : *Supplément à l'ouvrage de Bohl sur les monnaies de Trèves.* — Le P. Norbert : *Florin d'or du duc Jean I de Lorraine*, 1346-1389. — De Wachter : *Essai d'une description systématique des monnaies vénitiennes d'après leurs types.* — Dannenberg : *Thalers inédits.* — Trachsel : *Les monnaies des barons et comtes de Schauenstein.* — De Bergmann : *Médailles commémoratives du voyage de l'empereur François-Joseph en Orient.* — *Bibliographie.* — Aucune analyse de travaux français.

Tome IV, 1872. — De Bergmann : *Les débuts du monnayage égyptien.* — Blau : *Monnaies de Sadok, prince des Odryses.* — Id. : *Légendes araméennes sur des monnaies de type athénien.* — De Prokesch-Osten : *Monnaies autonomes de Thrace de sa collection.* — Id. : *Orodes, fils d'Artaban III, roi d'Arménie.* — Kenner : *Monnaies de Phrygie.* — Neudek : *Monnaies rares ou inédites de sa collection de monnaies consulaires de cuivre ré-*

duites. — KENNER : *A propos du titre d'imperator de Titus* (*Num. Zeitsch., année III*, 1871). — KOLB : *Explication de sigles sur des monnaies de Dioclétien et de Maximien.* — TAUBER : *Médaillon d'argent de l'empereur Focas.*

LÜSCHIN : *Histoire monétaire des cinq États de la basse Autriche.* — Id. : *Deniers tournois de la ville de Thann, en Alsace.* — STURDZA : *Monographie des monnaies et médailles de la principauté de Romanie* (*Moldavie et Valachie*). — LÜSCHIN : *Monnaie de plaisir du comte Charles-Louis de Sulz.* — HARTMANN DE FRANZENSCHULD : *Pfennig de Montdragon frappé à Anvers.* — ERNST : *Les thalers frappés pour le Levant.* — *Bibliographie.* Aucune analyse de travaux français.

Tome V, 1873. — BLAU : *Numismatique chypriote.* — KENNER : *Statère d'Éphèse.* — Id. : *Médaillon de Phocée.* — TRAU : *Monnaies romaines inédites.* — DE KOLB : *Les monnaies de légion de l'empereur Gallien.* — PICHLER : *Juno Martiatis.* — MISSONG : *Les monnaies de l'empereur Probus.* — DE KOLB : *Explication de sigles sur des monnaies de Dioclétien et de Maximien.* — LÜSCHIN : *Numismatique bavaroise.*

LÜSCHIN : *Trouvaille de monnaies à Holleneck.* — DE ERNST : *Florenus monetæ alemanæ.* — DE BERGMANN : *Numismatique des comtes de Hardegg-Glatz.* — DE ERNST : *Collection numismatique de l'Hôtel des monnaies de Londres.* — RÜPPELL : *Les médailles des comtes Tadini.* — DE WACHTER : *Essai d'une description systématique des monnaies de Venise d'après leurs types.* — DE ERNST : *Les nouvelles monnaies serbes.* — *Bibliographie.* Aucune analyse de travaux français.

Tomes VI et VII, 1874-1875 (*publiés en même temps*). — BLAU : *Numismatique orientale.* — DE KOLB : *Les monnaies de l'empereur M. Aemil Aemilianus.* — Dr STICKEL : *Le solidus bilingue* (*hispano-arabe*) *du cabinet d'Iéna.* — Dr KARABACEK : *Conséquences de l'invasion mogole de 1241-1242, en Hongrie.* — A. LÜSCHIN- : *Histoire des pfennigs viennois.* — Dr V. HARTMANN-FRANZENSCHULD : *Les médailles de la Vehme autrichienne.* — Dr RÜPPELL : *Médailles de médecins et naturalistes omises*

dans l'ouvrage de Duisburg. — J. A. DE HELFERT : *Monnaies et différents monétaires d'Autriche pour les années* 1848 *et* 1849. — *Bibliographie.* Analyses critiques de l'ouvrage de M. Schlumberger sur les *Bractéates d'Allemagne* et de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie* (tome IV, 1re livraison), etc., etc.

Tome VIII, 1876. — Dr FR. KENNER : *Monnaies grecques inédites* (*Pisa d'Élide, Zanthe et Pale, Syros, Thyatire de Lydie.* — Id. : *Les monnaies d'Axus de Crète.* — H. C. REICHARDT : *Un aureus de Pescennius Niger.* — FRANZ TRAU : *Monnaies romaines inédites* (*médaillon de Març-Aurèle, quinaire de Julia Paula, aureus de Maximien Hercule, aureus de Constantin le Grand.* — BLAU : *Azubal, roi de Byblos; le satrape Orontas; Barsine, femme d'Alexandre le Grand.* — Id. : *Encore trois monnaies d'or de Pharzoïos.*

Dr BERGMANN : *Contributions à la numismatique musulmane* (*monnaies Buides, Ayoubites, des Mamelucks Tcherkesses, des Ottomans*). — Dr BLAU : *Rectifications à la numismatique orientale.* — A. LÜSCHIN : *Les pfennigs viennois* (2e *article.*) — C. DE WACHTER : *Essai d'une description systématique des monnaies vénitiennes d'après leurs types.* — E. FORCHHEIMER : *Thaler du prince Syrus Austriacus de Corregio.* — C ERNST : *Deux thalers de la famille Rosenberg.* — Dr E. RÜPPEL : *Médailles de médecins et naturalistes.* — *Bibliographie.* Analyse du mémoire de M. Engel sur *les Monnaies alsaciennes du cabinet de France*, etc.

SUÈDE.

En 1872 (le 2 décembre), il s'est fondé à Stockholm une Société de numismatique qui publie (en suédois) un bulletin périodique, sous le titre de *Numismatiska Meddelanden utgifna af Svenska numismatiska föreningen.* Le premier fascicule a paru en 1874, le second en 1875, le troisième en 1876.

AMÉRIQUE.

Nous ne citerons en Amérique que le journal de la Société archéologique et numismatique de Montréal (*the Canadian antiquarian and numismatic journal*). Les trois premières livraisons du volume V (1876-1877) ont paru.

Le Gérant : DE BARTHÉLEMY.

Paris. — Imprimerie Arnous de Rivière, rue Racine, 26.

MÉMOIRES ET NOTICES

NUMISMATIQUE DE LA TERRE-SAINTE

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

PTOLÉMAÏS.

I. J'ai, dans la numismatique de la Terre-Sainte (p. 157), décrit une jolie petite monnaie que je proposais de classer à Tibère, ou mieux à Caligula. Un très-joli exemplaire de cette rare monnaie est venu de Jérusalem, à MM. Rollin et Feuardent, et on y lit, au revers, au-dessus de la tête de Méduse, la date L·ΓM (l'an 43) et entre les jambes de Persée $\frac{L}{O}$ P; l'ère de Ptolémaïs a été fixée avec toute apparence de raison, par Eckhel, à l'an 47 avant J.-C.; l'an 43 correspondrait ainsi à l'an 4 avant J.-C., et dès lors l'effigie impériale que porte la monnaie serait celle d'Auguste, ce qui est parfaitement acceptable.

Æ. 14 millimètres.

AUGUSTE OU TIBÈRE.

II. Légende effacée, si elle a existé; tête laurée d'Auguste ou de Tibère.

℞. (ΠΤΟΛ) ΕΜΑΙΔΕΩΝ·Θ· La Fortune debout, regardant à gauche, et tenant de la main droite un gouvernail; de la gauche, elle tient une corne d'abondance, et une draperie retombe du bras gauche.

Æ. 21 millimètres, pièce venue de Jaffa. Cabinet Strogonoff.

C'est évidemment la même monnaie que celle que Mionnet (t. V, p. 474, n° 5) a attribuée à Claude, d'après Vaillant, et que je regrettais de n'avoir pu rencontrer en nature.

CLAUDE, BRITANNICUS, ANTONIA ET OCTAVIA.

III. Cette pièce, bien connue déjà par la description de l'exemplaire du Cabinet de Gotha, reproduite par Eckhel, existe en assez mauvais état au Cabinet de France. Là, sans tenir compte de la nature du métal, de la fabrique et de l'absence du nom de Corinthe, on a néanmoins classé cette pièce à Laus Julia Corinthus.

Je ne puis admettre cette attribution, qui constituerait une véritable monstruosité dans la série numismatique de Corinthe.

Ayant reçu de Jaffa un très-bel exemplaire de cette rare monnaie, j'y vois une pièce frappée à Ptolémaïs, dont nous connaissons des monnaies coloniales, d'apparence et de fabrique très-semblables, frappées pour Néron, avec la légende DIVOS CLAVDIOS. Il se peut que je me trompe; mais dans tous les cas, je me trompe beaucoup moins que ceux qui ont attribué cette monnaie à Corinthe.

En voici la description :

Tl· (et non IMP· comme le pressentait si judicieusement Eckhel) CLAVDIVS·CAESAR·AVG·P·M· tête laurée et tournée à gauche.

℞. Trois petites figures debout; celle du milieu est de face; les deux autres, en costume de femme, portent chacune une corne d'abondance et sont tournées vers la figure intermédiaire; au-dessus de celle-ci on lit : BRITANNICVS; derrière celle de droite, OCTAVIA, et derrière celle de gauche, ANTONIA. Nous avons là, évidemment, la réunion de Claude et de ses trois enfants, et l'émission d'une pièce semblable par une colonie qui, sous le règne de Néron, inscrivait sur ses monnaies le nom du Divin Claude, n'a rien qui doive nous surprendre. D'ailleurs cette colonie a porté le titre de Colonia Claudiana, ainsi que le prouvent les monnaies de Néron; je me crois donc en droit de proposer cette nouvelle attribution pour une monnaie aussi importante.

Æ. 24 millimètres. Cabinet Strogonoff.

IV. ... CAES·AVG·C—OS·IIII·IMP·XIII·P·P. Tête laurée de Néron, tournée à gauche.

℞. Colon conduisant deux bœufs vers la droite; derrière, quatre étendards plantés dans le sol. Les chiffres que portaient ces étendards sont illisibles. Entre les hampes C | O | L | C | ? - Autour, DIVOS CLAVDIOS.....

Æ. 26 millimètres. Chez MM. Rollin et Feuardent; pièce provenant de l'ancienne collection A. Parent.

V. Un exemplaire de la même monnaie, venu de Nazareth, offre la tête laurée de Néron, tournée à gauche, avec le fragment de légende.... AVG·C... et au revers au-dessus du colon et des quatre enseignes ···OS·CLAVD·C···M Entre les hampes des enseignes : C | O | L | C | CSΓ? Exergue effacée.

Æ. 24 millimètres. Cabinet Strogonoff.

HADRIEN.

VI. IMP·TRA·HADRIANO·CAES (ARI). Buste lauré.

℞. COL — PTOL. La Fortune tournée à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

Æ. 18 millimètres. Pièce venue de Jérusalem à MM. Rollin et Feuardent.

C'est un exemplaire de la monnaie que j'avais cataloguée sous le n° 4 (p. 160) d'après Mionnet (*Suppl.*, p. 326, n° 8), qui l'avait empruntée à Sestini (*Lett. num. cont.*, t. IX., p. 97, n° 2).

VALÉRIEN.

VII. IMP·C·P·LIC·VALERIANVS·AVG. Buste lauré.

℞. C — OL·P — TOL. Diane marchant vers la droite, tenant son arc de la main gauche, et prenant, de la droite, une flèche dans son carquois. A ses pieds, un chien ? ou peut-être un lion courant; dans le champ, à gauche, un caducée ailé.

Æ. 26 ½ millimètres. Flanc très-épais. Pièce venue de Jérusalem à MM. Rollin et Feuardent.

NICOPOLIS

ANTONIN.

VIII. Légende illisible; buste lauré d'Antonin.

ℝ····ЄIKOΠΠOΛ. Couronne supportée par un aigle éployé, regardant à gauche; dans la couronne, en trois lignes NЄI — KOΠΠO — AIC.

Æ. 27 ½ millimètres. Pièce malheureusement fort usée, venue de Jaffa. Cabinet Strogonoff.

Le type de cette monnaie est pour ainsi dire identique avec le type le plus fréquent des monnaies coloniales de Césarée, et le voisinage de cette ville et de Nicopolis me paraît justifier pleinement l'attribution de la pièce en question à la Nicopolis qui a remplacé l'Emmaüs des Évangiles.

FAUSTINE, la mère.

IX. Voici ce que j'écrivais à la suite de la description de la rarissime monnaie attribuée à Nicopolis par l'abbé Belley (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXX, p. 294) :

« Pour Belley, l'ère de Nicopolis a commencé en 71 de « J-C.; l'an 72 de cette ère correspond donc à l'an 142 ou « 143 de J.-C., cinquième année du règne d'Antonin, et « précisément Faustine, dont notre monnaie constate la « consécration, ou mise au rang des dieux, est morte avant « le mois de juillet de l'an 141 de J.-C. Il est donc parfaite- « ment possible que la pièce qui vient de nous occuper « appartienne à Nicopolis de Judée. Toutefois, il serait fort « à désirer que quelque provenance bien constatée vînt « corroborer cette classification », etc.

Le désir que j'exprimais alors, est satisfait aujourd'hui.

Mon ami, M. Péretié, m'a généreusement gratifié d'un fort bel exemplaire de cette rare monnaie, qui lui était venue de Jérusalem. Cette provenance certaine justifie définitivement l'attribution de la pièce en question, à Nicopolis de la Palestine.

ASCALON.

X. Tête voilée et tourelée de femme.

℞. AΣ. Proue de navire; à l'exergue la lettre M.

Æ. 12 millimètres. Don de M. Péretié.

XI. Tête de femme voilée et tourelée, tournée à droite.

℞. Galère sur laquelle est placée une figure debout? entre les lettres A et Σ.

Æ. 17 millimètres. Venue de Jérusalem à MM. Rollin et Feuardent.

XII. J'ai décrit sous le n° 37 (p. 182) la pièce suivante :

Tête barbare de Jupiter.

℞. Aigle tournée à gauche, sur un foudre, avec une palme sur l'aile; à gauche, dans le champ, AΓ; à droite, IΔΓ pour L·AΓ (l'an 33).

Æ. 23 sur 21 millimètres. Pièce épaisse et barbare, provenant d'Ascalon.

Cette attribution, m'assure-t-on, a été repoussée par un savant numismatiste allemand qui a prétendu que c'était là une pièce frappée sur les bords de la mer Noire; le savant en question fera bien alors d'expliquer l'existence d'une pièce semblable, aujourd'hui déposée dans les tiroirs du Cabinet de France et sur laquelle la date AΓ en lettres grecques a été remplacée par son équivalent en caractères phéniciens.

Æ. 21 ½ millimètres. Pièce venue de Jaffa.

C'est jouer du malheur et mon savant critique n'a véritablement pas de chance ! Il fera donc bien de chercher autre chose, pour prouver que j'ai eu tort en attribuant cette pièce à Ascalon.

XIII. Buste de femme, voilé et tourelé; devant, ACK. Grènetis.

℞. Galère avec mât envergué, incliné vers la poupe; au-dessus. AIC (l'an 211).

Æ. 14 millimètres. Pièce venue de Jaffa. Cabinet Strogonoff.

XIV. Tête de divinité jeune, un trident à l'épaule.

℞. Proue de navire; au-dessus, en deux lignes, ΑΣΚΑ-ΛΩΝΙΤ (ΩΝ) — ΔΗ colombe ΜΟΥ. Pas de date visible.

Æ. 22 millimètres, Ancienne collection A. Parent; chez MM. Rollin et Feuardent.

AUGUSTE.

XV. Tête laurée, tournée à droite; devant, ΓΕ et un petit autel.

℞. Mars coiffé d'un casque à cimier; à gauche, ΑΓ; à droite, une date soulignée, et malheureusement effacée.

Æ. 18 millimètres. Pièce venue de Jaffa. Collection Strogonoff.

XVI. Tête laurée, tournée à gauche; devant ΣΕ et un petit autel ou candélabre.

℞. Mars; devant lui, à gauche, ΑΣ. Pas de date.

Æ. 20 millimètres. Un exemplaire venu de Jaffa; Cabinet Strogonoff; — un deuxième exemplaire venu de Jérusalem, à MM. Rollin et Feuardent.

TIBÈRE.

XVII. Tête laurée, tournée à gauche. La légende CEBACTOC est illisible.

℞. ACKAΛ. Le génie de la ville, s'appuyant de la main droite sur la haste, et tenant l'acrostolium de la main gauche; dans le champ, à droite, colombe volant au-dessus de la date ΓΛP (l'an 133).

Æ. 23 millimètres. Ancienne collection Parent; chez MM. Rollin et Feuardent.

CLAUDE.

XVIII. Tête laurée, tournée à gauche; devant (CЄBAC). derrière TOC.

℞. ACKAΛ.. Le génie de la ville s'appuyant sur la haste et tenant l'acrostolium, de la main gauche; dans le champ, à gauche, un trident; à droite, une colombe volant au-dessus de la date SNP (156) placée au-dessus du mot BE (j'ignore ce qu'il signifie).

Æ. 24 millimètres. Ancienne collection Parent; chez MM. Rollin et Feuardent.

NÉRON.

XIX. Tête laurée; derrière, TOC; devant CЄBAC.

℞. Le génie de la ville sur une proue, tenant un mât et l'acrostolium. Devant, ACKAΛΩ; derrière, la colombe les ailes déployées, au-dessus de la date BΞP (l'an 162).

Æ. 25 et 22 millimètres. Deux exemplaires venus de Jérusalem, à MM. Rollin et Feuardent,

XX. ΓEBAΓ-TOΓ. Tête laurée, tournée à gauche.

℞. AΓKA. Le génie de la ville; à droite, dans le champ, la colombe volant au-dessus de la date AOP (l'an 171).

Æ. 26 millimètres sur 22 ½. Pièce venue de Jaffa. Collection Strogonoff.

TRAJAN.

XXI. CEBAC. Devant la tête laurée de Trajan.

℞. EIC (l'an 215), — AC (K?) en légende extérieure. Type de Mars.

Æ. 19 millimètres. Pièce venue de Jérusalem à MM. Rollin et Feuardent.

ANTONIN.

XXII. Légende illisible.....AN..... Tête laurée d'Antonin.

℞. ACKA. Le génie de la ville; devant, à gauche, un flambeau et au-dessous Є; à droite, la colombe au repos au-dessus de la date ЄM (C) (l'an 245).

Æ. 22 ½ millimètres. Pièce venue de Jérusalem, à MM. Rollin et Feuardent.

XXIII. Légende effacée. Tête laurée d'Antonin.

℞. ACKAΛωN — ЄNC (l'an 255). Deux figures debout, se faisant face et se donnant la main. Celle de droite (génie de la ville) s'appuie de la main gauche sur une haste.

Æ. 22 ½ millimètres. Pièce venue de Jaffa. Collection Strogonoff.

XXIV. CЄBACTOC. — ANTωNINOC. Tête laurée.

℞. ACKAΛ. — ΞC (l'an 260). Type de la déesse debout

sur un triton qui tient un trident. La déesse porte une colombe sur la main droite, et, de la gauche, elle tient une haste.

Æ. 18 millimètres. Pièce venue de Jérusalem, à MM. Rollin et Feuardent.

F. DE SAULCY.

MONNAIES DE PAMPHYLIE.

La révision des monnaies de Pamphylie est plus facile que celle des monnaies de Lydie.

D'abord le nombre de pièces est relativement restreint. Puis, sur treize villes dont on a des monnaies, les unes, comme Ariassus, Aspendus, Casa, Etenna, Isindus, Magydus, Panemotichos, Pogla, portent simplement : APIACCEΩN, ACΠENΔIΩN, KACATΩN, ETENNEΩN;... d'autres ATTAΛEΩN IEPOC; ΠEPΓAIΩN, ΠEPΓAIΩN ACYAOC, ΠEPΓAIΩN NEΩKOPΩN, ΠEPAΓIΩN MHTPOΠOΛEΩC THC ΠANΦYAIAC; CIΔHTΩN, CIΔHTΩN NEΩKOPΩN, CIΔHTΩN ΠPΩTA ΠAMΦYAΩN, CIΔHTΩN IEPOC MYCTIKOC, CIΔHTΩN ΛAMΠPOTATHC ENΔOΞOY NEΩKOPΩN; CIΛAYEΩN ΘEOY MHNOC ACYΛO.

La seule ville de Ptolémaïs inscrit sur sa monnaie des noms de magistrats : ΠTO APIΣTAΓOPAΣ, ΠTO EKATΩNYMOΣ.

Les impériales de Aspendus, Attalia, Etenna, Isindus, Magidus, Perga, Side, Sillyum, ont des lettres numérales dans le champ qui ne peuvent s'appliquer à des intervalles de temps égaux et réguliers, mais qui se rapportent probablement à la célébration de jeux nationaux (Waddington, *Voyages*, page 92).

Le tableau suivant donne les villes et les empereurs qui ont des lettres numérales :

Aspendus. . . .	Valérien père.	IA
—	Salonine.	I.
—	Salonin.	A.
Attalia. . . .	Valérien père.	I. IA.
—	Gallien.	E. H.
Etenna. . . .	Salonine.	IA.
Isindus. . . .	Salonine.	Γ.
Magidus. . . .	Trajan.	IE.
—	Antonin.	IΘ.
—	Lucius Verus.	K.
—	Philippe.	AZ.
—	Gallien.	MA.
Perga.	Philippe père.	I.
—	Valérien père. . . .	I.
—	Gallien.	I.
—	Salonine.	I.
—	Aurélien.	I.
—	Tacite.	I.
Side.	Philippe fils.	E.
—	Gallien.	E. I. IA.
—	Salonine.	E. I. IA.
—	Salonin.	E.
—	Aurélien.	IA.
Sillyum. . . .	Gallien.	I.
—	Salonine.	I.
—	Aurélien.	I.

Les impériales de Gordien III et Salonine, frappées à Aspendus, ont ΘEMIΔOC TO B, TO E, au centre d'une couronne. — M. Henri de Longpérier a consacré un savant mémoire aux médailles relatives aux ΘEMIΔEΣ de l'Asie Mineure, et expliqué le sens du mot ΘEMIΣ, mal rendu par les anciens auteurs (H. de Longpérier, *Revue numismatique française*, 1869, page 31).

Tel est le caractère des monnaies de Pamphylie ; je passe aux restitutions qui ont échappé à mes devanciers.

Les erreurs de Mionnet, que je vais essayer de rectifier, proviennent en partie de Vaillant, de Pellerin et de Sestini, en partie de son propre fonds.

Duchalais et M. Waddington ont restitué déjà à Ptolémaïs de Pamphylie et Tlos de Lycie les pièces classées à Ptolémaïs de Cyrénaïque et Iloea, ville imaginaire de Pamphylie.

J'ai, s'il est permis de se citer soi-même, dans ma note sur les monnaies de Lydie, revendiqué pour Silandus la pièce suivante donnée à Attalia de Pamphylie par Mionnet, *Supplément*, tome VII, page 32, n° 27, d'après Pellerin, et dont suit la description :

Tête de femme, couronnée de lierre, avec une légende mal déchiffrée.

℞. ATTAΛEΩN... grappe de raisin.

La légende du droit n'est autre que le nom de la ville CIΛANΔEΩN dont les deux premières lettres CI ont disparu. Celle du revers doit se lire EΠI CTA ATTAΛIANOV. Les quatre premières lettres EΠI C sont usées. Le magistrat Attalianus vivait sous Caracalla. Une médaille inédite de cet empereur, entrée au Cabinet de France depuis la publication du livre de Mionnet, porte : EΠI CTA ATTAΛIANOV AP CIΔANΔEΩN.

Attalianus est inscrit sur deux pièces du cabinet de Cousinery, décrites à Silandus, Mionnet, n^os^ 810 et 811. Mionnet transcrit EΠI CATTIAIANOV, au lieu de EΠI C ATTAΛIANOV.

Un magistrat du même nom figure encore à Saittœ, sous Caracalla et Gordien.

EΠI ATTAΛIANOV APX A CAITTHNΩN. Caracalla.

EΠI AI ATTAΛIANOV APX A TO B CAITTHNΩN. Gordien Pieux (Waddington, *Voyages*, page 66... Mionnet, *Description*, tome IV, page 113, n° 622).

Mionnet donne à Septime Sévère, sous le n° 35, une autonome de la même ville d'Attalia. La tête laurée de

Septime Sévère est une tête de Neptune avec le trident. Le même auteur, au n° 42 du *Supplément*, donne la légende ATTAΛΩN (*sic*), mais la pièce est brisée à l'endroit où se trouvait l'epsilon, et la légende ATTAΛEΩN a dû exister, sans aucun doute, dans le principe.

ILOEA. TLOS.

M. Waddington a non-seulement restitué à sa vraie place la médaille décrite à tort par Mionnet à Iloea de Pamphylie, mais encore rectifié la description erronée du type, donnée par cet auteur.

Mionnet, on ne sait comment, a pris pour une corne de bouc le bord extérieur du bouclier rond dont est armé le bras gauche du cavalier. Il a vu, en outre, un héros casqué et cuirassé, montant une antilope ou un bouc au galop, à droite, lançant un javelot de la main droite, et le bras gauche armé d'un bouclier; dessous, un serpent.

Mionnet a vu à la fois, dans le même attribut, la corne de bouc ou d'antilope et le bouclier, et pris un cheval pour une antilope.

L'erreur de lecture vient de ce que la barre du T manque, s'étant trouvée en dehors du flaon (Waddington, *Voyages*, p. 86).

PERGA. PERRHŒBIA DE THESSALIE.

La légende ΠΕΡΓΑΙΕΩN que Mionnet inscrit au n° 81 de sa *Description*, n'existe pas.

Frappé de son irrégularité, M. Feuardent me priait, il y a quelque temps, de vouloir bien lui montrer la pièce décrite par Mionnet qui est conservée au Cabinet de France. D'un commun accord, nous y lûmes ΠЄΡΡΑΙΒΩN. Rappro-

chée des bronzes de Phalanna, la prétendue pièce de Perga présente les mêmes types, la même patine, le même carré creux au revers.

Mionnet voit une tête de Bacchus couronnée de lierre, au droit, et une tête de Diane, le carquois derrière le dos, au revers.

La tête de Bacchus est une tête virile ; la tête de Diane, une tête de femme avec les cheveux noués sur le sommet de la tête. Ce que Mionnet prend pour un carquois est la lettre A qui figure également, à la même place, sur la monnaie de Phalanna.

PERGA. TRAJAN. HÉRACLÉE D'IONIE.

Mionnet décrit, d'après Vaillant, une impériale de Trajan qui fait partie du Cabinet de France.

.... Tête laurée de Trajan.

℞. ΠЄΡΓΑΙΩΝ. Hercule debout, tenant dans la main droite une patère et dans la gauche sa massue et la dépouille du lion (Mionnet, t. III, p. 462, n° 85).

La médaille n'est pas de Perga, mais d'Héraclée. Deux exemplaires au même type et parfaits de conservation, classés à Héraclée d'Ionie, nous permettent de restituer la légende du droit et du revers, TPAIANOC KAICAP. Tête laurée de Trajan à droite.

℞. HPAKΛЄΩTΩN. Hercule debout.

PERPERÈNE DE MYSIE. PERGA DE PAMPHYLIE

..... K Γ IOV OV MAΞIMOC. Tête laurée de Maxime, à droite, avec le paludamentum.

℞. ΠЄΡΠЄΡHNH. Tête voilée de femme, à droite, avec la stola, et la tête ornée d'une couronne aplatie sur le

sommet (Mionnet, *Supplément*, t. V, p. 485, n° 1216).

On lit ΠЄΡΓΗΙ sur l'exemplaire du Cabinet.

Une impériale de Maxime, tirée du Musée Sanclementin, et décrite sous le n° 137 du *Supplément* de Mionnet, t. VII, p. 55, a cette même légende ΠЄΡΓΗΙ.

Une magnifique pièce de Trébonien Galle, acquise par le Cabinet, reproduit la tête voilée et la légende ΠЄΡΓΗΙ.

Évidemment Mionnet, pour obtenir ΠЄΡΠЄΡΗΝΗ, a dû voir des lettres dans ce qu'il appelle une couronne aplatie sur le sommet de la tête, et il a fait ici double emploi d'un même type, comme à Tlos de Lycie pour le bouclier et la corne de bouc.

POGLA. TRAJAN-DÈCE. SAMOS.

La seule pièce de Pogla que Mionnet ait donnée dans son *Supplément*, est une fausse attribution de Sestini.

AVT TPAIANOC ΔEKIOC. Tête laurée de Trajan-Dèce, avec le paludamentum.

℞. ΠΩΓΛΕΩΝ. Bouc marchant à droite (Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 62, n° 172).

Cette médaille est décrite à sa vraie place, t. III, p. 299, n° 283, de Mionnet.

AVT K TPAIANOC ΔEKIOC. Tête laurée de Trajan-Dèce.

℞. CAMIΩN. Chèvre marchant de gauche à droite.

PTOLÉMAÏS DE CYRÉNAIQUE. PTOLÉMAÏS DE PAMPHYLIE.

Pellerin, le premier, a fait connaître la pièce suivante, qu'il attribue sans hésiter à Ptolémaïs de Cyrénaïque.

Tête de femme voilée, à droite (Arsinoé).

℞. APIΣTAΓOP ΠTO. Figure assise à gauche, tenant de la

main droite des épis et un pavot, la gauche s'appuyant sur un sceptre.

Une autre médaille de la même ville a été acquise par le Cabinet de France.

Tête à droite (de Ptolémée Soter).

℞. ΠΤΟ ΕΚΑΤΩΝΥΜ. Minerve nicéphore debout à droite, la lance à la main; à ses pieds, le bouclier.

Les deux pièces ci-dessus décrites sont identiques de fabrique, de style, de métal, en sorte que la discussion soulevée à propos de l'exemplaire de Pellerin, s'applique à la médaille nouvelle signée du magistrat ΕΚΑΤΩΝΥΜΟΣ.

Nous avons dit l'attribution de Pellerin. Sestini vient ensuite qui adopte cette attribution. Eckhel ne l'admet qu'avec répugnance et faute de mieux. Mionnet suit Eckhel.

Enfin Duchalais propose la restitution à Ptolémaïs de Pamphylie, et cette rectification est admise par M. Muller, dans sa *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. Ier, p. 128.

Voyons quelles raisons donne Duchalais à l'appui de son opinion.

Des six villes qui dans l'antiquité ont porté le nom de Ptolémaïs, Duchalais en élimine quatre, et hésite seulement entre celle de Galilée et de Pamphylie.

Pellerin avait invoqué, en faveur de l'attribution à Ptolémaïs de Cyrénaïque, la présence d'un nom de magistrat et la ressemblance de notre médaille avec celle d'Arsinoë de la Cyrénaïque restituée à Éphèse par Duchalais.

Selon Duchalais, ce qui milite principalement en faveur de la Ptolémaïs de Pamphylie, c'est encore le nom de magistrat inscrit sur la médaille, et il ajoute qu'à l'exception de certaines pièces d'Antioche, contemporaines de la domination romaine, aucune ville de Syrie, de Phénicie ou de Galilée ne porte sur ses autonomes de noms de magistrats;

tandis que le contraire a lieu dans l'Asie Mineure, particulièrement dans la Pamphylie.

De plus, la fabrique et la disposition verticale des légendes sont celles des bronzes de Perga et de Side, on peut ajouter d'Attalia. Les bords sont taillés de même. La divinité qui forme le type est presque constamment dirigée vers la gauche, comme ici. Duchalais ne connaissait pas le second exemplaire de Ptolémaïs, où la Minerve nicéphore est à droite. Enfin, dans la tête voilée du droit, le regretté numismatiste incline à voir le portrait d'Arsinoë Philadelphe, et il en tire cette conséquence que Ptolémaïs devait son origine à Ptolémée II.

Si les raisons tirées de la fabrique nous paraissent excellentes, la présence du nom de magistrat, successivement invoquée en sens contraire par Pellerin et par Duchalais, est loin d'être concluante, tant s'en faut.

Eckhel avait dit : « *Mentio magistratus in Pamphyliæ moneta vix unquam.* » En effet, les seuls exemples de noms de magistrats sur les monnaies de Pamphylie sont les suivants :

ЄΠΙ CTPA MENEKPATOVC ATTAΛΕΩN NЄΩK. Temple tétrastyle, dans lequel est Sérapis, la main droite pendante, et une haste dans la gauche (Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 35, n° 47. *Caracalla*).

AΔPIANOC KAICAP CЄBACTOC CABЄINA CЄ. Têtes affrontées d'Hadrien lauré et de Sabine.

℞. ΔIΔ MATAIOV MENIIIIIOV ATTAΛЄΩN. Jupiter nu, debout, tenant une patère dans la main droite et la haste pure dans la gauche; à ses pieds, un aigle? (Mionnet, t. IV, p. 13, n° 65).

Vaillant attribue la monnaie de Caracalla à Attalia de Pamphylie. Pellerin et Eckhel classent les médailles de Ca-

racalla, d'Hadrien et de Sabine à la Lydie, dont la plupart des villes marquaient sur leurs monnaies le nom de leurs magistrats, tandis qu'on n'en trouve point sur les médailles des villes de Pamphylie.

Mionnet classe à Attalia de Pamphylie la pièce de Vaillant, et avec Pellerin en déclare la lecture suspecte.

Mionnet, au tome IV de son corps d'ouvrage, attribue l'impériale d'Hadrien et de Sabine à l'Attalia de Lydie, mais plus tard, dans son *Supplément*, la restitue avec raison à Attuda de Phrygie, et propose de lire : ΔΙΑ ΜΑΤΑΙΟΥ ΜΕΝΙΙΙΙΠΟΥ ΑΤΤΟΥΔΕΩΝ, et non ΑΤΤΑΛΕΩΝ (Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 521, n° 204).

Les deux pièces ci-dessus d'Attalia étant écartées, il en reste une troisième publiée par Pellerin, Eckhel et Mionnet, celle-là même que j'ai restituée à Silandus au début de cet article.

Il n'y a donc pas d'exemple de nom de magistrat à invoquer en faveur de l'attribution de Ptolémaïs à la Pamphylie.

SILLYUM. SALONINE.

Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 48, n° 268, donne la description suivante :

ΚΟΡΝΗΛΙΑΝ CΑΛΩΝΕΙΝΑΝ CΕΒ. Tête diadémée de Salonine, à droite, avec la stola, et un croissant derrière les épaules; devant, I.

℞. CΙΛΛΥΕΩΝ. Femme voilée et tourelée, assise sur un rocher, à gauche, tenant des fruits de la main droite; la gauche sur le rocher; à ses pieds, un fleuve.

L'auteur ajoute en note : Cette médaille nous paraît moulée sur l'antique. Mionnet se trompe; la pièce que j'ai sous les yeux est indubitablement antique.

Ici s'arrête la révision des monnaies de Pamphylie.

E. Muret.

DU PRÉTENDU REFUS DE RECONNAISSANCE D'OTHON PAR LE SÉNAT

ALLÉGUÉ POUR EXPLIQUER L'ABSENCE DE LA MONNAIE ROMAINE DE BRONZE A L'EFFIGIE DE CET EMPEREUR.

Jusqu'à présent on ne connaît aucune monnaie de bronze, de coin romain, à l'effigie de l'empereur Othon, et l'explication que les numismatistes donnent de ce fait consiste invariablement à dire que le Sénat, auquel seul était réservée la fabrication de la monnaie de bronze, n'avait point reconnu Othon en qualité d'empereur.

Cette opinion se trouve formellement consignée dans la plupart des traités spéciaux [1], pour ne pas dire dans tous ; aussi, pour éviter d'inutiles redites, je me bornerai à citer celui qui présente de la manière la plus fidèle l'état actuel de nos connaissances dans cette matière, c'est à savoir l'édition française de l'*Histoire de la Monnaie romaine* [2]. Au tome III, page 10, on lit :

« En revanche, le droit d'émettre de la monnaie de cuivre était si exclusivement réservé au Sénat qu'il n'existe « pas de bronze, ni d'Othon, ni de Pescennius Niger, parce « que le Sénat n'avait pas reconnu leur autorité. » Une

[1] Th. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, traduite de l'allemand par le duc de Blacas, et publiée par J. de Witte, membre de l'Institut. Paris, 1865-1875.

note placée au bas de la page renvoie le lecteur au *Doctrina numorum veterum* d'Eckhel, tome I, page LXXIII.

Tout récemment, je m'avisai de m'assurer dans quels termes le numismatiste viennois avait formulé une opinion que j'avais acceptée sur la foi des autorités les plus compétentes, et aussi par la contagion de l'exemple; néanmoins elle ne m'avait jamais satisfait complétement, parce que mes vieux souvenirs d'histoire me répétaient qu'après l'assassinat de Galba, Othon avait été proclamé empereur à Rome et y était resté jusqu'au moment où il apprit la marche de Vitellius à la tête des légions de Germanie; je ne pouvais me figurer comment Othon, maître de Rome, se serait résigné à supporter près de lui l'insoumission déclarée du Sénat. Il tombe sous le sens qu'une pareille situation, eût-elle jamais existé, n'aurait pu se prolonger au delà de quelques jours, de quelques heures même.

Quelle ne fut pas ma surprise en découvrant qu'on avait prêté à Eckhel un langage qu'il n'avait jamais tenu! Voici en effet ce que je lus : « En tibi primum Othonem, cujus aurei argenteique justo numero supersunt, aeneus commatis Romani certae fidei nullus. Ii, qui existimant, Senatui totum rei monetariae negotium fuisse commissum, quam, quaeso causam, sed idoneam, proferent, cur is Othoni dedicaverit numos nobilioris metalli, negaverit vilioris, cum tamen plerumque Romae major monetae pars ex aere fuerit percussa? Divide jus, et paratum habebis responsum. Feriundo auro argentoque usus est Otho jure suo, non invasit aes, quia juris alieni; cur suo Senatus in Othone usus non fuerit, ignoramus sane, ut multa in causis antiquariis alia. »

Ainsi Eckhel avouait ignorer pourquoi le Sénat s'était abstenu, à l'égard d'Othon, d'user de son droit de frapper

de la monnaie de cuivre avec son effigie ; quant à son prétendu refus de reconnaissance, je n'ai pu découvrir un seul mot qui y fît la moindre allusion dans le texte du savant jésuite [1]. Ma défiance ainsi mise en éveil, je résolus de pousser mes vérifications jusqu'au bout, et de m'adresser cette fois directement aux sources.

Or, Tacite [2] racontant les circonstances dans lesquelles eut lieu l'avénement d'Othon, dit : « Le préteur urbain convoque le Sénat ; tous les autres magistrats rivalisent d'adulations envers Othon. Les sénateurs lui décernent la puissance tribunice, le surnom d'Auguste, et tous les honneurs attachés au principat. »

Et de son côté, Dion Cassius [3] : « Le Sénat néanmoins décerna à Othon tous les honneurs relatifs à l'empire. »

Suétone [4] n'est pas moins explicite : « Le jour baissait

[1] L'erreur de ceux qui ont invoqué le témoignage d'Eckhel provient sans doute de ce qu'ils ont confondu le passage où il parle d'Othon avec celui où il est question de Pescennius Niger. Pour ce dernier, en effet, qui fut proclamé empereur en Syrie, il est certain qu'il ne fut jamais reconnu à Rome. Son cas est donc tout différent de celui d'Othon ; et l'on comprend que le Sénat ne fît jamais frapper de monnaie de bronze pour ce compétiteur de Septime Sévère, et que, après en avoir frappé pour Clodius Albinus tant qu'il fut reconnu pour César, il cessa de lui accorder cet honneur, quand ce personnage usurpa en Gaule le titre d'Auguste, qui ne lui fut jamais reconnu à Rome.

[2] Tacit., *Hist.*, I, 47 : Vocat senatum praetor Urbanus; certant adulationibus ceteri magistratus. Accurrunt patres; decernitur Othoni, tribunicia potestas et nomen Augusti et omnes principum honores.

[3] Dio, *Hist. rom.*, LXIV, 8 : Ἡ μέντοι βουλὴ πάντα τὰ πρὸς τὴν ἀρχὴν φέροντα ἐψηφίσατο. Cf. Xiphilin.

[4] Sueton., *Vita Othonis*, VII : Deinde vergente jam die ingressus senatum, positaque brevi ratione, quasi raptus de publico, et suscipere imperium vi coactus, gesturusque communi omnium arbitrio, palatium petit. Ac super ceteras gratulantium adulantiumque blanditias, ab infima plebe appellatus Nero, nullum indicium recusantis dedit; imo, ut quidam tradiderunt etiam diplomatibus primisque epistolis suis ad quosdam provinciarum praesides,

quand Othon entra dans le Sénat. Il dit en peu de mots qu'on l'avait enlevé de la place publique et qu'on l'avait forcé à régner ; qu'il se conduirait au gré de tout le monde. De là, il se rendit au palais, et parmi les compliments que lui faisait le peuple, on entendit le nom de Néron. Il ne témoigna point qu'il en fût mécontent ; au contraire, on dit qu'il prit ce nom dans les premiers actes qu'il signa et dans les premières lettres qu'il écrivit aux gouverneurs des provinces. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il laissa relever les statues de Néron, qu'il rétablit dans leurs charges ses affranchis et ses officiers, et que le premier usage qu'il fit de sa puissance fut de donner 500,000 sesterces pour achever le *Palais d'or*.... Ce fut vers ce temps que l'armée de Germanie prêta serment à Vitellius. Dès qu'Othon le sut, il engagea le Sénat à députer vers lui pour lui apprendre qu'on avait élu un empereur et pour l'exhorter à la paix et à la concorde. »

Du triple témoignage de Suétone, de Tacite et de Dion Cassius il résulte donc que les rapports d'Othon avec le Sénat n'étaient pas tellement mauvais qu'on l'a prétendu ; en tout cas, on doit tenir pour certain qu'il fut formellement reconnu par ce grand corps de l'État, et l'on se demande avec une certaine stupéfaction comment, au sujet de ce fait historique et authentiquement établi, les savants ont pu laisser s'accréditer une erreur qu'il était si facile de

Neronis cognomen adjecit. Certe et imagines statuasque ejus reponi passus est, et procuratores atque libertos ad eadem officia revocavit. Nec quicquam prius pro potestate subscripsit, quam quingenties sestertium ad peragendam Auream domum.....

Idem., *ibidem*, VIII : Sub idem vero tempus, Germaniciani exercitus in Vitellii verba jurarant. Quod ut comperit, auctor senatui fuit mittendae legationis, quae doceret, electum jam principem ; quietem et concordiam suaderet.....

constater et dont il importe de faire justice au plus tôt. En réalité, les numismatistes doivent avouer, comme Eckhel, qu'ils sont réduits à de simples conjectures pour expliquer l'absence des bronzes romains à l'effigie d'Othon, absence d'autant plus remarquable qu'elle contraste avec l'existence avérée de la monnaie de cuivre de ce prince frappée dans les ateliers des provinces orientales, par exemple à Alexandrie (légende grecque) et à Antioche, celle-ci notamment à légende latine avec les signes S. C. (*senatus consulto*).

En se reportant à cette époque troublée et en se représentant comment les choses ont dû se passer, il est facile de saisir la raison de cette apparente anomalie. A Rome, au moment de la mort de Galba, on avait déjà reçu la nouvelle de la défection de l'armée de Germanie qui avait proclamé Vitellius empereur, et l'on prévoyait avec certitude que la puissance suprême allait être disputée au meurtrier de Galba. Le Sénat, obligé de subir la conséquence des événements accomplis sous ses yeux, ne mit à reconnaître Othon qu'un empressement dicté par la nécessité, et comme il fallait gagner du temps sans se compromettre irrévocablement, il donna sans doute ostensiblement à son officine monétaire l'ordre de frapper de la monnaie de cuivre à l'effigie de celui qui détenait le pouvoir en ce moment, mais on s'arrangea pour ne pas exécuter l'ordre avec toute la célérité possible, ou au moins pour retarder l'émission de ce numéraire si même il fut jamais fabriqué. Sur ces entrefaites, Othon quittait Rome pour se porter à la rencontre de son compétiteur; suivant la tournure des événements, le nouveau numéraire était prêt à être lancé dans la circulation, ou à être remis à la fonte, dès les premières nouvelles de la lutte. Les choses ont suivi un autre cours dans les provinces orientales, où en raison même de l'éloi-

gnement, la nouvelle de l'avénement d'Othon a dû parvenir longtemps avant qu'on n'y eût appris que les légions de Germanie, désaffectionnées de Galba, s'étaient prononcées en faveur de Vitellius, dès l'arrivée même de ce légat qu'il envoyait. A Antioche, aussi bien qu'à Alexandrie, les autorités locales n'avaient donc aucun motif pour ne pas émettre immédiatement de la monnaie à l'effigie d'Othon, le seul dont elles connussent l'élévation au pouvoir. C'est ce qui fait qu'il n'est point rare de rencontrer de la monnaie provinciale à l'effigie de ce prince, soit en argent, soit en bronze.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, un fait est acquis, c'est qu'Othon fut officiellement et solennellement reconnu par le Sénat, et comme conclusion, il est permis de dire que la découverte de quelque bronze de coin romain, à son effigie, n'est point logiquement impossible, bien qu'elle constitue une éventualité dont la réalisation paraît jusqu'à présent fort peu probable.

ROBERT MOWAT.

MONNAIES ET SCEAUX DES CROISADES.

LETTRE A M. SCHLUMBERGER.

(Pl. VIII, IX et X.)

Monsieur,

Vous vous proposez de réunir dans une seule publication d'ensemble tous les souvenirs numismatiques des croisades et des principautés franques de l'Orient, et vous avez bien voulu me demander de vous faire connaître les monnaies inédites, ou les variétés intéressantes, que pourrait renfermer ma collection personnelle. Nul n'était mieux préparé que vous à ce travail, et j'ai été très-heureux d'apprendre que vous l'ayez entrepris. Je m'empresse donc de vous adresser la description sommaire et l'empreinte des pièces qui me sont parvenues depuis 1865. Vous excuserez, j'espère, la brièveté des commentaires qui accompagnent cette nomenclature. Le temps me manque pour une étude plus approfondie ; vous saurez d'ailleurs suppléer aux lacunes de ce travail : vous voudrez bien aussi ne pas vous étonner si je considère comme inédites des pièces qui ne le seraient pas: à l'exception de vos articles et des travaux de M. Lambros, je ne connais pas les publications qui ont pu être faites depuis sept ans sur la numismatique des croisades. Mon éloignement me servira d'excuse auprès de ceux de nos confrères dont j'aurai eu le tort d'ignorer les œuvres.

Je dois pourtant ajouter à la liste des publications dont j'ai eu connaissance les deux intéressants articles que M. Lavoix a insérés dans le *Journal officiel* des 4 juillet et 11 juin 1875 : *Les banquiers aux Croisades.* Ce travail renferme des aperçus numismatiques du plus grand intérêt : il était attendu depuis longtemps : il nous donne les premiers résultats d'une étude que M. Lavoix poursuit depuis vingt ans et qui l'a conduit a enrichir la numismatique des croisades d'une série nouvelle et des plus curieuses, celle des imitations de pièces arabes faites par les monnayeurs francs. Je possède quelques pièces de cette série, recueillies par moi en Orient : je m'étais abstenu jusqu'à présent de les publier, par égard pour M. Lavoix auquel revenait de droit l'honneur de faire connaître lui-même au public le fruit de ses découvertes personnelles. Cette réserve ne me paraît plus possible aujourd'hui : votre recueil doit nécessairement renfermer, pour être complet, la description scientifique de toutes les pièces de cette intéressante série [1]. Je vous adresse donc aujourd'hui la figure de celles qui m'appartiennent.

Ces imitations se rapportent à deux systèmes assez différents. Les unes sont des contrefaçons relativement exactes des anciens dinars des sultans fatimides d'Égypte et de Syrie. L'aspect général est le même : à première vue la falsification ne saute pas aux yeux; elle n'apparaît qu'à la suite d'une lecture attentive qui révèle l'incorrection des légendes; des lettres sont oubliées, l'orthographe des noms est fautive; les dates et les indications d'ateliers monétaires sont illisibles, ainsi que les sentences pieuses qui forment d'ordinaire

[1] Pendant l'impression de cet article, M. Lavoix a fait paraître une brochure, sous le titre de : *Monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les croisés*, dans lequel il a complété son travail primitif. (*Note de la rédaction.*)

le cadre circulaire des légendes concentriques. Malgré ces incorrections, il parait évident que le monnayeur qui a gravé les coins de ces pièces savait l'arabe, ou tout au moins avait une assez grande habitude du pays pour en imiter, avec une certaine fidélité apparente, l'écriture compliquée. Les autres imitations, au contraire, sont l'œuvre grossière de graveurs occidentaux, s'efforçant de reproduire, à l'aide de leurs procédés imparfaits, des monnaies dont ils ne connaissaient ni le sens ni le mode de fabrication.

La plupart des lignes d'écriture pseudocoufique qui simulent les légendes de ces pièces sont formées de la juxtaposition arbitraire de petit traits en forme de coin allongé et de petits annelets obtenus les uns et les autres à l'aide de poinçons pareils à ceux dont l'emploi est si apparent sur la plupart des deniers français de la même époque. Des lettres latines et des croix mêlées à ces fausses légendes achèvent de démontrer leur origine chrétienne : ces pièces du second système sont évidemment l'œuvre de monnayeurs occidentaux : le doute ne me paraît pas possible; celles que je vous envoie appartiennent à la première croisade; je crois être arrivé à les classer avec une certitude suffisante. Quant à celles du premier système, je ne saurais à qui les attribuer : elles ne portent pas en elles-mêmes, comme les autres, la preuve de leur origine franque. Faut-il les considérer comme des contrefaçons indigènes, œuvre de faussaires contemporains ou à peu près de l'émission des espèces originales? Ou bien sont elles le produit d'un monnayage franc perfectionné comme celui qui a dû s'établir, à la fin du XII^e^ et au commencement du XIII^e^ siècle, dans les villes du littoral? Je ne saurais le dire.

M. Lavoix nous apprend qu'à cette époque on frappait des

besants *sarracenati* en grand nombre[1] à Saint-Jean-d'Acre, à Tyr, à Tripoli, et il ajoute que cette industrie fut excommuniée en 1250 par le légat du pape, Eudes de Châteauroux, qui accompagnait le roi saint Louis, indigné de voir le nom de Mahomet et l'ère musulmane figurer sur des espèces fabriquées par des chrétiens : cette sainte colère et cette rigueur s'expliquent si les espèces condamnées portaient réellement des symboles et des légendes empruntés à l'islamisme, comme les monnaies d'une correction relative auxquelles j'ai fait allusion en commençant : la sévérité pontificale se justifierait moins si le monnayage arabe des croisés était resté ce qu'il était au début, c'est-à-dire une imitation purement matérielle, sans signification réelle, couverte d'ailleurs contre le reproche d'hérésie par l'adjonction de symboles chrétiens.

Si donc les pièces du premier système ne sont pas tout simplement l'œuvre de faussaires musulmans, on peut les considérer comme le produit d'ateliers chrétiens de la fin du XII^e^ siècle ou du commencement du XIII^e^.

Il est permis de croire qu'à cette époque, les monnayeurs employés par des croisés ou des Vénitiens avaient fait de grands progrès dans l'usage de la langue et de l'écriture arabes ; M. Lavoix nous apprend qu'en 1250, à la suite de l'excommunication qui interdisait la fabrication des pièces musulmanes, l'atelier de Saint-Jean-d'Acre émit des pièces semblables comme types aux dirhems ayoubides, mais portant des légendes chrétiennes gravées avec la pureté et la correction des légendes musulmanes contemporaines : le monnayage arabe chrétien avait donc atteint alors la per-

[1] Une seule charte de 1186, conservée par Paoli et reproduite par M. Rey (*Archit. milit. des Croisés*, p. 257), mentionne des sommes de 8,000, 2,200 et 1,000 besants *sarracenati*.

fection. Il est permis de penser que ce résultat n'a pas été obtenu en un jour et qu'il est le fruit d'efforts successifs dont les monnaies doivent porter la trace.

Dans cette hypothèse, les pièces auxquelles j'ai fait allusion en commençant et qui, tout en offrant les caractères d'une contrefaçon, sont douées d'une correction relative, ces pièces, dis-je, ne pourraient-elle être considérées comme marquant l'un des degrés de l'échelle progressive, l'une des étapes qui conduisirent le monnayage chrétien des besants informes du début aux dirhems absolument chrétiens et absolument arabes de 1250?

Vous en déciderez, monsieur, d'accord avec M. Lavoix: guidé par le savant conservateur adjoint de nos collections nationales et à l'aide des nombreux éléments qu'il a réunis, vous répondrez aux questions que je me borne à poser.

J'espère que les quelques renseignements qui vont suivre vous seront de quelque utilité. Ils concernent surtout les monnaies grossières, frappées pendant les années qui suivirent la conquête de la Terre-Sainte et dont l'attribution soit aux premiers rois de Jérusalem, soit à leurs premiers feudataires, ne me semble pas contestable. A cette époque, la société fondée par les croisés vainqueurs était absolument occidentale, pour ne pas dire française : je crois l'avoir dit ailleurs déjà, la société chrétienne et féodale s'était transportée en Orient tout d'une pièce, avec ses institutions, ses mœurs, ses arts, ses monuments. Je suis loin de nier que la marche naturelle des événements, le contact des deux civilisations chrétienne et musulmane, les nécessités de la vie sociale et commerciale, aient amené certains rapprochements, certaines compromissions, du genre de celles que M. Lavoix a signalées, et qui, sur certains points, ont pu faire confondre la vie d'un baron d'outre-mer avec

celle d'un émir sarrasin. Mais au début, la séparation était plus profonde : les croisés empruntaient seulement à la civilisation locale les organes que leur civilisation ne leur fournissait pas. En ce qui touche spécialement le monnayage, ils n'avaient ni l'habitude de l'or, ni celle du cuivre; en Europe, l'argent était, au XII^e^ et même encore au XIII^e^ siècle, le seul métal soumis au marteau du monnayeur : fixés en Terre-Sainte les croisés y installèrent le monnayage d'argent qui leur était propre, sans rien changer ni aux types, ni aux procédés en usage en Occident. Quant au monnayage d'or et de cuivre qu'ils trouvèrent en vigueur et qu'ils durent forcément continuer, ils se bornèrent à adopter les systèmes locaux, calquant plus ou moins servilement les espèces byzantines ou arabes. Telle est, pour moi, l'explication la plus naturelle et la plus simple de l'émission des curieuses pièces qu'il me reste maintenant à vous décrire.

ROIS DE JÉRUSALEM.

BAUDOUIN I^er^.

(1100-1118.)

N° 1. *Besant.*

Quatre lignes d'écriture pseudocoufique entourées d'un double cercle, puis d'une légende circulaire en écriture pseudocoufique. Dans le champ qui sépare les deux cercles, un croissant et un point.

℟. Quatre lignes et une légende circulaire en écriture pseudocoufique disposées comme sur le droit.

Or. Poids = 3^gr^,45.

Cette pièce est imitée du dinar d'or du khalife fatimide

Mostanser Billah. Le dinar original porte au droit le mot معد *m'ad*, suivi de quatre lignes de titres et de noms : le tout est entouré d'un double cercle et d'une légende circulaire qui contient la date et le lieu d'émission. Sur le revers on lit le symbole musulman, en trois lignes, surmontées du nom علي *'Ali* et suivies des deux mots ولي الله *est l'ami de Dieu.* Cette phrase est la formule chiite dont les deux membres encadrent le symbole orthodoxe : *Il n'y a de Dieu qu'Allah, l'unique, qui n'a pas de compagnon; Mohammed est son prophète.* Une légende circulaire reproduit le passage du Coran connu sous le nom de la « mission prophétique ».

Sur la pièce imitée, les deux mots caractéristiques علي et معد qui sont placés, pour ainsi dire, en vedette de chaque côté de la pièce, dans le champ supérieur, sont assez fidèlement reproduits : mais le reste des légendes est très-grossièrement imité. Sur le droit, les quatre lignes du type sont réduites à trois et les caractères qui les composent n'ont qu'une lointaine analogie avec les lettres de l'alphabet coufique. Sur le revers l'imitation est un peu moins imparfaite, ou du moins on saisit, à travers les formes grossières de la légende, la physionomie générale de certains traits de l'original. Ainsi, sous le mot علي qui est très-clair, on distingue aisément une ligne qui reproduit à peu près le début du symbole :

لا اله الا *il n'y a de Dieu qu'A*[llah].

Au commencement de la ligne suivante le mot :

محمد, *Mohammed*

se retrouve aussi sans peine : la dernière ligne offre aussi la trace des mots :

ولي الله *ami de Dieu.*

Quant à la légende circulaire, elle est, aussi bien sur le

revers que sur le droit, réduite à un trompe-l'œil sans aucune signification : elle se compose d'une succession presque uniforme de traits et de petits cercles dont la disposition reproduit l'aspect général d'une ligne d'écriture coufique, mais non sa forme véritable.

Quelles que soient les imperfections de l'exécution, il me paraît établi que c'est le dinar de Mostanser Billah qui a servi de type à la pièce qui nous occupe. Ce fait, en lui-même, est tout naturel : étant donné que les croisés, ne possédant en propre aucun monnayage d'or, ont été conduits, par les besoins locaux, à contrefaire les pièces d'or ayant cours dans le pays, les espèces du khalife Mostanser Billah sont celles qu'ils ont dû imiter en premier lieu : ce khalife est mort en 487 de l'hégire ou 1094 de notre ère, c'est-à-dire cinq ans à peine avant la prise de Jérusalem par les croisés. Il avait régné près de soixante ans. Pendant ce long règne il avait émis un nombre considérable de monnaies, non-seulement en Égypte, siége principal de son gouvernement, mais dans la Syrie et la Palestine qu'il a toujours, au moins nominalement, possédées. Les collections renferment une certaine quantité de ces pièces frappées à Damas, à Tyr, à Acre, à Tripoli, à Tibériade : pour ma part, j'en possède deux des années 441 et 463. Il est certain qu'au moment de l'arrivée des croisés en Palestine, les pièces d'or qui circulaient le plus abondamment dans le pays étaient celles de Mostanser Billah. Son fils, Most'ali Ahmed, n'avait pas eu le temps d'atteindre un chiffre d'émissions comparable à celui de son père, et d'ailleurs, ses luttes contre les Turcs Ortokides, avec leurs alternatives de succès et de revers, n'avaient pas dû lui permettre d'exercer d'une manière continue, en Syrie, les droits régaliens du monnayage.

Il est tout naturel que la première monnaie d'or imitée par les rois francs de Jérusalem ait été celle de Mostanser. Un texte que nous citerons tout à l'heure prouve que sous le règne de Baudouin II, au moins à partir de l'année 1124, ce furent les dinars d'A'mer, petis-fils de Mostanser, qui servirent de modèle au monnayage d'or latin. C'est donc au roi Baudouin I^er^ que nous sommes conduits à attribuer les pièces d'or manifestement fabriquées par des Occidentaux, à l'imitation des dinars de Mostanser, et qu'aucune désignation spéciale ne permet de classer sous le nom de l'un des princes feudataires du royaume de Jérusalem.

Baudouin II du Bourg.

(1118-1131.)

N° 2. *Besant.*

Dans le champ d'un cercle, deux lignes d'écriture pseudo-coufique reproduisant à peu près les mots الامام لمنصور. Deux légendes circulaires en écriture pseudocoufique séparées par un double cercle.

℞. Même type que le droit, sauf que les deux lignes du champ offrent l'imitation assez exacte, en écriture pseudo-coufique, des mots[1] عال غايه.

Or. Poids : 3^gr^,40.

N° 3. Mêmes types. Deux points dans le champ du revers[1].

Or. Poids : 3^gr^,40.

Ces pièces sont imitées de celles du khalife fatimide Abou 'Ali el-mansour 'Amer bi-Ahkam Allah, petit-fils de Mostanser, et qui a régné de 495 à 524 de l'hégire (1101-

[1] Le graveur, par erreur, a dessiné, sur ces deux pièces, le revers avant le droit.

1129). Il avait adopté pour ses dinars un type différent de celui de son grand-père, mais que son père avait déjà employé. Sur ses pièces, deux cercles concentriques renferment les titres, symboles, indications ordinaires. Le champ est occupé par deux lignes courtes ainsi disposées :

AV.)	الامام	l'imam	عال	[1]
	المنصور	el-mansour	غايه	

Sur les pièces que j'attribue à Baudouin II, les légendes circulaires sont, comme sur la pièce de Baudouin Ier, réduites à une succession arbitraire de signes qui n'ont rien de commun avec les formules originales, si ce n'est une vague ressemblance extérieure ; mais les caractères du champ sont imités beaucoup plus rigoureusement et ne laissent aucun doute sur la nature du dinar qui a été copié par le graveur croisé.

Un texte, découvert par M. Sauvaire dans le dictionnaire biographique d'Ibn Khallikan, et publié par M. H. Lavoix, nous apprend que « durant les trois années qui suivirent la con- « quête de Tyr, les Francs continuèrent à battre monnaie « au nom du khalife El' Amer, mais qu'au bout de ce « temps ils cessèrent de le faire. » Ce passage me paraît désigner mes deux pièces nos 2 et 3, imitations évidentes de la monnaie d'El' Amer : il nous donne en même temps leur date, puisqu'il limite la durée de leur émission aux trois années qui suivirent la prise de Tyr, c'est-à-dire aux années 1124-1127. Cette période correspond au règne de Baudouin II du Bourg ; c'est donc à ce roi que je me crois en droit d'attribuer les pièces en question.

[1] Les arabisants ne sont pas d'accord sur le sens de cette formule : je n'ai aucune qualité pour choisir une traduction plutôt qu'une autre.

Henri de Champagne.

(1192-1197.)

N° 4. *Piéfort.*

+ COMES HENRICVS. Croix pattée cantonnée de quatre besants.

℟. + PVGES DACCON. Sorte de fleur de lis.

Cuivre pur. Diamètre, 0m,022; épaisseur, 0m,0025.

Cette pièce unique est le piéfort de la *pougeoise* frappée à Saint-Jean-d'Acre par Henri de Champagne et que M. de Saulcy a publiée (*Numism. des Croisades*, IX. 10).

PRINCES D'ANTIOCHE

Boémond Ier. Tancrède, régent.

(1098-1111.)

N° 5. *Besant.*

Quatre lignes d'écriture pseudocoufique entourées d'un double cercle et d'une légende circulaire pseudocoufique : dans le champ, au-dessus des quatre lignes, B (initiale de Boémond) entre deux points.

℟. Quatre lignes et légende circulaire d'écriture pseudocoufique disposées comme celles du droit : dans le champ un T, initiale de Tancrède. Or. Poids : 3gr,30.

Cette monnaie est de la même famille que le besant n° 1 que nous avons attribué au roi Baudouin Ier; mais elle s'éloigne encore plus que lui de la pièce qui lui a servi de modèle, du dinar de Mostanser Billah. Sans la connaissance du type intermédiaire que nous fournit le besant de Baudouin, il serait difficile d'établir la filiation. La pièce de Boémond est postérieure à celle de Baudouin ; pourtant elle est antérieure aux pièces suivantes qui nous montrent

un type encore plus dégénéré. C'est ce qui m'a conduit à l'attribuer à Boémond Ier, réservant les autres pour Boémond II.

Boémond II. Tancrède, régent.

(1111-1112.)

N° 6. ***Besant.***

Mêmes types et mêmes légendes que le n° 7, plus une croisette au centre du droit. Or. Poids : 3gr,45.

N° 7. ***Besant.***

Mêmes types et mêmes légendes, sauf que la croisette est au centre du revers. Or. 2 exemplaires. Poids : 3gr,35 et 3gr,30.

La croisette, en accusant le caractère chrétien de ces pièces, confirme l'attribution que nous avons faite aux princes croisés de toute la série à laquelle elles appartiennent.

Roger, régent.

Les monnaies de la régence de Roger sont nombreuses et grossières; leur grossièreté même exclut l'uniformité et a produit, dans la disposition des mêmes légendes, des variantes qui ne méritent guère la description : je vous citerai pourtant une pièce de ma collection dont le revers porte la légende ordinaire, Ροτζερ Πριγκιπ. Αντιοχ. écrite à l'envers et ainsi qu'il suit :

ꟼЭZTOꟼ
IIHꓶIꟼП
HTИA'

Raymond de Poitiers.

(1136-1149.)

N° 8. *Denier.*

+ RAIMVNDVS, entre deux grènetis. Tête nue de profil à droite; son cou traverse la légende.

℟. + ANTIO.CHIЄ. Croix pattée. Billon.

N° 9. *Denier.*

+ R°A°IMVNDVS, entre deux grènetis. Tête coiffée du casque à nasal à gauche, entre une étoile à droite et un croissant à gauche.

℟. °A°NTIOCHI°A° entre deux grènetis. Croix pattée. Billon.

Le N° 8 est une variété de la pièce que vous avez publiée.

Le N° 9 est inédit; son type est absolument celui des deniers de Boémond IV : il ne se distingue d'eux que par le nom dont il est signé. Le denier de Rupin que vous avez publié, et dont je possède deux exemplaires, porte la même tête casquée de chevalier croisé : il semble donc que ce type ait été adopté par tous les princes d'Antioche, au moins à partir de Raymond de Poitiers, d'où l'on sera peut-être amené à conclure que les deniers si nombreux à la tête casquée, signés du nom de Boémond, doivent être attribués non-seulement à Boémond IV, comme je l'ai proposé, mais aussi à Boémond III.

Boémond III.

(1163-1201.)

N° 10. *Bulle de plomb.*

+ ⁘ SIGILLVM ⁝ BOAMVNDI ⁘ PRINCIPIS ANTIOCHIE : Boémond à cheval, galopant vers la gauche, coiffé du cas-

que pointu à nasal, couvert de son écu, et tenant en arrêt sa lance ornée d'un pennon à quatre pointes.

℟. + ⁝ SANCTVS : PETRUS ⁝ SANCTVS PAVLVS ⁝. Saint Pierre et saint Paul nimbés, debout; l'un tient une croix : entre eux, une tige fleuronnée.

Une description du même sceau se trouve dans Paoli (*Codice diplomatico dell' ord. di S. G. di G.*), cité par M. Rey (*Archit. milit. des Croisés*, p. 257) comme appendu à une charte de 1186.

Il circule un certain nombre de contrefaçons moulées de cette bulle : des exemplaires faux m'ont été présentés, tant à Paris qu'à Constantinople.

COMTES DE TRIPOLI.

Raymond II.

(1151-1187.)

N° 11. *Denier.*

+ RAMVNDVS COMS. Croix cantonnée de deux besants.

℟. + CIVITAS TRIPOLIS. Soleil et croissant.

Billon. 2 exemplaires.

Variété de la pièce publiée par M. de Saulcy (VII, 1).

ROIS DE CHYPRE.

J'ai bien peu de chose à ajouter à la magnifique série que M. Lambros a publiée. Je suis loin d'avoir toutes les pièces qui la composent : j'ai pourtant quelques variétés qui offrent un certain intérêt et que je vais rapidement passer en revue.

PIERRE II.

(1369-1382.)

N° 12. *Gros.*

+ PIERE ROI DЄ GERUA. Roi assis sur son trône, tenant le sceptre de la main droite et de la gauche le globe crucigère : à sa gauche l'écu de Lusignan.

℟. + ESALEM · ЄDCHIPRE · E. Croix de Jérusalem. Æ.

JANUS.

(1398-1432.)

N° 13. *Gros.*

+ IANUS · PAR..... DЄ · DIЄ · ROI. Le roi sur son trône, de face, tenant son sceptre et le globe crucigère, ayant à sa gauche son écu écartelé, au 1er et au 4e, d'une croix à branches égales qui représente la croix de Jérusalem, et aux 2e et 3e, d'un lion rampant qui est de Lusignan. Dans le champ, à gauche, un S gothique à l'envers.

℟. + D'IЄRVZALEM · D'CIPRE · DARMENI. Croix de Jérusalem. Æ.

N° 14. *Demi-gros.*

IAN·U2·PAR. Le roi de face sur son trône. Dans le champ S gothique à l'envers.

℟. + LA GRACЄ·DЄ DIЄ·ROI. Croix de Jérusalem. Æ.

Cette dernière pièce n'est qu'un exemplaire très-bien conservé de la pièce fruste que M. de Saulcy a publiée et qu'il a d'instinct attribuée au roi Janus. J'ai contesté cette attribution dans un travail que la *Revue numismatique* a inséré en 1864, nos 21, 26. Mais les objections que j'avais soulevées tombent devant l'évidence des faits. La pièce n° 14 est d'une parfaite conservation et la lecture de la

légende est indubitable. Quant au n° 13, c'est une variété de la pièce que j'avais décrite dans le même article sous le n° 21, d'après un exemplaire qui m'avait passé par les mains, dans l'île de Chypre, mais que je n'avais pu acquérir.

JEAN II.

(1432-1458.)

N° 15. *Gros.*

IEH·A·ROI. Le roi sur son trône; à sa gauche, l'écu de Lusignan; dans le champ, la lettre P.

℟. + D'IЄRVSALЄM·D'hIP. Croix de Jérusalem. Æ.

N° 16. *Gros.*

Pièce absolument semblable à la précédente, mais surchargée après coup de cinq contre-marques, l'une au centre représentant une croix, les quatre autres aux quatre angles portant un objet indéterminé.

N° 17. *Gros.*

+ IEHAN PÆ LA GRACЄ DЄ DIЄ RO. Le roi de face, etc... Son écu à gauche sommé d'une couronne à 3 fleurons.

℟. + DЄ IЄRVSALЄM·ЄDЄChIPRЄ. Croix de Jérusalem. Æ.

LOUIS DE SAVOIE.

(1458-1464.)

N° 18. *Gros.*

+··UDO··CUS····· . Le roi de face, etc...

℟. + IES*A*..... ARMENIE. Croix de Jérusalem. Æ.

Pièce mal conservée et poinçonnée de cinq contre-marques, l'une au centre, les autres aux quatre points cardinaux. La première porte le chiffre 2, les autres une croix semblable à celle de la contre-marque centrale du n° 12.

JACQUES II.

(1464-1473.)

N° 19. *Gros.*

Pièce au cavalier, identique a celle que j'ai publiée en 1865 (*Revue numismatique*, pl. XIV, 9), mais portant des contre-marques : au centre un 8, dessous un 2, aux quatre points cardinaux un point entouré d'un cercle.

N° 20. *Sézin.*

+ IACOBUS·DEI·GRATIA·RЄX· Lion rampant.

℟. + IERUSALЄM·CIPRI·Є·ARMENIE. Croix de Jérusalem. Cuivre.

Assez bonne fabrique qui contraste avec la grossièreté ordinaire des pièces de cuivre de ce roi.

GRANDS MAITRES
DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

GEOFFROY LERAT

(1195-1206.)

N° 21. *Bulle de plomb.*

Il ne peut-être question de monnaies frappées par ce grand maître : à cette époque, l'Ordre n'était pas souverain et n'exerçait aucun droit régalien : mais je possède une bulle de plomb qui porte son nom ; en voici la description.

+ GAVFRIDVS CVSTOS.

Le grand maître agenouillé à droite ou plutôt assis devant la croix à double traverse accostée de l'*alpha* et de l'*oméga*.

℟. + hOSPITALIS IHERVSALЄM.

Personnage couché : au-dessus de lui, le toit d'un édifice

à coupole centrale flanquée de deux coupoles latérales; de la coupole centrale pend une lampe; à la tête du personnage couché une croix; à ses pieds un encensoir. Si mes souvenirs ne me trompent pas, un sceau semblable a été signalé par Paoli, dans son *Codice Diplomatico*. Pl. 20.

Foulques de Villaret.

(1307-1319.)

Les espèces de ce grand maître, le premier qui battit monnaie, sont d'une extrême rareté: M. Lambros possède un demi-gros signé de lui, d'une admirable conservation. J'en ai un beaucoup moins beau dont voici la description :

[FRA] TER·FVL'CO.

Le grand maître agenouillé devant la croix à double traverse. Sous la croix un M [1].

℟. MAGR·hOSPITAL'. Croix pattée. Poids : 1gr,50. Trouée.

N° 22. Je possède également une bulle de plomb de ce grand maître aux types ordinaires avec les légendes :

... ATER⁝ FVLCO⁝ CVSTOS⁝

℟. + ⁝ HOSPITALIS⁝ IHERVSALEM⁝ .

Élion de Villeneuve.

(1319-1346.)

Les monnaies de ce grand maître sont bien connues, mais les figures qui en ont été publiées ont été données d'après des exemplaires défectueux et ne sont pas très-

[1] M. de Vogüé a acquis récemment un gros et un autre demi-gros de ce grand maître dont nous devions donner les gravures; de tristes préoccupations personnelles de notre savant collaborateur nous ont empêché d'en obtenir les dessins. (*Note de la rédaction.*)

exactes : je vous envoie la description d'une pièce aux types ordinaires très-bien conservée, et deux variétés assez intéressantes :

Gigliato.

+ FR'ЄLION · D'VILANOVE · D' · GRA · ℳR ·

℟ + OSPITAL' S'. IOHIS · IRLNI · QT'. RODI · Argent. Poids : 3^{gr},60.

Sur cette pièce, de fabrique assez grossière, le grand maître est représenté sans barbe et sans capuchon ; sur les pièces suivantes, au contraire, il a le costume qui sera celui de tous les grands maîtres, ses successeurs dans l'île de Rhodes : l'exécution est meilleure, le poids plus fort.

N° 23. *Gigliato.*

+ FR ELION D'. VILANOVA · DI·GRA.MR. Le grand maître agenouillé devant la croix a double traverse ; il porte la barbe, un grand manteau à capuchon avec une croix brodée sur l'épaule gauche.

℟. Légende et types ordinaires. Argent. Poids : 3^{gr},85.

Aspre.

+ FR' : ЄLIONUS : DЄI : GRACIA : ℳAR :

℟ + OSPITALIS S IOHIS IRL'NI QT R.

Types ordinaires. Poids : 1^{gr},90.

Déodat de Gozon

(1346-1353.)

N° 24. *Gigliato.*

+ FR': DЄODAT : D : GOSONO : D'I : GRA' : MR :

Le grand maître agenouillé sans croix sur l'épaule.

℟. + OSPITAL : S : IOℳIS : IRLNI : QT : RODI ·

Types ordinaires. Poids : 3^{gr},85.

Aspre.

+ FR' · D ···· D : GOSONO : D'I : GRA : MR :

℟. + : OSPITAL : S : IOhIS : IRLNI : QT : + : RODI :

Types ordinaires. Trouée. Poids : 1gr,90, ou exactement la moitié de la pièce précédente, en tenant compte du trou.

Pierre de Cornillan.

(1354-1355.)

Gigliato.

+ F.PETRVS · CORNILIANI · D'I · GRA · M ·

Le grand maître agenouillé sans croix sur l'épaule.

℟. Type et légende ordinaires.

Roger de Pins.

(1355-1365.)

Gigliato.

+ F ROGIERIVS ◦ D PINIBVS ◦ D'I GRA M.

Types ordinaires : dans le champ, à droite, derrière le grand maître, une pomme de pin, empruntée aux armoiries de Pins.

℟. Type et légende ordinaires.

Raymond de Bérenger.

(1365-1374.)

N° 25. *Gigliato.*

+ RAIMVNDVS ◦ BENGARII ◦ DEI $\overline{GR}$ M.

Type ordinaire : dans le champ, à droite, derrière le grand maître, écu aux armes de Bérenger.

℟. + OSPITAL' ◦ S ◦ ION'S ◦ IRLNI ◦ QTS : RODI ◦

Croix ordinaire.

Magnifique pièce, à fleur de coin, d'un diamètre un peu supérieur à celui des gigliati ordinaires et pesant 3gr,85.

N° 26. *Gigliato.*

F. RAIM'VS · DES · BERENGER · DEI · GRA · M.

Type ordinaire.

℟. Type et légendes ordinaires.

Le mélange de latin et de français dans la légende de cette pièce est assez curieux.

A la description de ces deux pièces j'ajouterai celle d'une bulle du même grand maître.

N° 27. *Sceau.*

+ FR R. . NGARII CVSTOS PAVPЄRVM.

℟. + HOSPITALIS · IHЄRVSALЄM ·

Types ordinaires. Le personnage couché paraît être nimbé.

Robert de Juilly.

(1374-1376.)

La pièce de ce grand maître, que j'ai publiée en 1865, était précisément trouée à l'endroit du nom, de sorte que je me suis trompé sur sa véritable forme; j'ai depuis trouvé trois autres exemplaires de cette rare monnaie qui m'ont permis de corriger cette erreur : en voici la description rectifiée.

N° 28. *Gigliato.*

+ F·ROBERTVS · D⁘GULIIO·D·GRA·M·°·

Type ordinaire : derrière le grand maître, son écu portant une croix fleurdelisée, chargé en chef d'un lambel à trois pendants.

℟. Type et légende ordinaires.

M. de Longpérier a démontré autrefois, à l'aide d'une charte, que le nom de ce grand maître devait se lire *Juilly* et non *Juillac*, selon la forme adoptée par tous les historiens de l'Ordre : la numismatique vient confirmer cette rectification.

Jean Fernandez de Heredia.

(1376-1396.)

Gigliato.

+ F.·IOH'ES : FERANDI • D'I ◦ GRA • MAGR ·

Type ordinaire : dans le champ, à droite, derrière le grand maître agenouillé, un château emprunté à ses armoiries et un caractère indéterminé qui ressemble à un G.

℟. Type et légende ordinaires.

Philibert de Naillac.

(1396-1421.)

N° 29. *Gigliato.*

FR ⁘ PHILIBERTI ⁘ DE NAI...CO : M...

Type ordinaire : derrière le grand maître agenouillé, son écu, (d'azur) à deux léopards passants (d'argent). Sous la croix du Calvaire A.

℟. OSPITAL'IS : IOA NS : OP... ◦ D ⁘ G ⁘

Type ordinaire : la fin de la légende est difficile à interpréter : elle semble être une altération de la formule connue *Conventus di Rodi*. Le G aurait été gravé par erreur pour un R, à moins pourtant que cette lettre ne soit l'initiale du mot Jérusalem écrit en italien *Gerusalemme*. Nous avons vu cette orthographe usitée à Chypre à la même époque et les pièces du grand maître suivant nous font assister à l'apparition de la langue italienne sur les monnaies de Rhodes.

Aspre.

La même pièce que la précédente comme types, mais assez mal conservée.

Antoine Fluviano.

(1421-1437.)

N° 30. *Gigliato.*

+ ⁘F⁘ ANTONIUS ⁘ FLUVIANI ⁘ GRAN ⁘ MAO ⁘. Types ordinaires : derrière le grand maître, son écu chargé d'une fasce. Sous la croix du Calvaire un G.

℟. + OSPITALIS ⁘ S ⁘ IO [h] IS ⁘ [IRLN] I : DI ⁘ RODI : Croix fleuronnée ordinaire.

N° 31. *Gigliato.*

..... LUVIAN ⁘ GRAN·MASTRO. Même type que la précédente.

℟. + OSPIT..... DI : RODI.

Mal conservée. Trouée.

Ces deux rares pièces m'ont été apportées à Constantinople, l'une en 1872, l'autre en 1873. Depuis cette époque la seconde a passé dans la collection de M. Lambros, par voie d'échange.

La langue italienne est ici mélangée à la langue latine : le titre du grand maître est *Gran Mastro* écrit complétement sur l'une des pièces, en abrégé sur l'autre. Zanetti, au dernier siècle, possédait un gigliato de Fluviano avec le titre *Grammastro* : c'est également la forme que ce titre affecte sur la pièce que vous avez publiée dans la « Revue Archéologique ». Nous la retrouverons plus loin, sur les monnaies du successeur de Fluviano.

Jean de Lastic.

(1437-1454.)

Les aspres de ce grand maître sont devenus moins rares : pour ma part, j'en possède six, dont les légendes re-

produisent, avec de légères variantes, les formules déjà publiées par M. Lambros. En voici pourtant une que je crois nouvelle et qui est intéressante à cause de la liaison qu'elle établit entre les pièces de Lastic et celles de son prédécesseur.

Aspre.

+ : F : IOHS : D : LESTIC : [G] RAMMA :

Le grand maître agenouillé devant une croix à double traverse : derrière lui son écu orlé chargé d'une fasce.

℟. + OSPITALIS : S : IOhS : IRL'I :..... DI. Buste de Saint Jean-Baptiste de face, portant de la main gauche un *Agnus Dei* et une croix à étendard.

ÉMERY D'AMBOISE.

(1503-1512.)

N° 32. + : F. EMERICVS · DAMBOISE · MAGNS · MAGIS · entre deux grènetis. Champ écartelé aux armes d'Amboise et de la Religion.

+ AGN' DЄI QVI TOS : PЄCCA · MVD · MISE · NO ·

Agnus Dei. Argent. Poids : 2^{gr},55.

Le coin a glissé,

Le type de cette pièce est celui de la monnaie d'or qui a été publiée par M. Friedlænder (*Trad. Langlois*, Pl. II, 11).

MONNAIES DIVERSES.

J'ai fait allusion, au début de cette lettre, aux pièces d'imitation arabe dont l'exécution est assez correcte et qui, si elles ne sont pas l'œuvre de faussaires musulmans, sont peut-être le produit des ateliers établis dans les villes du

littoral syrien, soit par les princes croisés, soit par les Vénitiens à la fin du XII^e^ siècle ou de la première moitié du XIII^e^. Je possède trois de ces pièces, dont je crois inutile de vous envoyer la figure, car elles ne diffèrent pas à première vue des pièces similaires qui ont servi de modèle à leurs auteurs : deux sont imitées des dinars du khalife fatimide Daher-li-agag-din-allah (A. H. 411-427. A. D. 1021-1036); elles portent au droit dans le champ les deux lignes suivantes en coufique incorrect :

الداهر للدين لله
امير المو من يم

reproduction fautive des titres du khalife ; le revers porte :

محامد رسول اله
على ولى لله

reproduction incorrecte du symbole chiite. Quant aux doubles légendes circulaires qui encadrent chacun des côtés de la pièce, elles ne présentent, sous une apparence correcte, qu'une suite arbitraire de signes.

La troisième est une imitation du même dinar de Mostanser Billah qui a servi de modèle aux besants que nous avons décrits plus haut, mais une imitation beaucoup moins imparfaite : on lit dans le champ du droit :

معد
عبد الله ليله
الامام ملا وعمر
الكدس مله
العار

imitation fautive des titres du khalife, et dans le champ du revers :

علی
لااله الا الله
وحده لا شکه
محمد رسوله
ولالله

imitation non moins fautive du symbole chiite. Quant aux légendes circulaires, elles n'offrent aucun sens.

La figure que je vous envoie sous le n° 33 est celle d'un piéfort de cuivre dont le revers est lisse, mais dont le droit porte l'empreinte d'un coin ayant servi à la fabrication de besants aussi éloignés que possible de leur prototype : les légendes pseudocoufiques n'ont même plus conservé l'apparence du modèle : c'est le dernier degré de la dégénérescence dans l'imitation. Aucune indication ne permet de porter un jugement sur l'époque précise et le lieu de cette contrefaçon.

Je n'ai pas à vous apprendre, Monsieur, que pendant tout le moyen âge, l'Orient a été le théâtre de contrefaçons multipliées ; les monnaies musulmanes n'ont pas été les seules imitées ; certains types occidentaux ont été particulièrement recherchés ; de ce nombre sont les sequins ou ducats de Venise : ils ont été imités dans la plupart des ateliers de l'Archipel : les sequins frappés à Rhodes, à Chio, à Mételin, à Péra, se reconnaissent à leurs légendes ou à des marques particulières : il en est d'autres dont l'origine est indécise : de ce nombre sont deux sequins de ma collection dont les types sont identiquement semblables à ceux des premiers ducats de Venise, mais dont les légendes

n'offrent qu'une suite incohérente de lettres latines ou pseudolatines.

N° 33. Signet d'Henri de Gaurêle.

J'ai acquis à Constantinople une bague d'assez faible diamètre (20 millimètres), composée d'un simple jonc cylindrique d'or, muni d'un chaton ovale au centre duquel est enchassée une cornaline.

Sur la cornaline sont gravés deux lions héraldiques affrontés : sur la sertissure d'or qui encadre la pierre est gravée la légende :

+ S (igillum) hЄNRI DЄ GAVRЄLЄ.

La famille de Gaurêle, de Gaurelle ou de Gaurelée était une des plus considérées parmi les familles françaises établies en Chypre à la cour des Lusignan ; elle figure dans les *lignages d'Outremer* (édit. G. Rey, p. 608) comme alliée aux meilleures maisons du royaume, Brie, Mimars, Morf, etc.... Un Henri de Gaurelle vivait à la fin du XIII^e^ siècle et a marqué dans l'histoire locale. Ma bague lui a peut-être appartenu ; elle est le produit intéressant d'un art mixte : l'Occident, comme mon savant confrère M. J. Labarthe[1] l'a démontré, n'a pas eu de graveurs en pierre dure avant la fin du XIV^e^ siècle : l'Orient, au contraire, n'a jamais, sous ce rapport, perdu la tradition antique ; la gravure de la cornaline, exécutée sans doute en Chypre, est l'œuvre d'un artiste oriental qui a reproduit le type héraldique du lion rampant : la pierre a été, suivant un usage dont M. Labarthe a relevé plusieurs exemples, enchassée dans un cercle de métal sur lequel un graveur français a ajouté la légende dans sa propre langue.

[1] *Dissertation sur l'abandon de la Glyptique en Occident*, 1871.

Je terminerai cette trop longue lettre par la description de deux trouvailles faites dans les environs de Constantinople pendant mon séjour en cette ville ; l'une se composait presque exclusivement de monnaies des principautés franques de Grèce ; l'autre, au contraire, ne renfermait que des deniers français du XI^e^ siècle : c'était le petit pécule d'un pauvre pèlerin qui sera mort dans les plaines de la Thrace à la suite de Gautier sans Avoir ou de tout autre précurseur ignoré de Pierre l'Ermite. Cette dernière trouvaille est la plus intéressante, tant à cause de son origine que de la lumière qu'elle peut jeter sur la chronologie des pièces anonymes de Normandie, de Bretagne, de Champagne.

TROUVAILLE DE 1871.

	Pièces
Guillaume de Villehardouin.	20
Charles I d'Anjou.	4
Charles II d'Anjou.	5
Florent de Hainaut.	4
Isabelle de Villehardouin.	19
Philippe de Savoie.	13
Philippe de Tarente.	25
Mahaut de Hainaut.	14
Jean de Gravina.	3
Guillaume de la Roche.	62
Guy II de la Roche.	50
Matapans de Venise.	15
Incertaine.	1
	235

TROUVAILLE DE 1875.

Toutes les pièces qui la composent sont décrites dans l'ouvrage classique de M. Poëy d'Avant. Je les désignerai par le numéro qu'elles portent dans ce livre.

	Pièces.
Melle, XI^e^ siècle. N° 2457.	39
Rennes, id. N° 199.	1
Id. id. N° 205.	16
Id. Alain III. N° 215.	10
Chartres, XI^e^ siècle. N° 1731.	6
Troyes. Crespy (?). Variété du n° 5931. .	1
Troyes, Eudes II. N° 5932-4.	3
Rouen, XI^e^ siècle. N^os^ 123, 125, 128, 154.	5
Lyon, Rodolphe III. N° 5024.	2
	83

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

VOGUÉ.

Vienne, 20 avril 1877.

LES UNIONS MONÉTAIRES
ET LES MONNAIES FÉDÉRALES CHEZ LES GRECS.

I

Le morcellement à l'infini, source de sanglantes rivalités locales et de déchirements perpétuels, qui a fait dans tout le cours de l'antiquité la faiblesse de la race hellénique, se reflète dans le monnayage, où il ne pouvait, en effet, manquer de se traduire d'une manière éclatante. Chaque cité a ses monnaies, qu'elle taille et règle à sa guise, agissant à ce point de vue avec une indépendance absolue, dans l'isolement de sa propre souveraineté et sans s'inquiéter de ce que font ses plus proches voisins. Il en résulte, surtout jusqu'au temps d'Alexandre, une variété presque indéfinie d'étalons et de coupes monétaires, où l'on peut bien discerner un certain nombre de grandes familles de systèmes d'unités, dont l'origine s'explique historiquement, mais où chaque cité modifie l'étalon d'une manière assez sensible pour avoir produit des différences dont il fallait tenir compte dans les opérations de négoce et dans le change des espèces d'une place sur l'autre. Outre ces petites variations qui existent partout jusque dans les diverses applications locales d'un même système monétaire par les diverses cités rivales, il arrive à chaque instant que dans le même pays deux cités très-voisines ont adopté des systèmes absolument différents,

qui ne rendent pas les valeurs de leurs monnaies respectives naturellement commensurables et ne permettent d'établir entre elles que des rapports exprimés par des nombres fractionnaires, qui devaient rendre les calculs extrêmement compliqués.

Cette variété des monnaies et les complications presque inextricables qu'elle produisait, constituaient une grande gêne pour les opérations commerciales. Le besoin d'échanger les monnaies étrangères contre celles du pays dès qu'on y arrivait pour commercer, et le bénéfice que donnait naturellement ce change à celui qui se chargeait de l'opérer, furent la première origine de l'industrie des trapézites ou banquiers [1]. « Les banquiers contemporains d'Isocrate et de Démosthène, qui disposaient de capitaux considérables et dont le crédit s'étendait à toutes les places de la mer Égée, a très-bien dit M. Perrot, n'en étaient pas moins les successeurs, en ligne directe, des humbles changeurs qui, deux ou trois siècles auparavant, avaient, les premiers, dressé dans le bazar des villes ioniennes leur modeste comptoir. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore ces princes de la finance, qui traitent avec les royaumes et les empires, portent dans toutes les langues modernes un nom qui leur vient de la planche, *banco* ou *tavolino*, derrière laquelle, au moyen âge, étaient assis en pleine rue les banquiers génois, pisans et florentins.

« Ces comptoirs des premiers trapézites, aucun texte, aucun monument ne nous en indique la forme et la disposition. Gardons-nous seulement de nous les représenter couverts de piles d'or et d'argent, comme celles qui s'é-

[1] Au sujet des trapézites, voy. un excellent travail de M. Perrot, *le commerce de l'argent et le crédit à Athènes au IV^e^ siècle avant notre ère*, dans ses *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, Paris, 1875.

lèvent à portée de la main sur le bureau d'un de nos caissiers. Les monnaies anciennes étaient de forme trop irrégulière et présentaient un relief trop fort pour qu'on pût les disposer par rouleaux. Ces tables devaient plutôt être divisées en un certain nombre de compartiments, dont chacun contenait une des sortes les plus courantes ; quelques sébiles, quelques sacs de cuir ou de toile, complétaient le mobilier. »

Telle était encore l'installation des simples changeurs, ἀργυραμοιβοὶ ou κολλυβισταί[1], que l'on rencontrait en grand nombre dans tous les ports et qui étaient devenus une classe spéciale et inférieure de trafiquants, à mesure que les trapézites ou banquiers avaient abandonné les petites affaires de ce genre pour s'élever aux grandes opérations financières. Ces changeurs étaient indispensables aux particuliers qui voyageaient, aux matelots qui arrivaient avec, dans leur petite bourse, quelques pièces de leur pays ou des villes où ils avaient fait escale. Mais le grand commerce international et maritime, à partir du moment où il avait pris son essor, dans le VII^e^ et le VI^e^ siècle avant l'ère chrétienne, avait cherché à se soustraire aux obstacles compliqués qui naissaient pour lui de l'infinie variété des monnaies locales. Pour se mettre au-dessus de ces difficultés et des fluctuations du change des espèces monnayées d'une place sur l'autre, il lui arrivait souvent de préférer les lingots aux monnaies, pour stipuler ses payements à l'avance et régler ses opérations. Surtout, au milieu de la diversité si grande des monnaies, il en choisissait librement et spontanément une, à laquelle son excellente qualité avait fait trouver bon accueil sur les marchés ; c'était en général celle de

[1] Pollux, VII, 170.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

quelque grande cité commerciale, dont les opérations s'étendaient au loin et se poursuivaient sur une grande échelle ; celle d'une cité à qui la possession de mines permettait en même temps de produire ses espèces en abondance. La monnaie ainsi adoptée par le grand commerce, devenait pour un temps l'instrument privilégié des échanges internationaux ; quel que fût leur pays et leur résidence, les négociants s'engageaient et payaient en sommes de cette monnaie ; on pouvait la porter partout, car elle trouvait toujours en banque un cours de faveur. Les commerçants, pour leurs grandes affaires, l'achetaient en grosses masses aux trapézites, les particuliers par unités aux changeurs. C'était une des marchandises les plus demandées et les plus fructueuses pour la cité qui la produisait. Elle faisait prime, et la prime variait suivant que le commerce, pour solder ses achats, avait à expédier, dans telle ou telle direction, plus ou moins de cet argent privilégié, à côté duquel les monnaies particulières des autres cités, frappées en petit nombre, voyaient leur usage restreint à la circulation intérieure et aux transactions du petit négoce journalier. Ce rôle de monnaie internationale, adoptée librement par le commerce et la banque, fut celui que jouèrent dans tout le monde grec, au v^e^ et jusqu'au milieu du IV^e^ siècle, comme espèces d'argent les tétradrachmes d'Athènes et, après eux, les statères de Rhodes, comme espèces d'or les statères de Cyzique. Il appartint ensuite pendant près de deux siècles, et sur une bien plus grande étendue de territoire, aux statères d'or de Philippe et aux monnaies d'Alexandre, particulièrement à ses tétradrachmes d'argent, et c'est là ce qui en fit produire des copies dans tant de pays différents. Au III^e^ siècle, à côté des tétradrachmes d'Alexandre, les drachmes de Dyrra-

chion et de Corcyre, recherchées avidement comme marchandises, *mercis loco*[1], sont, comme petite monnaie d'argent, le signe d'échange international dans le bassin de l'Adriatique et dans l'Italie centrale, comme, dans l'orient de la Méditerranée et en Asie Mineure, la drachme légère de Rhodes, et dans l'occident, en Espagne et dans le midi de la Gaule, celle de Massalie. A la fin du IIIe siècle, le victoriat romain prend dans le commerce de l'Occident de la Méditerranée la place des drachmes d'Illyrie et de Massalie, tandis que dans l'Orient la drachme de Rhodes conserve la sienne jusqu'au seuil de la période impériale. Quelquefois c'est dans une seule région, nettement délimitée, qu'une certaine espèce de monnaies jouit de cette situation de faveur et devient le numéraire du commerce, de préférence aux diverses monnaies locales. C'est ainsi que pendant deux siècles, de 280 à 80 av. J.-C., les tétradrachmes d'argent de Thasos, à l'Hercule, furent presque les seules pièces ayant cours, avec les monnaies d'Alexandre, d'un bout à l'autre de la Thrace et dans tout le bassin du Danube, où les tribus barbares les imitèrent à satiété. Au IVe siècle, les statères d'argent corinthiens, avec leur Pégase et leur belle tête d'Aphrodite armée, jouirent de la même faveur en Épire, en Illyrie, sur toute la côte de l'Adriatique; on en a la preuve par les nombreuses copies qui en furent alors faites dans ces contrées.

C'est ainsi que le grand commerce, choisissant librement ses instruments métalliques, échappait aux inconvénients de l'infinie variété des espèces locales, en adoptant dans ses transactions, de préférence à toutes les autres, une sorte de monnaie qui devenait ainsi une marchandise locale. Mais

[1] Plin. *H. N.*, XXXIII, 3, 46.

en même temps les gouvernements furent plus d'une fois amenés à se préoccuper des pertes que la nécessité de recourir à chaque instant aux changeurs imposait aux particuliers, des embarras de toute nature qu'entraînait dans la vie habituelle la différence des monnaies entre des cités voisines, en relations journalières, qui, malgré leur indépendance réciproque, ne pouvaient se passer l'une de l'autre pour les choses les plus indispensables[1]. Pour porter

[1] Rien ne peint mieux les complications résultant de la circulation simultanée de tant d'espèces de monnaies, fabriquées par les différentes villes avec des poids et à des titres divers, que l'institution de l'ἀργυροσκόπος ou vérificateur des monnaies, qui, d'après le règlement des mystères d'Andania en Messénie (l. 47-48 : Sauppe, *Die Mysterieninschrift aus Andania*, 1860; Le Bas, *Voyage en Grèce*, continué par Foucart, *Inscr. de la Mégaride et du Péloponnèse*, n° 326 *a*), doit assister dans leurs recettes les magistrats chargés de percevoir les droits payés par les initiés. Au temps dont date l'inscription parvenue jusqu'à nous, l'an 55 de l'ère provinciale d'Achaïe, 91 av. J.-C., l'exercice de cet office devait être facile, et la charge était presque inutile, à moins que les candidats à l'initiation ne fissent comme Panurge quand « il guaignoyt les pardons », ou comme font encore si souvent nos paysans, donnant aux quêtes de l'église les pièces hors de cours qu'ils ne savent comment faire passer ou les pièces fausses qu'ils ont eu la maladresse d'accepter. Depuis longtemps alors, il n'y avait plus en circulation dans le Péloponnèse qu'un seul numéraire d'argent, celui de la Ligue Achéenne, et des autres parties de la Grèce il ne pouvait plus venir que des pièces de poids attique. On n'en avait guère plus fabriqué d'autres dans les derniers siècles de l'indépendance; et lors de l'établissement de la province, les Romains avaient démonétisé toutes celles qui ne se rattachaient pas à ce système, en fixant le tarif officiel qui assimilait la drachme attique au denier (voy. Mommsen, *M. R.*, t. I, p. 96 et s.; t. III, p. 279), d'où résultait que la drachme des Achéens devait être cotée à un quinaire. Avec ce tarif officiel qui faisait loi dans la province, il n'y avait plus de difficultés sur la valeur pour laquelle on devait accepter les monnaies apportées par les mystes des diverses parties de la Grèce, à moins qu'il ne s'agît d'évaluer, d'après leur composition métallique intrinsèque, de vieilles pièces qui n'étaient plus reçues dans la circulation monétaire. Mais il n'en était pas de même au temps où les mystères d'Andania, interrompus depuis les antiques guerres de Messénie, furent rétablis pour la première fois sous les auspices d'Épaminondas. C'était l'âge de

remède à ce fâcheux état de choses, né d'une morcellement poussé à l'extrême et du défaut d'esprit d'unité nationale, ils eurent recours à des conventions monétaires, analogues à celle qui de nos jours a produit, entre la France, l'Italie, la Suisse, la Belgique et la Grèce, ce que l'on appelle l'*Union latine*.

II

Depuis longtemps, les numismatistes ont reconnu qu'un assez grand nombre de monnaies grecques unissaient les noms et les types de deux villes[1]. Ces faits de monnayage commun se sont imposés à leur étude. Il importe, avant tout, de distinguer, ce que n'ont pas fait suffisamment les savants d'autrefois, les faits de ce genre appartenant à la période de la pleine indépendance, des ὁμόνοιαι si souvent mentionnées sur les pièces de cuivre de la série dite improprement des *impériales grecques*[2]. Il n'y a pas, en effet, d'assimilation possible, à cause de la différence profonde des conditions du monnayage dans les deux cas. Si le gouvernement des empereurs romains accordait avec une grande facilité aux villes grecques la permission de

la plus grande variété dans le monnayage des villes grecques. L'institution de l'ἀργυροκόπος était alors une nécessité, et son office n'était certainement pas une sinécure. Il est donc probable que si on le rétablit quand les mystères, après une nouvelle interruption, recommencèrent sous les Romains, ce fut moins par un besoin réel que pour faire revivre une tradition des anciens usages, une disposition des anciens règlements.

[1] Voy. les listes données par Eckhel, *D. N.*, t. IV, p. 333-335; Mionnet, *Tables*, p. 177-180.

[2] C'est le cas de la plupart des exemples donnés par Eckhel et par Mionnet.

frapper un numéraire d'appoint en cuivre destiné à alimenter exclusivement la circulation locale, ce monnayage se faisait sous la surveillance du gouverneur de la province, dans les conditions et avec les proportions qu'il réglait. On n'eût pas alors permis aux villes sujettes, même à celles à qui l'on consentait à laisser une ombre nominale d'autonomie, de contracter entre elles de véritables alliances, des conventions même purement commerciales Eckhel[1] a établi avec la sûreté habituelle de sa critique qu'à l'époque impériale romaine les faits de monnayage en commun de plusieurs villes avaient trait uniquement à la participation commune au culte de quelque sanctuaire célèbre, aux fêtes et aux jeux qui en étaient inséparables; que le but en avait été exclusivement de subvenir aux frais occasionnés par ces solennités religieuses, et que c'est ainsi que les gouverneurs romains et les empereurs avaient permis qu'ils se produisissent. Dans bien des cas aussi, l'ὁμόνοια mentionnée alors sur les monnaies paraît être une simple politesse des municipalités entre elles, hommage de courtoisie et de déférence rendu à des cités particulièrement illustres par d'autres villes qui n'avaient pas avec elles de liens habituels, même de culte. Telles sont la concorde de Smyrne avec Athènes, dans laquelle Smyrne rend hommage à la métropole historique des Ioniens, celle de Smyrne, de Sagalossos et de Selgé de Pisidie avec Sparte, celle d'Éphèse et de Samos avec Alexandrie. La proclamation de l'ὁμόνοια sur les monnaies n'est pas, dans ce cas, plus significative que les invitations que s'adressent aujourd'hui les unes aux autres, pour des fêtes, les municipalités des villes d'un même pays ou de pays

[1] *D. N.*, t. IV, p. 329.

voisins, là même où, comme en France, la vie municipale a le moins de réalité.

Il en était tout autrement au temps de la véritable autonomie. « Quand des villes libres frappaient monnaie en commun, dit M. L. Müller [1], c'était une conséquence naturelle d'alliances faites pour la défense mutuelle, de liaisons commerciales, d'un culte commun ou d'une bonne intelligence en général, et le but en était probablement de donner un cours plus répandu à la monnaie et d'économiser sur les frais du monnayage. » Cette définition est un peu vague ; on peut arriver à plus de précision dans les termes et affirmer aujourd'hui, d'une manière positive, que les conventions monétaires, ayant pour objet un monnayage commun, étaient des actes d'une nature parfaitement déterminée, qui se stipulaient d'après des principes de droit public bien établis. Elles n'entraînaient l'abdication d'aucun des droits des parties contractantes en matière de monnaies, mais elles établissaient une forme de numéraire, d'un poids, d'un titre et d'une valeur nominale convenus, qui devait avoir cours légal, sans change ni agio, sur les marchés de l'une et de l'autre, quel que fût l'atelier dont cette monnaie sortît; elles réglaient dans quelles proportions chacune des parties devait en frapper, si chacune usait de son atelier particulier, définissant ainsi la part de frais et de bénéfices qui revenait à chacune ; ou bien, si l'on devait user d'un seul et même atelier, devenu commun, ce qui était une manière d'arriver à une économie sur les dépenses ; la convention déterminait jusqu'à quel prorata chacune des cités qui y intervenaient devait concourir au coût et participer aux produits de cette fabrication monétaire.

[1] *Num. d'Alexandre*, p. 45.

Nous possédons, en effet, dans une inscription [1], la plus grande partie du texte d'une convention de ce genre, entre Phocée et Mitylène, pour la fabrication de pièces d'électrum ou d'or à bas titre, évidemment d'hectés ou sixièmes de statère, qui devaient avoir dans les deux villes un poids et un alliage uniformes, lesquels étaient déterminés dans la portion du traité qui nous manque [2]. Chacune des villes doit émettre les espèces réglées par le traité, à tour de rôle pendant une année, et l'atelier de l'autre chômera pendant ce temps. Les pièces frappées en vertu de la convention à Phocée circulent sans agio sur le marché de Mitylène, et réciproquement ; ce qui nous explique le récit de Callisthène [3] sur le poëte Persinos, qui, fuyant la cour d'Eubule, tyran d'Atarnée en Mysie, vint se réfugier à Mitylène ; invité à retourner auprès d'Eubule, il répondit qu'il trouvait à placer son or de Phocée (φωκαΐδες) à Mitylène dans des conditions bien plus avantageuses qu'à Atarnée, où il aurait à payer un change. La pénalité du monnayer qui aura fraudé sur le titre convenu et augmenté indûment les proportions de l'alliage, est la mort. Responsable devant les deux cités, il doit être jugé dans sa propre ville, devant un tribunal mixte dont la composition varie, car les autorités de la cité où il siége doivent en former plus de la moitié, évidemment la moitié plus un.

Il existe une monnaie d'argent ayant au droit le nom d'Abdère avec le type du griffon, et au revers le nom d'Amphipolis avec le type du poisson [4], une autre avec le

[1] Newton, *Transact. of the Royal Soc. of literature*, 2e sér., t. VIII, p. 549-555 ; F. Lenormant, *Rev. num.*, 1868, p. 241.

[2] C'est ce qui résulte de la façon dont s'y réfère la partie du texte conservée.

[3] *Ap.* Pollux., IX, 93.

[4] *Catal. Welzl de Wellenheim*, n° 1964.

griffon d'Abdère et la tête de bœuf de Dicée [1], d'autres enfin réunissant le type de Maronée au droit et au revers la tête de bélier qui est de ceux de Samothrace [2]. Un statère d'argent copiant les types de Corinthe [3] présente au droit, côte à côte, auprès de la tête casquée d'Aphrodite armée, les deux marques qui, sur les monnaies d'imitation de cette classe, désignent habituellement Anactorion d'Acarnanie et Sicyone; une drachme de la même série porte à la fois celle de Corcyre et de Sicyone [4]. On connaît les pièces d'argent, frappées les unes avant, les autres après Alexandre [5], où la tête radiée d'Hélios, type de Rhodes, s'associe à la partie antérieure de lion de Cnide et à la légende de cette ville, qui décore le revers. Dans la série des *incuses* de la Grande-Grèce, les associations des types et des noms de de Crotone et Pandosia [6], Crotone et Sybaris [7], Posidonia et Laus [8], Posidonia et Sybaris [9], Pyxus

[1] Sestini, *Lett. num.*, t. VII, p. 10. — Les autres pièces citées par M. L. Müller (*Num. d'Alexandre*, p. 41), comme indiquant des alliances monétaires d'Abdère avec Cardia et Samothrace, ne sauraient avoir cette signification. La figure dans le carré creux du revers y est un symbole personnel de magistrat; on avait à Abdère, à l'époque où elles furent frappées, l'habitude de placer à cet endroit sur les monnaies le cachet du magistrat responsable, et l'on en trouve sur des pièces analogues beaucoup de différents, qui n'offrent plus la même coïncidence fortuite avec des types de villes. Voy. Brandis, *Das Münz- Mass- und Gewichtswesen*, p. 518 et s.

[2] Mionnet, t. I, p. 388, n° 153; Combe. *Mus. Hunter*. pl. XXXV, n° 19.

[3] Cousinéry, *Essai sur les monnaies de la Ligue Achéenne*, 2e part., pl. II, n° 19.

[4] *Ibid.* 1re part, pl. II, n° 30.

[5] Brandis, p. 471.

[6] Mionnet, t. I, p. 197.

[7] *Catal. of gr. coins in the Brit. Mus., Italy*, p. 357.

[8] Mionnet, t. I, p. 155.

[9] *Catal. of gr. coins in the Brit. Mus., Italy*, p. 287.

et Siris [1], sont célèbres [2]. Mais en dehors de ces monnaies à doubles types et à doubles noms, qui indiquent des alliances particulières entre certaines villes, la série tout entière de ces monnaies incuses, avec son unité singulière d'époque, de style, de poids des espèces, d'aspect extérieur des pièces et de procédé tout particulier de fabrication, présente d'une façon remarquablement accusée les caractères auxquels on devrait reconnaître le numéraire d'une union monétaire, formée en vertu d'une convention du genre de celle que nous avons signalée, où chacun monnaye chez soi, mais sur un pied commun et dans des proportions déterminées, de manière que la circulation réciproque des monnaies ait lieu librement d'une cité dans les autres.

L'union monétaire, établie par un traité entre deux cités, ne résulte pas, en effet, seulement de la fabrication de pièces qui en réunissent les types et les noms et qui sortent d'un atelier commun, mais aussi d'une grande analogie dans les types avec une identité parfaite de tailles et de titre pour les espèces, de telle façon que celles de l'une soient les équivalents exacts de celles de l'autre. Ainsi l'existence d'une union très-prolongée de ce genre entre les deux cités placées en face l'une de l'autre sur les deux côtés du Bosphore de Thrace, Byzance et Chalcédoine, que liait étroitement la communauté des intérêts politiques et commerciaux, est attestée par les monnaies d'ancien style, de même poids, au même carré creux sur

[1] Mionnet, t. I, p. 151.

[2] A une époque bien postérieure, nous rencontrons encore en Apulie de petites pièces d'argent, produits d'un monnayage commun de Rubi et d'une autre ville, qui est peut-être Silvium : Carelli, *Num. Ital. vet.*, pl. XCV, n° 4.

le revers, avec les noms de l'une ou de l'autre des deux villes et le même type du bœuf marchant, mais ayant sous lui un épi à Chalcédoine[1] et un poisson à Byzance[2], aussi bien que par les pièces d'argent, postérieures à Alexandre, sur lesquelles, accompagnant la même tête de Déméter au droit, Byzance met au revers l'image de Posidon et sa propre légende[3], Chalcédoine celle d'Apollon et sa propre légende[4] aussi bien que par le cuivre, contemporain de ces dernières pièces, où les types sont purement byzantins, mais où la légende réunit les noms des deux cités[5].

Quand, dans la numismatique des villes grecques de la Cilicie, sous les Achéménides, nous rencontrons des pièces d'argent du plus beau style, offrant une parfaite unité de poids et de types, au droit la tête d'Athéné, au revers Baal assis sur un trône, et où l'on ne voit, en fait de légende, que M sur les unes et Σ sur les autres, toujours à la même place[6], on ne peut pas hésiter, plus que n'ont fait le duc de Luynes et J. Brandis, à y voir les produits d'un monnayage réglé par une convention d'union, entre les deux villes voisines de Mallos et de Soli.

Il y a plus. La seule convention monétaire grecque dont nous possédions le texte, celle qui a été rappelée plus haut, est encore Phocée et Mitylène, pour la fabrication des hectés d'électrum. Or, nous avons les monnaies mêmes

[1] Brandis, p. 435.

[2] Brandis, p. 520.

[3] Combe, *Mus. Hunter.*, pl. XIII, n° 17; Brandis, p. 521.

[4] Borell, *Num. chron.*, t. V, p. 191 et s.; Brandis, p. 436.

[5] Mionnet, t. I, p. 377, n^os^ 85, 86 et 92; Combe, *Mus. Hunter.*, pl. XIII, n° 18.

[6] Duc de Luynes, *Numism. des satrap.*, p. 63 et s., pl. XI, Brandis, p. 499 et suiv.

qui ont été frappées d'après cette convention [1]. Elles sont pareilles de poids, de titre, de style et d'aspect général; mais chacune des deux villes y conserve ses types propres, sans rien emprunter sous ce rapport à l'autre. Ici donc, l'union était faite dans les conditions de notre Union latine, chacun des contractants donnant à sa monnaie l'empreinte de sa souveraineté, mais la taillant sur un étalon commun, avec la même valeur, de telle façon que chacun pouvait accepter la monnaie de l'autre, et lui donner sur les marchés le même cours légal qu'à sa propre monnaie.

J. Brandis [2] a savamment traité des unions de ce genre dont on trouve la trace dans l'Asie Mineure grecque, pendant la période antérieure à Alexandre. La plus importante de toutes est celle que l'on peut appeler l'*Union des hectès d'électrum* et qui groupa dans la fabrication d'un monnayage homogène une grande partie des cités de la Mysie, de la Troade, de l'Ionie et des îles voisines pendant une période de temps que nous délimitons approximativement entre 412 et 387 av. J.-C. Deux groupes successifs et bien caractérisés de monnaies se rattachent à cette union, dont le traité entre Phocée et Mitylène peut être considéré comme un des actes constitutifs. Je suis disposé à placer la fabrication du premier de 412 à 400 environ et celle du second de 399 à 387. Dans le premier groupe, les hectés d électrum nous offrent, d'un côté, le type d'une ville en relief et de l'autre, le type d'une seconde ville en creux; les associations qu'on y relève sont celles de Mitylène et Samos, Mitylène et Dardanos, Lesbos et Cebren, Lesbos et Samos, Dardanos et Chios, Dardanos et Samos, Samos et Erythres,

[1] Mitylène : Brandis, p. 412. — Phocée : Brandis, p. 414.

[2] P. 260 et s.

Samos et Clazomène, Samos et Cebren, Samos et Abydos, Héraclée d'Ionie et Abydos[1]. De petites pièces d'argent, drachmes de 3gr,55, et trioboles de 1gr,75, correspondent à ce monnayage d'hectés d'électrum et associent aussi deux types de villes, tous les deux en relief, mais celui du revers dans un carré creux; les associations y sont : Abydos et Cebren, Abydos et Clazomène, Abydos et Chios[2], Cebren et Téos[3], Samos et Cebren, Samos et Methymna, Samos et Chios[4]. Le second groupe présente les caractères que nous définissions tout à l'heure, en parlant du traité entre Phocée et Mitylène. L'unité est complète dans le système, le poids, le titre, l'aspect général et la disposition essentielle des types : au droit une tête de divinité; au revers, dans un carré indiqué par quatre barres, un type qui est le plus souvent une seconde tête. Mais chaque ville conserve ses types propres, en les arrangeant dans ces données : Phocée, qui possède alors le monnayage le plus étendu, frappe avec des types très-variés et signe les produits de son atelier par une petite figure de phoque placée dans le champ du revers. Parium[5], Abydos[6], Birytis[7], Cebren[8], Sigée[9], Lesbos[10], Érésos[11], Mitylène[12], Lébédos[13],

[1] Associations de Métylène : Brandis, p. 412. — Les autres associations : Brandis, p. 416 et s.

[2] Brandis, p. 444.

[3] Brandis, p. 445.

[4] Brandis, p. 468 et s.

[5] Brandis, p. 410.

[6] Brandis, p. 411.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.*

[10] Brandis, p. 412.

[11] *Ibid.*

[12] *Ibid.*

[13] Brandis, p. 413.

Phocée[1], Téos[2], Chios[3], Samos[4], et un certain nombre d'autres villes encore indéterminées[5], prennent alors part à cette forme de monnayage d'union.

On peut poser comme règle que les unions monétaires n'existent qu'entre villes très-voisines, ou du moins entre villes de la même région, ayant des rapports naturels et incessants d'entre-cours commercial, où par conséquent le besoin d'une monnaie commune avait dû se faire vivement ressentir. Quand on trouve sur une pièce antique la réunion des types de cités fort éloignées les unes des autres, que la grande navigation mettait seule en rapports, il faut en chercher l'explication dans quelque circonstance politique et historique exceptionnelle, plutôt que dans une union monétaire. Tel est le cas de la pièce d'argent anépigraphe, de fort ancien style, qui unit d'un côté les types de Cyrène, plante et graine de silphium, et de Samos, tête de lion, de l'autre, dans un carré creux, celui d'Ialysos, une tête d'aigle tenant un serpent dans son bec[6]. Au lieu de supposer une association de monnayage entre ces trois villes, il vaut mieux rapporter cette pièce à l'expédition qui partit de Samos entre 529 et 525 av. J.-C. pour remettre sur son trône, avec une armée de Samiens et de Rhodiens, le roi Arcésilas III, chassé de Cyrène[7]. Le style de la monnaie s'accorde admirablement avec la date de cet événement.

[1] Brandis, p. 414.

[2] Brandis, p. 415.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Brandis, p. 418 et s.

[6] L. Müller, *Num de l'anc. Afrique*, t. I, p. 11.

[7] Voy. Cavedoni, *Osserv. sulle monete della Cirenaica*, p. 20 et s.; L. Müller, *Num. de l'anc. Afrique*, p. 18.

Le plus souvent, l'union monétaire entre deux cités ou un plus grand nombre paraît avoir été exclusivement bornée à son objet spécial et n'entraînait aucunement une fédération politique. Rien de semblable ne s'aperçoit dans l'histoire pour les villes de l'Italie méridionale, qui émirent les monnaies d'argent incuses, ni pour les cités grecques de l'Asie Mineure occidentale, groupées commercialement et monétairement dans l'Union des hectés d'électrum. Pourtant, dans quelques cas, il en est autrement. Nous possédons des pièces d'argent, du v^e^ siècle avant notre ère, où le nom de Phères est associé à plusieurs autres villes de la Thessalie, dans des accouplements qui vont toujours deux par deux [1], et une, d'une cinquantaine d'années postérieure, où Phères et Larisse sont nommées ensemble, chacune sur une des faces [2]. Cette dernière appartient certainement au temps où Jason de Phères (en 374 av. J.-C.) était parvenu à se faire élire par l'assemblée générale des Thessaliens *tagos* ou chef militaire de tout le pays, au-dessus des familles aristocratiques exerçant le pouvoir dans les diverses cités, office que son successeur médiat Alexandre transforma en une tyrannie complète. L'union des noms des deux villes sur la même monnaie y est donc en rapport avec une communauté de gouvernement. Ceci rend fort probable que les pièces analogues frappées à une époque plus ancienne se rapportent à une hégémonie antérieure exercée momentanément par Phères dans la fédération des cités thessaliennes, fédération dont l'institution du *tagos* commun était le lien [3], et qui, avec

[1] Duchalais, *Rev. num.*, 1853, p. 255 et s., pl. XIV.

[2] *Catalogue Huber*, p. 29; Leicester Warren, *Greek federal coinage*, p. 22.

[3] Vœmel, *De Thessaliæ incolis*, Francfort, 1829; Tittmann, *Darstellun.*

des éclipses fréquentes et malgré la résistance du particularisme auquel poussaient les familles dominantes des différentes villes, comme les Aleuades de Larisse, les Scopades de Crannon, les Créondes de Pharsale, reparaissait dans toutes les circonstances qui menaçaient l'indépendance du pays [1]. Aristote, dans son livre des *Républiques*, consacrait un chapitre à la constitution de cette κοινὴ Θεσσαλῶν πολιτεία [2]. Nous avons donc, je crois, dans les monuments numismatiques que je viens de rappeler, un essai de monnayage fédéral, aussi imparfait et aussi irrégulier que l'était la confédération thessalienne elle-même.

III

Les monnayages fédéraux du monde grec, très-différents de la numismatique des simples unions monétaires, ont été groupés et étudiés dans un fort remarquable travail de M. Leicester Warren [3]. C'est en grande partie avec ce guide, mais en ajoutant cependant quelques faits à ceux dont il s'est occupé, que nous allons jeter un coup d'œil sur cette partie de notre sujet.

Dans différentes contrées de la Grèce et des pays grecs, et à diverses époques, les dangers de tous genres qui résultaient du morcellement de la souveraineté jusque dans les plus petites localités, de l'isolement et de la rivalité des cités par rapport les unes aux autres, amenèrent à mettre

d. griech. Staatsverf., p. 713; Sohœmann, *Antiq. juris publ. Græc.*, p. 401; Hermann, *Lehrb. d. griech. Staatsalt.*, § 178.

[1] Freeman, *Hist. of federal government*, p. 152 et suiv.

[2] C. Müller, *Fragm. hist. græc.*, t. II, p. 151, fr. 145-148.

[3] *Essay on Greek federal coinage*, Londres et Cambridge, 1863. — Ce travail a été écrit pour former un appendice à l'*History of federal government*, de M. Freeman.

en commun les forces militaires et les grands intérêts provinciaux, par la formation de ligues permanentes ayant pour ces choses un gouvernement fédéral et des institutions communes, mais où chacune des cités ou des tribus entrées librement dans la ligue conservait ses lois particulières, avec la plénitude de sa souveraineté pour ses affaires intérieures. Quelques-unes des fractions de la nation grecque se montrèrent plus aptes que les autres à ce régime fédératif, et nous l'y voyons en vigueur depuis l'époque la plus reculée; chez d'autres, au contraire, la fédération ne se forma que tard, après une amère expérience du régime de morcellement particulariste. Il importe, d'ailleurs, de distinguer dans l'histoire les fédérations de villes ayant par elles-mêmes une importance et une vie propres, et les fédérations de tribus sans villes saillantes, comme celles des Phocidiens et des Étoliens. Ces dernières eurent, en général, une existence beaucoup plus permanente, un fonctionnement plus facile des institutions communes, parce que les rivalités municipales ne vinrent pas y apporter un élément de trouble et de déchirement.

Nous rencontrons même des ligues de cités, très-fortement constituées au point de vue fédéral, chez des populations non helléniques. Telle était la ligue des villes lyciennes. Grâce à la cohésion de ses membres, à la solidité de ses institutions et à l'habile politique par laquelle, dans les grandes luttes armées entre les Grecs et la Perse, elle sut s'isoler des événements militaires, à la charge de payer un léger tribut alternativement aux uns et aux autres des belligérants, quelquefois à tous les deux en même temps[1], la Ligue Lycienne parvint a se maintenir

[1] En 446 av. J.-C., les Λύκιοι καὶ συντελεῖς figurent sur la liste des tribut

jusqu'à Alexandre dans une situation de véritable indépendance de fait. Et cette indépendance était assez effective pour qu'au temps où la Syrie appartenait en droit à l'empire des Achéménides, dans lequel elle formait une satrapie à part, avec la Pamphylie et le pays de Milyas [1], elle pût, tout en acceptant les dariques d'or du suzerain, d'après lesquels elle réglait la taille de ses propres monnaies d'argent [2], fermer son territoire aux espèces d'argent d'empire, qu'elle ne recevait qu'en les tarifant à son gré et en y imposant une contre-marque [3]. Pendant le v[e] et le IV[e] siècle avant l'ère chrétienne, la Ligue Lycienne eut un monnayage fédéral abondant et parfaitement caractérisé [4], dont tous les produits offrent une parfaite unité de système. Chaque ville y frappe des espèces à son nom et en y plaçant au droit le type qu'elle a choisi; mais le revers présente toujours le symbole de la ligue, trois croissants disposés en *triquetra* et se rattachant par une de leurs extrémités à un anneau qui forme centre commun. Ce symbole bizarre doit faire allusion aux trois peuples, Cauniens, Troyens et Trémiles [5], dont la réunion formait la nation lycienne [6]. A côté des espèces fédérales frappées par elles,

de la confédération de Délos (*Corp. inscr. attic.*, n° 234); mais à la même époque ils n'étaient pas considérés comme rebelles à la cour de Suse.

[1] Arrian. *Anab.* I, 25, 4; III, 6, 6.

[2] Brandis, p. 151 et 345.

[3] Brandis, p. 265 et suiv., 344.

[4] Fellows, *Coins of ancient Lycia*, Londres, 1855; Brandis, p. 344 et 488-492.

[5] Voy. Fellows, *Coins of Lycia*, p. 5, et les notes de l'Hérodote anglais de G. Rawlinson, 2[e] édit., t. I p. 247 et suiv.

[6] Cette explication me paraît préférable à celle qui y voit une sorte de harpon à trois crochets, faisant allusion au nom d'Harpagos, le conquérant du pays pour les Perses, dont la dynastie se maintint à la tête de la confédération au moins jusqu'au temps d'Artaxerxe Longue-Main (Stewart, dans Fellows, *Lycian coins*, p. 41).

beaucoup de villes ont en même temps un monnayage purement municipal, où n'apparaît plus l'emblème de la confédération [1]. Enfin, quelques pièces, ayant au revers un symbole commun, — qui diffère de celui de la grande ligue en ce que ce sont quatre croissants, au lieu de trois, qui s'y rattachent à un anneau central [2], — semblent indiquer, au moins pendant quelque temps, l'existence d'une petite confédération distincte, comprenant seulement trois ou quatre localités. Il ne serait pas impossible que ce fût celle des Cauniens [3], que les inscriptions athéniennes des tributs montrent distincts des Lyciens proprement dits, au milieu du v[e] siècle.

Quelques villes grecques de la côte occidentale de l'Asie Mineure nous offrent un monnayage fédéral, organisé d'une manière très-analogue, dans une circonstance historique que M. Waddington a admirablement déterminée [4]. Après la bataille de Cnide, Samos, Éphèse, Rhodes et Cnide, délivrées des harmostes lacédémoniens par la flotte de Conon et de Pharnabaze, s'unirent en une ligue pour la défense de leur liberté reconquise et frappèrent une monnaie d'argent commune, portant au droit le symbole de la ligue, Hercule enfant étouffant les serpents, avec la légende ΣΥΝ, qu'il faut entendre soit comme l'abrégé de ΣΥΝμαχία, soit comme un mot complet à prendre au sens adverbial, « ensemble ! » ; sur le revers, chacune des villes met son nom et son type particulier. Des cités plus éloignées paraissent avoir adhéré à l'alliance politique, à laquelle les événements mirent bientôt fin, mais non à l'union

[1] Brandis, p. 345 et 486-488.

[2] Fellows, pl. I et II; Brandis, p. 488.

[3] C'est aussi l'opinion de M. Fellows.

[4] *Rev. num.*, 1863, p. 223 et suiv., pl. X.

monétaire qui s'y rattachait. C'est ainsi que Cyzique et Lampsaque ont frappé alors, mais chacune dans son système particulier de monnaies, la première un statère d'électrum [1], la seconde un statère d'or pur [2], avec le type significatif d'Hercule étouffant les serpents.

Toutes les lignes grecques formées dans un but militaire et politique, avec une caisse commune, n'ont pas cherché à se créer une monnaie fédérale, mais seulement celles qui étaient composées des habitants d'un même pays, dont l'existence correspondait à un sentiment national réel. En ce cas, la règle presque constante est que la monnaie fédérale a été frappée dans un atelier commun et porte au génitif d'appartenance le nom du peuple formant la Confédération, des Phocidiens, des Béotiens, des Étoliens, etc.

La Phocide nous offre un des plus anciens exemples de monnayage fédéral dans la Grèce propre [3]. Les pièces au type de la tête de bœuf et au nom des Phocidiens commencent avec le plus ancien style. Ce monnayage fédéral est parallèle au monnayage indépendant de Delphes [4], qui depuis les Guerres Médiques prit séance à part des Phocidiens, comme un État distinct, dans le conseil amphictionique. C'est également au VI^e^ siècle avant l'ère chrétienne qu'il faut faire remonter le début des monnaies d'argent fédérales frappées en commun par les cités de la Chersonèse de Thrace [5], qui avaient

[1] *Rev. num.*, 1863, pl. X, n° 6.

[2] *Ibid.*, n° 5.

[3] Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 193; Mionnet, t. II, p. 94 et suiv.; Leicester Warren, p. 12 et suiv.

[4] Bosset, *Essai sur les médailles de Céphalonie et d'Ithaque*, p. 7 et 30, pl. V, n^os^ 1 et 2; H. de Longpérier, *Rev. num.*, 1869, p. 149 et suiv.

[5] Mionnet, *Suppl.*, t. II, p 524 et suiv.; Brandis, p. 524.

Voy. L. Müller (*Numism. d'Alexandre*, p. 41), pour la démonstration de ce

un même Sénat et formaient une ligue très-étroite [1].

Le monnayage des Béotiens ne commence pas moins haut. Il est nombreux et célèbre [2], s'étendant sur le cours de plusieurs siècles. A cette monnaie fédérale de la Ligue Béotienne, l'une des plus anciennes de la Grèce, doivent être rapportées non-seulement les pièces qui ont le nom des Béotiens plus ou moins abrégé, mais toutes celles qui, avec le type du bouclier béotien sur le droit, ne portent pas sur le revers le nom d'une ville spéciale. Le monnayage fédéral des Béotiens se continua jusqu'à la dissolution de la ligue par les Romains en 146. Mais, dans le cours du IIIe siècle, le type en fut changé. C'est alors qu'ont été frappés les tétradrachmes qui ont, d'un côté, la tête de Jupiter et de l'autre Neptune assis avec la légende ΒΟΙΩΤΩΝ [3] et les bronzes correspondants [4]. Les drachmes à la tête de Jupiter et au revers de la Victoire [5], imitée des statères d'or d'Alexandre, avec les bronzes au revers de la Pallas [6], représentent une époque encore postérieure et la fin de l'existence de la confédération béotienne.

La confédération des villes de la Chalcidique sur la côte thraco-macédonienne, appelée souvent dans l'histoire Ligue Olynthienne, d'après le nom de sa capitale, a frappé vers les débuts du IVe siècle, entre la guerre de Pélopon-

que sont les monnaies fédérales de la réunion des villes chersonésiennes, et non les espèces particulières d'une ville de Chersonèsos, qui n'a jamais existé.

[1] Demosth., *Pro coron.*, p. 256, décret rendu en commun par les Chersonésiens, dont les villes sont énumérées en tête.

[2] Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 195 et suiv.; Mionnet, t. II, p. 90 et suiv.; Leicester Warren, p. 23 et suiv.

[3] Mionnet, t. II, p. 103, n° 59.

[4] Mionnet, t. II, p. 104, nos 66-68.

[5] Mionnet, t. II, p. 103, nos 60-64.

[6] *Ibid.*, n° 63.

nèse et la dissolution de son propre lien fédéral, imposée par Sparte en 379, d'admirables monnaies d'or, d'argent et de cuivre, ayant au droit la tête d'Apollon laurée, au revers une lyre avec le nom ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ[1]. Olynthe, centre de la ligue et lieu probable de la fabrication des monnaies communes, a mis son nom sur le droit d'une de ces pièces, mais en gardant au revers celui de la confédération[2]. Au même temps, la ville de Bottiée nous offre un monnayage municipal de petites pièces de cuivre, avec son nom particulier, mais le type fédéral[3].

C'est dans la série des pièces d'argent d'imitation corinthienne, frappées dans le IVe siècle, que nous rencontrons les premières monnaies portant le nom du peuple des Acarnaniens, soit désigné par les initiales ΑΚ[4], qui pourraient aussi s'appliquer à la ville d'Action, soit par les lettres ΑΚΑΡ groupées en monogramme[5], à côté d'espèces semblables munies des marques municipales de beaucoup de villes acarnaniennes, comme Alyzia[6], Anactorion[7], Argos Amphilochion[8], Leucade[9], Métropolis[10] et Thyrreôn[11].

[1] Mionnet, *Suppl.*, III, p. 60 et suiv.; Leicester Warren, p. 28 et suiv.; Brandis, p 535 et suiv.

[2] Cadalvène, *Méd. inédl.*, pl. I, n° 28. — La pièce d'argent continuant le type fédéral, avec une modification dans la tête et la légende ΟΛΥΝΘΙΝΩΝ (Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 84, n° 518; *Catal. Northwick*, n° 579), doit être postérieure à la dissolution de la ligue.

[3] Mionnet, t. I, p. 470, n° 168; Bompois, *Num. chron.*, n. s., t. XIV, p. 219.

[4] Cousinéry, *Essai sur les monnaies de la Ligue Achéenne*, 2e part., pl. II, n° 9, 1re part., pl. II, n° 21.

[5] *Ibid.*, 1re part., pl. II, n° 24.

[6] *Ibid.*, 2e part., pl. II, nos 20 et 21.

[7] *Idid.*, 2e part., pl. II, nos 10-19; 1re part., pl. II, n° 23.

[8] *Ibid.*, 2e part., pl. III, nos 1-9.

[9] *Ibid.*, 2e part., pl. III, nos 13-18; 1re part., pl. II, n° 28.

[10] *Ibid.*, 2e part., pl. III, n° 19.

[11] *Ibid.*, 2e part., pl. III, nos 20 et 21.

Le monnayage fédéral de la Ligue Acarnanienne devient plus important et beaucoup mieux caractérisé dans la période après Alexandre. C'est alors que sont frappées les pièces à la légende ΑΚΑΡΝΑΝΩΝ, avec la tête d'Achéloos et de l'autre côté la figure d'Apollon d'Actien, ou plus rarement celle de Zeus debout [1], et les cuivres qui y correspondent, avec des types différents [2].

C'est encore dans la série des imitations d'argent de Corinthe que l'on voit apparaître les premières pièces portant le nom des Locriens [3] : elles paraissent dues aux Hespériens ou Ozoles et avoir été frappées dans Naupacte, leur seule ville importante. Mais c'est vraiment abuser de l'expression de « monnayage fédéral » que de l'appliquer, comme a fait M. Leicester Warren [4], aux monnaies que les trois tribus des Locriens ont frappées d'une manière entièrement distincte et indépendante [5]. Le monnayage particulier d'une petite tribu, telle qu'étaient les Opontiens [6] ou les Épicnémidiens, constitue une autonomie parcellaire aussi bien que celui d'une simple ville. Il importe beaucoup de faire disparaître du langage numismatique la désignation

[1] Eckhel, *D. N.*, t II, p. 183; Mionnet, t. II, p. 78 et suiv.; Leicester Warren, p. 14 et suiv.

[2] Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 454, nos 7-9.

[3] Cousinéry, *Monnaies de la Ligue Achéenne*, 2e part., pl. II, nos 1-8.

[4] P. 59 et suiv.

[5] Le seul indice que l'on y rencontre d'une tendance à l'unité est dans ce fait que les Épicnémidiens et les Opontiens ont, à un certain moment, frappé de petites pièces de cuivre au même type, mais chaque tribu avec son nom : Mionnet, t. II, p. 90, n° 5, et p. 93, n° 28.

[6] Les admirables monnaies d'argent des Opontiens au type d'Ajax combattant (voy. *Catal. Dupré*, n° 217, l'exemplaire avec la légende explicative en petites lettres ΑΙΑΣ), ont alternativement pour inscription ΛΟΚΡΩΝ ou ΟΠΟΝΤΙΩΝ (Mionnet, t. II, p. 91 et suiv.; *Suppl.*, t. III, p. 489 et suiv.).

barbare et inexacte qui a fait classer sous des rubriques semblables les pièces de la Béotie *in genere*, ou de l'Étolie *in genere*, numéraire fédéral de grandes ligues de cités ou de tribus, et celles de l'Élide *in genere*, monnaies d'une ville ayant un territoire qui dépendait absolument d'elle. Seulement il serait fâcheux de remplacer une expression aussi vague et aussi impropre par une extension inexacte de celle de monnaies fédérales.

IV.

L'Arcadie nous offre un singulier problème. Il est tout à fait positif, historiquement, qu'aucun lien politique, aucune confédération, n'existait avant le temps d'Épaminondas entre les différents cantons de l'Arcadie. Chacun d'eux avait sa vie propre, et les petites villes et les bourgs se groupaient dans quelques-uns d'entre eux sous la dépendance de cités plus importantes. Telle était la situation de Clitor, d'Hérée et de Mantinée, et l'antique importance du monnayage de ces trois villes correspond bien à un semblable état de choses. Pourtant nous avons une très-nombreuse série de petites monnaies d'argent, dont les plus anciennes appartiennent certainement au VI^e^ siècle et dans la succession desquelles on peut suivre pas à pas tous les progrès de l'art dans le cours du V^e^ [1], monnaies où l'on voit d'un côté Zeus Aphésios, donnant la volée à l'aigle qu'il tient sur sa main, et de l'autre la tête d'Artémis Hymnia [2], avec la légende ARKADI ♀ ON et plus tard APKAΔIKON. Il n'y a

[1] Mionnet, t. II, p. 243; *Suppl.*, t. IV, p. 271. — Pour la succession des styles d'art dans ces pièces, voy. surtout Imhoof Blumer, *Choix de monnaies grecques*, pl. II et III, n^os^ 71-82; *Zeitschr. f. Numism.*, t. III, pl. VII, n^os^ 2-27; VIII, n^os^ 1-8; p. 289-302.

[2] E. Curtius, dans les *Beiträge* de Linder et Friedländer, p. 85-92.

pas à y voir des monnaies fédérales, puisqu'à l'époque où elles furent frappées il n'y avait pas de ligue arcadienne ayant une existence politique; ce ne sont pas non plus les espèces d'une des villes qui exerçaient chacune sur son territoire la souveraineté dans toute sa plénitude. Une seule explication est possible pour ce monnayage qui s'intitule lui-même Arcadien, Ἀρκαδικόν, sous-entendu νόμισμα ou κόμμα. C'est que c'est un monnayage sacré, émis par le sacerdoce du culte commun de la ville sainte de Lycosura, « la plus antique cité qu'eût vue le soleil », suivant sa prétention traditionnelle [1], et du mont Lycée, culte qui était alors le seul lien national entre les tribus arcadiennes, revendiquant toutes la même origine [2]. L'emploi de l'adjectif possessif, au lieu du nom du peuple au pluriel, a peut-être ici une signification caractéristique : la monnaie n'est pas celle « des Arcadiens » comme peuple réuni politiquement, mais une « monnaie arcadienne sacrée ».

Sur la monnaie archaïque d'Olympie [3], on lit de même ϘΔΥΜΠΙΚΟΝ, sur le tétradrachme de Delphes ΔΑΛΦΙΚΟΝ [4]. Il semblerait donc que l'on pourrait être en droit de tenir semblable forme de légende comme étant, dans la Grèce propre, indicative des monnaies non plus nationales, mais sacrées, frappées avec les richesses métalliques qui affluaient dans les caisses de certains temples; car l'absence de toute vie politique à Olympie, cité purement religieuse dépendant d'Élis depuis la ruine de Pise [5], ne permet pas

[1] Pausan., VIII, 38, 1.

[2] C'est l'opinion de M. E. Curtius, du colonel Leake (*Numism. hellenic. European Greece*, p. 16-18; *Add.* p. 156; *Suppl.*, p. 114) et de M. Leicester Warren, (p. 11).

[3] *Zeitschr. f. Numism.*, t. II, p. 265.

[4] *Rev. num.*, 1869, p. 149.

[5] Cette situation est parfaitement exprimée par la belle monnaie d'argent

d'attribuer un autre caractère à sa monnaie. Les pièces d'argent à la légende ΘΕΣΠΙΚΟΝ [1] au lieu de ΘΕΣΠΙΕΩΝ peuvent parfaitement être des monnaies sacrées, frappées par le sacerdoce du fameux sanctuaire d'Éros à Thespies, plutôt que des monnaies émises par les autorités politiques de la ville. N'avons-nous pas encore en Béotie une autre monnaie frappée par un temple, dans une localité qui n'avait pas d'autonomie politique, celle d'Ismène [2], faubourg de Thèbes, ou plus exactement du sanctuaire d'Apollon Isménien?

Il faut faire dans la numismatique grecque une place à ces monnaies sacrées [3]. A côté de la souveraineté des cités et des rois, le droit de monnayage, ce privilége souverain, a été reconnu à un certain nombre de corps religieux et de temples, qui utilisaient pour la fabrication de monnaies une partie de leurs trésors et y trouvaient de nouveaux revenus. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger les tétradrachmes frappés par les Amphictyons, comme corps sacré bien plus que comme assemblée politique, et où la tête de la Déméter d'Anthéla et l'image de l'Apollon Delphien rappellent les sanctuaires où ils tenaient leurs deux assemblées annuelles [4]. Nous avons la monnaie d'argent du temple de Didymes, près de Milet, que son inscription appelle sacrée,

du musée britannique, où l'on voit d'un côté la tête de Zeus avec la légende ordinaire des Éléens, ΓΑΛΕΙΩΝ, de l'autre la tête de la nymphe Olympie avec son nom, ΟΛΥΜΠΙΑ : *Zeitschr. f. Num.* t. II, p. 266.

[1] Mionnet, t. II, p. 110, n° 110, *Suppl.*, t. III, pl. 17, n° 7. — C'est certainement la tête androgyne d'Éros qui est au revers de ces pièces.

[2] Eckhel, *D.N.*, t. II, p. 199; Mionnet, t. II, p. 105, n° 76; Imhoof-Blumer, *Zur Munzkunde Boeotiens*, p. 34.

[3] Voy. surtout E. Curtius, *Ueber den religiösen Charakter der griechischen Münzen*, dans les *Monatsberichte* de l'Académie de Berlin de juin 1869; *Num. chron.*, 1370, p. 91 et suiv.; *Zeitschr. f. Numism*, t. I, p. 267 et suiv.

[4] Mionnet, t. II, p. 96, n° 21; Cadalvène, *Méd. inéd.*, pl. II, n° 18. — La drachme correspondante : *Rev. num.*, 1860, pl XII, n° 8.

ΙΕΡΗ [1]. Les monnaies de bronze de Corcyre à la figure et souvent au nom de Zeus Casios, lesquelles datent de l'ère de la domination romaine et ont été frappées jusque sous Caracalla, sont d'une fabrique toute différente de celle des autres monnaies corcyréennes de la même époque; elles doivent être rapportées à un atelier particulier, installé à Cassiopé dans les dépendances du temple du dieu [2]. Ainsi s'explique le monnayage de certaines localités, qui quelquefois n'étaient même pas des villes, mais seulement des sanctuaires, qui dans tous les cas n'auraient eu politiquement aucun droit à battre monnaie, car elles ne possédaient pas d'indépendance souveraine, comme Éleusis [3], simple dême de l'Attique et le seul où Athènes ait toléré un monnayage de cuivre distinct de la monnaie de l'État, Orthia en Élide [4] et peut-être le Carnéasion voisin d'Andania en Messénie [5]. Il faut rapprocher les faits des villes où la monnaie, comme à Pessinonte [6], à Hiérapolis de Syrie [7], à Alexandria Troas [8], à Ilion [9], à Thasos [10], à Odessos [11], est désignée par sa légende comme celle de la divinité protectrice de la cité, au lieu de celle du peuple, de telle façon qu'il semble que ce soient les autorités sacerdotales, et non les autorités politiques, qui y donnent la garantie légale.

[1] Millingen, *Sylloge of ancient coins*, p. 70.

[2] Lambros, dans Postolaccas, Κατάλογος νομισμάτων τῶν νήσων Κερκύρας, Λευκάδος, κ. τ. λ., p. 51.

[3] Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 222; Mionnet, t. II, p. 140.

[4] E. Curtius, *Peloponnesos*, t. II, p. 102.

[5] R. Rochette, *Mém. de numism.*, p. 128.

[6] Mionnet, t. IV, p. 391, n° 104.

[7] Mionnet, t. V, p. 139 et suiv.

[8] Mionnet, t. II, p. 639, n°s 65-67; *Rev. num.*, 1858, p. 1-51.

[9] Mionnet, t. II, p. 657 et suiv.

[10] Mionnet, t. I, p. 435, n°s 30-39.

[11] Mionnet, t. I, p. 396, n° 221.

La seule Ligue Arcadienne que connaisse l'histoire est celle de Lycomède, fondée sous l'influence d'Épaminondas en même temps que l'on créait Mégalopolis pour y servir de capitale [1]. Malgré les déchirements presque continuels qui remplissent ses annales, la confédération politique des Arcadiens a eu un large monnayage fédéral, évidemment battu à Mégalopolis [2]. Du moment même de sa première organisation datent les admirables statères d'argent de poids éginétique qui ont pour types la tête Zeus Lycæos et Pan assis sur un rocher [3]; ces types se continuent ensuite sur les quarts de statère [4], taille au-dessus de laquelle la Ligne ne monnaye plus. Les plus petites pièces d'argent [5], et celles de cuivre [6], avec d'un côté la tête de Pan cornu et de l'autre, en guise de type, un grand monogramme composé des lettres APK, constituent le numéraire divisionnaire de la Confédération, fabriqué jusqu'à l'époque où celle-ci se fondit dans la Ligue Achéenne.

La série fédérale de la Ligue Étolienne, à la légende AITΩΛΩN, est également riche et fort belle comme art [7]. Elle appartient à l'époque culminante de la puissance de

[1] Voy. l'excellent article *Arcades*, par M. Foucart, dans le *Dictionnaire des antiquités* de MM. Daremberg et Saglio.

[2] Leicester Warren, p. 30 et suiv.

[3] Mionnet, t. II, p. 244, nos 6 et 7. — Le lettres OΛYM, que quelques exemplaires laissent lire sur le rocher, ne le désignent pas comme l'Olympe arcadien, le Lycée; c'est un simple nom de magistrat en abrégé, car, sur un autre exemplaire, c'est XAPI qu'on lit à la même place (*Zeitschr. f. Num.*, t. III, pl. VII, n° 1, p. 289.

[4] Mionnet, t. II, p. 244, nos 8-13.

[5] Mionnet, t. II, p. 244, n° 4.

[6] Mionnet, t. II, p. 245, nos 14-16.

[7] Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 188; Mionnet, t. II, p. 86 et suiv.; Leicester Warren, p, 56 et suiv.

cette Confédération, dans la période historique entre les premiers successeurs d'Alexandre et la conquête romaine. On y distingue deux groupes de pièces : d'abord des statères d'or et des tétradrachmes d'argent de poids attique, que les têtes du droit, dans l'un et l'autre métal, doivent faire ranger parmi les imitations des espèces d'Alexandre le Grand exécutées avec une certaine liberté; puis des monnaies d'argent qui ont pour étalon une drachme de 5gr,35 et des petites pièces de cuivre qui s'y rattachent, toutes ces monnaies ayant des types allusifs à la principale légende héroïque de l'Étolie, la chasse du sanglier de Calydon.

L'absence de toute monnaie royale de l'Épire postérieurement à Pyrrhus, m'induit à croire que les monnaies d'apparence républicaine au nom des Épirotes[1] ont commencé à être frappées quand les derniers descendants de la dynastie des Éacides occupaient encore le trône de ce pays, mais n'exerçaient qu'une autorité très-limitée dans son pouvoir. S'il en était ainsi, les Épirotes auraient possédé une monnaie nationale commune, émise au nom du peuple, dès avant la révolution qui abolit chez eux la royauté pour y substituer une république plus unitaire que fédérative, entre 239 et 229 av. J.-C. Ils n'eurent donc qu'à la continuer dans le nouvel état de choses, jusqu'au moment de leur soumission à la puissance romaine.

Dans le midi de l'Italie, vers l'époque de Pyrrhus, nous voyons cesser tout monnayage d'argent des villes du Bruttium; il est alors remplacé par les abondantes pièces d'or, d'argent et de cuivre portant le nom national des Bruttiens, BPETTIΩN[2]. Ces monnaies attestent la formation d'une

[1] Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 100 et suiv.; Mionnet, t. I, p. 47 et suiv.; Leicester Warren, p. 16 et suiv.

[2] Eckhel, *D. N.*, t. I, p. 166 et suiv.; Mionnet, t. I, p. 179-186.

ligue avec monnayage fédéral, qui se maintint jusqu'après la guerre d'Hannibal et sur laquelle les historiens restent muets [1].

V

Dans toutes les confédérations dont nous venons de passer rapidement en revue les monuments numismatiques, les cités, en constituant une autorité commune pour les choses de la guerre et pour l'administration de certains intérêts généraux, se réservaient la plénitude de leur souveraineté politique et législative dans tout ce qui était de leurs affaires intérieures. De même, en créant une monnaie fédérale commune, elles n'abdiquaient pas leur droit antérieur de monnayage particulier, où elles trouvaient une source de bénéfices [2]. Aussi presque partout, à côté des produits des émissions fédérales, trouvons-nous ceux d'un monnayage municipal contemporain, et quelquefois très-développé. Toutes les cités de la Ligue Béotienne ont eu leurs monnaies particulières à leur propre nom, en même temps que se frappaient les pièces fédérales de l'âge antérieur à Alexandre, monnaies taillées sur le même pied et présentant de même toujours au droit l'emblème commun de la nation, le bouclier béotien [3]. Dans la Ligue Arcadienne organisée par Lycomède, l'existence du monnayage distinct des villes à côté du monnayage commun au nom de la confédération est aussi la règle générale. La création de la Ligue et la fondation de Mégalopolis marquent même,

[1] Mommsen, *M. R.*, t. I, p. 127-132.

[2] Voy. Leicester Warren, p. 9.

[3] Une liste, non tout à fait complète, des villes dont on a de ces monnaies, a été donnée par M. Leicester Warren, p. 27 ; cf. Imhoof-Blumer, *Zur Münskunde und Paläographie, Bootiens*, 1873.

comme l'a très-bien mis en lumière M. Leicester Warren [1], une date capitale pour l'histoire de l'art monétaire dans le Péloponnèse; c'est un moment d'expansion et de progrès qui se traduit par la fabrication dans beaucoup de villes arcadiennes de statères d'argent de poids éginétique, comme ceux qui portent le nom des *Arcadiens* confédérés, statères offrant avec ceux-ci la plus étroite analogie de style. Il n'est pas jusqu'à la ville fédérale, siége de l'atelier monétaire commun, Mégalopolis, qui n'ait en même temps sa monnaie municipale. Elle frappe des quarts de statère d'argent, ou trioboles, exactement semblables à ceux de la Confédération, sauf qu'ils ont en légende ΜΕΓ au lieu du monogramme des lettres ΑΡΚ [2]; beaucoup d'exemplaires unissent, du reste, le monogramme consacré de la Ligue à la légende propre de la ville, et cette association est presque constante sur les cuivres au nom de Mégalopolis [3], soit sur ceux qui ont au revers Pan assis [4], soit sur ceux qui y ont un aigle sur un foudre [5].

Thyrréôn était le siége du conseil de la Ligue Acarnanienne [6]; c'est là qu'elle devait avoir son hôtel des monnaies. Mais de cet hôtel, comme à Mégalopolis, en même temps que les espèces fédérales, sortaient des monnaies municipales d'argent, exactement semblables comme types et comme poids à celles de la Ligue, sauf que c'est le nom de la ville qui y est inscrit en légende [7]. L'abondante série

[1] P. 33.

[2] Mionnet, t. II, p. 240 et suiv., nos 37-42.

[3] Leake, *Numism. hellen., European Greece, Suppl.*, p. 133.

[4] Mionnet, t. II, p. 250, n° 44; *Suppl.*, t. IV, p. 281, n° 55.

[5] Mionnet, *Suppl.* t. IV, p. 281, n° 56.

[6] Polyb., IX, 3, 4.

[7] Mionnet, t. II, p. 85 et suiv.

de bronze de la ville des OEniades [1] a vu le jour au temps où cette cité appartenait à la Ligue Acarnanienne et n'avait pas encore passé à celle des Étoliens. En effet, comme marque d'adhésion à la Confédération nationale, toutes les pièces en question portent un monogramme, composé soit des lettres AKAP, soit simplement de AK, ou bien un A, au-dessous de la tête de taureau à face humaine du fleuve Achéloos [2]. Cette tête elle-même doit être considérée comme un type fédéral, car nous la voyons apparaître sur certaines pièces de cuivre frappées à Leucade [3], lesquelles marquent la période de temps assez courte où cette ville appartient à la Confédération Acarnanienne; elle y est encore accompagnée des lettres AK en monogramme [4]. Dans la riche suite des monnaies d'argent de Leucade, dont la fabrication avait commencé plus anciennement, cette période d'adhésion à la Ligue est indiquée, non par un changement des types qui restent immobilisés, mais par l'inscription du monogramme des lettres AK dans le champ du revers [5].

A part Apollonie [6], qui, d'après sa situation, devait être plutôt à l'origine une ville des Locriens Ozoles et qui n'a dû appartenir à l'Étolie qu'assez tard [7], aucune ville de l'Étolie propre ne nous offre de monnayage municipal parallèle au monnayage fédéral, ce qui s'accorde bien avec le caractère de la constitution de ce pays, ligue de tribus

[1] Mionnet, t. II, p. 84 et suiv.; *Suppl.*, t. III, p. 470 et suiv.

[2] Leicester Warren, p. 16.

[3] Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 466, n° 86.

[4] Ce type aurait encore été celui des monnaies d'argent de Stratos avant que cette ville passât aux Étoliens, si la pièce dans Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 472. est authentique et bien décrite.

[5] Leicester Warren, p. 16.

[6] Mionnet, t. II, p. 88, n° 20.

[7] Au temps où Tite-Live (XXVIII, 8) la mentionne, cette ville était étolienne.

plutôt que de cités. Mais au moment de la puissance culminante de la Confédération des Étoliens, vers l'époque de leur guerre contre la Ligue Achéenne, les habitants d'un certain nombre de localités étrangères à l'Étolie propre, ceux d'Amphissa[1] et de Thronion en Locride[2], ainsi que les OEtéens[3] et les Ænianes[4] dans le midi de la Thessalie, proclament leur adhésion au pacte fédéral en frappant des bronzes à leurs propres noms, mais au type de ceux de la Confédération. C'est de la même façon que nous avons vu tout à l'heure Bottiée de Chalcidique indiquer son inscription dans la Ligue Olynthienne ou Chalcidienne.

Au temps de la guerre entre les Achéens et les Étoliens et de celle des Romains, dont les Étoliens étaient alors alliés, contre Philippe V de Macédoine, les Achéens de la Phthiotide formaient une petite Confédération, cliente de celle des Étoliens et souvent confondue avec elle, mais pourtant en droit distincte. Elle ne paraît pas avoir eu de monnaie fédérale commune; mais nous possédons des pièces de bronze frappées à cette époque dans les villes de Thèbes[5] et de Larisse en Phthiode[6]. Les types y sont divers et purement urbains, les légendes celles des villes; mais toutes ces pièces ont en commun la présence dans le champ du revers d'un monogramme formé des lettres AX, initiales du nom des Achéens[7]. C'est la désignation de la ligue par un monogramme qui tient sur la monnaie une place secondaire, comme nous l'avons sur les pièces de Mégalopolis

[1] Mionnet, t. II, p. 90, n° 1.
[2] Mionnet, t. II, p. 93, n° 29.
[3] Mionnet, t. II, p. 19, n°s 140 et 141.
[4] Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 278, n° 121.
[5] Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 528, n°s 150-152.
[6] Friedlænder, *Archæol. Zeit.*, 1869, p. 100.
[7] R. Weil, *Zeitschr. f. Numism.*, t. I, p. 175.

d'Arcadie et sur celles de plusieurs des villes comprises dans la Confédération Acarnanienne. De la même façon, Démétrias, chef-lieu de la Ligue des Magnètes [1], formée sous les auspices des Romains, quand elle frappe, à côté des monnaies fédérales dont nous nous occuperons dans un autre travail, des espèces d'argent municipales portant le nom de ses habitants, ΔΗΜΗΤΡΙΕΩΝ [2], y inscrit en même temps un monogramme dont la décomposition peut fournir les lettres MA.

VI

Il semble que, dans certains cas, les villes faisant partie d'une Confédération nationale ne soient pas bornées à maintenir leur droit à la fabrication d'un monnayage particulier, parallèlement au monnayage fédéral. Poussant à l'extrême le principe de la conservation de leur souveraineté propre dans sa plénitude, elles prétendaient quelquefois avoir le droit de former entre elles des unions séparées et plus intimes, dans le sein même de la Confédération. C'est le droit de *Sonderbund*, que certains des cantons souverains de la Confédération Suisse revendiquaient encore en 1846 et 1847. Quelques faits numismatiques paraissent se rapporter à des lignes temporaires de ce genre, entre cités normalement comprises dans une plus grande Confédération. Dans les environs de 300 avant Jésus-Christ (d'après les indications du style), nous rencontrons en Béotie au moins six villes, Haliartos, Lébadée, Orchomène, Platées, Tanagra et Thespies, qui frappent des monnaies de bronze absolument identiques, ayant au droit le bouclier béotien, au revers le nom de la ville en

[1] Tit.-Liv., XXXV, 31.

[2] Mionnet, t. II, p. 10, n° 78.

abrégé, au milieu du champ sans aucun type. Toutes ces pièces sont si semblables entre elles, qu'il est difficile de ne pas y reconnaître les monuments d'une union monétaire parfaitement caractérisée et même de ne pas les croire fabriquées dans un atelier commun [1]. On peut comparer à ce fait celui qui se produisit dans la Suisse en 1825, lorsque les sept cantons de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle, Argovie et Vaud s'unirent par un concordat, en dehors de toute participation des autorités fédérales, pour la fabrication d'une monnaie commune. Celui-ci portait d'un côté, avec le millésime et la marque de la valeur, les armes et le nom d'un des cantons concordataires, de l'autre la croix fédérale avec un C au centre et autour, en légende, LES CANTONS CONCORDANTS DE LA SUISSE sur les pièces des cantons de langue française, DIE CONCONDIER CANTONE DER SCHWEIZ sur celles des cantons de langue allemande. Quel que fût le canton dont elles portassent le nom, ces espèces avaient cours légal dans le territoire concordataire, et elles furent frappées dans deux hôtels de monnaies seulement, Berne et Lausanne, d'après une proportion réglée à l'avance pour chaque canton [2]. Il est vrai d'ajouter qu'à cette époque la Suisse ne possédait pas encore de monnaie fédérale, mais seulement les monnaies distinctes des cantons, taillées sur des pieds fort divergents.

Du reste, la ligne séparée des villes béotiennes, au nombre de six au moins, dont l'existence est rélevée par les monnaies dont nous venons de parler, se produisit dans des conditions historiques toutes particulières. Quatre des villes qui la composaient, Platées, Thespies, Tanagra et

[1] Leicester Warren, p. 10 et 25 et suiv.

[2] E. Lehr, *Rev. num.*, 1874, p. 294 et suiv.

Orchomène, avaient été détruites par Thèbes au moment de sa plus grande puissance et relevées de leurs ruines par Philippe de Macédoine. C'est bien évidemment sous les auspices des rois de Macédoine que leur union particulière se forma pour tenir tête à l'ancien parti thébain, soit pendant le temps où Thèbes, ruinée à son tour par Alexandre, n'existait plus, soit quand Cassandre la rebâtit, en 314.

Plus tard, dans les derniers temps de l'existence de la Confédération Béotienne, nous rencontrons encore une pièce de bronze qui unit les deux noms de Délion et de Tanagra [1]. Il est vrai que cette dernière monnaie ne se rapporte peut-être pas à une véritable alliance monétaire, mais à la condition dans laquelle Strabon trouva Délion, réduit à n'être plus qu'un simple village auprès du temple d'Apollon, dépendant du territoire de Tanagra [2].

Nous parlerons donc dans un autre mémoire des monnaies fédérales de la Ligue Lycienne, qui appartiennent, en effet, à l'époque de la prépondérance exclusive des Romains. Mais il me paraît utile d'indiquer dès à présent, pour grouper tous les exemples d'un fait rare et réellement singulier, que dans le monnayage de cette Confédération, vers la fin de son existence nous constatons des unions séparées de villes soumises au pacte fédéral. Toutes celles de ces unions dont on relève jusqu'ici les mentions numismatiques convergent autour de la ville de Cragos, qui marque sa ligue particulière avec Tlos, Xanthos, Telmessos et Myra sur des pièces d'argent ou plus souvent de cuivre [3], où est mentionné en même temps le nom de

[1] Mionnet, t. II, p. 104, n° 73; les noms y sont abrégés sous la forme ΔΗ. ΤΑ, qui peut donc se compléter en Δήλιον Ταναγραίων.

[2] Strab., IX, p. 403.

[3] Waddington, *Rev. num.*, 1853, p. 93; Leicester Warren, p. 41.

la Confédération Lycienne[1]. Les inscriptions de la Lycie paraissent mentionner aussi des unions séparées du même genre sous le nom de συμπολιτευόμενοι δῆμοι[2]. Au reste, comme l'a remarqué M. Waddington[3], « les médailles « lyciennes, qui portent l'indication d'une alliance entre « deux villes, paraissent appartenir au siècle d'Auguste[4], « époque à laquelle l'ancienne Confédération Lycienne « commençait à tomber en décadence, par suite de dis- « cordes intestines, qui lui firent finalement enlever son « autonomie par l'empereur Claude, et dont ces alliances « partielles de ville à ville furent peut-être le germe. »

VII

Quelques-unes des Confédérations grecques les plus fameuses dans l'histoire n'ont pas eu de monnaie fédérale. Ç'a été généralement le cas des simples *symmachies*, formées par des citées réparties sur une vaste étendue de territoire en vue de se défendre contre les entreprises d'un ennemi ambitieux. Il y avait alors alliance d'États qui n'abdiquaient et ne mettaient en commun aucune partie de leurs prérogatives de souveraineté, se promettant seulement assistance mutuelle ; il n'y avait pas à proprement parler une Confédération ayant pour lien un peuvoir fédéral réel. On n'allait pas plus loin dans cette voie que

[1] La pièce d'argent unissant les noms de Cragos et de Tlos ne porta pas toujours la mention des Lyciens : *Rev. num.*, 1043, pl. XVII, n° 14.

[2] Le Bas-Waddington, *Voyage en Grèce, Inscriptions de l'Asie Mineure*, n°s 1290 et 1292.

[3] *Rev. num.*, 1853, p. 93.

[4] La pièce d'argent qui réunit les noms de Cragos et de Tlos doit être pourtant un peu antérieure à Auguste, sous qui la Ligue Lycienne abandonna l'ancienne taille rhodienne des monnaies d'argent, pour adopter celle du denier.

la création d'un συνέδριον des alliés, destiné à servir de conseil de guerre pour des opérations communes et dans certains cas de tribunal arbitral dans les différends entre les cités alliées. Le pacte constitutif de la deuxième Ligue Athénienne, dont le texte nous a été conservé par une inscription [1], montre avec une grande netteté quelles étaient les conditions des *symmachies* de ce genre, et l'on y voit comment elles ne pouvaient pas donner lieu à la création d'une monnaie commune. Aussi ne connaissons-nous qu'un groupe de monnaies que l'on puisse qualifier proprement de *symmachiques*, en les distinguant des monnaies fédérales : ce sont les pièces d'argent frappées par plusieurs villes d'Asie Mineure alliées après la bataille de Cnide, dont il a été question plus haut. Encore y avons-nous vu, au sein de la symmachie générale, une union monétaire spéciale, restreinte à plusieurs villes, tandis que les autres cités alliées monnayent leurs espèces d'après leur système particulier, en se bornant à adopter toutes le type symbolique de l'Hercule étouffant les serpents.

Dans d'autres cas, lorsque la Confédération n'a été en réalité que la domination effective et fort lourde d'une cité prépondérante, jalouse du pouvoir, avide des bénéfices financiers que lui assurait la direction de la ligue, transformant en tributaires et en sujettes les autres cités, nominalement ses alliées, la ville dominatrice s'est bien gardée de créer une monnaie fédérale dont les profits auraient dû être mis en commun. Au lieu de créer ainsi une concurrence à sa propre monnaie, c'est celle-ci que, dans un intérêt égoïste, elle a tenu à développer, en imposant à tous ses sujets de la recevoir. C'est ce qui s'est passé dans la première Ligue Athénienne, dans la Confédération de

[1] *Corp. inscr. attic.*, t. II, n° 71.

Délos, dont le régime oppressif souleva lors de la guerre du Péloponnèse tant d'ennemis contre Athènes parmi ceux qui auraient dû être ses alliés naturels. Non-seulement cette Confédération n'eut jamais de monnaie commune, mais on peut constater d'une manière positive, lorsque l'on étudie le monnayage des villes grecques de l'Asie Mineure entre les Guerres Médiques et le temps d'Alexandre, que l'époque de la suprématie athénienne est précisément dans cette contrée celle de la plus grande divergence de ville à ville dans les tailles monétaires. Ainsi que nous l'avons dit, cette diversité des monnaies produisait d'un marché sur l'autre de telles complications de change, que le commerce avait été conduit à adopter les tétradrachmes d'Athènes comme une monnaie internationale, à valeur fixe, partout recherchée. Les Athéniens n'auraient eu garde de pousser les villes de leur empire dans les voies de l'unité monétaire, de faire cesser un état de choses qui assurait à leur propre monnaie un succès exceptionnel et une large exportation, leur procurant ainsi de si beaux bénéfices dans l'exploitation des mines du Laurium et dans la fabrication des espèces monnayées. Ils favorisèrent donc la variété des étalons des monnaies locales et entravèrent toutes les tentatives pour s'y soustraire, tant que dura leur suprématie. C'est seulement après l'écroulement de leur empire que nous voyons se former, entre les villes qu'ils avaient dominées, des unions monétaires dans le genre de celle des hectés d'électrum ; c'est même seulement après la paix d'Antalcidas, et sous les auspices du gouvernement perse, que se produit dans un grand nombre de villes de l'Asie Mineure un mouvement très-sensible vers l'unification de l'étalon monétaire, mouvement qui se traduit par l'adoption du pied de l'argent rhodien [1].

[1] Voy. Brandis, p. 223 et suiv.

Au reste, une des grandes préoccupations de la politique financière d'Athènes a été de développer l'exportation de la monnaie d'argent, où elle trouvait une de ses meilleures sources de revenus. C'est à ce point de vue qu'elle régla la situation de ses colonies au point de vue monétaire, au moins de celles qu'elle établit pendant la période de sa plus grande puissance. A d'autres époques de l'histoire grecque, nous voyons certaines cités en possession d'une domination extérieure étendue, comme Rhodes, qui permettent et favorisent le monnayage de l'argent chez leurs sujets. Ainsi pendant le temps où Rhodes eut la souveraineté de la Lycie, entre 188 et 168 av. J.-C., la plupart des villes lyciennes furent admises à frapper de petites pièces d'argent aux types rhodiens, où elles inscrivaient leurs noms au lieu de celui de Rhodes, et même quelquefois deux de ces noms en union monétaire [1]. Il est probable que la ville souveraine devait percevoir un droit sur les bénéfices de ce monnayage de ses sujets. Au contraire, lorsque l'on étudie les suites des monnaies d'Égine, de Naxos et de Mélos, il est facile de constater que la fabrication des pièces d'argent, abondante jusque-là, cesse brusquement avec l'établissement des cléruques athéniens entre lesquels on partage le sol enlevé aux anciens habitants. La nouvelle population des colons athéniens n'émet que des pièces de cuivre [2]. Ces faits sont si bien caractérisés, qu'ils me paraissent révéler un principe suivi par Athènes à l'égard des territoires qu'à cette époque elle réduisit à l'état de colonies : interdiction de tout mon-

[1] Longpérier, *Rev. num.*, 1840, p. 405 et suiv.; Leicester Warren, p. 37.

[2] Sur les monnaies de bronze des cléruques athéniens d'Égine, qui marquent une date importante dans l'histoire du monnayage de la Grèce, voy. Brandis, p. 287.

nayage d'argent pour ne se servir que des espèces de la mère patrie dans ce métal, permission de frapper seulement de petites monnaies d'appoint en cuivre [1].

A l'époque où la prépondérance de Thèbes, sous l'impulsion du génie militaire et politique d'Épaminondas et de Pélopidas, absorba presque complétement la Confédération Béotienne, transformant en véritable domination l'hégémonie qui avait presque toujours appartenu à cette ville, nous voyons la proportion du monnayage fédéral diminuer très-notablement et la masse du monnayage municipal de Thèbes s'augmenter de façon à en dépasser de beaucoup l'importance [2]. La numismatique exprime ainsi sous une forme sensible la position nouvelle prise par la ville de Cadmus. De même qu'à ce moment, dans le lan-

[1] La question de la limite dans laquelle, chez les Grecs, le droit monétaire était laissé à une ville dépendant politiquement d'une autre, est encore fort obscure et réclamerait une étude spéciale. Il ne paraît pas, du reste, y avoir eu de principes fixes à ce sujet, et les faits ont varié suivant l'esprit de la politique des cités. Quelquefois la ville souveraine supprime tout monnayage de la part de la ville dépendante; d'autres fois elle la restreint à ne frapper que des espèces de cuivre. Il y a des cas où elle se réserve la fabrication exclusive des pièces d'argent les plus fortes, ne laissant à la ville soumise à son autorité que l'émission de très-petites pièces divisionnaires de ce métal; c'est ce que nous observons à Héraclée de Lucanie, dans les temps assez anciens où elle dépendait politiquement de Tarente, et plus tard chez les Pitanates, colonie des Tarentins dans le Samnium, toujours subordonnée politiquement à la mère patrie (Mommsen, *M. R.*, t. I, p. 145 et 159). Enfin il est des cas où la ville dépendante jouit de la plénitude du droit monétaire et frappe des monnaies de même valeur que celle de la ville dominante, en moins grand nombre seulement. Citons Astyra, dont les pièces d'argent égalent celles de Rhodes, sa métropole, dans le commencement du IV^e^ siècle (Brandis, p. 486), et Crénides, dépendante de Thasos, qui pendant sa courte existence a frappé, avec l'or de ses mines, des monnaies désignées par leur légende comme celles *des Thasiens du continent*, ΘΑΣΙΩΝ ΗΠΕΙΡΟ (Mionnet, t. I. p. 433, n° 12).

[2] Leicester Warren, p. 8 et 24.

gage des historiens, *Thébain* devient le synonyme de *Béotien* et l'expression la plus souvent employée [1], Thèbes, désormais maîtresse du pays jusqu'à son abaissement par Philippe et sa ruine par Alexandre, développe la fabrication de sa propre monnaie, dont elle a seule les profits, aux dépens de la monnaie fédérale, dont il eût fallu les partager avec les autres confédérés. C'est à ce moment qu'elle se met à frapper des espèces d'or à son propre nom [2], tandis qu'aucune n'a jamais été fabriquée au nom de la Ligue.

VIII.

J'ai réservé le groupe nombreux des monnaies de la Ligue Achéenne pour en parler séparément. C'est le monnayage fédéral le plus important de la Grèce et le mieux organisé, de même que la Confédération qui l'a émis fut la plus parfaite, la plus homogène, celle qui sut le mieux concilier la souveraineté que gardaient, chacune chez elle, les cités confédérées, avec l'existence d'un pouvoir fédéral commun, vraiment fort, exerçant une autorité effective. La supériorité de la Ligue Achéenne sur tous les autres essais de fédération tentés jusqu'alors chez les Grecs se traduit dans sa numismatique. Elle nous fait pénétrer dans les rouages intimes de cette confédération si bien constituée, qui eût pu sauver l'indépendance de la Grèce, si elle s'était formée plus tôt et si des jalousies aussi coupables que mesquines ne l'avaient pas contrecarrée, mais qui, du moins, parvint à jeter un dernier éclat sur l'agonie de la nationalité hellénique. Le pacte fédéral des Achéens, re-

[1] Voy. Freeman, *History of federal government*, p. 160 et suiv.

[2] Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 523 et suiv., nos 117 et 118; *Catal. Th. Thomas*, nos 1419 et 1420.

montant aux premiers et modestes débuts de leur Ligue, mais auquel durent adhérer toutes les villes qui s'y agrégèrent par la suite, établissait l'unité de poids, de mesures et de monnaies, comme de législation civile et criminelle, dans tout le territoire de la confédération, de même qu'en respectant la souveraineté des villes il leur imposait, pour être admises comme confédérées, d'adopter un même type de constitution, avec les mêmes magistrats[1]; c'était le moyen d'éviter les déchirements que l'antagonisme entre les cités démocratiques et aristocratiques avait produits dans les confédérations grecques antérieures. Au début, la monnaie fédérale — on ne possède qu'un petit nombre de spécimens de cette époque[2] — se composait de drachmes d'argent et de petites pièces de cuivre, ayant les unes et les autres, d'un côté, la tête de Jupiter, de l'autre, dans une couronne d'olivier, un grand monogramme composé des lettres AX; il n'y a rien de plus, aucune indication de ville, aucune mention de magistrat; les pièces ont été évidemment frappées dans un atelier unique, servant pour toute la confédération. Cette forme donnée au numéraire était la plus convenable à l'époque où la Ligue se bornait aux petites villes de l'Achaïe propre, trop peu importantes pour avoir chacune sa monnaie et qui trouvaient économie à frapper les espèces en commun pour partager les bénéfices comme elles avaient partagé les frais. Mais il fallut adopter une autre combinaison, à partir de l'époque d'Aratos, quand la Ligue s'étendit à la plus grande partie du Péloponnèse et même à quelques territoires au delà de l'isthme, englobant des cités riches et puissantes, qui

[1] Polyb., II, 37.

[2] Cousinéry, *Monnaies de la Ligue Achéenne*, 1re part., pl. 1, n° 1; *Zeitschr. f. Num.*, t. II, p. 138 et 246.

n'auraient pas renoncé facilement au droit de monnayage qu'elles exerçaient de longue date.

Il importait de ne pas admettre, ce qui avait eu de grands inconvénients dans les anciennes ligues, la fabrication, par les différentes cités confédérées, de monnaies municipales parallèlement aux monnaies fédérales, y faisant concurrence, encombrant la circulation et y portant souvent le trouble, car l'exactitude du poids et du titre de ces monnaies municipales échappait au contrôle des autorités centrales de la confédération. On y parvint par une ingénieuse combinaison des deux droits de monnayage local et commun confondus en un seul, que réglait un concordat fédéral sous la surveillance des magistrats présidant à toute la Ligue. La monnaie fut une de poids, de titre, de valeur et de types; mais chacune des villes en frappa chez elle une certaine quantité, en prenant pour elle les dépenses et les profits, sous la responsabilité de ses propres magistrats, et comme marque de cette responsabilité, ainsi que comme moyen de contrôle pour les autorités fédérales, elle y plaça, à côté des types communs de la Ligue, sa marque particulière et la signature de son magistrat.

C'est sur ce principe que repose toute l'organisation des monnaies de la Ligue Achéenne[1]. En argent, ce sont de petites pièces dont le poids flotte de 2gr,77, pour les plus anciennes, à 2 grammes, pour les plus récentes; elles ont les mêmes types que les pièces de la première époque : au droit, la tête de Jupiter, presque toujours sans légende[2],

[1] Sur ces monnaies en général, voy. Leicester Warren, *Greek federal coinage*, p. 44 et suiv.

[2] Ægion seule met quelquefois son nom tout au long du côté de la tête de Jupiter, comme pour indiquer que c'est le dieu qui a son sanctuaire dans la ville, en même temps que c'est la ville qui a frappé la monnaie.

au revers, le monogramme de la Ligue, composé des deux lettres AX, de grande dimension, dans une couronne d'olivier; mais désormais ce monogramme est accompagné du symbole ou des initiales de la ville où la pièce a été frappée, et des premières lettres du nom d'un ou de plusieurs magistrats urbains responsables, détachées ou groupées en monogramme [1], le tout de plus petite dimension [2]. Les monnaies de cuivre, toutes d'une seule taille [3], ont les images des deux dieux protecteurs de la confédération, qui avaient leurs temples côte à côte à Ægion [4] : d'un côté Zeus Homagyrios debout, avec le nom du magistrat local écrit tout au long, de l'autre Déméter Panachæa assise, avec une légende qui contient le nom du peuple de la ville, précédé de l'épithète d'Achéens, qui caractérisent sa soumission aux lois fédérales, par exemple ΑΧΑΙΩΝ ΚΟΡΙΝΘΙΩΝ (*monnaie*) *des Achéens de Corinthe*, ΑΧΑΙΩΝ ΑΛΕΙΩΝ (*monnaie*) *des Achéens d'Élis*, etc. On peut ainsi suivre sur les monnaies achéennes tous les événements qui font successivement entrer des cités nouvelles dans la Ligue, comme aussi les progrès de la politique de Philopémen tendant à diminuer les dangers qui résultaient de l'importance trop

[1] Ægion et Élis sont seules à inscrire tout au long le nom du magistrat responsable, auprès du monogramme de la Ligue, sur le revers des pièces d'argent.

[2] Sur ces monnaies, voy. Cousinéry, *Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la Ligue Achéenne*, Paris, 1825. Depuis lors, il n'y pas eu de travail d'ensemble; on trouve seulement quelques excellentes observations de détail dans les *Numismata hellenica* du colonel Leake.

[3] Les monnaies de cuivre de la Ligue, bien plus faciles et bien plus certaines d'attribution que celles d'argent, ont été l'objet de plus nombreuses études : Sestini, *Sopra le medaglie antiche relative alla confederazione degli Achei*, Milan, 1817; Leicester Warren, *The copper coinage of Achæan League*, dans le *Num. Chron.*, 1864, p. 77-95; Finlay, *Num. Chron.*, 1866, p. 32 et suiv.; P. Lambros, *Zeitschrift. f. Num.*, t. II, p. 160 et suiv.

[4] Pausan., VII, 24, 1 et 2.

grande de certaines villes, en faisant donner, par l'assemblée de la confédération, les droits de cités souveraines à des localités qui dépendaient d'abord d'elles, séparant par exemple Pagæ de Mégare, Aliphira, Asée, Dipée, Gortys, Pallanteion et Thisoa de Mégalopolis, Elisphasia de Mantinée, Coroné de Messène [1].

[1] Voici la liste des 45 villes dont on a pu jusqu'ici relever les marques ou les noms écrits en entier sur les monnaies de la Ligue Achéenne. Pour chacune j'indique le métal dont on connaît des pièces.

ACHAÏE.

Ægire (argent et cuivre).
Ægion (argent et cuivre).
Cérynia (cuivre)
Dymé (argent et cuivre).
Patræ (argent).
Pellène (cuivre).

ÉLIDE.

Élis (argent et cuivre).

TRIPHYLIE.

Hypana (cuivre).

MESSÉNIE.

Coroné (cuivre).
Messène (argent et cuivre).

LACONIE.

Lacédémone (argent).

ARCADIE.

Alée (cuivre).
Aliphire (cuivre).
Antigonia-Mantinée (argent et cuivre).
Asée (cuivre).
Caphya (argent et cuivre).
Clitor (cuivre).
Dipée (cuivre).
Elisphasia (cuivre).
Eva (cuivre).
Gortys (cuivre).
Hérée (cuivre).
Lusi (cuivre).
Mégalopolis (argent et cuivre).
Méthydrion (cuivre).
Pallanteion (argent et cuivre).
Phénée (cuivre).
Phigalie (cuivre).
Stymphale (cuivre).
Tégée (argent et cuivre).
Teuthis (cuivre).
Thelpuse (cuivre).
Thisoa (cuivre).

ARGOLIDE.

Argos (argent et cuivre).
Asiné (cuivre).
Cléones (cuivre).
Epidaure (argent et cuivre).
Hermione (cuivre).
Trézène (argent).

Les petites pièces d'argent étaient sûrement des drachmes [1]. Quant à celles de cuivre, quelques-unes portent la marque de valeur XI, qu'il faut expliquer par χαλκοῖ δέκα [2] ; elles avaient donc cours pour dix chalques, c'est-à-dire, avec le nombre de chalques que comprenait ordinairement la drachme à partir du temps d'Alexandre, un sixième de la pièce d'argent.

FRANÇOIS LENORMANT.

CORINTHIE.

Corinthe (argent et cuivre). Sicyone (argent et cuivre).
Phlionte (cuivre).

MÉGARIDE.

Mégare (argent et cuivre). Pagæ (cuivre).

ILES.

Égine (argent).

[1] Voy. Mommsen, *M. R.*, t. I, p. 85.

[2] P. Lambros, *Zeitschr. f. Num.*, t. II, p. 167.

MONNAIES INÉDITES DE CHIO

(Pl. XI et XII.)

Une monnaie d'argent frappée, au XV^e^ siècle, à Chio, par les Giustiniani, a été décrite et figurée, dès le milieu du siècle dernier, par Muratori[1], lequel l'a prise, par erreur, pour une pièce frappée par Conrad II ou III, vers 1147, lorsque cet empereur entreprit son expédition en Orient. Une autre monnaie, portant l'inscription CIVITAT.CHIO. MONET.IUSTINIANA, est décrite comme étant d'argent, dans le *Catalogue de la collection Dunte*[2]; la même monnaie figure dans ma collection sous forme d'un exemplaire en cuivre; mais il est certain, pour qui considère le style de cette pièce, qu'elle n'a point été frappée à Chio sous la domination des Giustiniani, mais bien plus tard, peut-être en Italie, par quelque descendant des seigneurs de Chio, comme médaille commémorative de la domination de ses ancêtres sur cette île. Le savant danois Münter[3] a compris la monnaie de Muratori dans son *Traité des monnaies des Francs d'Orient*. Cousinéry, dans son mémoire numismatique qui fait suite à l'*Histoire des croisades* de Michaud[4], a publié une autre monnaie de Chio, différant

[1] Dans Argelati, *De numis Italiae*. Vol. I, p. 92, Pl. LXXX.

[2] *Verzeichniss einer zahlreichen Sammlung von güldenen und silbernen Münzen und Thalern*. Hambourg, 1750, p. 375, n° 1921.

[3] *Om Frankernes Munter i Orienten. — Danske Vide k. Selsk Skriffer*. 1805.

[4] Paris, 1822, t. V, p. 546, pl. IV, n° 2.

un peu de celle déjà publiée par Muratori; ces deux écrivains, s'en tenant à l'opinion de ce dernier, sont tombés dans la même erreur, croyant que ces monnaies avaient été frappées par l'empereur Conrad. Mais Lelewel, qui a publié en 1835 une autre monnaie en argent de Chio, a rectifié l'erreur de Muratori, en démontrant que les Génois, qui ont occupé Chio vers le milieu du XIV^e^ siècle, avaient organisé l'île en une sorte de république, et y avaient frappé une monnaie spéciale, en faisant subir quelques modifications au type des monnaies génoises, sur lesquelles figura. jusqu'aux derniers temps de la République, le nom de l'empereur Conrad[1]. Ce numismatiste expérimenté n'avait cependant pas remarqué que le type qui figure sur le revers des monnaies de Chio était le blason même des Giustiniani. En conséquence, l'honneur d'avoir retrouvé la véritable origine de ces monnaies appartient au savant directeur du Musée de Berlin, M. Julius Friedlaender, qui, en publiant, en 1840, deux nouvelles monnaies inédites de Chio, l'une d'argent, l'autre de cuivre, les a définitivement classées et expliquées avec l'habileté et l'exactitude qui distinguent tous ses travaux[2].

Ces quelques monnaies sont tout ce qu'on connaissait de Chio en 1840, et, pendant douze ans, aucune monnaie nouvelle ne vint s'ajouter à cette série. En 1852, le docteur Cumano a publié un gros d'argent des frères Martin et Benoît Zaccaria[3].

A cette époque, ma collection ne comptait que trois ou quatre monnaies de Chio; chaque année, d'autres venaient

[1] *Numismatique du moyen âge.* III^e^ partie, p. 38, Pl. XVI, n° 28.

[2] *Numismata inedita. Berolini*, 1840, p. 30.

[3] *Illustrazione d'una moneta argentea di Scio sul disegno del Matapane di Venezia* del D^r^ Costantino Cumano. Trieste, 1852.

s'y ajouter En 1857, j'eus le bonheur d'acquérir une trouvaille faite à Chio et composée d'environ soixante-dix monnaies d'argent, parmi les plus anciennes frappées par les Giustiniani. Ces monnaies, jusqu'alors tout à fait inconnues, offraient une vingtaine de variétés; c'étaient des quarts de *gigliati*, portant le buste du doge de Gênes avec la légende DUX IADVGDSIVD, et ceux portant le châtel et les légendes CIVITATG SVI, CIVITAS SIV, CIVITAS SII, CIVITAS SIX et CIVITAS RGX; il ne s'en trouvait qu'une seule des frères Martin et Benoît II Zaccaria, celle qui porte le châtel et dont, jusqu'à aujourd'hui, ma collection ne possède qu'un unique exemplaire. En 1858, une autre trouvaille me fournit les deniers tournois de Martin Zaccaria; puis ma collection fut enrichie d'une monnaie unique de Galeazzo Maria Sforza, de trois ducats d'or, d'un *gigliato* d'argent et d'autres monnaies d'argent et de cuivre. Je songeai dès lors à publier ces monnaies de ma collection, qui forment une riche et importante série, et j'en remettais de jour en jour la publication, lorsqu'en 1864, feu D. Promis, lequel se proposait de publier une monographie des monnaies de Chio qui se trouvaient dans le Cabinet du roi d'Italie, m'écrivit en me priant de lui communiquer aussi les miennes, ce que je fis en lui envoyant aussitôt la description, les dessins et les poids de 31 monnaies de ma collection; c'est ainsi que ce savant a pu publier son très-intéressant traité, dans lequel sont décrites, figurées et expliquées 55 monnaies différentes [1].

Depuis la publication de ce traité, il n'a été publié que quatre nouvelles monnaies de Chio, à savoir : deux ducats

[1] *La Zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi.* Memoria di Domenico Promis — Torino, 1865.

d'or, l'un de Thomas Frégoso, par M. Caucich[1], l'autre de Louis Frégoso, par M. Kunz[2]; un *gigliato*, par M. Grueber[3], et une monnaie d'argent de Galeazzo Maria Sforza[4], par M. Schlumberger. Mais en dehors de ces quatre monnaies, on en a découvert plusieurs autres fort importantes durant ces douze dernières années; je me hâte de publier les plus importantes d'entre elles pour faire voir quelles richesses viennent s'ajouter journellement aux diverses séries de monnaies frappées en Orient par les Latins pendant le moyen âge.

Les Zaccaria, surnommés *di Castro* ou *di Castello*, du quartier où était située leur maison, à Gênes, étaient considérés comme une des plus riches et des plus puissantes familles de cette cité. En 1289, mourut à un âge très-avancé, dans cette ville, Zaccaria, fils d'un autre Zaccaria, laissant six fils, dont je ne mentionnerai que trois, Emmanuel, Benoît et Nicolas. Le premier, étant allé à Constantinople, parvint, par sa bravoure et son habileté, à s'attirer la faveur de l'empereur Michel Paléologue, qui lui donna, en 1275, l'ancienne et la nouvelle Phocée, avec les montagnes voisines et leurs mines d'alun. Zaccaria acquit par la vente de l'alun, et grâce à d'autres spéculations, de grandes richesses, et mourut en 1288, laissant neuf enfants mineurs, dont l'un, Tidisio, fut, longtemps après, gouverneur de Phocée.

Emmanuel Zaccaria étant mort, son frère Benoît lui succéda; c'était un homme très-actif, qui se signala dans di-

[1] *Bullettino di numismatica Italiana.* Seria I^ma^, 1866-1867, p. 23, Pl. II, n° 2.

[2] *Periodico di numismatica e sfragistica Italiana.* Firenze, 1871, p. 270, t. XI, n° 7.

[3] *Numismatic Chronicle*, 1872, p. 155, Pl. V, n° 10.

[4] *Les Principautés franques du Levant*, p. 111.

verses guerres, et défendit, avec bravoure, Tripoli de Syrie, et Ptolémaïs de Palestine; ennemi implacable des musulmans, de concert avec le pape Boniface VIII, il dépensa de grandes sommes de sa fortune colossale, en projets pour reconquérir la Terre-Sainte. Mais la croisade, entreprise en 1301, échoua, grâce à la rivalité des puissances maritimes d'Italie, et Benoît continua à résider à Phocée. L'année suivante, forcé de s'absenter il nomma gouverneur, pendant son absence, son neveu Tidisio, lequel, marchant sur les traces de son oncle, défendait, avec grand succès, sa ville, contre les attaques des Turcs du voisinage. A cette époque, les îles de Chio, de Samos et de Cos étaient dans une situation déplorable, servant de repaire aux pirates; Benoît, ayant de nouveau fait voile pour l'Orient, en 1303, avec une flotte puissante, et voulant mettre fin à ce triste état de choses, pria l'empereur Andronic, ou d'envoyer à Chio une forte garnison, ou de lui céder l'île; comme l'empereur mettait quelque lenteur à lui répondre, Benoît s'empara de l'île en 1304. Après ce fait d'armes, l'empereur consentit à lui céder Chio pour dix ans, à titre de vassal, à condition que la bannière impériale flotterait comme auparavant sur la ville; Benoît devait être exempté de tout impôt, et n'aurait à payer qu'un tribut volontaire. Benoît, devenu, de la sorte, seigneur de l'île de Chio, releva les habitations tombées en ruines et fortifia la ville; il s'enrichit par l'exploitation des arbres à mastic, et mourut en 1307.

Son fils aîné, Paléologue, qui demeurait à Gênes, lui succéda. Après la mort de son père, il se rendit aussitôt à Chio, s'y installa, et demanda compte à son cousin Tidisio de son administration de cinq années à Phocée; mécontent du résultat de son enquête, il renvoya Tidisio et nomma gouverneur de Phocée, Andreolo Cattaneo, époux de sa

sœur Eliana. Tidiso, pour se venger, passa chez les Catalans de Gallipoli, s'allia avec eux, vint assiéger Phocée, la prit et la pilla de fond en comble. Paléologue Zaccaria, en se livrant comme son père à de grandes spéculations sur le mastic de Chio et sur le produit des mines d'alun de Phocée, acquit d'immenses richesses et gouverna Chio jusqu'à sa mort, en 1314; il avait réussi à obtenir, de l'empereur Andronic une nouvelle confirmation de sa souveraineté pour une période de cinq ans.

Paléologue, en mourant, laissa deux fils, Martin et Benoît II, qui succédèrent à leur père comme seigneurs de Chio; grâce à leur union, ils purent repousser avec succès les attaques des Turcs et des corsaires catalans. Martin, l'aîné, brave et hardi, s'attira la faveur du prince d'Achaïe, Philippe de Tarente, empereur titulaire de Constantinople, lequel, de concert avec sa femme, Catherine de Valois, proclama, par acte du 21 mai 1315, Martin roi de l'Asie Mineure, et lui céda, du même coup, les îles Oenusses, Proconnèse, Ténédos, Lesbos, Chio, Samos, Samothrace et Cos. Les deux frères gouvernaient de concert; ils obtinrent d'Andronic, en 1319, une nouvelle prorogation de leur souveraineté pour cinq autres années. Après ce temps-là, un différend vint, paraît-il, les brouiller, sans que nous sachions exactement comment la chose se fit. Martin réussit à rester seul seigneur de Chio; et c'est pour cela qu'en 1324, lorsque l'empereur renouvela encore la concession pour cinq nouvelles années, cette confirmation se fit au nom seul de Martin, qui continua à gouverner son île et à combattre les Turcs avec le plus grand succès; il avait en même temps entrepris la construction d'un nouveau fort.

Cependant Andronic le Jeune monta sur le trône de Constantinople; les habitants de Chio lui envoyèrent en

ambassade, un de leurs notables, Léon Calothetos, lequel, par sa description des riches revenus de Chio, attira sur l'île l'attention de l'empereur ; les Chiotes invitaient Andronic à leur envoyer des secours pour les délivrer du joug du dynaste génois, en promettant d'aider, de tout leur pouvoir, les troupes impériales. En même temps, Benoît, qui s'était approprié 6.000 hyperpres, produit des revenus de Chio, et qui était toujours brouillé avec Martin, se réfugia auprès de l'empereur en lui demandant aide et secours contre son frère. Andronic, prenant pour prétexte que la dernière prolongation de cinq années allait expirer, ordonna à Martin de démolir la nouvelle forteresse qu'il venait de construire, et de se rendre à Constantinople pour le renouvellement de leur traité. Non-seulement Martin n'obéit pas à ces injonctions, mais, tout au contraire, il commença à armer ; aussi l'empereur se mit-il en campagne contre Chio, vers l'automne de l'année 1329, avec une flotte de 105 navires superbement équipés. En peu de jours, les Grecs s'emparèrent des principales positions de l'île, après avoir coulé à fond trois des galères de Martin ; celui-ci se vit forcé de se retirer derrière les murailles de la ville, avec 800 soldats ; mais, ne pouvant continuer la résistance, il dut se rendre à l'ennemi. Les Grecs laissèrent partir sa femme et ses fils, Bartolomeo et Centurion, avec leur suite, et tous leurs trésors ; mais lui-même fut emmené, chargé de fers, à Constantinople.

L'empereur récompensa généreusement Calothetos et les autres primats de Chio, nomma Benoît gouverneur de l'île et lui fit don, en même temps, de la moitié des revenus de tout ce territoire, revenus qui s'élevaient à la somme de 120.000 hyperpres. Mais Benoît ne fut pas satisfait et demanda, pour récompense de sa trahison, la souveraine

même de l'île, avec tous ses revenus : il se rendit dans ce but, avec trois galères, à Galata; l'année suivante, en 1330, renforcé de 8 vaisseaux génois, il fit voile contre Chio. Les soldats génois, à peine débarqués, attaquèrent la ville, mais ils furent repoussés par les Impériaux; plusieurs des mercenaires, à la solde de Benoît, furent tués, et lui-même dut se retirer et s'avouer vaincu; il mourut d'apoplexie sept jours après.

Cependant Martin continuait à gémir dans les prisons de Constantinople; il ne fut délivré qu'en 1338, grâce à la médiation du pape et du roi de France; quelques années plus tard il prit part à l'expédition chrétienne, qui se termina par la prise de Smyrne; il périt, à l'attaque de cette ville, le 15 janvier 1345.

Chio, délivrée du joug des Génois, demeura dix-sept ans sous la domination byzantine, puis fut de nouveau reconquise par eux, ainsi que je vais le raconter brièvement. En 1345, quelques révoltés génois, réfugiés à Roquebrune et à Monaco, organisaient un corps de troupes et une flotte pour attaquer Gênes; le doge Jean de Murta choisit quatre officiers chargés de préparer contre eux un plan de défense; la ville garantissait, à défaut d'argent, par une hypothèque placée sur divers impôts, le remboursement de leurs dépenses à tous ceux qui contribueraient à la formation d'une flotte et d'une armée de secours; en même temps elle leur cédait toutes les conquêtes qu'on pourrait faire, jusqu'à amortissement complet de la dette contractée envers eux. Alors vingt-neuf citoyens armèrent chacun une galère et choisirent pour chef Simon Vignoso, qui fut officiellement proclamé amiral, et reçut du doge la bannière de Saint-Georges.

Vignoso se présenta, au mois d'avril de cette même

année, devant Monaco, avec sa flotte et ses troupes de débarquement; il effraya les révoltés qui n'étaient pas suffisamment préparés pour pouvoir lui résister, et qui se dispersèrent. Après ce succès, Vignoso retourna à Gênes, mais il en partit aussitôt pour aller défendre les colonies de la République situées en Crimée, qui étaient menacées par les Mongols; en arrivant à Nègrepont, il y trouva vingt-six galères de Venise et des chevaliers de Rhodes, sous le commandement du dauphin Humbert, qui se proposait d'aller s'emparer de Chio. Humbert offrit à Vignoso de fortes sommes pour l'engager à s'unir à lui, mais Vignoso rejeta ses propositions, et partit aussitôt lui-même pour Chio, où il arriva le 15 juin 1346; il en commença sans retard le siége, et, après trois mois, parvint à s'emparer de l'île tout entière; quelques jours après, il prit également l'ancienne et la nouvelle Phocée; et après avoir laissé des troupes pour garder ses conquêtes, il retourna le 9 novembre à Gênes, où il fut reçu avec enthousiasme.

Vignoso exigea de la République, pour lui et ses associés, le payement des dépenses faites par eux, dépenses qui se montaient à 203,000 livres; mais comme il n'y avait pas d'argent dans le trésor, le traité suivant fut conclu entre les vingt-neuf chefs de galères et la ville. Gênes restait suzeraine des conquêtes faites par Vignoso, avec droit de haute juridiction dans les affaires politiques et judiciaires, comme aussi de nommer les *châtelains* et podestats; les vingt-neuf chefs de galère, sous la désignation commune de Mahoniens, étaient tenus de garantir ces nouvelles possessions contre tout ennemi extérieur; tous les revenus leur appartenaient. Ces associés furent donc constitués en une véritable compagnie d'actionnaires, qui prit le nom

e Mahone ; pour se distinguer plus tard des autres compagnies qui se formèrent successivement, elle s'intitula l'ancienne Mahone ; Simon Vignoso en fut élu chef. Plus tard, tous les actionnaires adoptèrent le nom de Giustiniani, sous lequel ils sont connus dans l'histoire. Quelques-uns demeuraient à Gênes ; les autres s'établirent à Chio et y régnèrent jusqu'en 1566, époque à laquelle cette île fut prise par les Turcs sous le règne de Soliman [1].

MONNAIES DE MARTIN ET BENOÎT II ZACCARIA.

1. + M. Et. B. ZACbARIC. Écu aux armes des Zaccaria.

℞. + CIVITAS · SYI * . Croix.

Or. Poids : 0gr,860.

2. + M · Et· B · ZACbARIAC · Croix.

℞. IC — XC. Le Christ assis sur un trône.

Or. Poids : 0gr,919.

3. + CIVITAS · SYI · M · Et · B · ZA. Les murailles de la ville de Chio, avec six tours.

℞. + SERVORVM · INPATORIS. Croix cantonnée de globules. Le P est barré en signe d'abréviation.

Argent. Poids : 1gr,450.

Si l'on prend comme terme de comparaison les ducats d'or de Gênes, qui furent frappés à cette époque et qui portent l'inscription : « *Janua quam Deus protegat* », on voit qu'ils pèsent de 3gr,493 à 3gr,543, soit en moyenne 3gr,518, dont le quart correspond à 0gr,880. Les monnaies décrites ci-dessus, et qui sont d'or fin, sont donc, sans

[1] V. sur les familles des Zaccaria et des Giustiniani, K. Hopf, dans l'article *Giustiniani* (Ersch et Gruber, *Encyclopädie. I Section. Theil* 68, p. 308, sqq.) et Promis, *la Zecca di Scio*.

aucun doute, des quarts de ducat, puisque le n° 1 pèse quelques milligrammes de moins et le n° 2 quelque chose de plus que le poids légal. Quant aux monnaies d'argent de Martin et de Benoît II, elles présentent un point obscur, puisque celle de ma collection, qui a été publiée par feu Promis (t. I, n° 1), pèse 0gr,820, tandis que celle décrite plus haut sous le n° 3, pèse 1gr,450, et celle publiée par Cumano, 2gr,220. Ces trois monnaies n'ont donc aucune analogie entre elles. J'ignore à quel système appartient la première; la seconde correspond aux gros d'argent de Gênes, et la troisième a été frappée d'après le système et sur le type des gros matapans de Venise.

Les deux autres monnaies d'argent connues de Martin et de Benoît II, ont le type des gros vénitiens, et portent les légendes M·Et·B·Z·S·V·IMP et M·Et·B·Z·S·V·IMPR, que Cumano explique par : « *Martinus et Benedictus Zacharias Insulæ Imperii Duces* », et Promis par « *Martinus et Benedictus Zacharie Sii Vicarii Imperatoris* ». Aujourd'hui, guidés par la monnaie n° 3, nous savons que la véritable légende de ces deux monnaies doit être : « *Martinus et Benedictus Zachariæ Servi Imperatoris* » ou « *Martini et Benedicti Zachariæ Servorum Imperatoris* ». L'empereur, dont les frères Zaccaria s'intitulent les serviteurs, est Andronic Paléologue.

Je remarque, en terminant, que la monnaie de Martin Zaccaria publiée par feu Promis, ainsi que celles que je publie aujourd'hui, figurent dans ma collection comme exemplaires uniques [1].

[1] Une superbe monnaie portant les mêmes légendes que celle décrite par M. Lambros, sous le n° 3, mais avec des différences sensibles dans la disposition des types du droit et du revers, se trouve au Cabinet des médailles du *British Museum*, à Londres. (*Note de la Rédaction.*)

MONNAIES FRAPPÉES SOUS LES GIUSTINIANI.

Dans le traité conclu le 26 février 1347, entre Simon Vignoso et Gênes, il est fait mention de l'établissement d'un hôtel des monnaies à Chio; le podestat était laissé libre de fixer le type, le poids et le titre des monnaies à frapper, mais en même temps on lui imposait l'obligation d'y faire inscrire, comme sur les monnaies de Gênes, les mots : « *Dux Januensium* » et « *Conradus rex* ». A mon avis, le premier qui fit usage de ce droit important, put fort probablement être Vignoso lui-même, chef suprême de toute l'entreprise, qui dut s'empresser d'établir une monnaie à Chio. J'ai donc la conviction que ce fut de son vivant que furent frappées les premières monnaies de la Mahone. Elles le furent selon le système et sur les types des *gigliati* des rois de Naples, *gigliati* qui, à cette époque, jouissaient d'une grande faveur par tout l'Orient, et qui avaient également été imités par les rois de Chypre, par Saruckhan, émir de Lydie, et par les grands maîtres de Rhodes. M. D. Promis a publié deux de ces *gigliati* de Chio (Pl. I, n^os^ 4 et 5) et M. Grueber (*Numismatic Chronicle*, 1872, p. 155, pl. V, n° 10), un troisième, provenant du trésor découvert à Éphèse par M. Wood. J'en publie ici deux nouvelles variétés inédites.

℞. +.DUX.IANUENS.QUEM DEUS.PTA (*Dux Januensium quem Deus protegat*). Le doge, assis de face sur un trône dont les pieds représentent la partie antérieure d'un lion; il porte sur la tête un chapeau d'où pendent deux rubans; il tient de la main droite un sceptre et de la main gauche un globe crucigère.

℟. +CONRADUS.REX*ROMANORUM. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Argent. *Gigliato.* Poids : $3^{gr},814$.

5. +DVX.IANVEN.QOVEM.DVS.PTEGA. Le doge, assis sur un trône, comme sur la monnaie précédente.

℟. +CONRADUS.REX ROMANORUS. Croix, comme sur la monnaie précédente.

Argent. *Gigliato.* Poids : $3^{gr},610$.

6. +DVX.IANVEN.QVEN:DEVS.PTAGA. Le doge, assis sur un trône, comme sur les monnaies précédentes.

℟. +.CORADVS.REX.ROMANORVM. Croix comme sur les monnaies précédentes.

Argent. *Gigliato.* Poids : $2^{gr},778$.

Le *gigliato* publié par M. Promis (Pl. I, n° 4) est indiqué comme pesant $4^{gr},407$, mais cette indication est fausse, puisque cette monnaie, dont j'avais envoyé l'empreinte, ne pèse en réalité que $3^{gr},610$. Le plus pesant des *gigliati* de Chio que nous connaissions est donc celui que j'ai décrit plus haut sous le n° 4, qui pèse $3^{gr},814$. Il en résulte que les *gigliati* de Chio ont dû être frappés sur le système de ceux des grands maîtres de Rhodes, dont le poids légal était de $3^{gr},913$.

7. DVX.IANVENSIVN. Buste de face du doge coiffé d'un haut bonnet, tenant de la main droite une fleur de lis, de la main gauche un sceptre.

℟. +CONRADVS.REX. Croix.

Argent. Quart de *gigliato.* Poids : $0^{gr},620$.

Cette monnaie, très-usée et percée de deux trous, a perdu de son poids primitif et n'a plus le poids légal. Mais elle appartient, sans aucun doute, à la même catégorie que les trois monnaies figurées dans le traité de M. Promis (Pl. I, n°ˢ 7, 8 et 9) et qui pèsent de $0^{gr},776$ à $0^{gr},950$. Ce sont donc des quarts de *gigliato.* M. Promis a donné à ces monnaies le nom de *carats*, mais je ne puis accepter cette

attribution du savant numismatiste, puisque dans aucune des principautés franques d'Orient, on n'a frappé de carats comme monnaie effective. J'ai démontré autrefois qu'à Chypre seulement l'*hyperpyron* ou besant (βυζάντιον) fut frappé comme monnaie effective, mais là même le carat ne fut jamais une valeur effective, et resta toujours une simple valeur nominale équivalant à deux deniers. Dans toutes les autres principautés qui furent établies par les Croisés et les conquérants francs, plusieurs autres systèmes monétaires furent introduits d'Occident, mais les hyperpres et les besants y restèrent toujours à l'état de valeur nominale.

Outre les *gigliati* et les quarts de *gigliato*, on frappait encore à Chio des deniers de billon. M. Promis (Pl. 1, n° 13) a publié une de ces monnaies; j'en publie une autre qui est certainement plus ancienne et que je crois avoir été frappée vers les dernières années du XIV^e^ siècle.

8. +CIVITAS·SIY. Châtel.

℟. +DVX·IANVENSIVM. Croix.

Billon. Denier. Poids : 0^gr^,470.

L'atelier de Chio a également frappé, avant la fin du XIV^e^ siècle, des monnaies d'or qui ne portent pas de type particulier, pas même de lettre distinctive indiquant l'atelier d'origine, mais qui ne sont qu'une absolue et servile contrefaçon des ducats d'or de Venise, et portent simplement les noms des doges de cette ville. Cependant ces ducats de Chio se distinguent des ducats vénitiens par leur mauvaise exécution, par leurs légendes fautives et leur titre, fort bas, composé d'un alliage d'or et d'argent. On connaît deux de ces ducats de Chio; l'un porte le nom du doge Antoine Venier, l'autre celui du doge Thomas Mocenigo; voici leur description :

ANTOINE VENIER

1382-1400.

9. ANTO VЄNЄO. Saint-Marc debout, tenant de la main gauche les Évangiles et de la main droite une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S M VЄNЄTI; près de la hampe de la bannière DVX. Entre le nimbe du saint et la hampe, trois globules placés en triangle.

℟. SIT T XPЄ DTA PIR — VTЄGIS ISTE DVCΛT. Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant de la main droite levée, et de la gauche tenant les Évangiles. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or. Poids : 3ᵍʳ,494.

THOMAS MOCENIGO

1414-1423.

10. TOM.MOCЄNTO. Saint Marc debout, remettant la bannière au doge agenouillé devant lui, comme sur la monnaie précédente. Derrière le saint, S M VЄNЄT, près de la hampe le mot DVX. Entre le nimbe du saint et la hampe, trois globules placés en triangle.

℟. SIT T XPЄ DΛT Q TV — TODIS ISTЄ DVCΛT. Le Christ, dans un cercle elliptique avec neuf étoiles, comme sur la monnaie précédente.

Ducat d'or. Poids : 3ᵍʳ,437.

THOMAS FRÉGOSE

Premier doganat.

1415-1421.

11. T.DVX IΛ VЄ. Saint Laurent debout, tenant de la

main gauche les Évangiles, de la droite une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, ·S LAVRƐTI; près de la hampe, DVX.

℞. SIT·T XPƐ DAT Q·T·RƐGIS IST ƐVCA T. Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant de la main droite levée, et de la gauche tenant les Évangiles. A droite, trois étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or. Poids ; 3gr,456.

PHILIPPE-MARIE VISCONTI.

Duc de Milan.

1421-1436.

12. D·MƐ·DIOLAN. Saint Pierre debout, tenant, de la main gauche, les Évangiles, et, de la main droite, une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S PƐTRVS; près de la hampe, DVX.

℞. SIT T XPƐ DAT Q TV — .... ISTƐ·DUCAT. Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant de la main droite levée, et, de la gauche, tenant les Évangiles. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or. Poids : 3gr,525.

13. D MƐDIOLANI. Saint Pierre, debout, remettant la bannière au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, ·S·PƐTRVS; près de la hampe, DVX.

℞. SIT·T·XPƐ DAT Q TV — RƐGS ISTƐ·DUCA. Le Christ, dans un cercle elliptique, comme sur la monnaie précédente. A droite, cinq étoiles et deux globules; à gauche, quatre étoiles.

Ducat d'or. Poids : 3gr,250.

Un ducat, portant l'inscription D·MADIOLA, a été publié

par M. Schweitzer[1], qui l'a attribué, par erreur, à Jean Visconti, prince de Milan (1349-1354); M. Vincent Promis[2] estime que cette pièce a été frappée par un prince italien inconnu, dans quelque ville ou île du Levant. Or, ces ducats ont été frappés à Chio, lorsque le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, en était le souverain.

THOMAS FRÉGOSE.

Troisième doganat.

1437-1443.

14. T·D·CAMPOFRE. Saint Laurent debout, tenant, de la main gauche, les Évangiles, et, de la droite, une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S LAVRETI; près de la hampe, DVX; au pied de la hampe, un grand S.

℞. GLORIA·IEXCELS :·—·: DEO ET·ITERRA PA (*Gloria in excelsis Deo et in terra pax*). Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant, de la main droite levée, et, de la main gauche, tenant les Évangiles. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or. Poids : 3gr,474.

Un autre ducat, du même Thomas Frégose, un peu différent de celui que je décris aujourd'hui, a été publié par M. Caucich[3]; d'après la gravure qu'il en a donnée, cette pièce paraît être d'un style barbare; mais je pense que c'est plutôt parce qu'elle a été mal dessinée et encore plus

[1] *Notizie peregrine di Numismatica e d'Archeologia. Decade terza.* Trieste, 1856 p. 65 sqq.

[2] *Tavole sinottiche delle monete battute in Italia e da Italiani all' estero.* Torino, MDCCCLXIX, p. 119.

[3] *Bullettino di Numismatica Italiana. Serie Ima*, 1866-1867, p. 23, Pl. II, n° 2.

mal gravée; si j'en juge, du moins, d'après mon exemplaire dont le style est parfait. Celui-là est encore d'or pur, tandis que l'or de tous les autres ducats, soit de Chio, soit de Péra, est mélangé d'argent.

JANUS FRÉGOSE.

1447-1448.

15. IANVS·D·C·F. Saint Laurent, debout, tenant, de la main gauche, les Évangiles, et, de la droite, une bannière, qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S LAVRCT.; près de la hampe, DVX; au pied de la hampe, un grand S.

℟. ·GLORIA·I CXCC·— ·DCO CT I TCRA·P· Le Christ, dans un cercle ovale, bénissant, de la main droite levée, et, de la gauche, tenant les Évangiles. Cinq étoiles à droite, et quatre à gauche.

Ducat d'or.

Janus Frégose étant mort au mois de décembre 1448, son frère, Louis Frégose, fut élu doge de Gênes quelques jours après; mais il fut destitué pendant l'automne de 1450, et remplacé, le 8 décembre de la même année, par Pierre Frégose, neveu du doge Thomas. Pierre Frégose gouverna jusqu'en février 1458; craignant, à cette époque, que la ville ne se soumît à l'autorité du roi Alphonse I de Naples, il donna sa démission et engagea la Commune de Gênes à réclamer la protection du roi Charles VII de France, aux mêmes conditions précédemment arrêtées avec le roi Charles VI. Mais les Français ne gouvernèrent, à Gênes, que jusqu'au mois de mars 1461, époque à laquelle ils furent chassés; Prosper Adorno fut alors élu doge. J'ai la conviction que le ducat d'or suivant, qui ne porte aucun

nom de doge, mais seulement celui de la Commune même de Gênes, a dû être frappé à Chio, pendant les trois années que les Français y commandèrent[1].

16. COMVϵ IANVϵ. Saint Laurent, debout, tenant, de la main gauche, les Évangiles, et, de la droite, une bannière qu'il remet au doge agenouillé devant lui. Derrière le saint, S LAVRϵNTI, et près de la hampe, DVX. Au pied de la hampe, un grand S.

℟. GLORIA I ϵXϹϵLSI — DϵO ϵT·I TϵRRA PAX. Le Christ, dans un cercle elliptique, bénissant de la main droite levée, et, de la gauche, tenant les Évangiles. A droite, cinq étoiles; à gauche, quatre.

Ducat d'or.

J'ai reçu, il y a cinq ans, les empreintes de ces deux derniers ducats, sans avoir pu les acquérir ni savoir en quelles mains ils sont tombés[2].

Les ducats décrits sous les nos 9 et 10 ne présentent, ainsi que je l'ai déjà dit, aucune lettre distinctive désignant l'atelier d'origine, mais ils portent, entre le nimbe du saint et la hampe de la bannière, trois globules placés en triangle,

[1] Le fait suivant viendrait, jusqu'à un certain point, à l'appui de cette opinion de M. Lambros. Sur un ducat, semblable à celui décrit sous le n° 16, ducat dernièrement acquis par M. Schlumberger, les trois lettres traditionnelles du mot DVX sont remplacées le long de la hampe de la bannière par ces trois autres lettres CLI, fort distinctes. Si vraiment ces sequins, ou ducats, ne portant que le nom de la *Commune de Gênes*, ont été frappés pendant la période de l'occupation française, comme le croit M. Lambros, ne peut-on voir dans ces trois lettres CLI, l'abréviation du nom du roi *Caro*LI? Ce serait là l'unique et curieux exemple du nom d'un roi de France figurant sur une monnaie frappée sur la côte d'Asie, il y a plus de quatre siècles. (*Note de la Rédaction.*)

[2] Ces deux ducats font présentement partie de la riche collection de M. le sénateur Marignoli à Rome.

(*Note de la Rédaction.*)

et comme ces globules figurent sur chacune de ces deux monnaies, ils doivent certainement signifier quelque chose; très-probablement, c'est là le point secret de l'atelier monétaire où elles ont été frappées. J'ai acquis ces deux ducats à Smyrne, en même temps que le ducat n° 11 de Thomas Frégose, frappé à Chio, et un autre, de Philippe-Marie Visconti, frappé à Péra. Ces quatre ducats sont semblables comme fabrique et sont, tous, d'or allié d'argent. Je constate ainsi que les ducats, qui portent les noms des doges Antoine Venier et Thomas Mocenigo, sont des produits de l'un des deux ateliers monétaires de Chio ou de Péra. Mais on ne connaît pas de monnaies plus anciennes de Péra, que le ducat que j'ai jadis publié de Philippe-Marie Visconti, et, je doute fort, qu'avant la fin du XIV^e^ siècle, les Génois, installés dans cette colonie, en qualité de vassaux de l'empereur de Byzance, aient eu cette audace d'y établir un atelier monétaire et d'y frapper monnaie à quelques pas de Byzance même. Ce ne fut que plus tard, sous le règne de Jean VIII Paléologue, lorsque l'empire fut tombé si bas et se trouva entouré de tant de dangers, que les Génois purent frapper monnaie sans encombre. Je pense donc que c'est pendant les dernières années du gouvernement de Philippe-Marie Visconti, que l'atelier monétaire de Péra a dû être installé pour la première fois; on commença à y frapper des ducats sur le système de ceux de Chio. En conséquence, les ducats qui portent les noms des doges Antoine Venier et Thomas Mocenigo, ainsi que les ducats de Thomas Frégose et de Philippe-Marie Visconti, qui ne portent pas de marque distinctive, me paraissent avoir été frappés à Chio et non à Péra.

Conformément aux observations précédentes, je conclus :

1°, que les ducats frappés dans l'atelier monétaire de Chio, par Thomas Frégose, étaient une contrefaçon absolue des ducats vénitiens, portant les noms des doges de Venise et le nom de Saint-Marc, et que le différent monétaire de l'atelier de Chio consistait en trois globules disposés en triangle entre le nimbe du saint et la hampe de la bannière.

2°, que, sous le premier doganat de Thomas Frégose, on commença à graver sur les ducats le nom du doge de Gênes, et l'on remplaça le Saint-Marc des monnaies vénitiennes par le Saint-Laurent, patron de Gênes. Ce ducat est celui qui est décrit sous le n° 11.

3°, que, pendant les dernières années de la souveraineté de Philippe-Marie Visconti, on installa, pour la première fois, un atelier monétaire à Péra, et qu'alors, sur les ducats qui y furent frappés, on mit, en guise de signe distinctif, l'initiale P, et sur ceux de Chio, l'initiale S. Il est donc permis d'espérer que l'on découvrira un jour des ducats de Chio frappés pendant les dernières années de cette souveraineté de Philippe-Marie Visconti, comme aussi des ducats de Thomas Frégose frappés pendant son deuxième doganat ou pendant les premières années du troisième. Si jamais ces ducats se retrouvent, ils auront au pied de la hampe de la bannière l'initiale S, et au revers l'inscription des ducats vénitiens : SIT T XPЄ DAT Q TV RЄGIS ISTЄ DVCAT.

4°, que, pendant les dernières années du troisième doganat de Thomas Frégose, on frappa des ducats comme celui du n° 14, qui portent le nom du doge écrit plus *in extenso*, et la légende du revers métamorphosée en GLORIA I ЄXCЄLSIS DЄO ЄT I TЄRRA PA, légende qui se trouve sur tous les ducats suivants.

Avant d'en finir avec les ducats, je transcris ici les noms

des doges de Gênes, dont on a retrouvé jusqu'ici des ducats d'or frappés à Chio; ce sont les suivants :

Thomas Frégose, premier doganat.	1415-1421
Philippe-Marie Visconti.	1421-1436
Thomas Frégose, troisième doganat.	1437-1443
Raphael Adorno.	1443-1447
Janus Frégose.	1447-1448
Louis Frégose.	1448-1450
Pierre Frégose.	1450-1458
COMVS IANVS.	1458-1461

Nous voyons donc que de 1415 à 1461 la série est complète, et qu'il ne manque que les ducats frappés pendant les dernières années du gouvernement de Philippe-Marie Visconti, et ceux frappés sous le second doganat ou pendant les premières années du troisième doganat de Thomas Frégose, ducats dont nous avons déjà parlé au § 3.

Le nom de Chio s'écrivit d'abord en latin *Syos* et *Sios*, plus tard *Chios;* et c'est ainsi que nous le trouvons écrit sur les plus anciennes monnaies : *civitas Syi*, *Siy* et *Sii*, et sur les plus modernes : *civitas Chii*. Mais quand commença-t-on à inscrire sur les monnaies cette orthographe nouvelle? Si l'on admet que la même orthographe figurait sur les monnaies d'or, d'argent et de cuivre, étant donnés tous les ducats sur lesquels se trouve l'initiale S, on peut en conclure que jusqu'à 1461 on écrivit *Sios*, et que plus tard seulement on introduisit la forme nouvelle. Comme date certaine de cette forme *Chii*, nous avons les deux monnaies de Galéas-Marie Sforza, qui a gouverné à Gênes de 1466 à 1477. Nous pouvons donc en conclure que, selon toute probabilité, le changement dut se faire entre 1461 et 1466.

Quant à l'écusson des Giustiniani qui figure sur leurs

monnaies, il était, au commencement, le même que le blason de Chio : à savoir un château avec trois tours; puis, conformément au privilége accordé en 1413 par l'empereur Sigismond, on ajouta aux trois tours une aigle couronnée et éployée. Quand donc a-t-on ajouté cette aigle sur les monnaies? Feu D. Promis, en publiant trois gros (ou plutôt *gigliati*) qui portent cette aigle au-dessus du château (Pl. III, nos 29, 30 et 31), dit qu'il pense qu'ils furent frappés entre 1421 et 1436. Mais si ces monnaies avaient été émises à cette époque, l'aigle devrait figurer également sur les monnaies de Galéas-Marie Sforza. Il est donc incontestable que les monnaies sur lesquelles on a ajouté l'aigle ont été frappées quelques années après 1477. J'ai la conviction que c'est aussi après cette date qu'a été frappée l'autre monnaie d'argent (Pl. III, n° 28), qui ne porte pas l'aigle, et qui, selon M. Promis, a été frappée avant 1413.

Deux autres monnaies d'argent, visiblement postérieures aux monnaies précédentes, ont été publiées par M. Promis (Pl. III, nos 38 et 39), lequel estime avec raison qu'elles ont dû être frappées vers le commencement du XVIe siècle. A ces deux monnaies, j'en ajoute une troisième inédite :

17. + CIVITAS · CHII. Château à trois tours, surmonté d'une aigle couronnée, éployée.

℟. CONRADVS · REX · ROMA. Croix.

Argent. Poids : 2gr,34.

Dans la série des monnaies de cuivre portant les initiales des podestats, on n'en connaît encore aucune qui porte le millésime. Les seules monnaies de Chio connues portant la date sont les pièces d'argent de Vincent Giustiniani frappées en 1562. Je publie ici une monnaie de cuivre, avec les initiales L - I, et le millésime 1548.

18. CIVIT — AS · CHII. Château à trois tours, surmonté d'une aigle éployée. Dans le champ, à gauche L; à droite, I; au bas, une ligne horizontale, et au-dessous, la date 1548.

℞. + · CONRADVS · REX · ROMANOR · Croix.

Cuivre. Poids : 3ᵍʳ,260.

Une petite monnaie de cuivre avec les mêmes initiales a été publiée par M. Promis (Pl. III, nº 11), qui l'a attribuée à Laurent Giustiniani Banca, podestat en 1483. Mais je crois que cette monnaie est moins ancienne et a plutôt été frappée au XVIᵉ siècle; il est donc probable qu'elle appartient au même podestat, dont j'ai décrit plus haut la monnaie, et que le millésime a été omis par défaut d'espace.

Je termine ce mémoire par la description de deux monnaies d'argent du podestat Vincent Giustiniani, dernier chef de la Mahone de Chio.

19. CIVITAS.CHII. Château à trois tours, surmonté d'une aigle couronnée et éployée. Dans le champ, à gauche, V; à droite, I; au bas, 1562.

℞. + CONRADVS.REX.ROMA. Croix ornée.

Argent. Poids : 5ᵍʳ,850.

20. + CIVITAS.CHII. Château à trois tours, surmonté d'une aigle couronnée et éployée. Dans le champ, les lettres V — I; au bas du château, la date 1562, comme sur la monnaie précédente.

℞. + CONRADVS.REX.ROMAN. Croix ornée et fleuronnée à ses quatre extrémités.

Argent. Poids : 3ᵍʳ,950.

P. LAMBROS.

COMMUNICATIONS, CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS

Révision des monnaies de Pamphylie. — Trouvaille de Vallon. — Trouvaille de Saint-Romain-les-Catheux. — La Numismatique à l'Exposition de Leeuwarden. — Le jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas. — Saiga de Périgueux. — Denier de Pierrefonds.

I. RÉVISION DES MONNAIES DE PAMPHYLIE : SUPPLÉMENT

ALEA D'ARCADIE. ATTALIA DE PAMPHYLIE

Mionnet, t. II, p. 246, n° 23, décrit le bronze suivant qu'il donne sans hésiter à Alea d'Arcadie :

Deux têtes casquées et accolées à droite.

℞. AAEΩN, Jupiter aetophore assis à droite.

Pellerin, auquel Mionnet a emprunté l'attribution, dit : « La première lettre de la légende AAEΩN étant au bord de la médaille, il se pourroit bien qu'il en manquât quelque autre devant. » Eckhel partage le doute de Pellerin : « Aeneum AAEΩN typo Jovis aetophori sedentis huc vocandum putat Pellerinius, dubitat tamen, an non aliud forte elementum numo suo exclusum præcedat. »

En effet, la légende inscrite est ATTAAEΩN, dont il ne reste que TAAEΩN. Le coin n'a pas glissé et formé deux têtes comme accolées, selon le dire de Pellerin, car on retrouve le type des deux têtes casquées et accolées à Attalia de Pamphylie, Mionnet, t. III, p. 450, n° 23. Et au n° 24 du même auteur, je trouve

[1] L'article consacré par M. Muret, dans ce numéro, à la révision des monnaies de Pamphylie était imprimé lorsque l'auteur nous a envoyé le supplément suivant que nous nous empressons de publier.

la description exacte de la prétendue médaille d'Alea, d'après Sestini :

Mêmes têtes.

℞.... ΑΛΕ.. Jupiter assis tourné vers la gauche.

PTOLEMAÏS DE GALILÉE. PTOLEMAÏS DE PAMPHYLIE.

M. Friedlaender restitue à Ptolemaïs de Pamphylie le bronze de la collection Pembrock, classé par Eckhel et Mionnet à Ptolemaïs de Galilée, bronze négligé par Duchalais et dont voici la description :

Tête d'Apollon laurée, à droite.

℞. ΠΤΟΛΕΜΑΙΕΩΝ, amphore; au pied, un oiseau.

Une autre médaille de la même ville, qui est au Cabinet de France en double exemplaire, présente les mêmes types, avec cette seule différence que l'oiseau, au pied de l'amphore, est remplacé par une double corne d'abondance (Mionnet, *Galilée, supplément*, t. VIII, p. 325, n° 2).

M. Friedlaender traite d'abord la question géographique et, en passant, rectifie Duchalais qui avait fait dire à Strabon, le seul auteur qui parle de Ptolémaïs de Pamphylie (liv. XIV, ch. 5), que cette ville est située sur le Melas. Le texte porte : « entre le fleuve Melas et Coracesium ». Quant aux types, le savant directeur du Musée de Berlin conclut de la présence de la tête d'Apollon au droit, que l'oiseau de revers doit être le corbeau consacré à ce dieu.

L'amphore et la tête d'Apollon figurent sur un bronze à légende ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ, qu'on a classé à Tauromenium ou Apollonie de Macédoine.

M. Friedlaender cite encore le vase des monnaies de Craunon, posé sur un petit char avec un oiseau sur chacune des roues. Enfin la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΕΩΝ peut convenir aussi bien à la Galilée qu'à la Pamphylie, et M. Friedlaender, qui en fait la remarque, s'autorise avec raison du style pour attribuer notre médaille à la Pamphylie. (Cf. *Numismatische Zeitschrift*, 1870, p. 346.)

E. Muret.

II. TROUVAILLE DE VALLON

Qu'il nous soit permis de revenir sur la brochure de M. Ferdinand Hucher, concernant le trésor de Vallon, quand ce ne serait que pour signaler le beau travail auquel M. Blancard, notre savant confrère, s'est livré, au sujet de cette brochure dans le *Répertoire de la Société de statistique de Marseille*, p. 40 du tome XXXVII, année 1877.

La rareté relative des monnaies baronales est loin d'être fixée avec toute la précision désirable ; il en est de même de l'époque d'émission avec type immobilisé, comme la monnaie du Maine, de l'Anjou, et celle au type chartrain sans nom de barons ; les dépôts de monnaies, lorsqu'ils sont aussi nombreux que celui de Vallon et qu'ils sont étudiés et classés avec le soin que MM. Hucher ont apporté à l'examen de celui-ci, peuvent seuls renseigner avec précision les numismatistes sur ces faits divers. On voit alors, en effet, combien certaines séries sont pauvres d'oboles, et quelle valeur acquièrent celles-ci relativement aux deniers.

Ainsi, sur 1,480 deniers au monogramme des Foulques, on n'a trouvé qu'une obole, et encore celle-ci appartenait-elle à la plus moderne des quatre séries accusées par MM. Hucher, celle qui, sur les deniers, porte ANDEGAV,S ; mais par une déformation de cette légende déjà bien altérée, l'obole offre ce mot ainsi orthographié : ANDNGAVS, plutôt par suite d'une modification intentionnelle, comme serait un différent monétaire, que fortuitement.

Cette obole paraît pour la première fois, et l'on n'en connaissait qu'une autre, à la légende ANDEGAVIS, d'abord publiée par M. Eugène Hucher, père de l'auteur, *Revue Numismatique*, année 1846, t. XI, Pl. X, n° 11 ; cette pièce avait été bien attribuée alors par l'auteur à la période de 1180 à 1200 ou 1220. La découverte de l'obole actuelle à la légende ANDNGAVS, dans un dépôt classé à la fin du XII^e^ siècle ou au commencement

du XIII^e^ par des monnaies à date certaine, confirme cette ancienne donnée.

C'est par suite d'une erreur de typographie que la légende de la nouvelle obole a été transcrite ANDEGAV'S; elle est bien telle que nous la donnons aujourd'hui et forme dès lors un jalon pour l'histoire des différents monétaires des monnaies baronnales du XII^e^ siècle.

L'obole ANDEGAVIS, au châtel tournois, publiée par M. Poëy d'Avant en 1858 dans son grand ouvrage sur *les Monnaies féodales de France*, Pl. XXVIII, n° 13, est la même pièce publiée douze ans avant, par M. Hucher, et comme M. Poëy d'Avant n'en avait pas trouvé d'autre échantillon dans ses nombreuses recherches de monnaies, il y a lieu de penser, surtout en présence de l'unique obole du trésor de Vallon, que ces sortes d'oboles angevines, *au type tournois*, sont extrêmement rares.

Nous avons voulu aussi éclaircir un point qui nous avait paru singulier dans la notice de M. Ferdinand Hucher : c'est le fait de la présence de 45 oboles vendômoises d'une variété que nous avons compris devoir être rare; nous avions mal saisi le passage y relatif; il n'existait en réalité qu'un denier rare parmi les 350 pièces de ce format au nom de Vendôme; ce denier rare, dont la nature n'est pas indiquée dans la notice de M. F. Hucher, est le n° 2 de la Pl. XXXVI du 1^er^ vol. des *Monnaies féodales* de M. Poëy d'Avant; c'est un denier dit *à la fleurette* et portant en légende VINDOCINO; M. Hucher a bien voulu nous en donner la description à l'intention des collectionneurs de monnaies vendômoises.

Les quarante-cinq oboles fort jolies, mais non très-rares, étaient au type ordinaire VDONCAOSTO. M. Hucher les estime, malgré leur nombre, à raison de leur belle conservation et de leur fabrique soignée; jamais d'ailleurs les dépôts de monnaies chartraines n'avaient offert tant d'oboles à ce type.

Nous ne finirons pas cette rapide revue sans rappeler que la notice de M. Ferdinand Hucher donne, pour la première fois, plus de quatre-vingts noms de monétaires de sterlings de

Henri II, transcrits, ainsi que les noms de lieux, avec une grande exactitude; et à ce sujet qu'il nous soit permis de rectifier l'orthographe de ceux que nous avons cités et qui est celle ci-après : FILIP et non FILIPS, GEFREI et non GEFREC, LEFWINE et non LEPWINE.

III. — TROUVAILLE DE SAINT-ROMAIN-LES-CATHEUX [1]

(décrite dans les *Mélanges*, t. II, p. 113 et suiv.).

CHARLES VIII. 20 août 1483 — 7 avril 1497.

N° 1. Écu au soleil de Poitiers, frappé avant le 8 juillet 1494. — N° 2. Écu frappé à Poitiers, depuis le 2 juillet 1494; ces écus ont été monnayés par Hilaire Boyslesve.

LOUIS XII. Du 10 avril 1497 (avant Pâques) au 1er janvier 1514 (avant Pâques).

N° 3. Écu au porc-épic, frappé à Tours, depuis le 29 janvier 1507, par Guillaume Basire; en 1509, il est remplacé par Jacques Basire. L'écu en question peut donc être de l'un comme de l'autre. Guillaume mettait 3 points clos entre la tour et la couronne, à partir du 30 mars 1494; je penche pour Jacques Basire. — N° 4. C'est un écu au porc-épic, de Lyon; en juillet 1507, Jacques Besson était maître particulier; en 1509, Jacques Paulin fut nommé pour 3 ans; en 1513, Michel Guilhen remplaça Paulin et resta maître particulier jusque sous François Ier. L'étoile frappée sous le trèfle me porte à croire que cette pièce ne saurait être de Besson, qui a probablement employé le trèfle seul.

Les écus au soleil de Louis XII sont antérieurs aux écus au porc-épic. Les nos 5 à 8 sont des écus de Lyon frappés entre 1497 et 1507, soit par Jehan Richer, soit par Claude Besson, qui lui

[1] C'est par erreur que l'on a imprimé, p. 113, Saint-Romain-les-Artheux. Notons aussi que, p. 117 et 118, on a mis, à cinq reprises, CAROLVS VIII au lieu de CAROLVS VIIII.

succéda en 1500. Celui-ci avait pour différence un point ouvert entre la fleur de lis et l'L de Ludovicus.

N° 9. Écu au soleil de Paris, frappé par Laurent Sureau, qui exerça la maîtrise pendant toute la durée du temps qui a précédé la création de l'écu au porc-épic.

N° 10. Écu de Bourges, avec un annelet sous le B, par Thomas Ronsart, à partir du 10 mars 1493.

N° 11. Écu de Paris de Laurent Sureau.

N° 12. Écu de Lyon. (Voir n^os^ 5 à 8.)

N° 13. Écu de Montpellier, frappé soit par Pierre Morgue, nommé pour 3 ans, à partir de 1495, soit par Henri Morgue (18 juillet 1504), soit par Robert Ricart, nommé pour 4 ans, en 1506. Comme celui-ci a été remplacé dès 1507 par Jacques Sabatier, la pièce, mauvaise de fabrication, dont il s'agit, est probablement de Ricart.

FRANÇOIS I^er^. Du 1^er^ janvier 1514 (avant Pâques) au 31 mars 1546 (avant Pâques).

N° 14. Écu de Limoges de Jacques de Coustures, probablement.

N^os^ 15 et 16. Écus de Bordeaux : R, nef au-dessus d'un croissant au commencement des légendes (et non K). Ce sont des écus de Robert Girault, émis entre le 16 avril 1518 et le 29 septembre 1527.

N° 17. Écu de Bordeaux de Charles Martin, à partir de 1539.

N° 18. De Robert Girault, antérieur aux n^os^ 15 et 16.

N° 19. Écu de Bayonne, de Menault de Montdaco, à partir de 1535 (il est, en cette année, nommé pour 10 ans).

N° 21. Écu de Bayonne par Mathieu de Biran, du 13 janvier 1529 au 13 avril 1532.

N° 22. Faute de différence signalée, on ne peut classer cet écu.

N° 23. Écu de Bayonne, de Barthélemy de Melun, de 1527 au 13 janvier 1529.

N° 24. Écu du même, postérieur au précédent.

N°s 25 à 28. Écus de Lyon, d'André de la Roze, de 1529 à 1530.

N° 29. Écu de Saint-Pourçain, de Jean Menudet, de 1518 à 1529 (l'atelier de Saint-Pourçain a été transféré à Montferrand, de janvier 1531, avant Pâques, au 5 janvier 1533, avant Pâques).

N° 30. Écu de Lyon, de François Guilhen, à partir de 1537.

N° 31. Écu de Villefranche (et non de Sainte-Menehould), de Jehan Pomeyrol, de juin 1518 à mai 1522.

N° 32. Écu de Poitiers, de Jehan de la Roche (du 5 mai 1533 au 16 mars 1539).

N° 33. Écu de Toulouse de Hugues Lamier.

N° 34. Écu du même. Ce maître a été nommé pour 6 ans en 1528 et pour 5 ans en 1538.

N° 35. Écu du même, en 1538 — 15 mai 1539.

N° 36. Écu de Lyon d'André de la Roze.

N° 37. Écu de Rouen, frappé très-probablement du 23 janvier 1514 au 27 janvier 1516, par Robert Poillevilain ou Guillaume Le Roux, ou encore, de 1520 à 1526, par Jehan Jumel.

N° 38. Écu de Paris, frappé par Claude Rouget, de 1529 à janvier 1532.

N° 40. Écu de Paris, sans différence qui désigne le maître de la monnaie.

N° 41. Écu de Lyon, frappé par Michel Guilhen, très-probablement, entre le 13 juin 1515 et avril 1529.

N° 42. Écu à la croisette, frappé à Bayonne ; cet écu (créé le 29 mars 1540) a été frappé par Menault de Montdaco jusqu'au 18 juin 1544.

N° 43. Écu du Dauphiné, à la croisette, frappé à Romans, par Claude Monnier, du 5 janvier 1546 au 10 mai 1547.

N° 44. Écu au salut, frappé à Romans; Pierre Carme, nommé pour 7 ans, le 10 mai 1526, fut remplacé, pour cause de décès, le 24 novembre 1529, par Pierre Guerin, qui donna sa démission le 17 janvier 1535; l'écu doit être de Pierre Guerin.

N° 45. Écu de Romans. J'ignore à quel maître appartient le point sous l'avant-dernière lettre de la légende du revers.

N° 46. Écu de Romans de Jacques Gentet, probablement (de novembre 1522 au 10 mai 1526).

N° 49. Écu de Crémieu, par Nicolas Ricart (ordonnance du 8 octobre 1528), jusqu'au 27 janvier 1531.

N° 49. Écu frappé à Nantes, probablement par Guillaume Raboteau.

Paris, 14 août 1877.

F. DE S.

LA NUMISMATIQHE A L'EXPOSITION HISTORIQUE DE LEEUWARDEN

Mon cher Confrère,

Il y a trois ans, au retour d'un voyage dans le Nord, j'ai eu l'occasion de vous parler de la collection numismatique qui figurait à l'exposition de Zaandam; aujourd'hui, permettez-moi de signaler à vos lecteurs la série de monnaies et médailles réunie à Leeuwarden, où est ouverte depuis deux mois, dans les salles du Palais-Royal, une exposition historique frisonne.

Il suffit de dire que le président de la commission organisatrice de cette exposition est le savant docteur J. Dirks, auquel l'Académie d'Amsterdam a confié le soin de compléter l'œuvre de Van Loon et de Van Miéris, pour être sûr que la partie numismatique y est représentée d'une manière complète et remarquable.

L'Exposition n'admettant que des objets intéressant l'histoire de Frise ou recueillis sur le sol de la province, on y trouve à la fois les monnaies et médailles frisonnes et les pièces étrangères rencontrées dans les fouilles faites dans le pays.

Le catalogue (*Gids voor de bezoekers der historiche tentoonstelling van Friesland gehouden in Z. M. Paleis te Leeuwarden, in den Zomer van* 1877. Leeuwarden, 1877, in-8. XLIII et 316 pp.) les décrit d'une manière beaucoup plus com-

plète que je ne pourrais le faire ; je chercherai cependant à vous donner une idée de ce que renferment les vitrines de l'Exposition, en vous signalant : d'abord, les monnaies impériales romaines trouvées en Frise, datant pour la plupart des IVe et Ve siècles, à l'exception d'une pièce de Néron. — Les monnaies mérovingiennes, provenant de la découverte faite récemment à Dronryp, que MM. Dirks et Hooft van Iddekinge commencent à publier dans la *Revue Numismatique belge* (pièces de Maestricht, du monétaire Ansoaldus; d'Orléans, de Maurinus; de Huy, de Bertoaldus; de Cologne; de Riom, de Charifredus; de Mayence, de Garoaldus, de Metz, etc.; d'autres analogues provenant de trouvailles antérieures, — les bractéates et les pièces byzantines de la trouvaille de Wieuwerd (*Rev. Num. belge*, 1866); — les pièces carlovingiennes trouvées à Pingjum et à Franeker; — la série complète des monnaies seigneuriales de Frise depuis Bruno III; — une collection considérable de monnaies des évêques d'Utrecht; — des médailles de corporations, des méreaux et des pièces historiques relatives à la Frise et à ses grands hommes; — enfin, des insignes distribués dans des circonstances importantes par les stathouders de Frise, etc.

Je vous indiquerai aussi une monnaie arabe frappée en Portugal, second exemplaire recueilli en Frise d'une pièce vraisemblablement rapportée par les Frisons, lors de leurs expéditions en Orient et pendant leur descente sur les côtes du Portugal (*Rev. Num. belge*, t. V, 3e série).

Le catalogue a été rédigé avec le plus grand soin et renferme, de la page 80 à la page 107, une description détaillée des pièces exposées, accompagnée d'indications bibliographiques.

A l'occasion du trois-centième anniversaire de la naissance de Rubens, la Société Royale pour l'encouragement des beaux-arts a organisé aussi à Anvers une exposition rétrospective de tableaux et d'objets d'art. Bien que la numismatique n'occupe qu'une place peu importante dans les salles de la rue de Vénus, je crois devoir terminer cette lettre en vous indiquant quelques grandes médailles historiques du XVIe et du XVIIe siècle qui y

figurent et font partie de la collection de M. Antoine Van Bellingen (n° 876 — 1 à 20 du Catalogue).

Croyez, cher Monsieur et confrère, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Comte DE MARSY.

LE JETON HISTORIQUE DES DIX-SEPT PROVINCES DES PAYS-BAS

par le Dr J. F. DUGNIOLLE; Bruxelles, 1876, 1877, in-8, t. I à III.

L'ouvrage dont il s'agit est moins une étude qu'un catalogue. M. le docteur Dugniolle a pris à tâche d'y décrire, autant que possible dans l'ordre chronologique, tous les jetons des Pays-Bas, publiés ou inédits, dont il a pu avoir connaissance. Il ne s'engage, pour aucun d'eux, dans la voie des dissertations. Ses attributions, brièvement indiquées, ne se manifestent, le plus ordinairement, que dans le titre dont il fait précéder la description de certains jetons. S'il croit devoir ajouter quelques observations à leur sujet, il le fait au moyen de notes.

On conçoit, au surplus, que des dissertations particulières aux pièces cataloguées allongeraient singulièrement un travail qui, dans la forme expéditive sous laquelle il se produit, ne comprendra pas moins de quatre volumes in-8°. Les trois premiers volumes sont en vente; le troisième s'arrête, pour les descriptions, au n° 4427, et, pour l'ordre chronologique, à l'année 1679. Chaque volume est accompagné de quelques planches de figures de jetons.

L'auteur entre en matière par un chapitre de prolégomènes dans lequel il expose ses opinions au sujet des jetons, de leurs origines, des usages auxquels ils ont servi, etc. Si peu qu'on y lise, on s'aperçoit que l'on a affaire à un novateur.

« Longtemps, écrit M. Dugniolle[1], on a supposé, et de « nos jours encore *quelques numismates* prétendent que le jeton

[1] Pages 17 à 19.

« métallique a souvent servi à faciliter l'énumération des va-
« leurs; qu'il a été un moyen tout élémentaire d'arriver à con-
« naître les quantités exactes d'objets quelconques..... Nous
« voulons bien admettre qu'au début on en fit quelquefois
« usage comme moyen de calcul, mais est-ce à dire pour cela
« que telle était sa véritable destination? Évidemment non.....

« Rien dans les légendes ni dans les annales historiques ne
« vient à l'appui de cette opinion; au contraire, nous y voyons
« souvent que le jeton est considéré comme une des divisions
« de la monnaie en usage chez le peuple, qui y trouvait à la
« fois la représentation d'une valeur, un enseignement et une
« mise en scène des événements antérieurs à son époque ou
« qui s'étaient passés loin de ses yeux.

« Je n'ignore pas que les partisans de l'usage primitif du
« jeton comme élément de calcul sont nombreux[1]. On les
« voit accumuler de prétendues preuves pour justifier cette at-
« tribution; mais je dois déclarer que je n'en ai rencontré nulle
« part aucune qui la justifie. »

Si l'auteur avait dit que l'on est trop souvent porté, dans les études, à confondre les jetons avec les méreaux et que, pour les XIII^e^ et XIV^e^ siècles, il est quelquefois difficile de distinguer avec certitude ce qui fut un méreau de ce qui fut un jeton, nous aurions compris; mais la question, telle que M. Dugniolle la présente et la développe, ne nous paraît, en définitive, que peu élucidée.

Nous préférons le catalogue de M. Dugniolle à ses prolégomènes, parce que, du moins, dans un catalogue, si certaines attributions sont parfois très-contestables, il y a toujours un fonds qui intéresse jusqu'aux plus divisés d'opinions : ce sont les pièces décrites.

Nous pensons d'ailleurs que l'auteur, en cherchant bien, aurait pu rendre son recueil plus complet qu'il ne l'a fait pour les temps antérieurs à l'établissement des ducs de Bourgogne

[1] Tout à l'heure, il n'y en avait plus que quelques-uns.

de la maison des Valois dans les Pays-Bas. Nous n'y trouvons pas enregistrés, notamment, les deux jetons d'argent des comtes de Namur publiés par M. Renier Chalon en 1870[1], pièces si gracieuses de dessin et de gravure qu'on les prendrait presque pour des joyaux.

Mais à partir de l'époque du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, comte de Flandre, etc., les séries décrites par M. Dugniolle sont d'une richesse vraiment remarquable. Nous croyons faire plaisir à plusieurs amateurs en indiquant quelques-uns des jetons les plus curieux, se rapportant aux ducs de Bourgogne ou à leur famille, qui figurent dans le recueil; nous les choisirons de préférence, sans en faire une règle absolue, parmi ceux qui n'ont pas encore été, que nous sachions, signalés dans les ouvrages édités en France. Les numéros sont ceux de la description donnée par M. Dugniolle.

26. + PHS : DEI : GRA : DVX : BVRG. « Écu incliné de Philippe le Hardi; à l'angle senestre un heaume orné, surmonté d'un lis coupant la légende. »

℟. + SEVREMENT : IETTER : LE : COMPTE : TROVWZ. « Croix fleuronnée, cantonnée des lettres A·B·C·D. »

Un dessin de cette pièce serait utile pour juger de la certitude de l'attribution à Philippe le Hardi. On ne le trouve pas dans les planches dont le volume est orné.

39. + COMPTES : GETTES : SEVREMENT. « Écu d'Antoine de Bourgogne dans une épicycloïde à neuf arcs de cercle. »

℟. GETTOIRS DE MONSEIGNEVR DE BRAB. « Écu aux quatre lions dans une même épicycloïde, dont les angles externes sont occupés par des trèfles ».

Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, de 1405 à 1415, était le second fils de Philippe le Hardi. Trois autres jetons de lui sont indiqués sous les n^os^ 36 à 38. Le n° 36 a été publié par

[1] Supplément aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*; fleurons du titre et p. 6.

M. Camille Picqué, dans la *Revue Numismatique belge*, année 1869, page 441 et planche XIV.

53. GETTOIRS DV BVREAV DE MADAME L' DVCHESSE.

Écu en losange, parti au 1 des quartiers de Philippe le Bon, et au 2 de Portugal. Ce sont les armes d'Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon, qui l'épousait le 10 janvier 1430.

℟. AVTRE NAREY TANT QVE IE VIVE. Les lettres P et Y, initiales de *Philippe* et d'*Ysabelle*, dans une haie.

La légende du revers est remarquable en ce qu'elle reproduit en entier la devise de Philippe le Bon

198. PHS·DEI·GRATIA·DVX·BVRG·C·HOL. « Écu incliné, écartelé au 1 et au 4 de Bourgogne ancien, et au 2 et au 3 de Bourgogne moderne[1], supportant un heaume surmonté d'une fleur de lis coupant la légende. »

℟. SEVREMENT : IETTES : Z : LE : CONTE : TRVVE. « Croix de Bourgogne, traversant le briquet lançant des étincelles. »

A propos de l'écu figurant au droit du jeton dont il s'agit, M. Dugniolle a mis une note ainsi conçue : « *Cet écu est celui de « Philippe le Hardi. Il est probable qu'on se sera servi d'un « coin de ce prince pour frapper le droit de ce jeton, qui, par « son revers, appartient à Philippe le Bon.* » Nous n'avons pas connaissance que le duc Philippe le Hardi ait jamais été en position de s'intituler comte de Hollande. Nous pensons qu'il serait utile de publier un bon dessin du jeton n° 108, de même que du n° 149, qui paraît devoir lui ressembler beaucoup pour le côté principal.

M. Dugniolle termine au n° 165 la série des jetons qu'il attribue à Philippe le Bon. On devra, d'ailleurs, rejeter de cette série plusieurs jetons qui y ont été compris à tort. Le n° 93, aux légendes IE LAI EMPRIS, BIEN EN AVIENGNE, ne peut convenir qu'à Charles le Téméraire. Le n° 127, qui fait double

[1] D'après cette description, les quartiers de l'écu seraient intervertis.

emploi avec le n° 320, est du temps de Philippe le Beau. Et le n° 135, SE BIEN AN VIEN, SE BIEN AN VIEN, dont l'attribution vraie a été, pour la première fois, émise par M. de Soultrait, dans sa *Numismatique nivernaise*, en 1854, est de Jean de Bourgogne, dit de Clamecy, comte de Nevers, de 1464 à 1491.

Le jeton n° 221, qui est du temps de Charles le Téméraire, est daté des deux côtés :

IECT·DE LA MONN·DE FLND. 1475. « Écu au lion, incliné et heaumé ; tenants, deux lions. »

℟. O BONA CRVX DIV DESIRERATA. 1475. « Saint André debout, derrière sa croix. »

Une variété de cette pièce est datée, au droit, de 1476.

Un peu plus loin, aux « négociations pour le mariage de Marie de Bourgogne », M. Dugniolle décrit, n° 230, un jeton qui a d'abord été publié par Van Mieris, tome I^er^, page 126, sur lequel il y a en légende autour d'un aigle et d'un lion mipartis et adossés : HIC·AQVILA·Z·LEO·CO'CORDES·SVT. ISIIIVL·VSI., légende que Van Mieris interprétait ainsi : *Hic Aquila et Leo concordes sunt idus II Julii visi.* Nous avons fait connaître de ce jeton, l'an dernier [1], une variété qui permet de le mieux comprendre et de retrouver dans la légende ce qu'il y a réellement, c'est-à-dire : *Hic Aquila et Leo concordes sunt, insimul versi.* Aussi pensions-nous que c'en était bien fini des ides de juillet pour l'explication de la petite plaisanterie que renferme cette inscription. Mais voici que notre honorable confrère, sans dire d'où il tire le renseignement, ni s'il a vu la pièce, ou s'il sait où elle repose, inscrit, sous le n° 231 de son livre, un jeton au type du n° 230, et où, cette fois, il y aurait en toutes lettres : HIC AQVILA ET LEO CONCORDES SVNT IDIIS II IVLII VISI. Pourquoi IDIIS ? nous ne savons ; mais ce n'est pas le cas de nous arrêter sur un mot, quand nous manifestons notre doute sur l'authenticité de la légende entière [2].

[1] *Revue belge de numismatique*, 1876, p. 397 et 398.

[2] Dans une question aussi contestable que celle de l'existence de cette lé-

Il n'est pas facile de parler du *Jeton historique* sans y relever quelques-uns des passages où les appréciations de l'auteur ne sont pas toujours très-admissibles.

Nous connaissons tous un jeton de la chambre des comptes des ducs de Bourgogne, à Dijon, frappé sous Philippe le Bon ou Charles le Téméraire, publié par M. de Fontenay (*Manuel*, p. 334). On y lit ceci, d'un côté : CHE SONT DES GETOVIERS DE LA ; et, au revers : LA CHAMBRE DES CONTES DE DIIO. Pour que, sur ce jeton, le nom de Dijon soit complet, il ne manque, on le voit, que la dernière lettre. Mais M. Dugniolle n'est pas d'avis que ce jeton soit de Dijon. « La fin de la légende, dit-il, doit avoir été mal lue. Je pense que c'est De HO, pour Hollande [1]. »

En 1553, on brûla vif, à Genève, l'hérétique Michel Servet, condamné sur les poursuites d'un autre hérétique : Calvin. Van Mieris (t. III, p. 341) a publié, comme se rapportant à ce tragique événement, plusieurs jetons frappés par les catholiques dans les Pays-Bas, et sur lesquels on remarque, notamment, deux israélites, dont l'un, ayant une poutre dans l'œil, est occupé à extraire une paille de l'œil de son compagnon. A vrai dire, la poutre, réduite aux proportions d'un assez gros éclat de bois, ressemble passablement, par la position que le graveur lui a donnée, à une lunette astronomique dirigée vers le ciel. Il est permis de penser, néanmoins, que M. Dugniolle a laissé trop de liberté à son imagination, quand il a cru pouvoir,

gende, l'indication des sources aurait eu son intérêt. Nous avons également regretté l'absence de toute indication de source, en même temps que nous n'avons pas été peu surpris, en lisant dans le *Jeton historique*, p. 21, des notes où nous sommes mis en cause, comme donnant à la ville de Tours deux pièces que l'on sait être des monnaies obsidionales de Tournai de 1521 et, de plus, un jeton dont l'attribution à Tournai est générale et très-vraisemblable. Jamais nous n'avons rien écrit qui soit de nature à nous expliquer le prêt qui nous a été ainsi fait, par M. le docteur Dugniolle, d'une opinion à laquelle nous n'avons pas même songé.

[1] N° 99.

dans cette scène, montrer à ses lecteurs « un astrologue cherchant à ouvrir les yeux à un aveugle[1] ». Les légendes, dont une est en latin[2], avec indication qu'elle est tirée du sixième chapitre de l'évangile selon saint Luc, HIPO (*crita*) EJICE PRI (*mùm*) TRABEM EX OCVLO TVO, renseignent d'ailleurs les curieux sur le sujet de l'allégorie.

Les jetons du moyen âge au type de l'ours, si variés de coins et si répandus partout, forment une suite nombreuse[3] dont M. Dugniolle inscrit des exemplaires dans son livre, n^os^ 27 à 33, et qu'il croit pouvoir, avec d'autres numismatistes de Belgique, donner à Bruges[4]. Acceptera cette attribution qui voudra, de même que celle qui est faite, sous le n° 194, à une autre ville de Flandre, Audenarde, d'un jeton du xv^e^ siècle, dont le type principal, consistant en une paire de lunettes ou bésicles, est entouré de la légende PLENA·DOMINVS·TECVM·BNE., qui fait suite à celle de l'autre face : AVE·MARIA·GRA[5]. Ces bésicles, qui n'ont pas même la forme de celles qui ont quelquefois servi à désigner Audenarde, sans cependant en être les armoiries, nous paraissent plutôt, ici, caractériser une corporation de métier qu'une ville. Pour arriver à une classification méthodique des jetons du moyen âge, il faut en examiner beaucoup et grouper ceux qui présentent entre eux le plus d'analogie. C'est d'après ce principe que nous rapprocherions volontiers du jeton aux bésicles d'autres jetons de la même époque ayant, pour type principal, tantôt un fauteuil, tantôt un panier, tantôt

[1] N° 1934.

[2] N° 1949.

[3] Nous avons indiqué les principaux spécimens que nous en connaissons dans un article du premier volume des *Mélanges*, p. 473 et suiv.

[4] Nous devons toutefois faire remarquer que telle ne paraît pas être l'opinion de M. Renier Chalon, qui a écrit, au sujet des jetons en question, dans la *Revue Numismatique belge*, année 1864, p. 131 et 132, quelques lignes qui ont leur cachet et qui ne manqueraient pas encore d'à-propos aujourd'hui.

[5] M. Edmond Vanderstraten, qui s'est occupé de ce jeton dans la *Revue Numismatique belge*, année 1861, p. 283 à 285, le considère comme étranger à Audenarde et même à la Flandre.

une harpe. Nous avons dans nos cartons des spécimens de ces différentes pièces.

Il faut reconnaître, au surplus, que les énigmes fourmillent encore dans l'étude des jetons, malgré les efforts tentés pour les résoudre. M. Dugniolle, dans son second volume, p. 392, n° 2796, en expose une, que nous soumettons, à notre tour, à la sagacité des lecteurs des *Mélanges*. Il s'agit d'un jeton du XVI^e^ siècle ainsi décrit :

« FRVCTVS IN LABORE. Dans une couronne formée par deux branches de rosier en fleurs, un écu échancré, avec deux oiseaux affrontés, tenant ensemble par le bec un anneau.

℟ PVGNAT AD EXEMPLVM MILES DVCIS. Deux groupes en présence : l'un formé de lions commandés par un cerf tenant un drapeau au lion ; l'autre formé de cerfs, commandés par un lion tenant un autre drapeau. »

Nous ajouterons, comme pouvant servir à donner quelque direction aux recherches, que le jeton signalé par M Dugniolle nous paraît être de France, et du temps de Charles IX ou de Henri III. Nous nous rappelons en avoir vu d'autres, avec le même revers, mais différents pour le côté opposé. Sans vouloir trancher la question, nous ne serions pas surpris que ces pièces fussent des jetons de fantaisie. Quant au type des lions et des cerfs, nous en compléterons l'explication d'après un exemplaire desdits jetons qui est sur nos cartons. Le drapeau du cerf commandant une troupe de lions est marqué d'une écrevisse, et celui du lion commandant une troupe de cerfs est marqué d'un chardon. Ces symboles sont suffisamment clairs : l'écrevisse ne se fait pas faute de reculer, et qui touche au chardon se pique. On voit que tout cela est la mise en scène d'une espèce de maxime qui se trouve ainsi formulée dans le *Livre des proverbes français*, de Leroux de Lincy[1] : « *Plus terrible est la compagnie de cerfz desquelz le lyon est chef, que de lyons desquelz le cerf est chef.* »

[1] Seconde édition, t. I, p. 164.

Nous ne voulons pas clore cet article sans parler encore d'un jeton qui nous paraît très-curieux, et dont M. le Dr Dugniolle est l'heureux possesseur, comme de bien d'autres raretés importantes : c'est le n° 246, dont un bon dessin est donné dans la planche 1re de son recueil.

Au droit, la légende est en langue flamande : LEGHPEN·OM·MIN·HEE·VA·GRVTHVSE (*jetons pour Monseigneur de Gruthuse*). Le type est un écu, écartelé au 1 et au 4 d'une croix, au 2 et au 3 d'un sautoir. Cet écu est entouré du collier de la Toison d'or.

Au revers, la légende est composée des mots de la devise du personnage que le jeton concerne, exprimés d'abord en français, puis en flamand : PLVS·EST·EN·VOVS : MEER·ES·IN·HV. Le type est une bombarde montée sur son affût et lançant un projectile. L'affût n'a pas de roues; c'est une charpente à deux montant·, entre lesquels la bombarde est placée.

Louis de Bruges, sire de Gruthuse, ou de la Gruthuyse, de qui est ce jeton, portait : *écartelé au 1 et au 4 d'or à la croix de sable, au 2 et au 3 de gueules au sautoir d'argent*[1]. Il occupa un rang élevé à la cour et dans les États du duc de Bourgogne, sous Philippe le Bon, qui le fit chevalier de la Toison d'Or, et sous Charles le Téméraire, qui l'envoya en ambassade en Angleterre auprès du roi Édouard IV. Celui-ci, qui lui avait d'anciennes obligations, le fit comte de Winchester. La Gruthuyse, après la mort de Charles le Téméraire, continua à figurer avec distinction dans les affaires des Pays-Bas. Il décéda en 1492.

Mais ce qui fait surtout aujourd'hui, en dehors de sa vie politique, la renommée du sire de la Gruthuyse, et le recommande en même temps à la reconnaissance des amis de notre ancienne littérature et des arts, ce sont les manuscrits, le plus souvent ornés de miniatures, qu'il avait amoureusement amassés et dont beaucoup sont des chefs-d'œuvre, comme on peut encore en juger par ceux que l'on voit à Paris, à la bibliothèque natio-

[1] Maurice, *Blason des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*, p. 65.

nale. « C'était, a dit M. Paulin Paris, le seigneur le plus magni-« fique de son temps. Il avait principalement mis son attention « à rassembler une collection de manuscrits superbes, les uns « achetés de plus anciens propriétaires, les autres commandés « à des artistes et exécutés sous sa direction. Au lieu d'un cabinet « de tableaux, comme les amateurs de nos jours, le seigneur de « la Gruthuyse avait un cabinet de manuscrits. La plupart de ces « merveilles portaient dans les vignettes, et même dans le « corps des miniatures, la devise qu'il avait adoptée, une bom-« barde lançant un projectile, avec les mots : *Plus est en « vous* [1]. »

La fin de cette citation explique suffisamment le revers du jeton décrit ci-dessus.

Nous avons rappelé que Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, mourut en 1492. C'est donc par erreur que M. Dugniolle a classé à l'année 1497 [2] un second exemplaire, quelque peu varié, et qu'il possède aussi, du jeton que nous venons d'examiner. Les armoiries y étant semblables et entourées également du collier de l'ordre de la Toison d'Or, ce second exemplaire ne peut, comme le premier, convenir qu'au somptueux bibliophile. Son fils, Jean, qui lui succéda dans la seigneurie de la Gruthuyse et dans ses autres domaines, et qui mourut en 1512, n'a pas été chevalier de la Toison d'or.

J. R.

VI. SAIGA DE PÉRIGUEUX.

La 6me livraison, t. III, du *Bulletin de la Société historique et*

[1] *Manuscrits français*, t. I, p. 1 et 2. — Voir sur le même sujet les *Recherches sur Louis de Bruges*, par Van Praet, et l'*Armorial du bibliophile*, par M. Guigard, t. I, p. 250 et 251. On remarquera d'ailleurs, dans ce dernier ouvrage, que le fer de reliure dont l'empreinte est donnée p. 250 est incontestablement, par ses caractères, postérieur au seigneur de la Gruthuyse connu par son goût pour les beaux manuscrits.

[2] N° 640.

archéologique du Périgord contient une note de M. le docteur Galy sur un saiga frappé à Périgueux, trouvé à Bézenac (canton de Saint-Cyprien, Dordogne) et appartenant à M. Carvès. En voici la description :

PETROCORIS, buste à droite. ℞. Croix doublement ancrée, cantonnée de quatre points de forme irrégulière, 27 grains (1gr,37).

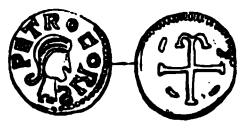

M. le docteur Galy fait judicieusement remarquer l'influence limousine qui a dominé le graveur du coin ; la tête est analogue à celle du tiers de sol de Sarazac ; il classe au milieu du VIIe siècle cette pièce précieuse, premier exemplaire de la monnaie d'argent à Périgueux à l'époque franque.

VI. MONNAIE DE CANON, COMTE DE SOISSONS.

M. Du Lac, de Compiègne, vient de publier dans le *Bulletin monumental* de 1877, n° 5, deux deniers inédits au nom de Canon, comte de Soissons, portant au revers, l'un le nom de Pierrefont, l'autre le nom de Soissons.

Nous reproduisons d'abord celui-ci, parce que bien qu'il n'eût pas encore été gravé, son existence avait déjà été révélée par MM. Voillemier et Poëy d'Avant ; parce qu'il ne diffère pas du type déjà connu pour les comtes de Soissons ; et surtout, parce qu'il nous conduit à l'explication de celui de Pierrefonds.

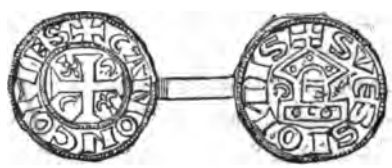

+ CANON COMES. Croix cantonnée de fleurs de lis? au 1er et 4e et de croissants 2e et 3e.

℟. + SVESSIONIS. Temple.

M. Du Lac n'affirme pas le cantonnement des deux fleurs de lis, et en effet il ne se trouve pas sur les deniers déjà connus pour Yves et pour Raoul de Nesle, l'un prédécesseur et l'autre successeur de Canon.

L'autre denier porte :

+ MONETA CANO⅁. Temple.

℟. DE PIERREFONT. Croix cantonnée de deux besans au 1er et au 4e, et deux croissants aux 2e et 3e.

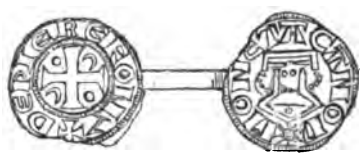

Ce denier est des plus curieux. Il nous révèle, sinon un atelier nouveau, du moins un nouveau nom de localité sur une monnaie, et ce nom est un nom historique de premier ordre, celui de Pierrefonds. Il ne porte pas le titre du comte et s'explique par une circonstance particulière de la vie de Canon. Une des légendes est en latin, celle du revers est en langue vulgaire.

M. Du Lac a très-justement attribué ces deniers à un comte de Soissons connu jusqu'alors sous le nom de Conon ou Conan.

Ce comte, dit-il, était le fils de Raoul de Nesle, châtelain de Bruges, le neveu d'Yves de Nesle, comte de Soissons, auquel il succéda en 1178 et le mari d'Agathe de Pierrefonds qu'il aurait épousée vers 1170 ou 1171, selon les uns, et 1178 selon les autres. Ces données historiques et surtout l'époque du mariage ont besoin d'être précisées pour déterminer l'époque de l'émission de notre monnaie.

Déterminons d'abord le nom. Certaines chartes, que nous citerons plus bas, portent le nom de *Cono* au nominatif. La ratification du testament d'Yves de Nesle par Louis VII porte au

génitif *Coni* et à l'accusatif *Conum*, ce qui répondrait à la forme *Conus*. MM. Henri Martin et Paul Lacroix, dans leur *Histoire de Soissons*, le nomment *Conan* ou *Conrad*, sans indiquer les sources où ils puisent ces noms. Nos deux monnaies, différentes de coins et sans doute d'époque, donnent la forme *Canon*, et leur excellente conservation ne laisse aucun doute sur leur lecture. Cette forme doit donc être la véritable, plutôt que celle très-variable de *Cono*, *Conus*, *Conanus* ou *Conradus* dont nous ne pouvons vérifier le caractère sur des chartes aujourd'hui perdues.

La date du mariage de Canon avec Agathe de Pierrefonds est certainement de 1171 au plus tard, puisqu'à cette date nous trouvons une charte ainsi conçue :

Ego Cono, Petrafontis dominus, et Agatha conjux mea legitima[1] *progenitorum successione ejusdem castri domina.*

Il en existe une autre de 1178. Peut-être était-elle seule connue des auteurs qui reculent à cette date le mariage d'Agathe de Pierrefonds :

Ego Cono Dei gratia dominus Petrafontis et Agatha socia thori mei legitima[2].

Canon a donc pu émettre dès 1171 le denier portant le nom de Pierrefonds. Tout porte à croire qu'il fut frappé avant 1178, époque à laquelle il succéda à Yves. En effet, ce denier ne porte pas le titre de comte que Canon n'eût pas omis en 1178, qu'il n'a pas omis sur le denier de Soissons. Mais bien longtemps avant son avénement définitif, avant d'être seul comte, Canon avait été désigné par son oncle comme son héritier et jouissait de droits et de prérogatives qui en faisaient un véritable comte associé.

Cette situation est révélée notamment par deux textes que

[1] Nous savons en effet, et M. Du Lac n'a pas omis de le faire remarquer, qu'Agathe de Pierrefonds devint l'héritière de la châtellenie de Pierrefonds par la mort de son frère Nivelon.

[2] Ces deux chartes existent dans le *Chronicon de l'abbaye de Longpont*, recueilli par Muldrac, p. 45 et 53.

nous croyons devoir citer. Vers 1157, Yves va partir pour la Croisade, fait son testament et dispose de certains de ses biens en faveur de sa femme, avec l'assentiment de son troisième frère, Thierry de Nesle, et de son neveu Canon, qu'il déclare son héritier pour le cas où il mourrait sans enfants. « Assensu fratris sui domini Theodorici et *Coni* nepotis sui cui hereditatem suam assignavit. » Cette charte fut jurée par la comtesse, par Canon, par Thierry et les hommes du comte, tant chevaliers que bourgeois, « et ut supradicta firma essent et inconvulsa hœredem suum *Conum* et Theodoricum fratrem suum fiduciare et jurare fecit. » Enfin il soumet ce testament à l'approbation du roi, qui donne son agrément l'an de l'Incarnation 1157[1].

Désormais rien ne se fait plus dans le comté de Soissons sans l'assentiment de Canon. Cette même année 1157, le comte Yves exempte de tous péages et impôts les denrées et marchandises destinées à l'abbaye de Longpont et la charte se termine ainsi : « Concessit et *Cono* quem honoris nostri hæredem jam nominavimus[2]. »

Ainsi investi de semblables droits, Canon a pu, dès qu'il fut par son mariage devenu seigneur de Pierrefonds, frapper la monnaie portant ce nom et rappelant le type de Soissons, sans que pour cela les seigneurs de Pierrefonds eussent le droit de frapper monnaie.

Canon fut du reste pendant peu de temps seul comte de Soissons. Yves de Nesle décéda en août 1178, laissant Canon pour son héritier, et dès 1181 Raoul de Nesle, son frère, deuxième fils de Raoul de Nesle, châtelain de Bruges, succédait à Canon, décédé lui-même sans enfants. Non-seulement le règne de Canon fut très-court, mais il fut très-effacé. Jusqu'en 1178, et surtout depuis son mariage avec Agathe de Pierrefonds,

[1] *Historiæ francorum scriptorum*, Duchesne, t. IV, p. 584. Cette charte porte la date de 1157, et c'est par erreur que MM. Henri Martin et P. Lacroix ont imprimé 1167, puisque dans une charte de 1157 le testament est visé.

[2] *Chronique de Longpont*, p. 45.

nous trouvons constamment son nom comme donateur des abbayes de Longpont, d'Ourscamp, du monastère de Saint-Crépin et de Saint-Crépinien, de Soissons. Mais depuis il n'apparaît plus dans aucun cartulaire et il reste étranger au seul fait marquant qui se produisit dans cet intervalle à Soissons : le secours que les gens des communes de Soissons, de Vailly et autres apportèrent à ceux de la commune de Laon, révoltés contre leur évêque.

M. Du Lac fait en dernier lieu remarquer que la légende est en langue latine au droit, *Moneta Canon*, et en langue française de l'autre : *De Pierrefont*. La même singularité se reproduit à peu près à la même époque sur les pièces frappées par Philippe-Auguste, en Artois, où on lit d'un côté : PHILIPVS REX et de l'autre, en langue vulgaire, les noms d'*Arras*, de *Perone*, de *Saint-Omer* et de *Monturuel* (Montreuil).

E. C.

BIBLIOGRAPHIE

I

REVUES NUMISMATIQUES PARUES DEPUIS LA PUBLICATION DU DERNIER NUMÉRO.

Revue belge de numismatique, 1877. *Troisième livraison* (juillet 1877). G. Vallier : *Monnaies féodales du Dauphiné.* — E. André : *Notice sur les billets de confiance du département de la Côte-d'Or.* — A. van den Peereboom : *Essai de numismatique yproise* (suite). — C. A. Serrure : *Les monnaies d'Arnould de Danemark frappées à Alost* (1127-1138). — H. Helbig : *Deux florins d'or anonymes de Mayence, et leur attribution.* — G. A. Hulsebos : *Deux follis de Tibère-Constantin.*

Zeitschrift für Numismatik. Berlin. 1re *livraison du tome V.* 1877. — J. Friedlænder : *Les acquisitions du cabinet royal de Berlin pendant l'année* 1876. — H. Dannenberg : *La trouvaille de monnaies de Nieder-Landin.* — Id. : *Études sur la numismatique de Poméranie et du Mecklembourg* (suite). — M. Bahrfeldt : *Les plus anciens deniers romains.* — A. Klügmann : *Les types des plus anciens bigati romains.* — A. de Sallet : *Études de numismatique grecque.* — Id. : *Les monnaies d'argent de Barcochba.* — J. Friedlænder : *Une légende monétaire de l'Étrurie du Nord.* — Id. : *Médailles brandebourgeoises.* — *Bibliographie* : e. a. Analyse du travail de M. Bompois sur les *monnaies de la communauté des Macédoniens.*

Memorial numismatico español. La 1re livraison du t. IV

vient de paraître; nous en donnerons le sommaire dans notre prochain numéro.

The Canadiam antiquarian and numismatic journal. La 4e livraison du volume V a paru; elle contient les articles numismatiques suivants : *The currency of Canada after the capitulation.* — *The Edward Murphy medal.* — *The Canadian Centennial medal.*

II

INDEX ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES ET ARTICLES DE NUMISMATIQUE PARUS, TANT EN FRANCE QU'A L'ÉTRANGER, DEPUIS LE 1er JANVIER 1871[1].

ALEXEIEFF (G. d') : *Notice sur une médaille antique, inédite, (de Mithridate), ainsi que sur deux autres de Pharzoïos et de Kerkinitis.* 1 pl. in-8°. Nice, 1871.

Id. : *Dissertation sur une monnaie inédite d'un roi inconnu du Bosphore Cimmérien, Inéeus, suivie d'une description de plusieurs autres médailles antiques inconnues.* Paris, 1876.

AUDIAT (L.) : *Sceaux inédits de l'Aunis et de la Saintonge.* Saintes, 1875, figures sur bois.

AVIGNONE (G.) : *Medaglie dei Liguri e della Liguria.* Gênes, 1872, in-4°.

BAHRFELDT (M.) : *Römische Consularmünzen in italienischen Sammlungen. (Ein Beitrag zur römischen Numismatik.)* (Les monnaies consulaires des collections italiennes.) Berlin. In-8°.

Id. : *Les contremarques de Vespasien sur les monnaies consusulaires romaines.* In-8° de 23 pages. Brème, 1876. (En allemand.)

BARRÈRE (l'abbé) : *Nouveaux documents relatifs à la commune*

[1] Nous serons reconnaissants à tous ceux qui voudront bien nous aider à compléter progressivement cette *Bibliographie numismatique contemporaine.* Nous nous sommes abstenu de publier à nouveau les titres des diverses publications déjà mentionnées dans le premier volume des *Mélanges de numismatique.*

et à l'atelier monétaire de Mézin. Rev. des soc. sav., v^e^ série, t. VII, p. 582 à 595. (Voyez au sujet de l'atelier de Mézin (arrondissement de Nérac, Lot-et-Garonne), le rapport de M. Chabouillet, publié dans le même recueil, v^e^ série, t. IV, p. 159, et la communication de M. P. Raymond, t. V, p. 120.)

Id. : *Monnaie de Cécile, comtesse de Rodez et d'Armagnac.* (*Revue de Gascogne*, t. XIV.)

Id. : *Monnaies féodales du petit trésor récemment découvert à Saint-Barthélemy.* (Ibid.)

Barthélemy (A. de) : *Apurement des comptes de la monnaie d'or fabriquée à Angers du 25 nov. 1331 au 1^er^ déc. 1333, et à Montreuil-Bonnin, du 1^er^ mars 1337 au 22 fév. 1346.* (Avec une introduction par M. Lecointre-Dupont.) Poitiers, 1876. In-8°, 42 pages. — Extrait des *Mémoires de la Société des archives du Poitou.*)

Id. : *Liste des mots relevés sur les monnaies gauloises.* (*Revue celtique*, numéros de décembre 1871 et août 1872.)

Id. : *Étude sur les monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray.* In-8°. Autun, 1872.

Id. : *Essai sur la monnaie parisis.* (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.* T. II, 1876, p. 142-172.) Figures. Tirage à part de 36 pages.

Id. : *Les monnaies de Charlemagne* (dans le *Charlemagne* de M. de Wailly). Paris, 1876, p. 487-502.

Id. : *Étude sur les monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge.* Poitiers, 1875. In-8°, 42 pages, avec planche.

Bastelaer (D. A. van) : *Histoire métallique de Charleroi. Précis historique, accompagné de la description et du dessin des jetons et des médailles frappés depuis 1666.* (Extrait du tome IV des *Mémoires de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi.*) Charleroi. 102 pages, 13 planches. In-8°.

Id. : *Les armes et les sceaux de Charleroi.* In-8°, 92 pages et 4 planches. Mons.

Batault (A.) : *Catalogue des monnaies mérovingiennes et du moyen âge du médaillier de la Société d'histoire et d'archéologie*

de Chalon-sur-Saône. Chalon, 1875. In-4°. 1 planche et 33 vignettes.

BATTY (D. T.) : *Descriptive Catalogue of the Copper Coinage of Great Britain, Ireland, British Isles and Colonies.* In-8°. Manchester, 1876.

BAUDRY (l'abbé) : *Note sur une pièce en plomb attribuée à l'époque mérovingienne.* (*Bulletin de la Société des antiquaires de France.* 1er trimestre 1877, page 40.)

BAZOT : *Notice sur un dépôt de monnaies trouvé à Merville-au-Bois, en* 1866. (*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* 1874, n° 1)

Id. : *Des ateliers monétaires de la ville d'Amiens.* (*Mém. de la Soc. des antiquaires de Picardie.*)

BENOÎT (Arth.) : *Enseignes et insignes, médailles et décorations, se rattachant à la Lorraine.* Nancy, 1872. In-8°. 26 pages et 4 planches.

Beschrijving van enkele en dubele vrœdschaps-of-stadhuis-penningen der stad's Hertogenbosch von 1704-1793. In-8°. Bois-le-Duc, 1874. (Numismatique de Bois-le-Duc.)

BESSY-JOURNET : *Monnaies françaises du règne de Louis XIV.* Nouvelle édition. In-fol , 15 pl. Chalon-sur-Saône. 1874.

BLANCARD (L.). *Le millarès, étude sur une monnaie du XIIIe siècle, imitée de l'arabe par les chrétiens.* Marseille, 1876. In-8°, 30 pages.

BLAU (Dr. O.) : *Die orientalischen Münzen des Museums der Kaiserlichen histor. archæolog. Gesellschaft zu Odessa.* (Les monnaies orientales du Musée de la Société impériale d'histoire et d'archéologie d'Odessa.) Odessa. In-4°, 1876, 1 pl.

BLUHM (Dr) : *Ueber Baltische Münzen.* (*Sitzungsberichte der Curländischen Gesellschaft f. L. u. K.* Mittau, 1875.) (Monnaies de la Baltique.)

BOMPOIS (H. F.) : *Les types monétaires de la guerre sociale.* In-4. Paris, 1873, 116 pages et 3 planches.

Id. : *Examen chronologique des monnaies frappées par la*

communauté des Macédoniens, avant, pendant et après la conquête romaine. Paris, 1876. In-4°, 102 pages et 6 planches.

Id. : *Notice sur un dépôt de monnaies carlovingiennes découvert en juin 1871 aux environs du Veuillin, commune d'Apremont (Cher).* Paris, 1871. In-8°, 61 pages et 14 planches.

Id. : *Observations sur un didrachme inédit de la ville de Cierium en Thessalie.* Paris, 1876. In-8°. 42 pages, 1 planche.

Boucherde Molandon : *Note sur un tournois de saint Louis, trouvé à Reuilly (Loiret).* (*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais,* n° 82, p. 88 à 91.) 1875.

Boutkowski (A. P.) : *Recueil de curiosités inédites ou peu connues dans le ch. de l'archéologie, de la numismatique,* etc., Seconde livraison, In-8°. Genève, 1873. (La 1re livraison a paru à Saint-Pétersbourg en 1868.)

Brandis (J.) : *Versuch zur Entzifferung der Kyprischen Schrift.* (Essai de déchiffrement de l'écriture chypriote), Berlin, 1873. (Extrait des *Monatsberichte der Akademie*, p. 643-671.)

Bretagne (M.) : *Découverte de monnaies lorraines à Sionviller.* In-8°. Nancy, 1874. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*) Dans cette trouvaille, M. Bretagne fait connaître des pièces jusqu'ici inédites, de Thibaut I et Ferri III, ducs de Lorraine; de Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz; de Gilles de Torcy, évêque de Toul.

Id. : *Notice sur des poids antiques.* Nancy, 1876. In-8°. 11 pages et 1 planche. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Brichaut (A.) et Van Peteghem (Ch.) : *Souvenirs numismatiques de la Révolution française.* Bruxelles, 1870-1871. In-4°. Paris, 1872-1873.

Brock (P.) : *Numismatiske undersogelser betræfende den Senere romerske Kaisertid* (etc). Copenhague, 1874. (Thèse de doctorat.)

Bussy (Comte) : *Monnaies courantes à Paris en* 1609. (*Investigateur,* mai-juin 1876.)

BUVIGNER : *Question numismatique relative aux évêques de Verdun.* (*Congrès archéologique de Châlons-sur-Marne*, 1875-1876.)

CAYX DE SAINT-AYMOUR (Vicomte de) : *Un sceau du prieuré de Bray-sur-Aunette.* Senlis, 1875. In-8°. 7 pages et une vignette.

CASTAN (A.) : *Un sceau d'évêque auxiliaire du siége métropolitain de Besançon au* XIV^e^ *siècle.* (*Revue archéologique*, avril 1876.)

*Catalogue illustré, avec prix marqués, de médailles antiques, grecques et romaines, et de pièces romaines offertes en vente chez MM. J. W. Scott et C^ie^*, à New-York.

Catalogue de la collection de monnaies, médailles et jetons de la République et de l'Empire de M^me^ veuve Soëhnée. Paris, 1872.

Catalogue de la collection des monnaies et médailles de la Lorraine. Collection de feu M. Monnier, de Nancy. In-8°. Paris, 1877.

Catalogo da collecção de moedas e medalhas portuguezas e outras pertencente a E. L. Ferreira Carmo. Porto, 1877. In-8°. 229 p.

Catalogue of the Roman coins in the British Museum. — Grueber, Herbert (A.), *Roman medaillons in the Br. M.* Londres, 1874. In-8°. 154 p. et 66 pl.

Catalogue des médailles romaines composant la collection de feu M. le marquis de Moustier, rédigé sous la direction de M. Hoffmann. Paris, 1872.

Catalogue d'une collection des monnaies de l'Espagne antique avec renvoi à chaque numéro à l'ouvrage de Alois Heiss. In-18. Paris, 1873.

Catalogue d'une collection de 2.282 médailles et monnaies suédoises acquise moyennant 15.000 francs environ pour le Musée de Goteborg, rédigé par M. le chamb. M. Lagerberg, directeur du Musée.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

Catalogue de la collection de monnaies de feu Chr. Jürgensen Thomsen. — Troisième partie, t. I, contenant les monnaies modernes du Danemark, de la Norwége, de la Suède, du Sleswig et du Holstein. Copenhague, 1871-73. — Seconde partie, t. II, contenant les monnaies du moyen âge de l'Europe centrale et orientale, depuis l'an 1000 jusqu'à 1520. Copenhague, 1874. In-8°, 318 p., pl. V.-VIII.—Seconde partie, . III, contenant les monnaies du moyen âge de la Grande-Bretagne et des pays Scandinaves et quatre suppléments. Copenhague, 1876. In-8. 288 p., 14 pl.

Cavalli (Hercule) : *Tableaux comparatifs des mesures, poids et monnaies anciennes et modernes.* Paris, 1874. In-8°.

Chabas : *Poids, mesures et monnaies des Égyptiens.* (Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, le 23 juillet 1875.)

Chabouillet (A.) : *Notice sur une médaille inédite de Ronsard, par Jacques Primavera, suivie de recherches sur la vie et les œuvres de cet artiste.* (Extrait du t. XV des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*) In-8°. 66 p. et 1 pl.

Id. : *Guillaume Dupré, graveur en pierres fines; Julien de Fontenay; Olivier Codoré.* (*Bulletin de la Société de l'hist. de l'art français.* Juillet, 1875.)

Chalande (J. T.) : *Note sur les médailles et médaillons encastrés*, lue à la Société archéologique du midi de la France, séance du 22 mars 1870. Toulouse, 1872. In-4°.

Id. : *Monnaies inédites de la province du Languedoc.* (*Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. IX). 4 pages in-4°.

Id. : *Moyen bronze inédit de l'empereur Marcien.* (*Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.* Toulouse, 1870-1872.)

Id. : *Causerie sur la numismatique languedocienne.* (*Congrès archéologique de France.* Agen et Toulouse, 1874.) 1876.

Chalon (R.) : *Les Seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs*

monnaies, avec 4 planches et une carte géographique. Bruxelles, 1868. In-4°. (Extrait de la *Revue numismatique belge.*)

Id. : *Curiosités numismatiques. Jetons et monnaies rares et inédits*, Bruxelles. (Extrait de la *Revue numismatique belge.*)

CHANGARNIER-MOISSENET (A.) : *Numismatique gauloise.* Lettre à M. A. de Barthélemy. Beaune, 1875. In-4°, 8 pages.

Id. : *Lettre à M. Ch. Aubertin, sur la numismatique gauloise*, Beaune, 1876. In-8°, 31 pages et 6 planches.

CHASSAING (AUG.) : *Notice historique sur un sceau de Jeanne de Jambes, dame du Luguet, veuve de Jean de Polignac, seigneur de Beaumont.* Le Puy, 1874, in-8°, 10 pages et 1 planche.

CHAUTARD (J.) : *Imitations des monnaies au type esterlin frappées en Europe pendant le* XIII^e^ *et le* XIV^e^ *siècle.* 2 vol. in-8°. Nancy, 1871, 36 planches.

Id. : *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux provinces limitrophes.* (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*) 1873.

CLAUSADE (DE) et CHALANDE : *Rapport sur une trouvaille de monnaies gauloises, à Béziers.* (*Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.* Toulouse, 1870-72.)

CLAUSADE (DE) : *Un sou d'or inédit du roi Childebert.* (*Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.* Toulouse, 1870-1872.)

CLERVAUX (J. DE) : *Le méreau ou médaille des églises du désert*, etc. Saintes, 1871. In-8°, 22 pages, 2 planches.

CODERA Y ZAIDIN (F.) : *Errores de varios numismativos estranjeros al tratar de las monedas arabigo-españolas.* Madrid. In-8°.

COHEN (H.) : *Guide de l'acheteur de médailles romaines et byzantines.* In-8°. Paris, 1876.

COCHRAN-PATRICK (R. V.) : *The Records of the Coinage of Scotland.* In-4°. Édimbourg, 1876, 2 vol. in-4°. — Magnifique publication de premier ordre.

COIRE (P.) : *Di una moneta di Pisa ed altra di Bologna.* In-8°. Novarre, 1873; et aussi : *Di una moneta inedita della citta di Novarra.*

Crosby (S.) : *The early coins of America.* (Les plus anciennes monnaies américaines.) Boston, 1875.

Culemann (Fr.) : *Münz und medaillen Kabinet des Grafen Karl zu Inn-und Knyphausen.* Hanovre, 1872. In-8°, 419 pages et 2 planches.

Curtius (E.) : *Studien zur Geschichte von Korinth.* (Études sur l'histoire de Corinthe.) (Extrait de l'*Hermes*, X, p. 215-243.) (Remarques numismatiques importantes.)

Id. : *Ehrendenkmal der Kyzikener für Antonia Tryphæna und ihre Familie.* (*Monatsberichte d. Akad.* Berlin, 1874, p. 7-20.)

Danicourt (A.) : *Note sur une découverte de 600 monnaies romaines, à Falvy, près de Péronne.* (*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XI, 1872, p. 196-202.) Ces monnaies en bronze, de Probus à Constantin, furent trouvées, en 1868, dans deux vases de terre grise.

Dannenberg (H.) : *Die deutschen Münzen der Sächsischen und Fränkischen Kaiserzeit.* 2 vol. in-4°. 510 p., 61 pl. Berlin, 1876. (Les monnaies allemandes des époques impériales saxonne et franconienne.)

Id. : *Die Münzfunde von Schwarzov und Gross-Rischov.* In-8°. Berlin, 1875. (Les trouvailles monétaires de Schwarzov et de Gross-Rischov.)

Id. : *Mittelalter Münzen von Hoorn. — Unedirte Thaler.* — (Extrait de la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. III, 1871.)

Id. : *Die Aachner und Kölner Münzen der Hohenstaufen-Kaiser und ihrer Gegner.* 1 pl. (Les monnaies frappées à Aix-la-Chapelle et à Cologne, par les empereurs de la famille de Hohenstaufen et leurs compétiteurs.)

Deecke (W.) : *Etruskische Forschungen.* (Recherches sur les monnaies étrusques.) Stuttgart, 1876. 4 pl. (Une première livraison a paru antérieurement.)

Delattre (Victor) : *Notice sur quelques méreaux des évêques de Cambrai.* Paris, 1873. In-4°, 3 vignettes.

Delgado (D. Antonio.) : *Nuevo metodo de clasificacion de los medallas autónomas de España.* (En cours de publication.)

Demay (G.) : *Les sceaux des Archives nationales* (dans la *Gazette des Beaux-Arts*, six articles. Tirage à part. 1875-1876.)

Id. : *Les sceaux de Charlemagne* (dans le *Charlemagne* de M. de Wailly. Paris, 1876.)

Id. : *Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen âge.* Paris, 1875. In-8°, 56 p. et 26 pl. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de France.*)

Id. : *Le blason, d'après les sceaux du moyen âge* (*Bulletin de la Société des antiquaires de France.* t. XXXVII, 1876.)

Denis (A.) : *Communication relative aux anciennes monnaies découvertes dans le département de la Marne depuis* 1861. (*Congrès archéologique de Châlons-sur-Marne*, 1875.) 1876.

Id. : *Variétés numismatiques sur le département de la Marne.* Paris, 1876. In-8°, 11 p. et 6 pl.

Deschamps de Pas (L.) : *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, et classement de leurs monnaies.* In-8°, Paris, 1874. 2 vol. avec 13 p. (Extrait de la *Revue numismatique française.*)

Dircks (J.) et Hooft van Iddekinge : *De Munted-vond van Beets.* (La trouvaille de monnaies de Beets.) (Extrait des *Annales de la Société frisonne de Leeuwarden.*) 1876. 18 p., 1 pl. In-8°.

Döring (D.) : *Ueber die Dortmunder Kaisermünzen bis zum Jahre* 1419. In-8°. Dortmund, 1873. — (Les monnaies impériales de Dortmund, jusqu'en 1419.)

Dorn : *Collection de monnaies sassanides de feu le lieutenant-général J. de Bartholomæi.* In-4°. Saint-Pétersbourg, 1873.

Id. : *Fræhnü opusculorum pars secunda.* 1877. In-8°.

Drouin (E.) : *Notice sur une monnaie géorgienne.* Meaux, 1875. In-8°, avec 1 pl.

Ducrocq (Th.) : *Mémoire sur un denier gaulois inédit à la légende GIAMILOS.* Poitiers. In-8°, 15 p.

Id. : *Observations sur le monnayage anglo-français de l'Aqui-*

taine. (*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, premier trimestre de 1876.)

Ducbocq : (Th.) *Mémoire sur le trésor de Vernon.* In-8°. Poitiers, 1874. (Monnaies romaines consulaires et monnaies gauloises.)

Id. : *Note sur un dépôt de* 3.700 *petits bronzes frappés sous le règne de Constantin, trouvé à Princay* (*Vienne*). (*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1876.)

Dugniolle (J. Fr.) : *Le jeton historique des XVII provinces des Pays-Bas.* Bruxelles, 1876, t. I et II. avec 12 pl. Le troisième tome est sous presse.

E. G... : *Monnaie mérovingienne* (*Triens*) *frappée à Thiviers.* (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, janvier-février 1875.)

Elberling (D^r^) : *Die wichtigsten Exemplare in meiner Sammlung römischer Münzen.* Luxembourg, In-4°. (Ouvrage terminé en 1875 par M. Eltz, après la mort du docteur Elberling.)

Eltz (H.) : *Interprétation de deux monnaies inédites du moyen âge.* Luxembourg, 1874. In-8°. 9 p. et 1 pl. (Extrait des *publications de la Section historique de l'Institut royal, grand-ducal, du Luxembourg*, année 1874.)

Engel (A.) : *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace.* In-8°. Mulhouse, 1876.

Id. : *Numismatique de l'Alsace aux musées de Stockholm et de Copenhague.* (*Revue d'Alsace*, juillet-septembre 1876.)

Id. : *Étude sur les monnaies alsaciennes du Cabinet de France.* In-8°. Mulhouse, 1874. 37 p. et 1 pl.

Id. : *Piéfort en or de la ville de Strasbourg.* (*Revue d'Alsace*, 1877.)

Éphémérides des loges maçonniques de Lyon. 1875. 333 p., 150 grav. et 7 pl. in-8°.

Erbstein (J. et A.) : *Zur Mittelalterlichen Münzgeschichte der Grafen von Mansfeld und der Edlenherren von Querfurt*, etc. In-8°. Dresde, 1876, 34 p. et 1 pl. (Histoire numismatique des comtes de Mansfeld et des seigneurs de Querfurt au moyen âge.)

ERBSTEIN (J. et A.) : *Ein Vergessenes Denkmal Peter des Grossen. Lösungeines numismatischen Räthsels.* (Un souvenir oublié de Pierre le Grand. Solution d'une énigme numismatique.) Dresde, 1872. In-8°, 15 p. et 1 pl.

Id. : *Das wahre Bildniss Albrechts des Beherzten, Herzogs zu Sachsen, Gubernators vou Friesland.* (Le véritable portrait d'Albert, duc de Saxe, gouverneur de la Frise.) Dresde, 1873. In-8°.

Id. : *Verzeichniss der Doubletten des K. Münzkabinets zu Dresden, welche vom 20 april 1875 ab, öffentlich versteigert werden sollen.* (Catalogue des doubles du Cabinet royal des médailles de Dresde, dont la vente se fera le 20 avril 1875, etc.) Dresde, 1875. In-8°, 230 p.

EROLI : *Monete trovate presso l'isola di Fano.* (*Bulletin de l'Institut de Corresp. archéologique.* Rome, 1875, p. 77.)

EVANS (J.) : *The coinage of the ancient Britons.* In-8°. Londres, 1875. (Le monnayage des anciens Bretons.)

EVEN (C.) *Abécédaire de numismatique romaine.* In-8°. Saint-Brieuc, 1874, 57 p. et 12 pl.

EYB (O. von) : *Die Münzen und medaillen der Stadt München.* In-8°. Munich, 1875. (Les monnaies et médailles de la ville de Munich.)

FABRETTI (A.) : *Raccolta numismatica del R. museo d'antichita di Torino,* t. I. *Monete consolari.* Turin, 1876. In-8°.

FABRICIUS : *Die alten Siegel d. Stadt Stralsund.* (Anciens sceaux de la ville de Stralsund.) 1874. (Tirage à part.)

FARCY (P. de) : *Sigillographie de la Normandie.* (Évêché de Bayeux.) Les deux premières parties. Caen, 1876. In-4°, 329 p. et 37 pl.

FEUARDENT : (F.) : *Collections G. di Demetrio. Numismatique. Égypte ancienne. 2e partie. Domination romaine.* Paris, 1873. In-8°. 344 p., 37 planches.

FIGANIERE (J. C. DE) : *Numismatica portugueza.* Extrait de la *Real associação dos architectos civiles e archeologos Portuguezes. Bolletin architectonico e d'archeologia.* N° 2. 1874, p. 26 à 28. (Examen de quelques points du travail publié en 1862 par

M. van der Chijs, de Leyde. — Monnaies obsidionales portugaises frappées au Brésil en 1646 et en 1814.)

FIKENTSCHER (Dr L.) : *Beiträge zur Geschichte der markgräflich Brandenburgischen Münzstädten zu Ansbach, Schwabach und Iägerndorf im XV und XVI Jahrhundert.* (Études sur l'histoire de quelques ateliers monétaires de la Marche de Brandebourg (Anspach, Schwabach et Jägerndorf), aux XVe et XVIe siècles). Bayreuth, 1874. In-8°, 23 pages. (Extrait des Archives *für Geschichte und Altherthums-Kunde des historischen Vereines für Oberfranken*, t. XII, 3e livraison.)

Flaons et pièces de monnaies de nickel, de cuivre et de bronze, fabriqués par MM. Oeschger, Mesdach et Cie. A Paris. 9 pl.

FLEMING (J. W.) : *Medals, clasps and crosses, military and naval, in the collection of J. W. Fleming, F. R. C. S. E. D. surgeon-major, late 4th dragoon guards*, 1871. (*For private circulation only.*) In-4°, 76 pages.

FLEURY (P. D.) : *Le siége de Maillé et le sceau de Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou* (dans le *Bulletin monumental*, 1876).

Id. : *Inventaire sommaire des sceaux originaux des archives de la Haute-Marne.* In-8°, 23 pages. Paris.

FORGEAIS (A.) : *Numismatique des corporations parisiennes, métiers, etc.* In-8°. Paris, 1874, 316 pages et nombreuses vignettes dans le texte.

FOURAY DE BOISSELET : *Recueil de jetons appartenant à la Franche-Comté et à la Bourgogne.* Besançon, 1873. In-8°.

FRIEDLÆNDER (J.) : *Der Zeus des Phidias auf den Münzen von Elis.* (Le Jupiter de Phidias sur les monnaies d'Élide.) (Extrait des *Monatsberichte der Akademie.* Berlin, 1874, pag. 498-501), avec 1 planche.

Id. : *Ueber einige römische Medaillons.* (Description de cinq médaillons romains de la collection Biedermann, acquis par le Cabinet des médailles de Berlin. Berlin, 1873, In-4, 11 pages, 1 planche.

FRIEDLÆNDER (J.) et SALLET (A. DE) : *Das Königliche Münzkabinet. Geschichte und Uebersicht der Sammlung nebst erklärender*

Beschreibung der auf Schautischen ausgelegten Auswahl. (Le Cabinet royal des médailles de Berlin : Histoire et coup d'œil général, avec description des pièces de choix exposées dans les vitrines du Cabinet.) Berlin, 1873. 253 pages. 9 planches.

F(RÖHNER) (W.) : *Catalogue de médailles du Bosphore Cimmérien formant la collection de M. Jules Lemné, à Odessa.* Paris, 1872. 2 planches.

Id. : *Dissertation sur le type du crocodile sur les monnaies de Nîmes.* Paris, 1871.

FROSSARD (Ch. L.) : *Numismatique protestante.* In-8°. Paris, 1872.

GÆDECHEN (C. F.) : *Hamburg'sche Münzen und Medaillen.* In-4. Hambourg, 1876. (Monnaies et médailles de Hambourg.)

GARDEN (Comte de) : *Un éclair d'histoire, ou l'empereur Napoléon I, faux monnayeur.* Bruxelles, 1877. In-8°, 32 pages.

GERSDORF : *Collection de monnaies de feu le Dr Haase* (en allemand). Leipsick, 1871. In-8°, 242 pages.

GILLIODTS VAN SEVEREN (L.) : *Numismatique de Bruges* (dans l'*Inventaire des archives de Bruges.* Bruges, 1871-1875).

GONNARD (H.) : *Découverte de monnaies anciennes à Montbrison.* Vienne, 1875. In-8°, 27 pages.

GRAVINA (V. P.) : *Il Blasone in Sicilia, ossia raccolta araldica.* Palerme, 1871-1875. In-fol, 97 planches coloriées.

GROSSHAUSER : *Münzenfund bei Ruderatshofen* (*Zeitschr. d. hist. Vereines f. Schwaben. IIer. Jahrgang.*) Augsbourg, 1875 (Trouvaille de monnaies de Ruderatshofen.)

GROTEFEND (Dr C. L.) : *Chronologische Anordnung der athenischen Silbermünzen.* Hanovre, 1872. In-8°, 23 pages. (Classement chronologique des monnaies d'argent d'Athènes.)

GUICHON DE GRANDPONT (A.) : *Notice sur les jetons français à emblème maritime.* (*Bulletin de la Soc. acad. de Brest*, 1872.) — *Recherches de numismatique navale.* (Id. 1874.)

HARRIS GIBSON (J.) : *British war medals and other decorations.* In-8°. Londres, 1866.

HARTMANN (E. H.) : *Das vaterländische Museum zu Dorpat, etc.* (Le Musée de Dorpat.) (Les monnaies sont décrites: pages 172-207.) Dorpat, 1871. (Extrait des *Actes de la Société Esthonienne des sciences de Dorpat.*)

HARTMANN-FRANZENSHULD (Dr E.) : *Deutsche Personen-Medaillen des XVI Jahrhunderts, namentlich einiger Wiener Geschlechter.* (Médailles du XVIe siècle de quelques familles viennoises.) Vienne, 1874. (Extrait de l'*Archiv für Œsterreichische Geschichte.*) 88 pages, 8 planches.

HEAD (B. V.) : *On the chronological sequence of the coins of Syracuse.* Londres, 1874. In-8°. 80 pages et 15 planches. (Extrait du *Numismatic chronicle.*)

HEFFNER (C.) : *Fränkisch-Würzburgische Siegel.* Würzburg, 1872. In-8° (Sceaux de Franconie et de Würzbourg.)

HEGEL : *Die Chroniken der oberrheinischen Städte.* Strasbourg, tomes I et II. Leipzick, 1870-1871. (Les parties 3 et 4 de cet ouvrage important traitent du droit monétaire et de la monnaie.)

HEISS (A.) : *Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne.* In 4°. Paris, 1872. 185 pages et 13 planches.

HENDE (Ed. VAN) : *Supplément à la numismatique lilloise.* (Quatrième partie, 1er fascic.) Lille, 1873. In-8°, 36 pages et 5 planches. Il vient de paraître un nouveau fascicule.

HELLER : *Zur Frage der deutschen Münzreform.* (La réforme monétaire en Allemagne.) Stuttgart, 1871. In-8°, 48 pages.

HENFREY (H. W.) : *The Bristol mint and its productions.* In-8°. 30 pages et une planche. (Extrait du *Journal of the British archæological Association,* numéro de décembre 1876.)

Id. : *Numismata Cromwelliana, or the metallic history of Oliver Cromwell, illustrated by his coins, medals, and seals.* In-4°. Londres, 1877. 230 pages et 8 planches.

Id. : *On Thomas Simon's connection with Guernsey.* Londres. In-8°, 1874. (Extrait du *Numismatic chronicle.*)

Id. : *On a die for a halfcrown of Charles I.* Londres. In-8°, 1874. (Extrait du *Numismatic chronicle.*)

HENFREY (H.W.) : *King Charles the first's collection of coins.* Londres. In-8°, 1875. (Extrait du *Numismatic chronicle.*)

Id. : *Historical notes relating to the naval honorary medals of the Commonwealth.* (Extrait du *Numismatic chronicle*, 1875.) In-8°, 4 pages. Supplément de 3 pages en 1875.

HENNIN : *Manuel de numismatique ancienne.* (Nouvelle édition.) Paris, 1872. 2 vol. in-8° et atlas de 70 planches.

HILDEBRAND (E.) : *Sveriges och Svenska Konungahusets Minnespenningar, praktmynt och Belöningsmedaljer.* In-8°. Stockholm, 1874-75. 2 vol. in-4°.

Id. : *Kungl. Myntkabinettets tillväxt under ör* 1873. (Acquisitions du Cabinet des médailles du Musée national de Stockholm en 1873.)

HOFFMANN : *Catalogue de monnaies espagnoles et de monnaies françaises frappées à Perpignon et à Barcelone.* (Vente à Paris, le 31 mars 1877.) Paris, 1877. 18 pages in-8°.

Id. : *Collection Sabattini. — Médailles grecques et romaines ; antiquités trouvées en Grèce ; terres-cuites de Tanagra.* (Vente à Paris, les 26 et 27 mars 1877.) Paris, 1877. 39 pages in-8°.

HOHENLOHE-WALDENBURG (Prince de) : *Zur Geschichte des heraldischen Doppel-Adlers.* Nouvelle édition avec 26 gravures sur bois. Stuttgart, 1871. In-4°. (Histoire de l'aigle double héraldique.)

HOLM (Ad.) : *Das alte Catania* (Catane antique). In-4°. 48 pages. Lübeck, 1873. (Il est longuement question, dans cet ouvrage, des monnaies antiques de Catane.)

HOLMBOE (C. A.) : *Bröholt-fundet. Mynter fra 10de og 11de Aarhundrede.* (Trouvaille de Bröholt ; monnaies des Xe et XIe siècles.) In-8°. 45 pages, 5 planches. (Extrait du *Viden seabernes Selskab Forhandlinger for* 1868.) Christiania.

Id. : *Guldmynten fra Aak.* (Extrait du *Christiania Videnskabs-Selskabs Forhandlinger for* 1874.) Bractéates d'or des plus curieuses. 8 pages in-8, 1 planche.

HOOFT VAN IDDEKINGE : *Essai d'une explication de l'article XXI*

des lois de l'arbre d'Upstal de l'an 1323 (en hollandais). (Monnaies de l'atelier de Cunre en Frise.)

Hucher (E.) : *Note sur deux anciennes monnaies gauloises.* (*Bulletin de la Société archéologique du Mans*, 1873.)

Id. : *L'art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles* (seconde partie). Paris.

Hulsebos (Dr G. A.) : *De zinnebeeldige voorstelling von het eeuwige op romunsche Keisersmunten*. Utrecht, 1877. In-8°.

Hultsch (Fr.) : *Griechische und römische Metrologie.* (Métrologie grecque et romaine.)

Hutten-Czapski (Comte) : *Catalogue de sa collection de monnaies et médailles polonaises.* Vol. I, 406 p. Saint-Pétersbourg, 1871.

Jacobusi (Don Fr. L. Zelli) : *La croix ou médaille de Saint-Benoît.* Paris. In-12.

Id. : *Jahresbericht der numismatischen Gesellschaft in Wien, über das Jahr* 1872. (*Annuaire de la Société numismatique de Vienne*, pour l'année 1872.) Vienne, 1873. In-8°.

Illustrazione di una antica moneta in oro (quinaire d'or) *Lucius Rubrius Dossenus.*) Imola, 1877.

Imhoof-Blumer (Fr.) : *Choix de monnaies grecques de son cabinet.* Wintherthur, 1871, in-folio, 9 pl. et 3 p. de tables.

Id. : *Griechische Münzen in d. Kön. Münz-Kab. im Haag u. in and. Samml.* (Extrait de la *Numismatische Zeitschrift.*) (Monnaies grecques du Cabinet royal de La Haye et d'autres collections.)

Id. : *Zur Münzkunde und Palæographie Bæotiens, Anactorium, Argos*, etc. In-8°. Vienne, 1873, 2 pl. et bois (Extrait de la *Revue numismatique de Vienne.*)

Jungk (H.) *Die bremischen Münzen.* (*Herausgegeben von der histor. Gesellschaft des Künstlervereines.*) In 8°. Brême, 1875. 408 p., 39 pl. (Les monnaies de Brême.)

Iversen (J.) : *Medaillen a. die Thaten Peter d. Gr.* In-4° (12 pl.) Saint-Pétersbourg, 1872. (Médailles commémoratives du règne de Pierre le Grand.)

KARABACEK (J.) : *Supplément critique à la numismatique latino-arabe.* Vienne, 1871. In-8°, 41 p. (en allemand). Extrait de la *Numismatische Zeitschrift de Vienne.*

Id. : *Gigliato du prince turcoman Omar-beg d'Ionie.* Vienne, 1871. In-8°, 16 p. (en allemand). Extrait de la *Numismatische Zeitschrift de Vienne.*

KENNER (Fr.) : *Die Münzsammlung des Stiftes St-Florian in Oberösterreich, nebst einer die Geschichte der Sämmlung betreffenden Einleitung von Josef Gaisbeger, regulirten Chorherrn von St-Florian.* (La collection de monnaies de l'abbaye de Saint-Florian dans la haute Autriche, avec introduction historique par le chanoine J. Gaisbeger.) Vienne, 1871. XXVIII et 221 p., 7 pl. et nombreuses vignettes, in-4°. Vienne, 1871.

KENYON (R. L.). Seconde édition revue et augmentée de l'ouvrage de E. Hawkins, intitulé : *The silver coins of England.* Londres, 1876.

KNESCHKE : *Vollständisches deutsches Adels-Lexikon.* 9 vol. Leipzig, 1871. In-8°. (Nobiliaire universel de l'Allemagne.)

KÖHNE (Baron de) : *Le monete ossidionali di Brescia.* (Extrait du *Periodico di numismatica e sfragistica.* Année VI.) In-8°, 7 p. et 1 vign.

KOLB (J. von) : *Enthräthselte Siglen auf Münzen Diocletians und Maximians.* Vienne, 1874. In-8°, 9 p. Extrait du t. IV (1872) de la *Numismatische Zeitschrift de Vienne.* (Explication de sigles qui se trouvent sur des monnaies de Dioclétien et de Maximien.)

Id. : *Die Legions-Münzen des Kaisers Gallienus.* (Les monnaies de légion de l'empereur Gallien.) Vienne, 1875. In-8°, 41 p. et 2 pl. (Extrait de la *Numismatische Zeitschrift de Vienne.*)

KUNZ (C.) : *Delle monete ossidionali di Brescia.* (Extrait de l'*Archeografo triestino.*) 6 p. in-8°. Trieste, 1876.

Id. : *Notice sur la collection numismatique donnée au musée de Trieste par M. de Rossetti.* (*Osservatore Triestino*, 1874.)

Id. : *Trieste e Trento. Monete inedite.* 12 p. et 1 pl. in-8°. (Extrait du t. V de l'*Archeografo triestino*, avril 1877.)

KOLB (J. von) : *Il museo Bottacin annesso alla civica biblioteca e museodi Padova.* 13 pl. in-8°. (Extrait du *Periodico di numismatica esfragistica italiena.*)

KUNZE (L.) : *Weihmünzen-Sammmlung in der Bibliothek des Benedictiner-Erzstiftes Martinsberg in Ungarn.* Première livraison.

LAC (DU) : *Note sur une monnaie de Charles IX, portant comme marque monétaire un A et un Ω.* (Extrait du procès-verbal de la séance du 19 mars 1874 de la *Société historique de Compiègne.*)

LAFONTEYNE (S.) : *Blocus d'Ypres*, 1583-1584. — *Monnaie obsidionale*, 1872. In-8°. 16 p. et 1 pl.

LAGERBERG (M.) : *Slagna Mynt* 1872 *och* 1873. (Monnaies frappées sour le règne du roi Oscar II en 1872-1873.) Stockholm.

LALANDE (Ph.) : *Monnaies trouvées dans la commune d'Estivals.* (*Le Conciliateur de la Corrèze*, numéro du 7 décembre 1872.)

LAMBROS (P.) *Monnaies inédites frappées à Péra au moyen âge.* Athènes, 1872 (en grec.)

Id. : *Monnaies inédites de Raymond Zacosta.* (*Bulletin de correspondance hellénique de l'École française d'Athènes*, 1877.)

Id. : *Note sur les monnaies des Gabalas* (Ibid. et *Revue archéologique*, 1877, p. 286.)

Id. : *Monnaies inédites frappées à Clarentza à l'imitation des pièces vénitiennes par Robert d'Anjou, prince d'Achaïe*, 1346-1364. Athènes, 1876 (en grec). — Reproduit en français dans le *Bulletin de correspondance hellénique de l'École française d'Athènes*, 1877.

Id. : *Monnaies inédites du royaume de Chypre au moyen âge* (en grec). Venise, 1873; (en français) Athènes, 1876. 52 p. 9 pl.

LAUGIER (M.) : *Notice sur quelques monnaies et médailles acquises par le musée de Marseille, de* 1870 *à* 1874. In-8°. 39 p. et 1 pl. (L'auteur avait signalé plusieurs des monnaies indiquées par cette brochure dans un article inséré dans la *Revue numis-*

matique belge, en 1872.) Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille*, 1874-76.)

LAURENT (Jules) : *Ateliers monétaires établis pendant le moyen âge dans la partie du territoire lorrain appelée, depuis* 1790, *département des Vosges.* (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. XIII, 5e cahier.) 30 p. et 6 pl.

LAVAUX (J. B.) : *Sceaux du diocèse de Gand.* (*Messager des sciences historiques*, 3e livraison, 1875.)

LE CATTE (A.) : *Sceau de l'église de Dinant.* (Extrait de la *Revue de numismatique belge*, 5e série, t. V, avec 1 pl.)

LEHR (E.) : *Essai sur la numismatique suisse.* In-8°. Lausanne, 1875, 5 pl. (Extrait de la *Revue numismatique française de* 1874.)

LENORMANT (F.) : *Monnaies royales de la Lydie.* Paris, 1876. 1 pl. (Extrait des *Publications de la Société française de numismatique et d'archéologie.*)

LEPAGE (H.) : *Notes et documents sur les gravures des monnaies et médailles et la fabrication des monnaies des ducs de Lorraine, depuis la fin du* XVe *siècle.* In-8°. Nancy, 1875. 229 p. et 4 pl. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

LIMA (C. José de) : *Catalogue des coins et poinçons monétaires de la monnaie royale de Lisbonne*, 1873. In-8° (en portugais).

LISCH (Dr) : *Ueber eine Gemeinschaftsmünze der Edelen Herren Richard von Friesach und Johann von Plotho. Mit. einem Zusatze von Herren v. Mülverstedt.* — Magdebourg. In-8°. (Monnaie frappée en commun par les seigneurs Richard de Friesach et Jean de Plotho, avec une note additionnelle de M. de Mülverstedt.)

LJUBICA (S.) : *Naobranu staro srbskih zlatnih novaca.* (Preuves à l'appui de l'authenticité des anciennes monnaies d'or serbes.) Agram, 1876. In-8°, 38 p., 1 pl.

Id. : *Der Fund römischer Goldmünzen aus dem ersten Jahrhundert der Kaiserzeit*, etc. Agram, 1876. (Extrait du *Rad* de l'Académie des Slaves du Sud, *Südslavische Akademie*, t. XXXV, p. 29, et pl. 1.) (Trouvaille de monnaies d'or impériales romaines du Ier siècle.)

Ljubica (S.) : *Opis Jugoslavenskih novaca.* In-4°. Agram, 1875, t. XXVII, et 235 p. et 17 pl. (Monnaies des Slaves du Sud.) Magnifique publication de premier ordre.

Longpérier-Grimoard (le comte H. de) : *Notice héraldique, sigillographique et numismatique sur les évêques de Meaux.* In-8°. Meaux, 180 pages.

Madden (Fr. W.) : *Jewish numismatics. Being a supplement to the history of Jewisch coinage and money in the Old and New Testaments, published in* 1864. Londres, 1876. 316 pages et nombreuses vignettes. (Extraits du *Numismatic chronicle.*)

Magrini (A. Cav.) : *Sopra cinquanta medaglie di Vallerio Belli.* Venise. 1871, 36 pages, 2 planches. (Extrait des *Atti del reale Instituto Veneto di scienze lettere ed arti. Série III, vol. XVI.*)

Maillet (le colonel P.) : *Catalogue descriptif des monnaies obsidioniales et de nécessité.* 2 vol. in-8° et atlas de 218 planches. 1873. (Extrait de la *Revue numismatique belge.*)

Maggiora-Vergano (E.) : *Sopra due nuove zecche inedite. Lettera al commendatore F. Marignoli.* Asti, 1873. In-8°.

Margaritis (Ph.) : *Catalogue de sa collection de médailles grecques, romaines et byzantines.* Fascicule n° 1. Paris, 1874.

Markoff (A. de) : *Les monnaies des rois Parthes.* (Supplément à l'ouvrage de M. le comte Prokesch-Osten. Premier fascicule. Paris, 1877. In-4, 2 planches.

Marsy (A. de) : *Quelques documents relatifs à la numismatique du Ponthieu.*

Massagli (D.) : *L'origine, lo scopo e le vicende del Luigino coniato della zecca di Lucca nella seconda meta del secolo* xvii. (Extrait des *Annales de la R. Accad. Lucchese.* In-8°, 1876.)

Mater (D.) : *Note sur un mérel de la Sainte-Chapelle de Bourges.* (*Mémoires de la Soc. hist., litt., art. et scientif. du Cher*, 2° série, t. II, 1874.)

Mattyus (J. N. de) : *Catalog von Altgriech, röm., ungar, siebenbürg., polnischen u. mittelalterl. Münzen und Medallien, systematisch geordnet und beschrieben.* Pest, 1872. In-4°.

Maxe-Werly (L.) : *Numismatique rémoise.* (Lettre à M. A. de

Barthélemy. Paris, 1877. In-8°, 27 pages, avec nombreuses vignettes.)

MAXE-WERLY (L.) : *Étude sur les monnaies antiques recueillies au châtel de Boviolles de* 1802 *à* 1874. Châlons-sur-Marne, 1876. In-8°, 77pages et nombreuses vignettes.

Id. : *Recherches historiques sur les monnayeurs du Barrois.* In-8°, 1874.

Id. : *Mélanges de numismatique; monnaies inédites de Bar, Toul, Saint-Mihiel, le Châtelet, Vauvillers.* (Extrait de la *Rev. num. belge,* 1875.)

MAYER (C.V.): *Des fürstlichen Hochstiftes Olmütz Münzen und Medaillen.* In-8°. Vienne, 1873. (*Monnaies et médailles de l'évêché d'Olmütz.*)

MERZBACHER (E.) : *De siclis antiquissimis Judæorum.* Berlin, 1873. (Thèse de doctorat.)

Id. : *Monnaies rares du Cabinet de La Haye.* (Extrait de la *Revue numismatique belge.*)

MEYER (J. F.) : *Notice sur la trouvaille de Barneveld.* Bruxelles, 1872, 48 pages.

MICHAELIS (G.) : *Grundzüge der Geschichte des Münzwesens. Mit einem Nachtrag über die Rechtschreibung auf deutschen Münzen.* Berlin, 1874. In-8°, 45 pages.

Id. : *Ueber Rechtschreibung auf deutschen Münzen.* Berlin, 1873. In-8°. (Extrait des *Verhandlungen der polytechnischen Gesellschaft zu Berlin.*)

MILLIES (H. C.) : *Recherches sur les monnaies des indigènes de l'Archipel indien et de la péninsule malaise.* La Haye, 1871. 179 pages et 26 planches.

MILTNER (O. H.) et NEUMANN (J.) : *Beschreibung der bisher bekannten böhmischen Privatmünzen u. Medaillen.* (3 parties avec 85 pl.). Prag, 1852-70. (Description de toutes les monnaies et médailles non royales de Bohême.)

Id. : *Mittheilungen des Vereins für Münz-Wappen-und Siegelkunde.* Dresde, 1872. In-8° avec planches. (*Bulletin de la Société de numismatique et de sigillographie de Dresde.*)

Mommsen (T.) : *Reges Thraciæ inde a Cæsare dictatore.* (*Ephemeris*, 1874, p. 150-165.)

Id. : *Geschichte der römischen Münzwesens.* (Histoire de la monnaie romaine.)

Mordmann (A. D.) : *Die Dynastie der Danischmend* (la dynastie des Danischmend). (*Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. XXX, 3e livraison.) Leipzig, 1876, avec une planche de monnaies.

Morel-Fatio (A.) : *Ferreyres. Description de quelques monnaies du XIIe siècle trouvées dans cette localité.* 1871. In-8°, 6 pages, 1 planche.

Müller (L.) : *Numismatique de l'ancienne Afrique*, supplément. Copenhague, 1874. In-4°. 96 pages et 3 planches.

Mülverstedt (G. A. V.) : *Die Münzen der Grafen von Barby, im neueren Zeitalter.* (Monnaies des comtes de Barby.) In-8°. Magdebourg, 1872. 32 pages, 1 planche.

Id. : *Die Halberstädter Groschen des Cardinals Albrecht, Erzbischofs von Mainz und Magdeburg, administrators des Hochstift Halberstadt.* In-8°. 22 pages et 2 planches. (Les gros frappés à Halberstadt par le cardinal Albert, archevêque de Mayence et Magdebourg, administrateur du diocèse de Halberstadt.)

Id. : *Ueber das Münzwesen der edlen Herren von Ileburg.* In-8°, Magdebourg, 1875. (Numismatique des seigneurs d'Ileburg.)

Id. : *Siegel und Münzen der Burggrafen von Magdeburg aus dem Hause Querfurt.* 1871. In-8°. 2 planches. (Sceaux et monnaies des burgraves de Magdebourg de la maison de Querfurt.)

Id. : *Ueber den Domprobst Johannes von Halberstadt*, 1341-1367, *und zur Sphragistik der Domprobstei und Dompröbste daselbst.* Magdebourg, 1873, in-8°.

Id. : *Magdeburgisches Münz-Cabinet des neuern Zeitalters.* 3e supplément. Magdebourg, 1873. In-8°. (Numismatique moderne de Magdebourg.)

Id. : *Mittelalterliche Siegel aus dem Erzstift Magdeburg.* (Extrait du *Geschichts-und Alterthums-Verein des Erzstifts Mag-*

deburg, 3e livraison 1872.) (Sceaux du moyen âge de l'archevêché de Magdebourg.)

MÜNCH (A.) : *Die Münzsammlung des Cantons Aargau*. In-8°. Aarau, 1871. 343 pages. (La collection de monnaies du canton d'Argovie.)

Id. : *Die Münze von Laufenburg*. Aarau, 1874. In-8° 3 planches. (L'atelier monétaire de Laufenbourg.)

MÜNTZ (E.) : *L'atelier monétaire des comtes de Hanau-Lichtenberg à Wœrth (Alsace)*. (Extrait de la *Revue archéologique*.) 7 pages.

Münzenbuch (das) oder die im Weltverkehr Kursirenden gängigsten Gold-und Silbermünzen aller Welttheile und Staaten in natürlicher Grösse und Zeichnung, etc., etc. Deuxième édition, corrigée. Bremerhaven, 1871. In-8°, 116 pages illustrées de dessins des monnaies courantes.

NEUMANN (J.) : *Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen*. (Description des monnaies de cuivre les plus connues.) Cette importante publication, qui comprend six volumes, a été achevée en 1872.

Nomenclature biographique de quelques numismates du Limbourg. (Publications de la *Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*.) Ruremonde, 1872.

NORBERT-DECHANT (le P.) : *Der Denar Victoriat und reducierte As der römischen Republik*. (Le denier Victoriat et l'As réduit de la République romaine.) Tirage à part du *Jahresberichte*, 1871, *des K. K. Obergymnasioums zu den Schotten in Wien*. Vienne, 1871. 80 pages, 2 planches.

NOTHOMB (E.) : *Rapport sur la deuxième loi monétaire allemande*. Bruxelles, 1874. In-8°, 32 pages.

Id. : *Transformation de la monnaie de compte de la ville de Hambourg*. In-8°. Bruxelles, 1872.

Id. : *Rapport sur la loi monétaire allemande du 4 décembre* 1871. Bruxelles. In-8° 24 pages.

OVERBECK : *Griechische Kunstmythologie*. Tome I, livre 1. In-8°. *Zeus*. 602 pages avec 14 planches, etc. Leipzig, 1871. (Nom-

breux et importants passages se rapportant à la numismatique.)

Padovan : *La numismatica veneta.* (*Archivio veneto*, t. XII et XIII. 1876-77.)

Papadopoli (Nicolo) : *Di alcune monete veneziane per Candia.* (Extrait de l'*Archivio veneto*. T. II, seconde partie.) Venise, 1871. In-8°. 12 pages et 1 planche.

Id. : *Monete inedite delle zecche minori dei Gonzaga esistente nella raccolta Papadopoli.* In-8°. Venise.

Peligot (E.) : *Sur les alliages employés pour la fabrication des monnaies d'or.* In-4°. Paris, 1873, 12 pages. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences.*)

Perrin (A.) : *Le monnayage en Savoie sous les princes de cette maison.* In-8°, 6 planches. Chambéry, 1872. (Extrait du t. XIII des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire, etc.*)

Peyghem (C. van) : *Catalogue de monnaies françaises en vente à sa librairie aux prix marqués à chaque numéro.* Paris, 1875, 1 planche.

Pichler (Dr Fr.) : *Repertorium der steierischen Münzkunde.* IIIe volume. *Die mittelalt. und neuen Münzen und Medaillen der Steier Mark.* In-8°, 232 pages, 7 planches. (Les deux premiers volumes ont paru en 1865 et 1867.) (Répertoire de la numismatique styrienne, vol. III. Les monnaies et médailles styriennes du moyen âge et des temps modernes.)

Picqué (C.) : *Résumé de l'histoire de la monnaie en Belgique.* (Travail inséré dans la *Patria belgica* de M. van Bemmel. 1875.

Pinder et Friedlænder : *De la signification des lettres O B sur les monnaies d'or byzantines.* Seconde édition avec appendice. Berlin, 1873.

Poggi (V.) : *Sigilli antichi romani.* 11 planches. Turin, 1876. In-4°.

Polkowski (J.) : *Stare pieniadze wy Kopane wewsi Wiencu w. powiecie Wloclaws-Kim w. M. Lichtspadzie, 1850 roka.* 6 planches. In-8°. (Trouvaille de monnaies polonaises à Wieniec.)

Id. : *Découverte à Glebokie de monnaies polonaises du moyen*

âge. Gnesen, 1876 (en français et en polonais). In-8°, 80 pages, 7 planches, etc.

Pollok (J.) : *Annual report of the director of the mint for the fiscal year ending June* 30, 1872. Philadelphia, 1872. In-8°.

Ponton d'Amécourt (Vte G. de) : *Numismatique mérovingienne.* In-8°, 43 pages. Paris. (Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie.*)

Id. : *Description raisonnée des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône.* In-8°, 116 pages et 5 planches. Paris, 1874. (Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, t. IV.)

Id. : *Le monétaire Abbon. — Recherches sur les monnaies françaises du* VIIIe *siècle. Monnaies mérovingiennes de Bourgoin, d'Alaise*, etc., Paris, 1873. (Extrait des publications de la *Société française de numismatique et d'archéologie.*)

Poole (Stanley Lane) : *The coins of the eastern Khaleefehs in the Bristish Museum.* Londres, 1875. 283 pages et 8 planches. In-8°. (1er volume du *Catalogue of oriental coins in the British Museum.*)

Id. : *Catalogue of the Collection of oriental coins belonging to Col. C. Seton Guthrie; Fasciculus I. Coins of the Amawi Khalifehs.* (Monnaies des Kalifes Omméiades.) Hertford, 1874. In-8°, 38 pages, 5 planches.

Id. : *Coins of the Mohammedan Dynasties. Classes* III-X. Londres, 1876. (Second volume du *Catalogue of oriental coins in the British Museum.*)

Poole, Head et Gardner : *A Catalogue of the Greek coins in the British Museum. — Sicily.* Londres, 1876.

Postolaca (Ach.) : *Catalogue des monnaies antiques du cabinet des médailles d'Athènes.* T. I (*depuis l'Espagne jusqu'aux rois de Macédoine*). 283 pages, 5 planches. Athènes, 1872. (En grec.)

Prokesch-Osten : *Les monnaies des rois Parthes.* Paris, 1874-75, 84 pages et 6 planches. In-4°. (Extrait des publications de la *Société française de numismatique et d'archéologie.*)

PROMIS (D.) : *Monete e medaglie italiane.* Turin, 1873. In-8°, 20 pages et 5 planches.

Id.: *Monete di zecche italiane inedite o corrette; Memoria terza.* Turin, 1871. In-4°, 7 planches.

Id. : *Dell'origine della zecca di Genova.* Turin. In-4°, 1871, 4 *planches.*

PROMIS (V.) : *Bolla in piombo del secolo VIII.* Turin, 1876. In-8°, 5 pages et 1 planche. (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Turin.*)

Id. : *Su una medaglia inedita di Carlo Emmanuele I.* (Extrait des *Atti della Reale Accademia di Torino.*) In-8°, 5 pages et 1 planche.

Id. : *Sigilli italiani editi ed illustrati.* Turin, 1874, 43 pages et 7 planches.

Id. : *Su due monete di Kamniskire re dei Parti.* Turin, 1876. In-8°, avec planches. (Extrait des *Atti della Accad. delle scienze di Torino.*)

Id. : *Notice sur les jetons de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie.* Turin, 1875. In-8°, 20 pages et 1 planche. (Extrait du t. XV des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*)

RABUT (Fr.) : *Cinquième notice sur quelques monnaies inédites.* Dijon, 24 pages et 1 planche. (Extrait du t. XIII des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire.* 1872.)

Id. : *Une première lettre sur la sigillographie savoyarde.* (Extrait du t. XII des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire.*)

Id. : *Méreaux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley.* (Extrait du t. XV des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*) In-8°, 14 pages et 1 planche.

RAYMOND (P.) : *Sceaux des archives du département des Basses-Pyrénées.* Pau, 1875. In-8°, 300 pages.

Id. : *Les artistes en Béarn avant le XVIII^e siècle.* (*Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.* 1874). — Dans

ce volume nous mentionnerons, page 173, ce qui concerne Jean Grendelle, graveur des monnaies au milieu du XVI^e^ siècle, ainsi qu'un inventaire du mobilier et de l'outillage de l'atelier monétaire établi au château de Pau.

REVON (L.) : *Le second trésor monétaire de Sillingy.* (*Revu savoisienne.* Octobre 1875.)

RENTZMANN (W.): *Numismatisches Wappen-Lexicon des Mittelalters und der Neuzeit.* Berlin, 1876. In-8°, 35 planches. (Ouvrage considérable indiquant tous les blasons qui figurent sur les monnaies du moyen âge et des temps modernes.

ROBAIS (van) : *Les comtes de Ponthieu ont-ils battu monnaie à Quentowic?* (92^e^ livraison du *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.*)

Id. : *Note relative à trois deniers de Guy II et Guillaume III, comtes de Ponthieu.* (*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. IX, 1872, n° 4, pages 121, 122.)

ROBERT (Ch.) : *Mélanges d'archéologie et d'histoire.* Paris, 1875, 163 pages et 12 planches.

Id. : *Numismatique de la province du Languedoc. Période antique.* Toulouse, 1876. In-4, 68 pages et planches. (Extrait du t. II de la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc.*)

Id. : *Mémoire sur la médaille commémorative de la défense de Metz en* 1552. (Mémoire lu dans la séance publique de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres du* 27 *novembre* 1874.)

Id. : *Médailles commémoratives des événements militaires accomplis sous le règne de Henri II.* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire.* Paris, Dumoulin, 1875, pages 57 à 84, 131 à 153.)

Id. : *Monnaies de Robert, duc de Bar; de Thierry de Boppart et Raoul de Coucy, évêque de Metz; de Jean de Sierck, Jean d'Arzillières, Amédée de Genève, Thomas de Bourlimont, Pierre de La Barrière, évêques de Toul; jetons de Metz et Toul.* (*Id.*, pages 85 à 130.)

ROMAN : *Lettre à M. L. Valentin : Réflexion sur les monnaies anonymes des évêques de Valence.* 1873.

ROMAN : *Médaille frappée par les consuls de Vienne, en l'honneur de Charles VIII.*

Id. : *Sigillographie du diocèse d'Embrun.* In-4°, 190 p. 15 pl. Paris.

Id. : *Sceau du collége d'Harcourt.* (*Bulletin de la Société des antiquaires de France.* 1er trimestre 1877, p. 48.)

ROSSI (DE) : *Monnaies trouvées à Bourbonne-les-Bains.* (Dans le *Bulletin de correspondance archéologique*, 1875, p. 133.)

Id. : *Monete trovate ad Alcacer do Sal.* (Id., p. 74.)

ROUCY (A. DE) : *Notice sur les monnaies trouvées dans les tombes des deux cimetières francs de Champlieu et de Chelles.* (Extrait du procès-verbal de la séance du 18 juin 1874 de la *Société historique de Compiègne. Bulletin*, t. II. p. 365.)

ROUGÉ (J. DE) : *Monnaies des nômes de l'Égypte.* Paris, 1873. 71 p., 2 pl. in-8°.

SAINT-RÉMY (Vicomte Fr. DE) : *Mémoire sur la numismatique gauloise et du moyen âge en Rouergue.* In-8°. Villefranche, 1875. 63 p. avec vignettes.

ROUMIEUX (Ch.) : *Description de cent médailles genevoises inédites.* Genève, 1876. In-8°, 49 p. et 6 pl.

SALDANHA (J. DE) Oliviera e Sousa : *Catalogo dos ponçoes matrizes e cunhos de moeda, existentes na casa da moeda*, etc. (*Lisboa.*) In-8°. Lisbonne, 1873, 26 p. et 2 pl.

SALINAS (A.) : *Sul tipo de tetradrammi di Segesta e su di alcune rappresentazioni numism. di Pane Agreo.* In-8°. Florence, 1871. (Extrait.) 2 pl.

Id. : *Le monete delle antiche città di Sicilia.* Palerme. (Superbe publication dont il n'a paru encore que six fascicules.) La première livraison a paru en 1871.

SALLET (Dr A. DE) : *Die Künstlerinschriften auf griechischen Münzen.* (Les noms des graveurs sur les monnaies grecques.) Berlin, 1871. In-8°, 55 p. (*Extrait.*)

Id. : *Die Medaillen des Kurfürsten Joachim I von Brandeburg.* (Les médailles de l'électeur Joachim Ier de Brandebourg.) Berlin, 1876. (Extrait de la *Zeitschrift für Numismatik.*)

SALLET (Dr. A. DE) : *Die Medaillen Albrecht Dürers.* (Les médailles d'Albert Dürer.) Berlin, avec 2 pl. (Extrait de la *Zeitschrift für Numismatik.*)

Id. : *Die Daten der Alexandrinischen Kaisermünzen.* (Les dates sur les monnaies impériales frappées à Alexandrie.) Berlin. (Extrait de la *Zeitschrift für Numismatik.*)

Id. : *Die Fürsten von Palmyra unter Gallienus, Claudius und Aurelian.* Berlin, avec 1 pl. (Les princes de Palmyre à l'époque de Gallien, Claude et Aurélien.) (Extrait de la *Zeitschrift für Numismatik.*)

Id. : *Beiträge zur Geschichte und Numismatik der Könige des Cimmerischen Bosporus und des Pontus von der Schlacht bei Zela bis zur Abdenkung Polemo II.* (Numismatique des rois du Bosphore Cimmérien et du Pont depuis la bataille de Zela, jusqu'à l'abdication de Polémon II.) Berlin. In-8°, avec 1 pl. (Extrait de la *Zeitschrift für Numismatik.*)

Id. : *Die Münzen Cæsars mit s. Bildniss.* (Extrait de la *Zeitschrift für Numismatik.*) Berlin, 1876. (Les monnaies de César avec son effigie.)

SAMBON (J.) : *Catalogue de monnaies consulaires, mises en vente.* Naples, 1873. In-8°.

Supplément à l'ouvrage sur les monnaies, les méreaux et les médailles du Canada.

SANDHAM (A.) : *Montreal trade tokens.* (Extrait du *American Journal of numismatics.* Avril 1872.) In-8°, 1 pl.

SANTONI (M.) : *Della zecca e delle monete di Camerino.* (Extrait du t. V du *Periodico di numismatica e sfragistica.*) Florence, 1875. In-8°, 79 p. et 6 pl.

SARAZIN (F.) : *Traité des monnaies d'or au Japon.* In-8°. Paris, 1874. 30 pl. (Extrait du *Compte rendu du Congrès international des orientalistes.* 1re session. Paris, 1873.)

SATHAS (C.) : *Sur les quatre B.* Lettre à M. Schlumberger. (*Revue archéologique*, 1877.)

SATTLER (A.) : *Die Münzen d. Grafen v. Genf,* avec 1 pl. in-8°. Vienne, 1871. (Les monnaies des comtes de Genève.)

Saulcy (F. de) : *La numismatique de la Terre-Sainte. Description des monnaies autonomes et impériales de la Palestine et de l'Arabie Pétrée*, Paris. 1874. 406 p. et 25 pl. grav. In-4°.

Id. : *Numismatique palmyrénienne.* (Extrait de la *Revue archéologique*, t. XXII, p. 291-303.) Paris.

Id. : *Monnaies émises pendant la seconde campagne du César (57 avant J.-C.), dans les Gaules, par un chef de l'armée confédérée des Belges.* (Extrait de la *Revue archéologique* de 1872.)

Id. : Lettre à M. de Slane, *sur 3 monnaies inédites de trois généraux du Kalife Omar.* (*Journal Asiatique*, 1871, n° 7.)

Id. : *Note sur les monnaies inédites de Léonton, ville de Phénicie.* (Extrait du t. III de l'*Annuaire de la Société française de numismatique.*)

Id. : *Note sur quelques monnaies d'Ascalon frappées pendant le règne d'Hérode, puis par Salomé, sa sœur, et par Achélaüs.* (T. III de l'*Annuaire de la Société française de numismatique.*)

Id. : *Monnaies des Antiochiens, frappées hors d'Antioche*, 1871. (Extrait du *Numismatic chronicle.*)

Id. : *Monnaies des Zamarides, dynastes juifs de Bathyra*, 1871. (Extrait du *Numismatic chronicle.*)

Id. : *Catalogue raisonné des monnaies juives recueillies à Jérusalem en novembre* 1869-1871. 21 p. (Extrait du *Numismatic chronicle.*)

Id. : *Renseignements numismatiques sur l'expression « cornu » employée dans l'Écriture Sainte pour désigner métaphoriquement la puissance.*

Id. : *Système monétaire de la République romaine à l'époque de Jules César.* Paris, 1874. In-4°, 32 p. et 10 pl. (Extrait des *Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie.*)

Id. : *Numismatique des Machabées.* (Extrait de la *Revue archéologique* de 1872.) 19 p.

Id. : *Mémoire sur les monnaies des rois Nabathéens de Pétra.* (Extrait du t. IV de l'*Annuaire de la Société de numismatique.*)

Saulcy (F. de) : *Nicopolis de Judée; monnaie autonome inédite.* (Extrait du t. III de l'*Annuaire de la Société de numismatique.*)

Id. : *Monnaies impériales et coloniales de Césarée du Liban.* (Extrait du t. III de l'*Annuaire de la Société de numismatique.*)

Id. : *Notice sur une monnaie de Zénon Citylas, tyran de Philadelphie.* (Extrait du t. III de l'*Annuaire de la Société de numismatique.*)

Id. : *Restitution à Cæsarea-Arca de Syrie, de monnaies attribuées à tort à Cæsarea Panias, ou à Cæsaraugusta* (*Saragosse*). (Extrait du t. III de l'*Annuaire de la Société de numismatique.*)

Id. : *Numismatique de Tibériade.* (Extrait du t. III de l'*Annuaire de la Société de numismatique.*)

Id. : *Note sur les monnaies de Philippe le Tétrarque.* (Extrait du t. III de l'*Annuaire de la Société de numismatique.*)

Id. : *Note sur les monnaies d'Adra, chef de la confédération belge contre les Romains, seconde campagne de César.* (Extrait de la *Revue archéologique* 1872, p. 259-268.)

Id. : *Mémoire sur les monnaies datées des Séleucides.* (*Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie.*)

Id. : *Lettre à M. Feuardent sur quelques monnaies inédites d'Ascalon.* (Extrait de la *Revue numismatique*, 1871.)

Id. : *Notice sur un dépôt de monnaies impériales romaines trouvées à Jafa de Galilée* (*près de Nazareth*). Paris, 1871.

Id. : *Recherches sur les monnaies du système flamand, frappées à Tournai au nom du roi Charles VII.* (Inséré dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France.* 26 p. Paris.)

Id. : *Histoire abrégée des ateliers monétaires du royaume de France, jusqu'à François Ier inclusivement.*

Id. : *Philippe VI. Quels sont les rois de France qui ont mérité le surnom de faux-monnayeurs?* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1876.)

Id. : *Philippe-le-Bel a-t-il mérité le surnom de Roi faux-monnayeur?* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.* T. XXXVII, 38 p.)

Saulcy (F. de) : *Monnayage du roi Jean dans l'atelier de Rouen.* (Extrait de la *Revue numismatique.*)

Id. : *Monnaies de Louis XI et de Charles VIII, frappées à Perpignan.* (Extrait de la *Revue numismatique.*)

Id. : *Histoire numismatique du règne de François Ier, roi de France.* In-4°. Paris, 1876.

Id. : *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier, inclusivement.* Paris, 1877. In-4°, 164 p.

Schlumberger (G. L.) : *Deux sceaux et une monnaie des grands maîtres de l'Hôpital.* (Extrait de la *Revue archéologique*, 1876.)

Id. : *Monnaies des princes chrétiens d'Orient à l'époque des Croisades.* Paris, 1875. 17 p. et 1 pl. (Extrait de la *Revue archéologique*, 1875.)

Id. : *Numismatique de Rhodes avant la conquête de l'île par les chevaliers de Saint-Jean.* (*Les Gabalas et leurs divers successeurs.*) Extrait de la *Revue archéologique.* Paris, 1876. In-8°, 30 p. et 1 pl.

Id. : *Monnaie inédite des seigneurs de Toron en Syrie.* (Extrait de la *Revue archéologique*, 1875.)

Id. : *Des Bractéates d'Allemagne. Considérations générales et classification des types principaux.* In-8°. Paris, 1873. 429 p. et 8 pl.

Id. : *Monnaies d'un chef bulgare, Sermon, gouverneur de Sirmium.* (*Revue archéologique*, 1877.)

Id. : *Sceaux des chevaliers de l'Hôpital. Jeton du trésor d'Outremer.* (*Revue archéologique*, 1876.)

Schive (C. J.): *Om et lidet Fund af Mynter fra IIte Aarhundrede fra Stange paa Hedemarken.* (Extrait du *Christiania Videnskabs-Selskabs Forhaendling for* 1874.) In-8°, 16 p. avec 1 pl.

Schmidt (J.) : *Münz. u. Medaillen-Cabinet d. Grafen Karl zu Inn u. Knyphausen,* avec 2 pl. photolithographiques, in-8°. Hanovre, 1872. (Les monnaies et médailles du comte Charles de *Inn et Knyphausen.*)

Schubring (J.) : *Kamarina.* (*Philologus, XXXII*, p. 490-530.) (Monnaies de Camarina de Sicile.)

Scrosoppi : *Monnaies d'Étrurie.* In-4°, 20 pl. 1874.

Seldern (Gust. de) : *Médaille d'or du cardinal André d'Autriche* (*Heraldisch-Genealogische Zeitschrift.* N° 3, 1873.)

Id. : *Un médaillon à belière du* XVI^e^ *siècle.* (Ibid. N° 6, 1874.) Vienne.

Id. : *Un médaillon à belière du comte Jean le Vieux de Freudenthal.* (Ibid, 1874.)

Servais (V.) : *Note sur une monnaie inédite de René II, duc de Lorraine et de Bar.* (*Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1872.)

Sigillografia española. (*Revista de archivos, bibliothecas, museos*, 5 juin 1876.) Madrid.

Snoeck (M. ad) : *Beschrijving van enkele en dubbele vrœdschaps of Stadhuis-penningen der stad's Hertogenbosch, van* 1704 *tot* 1793. (Tiré à cent exemplaires; ne se trouve pas dans le commerce.) Ce travail traite des jetons de présence du conseil de ville de Bois-le-Duc.

Id. : *De's Hertogenbossche Honden-penningen.* (*Médailles pour les chiens de Bois-le-Duc*, etc., etc,) 1875.

Id. : *Méreaux des pauvres de Bois-le-Duc* (en hollandais), 1874.

Id. : *Over brassen en over den braspenning.* 9 p. in-8°. Bois-le-Duc, 1876

Snoilsky (C.) : *Ett Svenskt Myntkabinet, samladt och bes krifvet af.....* Stockholm, 1873. In-8°, 73 p. (Catalogue de la collection de monnaies suédoises de l'auteur décrit par lui-même.) Tiré à un très-petit nombre d'exemplaires.

Id. : *Swenska enskilda personers minnespenningar.* (Médailles et jetons de particuliers en Suède.) Stockholm, 1875.

Sorlin-Dorigny (Al.) : *Sceaux et bulles des Comnène.* (*Revue archéologique.* Février, 1877.)

Soultrait (le comte Georges de) : *Monnaies françaises de Louis XVI.* In-fol., 15 pl. Chalon-sur-Saône, 1874.

Stenzel (Th.) : *Numismatische Studien*, 1° *Zur Geschichte des Anhaltischen Münzwesens*, 2° *Der Brakteatenfund von Jessen;* 3° *Der Brakteatenfund von Gerbstedt.* (Études numismatiques. Les monnaies d'Anhalt. Les trouvailles de bractéates de Jessen et de Gerbstedt.) Leipzig, 1876. In-4°, 38 p. et 5 pl.

Stiernstedt (A. W.) : *Beskrifning öfver svenska Kopparmynt och polleter.* I et II. Copenhague, 1871-72. (En suédois.) Stockholm, 1874.

Id. : *Description des monnaies de cuivre et de métaux suédois.* (En suédois.) Stockholm, 1874.

Id. : *Numismatique linnéenne. Additions à l'article publié par M. Kluyskens* dans le deuxième numéro de la *Revue numismatique belge* de 1874, p. 74 et 75.

Strokirk (H. W. Th.) : *Förteckning pä den för Göteborgs Musei Myntkabinet.* Goteborg, 1873. In-8°, 54 p.

Stuart Pole (R.) : *The use of the coins of Kamarina in illustration of the fourth and fifth Olympian odes of Pindar.* (Extrait des *Transactions of the R. Soc. of Literature, vol. X, p.* 111, *n. s.*). 23 pages in-8°.

T... (prince) : *Note sur le rouble de l'empereur Constantin.* 1873.

Teixeira de Aragao (A. C.) : *Descripção genral e historica das moedas cunhadas em nome dos reis, regentes e governadores de Portugal.* Tome I. Lisbonne, 1875. In-8°. 63 pages et 29 planches.

Thomas (Ed.) : *Numismatic and other antiquarian illustrations of the rule of the Sassanians in Persia* (7 planches). Londres, 1873.

Id. : *Records of the Gupta Dynasty.* In-4°. Londres, 1876.

Id. : *Ancient Indian weights.* (Marsden; *Numismata Orientalia.* Pars. I). Avec 2 planches. In-4°. Londres, 1874.

Tiesenhausen (M. de) : *Monnaies du kalifat d'Orient.* In-4°. Saint-Pétersbourg, 1873.

Tiesenhausen (M. de) : *Mélanges de numismatique orientale*, 1er article. (Extrait de la *Rev. num. belge*, 1875.) 76 pages.

Trachsel (C. F.) : *Monographie der Münzen des Gotteshausbundes* (Extrait). In-8°. Berlin, 1872.

Tyszkiewicz (E.) : *Sammlung von Medaillen, welche sich auf die Geschichte der Länd. und Städte der ehemalige Republik Polen beziehen v.* 1722-1835. 36 planches gr. in-4. Riga, 1871.

Id.: *Skorowidz Monet litewskichzebral.* In-8. Varsovie, 1875. (Monographie des monnaies de Lithuanie.) Varsovie, 1875. In-8°. 47 pages et 15 planches.

Vacquier (P.) : *Notice sur une monnaie inédite à l'effigie d'Alexandre le Grand, de la ville de Chersonèse.* In-8°. Moscou, 1874. 30 pages et 1 vignette.

Valentin : *Observations sur les monnaies anonymes des évêques de Valence.* Valence, 1872.

Id. : *Nouvelles observations sur les monnaies anonymes des évêques de Valence.* Valence, 1873.

Vallier (Gustave) : *Médailles de Jean Truchon, premier président au Parlement du Dauphiné*, 1555-1578. In-8°. Grenoble, 1874. 15 pages et 1 planche.

Id. : *Médailles du Dauphiné, historiques ou de fantaisie, frappées de* 1494 *à* 1537. In-8°. Grenoble, 1874. 50 pages et nombreuses vignettes. (Extrait du *Bulletin de la Soc. départ. d'archéologie de la Drôme.*)

Id. : *Sceaux et actes des Parlements généraux des monnoyers du Saint-Empire romain.* In-8°. Marseille, 1873.

Id. : *Une médaille de Tétricus et de Probus.* In-8°. Grenoble, 1874.

Id. : *Le nouveau trésor des Fins d'Annecy;* lettre à M. Louis Revon. Annecy, 1871. In-8°. 18 pages.

Id. : *Médailles dauphinoises.* (*Bulletin de la Soc. départ. d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. VIII, 1874.)

Id. : *Note sur une médaille de François de la Colombière en* 1545. In-8°. Grenoble, 1872. 11 pages, 1 vignette.

Vertus (de) : *De l'origine peu connue de la monnaie, d'après*

les médailles celtiques anépigraphes, découvertes sur les rives de la Marne. (Annales de la *Société historique* de Château-Thierry, 1873, pages 148-164, et 1874.)

Veth (prof. P. J.) : *Notice sur le livre de feu M. Millies sur les monnaies de l'Archipel indien.* (Numéro de décembre 1871 de la *Revue coloniale hollandaise* (*Tigdschrift voor Nederlandsch-Indie*).

Viestnik narodnoya zemaljskoga muzeja u Zagrebu za godinu. (Catalogue officiel du musée d'Agram ; monnaies, etc.) Agram, 1871.

Voogt (W. J. de) : *Geschiedenes van et Muntwezen der Vereenigde Nederlanden*, etc. 1re *livraison. Provincie Gelderland*, 4. Amsterdam, 1874. 15 pages, 19 planches. (Numismatique de la Geldre, première partie de la numismatique générale des Pays-Bas.)

Weibezahn : *Mark-oder Goldgulden, so wie die internationale Seite der deutschen Münzreform.* Leipzig, 1871. In-8°.

Weil (R.) : *Jahresbericht über die antike Numismatik* (Annuaire bibliographique de la numismatique antique. (Extrait des *Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft* de C. Bursian. Berlin, 1874, pages 231-267.)

Id. : *Münzfund von Dipylon.* (Trouvaille de tétradrachmes à Dipylon.) (Extrait de l'*Archäologische Zeitung*, VIII, pages 163-166.)

Weingartner (J.) : *Beschreibung der Kupfermünzen Westfalens*, etc. (Description des monnaies de cuivre de Westphalie.) Paderborn, 1876. 384 pages et 85 figures in-8°.

Id. : *Beschreibung der Kupfermünzen des ehemaligen Bisthums Paderborn und die Abtei Corvey, so wie der zu denselben gehörenden Städte* (Description des monnaies de cuivre de l'ancien évêché de Paderborn, de l'abbaye de Corvey et des villes leur appartenant). Paderborn. In-8°.

Weyl (A.) : *Die Paul Henckel'sche Sammlung Brandenburg-Preussicher Münzen und Medaillen.* In-8°. Berlin, 1876. 4 plan-

ches. (Collection de monnaies et médailles prussiennes et brandebourgeoises appartenant à M. P. Henckel.)

WIPPO (W. A.) : *Die Münzfunde zu Hesseln und Büren.* (Les trouvailles de monnaies de Hesseln et Büren.) (Extrait de la *Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Alterthumskunde Westfalens.* Tome XXIX.) 1 planche. Munster, 1871. In-8.

WITTE (baron J. DE) : Traduction de l'*Histoire de la monnaie romaine* de Th. Mommsen. (Ouvrage commencé par le duc de Blacas.) 3e et 4e volume. Paris, 1873-75.

WUERST : *Der Münzfund zu Vallendar.* In-8°. (Extrait.) (Trouvaille de monnaies de Vallendar.)

(*Sera continué.*)

G. S.

Le 1er septembre 1877.

CHRONIQUE.

Non loin de Bircheim-am-Berg (Alsace-Lorraine), on a découvert, récemment, environ quatre cents monnaies en argent, dont la moins ancienne portait la date de 1523. Un quart du dépôt était de Strasbourg; un cinquième de Constance; un sixième de Salzbourg; un dixième d'Autriche. Le reste appartenait à divers États d'Allemagne, et, dans le nombre se trouvaient deux pièces du margraviat de Baden, une de la ville de Saint-Gall et un ducat en or. Les pays situés au delà des Vosges n'étaient pas représentés dans ce dépôt. (*Bull. de la Société pour la cons. des mon. hist. d'Alsace*, n° 4.)

La Société de la Diana, à Montbrison, publie chaque année un volume sous le titre de *Revue de mémoires et de documents sur le Forez*. Deux des membres de la Société, MM. H. Gonnard et Ph. Testenoire, ont eu la bonne pensée de consacrer un bulletin spécial à la numismatique, destiné à conserver le souvenir de toutes les monnaies anciennes recueillies dans le sol forézien. Voici l'énumération des découvertes mentionnées dans le tome III: 640 deniers des archevêques de Lyon (Poey d'Avant, pl. CXIII, 12), contenues dans un vase en terre, à Diminasse, c^ne^ de Chalmazel. — 58 écus d'or de Charles VIII à Charles IX, également dans un vase en terre, à Saint-Romain-les-Catheux. — Un auréus de Titus (Cohen, n° 105) à Font-Martel, c^ne^ de Cezay. — Plusieurs centaines de liards de Dombes, à l'M, et des imitations de ces pièces, au hameau du Mont, c^ne^ de Saint-Just-en-Bas et à Marcilly. — Des monnaies royales d'or, d'argent et de billon à Sapet, c^ne^ du Saint-Sauveur. — 67 pièces d'or, écus de Louis XI à Louis XIII, doublons espagnols, ducats de Milan, Mantoue et de Pologne, au Bouchet, c^ne^ de Roche.

Au mois de février 1876, en extrayant du caillou dans le bois de Fay, c^ne^ d'Écouis (Eure), on a trouvé un grand vase contenant 80 kilogrammes de monnaies romaines en bronze, représentant plus de 8,000 pièces; ces monnaies appartenaient à une période comprise entre le règne d'Hadrien et celui de Probus (*Revue numismatique*).

M. A. Van Robais, à qui l'on doit plusieurs notes intéressantes, relatives à la numismatique, dans le Ponthieu[1], a signalé la découverte à Épagne, près Abbeville, d'un trésor de pièces des XII^e^ et XIII^e^ siècles, au nombre de 72 environ; elles étaient contenues dans une petite boîte en bois. On y a constaté la présence de deniers de Louis VI (Pontoise et Paris); de Gautier de Mortagne et de Roger de Rozoy, évêques de Laon; des comtes du Maine; de Renaud de Dammartin, comte de Boulogne; de Philippe-Auguste (Montreuil, Arras et Tours); de Louis VII (Paris); des abbayes de Saint-Martin de Tours et de Saint-Médard de Soissons.

Depuis plusieurs années, la Commission de la topographie des Gaules a ouvert une enquête à l'effet de recueillir toutes les indications relatives aux découvertes de monnaies gauloises. Elle a déjà formé une collection précieuse de documents, classés par départements, qui permet d'établir un assez grand nombre de provenances. Nous engageons vivement les numismatistes à adresser les notes qu'ils auraient à fournir sur les découvertes isolées ou en nombre des monnaies gauloises, au président de la Commission, au ministère de l'instruction publique.

L'impression du *Catalogue général des monnaies gauloises*, édité par le ministère de l'instruction publique est commencée depuis quelques mois. Plusieurs feuilles du texte sont tirées; 24 planches sont gravées par M. Dardel; ces planches, comme

[1] *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique (Picardie et ancien Ponthieu)*, 1^re^ série, 1875; 2^e^ série, 1877. *Les comtes de Ponthieu ont-il battu monnaie à Quentowic?* 1875.

fidélité et perfection, surpassent tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour.

On annonce la publication prochaine, par le bureau des travaux historiques de la Ville de Paris, des *Jetons de l'Échevinage parisien*, ouvrage commencé par feu d'Affry de la Monnoye.

Nous devons une mention toute spéciale au legs récemment fait au Cabinet de France par M. le baron d'Ailly. Sa magnifique collection de monnaies romaines, comprenant 42 pièces en or, 11.371 en argent et 5.935 en bronze, est aujourd'hui au département des antiques de la Bibliothèque Nationale. On ne saurait trop louer cette libéralité intelligente qui immobilise ainsi une collection importante au profit de la science. Nous ferons remarquer que, sous l'administration de M. Chabouillet, le Cabinet des médailles de France s'est enrichi d'une manière prodigieuse; il faut attribuer cet heureux résultat au zèle et à la courtoisie du conservateur qui sont bien faits pour encourager les vrais savants à concourir à l'accroissement des splendides séries de ce grand établissement.

Le Gérant: ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Paris. — Imprimerie Arnous de Rivière, rue Racine, 26.

MÉMOIRES ET NOTICES

NOTE SUR LES MONNAIES COLONIALES DE PALMYRE.

J'ai, dans mon livre, sur la *Numismatique de la Terre-Sainte* (p. 65 et 66, pl. XXIV, *fig.* 5), proposé, en désespoir de cause, de considérer comme une monnaie coloniale de Palmyre, une pièce d'une grande rareté — on n'en connaît, je crois, que deux exemplaires, l'un desquels est au Cabinet de France (c'est celui de Pellerin), et l'autre dans la riche collection de M. le comte Strogonoff; — sur cette pièce on voit, d'un côté, une victoire marchant vers la droite et tenant une couronne; la légende est IOVI — AVGVS; au revers, deux cornes d'abondance en sautoir, entre lesquelles s'élève un caducée, et la légende COL — COS — CIA (ou CLA), qui reste inexpliquée.

Cette rare monnaie, publiée par Pellerin (*Rec.*, t. II, pl. 116, n° 3, p. 127), a été mentionnée par Mionnet (t. VI, p. 661, n° 347). Que ce soit là une pièce de fabrique syrienne, cela n'est pas douteux; mais que ce soit une monnaie de Palmyre, c'est plus qu'incertain, la provenance en étant tout à fait inconnue.

Plus heureux cette fois, je puis attribuer avec toute confiance à la colonie de Palmyre deux petites pièces anépigraphes qui me sont venues directement de cette ville illustre, et qui, par la fabrique, aussi bien que par la nature du métal, décèlent leur origine palmyrénienne.

Avant tout, rappelons (Ulpien, *Dig.*, lib. L, tit. 15; *De censibus*, liv. 1er, § 5) qu'une colonie jouissant du *jus italicum* fut instituée à Palmyre par l'empereur Septime Sévère, et qu'antérieurement à cette époque, cette ville avait changé son nom en celui d'Hadrianopolis, en l'honneur d'Hadrien qui lui avait sans doute accordé de grands priviléges ; c'est Étienne de Byzance qui nous apprend ce fait.

Rappelons de plus que les nos 8 et 9 de la planche XXIV de mon livre précité, représentent, la première, une monnaie autonome de Palmyre, sur laquelle on voit, d'un côté, une tête de face coiffée du modius et placée entre deux bustes de profil, dont l'un, celui de gauche, est radié, et l'autre orné d'une couronne. Au revers, on lit en toutes lettres ΠΑΛΜVΡΑ, et l'on voit une victoire tenant une balance, au-dessus d'un cippe en forme de borne à sommet arrondi, et placée sur un socle carré (Cabinet de France, pièce provenant de la suite de Pellerin). Ce cippe est certainement un emblème du soleil. La seconde, qui se trouve dans les cartons du British Museum, offre, d'un côté, un buste de femme à tête tourelée, et au revers une victoire tournée vers la gauche, devant laquelle on lit très-nettement ΠΑΛ...

Je citerai encore, pour mémoire, les nos 2 et 3 (*Num. de la Terre-Sainte*, p. 64), appartenant également au British Museum, pièces dont la première offre la même tête tourelée, accompagnée de la légende ΠΑΛΜ.... et au revers un lion courant vers la droite, au-dessous d'un croissant. La seconde, de mauvaise conservation, portait une figure assise, tournée vers la gauche et regardant en arrière ; devant .A.... Ꝛ, victoire tournée vers la gauche et la main droite placée au-dessus d'un cippe à sommet arrondi.

Depuis que j'ai publié cette dernière monnaie, il m'en est venu, de Palmyre même, deux exemplaires sur l'un desquels la lecture de la légende ΠΑΛΜΥΡΑ n'est pas douteuse : l'un d'eux a passé dans le cabinet de M. le comte Strogonoff, et l'autre dans celui de M. Imhoff Blumer, de Winterthur.

Je ne parlerai pas de la nombreuse série des petites monnaies anépigraphes provenant constamment de Palmyre, et dont la planche XXV de mon livre contient 36 variétés bien distinctes. Toutes ces monnaies, sans exception, sont d'un style médiocre et d'un métal détestable, disons-le en passant.

Nous venons de voir que le cippe à sommet arrondi se trouve sur les monnaies dont l'attribution à Palmyre ne présente aucune incertitude.

Passons maintenant à la description des monnaies que je propose de considérer comme des espèces coloniales émises dans cette ville. (Voy. Pl. XIII.)

N° 1. — Figure debout et tournée vers la gauche ; elle a la tête radiée, est vêtue d'une tunique courte et lève la main droite au-dessus de la flamme d'un autel.

℞. Silène tourné vers la gauche, la main droite levée et son outre sur l'épaule gauche ; devant lui, un cippe arrondi par le haut et posé sur une base carrée.

Æ. 13 mill. ½. Ma collection ; provenant de Palmyre.

N° 2. — Même type de Silène, l'outre sur l'épaule gauche et tenant la main droite élevée.

℞. Victoire tournée vers la gauche, couronnant un cippe à sommet arrondi, placé sur une base carrée.

Æ. 12 mill. Ma collection ; provenant de Palmyre.

Le type de Silène est un type essentiellement colonial. Déjà le P. Hardouin avait admis ce fait, que Vaillant, de son

côté, s'est efforcé de révoquer en doute, prétendant que la présence de Silène n'avait d'autre signification que celle de la qualité supérieure et de l'abondance du vin que produisait la ville dont les monnaies offraient un pareil type. Le docte Eckhel a fait bonne justice de cette explication (*Doct. num.*, vol. 2, t. IV, p. 493 et suiv.) et a démontré victorieusement que le type de Silène appartenait essentiellement, et exclusivement, aux colonies de droit italique. Invoquant le témoignage du commentateur Servius (*ad. Æneid.*, III, 20) qui dit : « Sed in liberis civitatibus simula- « crum Marsyæ erat, qui in tutela Liberi patris est » et dans un autre passage (*ad. Æneid.*, IV, 58) : « Unde etiam Marsyas « minister ejus (Liberi patris) civitatibus in foro positus, « libertatis indicium est, qui erecta manu testatur nihil « urbi deesse. » Eckhel s'est également chargé de démontrer que Marsyas et Silène étaient constamment confondus par les écrivains, à commencer par Hérodote jusqu'à Pausanias, et qu'il n'y a rien de surprenant à ce que le commentateur Servius ait commis la même confusion.

Passant ensuite à l'énumération des colonies dont la monnaie offrait le type de Silène, il nomme les villes suivantes :

Alexandria Troas.
Beryte de Phénicie.
Bostra d'Arabie.
Coela de Thrace.
Damascus de Cœlesyrie.
Deultum de Thrace.
Laodicée de Syrie.
Neapolis de Samarie.
Parium de Mysie.
Patræ d'Achaïe.
Sidon et Tyr de Phénicie.

De ces douze villes, cinq sont désignées par des écrivains de l'antiquité comme ayant joui du droit italique, c'est-à-dire de l'exemption de la capitation et de l'impôt foncier : ce sont Alexandria Troas, Beryte, Laodicée, Parium et Tyr; Sidon, à laquelle Elagabale transporta tous les droits que Tyr avait possédés, dut nécessairement jouir du droit italique qui avait appartenu à celle-ci. Enfin, Pausanias (l. VII, c. 18) nous apprend que Patræ d'Achaïe reçut d'Auguste tous les priviléges qui pouvaient être concédés aux colonies, priviléges dans lesquels il faut naturellement compter le droit italique. Voilà donc, sur les douze colonies dont les monnaies présentent le type de Silène, sept villes qui possédèrent le *jus italicum ;* dès lors il paraît bien probable que les cinq autres le possédèrent également; d'autant mieux que jamais, jusqu'ici, l'on n'a retrouvé ce type caractéristique sur les nombreuses monnaies de Ptolémaïs, de Césarée, de Samarie, d'Ælia Capitolina, et d'Antioche de Syrie qui, suivant le témoignage de juristes et autres écrivains de l'antiquité, ne jouirent pas du droit italique.

Nous avons vu : 1° que ce droit fut conféré par Caracalla à la colonie qu'il établissait à Palmyre ; 2° que sur les deux pièces anépigraphes décrites plus haut, paraissent, avec le type de Silène, ceux du cippe arrondi, emblème du soleil, et de la victoire, qui se retrouvent sur les seules monnaies de Palmyre portant en toutes lettres le nom de cette ville; 3° que les deux monnaies dont je m'occupe ont été exhumées du sol même de Palmyre. On me permettra donc, j'espère, de regarder l'attribution que je propose comme pleinement justifiée. Ces monnaies sont anépigraphes, j'en conviens; mais il ne semble pas que l'inscription du nom de la ville, sur ses monnaies autonomes, y ait paru

autrement que par rare exception ; rappelons-nous, en effet, que deux ou trois espèces, sur une quarantaine de variétés distinctes, appartenant au monnayage de Palmyre, ont été munies du nom de la ville, toutes les autres étant restées absolument anépigraphes. Pourquoi en eût-il été autrement des monnaies coloniales, sur lesquelles, d'ailleurs, on avait l'attention de placer le type habituel de Palmyre, c'est-à-dire le cippe arrondi couronné par la victoire ? Cela ne suffisait-il pas amplement pour différencier ces petites monnaies de celles de même module et de même valeur, qui s'émettaient à Béryte avec la légende explicite COL·BER ? Tout bien considéré, je ne pense pas qu'il y ait d'attribution d'une monnaie anépigraphe, plus digne de confiance que celle que je viens d'établir.

Je profite de l'occasion pour décrire quelques petites pièces inédites de même origine, c'est-à-dire appartenant à la numismatique palmyrénienne, et qui me sont venues également de Palmyre.

N° 3. Les trois bustes de la pièce de Pellerin, aujourd'hui au Cabinet de France ; au-dessous, trace de la légende rectiligne ΠΑΛΜVΡΑ.

℞. Victoire debout, tenant de la main gauche une palme et de la main droite, une couronne qu'elle porte au-dessus du cippe au sommet arrondi, et supporté par une base carrée.

Æ. 15 millimètres, flan très-mince. Ma collection.

N° 4. Figure de face assise sur un lion marchant vers la droite. Faibles traces d'une légende dont la lettre A est seule reconnaissable.

℞. Victoire tournée à gauche et couronnant le cippe arrondi au sommet.

Æ. 15 mill. Ma collection.

N° 5. Tête de femme voilée et tourelée, tournée vers la droite.

℞. Animal marchant vers la droite. La fabrique de cette pièce est trop barbare pour qu'il soit possible de déterminer l'espèce de l'animal représenté.

Æ. 11 mill. Ma collection.

N° 6 et 7. Même tête de femme.

℞. Lion marchant vers la droite, et d'un excellent dessin.

Æ. 11 sur 9 mill. Ma collection.

N° 8. Type méconnaissable.

℞. Caducée ailé d'un mauvais dessin. A droite, dans le champ, un globule, et au-dessous (peut-être le commencement d'une date).

Æ. 8 mill. Ma collection.

N° 9. Tête radiée à gauche.

℞. Lyre à 3 cordes.

Æ. 7 mill. Ma collection.

Paris, 19 décembre 1876.

A. DE SAULCY.

« Je suis heureux de joindre à la notice précédente la description d'une charmante petite pièce de cuivre, que je dois à la générosité de M. le lieutenant de vaisseau Martin, et qui a été trouvée dans le sable de la mer entre Antaradus et Tortose.

N° 10. Buste voilé et tourelé, devant ΠΑΛ.

℞. Tête radiée du soleil.

La présence de cette légende justifie pleinement le classement à Palmyre des pièces semblables, mais anépigraphes. — 29 novembre 1877.

MONNAIES D'ALEXANDRE

SATRAPE DE PERSE

ET FRÈRE DE MOLON, SATRAPE DE BABYLONE

Antiochus II, qui fut surnommé le Grand, naquit en l'an 75 de l'ére des Séleucides (238 av. J.-C.), de Laodicé, femme de Séleucus II.

En 77[1], Séleucus II ayant déclaré la guerre à Arsace, roi des Parthes, fut fait prisonnier; il ne fut rendu à la liberté qu'en 86 (227 av. J.-C.). L'année suivante, Séleucus II mourut d'une chute de cheval, laissant deux fils, Séleucus III, Céraunus, qui lui succéda, et Antiochus III.

En 89 (224 av. J.-C.), Céraunus mourut empoisonné en Phrygie et fut vengé par son oncle maternel Achæus, qui commença par servir fidèlement Antiochus III; celui-ci avait succédé à son frère, n'étant âgé que d'un peu moins de 15 ans.

En 90 (223 av. J.-C.), Antiochus III donna la satrapie de l'Asie cistaurique à Achæus, celle de Médie à Molon, et celle de Perse à Alexandre, frère de Molon.

Deux ans plus tard, en 92 (221 av. J.-C.), Molon et son frère Alexandre, abusant du jeune âge de leur roi, et comptant sur une alliance avec Achæus, se soulevèrent et se déclarèrent indépendants, en prenant le titre de roi.

Dès l'année suivante, Molon fut battu par Antiochus III

et se donna la mort; son frère Alexandre et leurs affidés firent comme Molon, pour se soustraire au châtiment qu'ils avaient encouru par leur rébellion. Dans la même année, Achæus (1) se révoltait à son tour et se faisait reconnaître roi en Asie Mineure.

En 96 (217 av. J.-C.), Antiochus III ayant conclu une trêve d'un an avec Ptolémée Philopator, se hâta de porter toutes ses forces contre Achæus, qu'il vint assiéger dans Sardes. Cette ville ayant été prise en 97, Achæus se réfugia et tint encore quelque temps dans la citadelle. Mais en 98 (215 av. J.-C.) il fut livré vivant à Antiochus III, qui lui fit couper les pieds, les mains et la tête; après quoi son corps fut crucifié.

53 ans plus tard, en 151 (162 av. J.-C.), Timarque, satrape de Babylone, qui s'était à son tour déclaré indépendant, et avait pris aussi le titre de roi, fut mis à mort par l'ordre de Démétrius 1er Soter.

Comme on a déjà trouvé des monnaies de Molon, d'Achæus et de Timarque, il est fort probable qu'il en a pareillement existé d'Alexandre. Mais jusqu'à ce jour on n'en avait reconnu aucune.

Je crois avoir eu la bonne fortune de rencontrer une monnaie de cet Alexandre, et je m'empresse de la publier. Si l'attribution que je vais proposer est acceptée, ce que j'espère, tout en conservant encore quelques doutes sur la légitimité de cette attribution, j'aurai eu le vif plaisir de combler une lacune regrettable dans la série numismatique, déjà si riche, des rois de Syrie.

Les monnaies de Molon, frappées en Babylonie, sont d'une grande rareté. Elles étaient inconnues à Eckhel, aussi

[1] Achæus était frère de Laodicé, femme de Séleucus II, et oncle par conséquent des deux rois Séleucus III et Antiochus III.

bien que celles de Timarque, dont pourtant on connaît aujourd'hui des pièces de cuivre de différents modules et un splendide statère qui faisait partie de la collection du comte Prokesch-Osten, passée récemment au Cabinet numismatique de Berlin.

Quant aux monnaies d'Achæus, elles ont été décrites par Eckhel (t. III, p. 221).

Voici la description de la pièce que je propose d'attribuer à Alexandre, frère de Molon (Pl. XIII, n° 12) :

Tête diadémée, tournée à droite, dans un grènetis.

R. Cheval marchant vers la gauche; au-dessus ΒΑΣΛΕ. (*sic*) écrit horizontalement; à l'exergue' ...ΕΞΑΝ....

Dans le champ au-dessus des reins et sous le ventre du cheval, trace de deux monogrammes : celui d'en bas semble avoir été Α; mais cela n'est pas certain.

Æ. 17 millimètres, ma collection; cette pièce m'est venue de Syrie.

La tête du cheval, placée au revers, semble être cornue; ce serait donc le fameux Bucéphale que le graveur du coin aurait voulu représenter; mais cela non plus n'est pas certain.

Quant à la physionomie de l'effigie qui est manifestement un portrait, elle n'a rien absolument de commun avec celle d'Alexandre Bala et d'Alexandre Zébina, les deux seuls rois, de la dynastie des Séleucides, qui aient porté le nom d'Alexandre (Pl. XIII, n°s 11 et 13).

Du reste, l'analogie comme style et comme fabrique de notre pièce avec les monnaies des Séleucides est tellement frappante, qu'il n'est pas possible de la distraire de cette série numismatique; force est donc de chercher un troisième Alexandre, différant de Bala et de Zébina, dont les monnaies puissent se rattacher aux monnaies des Séleu-

cides. Dès lors il n'y a pas de choix, et nous devons songer au frère de Molon [1].

Remarquons enfin que le mot estropié ΒΑΣΑΕ.... semble démontrer que la pièce qui le porte a été frappée dans une contrée éloignée de la Syrie, et que le cheval passant est un des types les plus fréquents des monnaies de cuivre des rois parthes de la dynastie Arsacide.

Paris, 20 mars 1877.

F. DE SAULCY.

[1] Polybe, liv. V, raconte en détail l'histoire de Molon et de son frère.

MONNAIES DE THESSALIE

Les plus anciennes monnaies de Thessalie, qu'on peut rapporter au commencement du v^e^ siècle environ avant notre ère, appartiennent au système éginétique. Un type uniforme, qui semble emprunté à Larissa, réunit, sous une même confédération, les villes de Larissa, Perrhaebia, Pharcadon, Pherae, Scotussa, Tricca.

La drachme a pour types : un Thessalien qui saisit par les cornes un taureau en course, et un cheval au galop trainant les rênes. Le triobole : Thessalien qui saisit par les cornes un taureau dont on ne voit que la partie antérieure du corps, et la partie antérieure d'un cheval au galop traînant les rênes. L'obole, que je n'ai encore rencontrée qu'à Phères et Scotussa, présente le même type, réduit à un buste de taureau et à celui d'un cheval.

Les Thessaliens étaient célèbres dans l'antiquité par leur équitation et leurs chasses de taureaux sur le Pélion et l'Oeta. La plus ancienne des ligues, ou confédérations grecques, avait adopté, en conséquence, un type national.

Les monnaies émises, dans la première moitié du v^e^ siècle avant notre ère, au type thessalien, sont les suivantes :

Larissa, Perrhaebia, Pherae, Scotussa inscrivent leur nom ΛΑΡΙ, ΠΕ, ΦΕΡΑ, ϚΚΟ, au revers d'un même type.

Larissa frappe des drachmes et des trioboles du poids de 5^gr^,90, 5^gr^,60, 6^gr^, 3^gr^,17.

Perrhaebia frappe une drachme du poids de 5gr,67.

Pherae, des drachmes, des trioboles et oboles, poids: 5gr,77, 5gr,23, 3gr,13, 0gr,73.

Scotussa enfin, des trioboles et une obole, poids: 2gr,90, 0gr,92.

Les monnaies de Pharcadon et de Tricca sont de la seconde moitié du Ve siècle, par la forme des lettres: ΦΑΡΚΑΔΟ. ΤΡΙΚΚΑΙΟΝ.

Mais on peut faire remonter à la première moitié du Ve siècle un triobole et une obole de Pharsale, aux types de la tête de Pallas et de celle d'un cheval, à légende ΦΑΡ, et du poids de 3gr,10, 0gr,89.

A une date aussi reculée, appartient également la drachme de Scotussa, à légende ϟΚΟ, du poids de 5gr,97, 5gr,68, frappée à un type particulier.

Avant de clore cette première période monétaire de la Thessalie, et à propos de Scotussa qui précède, il convient de parler d'une monnaie où l'on a vu la marque d'une alliance que Phères aurait conclue avec quelques cités thessaliennes. Les types sont, au droit, la partie antérieure d'un cheval ou le buste harnaché et bridé du même, et au revers, un bouton d'ellébore avec légende ΦΕ, ΦΕ ΤΑ. ΦΕ ΑΤ, ΦΕ ΑΘ, ΦΕ ΑΡ, ΦΕ ΚΛ, le tout dans un carré creux.

Duchalais, sans s'inquiéter des types qui sont ceux de Scotussa, et non de Phères, a vu sur la monnaie le nom de cette dernière ville associé à ceux d'Atrax, Argissa, Castanea, et des Athamanes, tenant compte exclusivement de l'accouplement, deux à deux, des diverses légendes où le nom de Phères, ΦΕ, revient sans interruption.

Je ne m'explique pas le sens de ces inscriptions monétaires, mais je ne puis adhérer au système de Duchalais et admettre que Casthanée, par exemple, un simple bourg,

Καθαναία κώμη, ait frappé une monnaie d'alliance. D'ailleurs la lecture de Duchalais, ΦΕ ΚΑ, n'est pas exacte. Le type n'est plus l'ellébore, comme sur les autres pièces de la série, mais un buste de cheval avec légende ΦΕΡΑ joint à celui d'un taureau, qui est propre à l'obole de la série thessalienne.

Je résume la question et propose la classification suivante :

1re PÉRIODE. — Système fédéral, système particulier, autrement dit, confédération sous la magistrature du *tagos*, et oligarchie des familles principales des différentes villes.

La numismatique est ici d'accord avec l'histoire.

MONNAIES DE LARISSA.

Cheval paissant à gauche ; au-dessus, ellébore.

℞. ΛΑRI. ΛΑRIϹΑΕΟΝ, chaussure de Jason ; le tout dans un carré creux. Æ. 5gr,35.

Tête barbue, coiffée du pétase, à gauche.

℞. ΛΑRIΣΑ, en deux lignes, dans un carré creux. Æ. 2gr,55.

Même tête à droite.

℞. ΛΑRI, chaussure et maillet ; le tout dans un carré creux. Æ. 2gr,60.

La tête barbue, coiffée du pétase, est celle de Jason, fils d'Aeson, roi d'Iolcos en Thessalie, et de Polymède, qui avait perdu une de ses chaussures en traversant l'Anaurus, cours d'eau qui passe auprès de Démétrias.

Le type du revers rappelle cet épisode.

Une monnaie divisionnaire, juste moitié du poids de 2gr,60, vient ensuite :

Cavalier thessalien passant à droite.

℞. AARI, femme assise, la main droite levée, dans un carré creux. Æ. 1gr,30.

Enfin une obole, du poids de 0gr,86, 0gr,91. dont suit la description:

Cheval libre passant à droite; au-dessus, mufle de lion.

℞. AARI, femme debout à droite, tenant une hydrie levée des deux mains; derrière elle, une fontaine à mufle de lion versant de l'eau; le tout dans un carré creux.

LIGUE THESSALIENNE. — Ire ÉPOQUE.

A ces types particuliers qui semblent empruntés aux plus anciennes traditions, succède la monnaie fédérale dont l'émission remonte à peu près à la même date, et dont nous avons parlé au début de cet article.

Larisse frappe des drachmes et des trioboles aux types du thessalien domptant un taureau et d'un cheval en course traînant les rênes. Ce type persiste sur la monnaie de cette ville jusqu'à la conquête macédonienne sous Philippe II; seulement, à l'époque de Jason, tyran de Phères, le dompteur de taureaux fait place à une tête de femme, celle de la nymphe Messéis.

MONNAIES DE PERRHAEBIA.

Ce peuple a la drachme du système fédéral.

MONNAIES DE PHARSALUS.

Pharsale n'a pas, que je sache, de monnaies au type thessalien, mais frappe à son type particulier, tête de Pallas et tête de cheval, des trioboles et oboles de très-ancien style.

MONNAIES DE PHÈRES.

Phères a les trois divisions de la monnaie fédérale, drachme, triobole et obole. Le champ du revers des drachmes et trioboles est décoré d'un mufle de lion versant de l'eau, pour figurer la fontaine Hypérée qui se voit au beau milieu de la ville de Phères.

MONNAIES DE SCOTUSSA.

Scotussa participe à la ligue thessalienne et adopte en même temps, pour son type monétaire particulier, la plante de l'ellébore que le territoire d'Anticyre de Thessalie, aux environs du golfe Maliaque et de l'Oeta, produisait en abondance.

J'ai discuté l'attribution de monnaies frappées en commun, selon Duchalais, par les villes de Phères, d'Atrax, d'Argissa, de Castanea et des Athamanes, que l'abbé Cavedoni croyait contemporaines de l'époque d'Alexandre de Phères, le destructeur de Scotussa, et qui sont bien plus anciennes.

L'ellébore figure au revers de toutes ces pièces; la partie antérieure ou le buste d'un cheval, au droit.

Cette monnaie fédérale présente trois subdivisions:

ΦΕ ΑΘ	pèse	3gr,90;
ΦΕ ΘΑ		3gr,01;
ΦΕ ΤΑ		2gr,75;
ΦΕ ΤΑ		2gr,53;
ΦΕ ΤΑ		0gr,98;
ΦΕ ΑΤ		1gr,00;

Observons en passant que la partie antérieure du cheval

type de Scotussa, semble sortir d'un rocher, comme cela s'observe sur les bronzes d'Orthe de Perrhébie.

SECONDE MOITIÉ DU Vᵉ SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE.

Les villes de Larissa, Pharcadon et Tricca conservent ou adoptent la monnaie fédérale sans altération du type et du carré creux. La légende AARI des drachmes et des trioboles de Larisse, première période, écrite de droite à gauche ou séparée en deux parties dont la seconde suit une direction opposée à la première, s'allonge avec le temps. Le R et le ≤ diffèrent par la forme.

Pharcadon et Tricca, nouvelles dans la ligue, suivent le style artistique de cette époque.

Larissa, Pelinna, Perrhaebia, Pharcadon et Tricca frappent des oboles d'un très-beau style, à des types empruntés à la vie privée, ou au culte des principales divinités en honneur dans chaque ville.

Pharsale enfin observe son type particulier, qu'elle va modifier dans la période suivante.

La troisième période monétaire de la Thessalie, du commencement du IVᵉ siècle, au temps d'Alexandre de Phères et à l'occupation macédonienne, embrasse la plupart des villes de cette contrée.

L'art atteint son plus haut développement. Le carré creux tend à disparaître. Le bronze est introduit comme monnaie de moins de valeur.

Le type fédéral, vers le milieu du IVᵉ siècle avant notre ère, subit une sensible modification.

Les drachmes suivantes de Larisse marquent bien le lien de transition :

Thessalien domptant un taureau courant à droite.

℞. ΛΑΡΣΑ. Cheval bridé marchant à droite; le tout dans un carré creux. Æ. 6gr,09.

Tête de femme à droite, la chevelure retroussée et enveloppée, par derrière, dans un large reticulum.

℞. ΛΑΡΙΣΑΙΑ. Thessalien domptant un cheval; le tout dans un carré creux. Æ. 6gr,10.

Vers l'époque d'Alexandre de Phères, une tête de face, celle de Messéis, nymphe de la fontaine de Larisse, remplace la tête de profil, et le cheval bridé marchant à droite ou paissant, remplace le cheval au galop traînant les rênes.

Les villes de Gomphi Philippopolis et de Scotussa adoptent la tête de face de la monnaie de Larisse. Scotussa, ruinée par Alexandre de Phères, 367 ans environ avant notre ère, assigne une date approximative à ces diverses émissions.

D'autre part, le cheval bridé, marchant au pas, figuré au revers des premiers didrachmes de Larisse, se trouve au revers des bronzes de Gyrton et des drachmes de Phalanna, qui sont du même temps.

La tête de Diane de Phères rapproche le triobole de cette ville des bronzes de Gyrton qui ont la même représentation.

J'ai rapporté le didrachme de Larisse, à la tête de face, au temps d'Alexandre de Phères. Je vais plus loin, je crois le didrachme d'Alexandre, dont suit la description, frappé à Larisse même.

Tête de femme, avec collier de perles et pendants d'oreilles, tournée de trois quarts à droite.

℞. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟV ou ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΣ. Cavalier casqué, armé d'une cuirasse, tenant une lance horizontale et dirigeant son cheval à droite. Sur le flanc du cheval, bipenne. Æ. 11gr,75.

La tête de face que porte ce didrachme est dans le style de la belle tête d'Apollon des monnaies d'Amphipolis.

Le cavalier du revers est presque identique à celui des didrachmes de Patraüs, mais bien supérieur pour le style. Le rapprochement de la tête et du cavalier, du tétradrachme d'Amphipolis et du didrachme de Patraüs, est dû à M. de Longpérier. M. Newton ajoute que le didrachme d'Alexandre n'offre aucune ressemblance avec la monnaie de Phères, mais que la tête de face présente une frappante analogie avec celle de Philippopolis publiée par Millingen (Pl. III, 10, *Ancient coins of Greek cities and Kings*).

Aux remarques de ces savants auteurs, j'ajoute un point de comparaison, pris sur une monnaie de Thessalie.

Une drachme de Larisse, acquise par le Cabinet des médailles, de M. Rollin, en 1844, offre, au droit, la tête de femme, avec collier de perle et pendants d'oreilles, tournée de trois quarts à gauche; au revers, cavalier casqué, armé d'une cuirasse, tenant une lance, non plus horizontale, mais droite, avec légende ΛΑ. Une autre drachme de la même ville, à légende ΛΑΡΙ, au revers du cheval paissant, montre la tête, tournée de trois quarts à droite, comme sur le didrachme d'Alexandre de Phères.

Ainsi pas de doute sur la patrie des pièces d'Alexandre de Phères et sur l'âge de la monnaie de Larisse, argent et bronze, à la tête de face.

La drachme si rare de la même ville, publiée en dernier lieu par M. de Sallet, où le héros Aleuas est figuré, date du même temps.

Mais si la monnaie d'argent de Phères n'offre pas de ressemblance avec les didrachmes d'Alexandre, il n'en est pas de même de la monnaie de bronze, et M. de Longpérier qui a consacré à l'exemplaire de la collection Palin, acquis par

le duc de Luynes, une très-savante notice, a montré le parallélisme des types de la drachme d'Alexandre, représentant une tête de lion, accompagnée du nom et d'une bipenne, au revers d'une tête de femme, tournée à droite, avec main tenant une torche, et du bronze de Phères qui porte au droit cette même tête de lion, et au revers, une femme, Diane ou Hécate, tenant un long flambeau, assise sur un cheval en marche à gauche.

La bipenne marquée sur le flanc du cheval et répétée dans le champ de la monnaie, fait allusion, selon M. Newton, au culte particulier d'Alexandre de Phères pour Bacchus surnommé Hache, dont témoigne Théopompe.

Le fait d'avoir déterminé l'époque approximative de l'adoption des têtes de face sur la monnaie, si judicieusement fixée par M. le duc de Luynes, assigne à peu près la même date aux monnaies de Pharsale, au revers du cavalier, ayant, au droit, la tête de Pallas vue de trois quarts.

Il me reste à parler de quelques autres villes de Thessalie dont la monnaie est susceptible d'un classement chronologique, ou qui ont des types intéressants.

Démétrias, fondée par Démétrius Poliorcète, arsenal maritime et lieu de résidence des rois de Macédoine, ne peut prétendre à des monnaies antérieures au règne de ce prince.

La monnaie des Aenianes avec la tête de Minerve, imitation du type nouveau des tétradrachmes d'Athènes, est par conséquent postérieure à Alexandre III.

Les Aenianes, que les Lapithes avaient chassés et refoulés dans l'Oeta, formaient seulement la majeure partie de la nation, et ont adopté au revers de leur bronze le type d'un fer de lance et d'une mâchoire de sanglier qui est celui des Oetœens et de la confédération étolienne.

Héraclée, à son tour, faisant partie du district de l'Oeta, prend les types Oetœens : une tête de lion tenant un fer de lance dans sa gueule, au revers d'un arc et d'un carquois.

La monnaie de Cierium a fait l'objet d'une savante dissertation de M. Bompois qui rapporte le magnifique didrachme de son cabinet au temps de Philippe II, à cause de la tête de Jupiter qui ressemble à celle gravée sur la monnaie du roi de Macédoine.

Mopsium, ville qui doit son nom à Mopsus le Lapithe, compagnon des Argonautes, offre, au droit, l'image de face du héros, et au revers, le combat d'un centaure avec un Lapithe.

Larissa Cremaste de la Phthiotide a pour type Thétis sur un cheval marin, portant un bouclier au monogramme d'Achille, qu'on peut comparer au revers du didrachme de Pyrrhus frappé en Italie ou en Sicile.

Thèbes Phthiotique grave sur sa monnaie l'épisode de l'Iliade, où les compagnons de Protésilas, commandés par Podarcès, se dévouent à la défense des vaisseaux.

Enfin, et pour clore cette énumération des principales monnaies de la Thessalie, citons le beau triobole d'Atrax, comparable à tout ce que l'antiquité nous a légué de plus parfait sous le rapport du style.

AUTONOMES DE THESSALIE.

Les monnaies à légendes ΘΕΣΣΑΛΩΝ présentent la tête de Jupiter, d'Apollon ou de Pallas, au droit; et au revers, Minerve Itonienne, Cérès ou un cheval marchant.

M. F. Lenormant a rapporté ces médailles à l'autonomie de dix-neuf ans, accordée par Flamininus aux Thessaliens,

entre la bataille de Cynoscéphales et l'avénement de Persée, 197 à 178 avant notre ère.

Le même savant a retrouvé dans les noms de magistrats, inscrits au nombre d'un ou de deux, ceux de stratéges dont huit sont mentionnés comme tels dans un fragment de Porphyre de Tyr, conservé dans la version arménienne d'Eusèbe.

De l'époque de Persée, nous arrivons sans transition à celle de l'Empire romain.

Les impériales thessaliennes d'Auguste, de Livie et de Tibère portent : ΣΕΒΑΣΤΗΩΝ ΘΕΣΣΑΛΩΝ avec un nom de stratége ;

Néron s'intitule : ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ ΘΕΣΣΑΛΩΝ, au revers, est inscrit le nom du stratége ΛΑΘΥΧΟΣ ;

Domitien et Domitia inscrivent : ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ ΘΕΣΣΑΛΟΙ ;

℞. ΔΟΜΙΤΙΑΝ ΣΕΒΑΣΤΗΝ ;

Hadrien : ΑΔΡΙΑΝΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ ΘΕΣΣΑΛΟΙ ;

℞. ΛΟΧ ΝΙΚΟΜΑΧΟΥ.

A partir des Antonins, les empereurs prennent leurs titres ΑΥΤ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ, ΦΑΥϹΤΕΙΝΑ ϹΕΒΑϹΤΗ ;.. et le ΚΟΙΝΟΝ ΘΕϹϹΑΛΩΝ, qui n'est plus qu'un vain nom, est inscrit au revers de toutes les pièces.

J'ai recherché la succession des différents types sur la monnaie des Thessaliens ; il ne me reste plus qu'à rectifier les erreurs d'attribution qui se trouvent dans les divers auteurs.

THESSALIA IN GENERE.

Eckhel (*Doctrina*, t. II, p. 133) et Mionnet (*Description*, t. II. p. 1) classent à la Thessalie en général une obole attribuée par Frœlich à Thèbes de Béotie, par Duchalais à

Phères de Thessalie, et que je crois appartenir à Scotussa, à cause du type de l'ellébore, identique, selon la judicieuse remarque d'Eckhel, à celui qu'on trouve sur une drachme de cette ville, type propre à la Thessalie, et qui, beaucoup plus tard, a servi de contre-marque à la monnaie de ce peuple.

Aux nos 63 et 64 du *Supplément* de Mionnet, t. III, je trouve également classées à la Thessalie des monnaies qui appartiennent à Thessalonique. La légende ΣΕΒΑΣΤΗ ΘΕΣΣΑΛΩΝ doit être remplacée par ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΕΩΝ ΣΕΒΑΣΤΗ. Par contre, la pièce décrite à Thessalonique par le même auteur, sous le n° 353 du corps d'ouvrage, revient à la Thessalie.

On lit en effet : ΣΕΒΑΣΤΗΩΝ ΘΕΣΣΑΛΩΝ et non ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΕΩΝ.

L'impériale de Salonine (Thessalie, Mionnet, n° 113 du *Supplément*) est de Thessalonique. La figure virile, à demi nue, debout près d'un autel, est celle du Cabire tenant un maillet, type constant sur la monnaie de Thessalonique.

ARGESA ? ARGOS D'ARGOLIDE.

Les nos 123 et 124 du *Supplément* de Mionnet, classés à Argesa ou encore aux incertaines de Crète, sont d'Argos d'Argolide. La légende doit se lire ΑΡΓΕΙΩΝ.

DEMETRIAS SACRA.

Les nos 80 et suivants, tome II, du corps d'ouvrage du même auteur, ne sont pas de Sicyone qui aurait porté le nom de Démétriade (Haym, *Tesoro britannico*, t. II, p. 104), ni de Demetrias Sacra de Thessalie (Pellerin, *Recueil des Médailles*, t. I, p. 163.), ou encore de Démétrias de Phéni-

cie (Mionnet, t. V, p. 359 a), mais de Démétrias de Cœlesyrie. Sestini, cité par Mionnet, *Supplément*, tome VIII. page 207, a établi avec raison la restitution de ces pièces à la Cœlesyrie, sur la conformité de type avec les médailles d'Arétas et de Damascus.

ELATEA. ELIS.

La prétendue monnaie d'Élatée, (Mionnet, *Supplément*, t. III, n° 139) appartient à l'Élide. Il faut lire : FAΛEIΩN et non EΛΑTEIA.

LAMIA. LARISSA DE LA TROADE.

Mionnet (t. II, p. 13, n°s 95 et 96) décrit les pièces suivantes :

Tête de femme, à gauche.

℞. ΛA. Diota, entre un caducée et un épi; au-dessus, grappe de raisin.

Même tête.

℞. ΛAM (lisez ΛAPI.) diota posé sur une massue entre un caducée et une grappe de raisin.

Le même vase, posé sur une massue, à côté d'un caducée, est le type d'Arisba, ville de la Troade.

LAPITHAE.

Le médaillon d'argent que Mionnet a décrit sous le n° 99, est indubitablement l'œuvre d'un faussaire moderne.

Le bronze n° 100, dont l'authenticité est incontestable, n'est pas de Lapithae, mais de Lappa. La fabrique est de la Crète et la légende porte ΛAΠΠAIΩN au lieu de ΛAΠΠIΘΩN.

MINYAE. MINOA AMORGI.

La pièce décrite par Mionnet à Minyae de Thessalie, figure à Minoa d'Amorgos, sa vraie place, dans Νομίσματα τῆς νήσου Ἀμόργου de M. Lambros.

OETAEI. OENOAEI ICARIAE.

Les pièces décrites aux Oetaei de Thessalie, dans la *Revue numismatique française*, 1843, p. 420, sont d'Oenoe d'Icarie.

La tête de Diane et le bélier figurent sur des bronzes à légendes OINAIΩN, ainsi que le taureau cornupète, en sorte qu'il n'y a aucun doute sur la véritable attribution de ces intéressantes monnaies.

OTHRYTAE. ASPENDUS DE PAMPHYLIE.

Le cheval au galop à mi-corps et une selle sont les type principaux d'Aspendus. Ce dernier symbole, où l'on a vu successivement un autel allumé, une rame, un gouvernail, un bouclier argien, une selle ou une fronde, est particulier à Aspendus et ne se retrouve sur la monnaie d'aucune autre ville. Les lettres OΘ, qui ont induit Mionnet e plusieurs autres numismatistes en erreur, sont simplement des lettres numérales, ainsi que l'a reconnu M. Waddington.

PELINNA. PELLÈNE D'ACHAIE.

La médaille attribuée à Pella par Pellerin, à Pelinna par Mionnet, est de Pellène d'Achaïe.

Mionnet, pour repousser cette dernière attribution, proposée par plusieurs antiquaires, disait ne connaître

d'autres pièces de Pellène que des médailles de la famille de Septime Sévère, et ajoutait qu'en admettant la prétendue Pellène, il y aurait entre l'époque de sa fabrication et de celle des impériales, un espace de plusieurs siècles sans aucun intermédiaire. Mais le fait d'impériales succédant sans transition à des autonomes beaucoup plus anciennes, n'est pas particulier à Pellène, et s'étend aux villes du Péloponnèse. La fabrique n'est pas non plus thessalienne, et la légende inscrite dans une couronne de laurier est d'un usage fréquent dans l'Achaïe.

PHARSALUS. TARENTUM.

Le n° 161 de Mionnet, donne la description suivante :

Deux têtes de chevaux adossées.

℞. Mêmes têtes ; dessous, E ?

Ce trihémiobole de Tarente est figuré dans Carelli, Pl. CXVII, n° 326, et décrit par M. Sambon, page 243, n°s 92 et 93.

TRICCA. CRANIUM DE CÉPHALLÉNIE.

Eckhel et Mionnet ont inscrit à Tricca la monnaie suivante, que M. Paul Lambros classe à Cranium de Céphallénie.

Partie antérieure d'un bélier, à gauche.

℞. TR. au milieu d'un carré creux. *Supplément*, t. III, n° 267.

Eckhel voyait dans TR ou TRI le commencement du mot ΤΡΙΚΚΑΙΩΝ et, en conséquence, rapportait la monnaie à Tricca. Cette opinion, assez vraisemblable, n'avait pas encore trouvé de contradicteurs, et Mionnet avait adopté l'attribution d'Eckhel.

M. Lambros observe que le poids, 1gr,45, le style et le type du bélier, sont conformes aux autres monnaies de Cranium. De plus la provenance de ces médailles, dont quatre exemplaires ont été trouvés à Céphallénie même, et enfin la coutume, établie à Cranium, d'empreindre sur la monnaie sa marque de valeur, tout cela prouve jusqu'à l'évidence à M. Lambros que ces monnaies ont été frappées à Cranium de Céphallénie. Les lettres TRI sont l'indice du trihémiobole et non l'initiale de TPIKKAIΩN suivant Eckhel (*Zeitschrift für numismatik, zweiter band*, p. 172).

PEPARETHUS INSULA. METAPONTUM.

Le n° 186 de Mionnet, au type de Pallas combattant, et au revers, d'une chouette sur un épi, n'est pas de Peparethus, mais de Metapontum.

La pièce est gravée dans Carelli, Pl. CLIX, n^os^ 179 à 181, et décrite par Sambon, page 270, n° 98.

PEPARETHUS. PELLÈNE.

Le n° 187 de Mionnet n'est pas davantage de Peparethus, mais de Pellène d'Achaïe et se trouve ainsi classé par M. Müller (*Monnaies antiques du Musée Thorvaldsen*, page 59, n° 154).

Le colonel Leake, *Insular Greece*, p. 30, a reproduit les attributions erronées de Mionnet.

GOMPHI PHILIPPOPOLIS.

Millingen (*Ancient coins of Greek cities and Kings*, p. 46) a publié une médaille de la collection Thomas, dont un second exemplaire vient tout récemment d'enrichir le Cabinet de France.

Tête de femme de face, les cheveux flottants.

℞· ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ. Jupiter assis sur un rocher, tenant le sceptre; foudre dans le champ, drachme : 5,85.

Le savant anglais fait l'attribution à Gomphi qui aurait porté le nom de Philippopolis. M. de Longpérier conteste l'attribution de Millingen et propose Philippopolis de Thrace.

Les raisons, pour ou contre, sont les suivantes :

Millingen remarque que le changement de nom est dû à Philippe V, roi de Macédoine, fils de Démétrius, et M. de Longpérier objecte avec raison que le style de la monnaie accuse une origine antérieure de près d'un siècle et demi au règne de Philippe V, ce qui nous reporte à 360 ans environ avant notre ère, au règne de Philippe II.

Étienne de Byzance dit que Crénides, ville de Macédoine, Thèbes de Thessalie, et Gomphi de la Thesprotie ont été surnommées Philippi. Si cette monnaie avait été frappée dans l'une des deux Philippi, ajoute M. de Longpérier, elle porterait la légende ΦΙΛΙΠΠΩΝ; on y lit ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ, et le savant académicien en conclut qu'elle a été frappée dans la ville de Philippopolis de Thrace, qui devait son nom à Philippe, père d'Alexandre.

Mais le passage d'Étienne de Byzance est altéré; et le Γόμφοι Θεσπρωτίας, au lieu de Γόμφοι Θεσσαλιας, suffirait seul à en donner la preuve.

Polybe, également cité par M. de Longpérier, rapporte que Philippe V, roi de Macédoine, maître de Thèbes de Thessalie, en fit vendre les habitants, mit à leur place une colonie de Macédoniens, et nomma la ville Philippopolis.

Polybe ne parle que de Thèbes, et Étienne de Byzance n'a pas écrit que le changement de nom de Crénides, de Thèbes et de Gomphi, en Philippi, ait été simultané.

Nous savons, par Diodore de Sicile et d'autres auteurs, que Crénides, colonie de Thasos, s'est appelée Philippi, du fait de Philippe, fils d'Amyntas. Thèbes, nous l'avons vu, doit à Philippe V son nom de Philippi, ou Philippopolis. On ne dit pas quel Philippe a donné à Gomphi le nom de Philippi ou Philippopolis. A défaut de textes, Millingen ayant négligé de citer ses autorités, nous avons la médaille. Son style nous reporte à Philippe II, ses types sont ceux de Gomphi. La tête présente une analogie frappante avec celle du didrachme d'Alexandre de Phères. Le poids de 5,85 est éginétique et thessalien, et ne saurait convenir à la Thrace. La contradiction de Polybe et d'Étienne de Byzance sur le nom de Philippi ou Philippopolis, qu'aurait porté Thèbes, montre combien les textes des auteurs anciens peuvent être quelquefois suspectés, et, en tout état de cause, la drachme de Philippopolis, que j'ai sous les yeux, est une preuve palpable que c'est bien Philippe, fils d'Amyntas, qui a donné le nom de Philippopolis à une ville de Thessalie qui ne peut être autre que Gomphi.

E. MURET.

MONNAIES GAULOISES INÉDITES

I

Lorsque, dans le 1er volume des *Mélanges*, j'ai fait connaître la monnaie à la légende ATESOS, présentant au revers l'animal cornu des pièces d'*Ateula-Ulatos* et *Turonos-Triccos*, j'avais proposé, me refusant à classer cette variété inédite aux Calètes, de l'attribuer à la région soumise à l'autorité des Rèmes; la similitude du nom *Atesos* avec celui *Atisios*, que personne ne songe à enlever à la province rémoise, et sa découverte sur le territoire de Reims, me paraissaient autoriser une telle proposition. Si les juges les plus compétents en cette question ont favorablement accueilli cette classification, je n'ai pu toutefois convaincre tous les amateurs de la numismatique gauloise, car immédiatement après la publication de mon article, M. Hucher, réfutait ce qu'il appelait mon erreur, et tentait d'enlever au pays des Rèmes, pour les donner aux peuplades des bords de la Seine, non-seulement la pièce ATESOS, mais encore celle à la légende KRACCVS que, guidé en cela par les judicieuses observations de M. Muret, j'avais cru devoir donner au peuple rémois.

Cette réfutation aurait pu modifier mon opinion si, n'ayant point étudié sérieusement la question, j'avais émis ces propositions sans les avoir soumises auparavant aux personnes qui veulent bien me venir en aide dans mes travaux. Sans y prendre garde, j'émettais une attribution qui

se trouvait en désaccord complet avec tout un système, ayant pour conséquence de classer au nord-ouest de la Gaule, et de donner aux peuples des bords de la Seine, les pièces sur lesquelles apparaît l'animal désigné par M. Hucher sous le nom de *bœuf beuglant;* si ma proposition était acceptée, elle détruisait ainsi les théories avancées par mon savant contradicteur.

Lorsque le hasard me mit en possession de la curieuse monnaie à la légende ATESOS, je ne connaissais point le magnifique ouvrage que M. Hucher venait de publier sur l'art gaulois; j'ignorais le système qui tendait à classer aux provinces du nord-ouest de la Gaule toutes les monnaies aux légendes *Ateula*, *Caledu;* j'avais pris pour guide, dans l'étude que j'entreprenais, le style de la pièce, la forme de la légende, les symboles qui occupent le champ du revers. N'ayant étudié jusqu'alors que les monnaies gauloises de la région de l'est, et plus particulièrement celles recueillies dans le Barrois, soit à Naix, soit à Boviolles, je ne songeais nullement aux Calètes, ni aux Véliocasses, et il me paraissait assez naturel de classer à la région rémoise une pièce au nom d'*Atesos*, rappelant celui des monnaies d'*Atisios-Remos*, surtout quand au revers figurait un animal que je retrouvais sur quantité de pièces découvertes dans toute la région de l'est.

Je ne me flatte pas d'arriver encore à modifier le système de M. Hucher sur la classification des monnaies au type du bœuf beuglant; si, malgré les nombreux arguments invoqués dans sa note sur les monnaies gauloises *Kraccus*, *Ateula* et *Caledu*, je persévère dans mon opinion, c'est que, loin de me convaincre, ces arguments ont fortifié en moi la conviction que les *Ateula* ne peuvent être classés ni aux Calètes, ni aux Véliocasses.

M. Hucher affirme que la contrée qui a fourni le plus d'*Ateula* est incontestablement l'ouest de la Gaule (p. 173), et déclare cette pièce introuvable dans l'est (p. 176); il invoque contre mon opinion la composition de la trouvaille de Villeneuve-le-Roi, l'inventaire des achats faits par M. Deville, conservateur du Musée de Rouen, les découvertes de Limézy, de Cailly, du Grand-Andely, de Bazoches-en-Dunois; enfin, il rappelle une tradition relative à la découverte faite sur le mont Calidu de deux monnaies *Ateula* et *Caledu*.

Que l'ouest ait fourni des monnaies d'*Ateula*, qu'on ait recueilli dans la Seine-Inférieure et dans les départements voisins une centaine et plus de pièces au type du bœuf beuglant, je l'accepte sans étonnement; les mêmes trouvailles n'ont-elles point procuré des *Togirix*, des *Q. Doci*. des *Solima*, en quantité relativement considérable, toutes pièces appartenant à l'est de la Gaule?

La composition de la trouvaille de Villeneuve-le-Roi n'est point un argument à invoquer contre ma proposition; cette découverte d'un trésor transporté d'un pays dans un autre ne présente aucune valeur au point de vue du gisement. Comprenant le numéraire courant chez les peuples dont les Helvètes avaient traversé le territoire, il n'y a pas lieu de trouver extraordinaire que le trésor de Villeneuve-le-Roi ne contînt aucune monnaie d'*Ateula* attribuée par moi à la région que l'ennemi se proposait d'envahir. Quant à la tradition de la découverte de deux monnaies *Ateula*, *Caledu* sur le mont Calidu, je m'en méfie. Assurément la tradition est chose fort respectable, mais, en fait de trouvailles de monnaies antiques, je lui préfère un bon procès-verbal dressé par un numismatiste éclairé, consciencieux, qui m'indique d'une manière précise la nature des objets

trouvés, décrive chaque médaille en ses moindres détails, et donne des lectures indiscutables. Or M. le Dr Ernest Guéroult, de Caudebec-en-Caux, dans le travail qu'il adressait, en 1870 à la Commission de la topographie des Gaules, sur le mont Calidu, ne parle pas de monnaies gauloises trouvées sur ce territoire. Après l'énumération des débris de vases en terre et en verre, des tuiles plates à rebords, des styles en ivoire, des objets en fer et en bronze qu'il a rencontrés, cet archéologue parle seulement de trois monnaies romaines, et il ne cite aucune monnaie gauloise, ce qu'il n'aurait point omis de signaler, lui qui, frappé du rapport existant entre *Caledu* et *Caleti*, croyait retrouver l'oppidum des Calètes sur le mont Calidu.

M. Hucher déclare l'*Ateula* introuvable dans l'est; assurément en cela il commet une erreur singulière de la part d'un amateur ordinairement aussi bien renseigné sur les découvertes de monnaies gauloises. Sans les rechercher, j'ai rencontré plus de vingt exemplaires d'*Ateula* provenant de l'oppidum de Boviolles, tous les collectionneurs de notre région en possèdent dans leurs cartons; c'est là que MM. de Widranges, Bellot-Herment, Richard, se sont procuré les leurs; l'abbé Phulpin en a recueilli plusieurs exemplaires au Châtelet, près Fontaines (Haute-Marne); Grignon, qui découvrit un millier de gauloises sur le plateau du Châtelet, cite l'*Ateula-Vlatos*. Pendant qu'il habitait Metz, M. de Saulcy a rencontré sur ce territoire bon nombre d'*Ateula*[1]; en juin 1874, dans un voyage à Beaune, il en a recueilli une assez grande quantité, trouvés isolément dans cette ville et aux environs; on en découvre beaucoup en Champagne et dans le pays lingon; enfin les

[1] Une lettre de M. l'abbé Ledain à M. de Saulcy, de novembre 1867, parle d'une trouvaille d'une vingtaine d'*Ateula* sur le territoire de Metz.

renseignements puisés aux meilleurs sources me permettent d'affirmer que si les *Ateula* sont abondants dans l'ouest, le nombre des exemplaires recueillis dans l'est ne leur est pas inférieur.

Une trouvaille considérable de monnaies gauloises faite en 1834 au hameau de Charmesseau, près Troncault (Aube), procura quantité d'*Ateula*. D'après Grosley, cette pièce serait commune aux environs de Troyes et dans le nord du département de l'Aube. M. Changarnier-Moissenet m'écrit que les monnaies d'*Ateula* sont toujours unies à celles des Éduens, des Séquanes et des Helvètes, dans les grandes trouvailles; elles circulaient principalement chez les deux premiers peuples avec les monnaies de bronze des Lingons. M. H. Meyer, dans sa description des monnaies gauloises découvertes en Suisse (*Beschreibung der in der Schweiz aufgefunden gallischen Münzen*), cite des *Ateula*. M. Bretagne en possède 1 trouvé à Sens; il en a été recueilli 2 à Auxey (Côte-d'Or); 5 à Besançon, dans les fouilles de la ville; les 2 de la collection Racine provenaient sans doute du même territoire; 4 à Beaune; 1 à Charcy, près Beaune; 1 à Solon-la-Rue, près Citeaux; plusieurs au Mont-Beuvray (Saône-et-Loire); 1 à Brancion; 1 à Mâcon; 2 à Lyon, trouvés dans les sables de la Saône; 5 à Laverpillière (Isère); plusieurs sur le plateau de Gergovie (Puy-de-Dôme); 1 à Valay (Haute-Saône); 1 à Sermaize (Haute-Marne); je viens d'en rencontrer un bel exemplaire à Saint-Amand, près de Naix. Enfin, je connais au type du bœuf beuglant, dix *Togirix* trouvés à Montbelliard, un recueilli à Besançon et un autre décrit par M. de la Saussaye[1], avec plusieurs monnaies *Ateula*, *Senodon*, *Caledu*,

[1] *Revue numismatique*, 1840, Pl. XII, n° 9.

que ce savant voulait attribuer aux Sénons et aux Leuques.

Cette opinion se rapproche singulièrement de celle émise par M. Hucher, en 1853, lorsque décrivant le *Cricirus* d'argent trouvé à Reims, après avoir fait observer que les *Ateula-Vlatos*, *Caledu*, *Senodon*, *Remos-Atisios*, *Vandiilos*, *Cricirus*, toutes pièces au torques, appartiennent à un même groupe, il ajoutait : « Toutes ces médailles appartiennent, non à l'ouest de la France, comme on l'avait pensé pour l'*Ateula*, le *Senodon* et le *Vandiilos*, mais à l'est, où elles doivent se grouper autour des Remi, des Catalauni, des Mediomatrici ou des Leuci. »

Par ce qui précède on doit comprendre que les raisons invoquées contre mon attribution de la pièce *Atesos* à la province des Rèmes, ne sont point de nature à la modifier, quant à présent. Dans tous les temps, l'influence d'un type en faveur a dû se faire sentir sur le monnayage des provinces voisines; mais, par cette raison qu'un type bien caractérisé apparaît sur différentes monnaies, faudrait-il donc les classer toutes à un même peuple? Si, en réalité, les pièces au type de l'animal cornu appartenaient aux peuplades des bords de la Seine, que faudrait-il faire des *Turones-Triccos*, des *Togirix*? Un tel système, loin de résoudre la question si difficile de la classification des monnaies gauloises, tendrait à rendre l'étude de cette numismatique impossible. Aussi ne croyant pas à la solidité du système qui donne les *Caledu* aux Calètes, ayant peu de confiance dans l'attribution des *Turonos-Triccos* aux Turons, je ne me sentais nullement gêné dans mes recherches par la présence de l'animal cornu que je retrouvais sur la monnaie *Atesos*. Les conclusions auxquelles j'étais arrivé m'autorisaient à émettre avec assurance l'attribution de cette pièce à la région soumise à l'influence

des Rèmes; je me croyais d'autant plus autorisé à la publier que, présentée au jugement des amateurs les plus érudits, cette classification avait été favorablement accueillie.

Cette attribution d'une nouvelle pièce au pays de Rèmes n'est point la seule que j'ai tentée. Amené, par les recherches auxquelles je me livrais, à consulter les cartons du Cabinet des Médailles, j'avais, sur les conseils de M. Muret, proposé de donner à cette province la pièce *Kraccus* sur laquelle, malgré le mauvais état de conservation de cet exemplaire unique, lui et moi nous voulons lire REMOS.

M. Hucher, qui a publié cette pièce dans l'*Art gaulois*, sous le n° 211, assure ne point apercevoir les lettres E.O.S, et s'étonne que sur cette monnaie étudiée par Pellerin, Conbrouse, Lelewel, Duchalais, M. de La Saussaye et lui, je veuille lire REMOS, quand mes devanciers n'ont jamais soupçonné l'existence de ce mot. La lettre S serait une gerçure du coin et l'espace demeuré vide entre les lettres R.M·S, lui semble avoir été creusé, comme si l'on avait cherché à travailler la médaille; on y verrait ainsi en creux, avec un peu de bonne volonté, un epsilon et un omicron. Il paraît donc impossible à M. Hucher qu'ayant étudié cette pièce, et proposé son rapprochement avec l'*Ateula*, il n'ait point lu *Remos* si ce mot eût en effet existé, et ma proposition lui semble un oubli des saines traditions au respect desquelles il faut me rappeler dans l'intérêt de la science.

Je n'ai point la prétention de voir mieux que mes maîtres, mais croyant déchiffrer sur la pièce *Kraccus* le mot *Remos* qu'y lit aussi M. Muret, je ne crois pas avoir commis un oubli du respect que l'on doit à ceux qui nous ont précédés dans cette étude encore bien problématique de la numisma-

tique gauloise. Je vois *Remos;* tout me porte à croire que mes yeux ont bien vu ; et si, par le seul fait que Pellerin, Lelewel, Duchalais, MM. de La Saussaye et Hucher n'ont point vu comme M. Muret et moi, il me fallait douter de cette lecture, il faudrait donc interdire toute nouvelle étude, et ériger en lois immuables les systèmes, vrais ou faux, proposés par nos illustres devanciers.

Une monnaie inédite provenant du département de la Marne, aujourd'hui déposée au Musée de Saint-Germain, vient confirmer l'opinion que j'avais émise au sujet des pièces *Atesos* et *Kraccus*.

Animal cornu, tourné à gauche, présentant une grande ressemblance avec celui d'*Atesos;* au-dessus le symbole ∞ ; au-dessous un sanglier enseigne.

Légende EPI, grènetis.

℟. Cheval à la bride flottante, galopant à gauche; au-dessus le symbole ∞ ; au-dessous un annelet; grènetis. Bronze. Poids : 4gr,04.

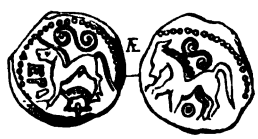

Trouvée en Champagne, cette pièce intéressante est un trait d'union entre les pièces *Atesos* et *Kraccus* que j'ai cru devoir attribuer à cette province. Ici point de tête au droit, les bustes d'*Atesos* et de *Kraccus* ont fait place à l'animal des monnaies *Ateula*, *Divitiac*, *Togirix*, *Turonos-Triccos;* au-dessus apparaît le symbole ∞ des pièces d'*Atisos-Remos*, *Atesos*, *Ateula*, symbole essentiellement gaulois qui jusqu'à ce jour n'a point reçu d'explication satisfaisante. Au-dessous nous retrouvons le sanglier enseigne que l'on remarque

sous le cheval des monnaies *Andecomb*, attribuées par M. de Saulcy à Andecomborius, chef rémois mis par César à la tête des Carnutes; sur la pièce IBRVIX décrite par Lelewel et présentant au-dessus du cheval deux symboles ∞ ∞, puis au-dessus un annelet pointé [1]; sur une autre pièce dessinée par M. Hucher[2], toutes deux classées aux Eburovices; sur le *Suticos* où se retrouvent le bœuf, l'annelet pointé et le symbole ∞ [3]; sur une variété présentant un lion et le symbole ∞ [4]; sous le cheval des monnaies de Divitiac, roi des Suessions; sous le lion d'*Aulircus*; sous celui des monnaies CATVL ou CVTVI' en compagnie du même symbole; enfin sous le cheval androcéphale de l'Armorique.

L'étude du revers n'est pas moins féconde en rapprochements intéressants. Le cheval à la bride flottante se retrouve sur les monnaies *Caledu* et *Senodon* avec le symbole ∞ et l'annelet, sur les monnaies dites à l'œil, classées aux Trévires, et que je crois devoir reporter au nord du pays de Rèmes.

Quant à la légende EPI, qui apparaît pour la première fois sur les monnaies gauloises, j'ignore s'il faut y voir l'abréviation d'un nom d'homme et ne propose aucune explication. Toutefois, je ferai remarquer le rapprochement à établir entre le mot EPI et les formes bien connues d'*Epillos*, *Epillus*, des monnaies de la Grande-Bretagne, de *Conno-Eppillos* de la pièce de Sedulus, chef des Lemoviques; puis, s'il faut tenir compte du préfixe AT dans les noms d'AT*esos*,

[1] Type gaulois. Pl. IX, nos 44-45.

[2] » » » n° 42. Art gaulois, Pl. 13.

[3] » » » n° 43.

[4] Art gaulois, Pl. 92. Remarquons que le lion CATVL, provenance inconnue, Pl. 5, ressemble beaucoup à celui de ΑΓΑV, provenance de l'Est, Pl. 19.

ATi*sios*, ATe*ula*, ATu*llos*, ATe*ctori*, j'indiquerai, comme offrant, le mot EPI, la monnaie ATEPI*los-toutobocio;* celle d'Orgetorix, chef des Helvètes *Oretir*-ATPI*lii-f.*.[1] et terminerai cette étude sur les monnaies *Atesos*, *Kraccus* et *Epi*, en proposant de ne point les séparer et de les accorder toutes les trois à la province rémoise.

II

Dans sa description des monnaies gauloises de la bibliothèque, Duchalais a indiqué, sous le n° 370, la pièce suivante qu'il attribuait aux Carnutes : « I...CII. Tête imberbe, barbare, tournée à gauche; les cheveux de cette tête sont cernés par un trait circulaire.

« ℞. KAPNITOC, vel KAPIIITOC vel KAPONTOC[2], sanglier marchant à gauche; entre ses jambes, un cercle. Un reste de grènetis s'aperçoit sur les contours. Æ. Diamètre : 16 millim. »

Le mauvais état de cette pièce n'avait point permis à Duchalais de rétablir les légendes avec toute la certitude désirable. Refusant d'accepter la lecture indiquée par Pellerin, qui attribuait cette monnaie aux *Auscii*, ce savant cite les lettres I....CII, sans chercher à en déterminer le sens. Quant à la légende du revers, rectifiant les propositions de ses devanciers, il affirmait comme certaines les lectures KAPNITOC, KAPIIITOC ou KAPONTOC, dans lesquelles il croyait retrouver le nom des Carnutes, indiqué par Plutarque, et il attribuait, sans hésitation aucune,

[1] Dans les inscriptions je trouve ATEPILLA, nom d'homme, sur une dalle funéraire du Musée de Nimes (*Revue celtique*, 1878).

[2] Il m'est impossible d'y lire autre chose que KAIOITOC; le P n'existe point, et, dans les deux jambages qui le suivent, peut-être faut-il voir un O mal formé.

cette monnaie à ce peuple. De plus, l'analogie que lui semblait présenter ce bronze avec les pièces des Aulerci-Eburovices légitimait selon lui cette proposition.

Dans un mémoire publié par la Société de numismatique (1866, page 11), M. Hucher n'accepte point les légendes indiquées par Duchalais; il les déclare très-hypothétiques, mais il ne propose aucune rectification, l'état de conservation de cette pièce ne permettant point de le faire avec certitude[1].

Je dois à l'obligeance de M. Ch. Robert la communication d'une pièce de sa collection qui, de même type que celle de Duchalais, permet de tenter la reconstitution des légendes de cette dernière mal lue par ce savant, et de la refuser définitivement aux Carnutes.

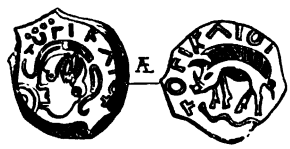

Déclarons, tout d'abord, que la monnaie de M. Ch. Robert diffère en quelques points de celle dont nous la rapprochons; toutefois la ressemblance des types et des lettres communes aux deux pièces ne permet pas d'admettre qu'elles présentent des légendes différentes; les deux exemplaires se complètent l'un l'autre, et peut-être devient-il possible de proposer une attribution commune.

Dans sa description de la légende du droit, Duchalais indiquait la lecture I....CII, bien différente de celle pré-

[1] M. A. de Barthélemy (*Rev. num.*, 1847, p. 75) ne soulève aucune objection sur l'attribution de la monnaie KAPNITOC aux Carnutes. Lelewel la donnait à un chef des Aulerci-Eburovices (*Type gaulois*, p. 315)

sentée par le dessin qu'il en a donné sous le n° 11 de la planche I, dessin qui permettrait de supposer entre la lettre I et celles CII la place de quatre autres mal venues sous le coin ou effacées par le frai; mais il n'en est rien, et après un examen attentif l'exemplaire du Cabinet m'a donné IC II que je crois devoir rétablir avec sa valeur réelle TOΓI.

En mettant en regard cette lecture ainsi rectifiée et ce qui apparaît de celle du revers avec les légendes fournies par l'exemplaire plus satisfaisant de M. Ch. Robert, il devient possible de rétablir intégralement les noms inscrits sur ces monnaies.

TOΓI..... = ...ΚΑΙΟΙΤΟC = Cab. Nat.

TOΓIΚΑΙΟΙ.. = TOΓIΚΑΙΟΙ... = Coll. Robert.

On voit au premier coup d'œil qu'on est en présence du même nom écrit d'une manière presque identique. Le rapprochement de la lecture de Duchalais que je crois pouvoir indiquer pour la nouvelle pièce révèle la valeur des lettres peu visibles sur celle-ci; l'exemplaire de M. Ch. Robert, à son tour, fournit les premières lettres qui sont oblitérées sur la pièce du Cabinet et, dès lors, il devient difficile de se refuser à accepter la lecture TOΓIΚΑΙΟΙTOC dont l'examen de ces deux exemplaires offre la forme complète[1].

A quelle région peut-on attribuer cette intéressante monnaie et celle du Cabinet, dont la provenance est également inconnue? Ne peut-on point, en s'aidant des caractères généraux, de la présence des symboles, de la forme du nom lui-même, essayer de tenter cette recherche?

Tout d'abord il vient à l'idée de les classer à la région de

[1] L'exemplaire du cabinet présentant un A et non un Λ, il convient, je crois, d'accepter comme plus exacte la légende TOΓIΚΑΙΟΙTOC.

l'Est, le sanglier du revers rappelant par son exécution celui des monnaies des Sequanes; de plus la terminaison si singulière TOTIKAIOITOC fait songer naturellement à celle, encore inexpliquée, SEQVANOIOITVOS. Cependant, je dois le reconnaître, ces rapprochements ne sauraient suffire pour attribuer ces monnaies aux peuplades de l'Est; le sanglier se retrouvant en effet un peu partout en Gaule comme type monétaire, sa présence sur les pièces en question ne peut sérieusement servir à leur classification que si la manière dont est représenté l'animal vient circonscrire le champ des recherches.

Le dessin donné par Duchalais, Pl. I, n° 11, diffère en certains points de celui que nous publions; le serpent n'est point venu sur l'exemplaire du Cabinet, le coin ayant porté trop haut, mais l'annelet, absent sur la pièce de M. Ch. Robert, apparaît ici entre les jambes du sanglier; or cet annelet se retouve sur les monnaies des Sequanes à la légende SEQVANOIOTVOS, où l'animal, à la hure hérissée, aux défenses très-développées, prend sa course à gauche. La ressemblance qui m'a frappé réside dans l'exécution du type principal du revers, car au droit la tête de TOTIKAIOITOC ne présente aucune analogie avec celle des monnaies des Sequanes, mais le trait circulaire entourant la tête est un souvenir du casque, tel qu'il se retrouve plus tard dans sa dégénérescence sur quelques pièces du pays Eduen.

Le type du sanglier foulant aux pieds un serpent, et ayant un annelet entre les jambes, se rencontre aussi sur la monnaie STRATOS ou SIRATOS, classée par M. Hucher aux régions de l'Ouest, en raison du dauphin qui le surmonte (*Art gaulois*, n° 76, p. 55)[1]. La pièce CON···D,

[1] N'oublions pas que le dauphin apparaît sur quantité de monnaies appartenant très-certainement aux provinces de l'Est.

attribuée par M. de Saulcy, à Conétodubnus, chef carnute, offre également l'image d'un sanglier, aux défenses menaçantes, se dirigeant à gauche, et devant lequel se voit un annelet, tandis qu'au-dessous on pourrait à la rigueur retrouver, dans un objet indéterminé, un serpent dont les ondulations auraient été mal rendues par l'artiste gaulois (*Rev. num.*, 1865, p. 148). Toutefois le dessin publié, sous le n° 112, dans le Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique, ne permet point d'adopter, avec toute certitude, cette interprétation.

Si ces dernières monnaies appartenaient réellement aux régions de l'Ouest, l'attribution que je propose par les pièces TOΓIKAIOITOC présenterait une difficulté réelle; il y a loin en effet du pays chartrain aux bords de la Saône. Cependant on voudra bien remarquer qu'à cette époque les mêmes types se reproduisaient souvent à d'assez longues distances, se distinguant seulement dans leur interprétation générale par l'addition de symboles particuliers à la contrée, et dont l'étude attentive permettra plus tard de résoudre quantité de problèmes demeurés jusqu'alors insolubles. Dans tous les cas, la pièce de M. Ch. Robert nous fait connaître une nouvelle légende gauloise, elle rectifie la lecture indiquée par Duchalais et détruit, je crois, l'attribution proposée par ce savant en faveur des Carnutes.

Je n'ai point la prétention de déterminer à quel autre peuple ces deux monnaies, uniques jusqu'à ce jour, doivent être accordées; une telle recherche me paraît difficile à entreprendre, car ce qui n'est point toujours possible pour des pièces parfaitement connues serait assurément téméraire dans le cas présent. Toutefois l'étude des types offrant un annelet devant la tête du droit ne serait peut-être pas inutile dans cette tentative de classification; non point que

je prétende y trouver un argument décisif en faveur de ma proposition, mais en faisant connaître une observation que me suggère la comparaison des types gaulois entre eux, sans insister aucunement sur la valeur de ce signe ou symbole monétaire assez rarement placé devant la bouche, j'indique un rapprochement dont, peut-être, il est bon de tenir compte.

Je retrouve l'annelet devant la bouche du buste des monnaies VIRICIV, pièces indéterminées publiées par Duchalais. Pl. II, nos 8 et 9; sur celles-ci, la légende YLLYCCI, qui appartiennent à la région de l'Est; sur celles VCNEXTOC; enfin sur le ΔCIOϒGIAG (*Rev. num.*, 1859, Pl. II, n° 10) que son style permet d'attribuer à un Divitiac antérieur à celui dont parle César.

Sans insister sur la finale des mots SEQVANOIOTVOS et TOϜIKAIOITOC, je ne puis me dispenser de signaler la présence du suffixe TOC, sur plusieurs monnaies de l'Est. Ce rapprochement, joint à la ressemblance incontestable de type et de style qu'offraient les monnaies, objet de cet article, et les pièces attribuées jusqu'ici aux Sequanes, m'autorise à les classer, au moins provisoirement, à la région de l'Est comprise entre les Vosges et l'Isère. Si le symbole figurant au revers de *Togirix* est bien un serpent et non un rameau garni de baies, comme le prétendent quelques numismatistes, ce serait, à mon avis du moins, un argument à invoquer en faveur de ma proposition.

En émettant cette idée qui m'est toute personnelle, je ne prétends point la maintenir contre les arguments qui pourraient m'être objectés. On peut, je le reconnais, invoquer à l'appui d'une autre attribution le type des monnaies CON···D, données à Conetodubnus, chef des Carnutes; mais, si je crois devoir maintenir en ce moment ma proposition,

c'est que les rapprochements précédemment énoncés me paraissent militer en sa faveur.

Quant à l'époque de l'émission de ces monnaies dont les légendes sont uniquement composées de lettres grecques, je la crois assez reculée et n'hésite point à considérer ces monnaies comme appartenant à la période qui correspond à l'établissement des Romains dans le sud des Gaules, alors que tout ce pays fut réduit en province.

L. MAXE-WERLY.

LES MAGISTRATS MONÉTAIRES CHEZ LES GRECS

I

Il est peu de sujets dont les numismatistes modernes se soient moins occupés que de celui-ci et qui restent plus obscurs. Les inscriptions et les textes littéraires ne fournissent aucun renseignement positif sur les magistrats qui étaient chargés de surveiller et de diriger la fabrication des monnaies dans les villes grecques au temps de leur pleine indépendance. Et c'est à peine si l'étude attentive des monuments numismatiques permet de glaner à ce sujet quelques observations fort incomplètes et surtout fort peu concluantes.

Les monnaies des villes grecques offrent très-fréquemment la signature du magistrat responsable qui a présidé à leur fabrication, soit sous la forme de son nom inscrit intégralement au nominatif ou en abrégé, soit sous celle d'un monogramme contenant les principaux éléments de ce nom propre, soit enfin par un petit type représenté dans le champ, lequel n'est autre que le symbole du cachet personnel du magistrat [1]. Le symbole personnel est souvent associé au nom inscrit en entier ou en abrégé, ou bien au monogramme. Dans bien des cités, la monnaie est signée de plusieurs magistrats, qui inscrivent tous leur nom plus ou moins intégralement; dans d'autres cas, l'un des noms

[1] Voy. J. Brandis, *Beiträge zun griechischen Wappenkunde*, dans la *Zeitschr. f. Num.*, t. 1, p. 43-68.

seuls forme une inscription ordinaire et l'autre est un monogramme, ou bien il y a plusieurs monogrammes de personnes différentes. Ce système de signatures était nécessaire pour assurer la responsabilité du magistrat en cas d'altération frauduleuse des espèces frappées sous sa direction, responsabilité qui n'était de rien moins que de la vie, d'après l'inscription de Mitylène relative au monnayage commun de cette ville et de Phocée [1]. La peine du magistrat prévaricateur qui corrompait la monnaie confiée à ses soins, était donc la même que celle du faux monnayeur privé [2], et les deux crimes paraissent avoir été légalement assimilés.

Mais la signature du magistrat ou des magistrats responsables ne fait pour ainsi dire jamais suivre le nom du titre de la fonction du personnage. Par conséquent, dans ce silence des monnaies, qui se joint à celui des monuments épigraphiques, il n'est aucune partie des constitutions des diverses cités helléniques qui soit moins connue que le rang, la qualité et la désignation des fonctionnaires chargés des monnaies.

Il est pourtant un fait que l'on peut affirmer, c'est qu'il n'y avait pas à ce sujet de règle uniforme, que chaque ville possédait sur ce point ses usages propres et avait adopté une combinaison particulière. De plus, autant qu'il semble, on peut ramener toutes ces combinaisons diverses à deux systèmes principaux, qui se partageaient le monde hellénique. Ou bien l'exercice de la part de la souveraineté qui consiste dans la fabrication des monnaies était remis au principal magistrat de la cité, qui l'administrait par des em-

[1] *Transact. of the R. Soc. of literature*, 2e série, t. VIII, p. 549; *Rev. num.*, 1868, p. 241.

[2] Voy. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, p. CXIII, les principaux textes sur la pénalité des faux monnayeurs.

ployés à lui, sous sa responsabilité, et qui par suite y mettait sa signature ; les employés spéciaux étaient considérés comme ses instruments et des délégués, des actes desquels il répondait envers la communauté. Ou bien, tenant la division des principaux attributs du pouvoir entre des mains distinctes pour une garantie de liberté, la constitution enlevait la direction des monnaies au magistrat politique pour la remettre à un ou plusieurs fonctionnaires spéciaux d'ordre inférieur, indépendants de l'autorité exécutive de l'ordre politique et responsables directement envers le Sénat et le peuple. Ce dernier système paraît être celui qui a généralement prévalu chez les cités démocratiques, lesquelles, parmi les Grecs, ont seules représenté dans sa plénitude l'esprit de liberté véritable, dont elles poussaient les légitimes susceptibilités jusqu'à une jalousie ombrageuse.

II

A Athènes, nous trouvons la monnaie confiée à des magistrats spéciaux, distincts des fonctionnaires supérieurs de la République [1]. L'apposition de leur signature n'apparaît, du reste, que sur les tétradrachmes de la seconde série, c'est-à-dire dans les environs de l'époque d'Alexandre, d'abord sous forme de monogrammes, puis bientôt en inscrivant les noms le plus intégralement que l'on peut. Trois personnages interviennent constamment pour donner la garantie à ces monnaies [2]. Les deux premiers sont des magistrats

[1] Voy. dans la *Revue critique* du 9 juillet 1870 (p. 18) l'excellente réfutation, par M. Albert Dumont, des conjectures de M. Neubauer (*Commentationes epigraphicæ*, Berlin, 1869), qui cherchait des noms d'archontes éponymes sur les tétradrachmes d'Athènes, tantôt dans le premier, tantôt dans le second et tantôt dans le troisième magistrat.

[2] Cavedoni, *Osservazioni sopra le antiche monete di Atene*, dans le t. V des

annuels; le nom du troisième change, au contraire, douze fois pendant l'année de fonctions des deux premiers; sa charge était donc mensuelle, ayant la durée d'une prytanie. Mais, comme d'habitude, les trois noms ne sont accompagnés d'aucun titre, et les inscriptions attiques, si riches pourtant en documents descendant jusqu'aux moindres détails sur les institutions politiques et financières de la cité de Minerve, sont jusqu'ici absolument muettes sur la nature des officiers monétaires. On ne peut donc émettre à ce sujet que des conjectures plus ou moins vraisemblables, jusqu'à ce que la découverte d'un texte positif vienne les démentir ou les confirmer.

Le premier de ces magistrats, celui dont le nom est inscrit avant les deux autres, était annuel, comme nous venons de le dire, mais sa charge pouvait lui être renouvelée à plusieurs reprises [1], ce qui n'est pas le cas du second, également annuel. Il paraît avoir tenu un rang d'une certaine importance dans l'État, assez pour que sa fonction pût être décernée par honneur à des princes étrangers. En effet, s'il est une place honorable sur la monnaie d'Athènes, c'est celle de ce magistrat, et nous la voyons quelquefois occupée par le roi Mithridate [2], qui paraît avoir voulu renouveler à Athènes la pratique de son royaume du Bosphore, où le roi prenait le titre républicain d'archonte dans la ville grecque de Panticapée; par Antiochus IV de Syrie, avant qu'il fût roi [3]; par Aristion, tyran d'Athènes au nom de Mithridate [4];

Memorie di religione, morale e letteratura de Modène; Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, p. 109-116; J. Brandis, *Zeitschr. f. Num.*, t. I, p. 55.

[1] On trouve, en effet, ΔΙΟΚΛΗΣ ΤΟ ΔΕΥΤΕ ρον (Beulé, p. 259) et ΤΟ ΤΡΙτον ΔΙΟΚΛΗΣ (Beulé, p. 261).

[2] Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, p. 237; *Rev. num.*, 1863, p. 176-179.

[3] Beulé, p. 206.

[4] Beulé, p. 216.

par Apellicon son complice [1]; par un personnage romain du nom de Quintus [2]; par un Ammônios [3], un Thémistocle [4], descendants des plus illustres familles. Il s'agit donc, bien évidemment, du plus haut des fonctionnaires préposés à la monnaie, de celui qui en avait la direction supérieure, responsable plutôt que compétent. Mais quel était son titre? On serait tenté de penser à cet administrateur des finances publiques que l'on appelait tantôt ταμίας ou ἐπιμελητὴς τῆς κοινῆς προσόδου et tantôt ὁ ἐπὶ διοικήσει [5] dont les fonctions furent remplies par Aristide, par l'orateur Lycurgue, par Habron, son fils, et par Aphobétos, frère d'Eschine. Cependant, avant la Guerre Lamiaque et les révolutions qui en furent la conséquence dans la constitution athénienne, les fonctions d'administrateur suprême des finances avaient une durée de quatre ans, et, d'un autre côté, les indications numismatiques ne permettent pas de supposer que le premier magistrat monétaire occupât son poste plus d'une année. Si c'était le magistrat ἐπὶ διοικήσει que l'on devait reconnaître en lui, il faudrait que dans les siècles de la décadence athénienne son office, de quadrennal fût devenu annuel, ce qui n'a, du reste, rien d'inadmissible.

Il se peut pourtant aussi qu'en dehors de cas exceptionnels, comme ceux de Mithridate et d'Antiochus, le personnage nommé le premier sur les tétradrachmes athéniens de la seconde série ait été un magistrat d'un ordre moins relevé, dont l'office se sera borné exclusivement à la surveillance et à la direction de la monnaie. M. Albert Dumont [6]

[1] Beulé, p. 211.
[2] Beulé, p. 320.
[3] Beulé, p. 194.
[4] Beulé, p. 305
[5] Bœckh, *Staatshaushalt d. Athen.*. liv. II, chap. VI.
[6] *Essai sur la chronologie des archontes athéniens*, p. 118.

a très-ingénieusement reconnu le premier magistrat d'un des groupes de ces tétradrachmes, Aropos [1], dans le personnage de même nom qui figure sur une inscription attique [2] comme trésorier d'une confrérie d'éranistes. Il était tout naturel qu'ayant dans l'association l'un des officiers de finances de la République, on en eût fait le trésorier.

Le second nom paraît à Beulé celui du directeur spécial de la monnaie (ἀργυροκοπεῖον), du citoyen qui la prenait peut-être chaque année à entreprise, ou plutôt qui était désigné pour cette *liturgie*. Ce qui serait de nature à faire penser que c'était une liturgie, une fonction imposée, c'est l'annuité, à laquelle se serait difficilement soumis un entrepreneur prenant la monnaie à ferme par spéculation. Du reste, quand Démosthène tenait à honneur d'être commissaire pour l'achat des grains, il n'y avait pas moins d'honneur à être commissaire pour la fabrication des monnaies. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, il paraît tout à fait positif que le second magistrat est le monnoyer proprement dit. Le petit type qui se place dans le champ de la monnaie, en même temps que les noms, est son symbole personnel, son cachet. Des deux premiers personnages qui signent les monnaies d'Athènes, il semble que le premier dispose du type de la République et le place sur les espèces avec sa signature, avec sa responsabilité, tandis que le second se constitue responsable pour sa part en la marquant de son propre sceau, avec son nom. J. Brandis [3] a très-ingénieusement rapproché ici ce qui se passait pour le trésor de l'Acropole, aux portes duquel le ταμίας τῆς κοινῆς προσόδου apposait le sceau officiel de la République [4], tandis que le

[1] Beulé, p. 222.

[2] Rhangabé, *Ant. hellén.*, t. II, n° 811; Ἐφημ. ἀρχαιολ. n° 861.

[3] *Zeitschr. f. Num.*, t. I, p. 50.

[4] Aristoph. *Équit.* 943.

trésorier d'Athéné les scellait de son sceau personnel.

Cependant, sur les statères et les tétradrachmes signés ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΗΣ et ΑΡΙΣΤΙΩΝ, le petit type est l'astre placé entre deux croissants des monnaies du roi de Pont [1]; sur les tétradrachmes de ΑΡΙΣΤΙΩΝ et ΦΙΛΩΝ, c'est le Pégase des tétradrachmes royaux de Mithridate Eupator [2] dont Aristion était le représentant; sur ceux de ΑΝΤΙΟΧΟΣ et ΚΑΡΑΙΧΟΣ, l'éléphant des Antiochus de Syrie [3]. Et ce fait ne se produit même pas seulement pour faire honneur à des princes étrangers, comme une sorte d'hommage qui aurait transformé temporairement la monnaie de la République en leur monnaie à eux [4]. Nous avons des tétradrachmes signés de ΘΕΜΙΣΤΟΚΛΗΣ et ΘΕΟΠΟΜΠΟΣ, où le petit type du champ représente la galère Salaminienne à la proue ornée d'un trophée [5], symbole incontestablement en rapport avec le nom du premier magistrat, lequel devait être un membre de la famille des Lycomides, appelé comme son glorieux ancêtre, probablement le Thémistocle que nous voyons occuper la daduchie d'Éleusis vers 55 av. J.-C. [6].

Il semble donc que lorsque le premier des magistrats monétaires était un prince, ou simplement un personnage tenant un rang exceptionnel parmi les citoyens par la possession d'une charge sacrée, le second lui abandonnait par déférence le droit de mettre l'emblème de son sceau sur la monnaie. Pourtant le symbole, pour avoir rapport à la per-

[1] Beulé, p. 237; *Rev. num.*, 1863, p. 176.

[2] Beulé, p. 216.

[3] Beulé, p. 206.

[4] C'était là l'opinion de J. Brandis, *Zeitschr. f. Num.*, t. I, p. 56.

[5] Beulé, p. 305.

[6] Pausan., I, 37, 1; voy. mes *Recherches archéologiques à Éleusis*, p. 157.

sonne et aux traditions de famille du premier magistrat, n'en est peut-être pas moins celui qui figurait sur le sceau du second, pendant la durée de sa charge. L'hommage rendu par celui-ci au rang de son collègue aurait consisté dans ce cas à adopter, pour le temps où ils devaient être en charge ensemble, un sceau dont l'emblème appartînt plutôt au personnage qu'il voulait honorer. C'est là, du reste, un point qu'il n'est guère facile d'éclaircir, où l'on ne peut même arriver à un résultat probable qu'en examinant à un point de vue général (ce que nous devons renvoyer à une autre étude) la question de savoir si les symboles des sceaux des magistrats, placés comme types accessoires sur les monnaies, sont de véritables armoiries de familles, ainsi que l'a pensé J. Brandis, et ne sont pas plutôt, comme nous penchons à le croire pour notre part, des emblèmes, purement personnels, dont un même personnage pouvait changer à plusieurs reprises dans le cours de sa vie, adoptant quelquefois un nouveau type de cachet en entrant dans une charge publique, de telle façon que ces emblèmes de magistrats portent souvent le reflet des circonstances politiques du moment.

Le troisième nom des tétradrachmes d'Athènes, nous l'avons déjà dit, change douze fois pendant la durée de charge des deux premiers magistrats, c'est-à-dire à chaque prytanie. Pour indiquer le numéro d'ordre dans l'année de celle où il exerce son office, on se sert d'une des douze premières lettres de l'alphabet, inscrite sur l'amphore sur laquelle est posée la chouette du type du revers [1]. Cette marque ne manque jamais, tandis que le nom du troisième magistrat est quelquefois omis; en effet, l'inscription du numéro d'ordre de la prytanie pendant laquelle une mon-

[1] Beulé, p. 129-134.

naie avait été frappée, suffisait, en cas que l'on constatât que le titre ou le poids en étaient inexacts, pour établir la responsabilité du magistrat mensuel qui avait été en charge pendant cette prytanie. Son nom se retrouvait toujours sur les registres publics.

Nous trouvons, dans l'organisation connue du gouvernement d'Athènes, plusieurs fonctionnaires dont l'office avait la durée d'une prytanie et qui pouvaient avoir dans leurs attributions la charge de s'occuper des monnaies à un point de vue de surveillance et de contrôle. Beulé [1] a pensé aux μετρονόμοι ou surveillants des mesures et aux ἀποδέκται ou receveurs publics, J. Brandis [2] aux εὔθυνοι ou aux λογισταί, officiers de comptabilité. On pourrait également pencher à reconnaître ici les ἄρχοντες τοῦ ἀργυρίου que mentionne une inscription attique [3]. Ces derniers personnages étaient, d'après l'inscription même qui en parle, plusieurs à remplir leurs fonctions dans une même année, circonstance qui empêche absolument de reconnaître, avec Cavedoni [4], un ἄρχων τοῦ ἀργυρίου dans le magistrat nommé le premier sur les tétradrachmes athéniens.

En tous cas, ce que les tétradrachmes de la seconde série établissent d'une façon certaine, c'est qu'à Athènes, le soin du monnayage était confié à des fonctionnaires spéciaux, qui n'occupaient, deux du moins sur trois, qu'un rang secondaire dans la hiérarchie, comme les triumvirs monétaires de Rome. Trois de ces fonctionnaires, revêtus chacun d'attributions différentes, interviennent dans l'émission de toute monnaie et contribuent, chacun pour sa

[1] *Les monnaies d'Athènes*, p. 112.

[2] *Zeitschr. f. Num.*, t. I, p. 55.

[3] *Corp. inscr. graec.*, n. 82.

[4] *Mem. di relig. mor. e letter. di Modena*, t. V, p. 344.

part, à lui donner la garantie publique sous leur responsabilité. A l'un, la direction supérieure, à l'autre, la fabrication même, au troisième, celui qui change le plus fréquemment, le contrôle et la surveillance, car il est bon que le contrôleur soit souvent renouvelé et n'ait pas le temps de nouer avec ceux qu'il surveille des relations assez prolongées pour donner facilement naissance à une complicite qui faciliterait les fraudes ; telle est la façon dont se répartissent leurs rôles. Et cette organisation est tout à fait conforme à l'esprit général de la constitution athénienne, aux précautions compliquées et soupçonneuses dont elle environne les magistrats qui ont un maniement de fonds. Car non-seulement ils ont toujours des assesseurs qui les redressent, des vérificateurs qui les surveillent, mais on leur donne pour agents subalternes des esclaves publics, parce que l'on peut mettre les esclaves à la torture et découvrir ainsi les malversations.

III

Nous ne retrouvons pas ailleurs une aussi savante division de la responsabilité qu'à Athènes, un mécanisme aussi délicat et aussi ingénieux de contrôle pour prévenir les fraudes et empêcher, si elles se commettent, qu'elles ne demeurent cachées. Mais le principe fondamental de la fabrication de la monnaie confiée à un fonctionnaire spécial, distinct des magistrats politiques supérieurs, se constate d'une manière sûre dans plusieurs autres cités.

Dans la convention entre Mitylène et Phocée pour la fabrication des hectés d'électrum, au texte épigraphique de laquelle nous avons eu déjà l'occasion de nous référer un peu plus haut, le monnoyer, ὁ κόψας τὸ χρυσίον, qui exerce son office pendant un an et dont la responsabilité en justice

est prescrite six mois après sa sortie de charge, est un personnage distinct des autorités politiques, ἀρχαί ; il semble avoir été un entrepreneur prenant la fabrication à ferme pour la durée établie par la loi, sous certaines conditions déterminées, responsable criminellement des fraudes qu'il commettrait lui-même ou de celles que ses agents subalternes d'exécution pourraient commettre en dehors de lui, faute d'une assez attentive surveillance de sa part ; seulement dans ce second cas il n'est passible que d'une amende, tandis que dans le premier sa peine est la mort.

Nous possédons un bon nombre d'échantillons des hectés d'électrum frappés à Mitylène et à Phocée en vertu de cette convention. Elles ne portent ni noms propres d'hommes inscrits, ni monogrammes, ni petits types dans le champ qui constituent la signature ou le cachet du monétaire. La distinction des émissions de chaque monnoyer successif s'y fait par une autre méthode, qui est aussi celle des statères de Cyzique et qui la rend encore plus sensible aux regards. C'est l'emblème de la ville d'émission, le thon à Cyzique, le phoque à Phocée, qui passe à l'état de symbole accessoire, subordonné au type principal ; tout emblème de ce genre fait même défaut sur l'électrum de Mitylène. Mais le type principal change à chaque émission, et particulièrement à Cyzique, où la fabrication a été la plus abondante et la plus prolongée, déroule à nos yeux tout un cycle de représentations empruntées aux traditions religieuses de la cité, imitées des types des villes avec qui elle avait les relations commerciales les plus habituelles, ou bien allusives aux faits historiques contemporains dont la variété est presque infinie [1].

[1] Voy. les descriptions dans Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in*

Il est clair qu'avec ce système de changer les types à chaque émission, c'est la représentation même du type principal qui devenait le moyen certain d'établir la responsabilité de tel ou tel monnoyer quand une monnaie était reconnue pour frauduleuse, car chacun avait frappé des espèces d'un ou de plusieurs types, dont l'adoption pendant sa charge devait être constatée par des actes publics ou tout au moins mentionnée sur les registres de comptabilité.

A dater d'une certaine époque (c'est un fait bien connu), les types des monnaies d'argent de la République romaine deviennent personnels aux monétaires, chacun d'eux en adoptant un particulier pendant la durée de sa charge. Par un principe analogue, dans les villes grecques qui ne s'en sont pas tenues à un type invariable et immobilisé, mais ont admis sur leurs monnaies des représentations très-diverses, ou qui ont adopté le système d'introduire des variations de détail presque infinies dans la représentation de sujets qui restent au fond les mêmes comme Tarente dans les objets que tient à la main le *Taras porté sur un dauphin*, du droit de ses nomes d'argent, ou dans les *épisodes de courses de chevaux* qui en décorent le revers, — dans ces villes, les changements de types d'une telle nature, et si multipliés, sont en rapport avec la succession des magistrats proposés au monnayage ou des entrepreneurs de la fabrication et devenaient un moyen de plus de constater

Vorderasien: Statères de Cyzique, p. 403-409. — Hectés de Phocée, p. 414. — Hectés de Mityléne, p. 412.

M. J. P. Six (*Num. chron.*, nouv. série, t. XVII, p. 171) remarque ingénieusement que l'on connaît jusqu'ici au moins 115 types différents de statères de Cyzique et que, comme la fabrication de ces monnaies a duré environ un siècle et demi, il semble en résulter que l'on devait changer de type chaque année.

leur responsabilité. Ainsi quand nous voyons sur une pièce de Tarente[1] le nom de magistrat ΔΑΙΜΑΧΟC écrit tout au long, et en même temps le *coureur* du revers représenté *tenant un flambeau allumé à la main*, il est clair que cette modification est allusive au nom même du magistrat, signifiant « celui qui prend part à la lutte aux flambleaux. » Quelques cités, comme Abdère de Thrace vers la fin du v^e^ siècle avant notre ère et dans le IV^e^ [2], ont élevé l'emblème personnel du sceau du magistrat éponyme, dont leurs monnaies portent la légende, au rang d'un des types principaux de ces monnaies. Ainsi, à Abdère, tandis que le droit des pièces porte invariablement le griffon, symbole de la cité, le carré creux du revers est occupé par une représentation qui change avec le nom propre d'homme inscrit autour, avec ΕΠΙ ΜΟΛΠΑΓΟΡΕΩ par exemple, c'est une figure de femme, avec ΕΠ ΟΡΑΙΟ un lion, avec ΗΡΟΦΑΝΕΟΣ la tête et le caducée d'Hermès, avec ΚΛΕΑΝδρου une tête de brebis, etc. Dans la numismatique d'Athènes, Beulé a établi que l'emblème personnel du magistrat nommé le second sur les tétradrachmes de la deuxième série, lequel y est à l'état de petit type accessoire dans le champ, devient, par une règle constante, le type principal du revers des monnaies de cuivre correspondant à chaque groupe de ces tétradrachmes.

La numismatique d'argent de Rhodes, après Alexandre le Grand, présente constamment sur le revers des pièces, avec le type et le nom de la ville, exprimé presque toujours par les initiales PO[3], un nom de magistrat écrit intégrale-

[1] Combe, *Mus. Hunter.*, Pl. LVI, n° 1; Avellino, *Ital. vet. numism.*, t I, p. 88, n° 143; R. Rochette, *Lettres sur les gravcurs des monnaies*, Pl. III, n. 28.

[2] Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 518 et suiv.

[3] Avant Alexandre, le nom du peuple est écrit en entier, ΡΟΔΙΩΝ, celui

ment au nominatif et un emblème personnel qui varie avec le nom[1]. Ce sont les mêmes noms, écrits de même, qui signent les tétradrachmes copiés de ceux d'Alexandre le Grand, portant la marque de Rhodes[2], lesquels doivent être considérés comme les monuments d'un monnayage d'imitation purement autonome.

Le premier, comme rang d'honneur plus que comme autorité effective, parmi les magistrats de Rhodes, celui qui jouissait du privilége de l'éponymie, c'est-à-dire qui donnait son nom à l'année de sa charge, était le prêtre d'Hélios. Au-dessous de lui, — car les inscriptions nous font connaître d'une façon très-complète l'organisation des pouvoirs dans cette cité, qui passait pour avoir une constitution particulièrement bien pondérée, — se classaient le greffier, γραμματεύς, du Sénat et du peuple; les six prytanes, chargés de l'administration politique, qui exerçaient leur office trois par trois, pendant un semestre; les stratéges, présidant aux choses de l'armée et de la flotte, dont le nombre varia de dix à douze; les trésoriers, ταμίαι, qui ont également été, suivant les époques, cinq ou six, et entre qui un, tenant le premier rang et ayant une compétence plus générale que les autres, était qualifié comme le ταμίας par excellence; c'étaient là les fonctionnaires civils les plus importants, d'où dépendaient encore un secrétaire des stratéges et des trésoriers, un sous-greffier des délibérations du Sénat et du peuple et enfin un sous-secrétaire des stratéges et des trésoriers; en outre les fonctions de

du magistrat, au contraire, indiqué seulement par une ou deux lettres initiales, mais toujours accompagné de l'emblème particulier de ce personnage: Brandis, ouvr. cit., p. 480 et suiv.

[1] Mionnet, t. III, p. 412-421; suppl., VI, p. 588-599; Brandis, p. 481-485.

[2] L. Müller, *Numism. d'Alexandre*, nos 1160-1167.

police de l'astynome et celles de l'agonothète ou intendant des jeux publics, étaient indépendantes[1]. Grâce principalement aux timbres des anses d'amphores rhodiennes, qui portent toujours une date éponymique, nous connaissons les noms d'environ cent cinquante prêtres annuels d'Hélios pour la période comprise entre Alexandre et l'empire romain ; d'une autre côté, les monnaies nous offrent environ le même nombre de noms de magistrats dans la même période. Or, entre les deux listes il n'est pas possible de relever dix coïncidences. C'est la proportion que le hasard donnera toujours nécessairement pour les homonymies entre deux catalogues d'individus différents d'une même cité, avec l'habitude, qui régnait chez les Grecs, de reproduire les mêmes noms dans les familles. D'ailleurs, de même qu'à Rome, nous trouvons comme triumvirs ayant inscrit leurs noms sur les monnaies bon nombre de personnages qui ont été plus tard *consuls* (ce qui ne prouve pas que ces monnaies soient *consulaires*, comme on l'a cru si longtemps) ; à Rhodes, il a pu y avoir plus d'un individu qui, avant d'être élevé au sacerdoce suprême, aura rempli les fonctions moins importantes qui lui auront donné le droit de signer les espèces monétaires comme magistrat responsable. Mais le nombre infiniment minime de ces coïncidences est tellement significatif, que l'on est en droit d'affirmer que ce ne sont pas les prêtres annuels d'Hélios, fonctionnaires supérieurs à tous les autres dans leur caractère sacré et éponymes, dont les noms étaient inscrits sur les monnaies rhodiennes au temps de la pleine indépendance et de la grande prospérité commerciale de cette république maritime.

[1] Foucart, *Inscriptions inédites de l'île de Rhodes*, p. 17.

Rhodes ayant conservé sa liberté nominale et sa constitution intérieure jusque sous l'Empire, on est en droit de chercher dans sa numismatique de l'époque impériale des éclaircissements sur l'organisation de son monnayage dans les siècles de la complète indépendance. Sous l'Empire, Rhodes a perdu le privilége de frapper la monnaie d'argent, mais elle continue à émettre de très-grosses pièces de cuivre, tantôt avec l'effigie des empereurs introduite à titre d'hommage [1], tantôt sans cette marque de dépendance [2]. Ces pièces pèsent environ une once romaine, le même poids que les sesterces en laiton de coin romain dont quatre équivalaient à un denier d'argent; elles portent souvent l'indication ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ, qui prouve à quel degré leur valeur de circulation dans le territoire rhodien était purement conventionnelle; en effet, d'après une inscription de Cibyra [3], la drachme de Rhodes était tarifée à 10 as ou 5/8 denier, ce qui fait pour nos didrachmes de cuivre, 20 as ou 1 1/4 denier, précisément la valeur que le métrologue d'Alexandrie [4] attribue à la drachme rhodienne forte ou double [5], c'est-à-dire environ cinq fois la valeur métallique intrinsèque de ces pièces. Celles de ces monnaies de cuivre de Rhodes, du temps de l'Empire, qui ont une apparence pleinement autonome, portent la mention d'un des magistrats de la cité, et c'est toujours le trésorier ou questeur, ταμίας [6], dont le nom, il est vrai, s'y présente au génitif précédé de la préposition

[1] Mionnet, t. III, p. 427-429; *Suppl.*, t. VI, p. 605-607.

[2] Mionnet, t. III, p. 424 et suiv., nos 247-268; *Suppl.*, t. VI, p. 613 et suiv., nos 304-316.

[3] *Corp. inscr. graec.*, no 4380.

[4] Dans Vincent, *Recherches sur Héron d'Alexandrie*, p. 212.

[5] Voy. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. I, p. 50 et suiv.

[6] Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 603; t. IV, p. 202.

ἐπί, ΕΠΙ.....ΤΑΜΙΑ, c'est-à-dire dans une formule qui peut constituer une simple date et non pas une indication de responsabilité. Pourtant, en numismatique, il n'est guère possible d'attribuer à la formule ἐπὶ τοῦ δεῖνα le caractère d'une date pure et simple, d'où il n'y a pas à inférer une participation directe du magistrat nommé à la fabrication de la monnaie, que lorsque ce magistrat est l'éponyme de la cité. Aussi la mention sur les espèces monnayées qu'elles ont été frappées « sous la magistrature » d'un officier public revêtu d'attributions purement financières et qui ne jouissait pas de l'éponymie, doit-elle être considérée comme équivalant à sa signature, comme indiquant que c'est lui qui a dirigé l'émission monétaire et qui en était responsable. C'était par conséquent un ταμίας qui était préposé à la fabrication des monnaies municipales de Rhodes au temps des empereurs; et comme les institutions de la cité étaient demeurées les mêmes que lorsqu'elle était indépendante, il est au moins très-probable que c'est à un magistrat du même titre et du même rang qu'avait incombé dans les époques antérieures la charge de la direction du monnayage si développé pendant la grande puissance maritime et commerciale des Rhodiens, en même temps que l'obligation de les signer de son nom pour établir et constater sa responsabilité. Telles sont les raisons qui m'induisent à considérer les magistrats nommés dans la numismatique rhodienne comme des ταμίαι, soit que le premier des trésoriers eût seul pendant une année la signature de la monnaie, soit qu'elle appartînt à tour de rôle et pendant un certain temps à tous les fonctionnaires ainsi qualifiés qui étaient nommés pour chaque année; en effet, depuis que le nombre des trésoriers ou questeurs de Rhodes avait été porté à six, ils devaient se succéder en fonctions de deux mois en deux mois, ou bien

se diviser en deux colléges de trois, administrant chacun les finances pendant un semestre, comme trois des six prytanes administraient les affaires politiques.

IV

Après ces quelques exemples, empruntés aux cités où le monnayage était confié à des officiers particuliers ou bien aux administrateurs financiers de la République, distincts des magistrats politiques, jetons un coup d'œil sur les séries numismatiques où l'on peut reconnaître l'application de l'autre système, du monnayage remis à la direction et à l'entière responsabilité du magistrat suprême qui avait l'éponymie et le rôle de chef du pouvoir exécutif.

Une célèbre pièce d'or de Smyrne porte la légende des « prytanes des Smyrnéens », ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΥΤΑΝΕΙΣ [1], qui s'y révèlent ainsi comme ayant possédé la direction du monnayage dans cette ville pendant la période d'autonomie qui correspond aux siècles des successeurs d'Alexandre, jusqu'à la création de la province romaine d'Asie. Les tétradrachmes d'argent de Smyrne, durant cette même période, ont généralement au revers le nom du peuple au génitif d'appartenance, ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ et un nom de magistrat écrit intégralement au nominatif. Ce magistrat est un prytane, le premier en rang, le président de leur collége qui, à Smyrne comme dans la plupart des villes grecques de l'Asie Mineure, possédait la direction du gouvernement. En effet, sur plusieurs tétradrachmes, en même temps que l'on a inscrit son nom, on a placé l'indication de son titre dans un monogramme dont la disposition varie un peu d'un exemplaire à un autre, mais qui offre

[1] Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 537; Mionnet, t. III, p. 190. n° 909.

toujours avec certitude les lettres ΠΡΥΤΑνις [1]. Quelquefois ce monogramme y est seul avec la légende du peuple, sans nom de magistrat exprimé [2]; c'est alors le parallèle exact de l'inscription de la monnaie d'or [3].

Sur les cistophores frappés à Pergame, le magistrat local qui met sa signature est encore le premier des prytanes. Car les initiales de son nom sont le plus souvent accompagnés d'un monogramme des lettres ΠΡΥΤ, quelquefois suivi de la lettre numérale A, ΠΡΥΤανις Α (πρῶτος) [4]. En revanche, sur quelques cistophores de Tralles [5], les lettres ΠΡΥΤ, détachées ou groupées en monogramme, ne peuvent pas être prises pour l'indication d'un titre; c'est l'abréviation du nom propre ΠΡΥΤανις, puisqu'elle n'accompagne aucun nom et que sur les cistophores de cette ville la règle est que la signature du magistrat responsable se compose de ses quatre premières lettres, ΑΠΟΛλώνιος, ΑΡΤΕμων, ΔΙΟΝόσιος, etc.

Sur une monnaie d'argent de Taba de Carie [6], nous lisons l'indication abrégée du titre du magistrat dont le

[1] Eckhel, *D. N.*, t. II, p. 538; t. III, p. 190 et suiv., nos 915-918, avec les noms ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ et ΦΑΝΟΚΡΑΤΗΣ.

[2] Mionnet, t. III, p. 190, nos 910-912.

[3] L'inscription anonyme du titre de la fonction du magistrat qui fait frapper la monnaie, sans mentionner son nom personnel, telle que nous l'avons ici, n'est pas un fait sans autres exemples en numismatique. On connaît plusieurs monnaies militaires romaines signées du titre IMP*erator*, *Quæstor*, ou LEG*atus*, sans nom propre. De même, il existe des monnaies de cuivre de Leptis Magna dans la Syrtique (L. Müller, *Num. de l'anc. Afrique*, t. II, p. 3, nos 1 et 2; f. p. 10), où la légende, en caractères néopuniques, offre les mots מפקד — לפקי « Leptis, le préfet », sans donner le nom de ce magistrat supérieur.

[4] Pinder, *Ueber die Cistophoren*, p. 544 et 565.

[5] Pinder, p. 543, 565 et 566.

[6] Leake, *Numism. hellen.*, *Asiatic Greece*, p. 126; Brandis, p. 474.

nom y est inscrit avec celui de son père : ΑΡχων ΤΑΒΗΝΩΝ-ΑΡΤΕΜΩΝ ΠΑΠΙΟΥ. C'est encore cette fois le premier fonctionnaire de la cité, l'archonte, qui possède l'éponymie.

En général, du reste, on est en droit de penser que dans les villes grecques de l'Asie Mineure, au moins pendant l'époque des successeurs d'Alexandre, le système qui prédominait consistait à remettre entièrement l'administration et la direction de la monnaie au magistrat suprême, lequel y apposait sa signature. Cette manière de voir n'est pas seulement suggérée par les trois faits très-positifs que nous venons de rappeler; elle est presque imposée par l'importance exceptionnelle de la place qu'occupent les noms des magistrats sur les monuments numismatiques des cités de cette région à l'époque dont nous parlons, par la façon dont ces noms y sont fréquemment suivis d'un patronymique (c'est la règle invariable à Érythres d'Ionie et à Taba de Carie), et même quelquefois de la désignation de l'aïeul après celle de son père.

Nous trouvons aussi quelques exemples du même régime dans la Grèce occidentale.

Corcyre avait un gouvernement calqué sur celui de Corinthe[1], sa métropole. Le pouvoir politique y appartenait à cinq prytanes annuels, dont le premier avait l'éponymie de l'année[2]. Or, il résulte d'une façon tout à fait formelle de la comparaison des monnaies et des inscriptions de Corcyre, que c'est le prytane éponyme qui est mentionné. avec son nom au nominatif, sur les espèces monétaires de cette ville, lorsqu'on y lit un nom de magistrat[3]. M. Lei-

[1] Pausan., IV, 4, 4.

[2] Franz, *Corp. inscr. græc*, t. II, p. 23.

[3] F. Lenormant, *Rev. num.*, 1866, p. 150-155.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

cester Warren[1] admet avec beaucoup de vraisemblance que le personnage dont le nom est inscrit au nominatif, avec la légende du peuple, sur le revers des monnaies d'argent de Leucade[2], est le prêtre de l'Apollon Actien, premier magistrat et éponyme de la cité, qui fut aussi l'éponyme de la Ligue Acarnanienne au temps où Leucade en faisait partie[3].

MM. Ch. Lenormant et de Witte[4] ont reconnu avec une certitude presque complète, dans le ΧΑΡΙΛΕΩΣ mentionné sur plusieurs monnaies d'argent de Naples[5], le Charilaos qui, étant le premier magistrat de la ville, la livra aux Romains en 321[6]. Ce rapprochement ingénieux déterminerait la nature des personnages dont les noms (écrits en lettres très-fines au-dessous de la tête de Parthénope) et les emblèmes ont été placés sur le droit des pièces de Neapolis de Campanie; et cette ville serait à enregistrer parmi celles où le magistrat qui signe la monnaie est celui qui, dans l'ordre politique, tient le premier rang. Son titre y était le *démarque*[7].

Dans la numismatique d'Olbiopolis sur les bords de l'Hypanis, à partir de la reconstruction de la ville, vers 65 avant Jésus-Christ, quand elle eut été une première fois détruite par les Gètes, le nom de magistrat inscrit sur la

[1] *Greek federal coinage*, p. 15.

[2] Mionnet, t. II, p. 82 et suiv.

[3] Ross, *Inscrip. graec*, p. 282; Freeman, *History of federal government*. de Witte, p. 149.

[4] *Élite des mon. céramographiques*, t. I, p. XLVII; *Rev. num.* 1844, p. 251; *Études sur les vases peints*, p. 103.

[5] Carelli, *Catal.* nos 101-107; Mionnet, *Suppl.*, t. I, p. 242, n° 300, et p. 245, n° 302.

[6] T.-Liv. VIII, 25.

[7] Franz, *Corp. inscr. graec.*, t. III, p. 717.

monnaie, lequel est invariablement au génitif quand il a été tracé intégralement, ou le premier nom, lorsqu'il y en a deux, est presque toujours accompagné d'un monogramme des lettres APX, indicatif de ses fonctions d'archonte [1]. Par analogie, M. de Kœhne [2] a admis avec pleine raison que sur les monnaies de l'époque antérieure, les noms qui se présentaient dans les mêmes conditions, sans titre exprimé, étaient aussi des noms d'archontes. Au reste, sur les monnaies olbiopolitaines de la seconde époque (après 65) on trouve le plus souvent deux noms en abrégé, le premier avec le monogramme APX, le second sans titre, et même à la première époque on lit bien des fois deux noms abrégés, dont ni l'un ni l'autre n'est accompagné de qualification de fonctions [3], le rang respectif des deux personnages n'étant déterminé que par la priorité que l'on donne à l'un des deux noms. L'association que l'on observe ainsi dans la série des monnaies autonomes d'Olbiopolis est sûrement, comme l'a reconnu M. de Kœhne, celle du magistrat politique le plus élevé de la cité, du premier des archontes, qui étaient au nombre de neuf d'abord, puis de cinq, appelé aussi προστὼς τῆς πόλεως, et du monnoyer spécial, soit fonctionnaire public de l'ordre financier, soit entrepreneur de la fabrication. Ils partagent la responsabilité du monnayage, et, par suite, en signent concuremment les produits.

V

Cette combinaison de la mention simultanée sur la

[1] De Kœhne, *Musée du prince Kotchoubey*, t. I, p. 74, 76 et suiv.

[2] De Kœhne, t. I, p. 77 et suiv.

[3] De Kœhne, t. I, p. 46, 60, 63 et suiv.

monnaie du premier magistrat politique, en possession de l'éponymie, et du monnoyer, a dû être fort répandue dans les cités grecques. Elle fournit la meilleure et la plus vraisemblable explication des cas, fort multipliés, où les monnaies nous offrent à la fois, sans accompagner de titre ni l'un ni l'autre, un nom écrit intégralement et un autre représenté par un monogramme, ou bien deux monogrammes placés côte à côte.

Nous l'observons avec une certitude complète et un caractère particulièrement bien déterminé, dans l'abondante série des drachmes d'argent frappées à Dyrrhachion et à Apollonie d'Épire, postérieurement à Alexandre et dans les premiers temps de la domination romaine[1]. Le principe de disposition des types et des légendes sur ces monnaies est invariable[2] : d'un côté, *la vache allaitant son veau*, avec un nom d'homme au nominatif et un petit type accessoire, qui est un emblème personnel de magistrat; de l'autre, le type vulgairement désigné sous le nom inexact de *Jardins d'Alcinoüs*, c'est-à-dire deux carrés juxtaposés, à l'encadrement plus ou moins riche, dont chacun renferme une sorte d'astre; ce type du revers est accompagné de la légende de la ville, abrégée en quelques lettres, ΔΥΡ pour Dyrrachion et ΑΠΟΛ pour Apollonia, plus un nom propre d'homme inscrit en entier et au génitif. Contrairement à ce que l'on eût pu être disposé à attendre au premier abord, l'emblème placé en petit type sur le droit n'appartient pas au magistrat dont le nom est écrit au nominatif sur cette face de la

[1] Lagoy, *Rev. num.*, 1838, p. 334-337; J. Brandis, *Zeitschr. f. Num.*, t. I, p. 56 58.

[2] Dyrrhachion: Mionnet, t. II, p. 37-43, nos 84-153; *Suppl.*, t. III, p. 330-348, nos 121-272. — Apollonie: Mionnet, t. II, p. 29 et suiv., nos 3-29; *Suppl.*, t. III, p. 314-317, nos 5-36.

pièce, mais à celui dont le nom figure au génitif sur le revers. On en acquiert la preuve quand on voit la *corne d'abondance* se maintenir au droit avec le nom AMYNTA au revers, tandis que le nom du droit change et est successivement ΕΥΝΟΥΣ, ΚΤΗΤΟΣ, ΦΙΛΩΝ et ΣΩΣΤΡΙΩΝ; *la grappe de raisin* coïncider avec ΑΡΙΜΝΑΣΤΟΥ au revers, tandis que le droit a ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ, ΗΡΟΔΟΤΟΣ, ΜΑΧΑΤΑΣ et ΘΕΟΔΟΤΟΣ; un *épi et une grappe de raisin* avec ΔΑΜΗΝΟΣ au revers, tandis que le droit laisse lire les différents noms ΕΥΚΤΗΜΩΝ, ΖΩΠΥΡΟΣ, ΑΡΙΣΤΩΝ, ΑΝΤΙΟΧΟΣ, ΔΑΖΙΟΣ, ΦΙΛΩΤΑΣ, ΠΕΡΙΓΕΝΗΣ et ΦΕΡΕΝΙΚΟΣ, etc. Trompé par l'analogie avec les tétradrachmes athéniens de la seconde série, où l'emblème du petit type appartient au personnage qui est le plus spécialement chargé de la fabrication, le directeur de la monnaie, J. Brandis, a supposé que sur les drachmes de Dyrrhachion et d'Apollonia, le magistrat politique, l'éponyme était celui dont le nom se lit au nominatif sur le droit, le monnoyer celui dont le nom est au génitif sur le revers. C'est précisément l'inverse qu'il faut admettre, comme le marquis de Lagoy l'avait reconnu dès 1838. La place d'honneur sur ces monnaies, celle qui appartient au premier magistrat politique, est la légende du revers, où le nom d'homme est associé à celui de la ville; c'est là, en effet, que le roi Monunios place également son nom, quand, devenu maître de Dyrrhachion, il monnaye aux types de cette ville[1]. L'importance moindre du magistrat nommé sur le droit est encore attestée par l'existence d'une série peu nombreuse et antérieure à l'habitude d'écrire les deux noms tout au long, série où il n'y a pas de petits types et où le nom du droit est exprimé par

[1] Mionnet, t. II, p 44, n. 164; *Suppl.*, t. III, p. 353, n° 314; Ch. Lenormant, *Num. des r. gr.*, Pl. XXI, n°s 5 et 6.

un simple monogramme, tandis que celui du revers est inscrit intégralement, toujours au génitif[1]. Du reste, cette forme du génitif, du moment qu'elle n'entraîne pas l'idée de l'appartenance, que l'on ne saurait admettre ici, implique celle de l'éponymie, et l'intention dans laquelle on l'a employée est précisée par une pièce d'Apollonie[2] où le nom du revers est précédé de la proposition ἐπὶ, ΕΠΙ ΚΑΔΟΥ; le sens est donc bien « sous la magistrature de N ». Ainsi, dans la numismatique d'Apollonie et de Dyrrhachion, c'est le magistrat politique éponyme qui marque la monnaie de l'emblème de son sceau personnel, tandis que le monnoyer proprement dit la signe de son nom au cas direct. Remarquons encore que l'on y trouve jusqu'à neuf ou dix monnoyers différents sous un même éponyme et que, de plus, un monnoyer figure généralement sous plusieurs éponymes successifs. Ceci semble indiquer l'existence de plusieurs ateliers différents fonctionnant en même temps pour ce monnayage, fabriqué sur une très-grande échelle en vue de l'exportation; chacun a son directeur ou son entrepreneur, en fonctions pour plusieurs années, tandis que le magistrat politique éponyme est annuel. Quant à la responsabilité, telle qu'elle résulte des signatures apposées aux espèces monnayées, elle est organisée de la manière suivante : le monnayeur est responsable de la qualité des monnaies qu'il fabrique dans son atelier, sous quelque éponymie que ce soit, et en même temps l'éponyme (qui est probablement le premier des prytanes, car Dyrrhachion et Apollonie devaient avoir la même constitution que Corcyre, leur mère patrie), est responsable de toutes les espèces

[1] J. Brandis, *Zeitschr. f. Num.*, t. I, p. 58.

[2] Mionnet, t. II, p. 30, n° 4; *Rev. num.*, 1838, p. 335.

frappées par les différents monnoyers pendant l'année de son administration.

Le système des deux noms, l'un sur le droit, l'autre sur le revers, se continue dans la série, encore plus récente, d'Apollonie, où les pièces d'argent, du poids du denier romain, ont, d'un côté, la tête d'Apollon, de l'autre, trois Nymphes dansant autour des feux naturels du mont Nymphée, voisin de la ville[1]. Ce sont manifestement les noms des deux mêmes personnages qu'à l'époque antérieure; mais il est difficile d'y déterminer quel est l'éponyme politique et quel est le monnoyer; car dans ce monnayage de décadence on n'observe plus de règle précise et significative pour la forme sous laquelle chacun des deux se présente. Ils sont indifféremment, l'un et l'autre, tantôt au nominatif, tantôt au génitif, quelquefois tous deux au même cas; de même l'un ou l'autre indifféremment, ou tous deux ensemble, peuvent être suivis d'un patronymique.

L'exemple des drachmes de Dyrrhachion et d'Apollonie établit d'une manière bien positive, ce que les règles de la grammaire grecque suffisaient à faire admettre par avance : que lorsque, sur une monnaie de ville, on trouve, avec la légende du peuple, un nom d'homme au génitif, ce nom doit être celui du magistrat éponyme de la cité, que la préposition ἐπὶ est sous-entendue dans cette formule[2], laquelle désigne la monnaie, non comme « celle de N », mais comme celle qui a été frappée « sous la magistrature de N ». Tel est le cas dans la numismatique de Chersonésos de Tauride. Le nom de la ville y est presque toujours indi-

[1] Mionnet, t. II, p. 30 et suiv., nos 30-40; *Suppl.*, t. III, p. 317 et suiv., nos 37-44. — Sur l'explication du type du revers, voy. Eckhel, *Num. vet. anecd.*, p. 92.

[2] Voy Cavedoni, *Spicilegio numismatico*, p. 66.

qué sous la forme abrégée ΧΕΡ ; en même temps, on y lit habituellement sur les pièces un nom propre d'homme au génitif. Par l'exemple d'un certain Agasiclétès, mentionné à la fois dans une inscription et sur les monnaies, M. de Kœhne[1] a prouvé que le magistrat, dont le nom se trouve ainsi inscrit sur les monnaies de Chersonésos, est celui dont le titre était ὁ πρωτεύων, sorte d'archonte éponyme, chef du pouvoir exécutif. Cavedoni[2] et M. L. Müller[3] ont également montré que les noms des magistrats qui se présentent au génitif sur les monnaies des diverses villes de la Cyrénaïque pendant la période républicaine, entre l'extinction de la dynastie des Battiades et la soumission du pays à Ptolémée (450-322 av. J.-C.), en particulier, sur les belles pièces d'or de Cyrène, sont ceux des archontes ou éphores éponymes de ces villes.

La mention de l'éponyme sous cette forme, avec la préposition ἐπὶ exprimée ou sous-entendue, ne constitue proprement qu'une date et n'implique pas nécessairement que le magistrat, ainsi mentionné sur la monnaie, eût de sa personne la direction et la responsabilité des opérations monétaires. Sans doute l'inscription d'une date sur les espèces monnayées n'a pas pour objet de donner un renseignement oiseux : il importe peu de savoir qu'une pièce a été frappée en telle année, si ce n'est pour établir, au cas où l'on reconnaîtrait une altération dans le numéraire émis cette année, la responsabilité du monétaire alors en fonctions. L'inscription du nom du magistrat éponyme fournit cette date, qui permet de faire remonter la responsabilité à qui de droit ;

[1] *Mém. de la Soc. d'archéol. et de numism. de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 234-237 ; *Musée du prince Kotchoubey*, t. I, p. 134 et 139.

[2] *Osserv. sopra le monete della Cirenaica*, p. 45 et suiv.

[3] *Num. de l'anc. Afrique*, t. I, p. 112 et suiv.

mais il n'en résulte pas d'une manière absolue et certaine que le responsable soit le personnage dont le nom détermine la date. Nous avons vu que sur les monnaies athéniennes la mention du numéro d'ordre de la prytanie suffisait à constater la responsabilité du contrôleur mensuel et qu'à cette marque on se dispensait de joindre l'inscription de son nom, toujours facile à retrouver sur les registres publics. Dans les cités qui se bornaient à marquer les monnaies du nom de l'éponyme, il était également facile de retrouver sur ces registres le nom du monnoyer responsable correspondant à telle éponymie, même quand la loi le faisait entièrement distinct de l'éponyme politique ou sacerdotal. Cette manière de dater les monnaies suffisait donc à fournir les moyens de vérification et de poursuite des fraudes, dont le public avait le droit de réclamer la présence sur les espèces mises entre ses mains par le gouvernement, sans que ce fût pour cela le personnage réellement responsable dont le nom y fût inscrit. La seule forme de signature qui entraîne de toute nécessité la responsabilité directe de celui qui l'appose à la monnaie, est celle qui met le nom au nominatif. En ce cas, l'inscription du nom du magistrat ne marque plus une date, mais une garantie personnelle qu'il donne du poids et du titre des espèces, et qui l'en constitue responsable.

Mais en droit, l'apposition du sceau personnel équivaut et a toujours équivalu à celle de la signature. Quand donc un magistrat, de quelque rang qu'il soit, marque la monnaie de l'emblème de son cachet, il s'en déclare personnellement responsable envers le public, aussi bien que lorsqu'il la signe de son nom au nominatif. Aussi n'y a-t-il plus à hésiter en présence de certaines villes où, comme à Abdère et à Maronée, par exemple, le nom de l'éponyme est inscrit

avec la forme de date la plus caractérisée, précédé de la préposition ἐπί, mais où cet éponyme place en même temps sur la monnaie son cachet personnel, soit en type accessoire, soit en type principal opposé sur le revers au symbole de la ville qui occupe le droit[1]. Le premier magistrat politique, investi de l'éponymie, y est en même temps celui à qui revient la direction et la responsabilité de la monnaie. Aussi, en même temps que par l'apposition de son emblème propre il se constitue responsable, voit-on quelquefois dans l'inscription de son nom, surtout à Abdère, la forme de la signature au nominatif remplacer celle de la date au génitif, avec la préposition ἐπί; on trouve, par exemple, ΑΝΑΞΙΔΙΚΟΣ ou ΜΗΤΡΟΦΩΝ au lieu de la forme bien plus habituelle ΕΠΙ ΜΟΔΠΑΔΟΣ, ΕΠΙ ΠΟΔΥΑΡΗΤΟΣ, etc.

VI

Confédérations de cités souveraines qui se réservaient d'une manière absolue leur indépendance administrative, mettant seulement en commun certains grands intérêts de politique générale tenant aux relations avec l'extérieur et les institutions qui touchaient à la défense militaire commune, les Ligues grecques n'ont jamais possédé une administration fédérale développée, ni compliquée. Un Sénat formé des plénipotentiaires des villes fédérées et délibérant sur les intérêts communs, un ou plusieurs stratèges contrôlés par ce Sénat, mais possédant par le fait une grande liberté d'action dans la sphère de leurs attributions, ayant surtout un rôle militaire en tant que commandants des troupes fédérales formées des contingents des diverses cités, exerçant comme tels une certaine part de pouvoir exécutif

[1] Abdère: Brandis, p. 517-519. — Maronée: Brandis, p. 522 et suiv.

là où ils n'étaient pas arrêtés par la souveraineté propre des villes, enfin administrant les rapports internationaux avec l'étranger, tel était le cadre fort simple auquel se réduisaient généralement leurs institutions communes. Quand donc ces Ligues avaient institué un monnaye fédéral, il était naturel que la direction et la responsabilité en fussent remises au stratége unique ou au premier de ces magistrats guerriers, lorsqu'il y en avait plusieurs. Et c'est en effet ce que nous constatons dans la plupart des séries monétaires fédérales de la Grèce.

Les monnaies de la Ligue Phocidienne offrent quelquefois un nom de magistrat. Il n'est jamais accompagné d'un titre, mais la nature des fonctions du personnage qui y est ainsi mentionnée se trouve déterminée avec une certitude absolue par les pièces où on lit les noms d'Onymarchos et de Phalaïcos[1], connus dans l'histoire comme ceux des stratéges des Phocidiens dans la Guerre Sacrée. Il est vrai que ces noms y sont tracés au génitif, sous la forme de date éponymique, encore plus caractérisée sur les monnaies de la Ligue Chalcidienne, où le nom du stratége en fonctions lors de l'émission de la pièce est toujours précédé de ἐπί, ΕΠΙ ΠΟΛΥΞΕΝΟ, ΕΠΙ ΑΣΚΛΗΠΙΟΔΩΡΟ, etc. [2]. En revanche, les noms des stratéges inscrits sur les espèces fédérales de la Ligue Acarnanienne[3] s'y montrent toujours comme des signatures au nominatif, souvent suivies d'un patronymique.

Les noms inscrits sur le revers des statères d'argent de la Ligue Béotienne sont en général écourtés de telle fa-

[1] Leicester Warren, *Greek federal coinage*, p. 12; Friedlænder, *Zeitschr. f. Num.*, t. I, p. 296 et suiv.

[2] Brandis, p. 535 et suiv.

[3] Leicester Warren, p. 24 et suiv.

çon qu'ils ne présentent pas de désinence casuelle. Parmi ceux qui semblent entiers on en observe au génitif (comme EYFAPA, du nom qui, dans le grec commun, est Εὐάρης) et d'autres au nominatif (KAIΩN forme dialectique pour Κλέων). On a, du reste, quelques raisons de croire que celui qui signait les monnaies fédérales des Béotiens était celui des béotarques (on appelait ainsi les stratéges de cette Ligue) qui, au moment de l'émission des espèces, avait, à son tour de rôle, le pas sur les autres et le commandement suprême des forces de la confédération [1]. On lit le nom EΠAMI νώνδας sur des pièces dont le style revient parfaitement à l'époque où le grand Épaminondas avait la direction des affaires politiques et militaires. Par contre, le nom ΨARO, inscrit sur d'autres statères, ne peut pas être attribué au Charon de l'histoire, ami de Pélopidas; la forme des caractères de la légende est trop archaïque pour son temps.

Les espèces fédérales des Épirotes ont un nom exprimé par quatre ou cinq lettres et accompagné d'un autre, exprimé par un monogramme, ou bien deux noms écrits de la même façon en lettres détachées, ou bien encore deux monogrammes [2]. Nous sommes porté à voir dans ces combinaisons un nom de stratége, de magistrat suprême militaire et politique, et un nom de monnoyer. En effet, la supériorité de rang d'un des deux personnages sur l'autre est bien caractérisée par la forme où ils se présentent le plus souvent, l'un écrit avec un certain développement, en lettres détachées, l'autre réduit à un monogramme dans une place subordonnée. De plus, l'un des noms inscrits avec développement, ΔEPΔA [3], est celui de Derdas, connu par

[1] Leicester Warren, p. 24 et suiv.

[2] Mionnet, t. II, p. 47-50; *Suppl.*, t. III, p. 359-361.

[3] Leceister Warren, p. 17.

Tite-Live[1] comme stratége des Épirotes en 204 avant Jésus-Christ.

Le même système d'inscription des deux noms, celui du magistrat suprême de la confédération et celui d'un monétaire, s'observe, cette fois avec une entière certitude, dans le monnayage d'argent de la Ligue Thessalienne formée sous les auspices des Romains après la bataille de Cynoscéphales. On y lit sur le revers avec la légende ΘΕΣΣΑΛΩΝ, deux noms d'hommes dont la position réciproque varie; l'un est au génitif éponymique, précisé encore dans un exemple par l'emploi de la préposition, ΕΠΙ ΑΝΔΡΟΣΘΕΝΟΥΣ, l'autre est au nominatif. Le premier est sûrement le nom du stratége annuel et éponyme de la confédération; et en effet, plusieurs de ceux qu'offrent les monnaies se retrouvent dans la liste des stratéges thessaliens qu'Eusèbe nous a conservée d'après Porphyre de Tyr, mais qui malheureusement n'embrasse que les années de 195 à 179 avant Jésus-Christ. L'autre nom, qui a la forme d'une signature de responsabilité, ne saurait être que celui du monnoyer spécial, magistrat élu ou entrepreneur à ferme[2].

Les magistrats dont les noms se trouvent inscrits sur les monnaies de la Ligue Achéenne ne sont certainement pas ceux des stratéges fédéraux annuels[3]. En effet, sur les pièces de cuivre, où ces noms sont exprimés intégralement, on ne retrouve pas *un seul* de ceux des stratéges connus dans l'histoire comme chefs de la Ligue. Sur les petites drachmes d'argent, où ces noms sont généralement abrégés, on pourrait être tenté au premier abord d'expliquer par les

[1] XXIX, 12.

[2] Voy. R. Weil, *Zeitschr. f. Num.*, t. I, p. 176-183.

[3] Leicester Warren, p. 45.

deux personnages historiques d'Aratos et de Lydiadès les abréviations AP et AY, qui se trouvent avec les marques des villes de Dymé, Patræ, Égire et Élis ; mais, comme l'a justement remarqué M. Leicester Waren, il suffit pour démentir cette interprétation de la pièce de Dymé où l'on trouve à la fois AP et AY ; car Aratos et Lydiadès ne pourraient pas figurer en même temps comme stratéges. Ces personnages ne sont même pas des magistrats fédéraux d'un ordre quelconque ; il n'y a pas moyen de les considérer autrement que comme des fonctionnaires particuliers des différentes villes, prenant part au monnayage fédéral et y mettant chacune sa marque propre sur les espèces qu'elle fabrique. Les noms d'hommes changent, en effet, en même temps que les noms de villes. Sur les pièces de cuivre, où ces noms sont complets, on ne trouve à relever que *deux* coïncidences entre les noms de magistrats qui accompagnent des indications de villes différentes, un ΧΑΙΡΕΑΣ de Corinthe et un de Messène, un ΦΑΗΝΟΣ d'Argos et un de Sicyone ; par rapport au nombre de monnaies de ce genre que l'on connaît déjà, la proportion de telles coïncidences est fort au-dessous de ce que pourrait donner le simple hasard des homonymies entre personnages différents. Sur les drachmes d'argent, la réduction des noms à une très-courte abréviation multiplie un peu plus les coïncidences apparentes ; mais si l'on trouve jusque dans quatre villes différentes des magistrats désignées par AP et par AY, ces deux syllabes peuvent commencer tant de noms si absolument divers entre eux que l'homonymie, entre les magistrats notés par ces abréviations sur les pièces de Dymé, Patræ, Égire et Élis, n'est rien moins que certaine.

Les dispositions du texte si précieux de la convention

d'union monétaire entre Mitylène et Phocée[1], nous révèlent quel pouvait être le mécanisme des responsabilités pour l'altération des espèces dans un monnayage fédéral organisé comme celui de la Ligue Achéenne, quel intérêt il y avait à y inscrire sur les pièces, comme garantie, le nom de la ville qui émettait sa part proportionnelle du numéraire commun et, en même temps, le nom du monétaire spécial de cette ville. D'après le traité que le marbre nous a conservé — et une semblable disposition devait être la règle habituelle dans les conventions de ce genre — le monnoyer est responsable criminellement des fraudes commises par son fait direct ou par sa négligence, devant un tribunal dont les autorités de sa ville forment la majorité; mais cette ville est, à son tour, financièrement responsable envers l'autre cité, son associée, de la qualité des espèces du numéraire d'union qui se fabriquent chez elle; elle est tenue à lui payer une indemnité pour le préjudice causé au public par les falsifications de son monétaire, qu'elle aura eu le tort de ne pas suffisamment surveiller. C'est à cette double nature de responsabilité et de garantie que correspondent les deux mentions inscrites sur les pièces du numéraire fédéral de la Ligue Achéenne; la mention du peuple de telle ou telle ville, avec sa qualification de membre de la Ligue, assure à la monnaie, quel qu'en ait été le lieu d'émission, le cours légal dans le territoire entier de la confédération, et en même temps garantit à l'égard des autres confédérés en corps la responsabilité pécuniaire de la ville qui a fabriqué, dans le cas de fraude ou d'altération. Mais il faut aussi, pour le même cas, assurer la responsabilité criminelle du monnoyer envers sa propre cité; et c'est à

[1] *Transac. of the R. Soc. of literature*, 2e série, t. VIII, p. 549; *Rev. num.*, 1868, p. 241.

cet objet que répond l'obligation de signer les monnaies qu'il frappe pour cette cité. De cette façon, les moyens de recours à qui de droit, de l'un et de l'autre côté, sont assurés pour tout citoyen qui constate une fraude dans la monnaie qu'il reçoit dans la circulation. Et cette possibilité, pour tout citoyen qui constate une fraude dans la monnaie qu'il reçoit dans la circulation, de se porter accusateur, était essentielle chez les anciens, qui ne connaissaient pas d'institution de poursuite au nom de la société, analogue à notre ministère public.

Dans les confédérations dont le numéraire, comme celui de la Ligue Lycienne, ne portait que la signature des villes, sans celle de leurs monnoyers particuliers, il n'y avait de garantie, par les marques de la monnaie, que la responsabilité de la cité, prise isolément, envers la Confédération. C'était ensuite aux magistrats de la ville, une fois qu'elle avait été rendue responsable, à poursuivre à l'aide des registres publics la responsabilité personnelle du monétaire. Pour rendre ce dernier recours possible, en l'absence de marque particulière de monnoyer, il est assez probable que chaque cité, comme nous le voyons encore dans la convention entre Mitylène et Phocée, avait son tour de monnayage, qui ne revenait qu'après l'expiration des délais dans lesquels se prescrivait l'action contre le fonctionnaire infidèle ou l'entrepreneur frauduleux.

VII

Dans toutes les monarchies postérieures à Alexandre, en particulier chez les rois de Macédoine, de Syrie et d'Égypte, nous voyons adopter comme règle l'usage, qui ne se montre complétement organisé pour la première fois que dans la

numismatique de Philippe II de Macédoine, d'indiquer par des petits types, des monogrammes ou des combinaisons de lettres, placés dans le champ du revers, les ateliers de fabrication des monnaies royales, frappées avec les mêmes types sur une grande étendue de territoire et dans un grand nombre de villes. Ces marques, comme toutes celles que dans les temps modernes on a employées et l'on emploie encore pour différencier les produits des divers hôtels des monnaies d'un même pays, sont des certificats d'origine, indispensables au contrôle administratif et financier des opérations monétaires.

Avant tout, ce qu'il importait de désigner pour ce contrôle et pour établir la responsabilité du monnoyer envers le gouvernement royal qui l'avait chargé de la fabrication de ses espèces, c'était la ville d'émission, le siége de l'atelier monétaire. Cette marque pouvait, au besoin, dispenser de toute autre; aussi est-ce celle que l'on trouve presque constamment, dont la présence paraît avoir été considérée comme tout à fait nécessaire. Elle se fait par l'un des trois moyens que nous avons indiqués, quelquefois par la combinaison d'un petit type avec un monogramme du nom de la ville ou avec ses initiales. L'emploi des marques d'atelier formées par des monogrammes ou par une ou deux lettres du commencement du nom, est celui qui prévaut dans les séries monétaires des Séleucides, des Lagides et des rois grecs de la Bactriane. L'explication de ces différents monétaires de villes d'émission sur les monnaies royales est un sujet fort intéressant, mais d'une nature particulièrement délicate, qui ne doit être abordé qu'avec une grande prudence. On doit toujours craindre de s'y laisser entraîner aux fantaisies de l'imagination, et les résultats certains que l'on peut y obtenir sont en petit nombre.

Aussi cet ordre d'études n'a-t-il été que rarement abordé, et il ne l'a pas été toujours avec succès. M. L. Müller est, de tous, celui qui y a le mieux réussi, et l'on doit compter parmi les meilleurs travaux de la numismatique, dans notre siècle, ceux qu'il a consacrés à l'étude des marques locales sur les monnaies de Philippe II, d'Alexandre le Grand et de Philippe Arrhidée[1], ainsi que sur celles de Lysimaque[2], séries qui se composent, en notable partie, de monnaies d'imitation, frappées, après la mort des princes dont elles portent les noms, par des villes dont beaucoup n'ont jamais fait partie de leurs États. Chemin faisant, M. L. Müller a été amené, par le cours de ses recherches, à déterminer la plupart des marques d'atelier qui se rencontrent sur les monnaies des rois de Macédoine, postérieurs au conquérant de l'Asie. M. de Saulcy[3] s'est occupé récemment de celles que portent les monnaies datées des Séleucides. M. le major Cunningham[4] a traité des monogrammes que l'on peut considérer comme des indices d'ateliers sur les espèces monnayées des rois grecs de la Bactriane et de l'Inde, mais il l'a fait avec plus de zèle et de hardiesse que de réelle réussite. Quant aux différents de ce genre sur les monnaies des Lagides, c'est un sujet où presque tout est à refaire aujourd'hui. Personne ne juge plus sévèrement que moi le travail que j'y ai consacré jadis[5], à un âge où l'on ne doute de rien et où l'on se contente de peu; personne ne sait mieux que moi qu'il n'en reste presque rien debout aujour-

[1] *Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III*, Copenhague, 1855.

[2] *Die Münzen des thrakischen Kœnigs Lysimachus*, Copenhague, 1856.

[3] *Mémoire sur les monnaies datées des Séleucides*, Paris, 1871.

[4] *Attempt to explain some of the monograms found upon the Greek coins of Ariana and India*, dans le t. VIII du *Numismatic chronicle*.

[5] *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*, Blois, 1855

d'hui. Non-seulement la fausse idée des alliances monétaires, inadmissible sur ces monnaies, m'a égaré presque à chaque page et m'a fait prendre pour des marques de villes un grand nombre de monogrammes qui n'ont jamais eu ce caractère, mais même une portion considérable des explications que je proposais pour les marques qui indiquent le plus incontestablement des ateliers, ne sauraient être maintenues. En relisant froidement ce volume, je m'étonne moi-même d'avoir pu me laisser aller tant de fois à de véritables mirages, cherchant des solutions compliquées pour des problèmes où la voie ne pouvait être que simple et naturelle, et transformant des villes sans aucune importance en siéges d'ateliers monétaires d'où sont sortis des quantités exceptionnelles de produits. C'est ainsi que j'ai été attribuer à Rhinocorura la marque P, qui a été celle d'un des hôtels des monnaies fonctionnant avec le plus d'activité, au lieu de songer, ce qui eût été l'explication juste, à l'atelier établi dans le quartier de Racotis à Alexandrie; que j'ai rapporté à la bicoque de Magdolon, dans le voisinage de Péluse, jusqu'à deux monogrammes, dont l'un, se composant en réalité des lettres ΔM ou ΔAM (suivant les exemplaires), est la marque de Damas, et dont l'autre ⨠, toujours accompagné d'un bouclier en petit type, marque un des ateliers les plus féconds en émissions sous les premiers règnes de la dynastie; ce dernier désigne certainement une ville forte de première importance, située en Palestine ou en Phénicie; mais quelque interprétation que l'on adopte à son sujet, c'est un Σ qui en est la lettre principale et l'on ne saurait y retrouver les éléments de Μάγδωλον.

En général — on peut le poser en principe, bien qu'il y ait quelques exceptions, comme à toutes les règles — lors-

qu'une pièce royale ne porte qu'une seule marque, petit type accessoire, monogramme ou combinaison de deux ou trois lettres isolées, on doit y chercher l'indication du lieu où la pièce a été frappée, plutôt que toute autre chose, car c'était l'indication la plus nécessaire. Mais ce que l'on doit tenir pour un principe encore plus absolu, c'est qu'à moins qu'il ne s'agisse d'une monnaie d'imitation sortie en réalité du monnayage autonome des cités, malgré son apparence royale, comme sont une partie de celles de Philippe II ou d'Alexandre de Macédoine et de Lysimaque de Thrace, jamais une monnaie de roi ne peut porter simultanément les différents de deux villes. Par conséquent, lorsqu'il y a double marque, l'une indique la ville où était situé l'atelier, l'autre constitue la signature d'un fonctionnaire responsable, très-probablement du directeur de l'hôtel des monnaies. Quelquefois, dans la numismatique d'un même roi, l'on voit le monogramme qui était incontestablement une marque personnelle de directeur de la monnaie sur des pièces où elle accompagnait un différent de ville, se présenter seul sur d'autres pièces. Il est presque impossible d'admettre qu'il change de signification dans les deux cas, tandis que l'on peut parfaitement supposer que la signature du directeur de l'atelier a été considérée comme suffisant à caractériser les produits qui en étaient sortis, de même que d'autres fois le différent de l'atelier, sans marque personnelle du directeur.

Souvent ce n'est pas une, mais deux marques de personnes que l'on rencontre avec une marque de ville; telle est, par exemple, la règle presque constante sur les tétradrachmes à la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ, frappés sous le règne de Ptolémée Philadelphe dans l'atelier de Ptolémaïs de Galilée, que désigne la marque à signification

certaine ΠΤ[1]. Ailleurs même — par exemple, presque toujours sur les espèces des derniers rois de Macédoine — on trouve trois monogrammes de personnes avec un signe d'atelier, petit type ou monogramme. Bien que l'on manque absolument de données pour déterminer en pareil cas à quelle nature précise de fonctionnaire appartient chacune des marques, il y a là, du moins, l'indice certain d'une organisation savante de contrôle et de partage de la responsabilité du monnayage, comparable à celle que nous avons constatée dans la monnaie républicaine d'Athènes. Dans cette dernière cité, les trois magistrats qui signent les monnaies nous ont paru correspondre à la direction supérieure, à la fabrication même et au contrôle financier. Ce partage d'attributions est tellement le plus naturel de tous, qu'il est assez probable qu'il a dû se reproduire ailleurs, dans l'organisation de monnayages royaux, aussi bien que de monnayages républicains. Chez les Grecs comme chez les Romains, les grands hôtels monétaires, qui fabriquaient les espèces en quantités considérables pour les livrer à la circulation, étaient divisés en plusieurs officines distinctes, ayant chacune son chef, sous la direction supérieure d'un directeur commun. Il y a là encore une source d'explication fort naturelle et fort vraisemblable pour les doubles marques de personnes, dont l'une peut être celle de directeur de l'ensemble de l'hôtel des monnaies, et l'autre celle du chef de l'officine spéciale. En effet, il y avait un intérêt sérieux de contrôle et de comptabilité à pouvoir discerner par des signes extérieurs, dans un établissement de ce genre, les produits des diverses officines. Sur les tétradrachmes athéniens de la seconde série, on ne manque jamais à noter cette distinction par une marque spéciale; il en est de même

[1] Feuardent, *Égypte ancienne, Monnaies des rois*, p. 39.

sur les monnaies impériales romaines à partir de Dioclétien, et même dans le monnayage impérial, dès le IIIe siècle, on a commencé à placer dans le champ des pièces des indices numéraux distinguant les différentes officines d'un même atelier, avant de prendre l'habitude d'y joindre une marque commune de cet atelier.

Il est même des faits, sur les monnaies royales grecques, qui semblent ne pouvoir s'expliquer que par l'existence, dans certains pays et à certaines époques, d'un maître général des monnaies du royaume ou d'une province, exerçant sa direction et sa surveillance sur plusieurs hôtels monétaires à la fois. On ne saurait guère, en effet, expliquer autrement le fait de la reproduction simultanée d'une même marque de personne, généralement exprimée par un monogramme toujours mis à la même place, sur les espèces portant les indices de plusieurs ateliers de villes différentes sous le règne du même prince et dans la même année, là où les monnaies portent des dates. Tel est, dans la série monétaire des Lagides, le cas du personnage qui, sous les règnes de Soter et de Philadelphe, marquait les monnaies sorties d'ateliers très-divers d'un monogramme composé des lettres XA, ou XAP quand il est plus complet, et qui même a quelquefois substitué sa marque personnelle à tout indice de ville [1]; et de celui, contemporain du règne d'Évergète Ier, qui emploie pour signature un monogramme des lettres XP, pareil à celui qui devint plus tard l'emblème du nom du Christ; ce dernier a mis sa marque sur une monnaie d'argent de la reine Bérénice, frappée en Chypre, et sur une notable portion des grosses pièces de cuivre, qui furent à ce moment fabriquées dans les divers ateliers

[1] Feuardent, *Égypte ancienne, Monnaies des rois*, nos 21, 31, 42, 47, 58-61, 76, 101, 127, 130, 131, 134, 339 et 390.

de l'Égypte propre[1]; il s'y trouve le plus souvent sans différent de ville. Le monogramme de ce XPηστὸς (?) se trouve même apposé en contre-marque sur quelques-unes des plus fortes pièces de cuivre, qui avaient été fabriquées en dehors de sa direction[2]. Mais l'exemple de ce genre le plus notable et le mieux caractérisé est celui que nous offre en Macédoine un certain Zoïle. Sous les règnes de Philippe V et de Persée, pendant le régime des quatre Confédérations qui ont suivi la bataille de Pydna, et même dans les premières années du nouveau gouvernement provincial organisé après la révolte d'Andriscos, il a eu autorité sur les trois ateliers monétaires de Pella, d'Uranopolis et d'Amphipolis, et il y a mis son monogramme personnel, composé des lettres ZΩ. Il a même signé de son nom, écrit en entier au-dessous de la tête du roi ZΩΙΛΟΥ, certains tétradrachmes de Persée, particulièrement remarquables par la beauté du style et le soin de l'exécution.

VIII

L'inscription intégrale du nom de Zoïle sur quelques tétradrachmes de Persée, prouve que, malgré le silence des historiens à son égard, ce personnage eut une importance politique exceptionnelle dans le gouvernement du roi. L'honneur d'inscrire son nom en entier, ou du moins en donnant à son abréviation un développement considérable, de manière à lui attribuer dès le premier coup d'œil une importance supérieure à celle des marques ordinaires de monnoyers, n'apparaît pas, en effet, dans la numismatique des rois grecs comme une prérogative vulgaire, qu'on

[1] Feuardent, p. 96 (nos 391-393) et 136-138.

[2] Feuardent, p. 137, no 464.

laissât prendre aisément. Un fait de ce genre a toujours une sérieuse importance historique, et la plupart du temps on peut en retrouver l'explication d'une manière certaine.

Sans doute on trouve des noms de magistrats municipaux écrits tout au long sur les tétradrachmes d'Alexandre le Grand frappés dans les villes de l'Asie Mineure occidentale ou dans celles de la côte thrace du Pont-Euxin, comme Callatia, Mésembria, Odessos; on en trouve aussi sur les monnaies de Lysimaque frappées dans quelques-unes de ces villes, et en particulier à Chalcédoine, et d'autres monnaies de Lysimaque en or et en argent, laissant lire à l'exergue, indépendamment de la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ, les noms barbares de chefs de peuplades des Thraces[2]. C'est qu'il ne s'agit plus alors de véritables

[1] L. Müller, *Rev. num.*, p. 91.

[2] Le tétradrachme qui porte le nom de ΣΚΟΣΤΟΚΟΥ (L. Müller, *Mûnz. d. Lysimachus*, n° 95) est d'un travail assez barbare pour qu'on ne puisse pas admettre qu'il a été réellement frappé dans la ville grecque de Sestos, dont il présente, dans le champ de son revers, le type grossièrement imité. Mais dans ces *plagia barbarorum*, la copie servile va souvent jusqu'à reproduire les emblèmes, placés en types accessoires, qui, sur les originaux, étaient des marques d'ateliers. C'est ainsi que les marques ordinaires de Byzance, BY sous le trône de Minerve du revers et un trident garni de bandelettes à l'exergue, se trouvent copiées, aussi bien que la légende royale, sur un statère d'or de fabrique très-barbare, qui n'a pas été connu de M. L. Müller. Les lettres KOMONT, qu'il porte sous le bras étendu de la Minerve, me paraissent devoir être rapportées à Comontorios, le chef gaulois fondateur du royaume de Tylé. Je possède de cette pièce une empreinte que j'ai prise il y a quelques années, chez un habitant de Kavarna, sur la côte de la mer Noire, et c'est d'après cette empreinte que j'en donne la figure.

espèces royales, mais de monnaies d'imitation, où les types et la légende du roi, dont on copie le numéraire, perdent toute signification précise en s'immobilisant, ne sont plus qu'un déguisement extérieur dont on se pare à cause de la confiance qu'il inspire au commerce. Ces pièces à apparence royale sont des autonomes déguisées, où le certificat d'origine et la vraie marque de garantie réside dans le symbole de la ville placé en petit type, dans la signature du magistrat municipal ou dans le nom du chef de tribu ; et c'est en vertu des droits d'une souveraineté indépendante que ces magistrats et ces chefs y inscrivent intégralement leur nom, ce qu'on ne leur eût pas laissé faire sur la monnaie du roi, frappée de son vivant et sous son autorité.

Dans le monnayage proprement royal, quand les pièces ont été fabriquées réellement sous le prince dont elles portent la légende et dans ses États, l'inscription avec un certain développement, et à une place d'honneur, d'un nom autre que celui de monarque, est, je le répète, un fait exceptionnel, tenant à des circonstances historiques déterminées. Elle n'a pu avoir lieu que d'après une permission spéciale du roi, ou bien être le fait d'une véritable usurpation.

Nous trouvons ainsi, dans ces conditions, sur des monnaies royales, quelques noms de généraux connus dans l'histoire, qui ont signé de cette manière les produits de leur monnayage militaire. Telles sont les pièces d'argent au nom de Philippe Arrhidée [1] et d'Alexandre fils de Roxane [2], où Lysimaque, en Thrace, a mis les initiales de son nom et son symbole personnel, avant de faire de ces initiales

[1] L. Müller, *Philippe Arrhidée*, n^os^ 58 et 58 *a*.

[2] L. Müller, *Num. d'Alexandre*, p. 394.

et de ce symbole les seules marques des pièces qu'il frappa entre la mort du jeune Alexandre et le moment où il prit le titre de roi[1]. Ici nous constatons le fait d'un général qui, au milieu des guerres civiles, agit de sa propre autorité sans demander permission à personne, et, comme chef d'un parti en armes, place ses marques personnelles sur les espèces qu'il émet pour les besoins de ses troupes et du territoire auquel il commande. Quelques-unes des monnaies aux types et à la légende d'Alexandre le Grand, qui portent dans le champ du revers, au lieu de petits types de villes, des emblèmes personnels à Séleucus Nicator[2], peuvent à la rigueur avoir été frappées dans les mêmes conditions. Pourtant c'est peu probable, et la plupart des pièces de ce genre, sinon toutes, appartiennent à un monnayage d'imitation, dans lequel Séleucus, et probablement aussi ses premiers successeurs, ont copié purement et simplement les espèces si recherchées du héros macédonien, comme le faisaient nombre de villes indépendantes. M. L. Müller[3] a établi d'une façon au moins très-vraisemblable que la majorité de ces monnaies, celles qui ont l'emblème de l'*ancre*, n'ont pas pu être battues avant 301 et ne l'ont même plutôt été qu'à partir de 295. Quant à l'emblème de la *tête de cheval munie de cornes*, qui est aussi le type de monnaies de Séleucus, comme cette représentation fait allusion au cheval dont la vitesse l'avait arraché aux mains d'Antigone en 316, il serait possible que les pièces d'Alexandre qui en sont marquées eussent été frappées dès 312, lorsque Séleucus rentra en Syrie et en Mésopo-

[1] Sestini, *Lett. num. di. contin.*, t. VII. p. 11; Ch. Lenormant, *Num. des r. gr.*, Pl. V, n° 13; L. Müller, *Die Münzen des Lysimachus*, Pl. I, n°s 1 et 2.

[2] L. Müller, *Alexandre*, n°s 1485-1514.

[3] *Num. d'Alexandre*, p 318.

tamie, c'est-à-dire avant la mort d'Alexandre fils de Roxane. Mais il est plus probable que cette figure ne devint un emblème monétaire qu'après l'érection du monument que Séleucus érigea à Antioche et où elle était représentée [1]; et c'est seulement, paraît-il, après avoir pris le titre royal, que l'auteur de la monarchie syrienne fonda la ville d'Antioche, que quelques-uns, comme Malala, si au courant des traditions locales, attribuent même à son fils.

Un statère d'or de Lysimaque, qui paraît avoir été frappé de son vivant, porte à l'exergue du revers les lettres ΖΩΠΥ [2]; M. de Kœhne [3] y a reconnu, avec toute raison, le nom d'un des principaux généraux du roi de Thrace, Zopyrion, celui qui fit pour lui le siége d'Olbiopolis [4]. Rappelons encore la drachme du roi parthe Arsace VII, Phraate II, qui porte en dehors de la légende royale ordinaire le mots ...ΓΟΡΟΥ ΚΑΤΑCΤΡΑΤΕΙΑ [5]. Quand cette inscription était complète, elle ne mentionnait pas seulement l'origine exceptionnelle de la pièce frappée dans une expédition militaire, mais aussi le nom du général commandant cette

[1] Ottfr. Müller, *Antiquit. Antioch.*, p. 41 et suiv.

[2] L. Müller, *Münz. d. Lysimachus*, n° 468.

[3] *Musée du prince Kotchoubey*, t. I, p. 12; voy. aussi Rathgeber, dans la *Numism. Zeitschr.* de Leitzmann, t. VII, p. 34; *Ann. de l'Inst. arch.*, t. X, p. 294.

[4] Le fait du siége d'Olbiopolis, attesté par Macrobe (*Saturn.*, I, 10) et qu'il n'est pas possible de placer du vivant d'Alexandre, semble bien prouver, contrairement à l'opinion de Droysen (*Gesch. d. Nachfolg. Alexanders*, p. 273), que Zopyrion n'avait pas péri lors de l'échec sanglant que les Gètes lui avaient infligé du vivant du héros macédonien, qui lui avait laissé, en partant pour l'Asie, le commandement des troupes de Thrace (Q.-Curt., X, 1, 44).

Le tétradrachme de Lysimaque qui porte ΣΩΣΙΘ sous le bras étendu de la Minerve du revers, sans autre marque (L. Müller, *Münz. d. Lysimachus*, n° 564), semble être aussi une monnaie de général.

[5] Ch. Lenormant, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. II, p. 198 et 234, Pl. A, n° 10.

expédition. Dans ces deux exemples nous avons des monnaies militaires, frappées dans des circonstances normales, que les généraux ont émises au nom du roi qu'ils servaient, mais en les signant en même temps de leur propre nom; ici il est probable qu'il avaient reçu l'autorisation formelle du souverain, de même que les commandants des armées des rois de Perse quand ils monnayaient des espèces en y inscrivant leurs noms.

Quelquefois aussi des ministres tout-puissants, des tuteurs de rois mineurs, exerçant pour eux la régence, ont reçu ou pris de leur propre autorité le droit d'inscrire leur nom sur la monnaie du roi, dans des conditions plus honorables que les simples monétaires, quoique d'une manière encore subordonnée à la légende royale. C'est ainsi qu'une bonne partie des monnaies d'argent et de bronze de Ptolémée Philopator portent sur le revers, devant l'aigle, à une place particulièrement apparente et d'une forte dimension, la combinaison des lettres $\frac{\Omega}{\Sigma}$, que M. R. Stuart Poole[1] a très-heureusement interprétée en y reconnaissant la mention du ministre Sosibios, maître véritable et absolu sous le nom du roi. Vers la fin de la longue minorité de Ptolémée Évergète, M. Æmilius Lepidus, que le Sénat lui avait désigné comme tuteur, ayant été obligé de revenir à Rome pour y prendre possession du souverain pontificat, remit la régence à l'eunuque Eulæos, qui la garda deux ans, de 171 à 173 av. J.-C. Une partie des pièces de bronze qui furent alors frappées à la légende du roi, ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, portent en même temps les premières lettres du nom du régent, ΕΥΛ, placées entre les

[1] *Num. chron.*, 1864, p. 70, et 1866, p. 5 et suiv.; voy. Feuardent, *Égypte ancienne, Monnaies des rois*, p. 60 et suiv.

pattes de l'aigle du revers [1]. Dans le royaume des Séleucides de Syrie, Tryphon, l'infidèle tuteur d'Antiochus VI, avant de mettre à mort son pupille et d'usurper le diadème royal, a marqué presque toutes les monnaies du jeune roi, dont il était censé défendre les intérêts, des initiales de son nom, TPY[2]. Sur les pièces datées des années 168 et 169 de l'ère des Séleucides (145 et 144 av. J.-C.), on lit, en même temps que TPY, une autre abréviation de nom, ΣTA; ce n'est pas le patronymique de Tryphon, comme on pourrait le supposer d'abord, car la majorité des pièces datées des Séleucides (143 av. J.-C.) ont, les unes TPY, les autres ΣTA isolément, plutôt que les deux marques réunies [3]. L'histoire, telle que nous la possédons, est muette sur le compte de ce ΣTA..., mais, comme l'a remarqué Eckhel, avec la justesse habituelle de sa critique, il est évident que c'était quelque personnage qui partageait alors avec Tryphon la direction du parti d'Antiochus VI, le commandement de ses forces militaires et le gouvernement exercé au nom du monarque enfant. C'est peut-être un singulier hasard, mais tous les noms de ministres et de tuteurs de rois ayant introduit leurs noms sur les monnaies de ces princes, que nous venons de passer en revue — et ce sont pour ainsi dire les seuls que l'on connaisse — sont ceux d'hommes qui ont laissé dans l'histoire une fâcheuse réputation.

Je crois connaître des noms d'hommes de même nature, et non des noms de villes dans les inscriptions accessoires ΦΙΛΙΠΠ et ΚΑ, que l'on a relevées, tracées à une place d'honneur, à côté de la légende royale, sur deux drachmes

[1] R. St. Poole, *Num. chron.*, 1866, p. 12 et s.; Feuardent, p. 72.

[2] Eckhel, *D. N.*, t. III, p. 223; Saulcy, *Monnaies datées des Séleucides*, p. 40.

[3] Saulcy, ouvr. cit. p. 38.

de Démétrius Ier, roi de Syrie [1]. A mes yeux même, la première doit être iuterprétée comme désignant Philippe, l'ami d'Antiochus Épiphane, à qui celui-ci avait confié la tutelle de son fils Antiochus V, mais qui, revenant de Mésopotamie, trouva ce poste déjà occupé par Lysias. On sait que, rassemblant alors une armée, il s'établit à Antioche et déclara la guerre au régent qui, venant le combattre, traînait avec lui le jeune roi. Vaincu et assiégé dans la ville, Philippe fut obligé de se rendre à Lysias qui le fit mettre à mort, quelques semaines seulement avant le débarquement à Tripolis de Démétrius Ier, qui le vengea en livrant à son tour au supplice Lysias et Antiochus V. Josèphe, à qui nous devons le seul récit de ces événements, ne dit pas que Philippe, une fois contraint de venir à la lutte ouverte avec le jeune roi, se soit prononcé pour Démétrius Ier contre Antiochus V; mais il ne dit pas non plus le contraire. Démétrius, retenu à Rome comme ôtage, avait, aussitôt après la mort d'Antiochus Épiphane, élevé des prétentions à la couronne de Syrie, en la demandant au Sénat qui n'avait pas voulu la lui accorder. La coïncidence de son évasion de l'Italie, pour aller en Syrie faire valoir ses droits, avec la guerre civile entre Philippe et Lysias, est trop frappante pour ne pas donner à soupçonner une entente entre Démétrius et Philippe, qui se serait déclaré son partisan à Antioche. Ainsi s'expliquerait que Philippe eût fait frapper avant l'arrivée de Démétrius des monnaies portant son nom comme roi, et que la mention de ce personnage pût se trouver sur une pièce de Démétrius, qui ne mit le pied sur le sol de la Syrie qu'un peu après sa mort.

(*La suite au prochan numéro.*)

FRANÇOIS LENORMANT.

[1] Feuardent, *Rev. num.*, 1862, p. 190.

LA MONNAIE DES MÉDAILLES

HISTOIRE MÉTALLIQUE DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS

CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES

INTRODUCTION.

Ce travail a pour but de faire connaître un certain nombre de documents relatifs à des graveurs en médailles qui ont travaillé dans notre pays sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre ici l'histoire d'un art peu étudié et peu connu ; mais, pour l'intelligence des détails qui vont suivre, quelques explications préliminaires sur les origines françaises de la gravure en médailles, sur l'affectation d'un atelier spécial à cette fabrication, nous paraissent indispensables. Nous allons donc rappeler sommairement, en les rectifiant et en les complétant, les détails contenus, tant dans l'*Avant-propos* du *Catalogue du musée monétaire*[1] que dans le travail de M. Albert Barre, sur les *Graveurs généraux et particuliers des monnaies de France*[2]. On résumera ensuite l'histoire de l'établissement

[1] Catalogue des poinçons, coins et médailles du musée monétaire de la commission des monnaies et médailles. Paris, in-8, 1833. — Depuis cette date, ce Catalogue n'a jamais été réimprimé, bien qu'il soit devenu rare.

[2] Graveurs généraux et particuliers des monnaies de France. Contrôleurs

connu sous le nom de ***Monnaie des médailles***, depuis son organisation jusqu'à la Révolution. Enfin nous terminerons cette entrée en matière par quelques détails sur les documents qui font le fond de ce travail, sur la manière dont ils ont été mis en œuvre, et sur les éléments nouveaux qu'ils apportent à l'histoire de l'art en France, notamment à l'histoire de la gravure en médailles.

§ 1.

LES GRAVEURS DE MÉDAILLES AVANT LOUIS XIV.

Il serait difficile de déterminer, d'une manière précise, l'époque à laquelle la gravure en médailles a pris en France une importance assez considérable pour attirer l'attention des rois et devenir l'objet de règlements spéciaux fixés par édits ou lettres patentes.

Au moyen âge, la gravure des sceaux et aussi celle des monnaies était pratiquée par les orfévres de profession. Ce n'est qu'au XVI^e^ siècle qu'on voit apparaître des artistes spéciaux, exclusivement occupés à graver ou tailler, suivant l'expression alors en usage, les coins des monnaies employées dans les ateliers royaux. La révolution qui s'opère alors dans les arts, et notamment dans celui qui nous occupe, explique l'importance croissante et les prérogatives attribuées à ces artistes. Il ne faut point oublier, toutefois, qu'à l'époque de la Renaissance, le domaine de chacun des arts n'était pas rigoureusement délimité et étroitement circonscrit comme il l'a été depuis. A côté des

généraux des effigies. Noms de quelques graveurs en médailles de la Renaissance française; par Albert Barre (extrait de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*). Paris, 1867, in-4° et 1 pl. représentant le portrait, en médaillon de M. J. J. Barre (d'après un dessin de P. Delaroche).

graveurs généraux ou particuliers des monnaies, les orfévres comme les sculpteurs continuaient à se livrer à des travaux qui paraîtraient aujourd'hui tout à fait étrangers à leur profession. Les curieux documents sur Germain Pillon, découverts aux Archives nationales par M. le baron J. Pichon, et par lui publiés dans les *Mélanges de la Société des Bibliophiles français*, établissent d'une manière incontestable cette alliance intime de deux arts presque étrangers maintenant l'un à l'autre. Ainsi Germain Pillon était chargé de modeler en cire le buste du Roi devant servir de type aux tailleurs généraux pour l'exécution des testons et autres pièces de monnaies portant l'effigie du souverain. L'office de contrôleur général des effigies, créé pour lui et possédé par plusieurs de ses fils après sa mort[1], passa, par la suite, à d'autres artistes aussi habiles comme sculpteurs que comme graveurs. Il suffira de citer Guillaume Dupré et Jean Warin. M. Barre a relevé, en dépouillant la Cour des monnaies, des noms plus obscurs d'artistes à la fois sculpteurs et graveurs, ou bien orfévres et graveurs, où même réunissant ces trois qualités. Ceci prouve que le double talent de Germain Pillon n'est pas une exception au XVI^e^ siècle.

Nul doute aussi que ces graveurs, à qui la fabrication des espèces royales ne pouvait offrir un travail suffisamment, rémunérateur, n'aient cherché, dans l'exécution des jetons, ou des médailles, un emploi de leurs loisirs et un moyen de vivre. M. Barre a signalé un certain nombre de jetons,

[1] Nous avons publié dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, année 1876, p. 146-224, une série de documents extraits des archives de la Cour des Monnaies, relatifs à Philippe Danfrie, Alexandre Olivier, Guillaume Dupré et Jean Pillon. On y trouve de nombreux détails sur les fonctions du graveur général des monnaies à la fin du XVI^e^ siècle et au commencement du siècle suivant.

œuvres de ces oubliés qu'il a remis en lumière. Malheureusement les médailles de cette époque qui existent encore, et dont plusieurs sont d'admirables chefs-d'œuvre[1], ne portent pas de signature. Impossible donc d'en tenter l'attribution avec quelque chance d'exactitude, tant que la découverte de documents nouveaux ne nous aura pas renseignés sur leur véritable origine.

Il est assez naturel que l'autorité souveraine se soit occupée des monnaies, longtemps avant de songer aux médailles. Les lettres patentes de 1547 et l'édit de 1554, portant établissement et réglant les attributions de l'office de graveur général, ne font mention que des monnaies.

Le premier édit, dans lequel il soit question de la gravure et de la fabrication des médailles, est celui du mois de juillet 1585. Il mérite par son importance de nous arrêter quelque temps.

Les 13 et 29 juillet 1585, des lettres patentes du roi Henri III conférèrent à Alexandre Ollivier, fils d'Aubin Olivier, la charge de « maître garde conducteur et gouverneur des engins de la monnaie du moulin au logis des Étuves », avec permission de graver, fabriquer et monnayer seulement toutes les médailles antiques et modernes, pièces de plaisir et jetons, sans qu'il pût faire aucune monnaie de billon, argent ou or. Ces lettres patentes sont le premier acte, connu jusqu'ici, de l'autorité royale, instituant la fabrication officielle, pour ainsi dire, des médailles, et la séparant de celle des monnaies. M. Barre, qui a connu et cité les lettres patentes de 1585, les considère comme un triomphe de la Cour des monnaies, qui s'était toujours mon-

[1] Voy. l'article de M. A. de Montaiglon sur les médailles des Valois dans le 1er volume des *Nouvelles archives de l'art français* (1872) p. 194 à 211.

trée hostile aux innovations et aux réformes de Henri II. A examiner les choses de près, ces lettres de 1585 ne nous paraissent pas avoir tout à fait le caractère que leur attribue l'éminent graveur général de la monnaie. Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les circonstances qui accompagnèrent l'apparition de ces lettres, afin d'expliquer leur signification et de prouver qu'elles n'eurent pas le but et la portée qui leur ont été assignés.

La Cour des comptes se montrait hostile, en effet, non pas tant à la fabrication par le moulin, qu'à la nomination d'Alexandre Olivier au titre de conducteur de cet atelier; elle motivait sa répugnance par de graves reproches[1].

Elle l'accusait de coupables irrégularités dans la fabrication des monnaies; de plus elle réclamait une somme de 333 livres 13 sous 8 deniers à laquelle montait le « seigneuriage[2] de l'outre-passe des doubles et deniers de cuivre par lui naguère fabriqués » contre les ordonnances du Roi et permissions à lui octroyées. Suivant la Cour, Olivier n'avait pas fabriqué moins de 20,000 marcs de doubles et deniers de cuivre, au delà de la quantité permise par le Roi et la Cour des monnaies. De là, réclamation du droit de seigneuriage et, en outre, d'une amende proportionnée au délit.

Les lettres patentes de Henri III, en date des 13 et 29 juillet 1585, commençaient par décharger le conducteur

[1] On trouve l'écho de ces griefs dans l'*Advertissement pour Philippes Danfrie, demandeur en règlement, contre M. Alexandre, défendeur*, publié avec d'autres pièces dans le recueil déjà cité (*Nouvelles Archives*, 1876, p. 149). C'est à proprement parler un mémoire sur faits et articles dont la réponse d'Alexandre Olivier nous offre la contre-partie.

[2] Ce seigneuriage était un droit dû au Roi sur chaque fonte de monnaies. On payait tant par marc d'or, tant par marc d'argent. On l'appelait aussi le rendage. Olivier devait ce droit sur une certaine somme de deniers fabriqués en surplus de ceux qu'il était autorisé à émettre; c'est ce que veut dire le mot *outre-passe*.

des engins de la monnaie de l'amende et du droit réclamé par la Cour ; elles lui conféraient en outre le titre indiqué plus haut, avec l'autorisation de graver et fabriquer seulement, à l'avenir, des médailles, jetons et pièces de plaisir. La Cour des monnaies, fidèle à ses traditions et à l'esprit de routine, opposa une vive résistance à l'enregistrement des lettres patentes du mois de juillet. Le 9 août, elle présente au Roi de très-humbles remontrances, en onze articles, pour lui signaler les inconvénients et dangers résultant des prérogatives octroyées à Olivier[1]. Le Roi répond par des lettres de jussion en date du 19 septembre 1585 ; il ordonne purement la vérification et l'enregistrement des lettres du mois de juillet. La Cour ne se tint pas encore pour battue ; en obéissant à l'injonction si formelle du souverain, elle chercha à en atténuer les conséquences et se réserve par son arrêt d'enregistrement du 27 novembre une certaine surveillance sur les opérations d'Alexandre Olivier[2] ; mais de nouvelles lettres patentes du 12 janvier 1586, rappelant tous les actes précédents, triomphèrent des dernières résistances de la Cour et lui imposèrent l'enregistrement pur et simple et sans restriction des ordres du Roi. Voici le texte de ce document[3] qui présente l'analyse des pièces antérieures de ce curieux procès ; c'est en même temps l'acte de constitution d'une Monnaie des médailles distincte de la Monnaie des espèces.

Henry .. A noz amiz et féaulx conseillers et généraulx les

[1] C'est à ces remontrances insérées dans les registres de la Cour des monnaies (*Archives nationales :* ZIB, 72, fol. 107) que nous avons emprunté les détails qui précèdent.

[2] Voy. le registre indiqué plus haut, p. 133 v°.

[3] Cette pièce est empruntée aux minutes de la Cour des monnaies (ZIB, 538, année 1586).

gens tenans nostre Court des monnoies, Salut. Après avoir bien au long entendu les remonstrances qui nous ont été faictes de vostre part en nostre Conseil d'Estat sur l'exécution de noz lettres patentes des XIII[e] et XXIX[e] Julliet dernier, obtenues par Alexandre Olivier, maistre ouvrier et conducteur des engins de nostre monnaie du moulin des Estuves à Paris, nous avons ordonné, par arrest meurement délibéré en nosdit Conseil le XIX[e] jour de septembre dernier, que, nonobstant vos remonstrances et arrest par vous donnez contre ledict Olivier, nos dictes lettres sortiroient leur plain et entier effect, et que, suivant icelles, ledict Olivier sera maintenu en ladicte charge de maistre garde conducteur et gouverneur desdictz engins de ladicte monnaie audict logis des Estuves *pour en joir et user comme feu Aubbin Olivier, son père, et luy ont cy devant faict, et y graver, fabriquer et monnoyer seullement toutes sortes de médailles anticques et modernes, pièces de plaisir et gectons, sans qu'il puisse avec iceulx engins ny autrement fabriquer aucunes espèces de noz monnaies aians cours et mise, soit de billon, argent et or, sy ce n'est de nostre expresse permission et commandement ou de notre ordonnance*, sur les peynes de droict. Et combien que par noz lettres patentes expédiées sur ledict arrest le XIX[e] septembre dernier, vous ayant mandé et enjoing vériffier nosdictes lettres patentes desdicts XIII[e] et XXIX[e] juillet et du contenu en icelles, ensemble dudict arrest faire jouir ledict Olivier sans aulcun empeschement, ne y faire aulcunes modiffications ne restrinctions, néaulmoings par autre vostre arrest du XXVII[e] novembre dernier, vous avez ordonné que ledit Olivier en joira aux charges des modiffications portées par l'arrest donné à sa réception et jusques à ce qu'autrement par nous et vous en soit ordonné; et oultre, l'auriez chargé de tenir papiers et registres des matières qu'il acheptera pour faire lesdictz ouvrages que nous luy avons de tout temps permis, et lesquelz il sera tenu vous envoier à la fin de chacun an, et qu'il prendra ledit registre intitullé et cotté par feuilletz du greffier de ladite court, chose qui n'est nécessaire, d'autant qu'il ne peult employer

ez ouvrages qui luy sont permis par nosdictes lettres aucunes matières propres à faire monnaie, si ce n'est de la permission expresse de nous, ou par votre congé, aussy que ledict Aulbin, son père, ne luy, n'ont jamais esté chargés de faire registre des matières qu'ils acheptent; la pluspart desquelles sont de cuivre et laton, desquelles il peult vendre et trafiquer comme bon luy semblera, sans en mettre en ouvrages, ainsi qu'il est permis à toutes personnes, le tout contre la teneur de nostredict arrest du XIX[e] septembre et de noz voulloir et intention, qui de tout temps ont tousjours esté que ledit Olivier suppliant joisse dudict estat, comme a tousjours faict ledict deffunct Olivier, son père, et luy depuis sa réception, sans autres charges ny modiffications, nous supliant et requérant pour ceste occasion que nostre bon plaisir soit luy pourveoyr sur ce. A ces causes, après avoir faict veoir en nostre Conseil d'Estat vostre dict arrest du XXVII[e] novembre dernier cy avec les autres pièces, lettres et arrestz préceddans attachez soubz notre contrescel, et bien recordz des causes qui nous ont meu donner ledit arrest en nostredit conseil le XIX[e] septembre dernier, désirans que ledict Olivier, suppliant, jouisse du contenu en icelluy sans autres restrinctions, modiffications ny interprétations, vous mandons et très-expressément enjoignons par ces dictes présentes que du contenu esdict arrest et de noz lettres et déclarations sur ce et autres préceddantes desdictz XIII[e] et XXIX[e] julliet, vous le faictes, souffrez et laissez paisiblement joir et user, sans qu'il y soit aucunement contrevenu, et d'exercer sondict estat comme sondict père et luy ont jusques à présent exercé, sans l'abstraindre à vosdictes restrictions et modiffications contenuz tant en vostredict arrest de sadicte réception que en celluy dudict XXVII[e] novembre dernier, que nous avons levées et ostées, levons et ostons, et vous en avons deschargez et deschargeons par cesdictes présentes, enjoignant à notre procureur général en ladicte Court y tenir la main et requérir ainsy pour nous à ce que nostredicte vollunté soit effectuée; car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le XII[e] jour de Janvier l'an de grâce

mil V^c IIII^xx six, et de nostre règne le douziesme. Signé : par le Roy en son conseil, Potier; et scellé sur simple queue de cire jaulne du grand scel. — *Collationé.*

Tous les auteurs qui ont eu connaissance des lettres patentes de 1585-1586, les ont présentées, non-seulement comme un avantage remporté par la Cour des monnaies, ainsi que nous l'avons constaté plus haut, mais aussi comme un retour aux anciens procédés du marteau dans la fabrication de la monnaie. Le rédacteur du catalogue des coins du Musée monétaire[1] aussi bien que M. Barre[2] et M. Maxime du Camp, dans son article sur la Monnaie de Paris[3], sont d'accord sur ce point. A partir de 1585, l'usage du moulin aurait été réservé exclusivement aux médailles; pour la monnaie on en serait revenu aux anciens errements abandonnés sous Henri II, à l'emploi du marteau. Or, dans les lettres patentes qu'on vient de lire, aussi bien que dans celles que nous avons analysées, il n'y a pas trace de cette distinction. La théorie admise par tous nos auteurs donnerait à penser que, depuis Henri II, l'emploi du marteau avait été absolument remplacé dans la fabrication des monnaies par celui du moulin. Or, l'examen des monnaies de cette période prouve que le marteau, même sous Henri II et ses successeurs, ne cessa jamais complétement d'être en usage. Les deux procédés rivaux travaillaient simultanément à la frappe des monnaies, et si les pièces de plaisir, pieds-forts ou pièces d'essais semblent presque toutes sortir du logis des Étuves, beaucoup de monnaies communes ont gardé la trace

[1] Avant-propos, p. XIII.

[2] Graveurs généraux, p. 15 et 16.

[3] Dans son curieux ouvrage sur *Paris, ses fonctions, sa vie*, etc., M. du Camp, consacre un chapitre fort intéressant à la monnaie. Mais nous n'avions presque rien à lui emprunter.

des imperfections du monnayage au marteau. Il est donc permis de dire que l'édit de 1585 n'apporta pas de modification sérieuse à l'ancien ordre de choses. La fabrication des pièces de plaisir, des pieds-forts, des monnaies d'essais continua à être réservée au moulin, tandis que l'emploi du marteau persista, pour la fabrication des monnaies courantes jusqu'au milieu du XVII[e] siècle [1].

Peut-être y eut-il, après 1585, une recrudescence de faveur pour l'usage du marteau dans la fabrication des espèces communes, ce qui resterait à prouver; mais il importait de bien établir ce point que, jamais, ce procédé ne fut complétement abandonné.

Les lettres patentes du 12 janvier 1586, on l'a déjà remarqué, ne constituent pas, pour Olivier, un droit nouveau; elles le maintiennent dans la possession de ses anciens priviléges « pour en jouir comme son père et lui ont cidevant fait ». A ce propos nous signalerons une légère inexactitude échappée à l'attention de M. Barre. Dans le passage des lettres patentes cité par lui, une phrase prend, par suite du changement de quelques mots, un tout autre sens que celui qu'elle a réellement. Voici le texte donné parM. Barre: « En la monnaye au moulin on ne pourra, à l'avenir, graver et fabriquer que toutes sortes de médailles antiques et modernes, pièces de plaisir et jetons, enfin il est fait dé-

[1] Cependant dans les circonstances pressantes on avait recours à la Monnaie des Étuves pour la fabrication de certaines espèces. J'ai publié (*Nouvelles archives de l'Art français*, 1876, p. 169-171) un arrêté du Conseil d'État daté du 21 décembre 1602, ordonnant, vu la disette des doubles et deniers, la fabrication de quinze mille livres de doubles et deniers à la Monnaie des Étuves. C'est encore Alexandre Olivier qui dirige l'établissement des Étuves et qui obtient l'enregistrement de cet arrêt à la Cour des monnaies.

fense de frapper avec les engins aucune pièce de monnaye ayant cours, soit d'or, d'argent ou billon[1]... »

Rapprochons de cette citation le texte exact du document: « Avons maintenu ledict Olivier en ladicte charge de maître ouvrier, garde et conducteur desdicts engins de ladicte monnaie audict logis des Étuves pour en jouir et user comme son père et luy ont cy-devant faict, pour y graver et fabricquer seullement toutes sortes de médailles anticques... Sans qu'il puisse, avec iceulx engins, ny aultrement, fabricquer aulcunes espèces de nos monnoyes,.. sy ce n'est de nostre expresse permission... » On voit la différence. Un cas particulier devient une interdiction générale. L'acte de 1586 retire à Olivier le droit de frapper des monnaies dont il paraît avoir joui précédemment; mais il ne dit nullement qu'à l'avenir le moulin ne sera jamais employé à cette fabrication. Il nous semble donc beaucoup plus plausible d'admettre que les lettres patentes de 1587 furent bien plutôt des lettres de grâce ou d'absolution rendues en faveur d'Olivier, et un avantage remporté par les nouveaux procédés, qu'un succès de la Cour des monnaies et la reconnaissance de ses prétentions.

Quand, plus tard, vers 1600 ou 1601, la construction du pont Neuf entraîna la démolition du bateau de la Gourdayne et du logis des Étuves, il fallut, de toute nécessité, assigner un nouveau domicile à l'atelier d'Alexandre Olivier. La grande galerie du Louvre allait être terminée; le Roi avait attribué aux artistes et artisans les plus éminents de Paris un logis dans l'étage inférieur de l'immense bâtiment qui longeait la Seine. Rien de plus naturel que d'y réserver un emplacement à la Monnaie des médailles. On lui donna

[1] Voyez M. Barre, p. 17.

un local situé tout au bout de ces appartements d'artistes, dans la partie la plus rapprochée des Tuileries. Elle y occupait quatre arcades, immédiatement à la suite de l'Imprimerie royale et, tout près du pavillon qui a pris le nom de Lesdiguières.

On reconnaît aisément la place attribuée à la Monnaie des médailles sur la grande vue longitudinale de la galerie du Louvre par M. Berty. C'est exactement à l'endroit où sont percés les grands guichets qui font communiquer la place du Carrousel avec les quais.

Le privilége accordé à Alexandre Olivier et à ses descendants en 1586 ne semble pas avoir porté les fruits qu'on en attendait. Aubin Olivier était un homme de grand mérite, et son fils recueillit le fruit de ses découvertes et de ses travaux, rien de plus légitime. Mais ce fils ne paraît pas avoir justifié les marques de haute faveur dont il avait été l'objet. La Cour des monnaies avait formulé de graves accusations contre sa probité; le Roi put lui faire grâce; mais sans laver sa réputation compromise. Quant à son habileté comme graveur, il ne nous en reste aucun témoignage authentique. Aussi, l'établissement de la monnaie des Étuves paraît avoir végété, obscur et inoccupé, jusqu'au jour de sa translation au Louvre. Quand Alexandre Olivier vint à mourir en 1607, il laissait l'exploitation de son privilége à trois fils mineurs et à son gendre Pierre Régnier. Celui-ci fut chargé de la direction de l'atelier. Cette indivision dura entre les quatre descendants d'Olivier jusqu'au moment où l'un d'eux, nommé René, fut assassiné dans la galerie du Louvre. Sa veuve, Jeanne Desjours, afin de sauvegarder les intérêts de ses deux enfants, prit, pour représenter leurs droits, Jean Warin, nouvellement arrivé en France, et déjà célèbre par son talent de graveur.

Elle ne tarda pas à épouser son protecteur, et lui transmit ainsi ses droits pour un quart au privilége institué par les lettres de 1586. Ce fut le début de la fortune du fameux artiste. Il racheta, peu à peu, les parts des trois autres intéressés, réorganisa sur un nouveau pied l'ancien atelier des Olivier dans lequel il installa les nouveaux engins récemment inventés par Briot, et il assura, malgré la persistante opposition de la Cour des monnaies, le triomphe des nouveaux procédés mécaniques sur les anciens modes de fabrication. Au commencement du règne de Louis XIV, Warin réunissait dans ses mains les trois offices, séparés avant lui, de directeur du Balancier du Louvre, de contrôleur des effigies et de graveur général des monnaies. Cette triple qualité lui permit de réaliser, aussi bien dans la direction artistique que dans la fabrication matérielle des monnaies et des médailles, un immense progrès, et de créer, juste à point pour célébrer les fastes du règne de Louis XIV, une école nombreuse de graveurs distingués, peu remarquée jusqu'ici, et qui mérite cependant d'occuper une place honorable dans l'histoire de l'art français. C'est l'histoire de ces graveurs qui fait l'objet principal du présent travail.

§ 2.

LA MONNAIE DES MÉDAILLES DEPUIS LOUIS XIV PUSQU'EN 1789.

Louis XIV, le premier, conçut la grande idée d'illustrer, par une suite continue de médailles, tous les événements de son règne. L'antiquité romaine était alors en pleine faveur. Elle avait envahi les châteaux, le théâtre, la littérature et les arts. Grands seigneurs ou érudits ou simples amateurs commençaient à se passionner pour les monuments antiques, à les étudier, à les déchiffrer, à les collec-

tionner avec passion. Ce goût avait été développé chez le Roi, non-seulement par la recherche constante de tout ce qui était de nature à augmenter l'éclat de son règne, mais aussi par une circonstance fortuite qu'il est bon de rappeler.

Son oncle, Gaston d'Orléans, lui avait légué par testament une admirable collection de camées et de médailles antiques. Cette donation a formé le premier noyau du Cabinet actuel des médailles [1]. Nul doute que la vue de ces chefs-d'œuvre de l'antiquité n'ait éveillé chez le jeune prince l'idée de transmettre aux générations futures, par une voie analogue, la mémoire de son nom et de ses actions. Il y était encouragé par d'intelligents ministres aussi bien que par ses propres instincts. En outre, il venait admirablement à point pour recueillir les fruits de la semence que les grands artistes du XVI[e] siècle avaient confiée au sol toujours fécond de la France.

« Louis XIV, a dit M. A. Maury, dans son *Histoire de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles Lettres* [2], a peut-être été, de nos Rois, celui qui s'est le plus préoccupé de sa propre grandeur. » Rien de plus juste. Dans toutes ses grandes et utiles créations, dans les encouragements donnés aux sciences et aux lettres, le Roi a pour premier souci le rôle un peu théâtral qu'il s'est imposé dès le début de son règne. Il veut mériter et justifier le nom de Grand et ne rêve que grandes choses. Certes ce sentiment

[1] M. Chabouillet a publié un intéressant et fort curieux mémoire sur ce don et sur les collections de Gaston duc d'Orléans dans les *Nouvelles archives de l'Art français* (1873, p. 263-340). Ce travail est, à proprement parler, une histoire de l'origine du Cabinet des médailles. Nul n'était en position d'en parler aussi doctement que M. Chabouillet.

[2] P. 7.

peut paraître égoïste. Mais on ne saurait, en raison de la futilité du mobile, méconnaître l'importance des résultats. L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres fut fondée uniquement pour fournir les inscriptions et légendes des monuments de toute nature élevés à la gloire du Roi; pendant quarante ou cinquante années, les hommes éminents qui la composaient n'eurent d'autre mission que cette besogne mesquine. L'humilité de ses débuts et de sa destination première l'a-t-elle empêché des devenir une des compagnies les plus savantes de notre pays, une de celles qui ont fait le plus d'honneur, rendu le plus de services à l'érudition française? Ainsi en est-il de maintes créations de Louis XIV. Imaginées pour donner satisfaction à une vanité sans limites, pour procurer une distraction momentanée à un invincible ennui, elles ont produit des résultats durables et imprévus. C'est ainsi que l'idée de transmettre à la postérité, par une suite nombreuse de médailles, l'histoire du Roi-Soleil fut une des causes principales de la création première de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

S'il eût fallu des inscriptions seulement aux monuments ou aux grandes peintures décoratives de Lebrun, un ou deux savants auraient aisément suffi à une pareille tâche; mais imaginer sans cesse de nouvelles allégories ou d'ingénieux emblèmes sur des événements à peu près identiques, inventer chaque jour de nouvelles formules de flatterie, sans blesser le goût délicat des raffinés, telle était la tâche principale, tâche ardue et ingrate, s'il en fut, qui incombait à cette Société composée seulement de quatre membres. Tout d'abord, l'Académie des médailles, ou la petite Académie, comme on l'appelait, n'eut guère à s'occuper de ces fonctions pour lesquelles elle avait été particulièrement instituée. En effet, le projet d'immortaliser par des

médailles l'histoire complète du règne paraît n'avoir reçu une active impulsion qu'aux environs de l'année 1686. Jusqu'à cette époque, on rencontre bien quelques essais isolés, mais aucune suite, aucune méthode. Les graveurs travaillent séparément, sans unité, presque sans direction; on n'a pas encore songé à imposer à leurs œuvres cette uniformité solennelle, mais un peu triste, à laquelle les lettres comme les arts ont été asservis par leurs grands prêtres Lebrun et Boileau.

Plusieurs artistes ou savants de valeur inégale se succédèrentdans la direction du Balancier du Louvre. Le premier et le plus illustre, Jean Warin, conserve ses fonctions jusqu'en 1672; il est certainement le fondateur de cette école remarquable bien que fort peu connue qui poussa à un haut degré de perfection l'art de la gravure en médailles. On voit arriver de l'étranger et se grouper autour de lui les graveurs de tous les pays et de toutes les parties de la France. Joseph Roettiers, attiré par les libéralités du Roi, vient s'établir à Paris. Un autre graveur, un compatriote de Warin, originaire comme lui de la ville de Liége, se fixe à Paris, et reçoit des lettres de naturalisation en 1672[1]; deux Dieppois qui se sont préparés par la pratique de l'industrie nationale de leur ville natale, la sculpture en ivoire, à la gravure des métaux, fixent bientôt l'attention des ministres en quête d'artistes distingués, et voici Molard et Mauger attachés à la monnaie des médailles dont ils étonneront plus tard les plus habiles ouvriers par leur intarissable fécondité et l'incroyable rapidité de leur travail. Malheureusement quand Warin commence à s'occuper de l'exécution de l'histoire mé-

[1] Je veux parler de Léonard Girard Hérard ou Herrard, mort à quarante-cinq ans, le 8 novembre 1675. Il faisait partie de l'Académie de peinture depuis 1670.

tallique du Roi, il sent déjà les atteintes de la vieillesse et ne peut lui consacrer que le travail de ses dernières années. Le Roi, d'ailleurs, n'a pas le loisir de donner à cette entreprise une attention soutenue. Les fêtes, les combats, les spectacles, les amours, les carrousels l'absorbent tout entier. Versailles sort à peine de terre ; ce ne sont encore que transports joyeux et que chants de triomphe.

Comment trouver au milieu de ce bruit, de cette agitation, de ces fêtes continuelles le loisir de discuter les allégories d'une médaille, de peser les subtilités d'une légende? De pareilles occupations conviennent mieux à l'âge mûr, à la vieillesse; c'est plaisir alors de se retracer les heureuses années de la vie expansive et débordante, l'âge des ivresses et des voluptés. Aussi le Roi paraît-il réserver pour les sombres jours de la fin de son règne cette distraction de vieillard. Elle s'accordera mieux d'ailleurs que le goût de la construction, la passion des statues, des peintures ou des meubles précieux avec la pénurie du trésor et l'économie imposée par les circonstances.

Aussi la Monnaie des médailles languit-elle délaissée jusqu'en 1684 et même jusqu'en 1692. A Warin succède Claude Ballin, le grand orfévre, mort en 1678. Qu'on ne s'étonne pas de voir un orfévre investi de cette fonction. Des affinités étroites rattachaient cette industrie à l'art du graveur en médailles, et c'est sous un orfévre, comme on le constatera tout à l'heure, que la Monnaie de médailles devait atteindre son plus haut degré de prospérité. Claude Ballin est remplacé par un savant distingué, l'abbé Bizot. C'est l'exact Germain Brice qui le constate dans les premières éditions de son *Guide*[1]. « L'abbé Bizot, dit-il, un des plus

[1] Notamment dans celle de 1687, t. I, p. 45.

intelligents et des plus curieux de Paris, en a eu la direction autrefois après le fameux Varin. — On voit que notre auteur oublie Ballin; — maintenant c'est le nommé Petit qui a des médailles modernes en assez bon nombre, et qui en amasse encore tous les jours. » Nous ignorons par suite de quelles circonstances, à quelle date précise, l'abbé Bizot céda la place au sieur Petit. Il est probable que la mutation eut lieu avant 1684; car nous voyons déjà, à cette époque, le sieur Petit déposer au Cabinet du Roi, en qualité de Directeur de la Monnaie des médailles, les pièces nouvellement frappées. Les registres des Bâtiments du Roi, conservés aux Archives Nationales, nous fournissent les premiers renseignements authentiques et réguliers sur les travaux des graveurs de l'histoire métallique de Louis XIV. Un chapitre spécial dans lequel se trouvent confondus les graveurs en médailles et les graveurs en taille-douce est ouvert, à partir de 1684, dans les comptes de dépenses. Dès 1682 même, on voit apparaître le nom de Roettiers sur les états pour la gravure de médailles; mais ce n'est qu'après 1684 et surtout en 1685 que les dépenses augmentent, reviennent avec une certaine régularité et s'étendent à tous les graveurs de quelque réputation Puis, tout d'un coup, sans que nous en ayons pu trouver la raison, ce chapitre disparaît de nouveau des comptes des Bâtiments, et, pendant trois années, de 1689 à 1692, époque à laquelle reparaît une autre série de documents sur laquelle nous reviendrons bientôt, on perd complétement la trace des travaux exécutés pour la Monnaie des médailles.

Les mentions fournies par les Comptes des Bâtiments ont une réelle importance. On y trouve l'indication de plus de cent cinquante poinçons ou carrés et les noms de dix-sept graveurs. Malheureusement ce compte omet souvent des

détails essentiels, tel que le sujet de la médaille ; le rédacteur se contente de dire : Pour tant de poinçons et de carrés — tant. Si nous n'avions que des renseignements aussi brefs, il serait bien difficile de reconstituer l'œuvre des graveurs dont nous nous occupons.

Mais, à partir de 1692, nous pourrons suivre, année par année, le développement de la Monnaie des médailles, grâce aux Mémoires de leurs travaux présentés par les artistes eux-mêmes et apostillés par le directeur ou le contrôleur de l'établissement ; cette série de documents fera l'objet d'un chapitre spécial.

En 1696 est créé l'office de Directeur du balancier des Médailles. Nicolas Petit, le premier titulaire, cède bientôt sa charge à Nicolas de Launay. En effet, l'édit de création porte la date de juin 1696 et la nomination de N. de Launay, celle du 25 juin 1697[1]. Il semblerait, par le récolement ordonné à cette occasion, qu'on tînt en suspicion, sinon la probité, au moins le zèle et l'exactitude de l'ancien directeur. En effet, Bignon de Blanzy, conseiller du Roi et maître des requêtes de l'Hôtel, fut chargé, conjointement avec son parent, l'abbé Bignon, membre de l'Académie française, de dresser un inventaire des poinçons et carrés de médailles remis par le sieur Petit et laissés en garde à son successeur. Dans le cours de cette opération, commencée le 9 septembre 1697 et qui n'occupa pas moins de quarante-cinq vacations, la dernière eut lieu le 6 mars 1698. Le sieur Anisson, directeur de l'Imprimerie royale, vint déclarer qu'il avait retiré des mains des héritiers de Louvois, par ordre du Roi, plusieurs poinçons, carrés et modèles de cire, remis par lui au sieur Petit, sans qu'il en eût pris de

[1] *Voy.* le Reg. KK, 960 aux Arch. nat.

récépissé et sans que ces articles figurassent sur aucun inventaire. Évidemment, le directeur était en faute et ce fait laisse entrevoir la cause de son remplacement. Il répondit, il est vrai, que non-seulement il avait fidèlement déposé dans la collection royale tous les articles remis par le sieur Anisson, mais qu'il en avait même ajouté d'autres qui lui appartenaient comme ayant été acquis ou recouvrés de divers particuliers. L'incident n'eut pas de suites; l'explication fut donc acceptée; mais il n'en resta pas moins à la charge du sieur Petit la constatation de certaines habitudes de désordre et de graves lacunes dans les inventaires.

Pour obvier au retour de pareilles irrégularités, les commissaires délégués par le Roi chargèrent N. de Launay de faire graver sur les poinçons carrés les cotes données à chacun d'eux dans l'inventaire et inscrites sur des étiquettes collées sur chaque pièce.

Cet inventaire de 1697[1] présente un très-grand intérêt. Il constate l'état et le nombre précis des poinçons et carrés de la Monnaie des médailles à l'époque de la nomination de M. de Launay. Sans entrer dans des détails trop étendus, nous allons essayer de donner, par une analyse succincte, une idée de l'importance de son contenu.

Il est divisé en deux parties : la première contient l'énumération des poinçons et compte 947 numéros. La description des carrés vient ensuite et s'étend du n° 948 à 2758. Les légendes sont mentionnées à la suite des carrés seulement; mais les dimensions sont indiquées séparément pour les poinçons et pour les carrés, les dimensions n'étant pas les mêmes pour les uns et les autres. Un numéro de renvois, ajouté postérieurement, rattache chaque article de

[1] Cet inventaire se trouve aux Archives Nationales, où il porte la cote KK, 960.

la première série aux articles correspondants de la seconde.

Les dix premiers numéros de poinçons mentionnent des sujets empruntés à l'antiquité.

Puis commence la série historique; elle débute par une médaille de Georges d'Amboise. Le règne de Louis XII occupe les nos 12 et 13; celui de François Ier le n° 14 seulement; Henri II va de 15 à 27, et les derniers Valois de 28 à 86. Le cardinal de Bourbon, roi de la Ligue, est représenté par les poinçons 87 et 88. Henri IV s'étend de 89 à 102, Louis XIII de 103 à 128; enfin, le règne de Louis XIV du n° 129 à 426; il comprend donc à lui seul 297 poinçons.

Le premier poinçon signé est celui d'une tête de Louis XIV (n° 129) qui porte la signature et la date : *Varin* 1648. Au n° 138, relatif à la fondation de l'Académie de peinture, est inscrit le nom de *Molart*. Un certain nombre d'articles sont accompagnés de notes indiquant que les poinçons se trouvaient déjà, lors de l'inventaire, dans un état de détérioration grave.

Avec le n° 427 commence l'énumération des poinçons de jetons. Comme ceux des médailles, ils ne remontent pas au delà du règne de Louis XII. Nous avons remarqué dans cette liste, sous les nos 599 et 600, un poinçon gravé par Warin pour la communauté des six corps de marchands de la ville de Paris. Comme il était cassé, Nilis fut chargé d'en graver un nouveau. Un autre jeton représente le portrait du fameux collectionneur Jabach.

Avec le n° 803 commence une nouvelle subdivision comprenant les médailles religieuses et emblématiques, ou autres dont les rédacteurs n'ont pas connu le sens ou l'origine.

Dans l'inventaire des carrés sont relevées de nombreuses signatures dont voici l'énumération : *Mauger*, *F. Chéron*.

H. Roussel, *Breton*, *Ant. Meybusch*, *Molart*, *Nilis*, *F. Dufour*, *R. Faltz*, *de La Haye*, *T. Bernard*, *R.*, *N.*, *D.*, *Hupierre*, *F. W.* (*François Warin*). Ces indications sont d'autant plus précieuses que nous ne connaissons aucun autre document sur plusieurs de ces artistes et qu'on peut, à l'aide de cet inventaire, reconstituer en partie leur œuvre.

L'inventaire des carrés, comme celui des poinçons, est subdivisé en inventaire des carrés de médailles et inventaire des carrés de jetons. Beaucoup de pièces se trouvent gravement endommagées et sont hors d'usage. Enfin, on remarque, dans cette série, une nombreuse suite de portraits de grands seigneurs ou de personnages notables.

Tel est, en résumé, cet Inventaire qui ne compte pas moins de 420 pages et qui est clos par les signatures des deux Bignon, de Petit et de Nic. de Launay. Il nous donne, comme nous l'avons dit, l'état exact de la Monnaie des médailles au moment où le nouveau directeur entrait en fonctions. Malgré le nombre des poinçons de médailles relatifs au règne de Louis XIV qui s'élève à près de trois cents, dont la moitié au moins était déjà hors d'usage, ce nombre est loin d'approcher de celui qui compose encore aujourd'hui l'histoire métallique de ce règne; le dernier catalogue du Musée monétaire contient l'énumération de 505 articles différents, et il faut observer, d'abord, que la face et le revers sont compris, dans ce récent catalogue, sous le même numéro, et ensuite que, sous le même article, figurent souvent deux et trois médailles relatives au même événement, avec le même sujet et la même légende, qui diffèrent seulement par le module. En tenant compte de ces remarques, on ne peut évaluer à moins de sept cents le nombre des coins de Louis XIV encore existants[1]. Or,

[1] Voici le tableau exact des médailles de Louis XIV et de Louis XV classées par modules :

l'usage en a détruit une certaine quantité, dont il est difficile d'évaluer l'importance même approximativement. Il y a plus: beaucoup des articles portés à l'Inventaire de 1698 n'existent plus et n'ont pas laissé de traces. Nous avons vu qu'à cette époque déjà la moitié à peu près de ces coins était hors d'usage. De tout cela il résulte qu'on peut porter, sans aucune exagération, à cinq cents le nombre des coins et carrés exécutés depuis 1698 jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

Remarquons aussi que, dans l'Inventaire de 1698, le nombre des carrés excède sensiblement celui des poinçons;

MÉDAILLES DE LOUIS XIV.

Dont le module ne figure pas au Catalogue (N^os 133, 440, 444, 448, 467, 487. . . .	6
Module de 6 lignes. . .	1
— 12 — . .	2
— 16 — . .	3
— 18 — . .	387
— 20 — . .	5
— 22 — . .	12
— 24 — . .	19
— 26 — . .	27
— 28 — . .	7
— 30 — . .	131
— 32 — . .	11
— 36 — . .	8
— 38 — . .	1
	620

Médaillons.	
Module de 12 lignes. . .	3
— 16 — . .	3
— 18 — . .	5
— 20 — . .	3
— 22 — . .	1
— 24 — . .	6
— 26 — . .	2
— 28 — . .	4
— 30 — . .	2
— 36 — . .	2
	31
Médailles.	620
Total des médailles et médaillons.	652

MÉDAILLES DE LOUIS XV.

Dont le module n'est pas indiqué au Catalogue (N^os 179, 182, 183, 191, 192, 199). . .	7
Module de 12 lignes. . .	2
— 18 — . .	156
— 20 — . .	1
— 22 — . .	7
A reporter. . . .	173

Report.	173
Module de 24 lignes. . .	3
— 26 — . .	10
— 28 — . .	3
— 30 — . .	3
— 32 — . .	8
	200

inégalité qui s'explique par l'habitude de certains graveurs de tailler directement le carré ou coin sans exécuter au préalable un poinçon. Comme bon nombre des anciens coins n'existent plus et ont cependant dû servir à frapper quelques pièces, nous avons relevé avec soin les signatures mentionnées par l'ancien inventaire pour compléter, à l'aide de ce renseignement d'une authenticité incontestable, l'œuvre des artistes qui travaillaient pour la Monnaie des médailles.

L'Inventaire de 1698 va nous permettre de constater les services rendus par M. de Launay à l'établissement dont il fut le directeur pendant trente ans et les heureuses innovations dues à son habile administration. Ses successeurs, il est vrai, firent encore travailler à la suite des médailles de Louis XIV; mais ils ne s'occupèrent que de faire graver une seconde fois, sur les anciens modèles, les poinçons ou les carrés détériorés; ils n'ajoutèrent, pour ainsi dire, aucune pièce nouvelle à la riche collection dont ils avaient la garde. C'est donc à Nicolas de Launay surtout, à son intelligente initiative, qu'on doit l'immense extension de cette suite unique. Il ne sera pas hors de propos de consacrer quelques lignes à l'homme remarquable qui joua un si grand rôle dans l'histoire de la Monnaie des médailles.

J. J. GUIFFREY.

(*A continuer*).

BIBLIOGRAPHIE

I

REVUES NUMISMATIQUES PARUES DEPUIS LA PUBLICATION DU DERNIER NUMÉRO.

Revue numismatique française. Le dernier numéro du tome quinzième (numéro double, 5 et 6, septembre-décembre 1874-1877) a paru; il contient les articles suivants :

Fr. Lenormant : *Les graffiti monétaires de l'antiquité.* — F. de Saulcy : *Histoire de la fabrication monétaire dans l'atelier de Rouen, depuis le 7 décembre 1354 jusqu'à la fin du règne du roi Jean, 8 avril 1364 (nouveau style).* — A. Chabouillet : *Observations sur deux mémoires de numismatique : 1° sur l'attribution d'un jeton offrant les noms et les armoiries de Nicolas de la Montagne et de Magdeleine de Poitiers; 2° sur une médaille d'Anne de Bretagne avec son fils le dauphin Charles Roland.* — Bulletin bibliographique. — Chronique.

Publications de la Société française de numismatique et d'archéologie. — Annuaire. — La première livraison du tome I (seconde série) 1877 a paru. Elle contient les articles suivants : F. de Saulcy : *Recherches sur les monnaies frappées au nom du roi Charles VII par le duc de Bourgogne Philippe le Bon.* — E. Caron : *Des Marches et des Marquis.* — V^te^ de Ponton d'Amécourt : *Note sur les monnaies au type de la boucle perdue.* — F. de Saulcy : *Histoire des saluts d'or du roi Henri VI.* — P. Clérot : *Monnaie de Pondichéry.* — J.E. Bombal : *Note sur*

un triens d'Argentat. — L. Sudre : *Fabrication des monnaies françaises en* 1876. — *Comptes rendus.* — La première partie du tome I (2e série), 1877, a paru.

The Numismatic Chronicle and Journal of the Numismatic Society. — Les livraisons II et III de l'année 1877 (nos LXVI et LXVII de la *Nouvelle série*) ont paru. Elles contiennent les articles suivants : — N° LXVI.—J. P. Six : *Monnaies des satrapes de Carie* (en français). — Lord Selborne : *Trouvaille de monnaies romaines à Blackmoor, Hants.* — Adams : *Époques d'émission de quelques jetons de commerce, d'époque moderne et sans date, qui font partie de sa collection.* — N° LXVII. — Head (Barclay V) : *Notes additionnelles sur la récente trouvaille de statères de Cysique et de Lampsaque.* — J. P. Six : *Observations sur les monnaies phéniciennes* (en français). — Madden : *Les emblèmes chrétiens sur les pièces de Constantin le Grand, des princes de sa famille et de ses successeurs* (2e article).

Memorial numismatico español publié à Barcelone. La première livraison trimestrielle du tome IV, 1877, a paru. Elle contient les articles suivants : — V. Vasquez Queipo : *Lettre à D. J. Zobel sur un point important de la numismatique romaine antique.* – D. Alvaro Campaner y Fuertes : *Nouvelles découvertes dans le champ de la numismatique espagnole.* — A. Pedrals y Moliné : *Monnaies inédites des séries aragonaise et catalane.* — D. Alvaro Campaner y Fuertes : *Matériaux pour servir à une monographie numismatique des colonies espagnoles* (2e article). — Correspondance. — Bibliographie.

Le tome III de cette très-intéressante revue numismatique a été achevé en 1873.

Revue belge de numismatique. — La dernière livraison de l'année 1877 (trente-troisième année) et la première livraison de l'année 1878 (trente-quatrième année) ont paru. Voici le sommaire de ces deux numéros :

Quatrième livraison (octobre 1877). — A. van den Peereboom : *Essai de numismatique yproise* (suite).— Le Cte Maurin Nahuys : *Médaille à l'effigie du prince Adalbert de Bavière, protecteur*

de l'œuvre de la propagation de la race bovine désarmée. — R. CHALON : *Curiosités numismatiques; monnaies et jetons rares et inédits* (23e article). — Le baron DE CHESTRET DE HANEFFE : *A propos d'une monnaie de Wessem.* — C. VAN PETERGHEM : *Note sur une monnaie du Trans-Vaal.*

Première livraison (janvier 1878). — A. VAN DEN PEEREBOOM : *Essai de numismatique yproise (suite).* — C. VAN PETEGHEM : *Pièces historiques ou disques en bois frappés comme des médailles.* — Le Cte MAURIN-NAHUYS : *Médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas.* — M. A. L. : *Les deniers d'Arnot d'Alost.*

Zeitschrift für Numismatik. Berlin, 2e livraison du tome V, 1877. — F. IMHOOF-BLUMER : *Monnaies de Selge et d'Aspendos.* — Id. : *Surfrappes sur des monnaies grecques.* — E. MERZBACHER : *Recherches sur la numismatique juive antique* (3e article). — H. DANNENBERG : *Études sur la numismatique de Poméranie et du Mecklembourg.* — H. WEISSENBORN : *Trouvaille de monnaies d'or dans le vieil hôtel de ville d'Erfurt.* — J. FRIEDLÆNDER : *Encore quelques mots sur la trouvaille numismatique de Schubin.*

La *troisième* et dernière livraison (24e) du tome VIII et le tome IX tout entier des *Münzstudien* du Dr Grote ont paru. Les livraisons 17 et 18 sont en retard.

Le journal numismatique intitulé : *Blætter für Münzfreunde*, publié sous la direction du même Dr Grote, à Leipzig, par Thieme, est parvenu au n° 65, soit le premier de la quatorzième année (1878). Il paraît un numéro toutes les six semaines, soit huit numéros par an.

Le petit journal numismatique, publié à Hanovre sous le titre de : *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger, Zeitung für Münz-Siegel und Wappenkunde*, sous la direction de MM. H. Walte et Bahrfeldt, vient de terminer sa huitième année avec le numéro du 30 décembre 1877. Il paraît un numéro à la fin de chaque mois.

Le premier semestre (janvier-juin 1877) du tome IX de la

Numismatische Zeitschrift de Vienne a paru; il contient les articles suivants : — F. Imhof-Blumer : *Numismatique de la Béotie et d'Argos du Péloponèse.* — Dr O. Blau : *Les pyrèthres de l'Elymaïde et leurs monnaies.* — Id : *Les dynastes de la Sophène et leurs monnaies.* — J. Neudeck : *Monnaies de camp romaines de Carteia.* — Id. : *Monnaies consulaires inédites.* — J. von Kolb : Victoria perpetua aug. *et non* Victoria pontica aug. *sur des monnaies de l'empereur Tacite.* — A. Luschin-Ebengreuth : *Étude sur les pfennigs viennois.* — J. Karabacek : *Gigliato d'Orkhan-Beg, émir turcoman de Carie.*— Th. Rehde : *L'atelier monétaire de Munkacs sous François Rakoczy* (1703-1711). — A. Busson : *Numismatique de l'abbaye de Disentis dans les Grisons.*

Le *Canadian antiquarian and numismatic journal* de Montréal vient de terminer son sixième volume.

M. Hartzfeld, négociant en médailles à New-York, publie dans cette ville le *Hartzfelds numismatic circular*, feuille périodique, avec listes de pièces à vendre.

Une autre feuille numismatique qui paraît également à New-York sous le titre : *The coin collectors journal*, contient dans son second volume (1877) un article de M. V. Grayson sur les monnaies byzantines.

II

INDEX ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX OUVRAGES ET ARTICLES DE NUMISMATIQUE PARUS, TANT EN FRANCE QU'A L'ÉTRANGER, DEPUIS LE 1er JANVIER 1871.

(*Suite.*)

Affry de la Monnoye (A. D') : Les jetons de l'échevinage parisien, documents réunis et coordonnés par le Service historique de la ville de Paris (*Histoire générale de Paris*), 1878. Imprimerie nationale.

AGUADO (Juan de Dios) : *Règles pour reconnaître et distinguer les médailles et monnaies fausses de celles qui sont véritablement antiques.* (*Revista historica.* Madrid, 1876.)

Article sur la vente des collections numismatiques de feu M. Depotter le Révérend. (Messager des sciences historiques de Gand, 1877, n° 2.)

BAMBERGER (L.) : *Reichsgold-Studien über Währung und Wechsel.* Leipzig, 1875.

BARTHÉLEMY (A. de) : *La monnaie de Souvigny au* X^e^ *siècle. Examen du prétendu diplôme de Hugues-Capet* (995), *suivi de la réponse de M. A. Chagand.* Moulins. 12 p. in-8°. (Extrait.)

Id. : *Les monnayers de Troyes au* XVI^e^ *siècle.* (*Revue de Champagne*, numéro d'août 1877.)

Id. : *Sceau d'un archidiacre de Goëllo représentant saint Salomon, roi de Bretagne.* (*Bulletin de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1876, p. 103.)

BERTRAND (A.) : *Numismatique de la province du Languedoc; période antique.* Résumé des opinions de M. P. Charles Robert. (*Revue archéol.*, août 1877.)

Beschreibendes Verzeichniss der zu Ehren W. Jenner's und A. Sacco's, sowie auf die Schutzpocken-Impfung und die Blattern-Inoculation geprägten Medaillen. Weimar, 1877, 16 p. in-8°.

BIELZ (E. Alb.) : *Die Dakischen Tetradrachmen Siebenbürgens; ein Beitrag zur Kentniss der Barbar-Münzen.* Hermanstadt, 1874, 16 p. et 6 pl. (Extrait des archives du *Verein für Siebenbürgische Landes-Kunde.* Neue Folge, t. XI, 3^e^ livr.)

BORNHAUPT (C.) : *Ueber den Kalnemoiser Münzfund.* Riga, 1876 (extrait). Trouvaille monétaire de Kalnemoisen.

BOUTKOWSKI (A.) : *Dictionnaire numismatique pour servir de guide aux amateurs, experts et acheteurs des médailles romaines impériales et grecques coloniales, etc., etc.* 1^re^, 2^e^ et 3^e^ livraison : Monnaies de Pompée le Grand et de Jules César, etc., etc. Leipzig, 1877. 64 p.

BRIÈRE : *Sigillographie du Maine.* (*Bull. de la Soc. d'agric.*,

sc. et arts de la Sarthe, 2e série, t. XIV, 1873-74. Le Mans.)

Bubot de Kersers (A.) : *Bulletin numismatique* n° 5, 1873-74. Bourges, 1875. (Extr. des Mém. de la Soc. des antiq. du Centre.) Cette brochure contient la description d'une importante découverte de monnaies du moyen âge, faite à Massay en 1873.

Cajot (le chanoine) : *Les trésors de monnaies romaines de la province de Namur.* (*Annales de la Société archéologique de Namur*, 1877.)

Cernuschi (H.) : *La monnaie bimétallique.* Paris, 1876, 54 p. in-8°.

Changarnier (A.) : *Numismatique gauloise : Vercingétorix et Orgetorix.* (*Musée archéol.*, t. II, 1877, p. 14.)

Charvet (J.) : *Description des collections de sceaux-matrices de M. E. Dongé.* Paris, 1872, in-8°.

Chijs (T. A. van der) : *Catalogue de la collection de numismatique de la Société hollandaise à Batavia.* (Seconde édition.)

Cohnstædt : *Die Silberfrage.* Francfort, 1876.

Coin Book (The.), *Comprising a history of coinage, statistics of the coins, from* 1792-1870, *dictionary of all coins known in ancient and modern times, with their values, list of works on coinage.* Philadelphie, 1875, 32 pl. in-8°.

Colombier : *Les monnaies pontificales primitives.* (*Revue des questions historiques*, juillet 1877.)

Delisle (L.) : *Communication au sujet d'un* vidimus *daté d'Acre, le* 19 *décembre* 1277, *auquel sont appendus les sceaux de deux prélats de Terre-Sainte.* (*Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1877, p. 61.)

Demay (G.) : *Inventaire des sceaux de la Picardie et de l'Artois.*

Id. : *Études sigillographiques* : Le type naval. (*Revue archéologique*, numéro de novembre 1877.) Tirage à part.

Id. : *Sigillographie du moyen âge :* Les mairies et les échevins. (*Musée archéologique*, t. II, 1877, p. 221.)

Ducrocq (Th.) : *Le sesterce et l'histoire de sa fabrication dans*

le monnayage romain à propos du sesterce du trésor de Vernon. Paris, 16 p. in-8°. (Extrait.)

Id. : *Un ancien maire de Poitiers, maître de la monnaie, soumis à la torture sous le règne de Louis XII* (Discours à la Société des antiquaires, 1877). In-8°.

Duhn (F. v.) : *Sur des poteries et des monnaies à inscription* IDNΘ, *trouvées à Pompéi.* (*Jahresberichte üb. d. Fortschr. d. class. Alterthumswissensch.*, II° année, t. I^er^, 1876.)

Earinos (G.) : *Études sur l'emplacement de quelques villes de Mysie* (dans le Μουσεῖον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς Εὐαγγελικῆς Σχολῆς, année 1876, p. 103-146, Smyrne). Description de monnaies inédites.

Eltz (H.) : *Notice sur le dépôt de monnaies du* XV^e^ *siècle, découvert à Clemency, en* 1877. Luxembourg, 1877. In-8°. 16 p.

Engel (A.) : *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace.* N° 3. Monnaies et médailles d'Alsace inédites ou peu connues tirées des principaux cabinets publics et particuliers. Mulhouse, 1877. In-8°. 48 p. et 11 pl. (Extrait de la *Revue d'Alsace.*)

Id. : *Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace.* N° 4. Recueil de bractéates alsaciennes inédites ou peu connues, tirées des principaux cabinets publics et particuliers. Mulhouse, 1878, 23 p. et 3 pl. (Extrait de la *Revue d'Alsace.*)

Ernst (C.) : *Der Levantinerthaler.* Vienne, 1874. In-8°. (Extrait de la *Numismatische Zeitschrift.*)

Fikentscher (D^r^ L.) : *Zur älteren Geschichte Creussens, und insbesondere Creussen als Münzstätte.* 28 p. et 2 pl. in-8°. (Extr. des archives sur l'histoire et les antiquités de la haute Franconie.) L'atelier monétaire de la ville de Creussen.

Frati (L.) : *Tesoro monetale di bronzi primitivi scoperto in Bologna.* Bologne, 1877. In-8°. (Extrait.)

Friedlænder (J.) : *Une monnaie des Éléens avec le Zeus de Phidias.* (*Archäol. Zeitung*, t. VIII. 1876, 4° livraison.) Elle s'ajoute aux deux autres déjà connues, celle des Uffizi et celle

du cabinet de Berlin représentant le Zeus de Phidias avec la tête d'Hadrien au droit.

FRIEDLÆNDER (J.) et SALLET (Dr A. von) : *Das Königliche Münz-Kabinet* (seconde édition augmentée). Berlin, 1877. 336 pages et 11 planches.

FRIEDLÆNDER (J.) et STERN (L.) : *Der Münzfund von Trebenow.* (La trouvaille monétaire de Trebenow.) Extrait de la *Zeitschr. der deutschen Morgenländ. Gesellschaft*, t. XXX, p. 276.

FROEHNER : *Les médaillons de l'empire romain.* Paris, 1877. In-4°.

FROIDEFOND (DE) : *Sceaux d'Arnaud de Biron et du chapitre de Saint-Astier.* (*Bull. Soc. hist. arch. du Périgord*, t. II. p. 140-142. Périgueux, 1875.)

GALY : *Monnaie mérovingienne* (*triens*) *frappée à Thiviers.* (*Bull. Soc. hist. arch. du Périgord.* II, 1, 1875, Périgueux.)

GARDNER (Pecry) : *The international numismata orientalia.* Part V, the parthian coinage. Londres, 1877. Gr. in-4° avec 8 planches.

GÉNARD (P.) : *L'hôtel des monnaies d'Anvers.* Bruxelles, 1874. In-8°.

GENTILI DI ROVELLONE : *Le monete pontificii anonime e di sede vacante nel secolo* XIV. Lettera al marchese Strozzi. Florence, 1876. 24 p. in-8°.

GRUEBER (Ch.) : *Roman medallions in the British Museum.* Londres, 1876. Gr. in-8°.

GRUNAUER (Dr E.) : *Altgriechische Münzsorten.* Winterthur, 1877.

GUSMAO (D. Fr. Rodriguez de) : *Médailles romaines recueillies dans les ruines de l'antique Medobriga* (*Aramenha*), *près de la ville de Marvão, lors de la construction d'une route.* Dans *Real associação dos architectos civis e archeologos portuguezes.* 1874, 3e livr., pp. 45 et 46.)

HANAUER (l'abbé A.) : *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, publiées sous les auspices de la Société industrielle

de Mulhouse. T. II. Denrées et salaires. In-8°, Paris, 1878. A. Durand. — Le 1er volume, traitant des *Monnaies*, a paru en 1876.

Head (Barclay V.) : *The coinage of Lydia and Persia, from the earliest period of to the fall of Achæmenidæ.* In-4°. VIII et 56 p., 3 pl., etc. Londres, 1877. (3e livraison des *Numismatica Orientalia* de M. Ed. Thomas.)

Id. : *Metrological notes on the ancient Electrum coins, struck between the Levantian wars and the accession of Darius.* Londres, 1876.

Hefner (K.) : *Die deutschen Kaiser-und Königs-Siegel nebst denen der Kaiserinnen, Königinnen und Reichsverweser.* 162 fig. avec texte explicatif. Wurzbourg, 1875. 48 p. et 30 pl. in-folio.

Hende (Ed van) : *Supplément à la numismatique lilloise* (quatrième partie, 2e fascicule). Lille, 1877. In-8°, 27 p. et 4 planches.

Henfrey (H. W.) : *On some medals and seals of the Cromwell family.* (Extrait.) 14 p. et 1 pl.

Herbert (Fr.) : *Hessisches Münzcabinet des Prinzen Alexander von Hessen.* (Cabinet des monnaies hessoises du prince Alexandre de Hesse.) Darmstadt, 1877. Gr. in-8°, 360 p.

Holmboe (C. A.) : *Le nickel métal monétaire dans l'antiquité.* (Forhandlinger i Videnskabs Selskabet i Christiania, 1876.)

Hucher (E.) : *Sceau de Charles IV, comte du Maine.* Le Mans, 1871. In-8°, 1 pl.

Id. : *Sigillographie du Maine.* (*Bull. Soc. agric. sc. et arts de la Sarthe.* 2e série, t. XIV, 1873-74. Le Mans.) Trois articles.

Hutten Czapski (comte) : T. II *de son Catalogue de sa collection de monnaies et médailles polonaises.*

Karmarsch (Dr K.) : *Ueber die wahrscheinliche Umlaufs-Abnutzung der deutschen Reichs-Goldmünzen.* (Mittheilungen des Gewerbe-Vereins für Hannover. Livraison 5, 1876.

Knee (C. W.) : *Early christian numismatics.* Londres, 1873. In-8°.

KIRCHHOFF (A.) : *Studien zur Geschichte des Griechischen Alphabets* (3e édition. Berlin, 1877). Dans cette édition très-augmentée, la numismatique est très-fréquemment citée.

KLUGMANN (A.) : Compte rendu de l'ouvrage du Dr W. Deecke, intitulé : *Das Etruskische Münzwesen.* (Bullettino dell' Instituto di corr. arch. di Roma, 1877, p. 146-151.)

KOLB (J.) : VICTORIA PERPETUA AUG. *und nicht* VICTORIA PONTICA AUG., *auf Münzen des Kaisers Tacitus.* Vienne, 1877. In-8°. (Extrait de la *Numismatische Zeitschrift de Vienne.*)

KRUGER (C.) : *Die einheimischen Münz-Medaillen-und Siegel-Stempel des Kurländischen Museums.* (Extrait.) Riga, 1876.

LA BARRE-DUPARCQ : *La monnaie de Turenne*, Mémoire lu à l'Académie des sciences. Paris, 25 p. in-8°.

LAC (DU) : *Note sur une monnaie féodale frappée pour Pierrefonds.* (*Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie, 1877, n° 5.)

LAUGIER : *Étude sur les monnaies frappées à Arles depuis Constantin le Grand jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.* (Extrait du Congrès arch. de France, 40e session.) 1877.

LAVAUT : *Quelques sceaux du diocèse de Gand.* (*Messager des sciences historiques de Belgique*, 2e livr. 1877.)

LAVOIX (H.) : *Monnaies à légendes arabes, frappées en Syrie par les Croisés.* Paris, 1877. In-8°.

LEDAIN : *Lettres et notices d'archéologie, de numismatique, de topographie gallo-romaine et d'histoire.* Metz, 1877. 654 et LXV p. et 6 pl. in-8°. Tiré à cent exemplaires.

LEMAITRE (A.) : *Les lettres OB des légendes monétaires du Bas-Empire; système d'interprétation mis en concordance avec les restrictions d'emploi de ces deux lettres.* Paris, 1877.

LENORMANT (F.) : *Les origines de la monnaie dans l'antiquité.* Paris, 1877. T. I et II.

LIESVILLE (A. R. DE) : *Histoire numismatique de la Révolution de 1848.* Paris, 1877. 1re livraison, in-4°, XII et 40 p. et 12 pl.

LONGPÉRIER (A. DE) : *Drachmes des Gaulois Insubres.* (*Journal des Savants*, octobre 1877.)

LONGPÉRIER (A. DE) : *Le louis de cinq sous.* (*Journal des savants*, 1876.)

Id. : *Compte rendu du mémoire de M. Blancard sur le Miliarès.* (*Ibid.*, 1877.)

MARKOFF (A. DE) : *Les monnaies des rois parthes, etc.* Second fascicule. Paris 1877. 63 p. et 8 pl.

MATHEWS (G.) : *The Coinages of the world, ancient and modern, illustrated with several hundred engravings of the principal coins.* New-York, 1876. In-8°, 306 p.

MAUDIN (J.) : *Cachet trouvé au couvent des Ursulines de Périgueux.* (*Bull. Soc. hist. arch. du Périgord*, t. II, p. 138-140. Périgueux, 1875.)

MEAUME (E.) : *Médailles avec belière servant de décoration.* Nancy, 15 p. in-8°. (Extrait.)

MEHREN (V.) : *Description d'une médaille mongole d'Abou Saïd Behadur Khan, de la dynastie Ilkhanienne* (1316-36). (Oversigt over Videns-Kabernes Selskabs Forhandlinger. Kopenhague, 1877, n° 1-2.)

MENJOT D'ELBENNE : *Sigillographie du Maine.* (*Bull. Soc. agric. sc. et arts de la Sarthe*, 2e série, t. XIV, 1873-74. Le Mans.)

MORDTMANN Jr (Dr A.) : *Plombs byzantins de la Grèce et du Péloponèse.* (Deux articles : numéros de mai et de juillet 1877 de la *Revue archéologique.*)

Note sur les sceaux parisiens des archives nationales. (*Bull. Soc. hist.* Paris, 1874, p. 46-49.)

PEERBOOM (A. VAN DEN) : *Essai de numismatique yproise.* Bruxelles, 1877. (Extrait de la *Revue belge de numismatique.*)

PIZZAMIGLIO (Dr L.) : *Studii storici intorno ad alcune prime monete papali.* 82 p. et 1 pl. in-4°. Rome, 1876.

POOLE (Stanley Lane) : *Essays in Oriental numismatics*, 2e series. Londres, 1877.

PORTIOLI (At.) : *Il medagliere dei Marchesi di Bagno di Mantova.* Mantoue, 36 p. in-16.

POSTOLAKA (Ach.) : *Sur une monnaie de Phènes en Arcadie.* (Mittheilungen des deutschen archäolog. Institutes in Athen, 1876.)

Premier supplément au catalogue des médailles du comte Charles de Innet Knyphausen. Hanovre, 1877. VII et 232 p. in-8° et 6 planches.

QUICHERAT (J.) : *Sceau de l'Université d'Angers.* (*Bulletin de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1876, p. 99.)

RABUT (F.) : *Une bulle de plomb de Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, de* 1308 *à* 1332. (*Actes de l'Académie royale de Turin*, vol. XII, séance du 18 février 1877.)

REHATSEK (O. E.) : *Facsimiles of Mahummadan coins.* (Extr. du « *Journal of the Bombay Branch Royal Asiatic Society.* ») 11 p. et 9 pl. in-8°.

REIMMANN : *Catalogue de sa collection de monnaies et médailles.* 1re partie. Hanovre, 1877, 583 p. et 7 pl.

RÉVILLOUT : *Études sur les actes publics et la valeur des monnaies chez les Égyptiens.* (Mémoire lu à l'Académie des inscriptions dans les séances des mois d'août et septembre 1877.)

ROBERT (Ch.) : *Trouvaille de monnaies du moyen âge faite à Metz.* (Communication faite à la séance du 11 janvier 1878 de l'Acad. des inscr. et belles-lettres.)

Id. : *Lettre à M. de Saulcy sur les monnaies messines du Trésor de Saint-Vith.* (Extrait du tome II des *Mélanges.*) Paris, 1877, 19 pages.

ROGERS (Ed. Th.) : *International numismata orientalia.* Fourth part : The coins of the Tuluni Dynasti. Londres, 1877.

ROMAN (J.) : *Sigillographie du diocèse de Gap.* 189 p. et 27 pl. in-8°. Paris, 1875.

Id. : *Mémoire sur un jeton offrant les noms et les armoiries de Nicolas de la Montagne et de Magdeleine de Poitiers.* (*Bull. de la Soc. dép. d'archéol. et de statist. de la Drôme*, 22e livraison, années 1871-1872, p. 264-67.)

ROUMIEUX (Ch.) : *Description de* 100 *médailles genevoises inédites.* Genève, 1876, avec 6 planches.

SAULCY (F. DE) : *Tirages à part des deux mémoires parus dans la dernière livraison de l'Annuaire de la Société française de numismatique.*

Saulcy (F. de) : *Mémoire sur le faux monnayage officiel au moyen âge.* (Lu à l'Académie des inscriptions, séance de mars 1877.)

Sauvaire (H.) : *A Dinar of Salch ebn Mirdas of Aleppo.* (Extrait.)

Id. : *The name of the twelfth imam in the coinage of Egypt.*

Saveliieff (P.) : *Münzen d. Djutchiden, Djagataiden, Djelairiden u. anderer M.* 5 pl. Saint-Pétersbourg, 1875.

Schlumberger (G. L.) : *Les principautés franques du Levant, d'après les plus récentes découvertes de la numismatique.* Paris, 1877. In-8°, 125 p. (Les quatre premiers chapitres ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1876.)

Id. : *Bulles byzantines inédites.* (Le *Musée archéologique*, 1877, deux articles.)

Schodt (A. de) : *Confrérie de Notre-Dame de l'Arbre-Sec, à Bruges.* Bruges, 1877. In-8°, 47 p. et 2 pl. (Médailles et méreaux de la confrérie.)

Serra y Pausas (Juan) : *Notes et renseignements pour une histoire des arts graphiques.* (*Revista historica.* Madrid, mai 1876.) L'auteur s'occupe spécialement de la gravure des médailles grecques.

Sudre (L.) : *Monnaies de France. Différents des graveurs généraux et directeurs.* Paris, 19 p. in-8°. (Extrait.)

Teixeira de Aragao (A. C.) : *Descripção genral e historica das moedas cunhadas em nome dos reis, regentes e governadores de Portugal.* Tome II. Lisbonne, 1877. In-8°.

Tiesenhausen (M. de) : *Lettre sur la numismatique arabe.* (*Bollettino italiano delli studii orientali*, 1876, n° 6.)

Tommasini (V.) : *Di alcune monete inedite in oro de' Selgiukidi di Persia.* Memoria prima. Florence, 22 p. in-8°.

Tonini (P.) : *Discorso per l'apertura della sala dei sigilli medievali nel R. Museo nazionale di Firenze.* Florence, 1873.

Trouvaille à Ossolaro de 3,000 *monnaies d'argent, parfaitement conservées, dont quelques-unes grecques, mais la plupart romaines, tant de la République que de l'Empire.* (*Revista de*

Archivos. Madrid. t. VI, 1876.) Il n'y a pas un seul double dans cette trouvaille.

TÜCKING (Dr K.) : *Münzwesen in Westfalen*. (Extrait.) 1875.

Ueber die Medaillle zur erinnerung an die Einnahme Moskau's durch die Franzosen in 1812. (La médaille frappée en commémoration de la prise de Moscou par les Français en 1812.) (*Russky Archiv*. 1876.)

URLICHS : *Der Vasenmaler Brygos und die Ruland'sche Münzsammlung*. Würzbourg, 1876.

VALLIER (G.) : *Une médaille de Tétricus et de Probus*. Grenoble, 1874. 8 pages.

Id. : *Médailles du Dauphiné historiques ou de fantaisie, frappées de* 1494 *à* 1537. Valence, 1874. 54 p. in-8°.

VLEUTEN (VON) : *Petites contributions à la numismatique*. Description de plusieurs monnaies impériales de la collection Vleuten. Cohen corrigé sur plusieurs points. (*Jahrbücher d. Vereins f. Alterthumsfr. im Rheinl.* LVII° livr. 1876.)

Id. : *Nouvelles contributions à la numismatique*. (*Ibid.*, LVIII° livr.) Plusieurs articles sur la numismatique romaine. Rectifications à Cohen.

VISCONTI (P. E.) : *Explication de quatre médaillons* CLIPEATI. (*Bulletin* de la commission archéologique communale de Rome, V° année, 2° série, n°s 1 et 2, janvier à juin 1877.)

VUITRY (Ad.), de l'Institut : *Études sur le régime financier de la France avant la révolution de* 1789. Paris, in-8°, 1878. Guillaumin et C°.

WEIL (W.) : *Trouvaille de monnaies au Dipylon*. (*Archæologische Zeitung*, t. VIII, 1876, 4° livraison.) Description de 38 monnaies d'argent trouvées par la Soc. arch. d'Athènes au N.-E. de la grande porte du Dipylon (tétractrachmes d'Athènes, de Mithridate VI, etc.).

WERLHOF (VON) : *Das Silphium* (*Laserpitium*) *von Cyrenaica*. 4 p., 1 pl. (Extrait *des Jahresheften des naturwissenschaftlichen Vereins zu Lüneburg*, 1875.)

WERNER (C.) : *Fund römischer Consular-Denare bei Frauen-*

dorf. Hermanstadt, 1877. (Dans *Archiv des Vereins für siebenbürgische Landes-Kunde*, p. 1-64.)

WEYL (A.) : Supplément à l'ouvrage intitulé : *Die Paul Henckel'sche Sammlung*, etc. 56 p. in-8°. Berlin, 1877.

Id. : *Die Jules Fonrobert'sche Sammlung überseeicher Münzen und Medaillen; — Ein Beitrag zur Münzgeschichte ausser-europæischer Länder.* Berlin, 1877. 1re livraison : L'Amérique du Nord.

WHARTON (J.) : *Memorandum concerning small money and nickel alloy coinage, with illustrations and descriptions of existing nickel alloy coins.* Camden, près Philadelphie, 1877. 50 p. in-8° avec 37 vignettes.

WIESELER (F.) : *Analyse des ouvrages de MM. R. Poole et P. Gardner, intitulés :* CATALOGUE OF GREEK COINS ; SICILY-et DITTO ; OTHER CITIES OF ITALY. (*Gœttingische gelehrte Anzeigen*, n° 32, 1877.) Publication très-importante; plusieurs rectifications ou explications proposées.

WINTERLIN : *Der Münzfund von Sigrazhofen.* Ulm, 1876. (Extrait.)

G. S.

15 février 1878.

CHRONIQUE.

Nous allons donner un résumé rapide des résultats principaux des ventes de collections numismatiques faites depuis le mois de mars 1877.

D'abord parlons de la collection de monnaies grecques et romaines formée à Athènes par M. Sabattini; 7,000 pièces n'ont pas produit plus de 6,500 francs; c'est dire que les exemplaires très-nombreux, très-variés, parfois même assez rares, étaient d'une conservation médiocre. On a vu un amateur acquérir pour 38 francs 64 pièces divisionnaires d'Athènes en argent; un autre, pour 37 francs a eu 242 pièces en bronze comprenant presque toutes les variétés de cette même ville. Nous devons mentionner une monnaie inédite d'Athènes, achetée 205 francs par un musée étranger; le revers représente l'Acropole, du côté nord, avec le Parthénon, la statue de Minerve, les Propylées; au droit la partie supérieure du casque de Minerve a la forme d'un masque. Citons aussi une pièce, en argent, d'Haliartus, en Béotie, d'ancien style, avec la lettre H dans un carré creux, qui est montée à 89 francs.

M. Hoffmann mettait en vente, le 31 mars, une collection de monnaies espagnoles et de monnaies françaises frappées à Perpignan et à Barcelone; nous avons remarqué les numéros suivants :

76.	René d'Anjou (Heiss., Pl. 83, n° 1). . . . . fr.	250
78.	Philippe III (Id., Pl. 86, n° 3).	205
81.	Charlemagne, de Barcelone.	300
127 et 128.	Louis XIV, de Vich. . . . . 315 et	375
195.	Charles-Quint, de Milan.	245
212.	Philippe IV (Heiss., Pl. 163, 8).	200

Au mois d'avril, on a vendu la collection de M. H. de L. S., aussi remarquable par la conservation des pièces que par leur rareté. On en jugera en remarquant qu'une pièce de Tarente,

qui se trouve ordinairement dans le commerce au prix de 30 et 40 francs, est montée à 140 francs à cause de sa magnifique conservation. Voici quelques-uns des prix obtenus dans cette vente :

80. Héraclée, 0,026, *argent*. . . . . fr. 200
85. Metaponte, 0,020 — 255
114. Thurium, 0,026 — 155
125. Bruttium, 0,020 — 400
140. Crotone, 0,022 — 160
143. — 0,019 — 105
150. Rhegium, 0,027 — 150
151. — 0,025 — 455
162 et 163. Terina, 0,021 — . . . . . 169 et 150
170. Camarina, 0,022 — 350
172. Catane, 0,033 — 220
173. — 0,025 — 160
174. — 0,024 — 155
175. — 0,025 — 365
176. — 0,025 — 570
198 à 201. Naxos — . . . . . 320, 235, 220 et 175
204. Segesta, 0,026 — 400
206 à 208. Selinonte — . . . . . 205, 120 et 75
226. Syracuse, 0,035 (*dékadrachme*). 230
227. — 0,040 — 635
238. — 0,033 (*tétradrachme*). 465
275. Agathoclès, roi de Syracuse (*tétradrachme*). 220
278. Hiéron II, roi de Syracuse, 0,035, *argent*. 1250
281 et 282. Gélon, roi de Syracuse, 0,020 et 0,015, *argent*. . . . . 100 et 105
307. Aenus de Thrace, 0,025, *argent*. 405
321. Amphipolis, 0,025 (*tétradrachme*). 950
337. Antigone, 0,029 — 370
342. Persée, 0,033 — 215
356. Etolie, 0,023, *argent*. 300

358. Oponte, 0,023 — . . . . . fr. 300
360. Thèbes, 0,021 — 505
376. Cydonia de Crète, 0,025, *argent*. 650
378. Eretria d'Eubée, 0,021 — 185
381. Ténas, 0,021 — 205
383. Mithradate VI (*tétradrachme*). 300
389. Attale Ier, roi de Pergame (*tétradrachme*). 155
391. Ténédos — 619
399. Smyrne, 0,033, *argent*. 170
406. Cnide, 0,020 — 280
409. Maussole, roi de Carie, 0,024, *argent*. 280
416. Celenderis de Cilicie, 0,020. 260
428. Démétrius II, roi de Syrie (*tétradrachme*). 110
437. Arsinoe, reine d'Égypte, 0,027, *or*. 380
452. Auguste, grand bronze, restitution de Nerva. . . . 255
455. Tibère, — autel de Lyon.. 225
466. Agrippine, — 135
482. Néron, — 300
496. Vitellius, — 220
525. Trajan, — 130
546. Hadrien, — 350
559. Antinoüs, petit bronze de Sala de Phrygie. 215
560. Aelius, grand bronze. 121
568. Antonin et Marc-Aurèle, grand bronze. 215
580. Faustine II, grand bronze. 190
597. Crispine, — 325
600. Pertinax. — 350

La vente de la troisième partie de la collection de M. Regnault a eu lieu du 18 au 22 mars 1878. Elle comprenait exclusivement des monnaies françaises et étrangères parmi lesquelles nous avons remarqué celles qui suivent :

2. Bonaparte, 1er consul, essai de la pièce de 5 francs de l'an XI. 56
20 et 21. Napoléon, essais de la pièce de 5 francs de 1807

sur flanc d'or, chacun. . . . . fr. 122
40. Louis Napoléon, roi de Hollande, pièce d'essai. . . 399
68. Al Berthier, prince de Neuchâtel, — . . . 360
76. Louis XVIII, essai sur or de la pièce de 5 francs de 1815. 130
102. Henri V, id. de la pièce de 5 francs de 1832. . . . 135
106. Louis-Philippe, essai en or de la pièce de 5 francs aux drapeaux. 250
214 Gaston de Foix, prince de Béarn, écu d'or. 100
219. Henri d'Albret, roi de Navarre, — 99
224. Jeanne d'Albret, — 131
226. Henri II, roi de Navarre, — 215
240. Charles-Quint, quadruple de Besançon. 107
254. Henri de la Tour, duc de Bouillon, écu d'or. . . . 216
285. Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Château-Renaud, écu d'or. 134
307 Pierre II de Bourbon, prince de Dombes, franc à cheval. 420
311. Louis II, prince de Dombes (Mantellier, Pl. IV, 5). . 289
312. — (Mantellier, IV, 6). 299
313. — (Poey d'Avant, CXV, 7). 239
328. Anne-Marie-Louise, princesse de Dombes (imitation des sequins de Venise). 265
339 Charles de Lorraine, abbé de Gorze, écu. 160
355. René II, duc de Lorraine (Saulcy XIII, 4). 121
356. — (Saulcy, XIII, 2). 140
358. Antoine, duc de Lorraine, florin d'or. 240
359. — (Saulcy, XVI, 2). 96
366. Charles III, duc de Lorraine, ducat. 161
367. — demi ducat. 166
368. — (Saulcy, XXIII, 4). 170
369. — (Saulcy, XIX, 3). 106
383. — (Saulcy, XXIV, 3). 141
428. Léopold Ier, duc de Lorraine (Saulcy, XXXII, 3). . . 120
438. Francois III, duc de Lorraine (Saulcy, XXXIV, 5). . 165

455. Charles de Lorraine, évêque de Metz, écu. . . . fr. 175
457. — écu d'argent. 176
491. Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg. teston. 150
498. Erric de Lorraine, évêque de Verdun, florin. . . . 100
503. Charles de Lorraine, id., écu d'argent. 180
506. Guillaume III, prince d'Orange (Poey d'Av., XCIX, 10) 251
507. Philippe-Guillaume, id. (id., XCIX, 20). 236
508. Maurice, id. (id., C, 1). 249
521. Charles Ier, comte de Provence, écu d'or. 100
522. — augustale d'or. 288
524. — demi-salut d'or. 100
541. Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes, sequin d'or. 100
544-546. Jean de la Valette, grand maître de Malte, 6 pièces dont un sequin d'or. 380
559. Adrien de Vignacourt, grand maître de Malte, sequin d'or. 150
615. Louis II, comte de Flandre, heaume. 80
617. Philippe le Hardi, id., ange d'or. 251
618. — double heaume d'or. 200
1247. Uri, or. 181
1472. Burg-Friedberg (Hesse), double écu. 125
1606. Albert de Wallenstein, duc de Friedland, écu. . 81
1607. Id. 89
1712. Laurent, seigneur de Schlick, médaille d'argent. . 99
1902. Jean Sobieski, roi de Pologne, argent. 53

Environ 400 monnaies en argent ont été découvertes auprès de Bischheim-am-Berg (Alsace-Lorraine); la plus récente portait la date de 1523. Un quart à peu près était de Strasbourg, un cinquième de Constance, un sixième de Salzbourg et un dixième d'Autriche; le reste à divers États d'Allemagne; deux pièces du margraviat de Bade, une de la ville de Saint-Gall; pas une n'appartenait aux pays situés au delà des Vosges; il y avait

aussi un ducat en or (*Bull. de la Soc. pour la conservation des monnaies historiques d'Alsace*, n° 4).

Dans son cinquième Bulletin numismatique, M. Buhot de Kersers donne la description d'un trésor de 3,880 monnaies du moyen âge faite en 1873, à Massay (Cher). Parmi les pièces nouvelles fournies par cette découverte, nous signalerons des oboles de Geoffroy, comte d'Anjou (1129-1151); des oboles de Vierzon; un denier de Hervé II, seigneur de Vierzon (1192-123...).

Dans le courant du mois de juillet dernier, en démolissant une vieille maison aux Sables-d'Olonne, contiguë au bureau du télégraphe, on a fait la découverte d'un trésor considérable dans les conditions suivantes :

Sous la pierre d'appui de l'unique fenêtre donnant sur la rue, dans un vase de terre, se trouvaient des pièces d'or; au milieu de la chambre, sous une dalle, un autre vase contenait des pièces en argent. La trouvaille fut pesée et partagée par moitié entre la propriétaire de la maison et les ouvriers. Il se trouva 3k.360 d'or et 21 kil. d'argent. J'ai examiné avec le plus grand soin le lot de la propriétaire. Il se composait pour plus de moitié de pièces espagnoles :

148 pistoles presque toutes fort rognées; 3 écus de Philippe II, duc de Brabant; 7 de Jeanne et Charles à la tête; 1 quadruple de Charles V, roi de Valence et de Majorque.

Les pièces françaises se répartissent ainsi :

Louis XII. 9 écus au soleil, 1 écu au dauphin. 1 écu croix cantonnée de grands L.

François Ier. 37 écus : 22 croix cantonnées de 2 F et 2 lis : 4 croix fleurdelisées simples; 3 croix cantonnées de 2 F couronnées; 1 écu rond cantonné au 1er et 3 de fleurs de lis, au 2 et 4 de dauphins; 5 écus à croix accompagnés d'un F couronné et d'une hermine, ℞ croix simple; 2 écus couronnés, ℞ croix cantonnée de 2 F couronnés et de 2 hermines couronnées.

Charles IX. 29 écus et un 1/2 écu : 28 écus au soleil, ℞ croix

fleuronnée; 1 écu au dauphin; 1/2 écu, écu simple, ℞ croix fleuronnée.

Henri III. 8 écus. ℞, croix fleuronnée.

Les monnaies d'argent étaient au contraire presque toutes françaises :

Un 1/2 teston de Charles IX, ℞ 2 C couronnés; un 1/2 franc de Henri III, ℞ Croix fleuronnée, H au milieu.

La plus grande partie se composait d'écus de Henri III, Henri IV et Charles IX, comprenant les années 1590 à 1596, quant à Henri IV, il y en avait un grand nombre, tout neufs, de 1597. Ceci nous donne la date de l'enfouissement.

Il y avait aussi quelques écus de Henri II, roi de Navarre et de Béarn, 2 ou 3 petites pièces au faisceau de Hollande et 9 grands écus de Charles V, portant au droit un écu couronné, au revers une croix fleurdelisée cantonnée de 2 tours et 2 aigles avec la légende d'empereur des Romains, roi d'Espagne, duc de Brabant, comte de Hollande.

Il m'avait semblé étonnant qu'il n'y eût pas plus de variétés et surtout de raretés parmi les pièces d'or; j'en ai eu l'explication; l'entrepreneur des travaux avait trié, parmi les pièces de la propriétaire et celles de ses ouvriers, toutes celles qui se trouvaient à peu près uniques et s'était formé une ou deux séries aussi variées qu'il avait pu le faire. Je pus jeter une première fois un rapide coup d'œil sur son lot, mais quand j'y retournai pour prendre des notes, il se refusa à me communiquer quoi que ce soit.

Il avait 25 pièces d'or parmi lesquelles plusieurs demi-écus dont un de François I^er^ au soleil, ℞ croix cantonnée de 2 F et de 2 fleurs de lis; un d'Henri III, de 1578; un écu de Charles IX aux quatre H couronnés; un de Marie Stuart comme reine d'Écosse, et un de Gênes de 1555 avec le nom Conrad, roi des Romains.

Je regrette de n'avoir pu examiner avec soin ce dernier lot, mais je crois qu'avec les données fournies par le principal on peut juger de l'ensemble. Alf. Richard.

Le Gérant: Anatole de Barthélemy.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES MÉLANGES DE NUMISMATIQUE.

TOME SECOND.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Monnaies de Lydie, par M. E. Muret. . . . . 1—11
Monnaies inédites de Tryphon, frappées en Phénicie, par M. F. de Saulcy. . . . . 76—84
Description de quelques monnaies judaïques, par le même. 85—94
Numismatique de la Terre-Sainte; notes supplémentaires, par le même. . . . . 145—154
Monnaies de Pamphylie, par M. E. Muret. . . . 155—161 270—271
Du prétendu refus de reconnaissance d'Othon par le Sénat, par M. R. Mowat. . . . . 162—167
Les unions monétaires et les monnaies fédérales chez les Grecs, par M. F. Lenormant. . . . . 197—245
Note sur les monnaies coloniales de Palmyre, par M. F. de Saulcy. . . . . 335—341
Monnaies d'Alexandre, satrape de Perse, par le même. . . . 342—345
Monnaies de Thessalie, par M. E. Muret. . . . . 346—363
Monnaies gauloises inédites, par M. L. Maxe-Werly. . . . . 364—379
Les magistrats monétaires chez les Grecs, par. M. F. Lenormant (1er article). . . . . 380—428

CHRONIQUE. — Monnaies romaines trouvés à la Petite-Balme (Savoie), p. 126; à Font-Martel (Loire), p. 332; à Écouis (Eure), p. 333; — Catalogue général des monnaies gauloises, p. 333. — Collection du baron d'Ailly, p. 334.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES.

Considérations générales sur l'étude des monnaies de la IIIe race des rois de France, par M. F. de Saulcy. . . . . 12—25
Monnaies de Louis Ier, dauphin, par M. J. Roman. . . . . 57—64

Lettre à M. de Sauley sur les monnaies messines du trésor de Saint-Vith, par M. Ch. Robert. . . . . 95—111
Giraud Guette, trésorier du roi Philippe le Long, par M. J. Rouyer. . . . . 67—75
La Monnaie des médailles; histoire métallique de Louis XIV et Louis XV, d'après les documents inédits, par M. J. J. Guiffrey (1er article). . . . . 429—452
Monnaies inédites des grands maîtres de Rhodes, par M. P. Lambros. . . . . 26—56
Monnaie inédite de Damala, par le même. . . . . 65—66
Monnaies inédites de Chio, par le même. . . . . 246—269
Monnaies et sceaux des Croisades, par M. le marquis de Vogüé. . . . . 168—196.
CHRONIQUE. — Trouvaille de monnaies françaises à Kerloequet (Morbihan), p. 112; à Saint-Romain-les-Atheux (Loire), p. 113, 274 et 333; à Vallon (Sarthe), p. 118 et 272; à Gourin (Morbihan), p. 126; à Diminasse, au Mont, à Sapet et au Bouchet (Loire), p. 332; à Épagne (Somme), p. 333; à Massay (Cher), p. 473; aux Sables-d'Olonne, p. 473; de monnaies alsaciennes et allemandes à Bircheim-am-Berg (Alsace-Lorraine), p. 472. — Le jeton historique des XVII provinces des Pays Bas, p. 279; Saiga de Périgueux, p. 288; Monnaies de Canon, comte de Soissons, p. 289.

VARIÉTÉS.

Vente de la collection de M. le marquis de Lagrange. 120
Vente de la collection de M. Fouray du Boisselet, de Besançon. 124
La numismatique à l'Exposition historique Leeuwarden. . . 277
Vente de la collection de M. Sabattini, d'Athènes. 468
Vente de la collection de M. H. de L. S. 468
Vente de la troisième partie de la collection de M. Regnault. 470

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages périodiques. . . . . 127—141, 294, 453—456
Principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger depuis le 1er janvier 1871. . . . . 295—331, 456—467

Paris. — Imprimerie Arnous de Rivière, rue Racine, 26.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

Kunz del. *L. Dardel sc*

MONNAIES DES GRANDS MAITRES DE RHODES

Imp. Dumas Vevey

ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM

Kunz del *L. Dardel sc.*

MONNAIES DES GRANDS MAITRES DE RHODES

Imp. Dumas Vorzet

Kunz del. *L. Dardel sc.*

MONNAIES DES GRANDS MAITRES DE RHODES

Imp. Dumas Varrel

Bil.

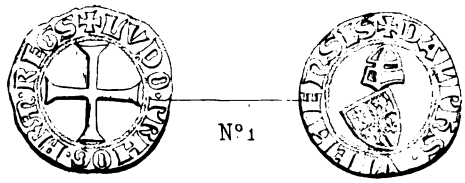

N° 1

N° 2

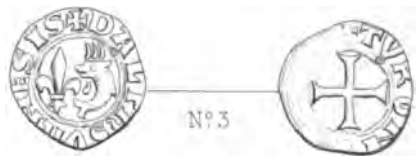

N° 3

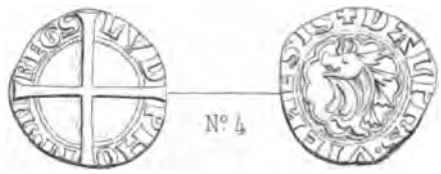

N° 4

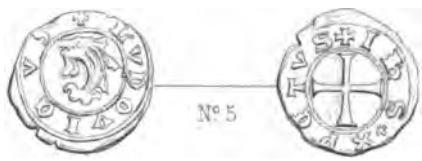

N° 5

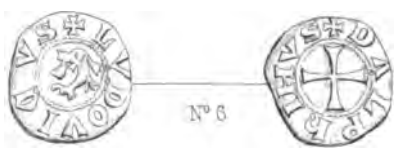

N° 6

J. Roman del.

L. Dardel sc.

MONNAIES DU DAUPHINÉ (XV^e^ Siècle)

Imp. Dumas Vonsc

Kunz del.

L. Dardel sc.

MONNAIES DES GRANDS MAITRES DE RHODES

Kunz del

L. Dardel sc

ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM

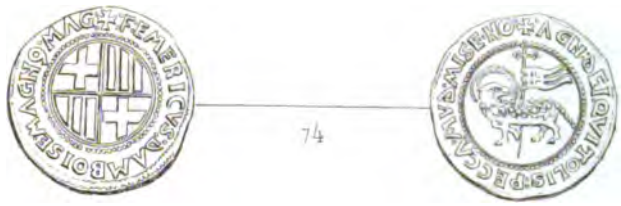
74

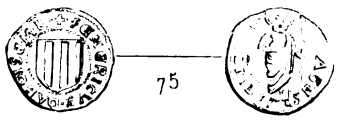
75

76

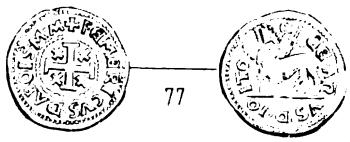
77

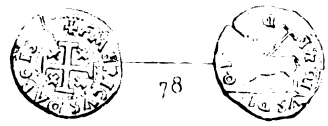
78

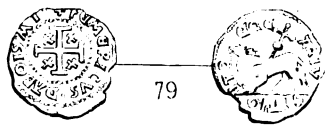
79

80

81

82

83

85 84 86

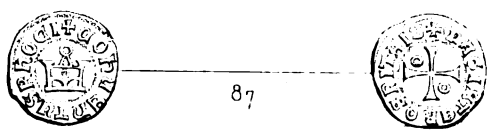
87

88 89

Kunz del *L. Dardel*

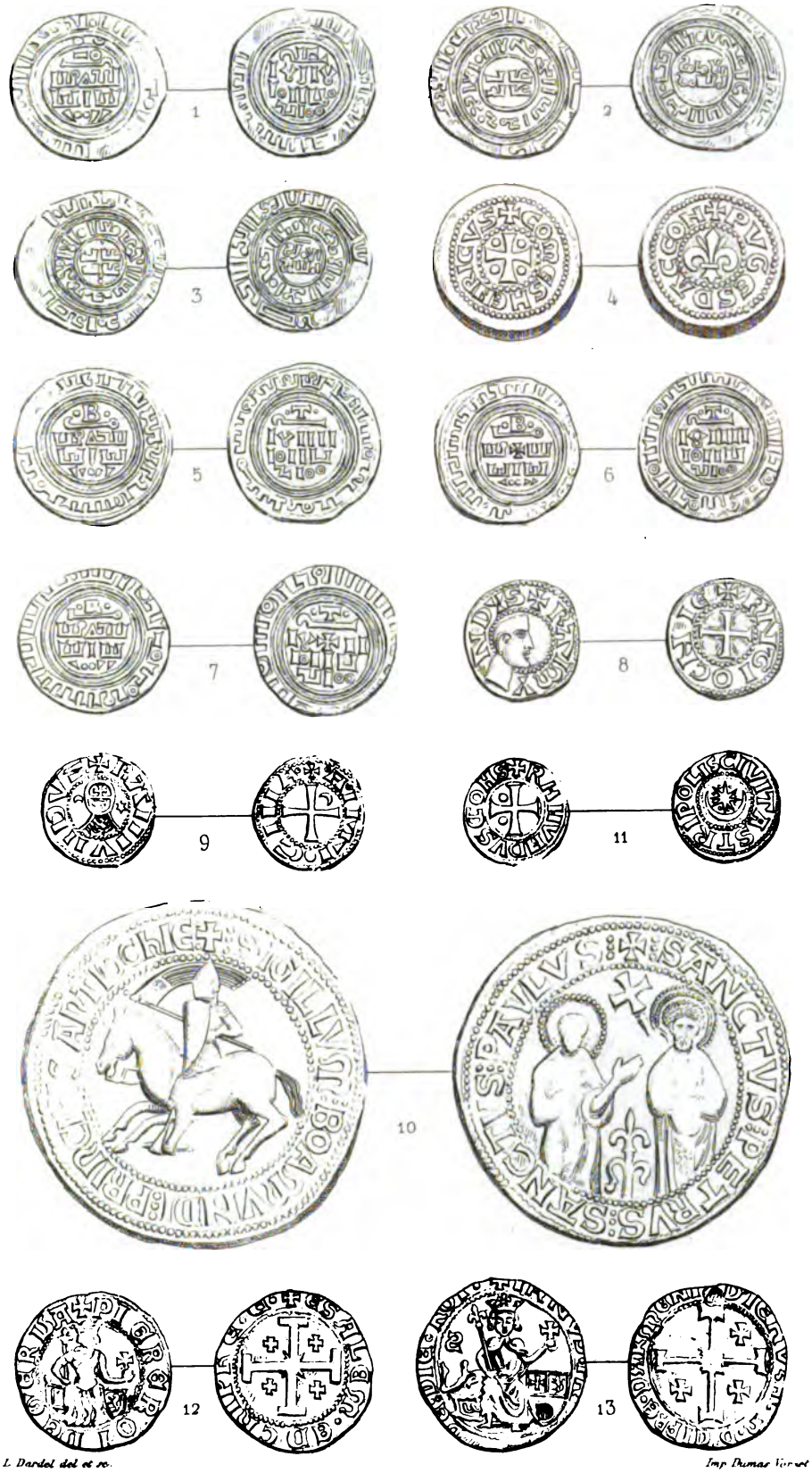

L. Dardel del et sc. Imp. Dumas Versailles

MONNAIES ET SCEAUX DES CROISADES

L. Dardel. del et sc. Imp Dumas Varret

MONNAIES ET SCEAUX DES CROISADES

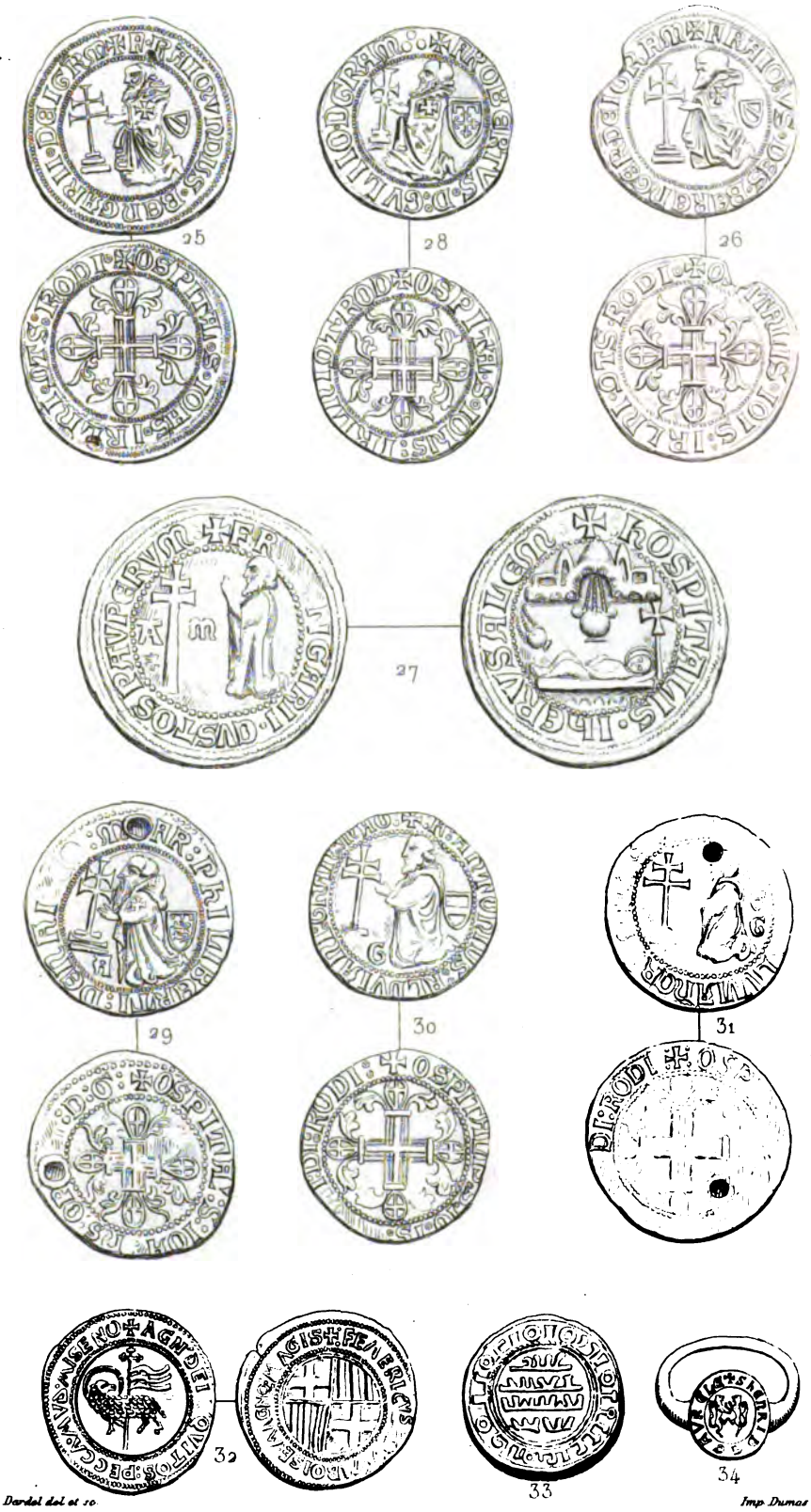

L. Dardel del. et sc. Imp. Dumas Varnet

MONNAIES ET SCEAUX DES CROISADES

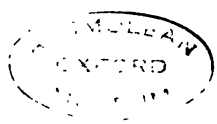
MACLEAN
OXFORD

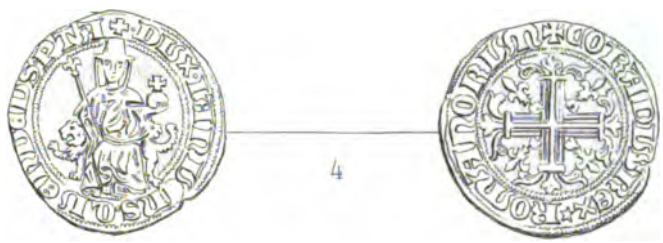

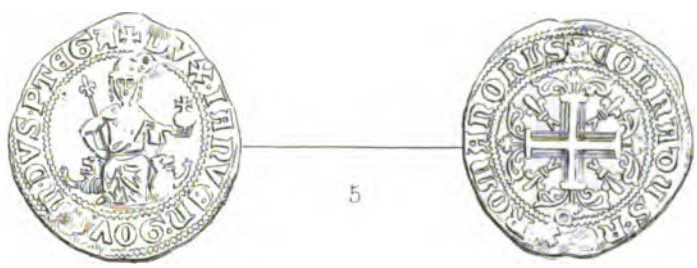

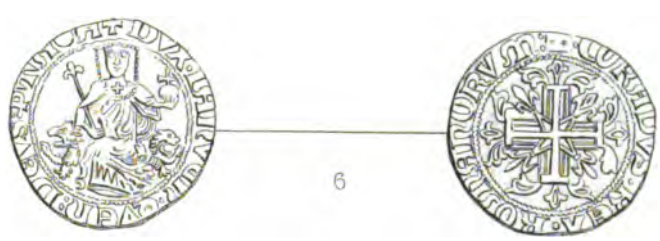

L. Dardel sc. Imp. Dumas Vornet

MONNAIES DE CHIO

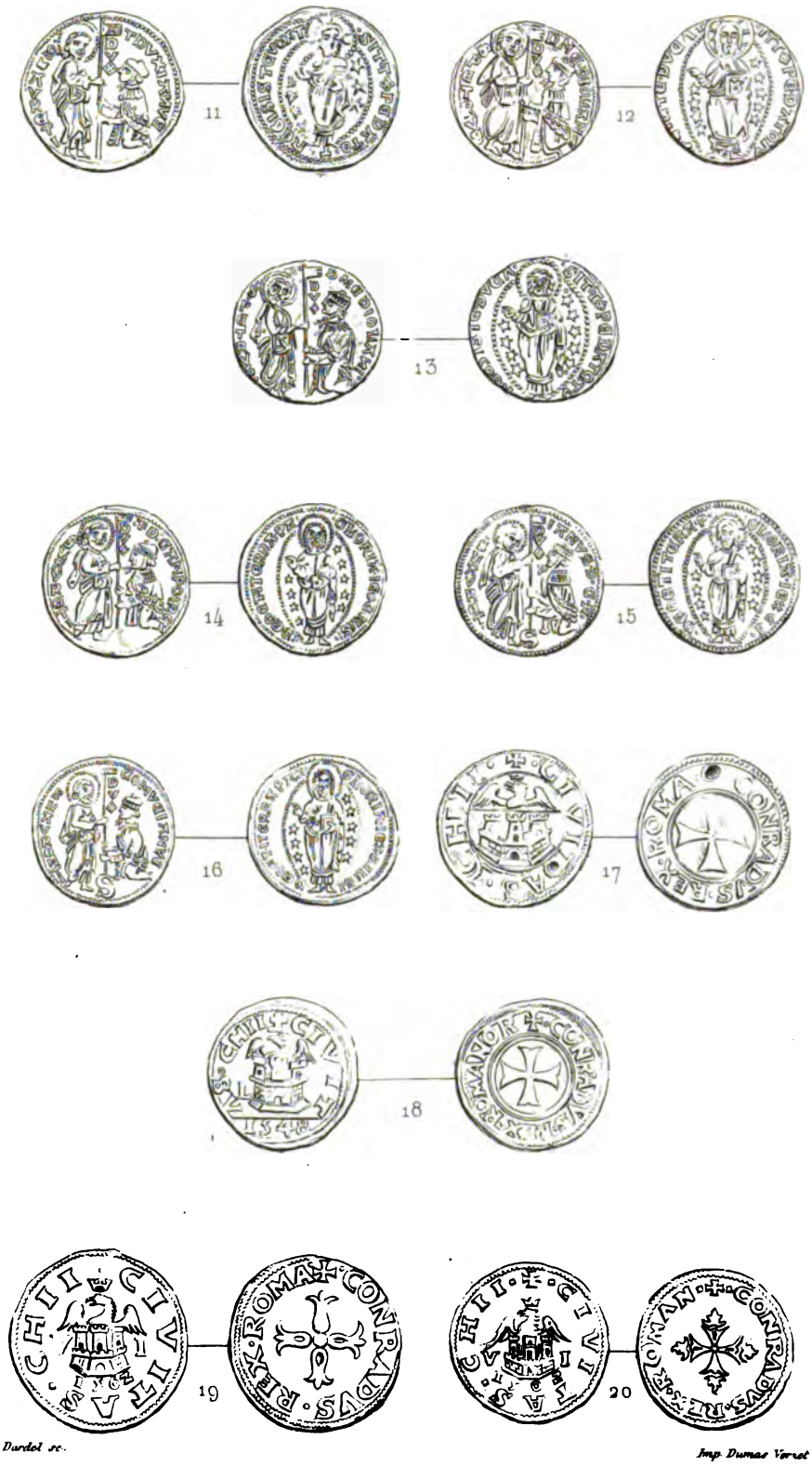

L. Dardel sc. *Imp. Dumas Varet*

MONNAIES DE CHIO

Æ

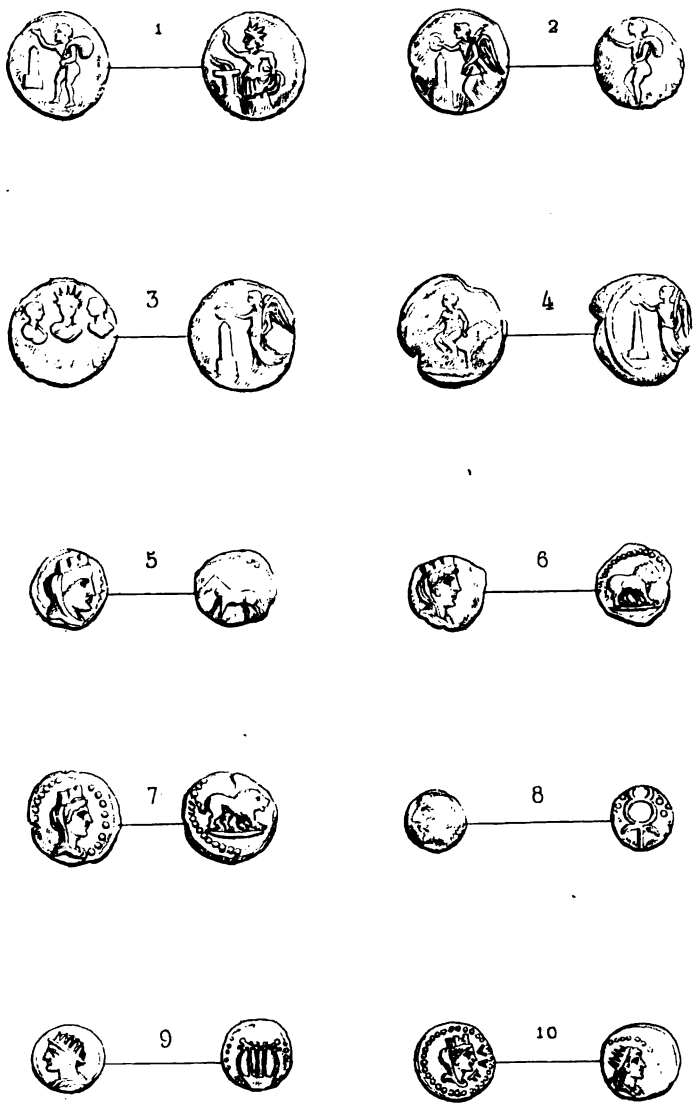

Imp. Dumas Vernet

MONNAIES COLONIALES DE PALMYRE. — MONNAIES D'ALEXANDRE, Satrape de Perse.
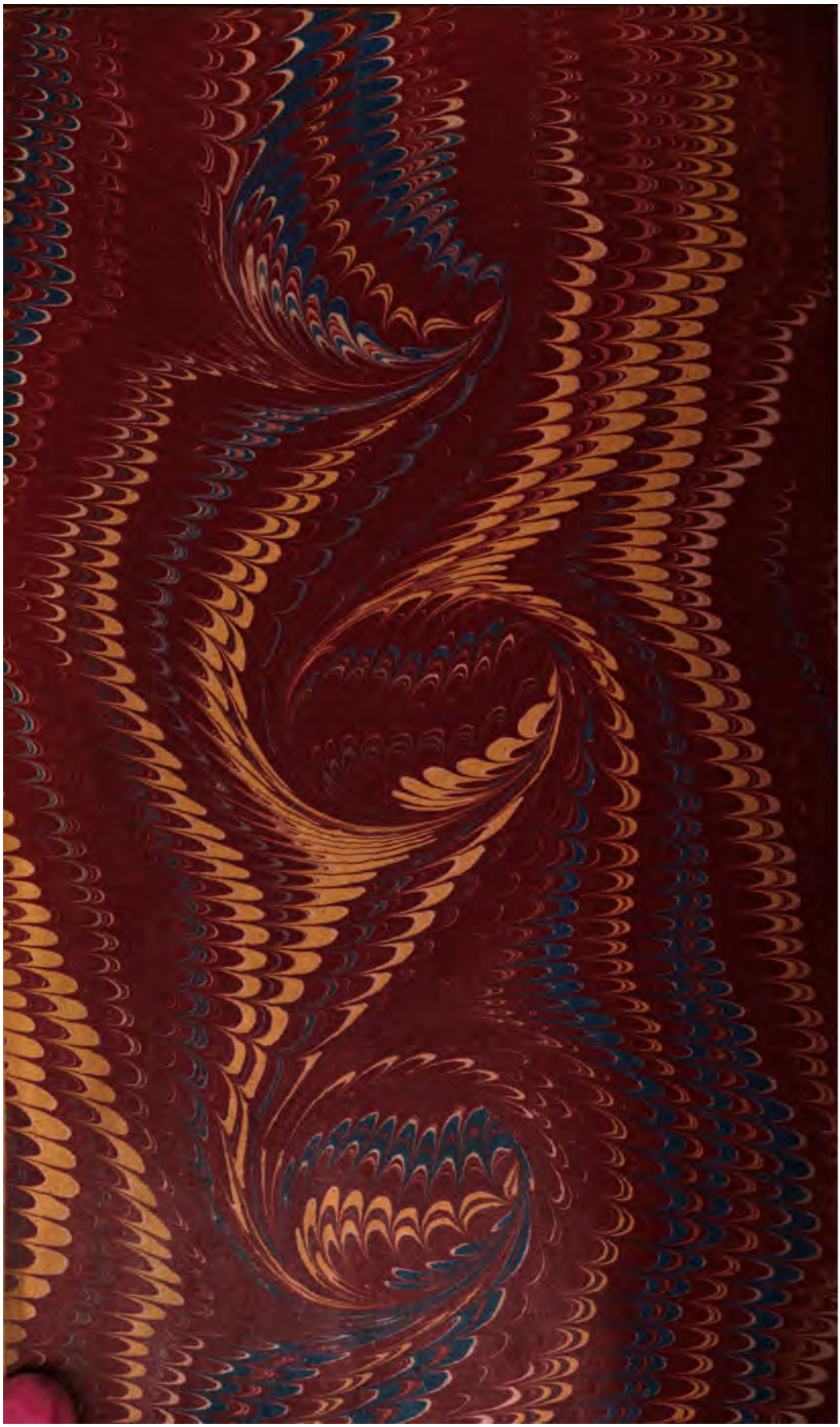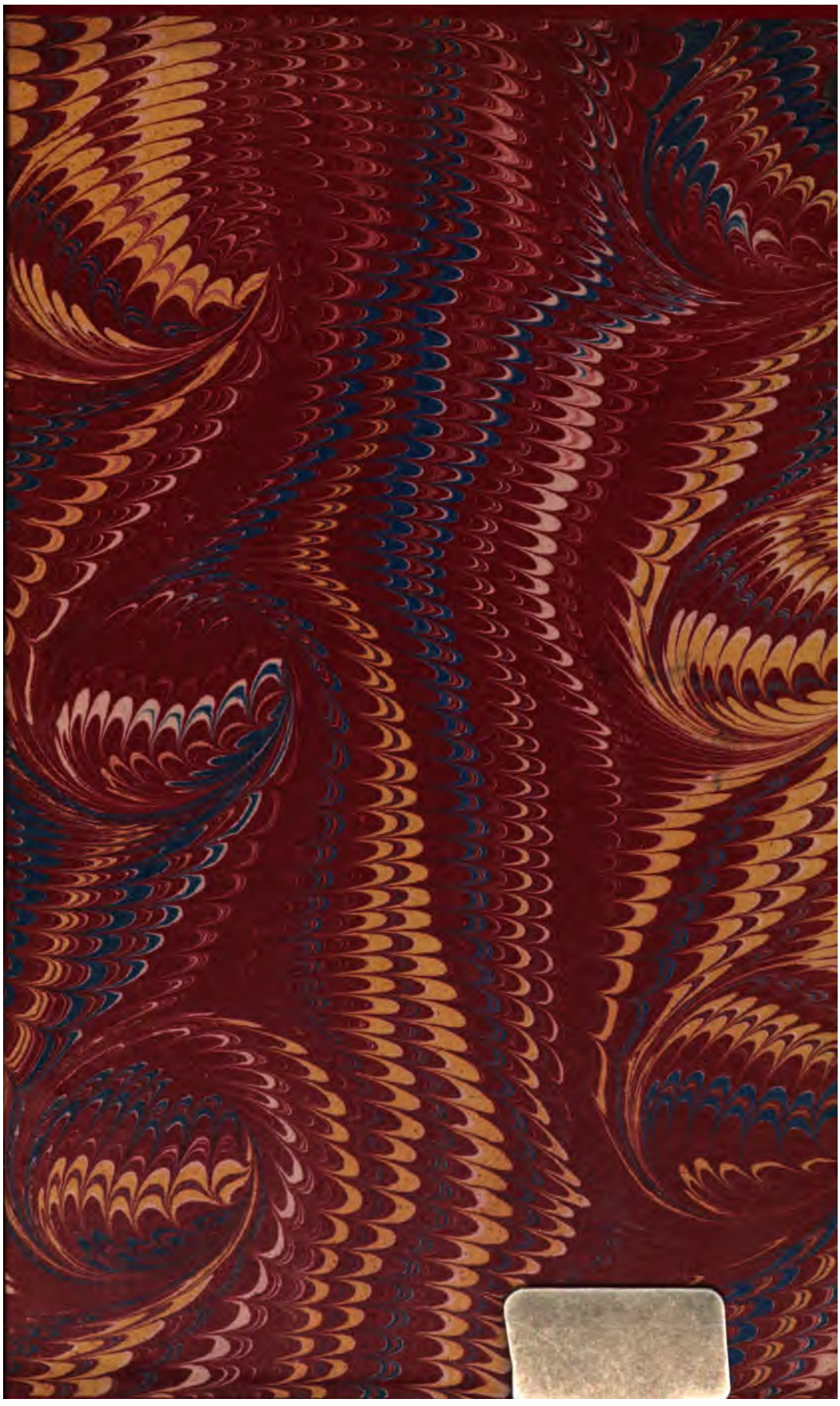
ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM